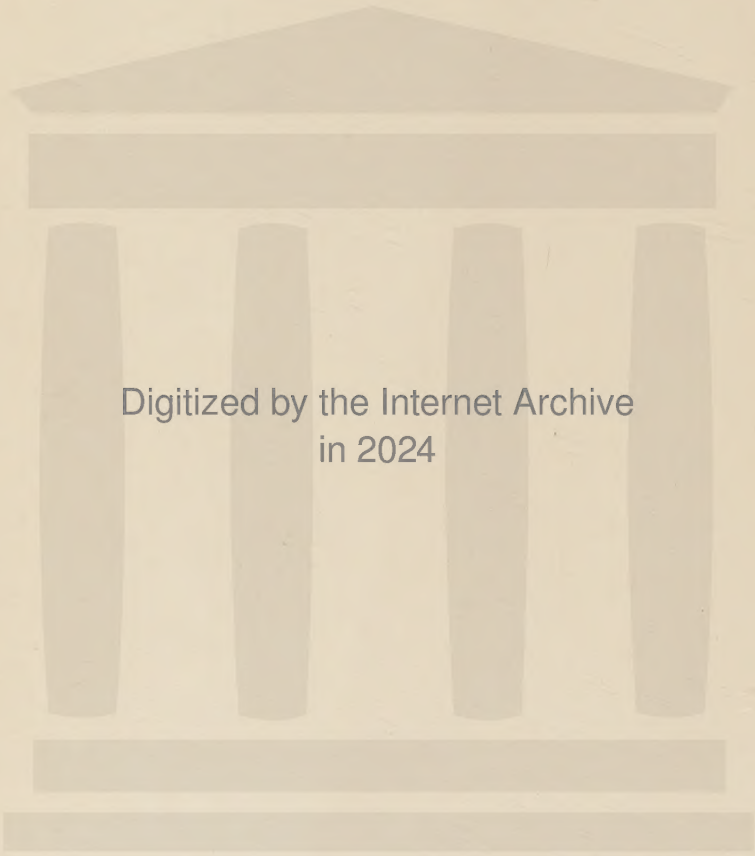
Digitized by the Internet Archive
in 2024

https://archive.org/details/mariedelincarnat0004ecri

CET OUVRAGE A ÉTÉ TIRÉ A 2600 EXEMPLAIRES :

60 EXEMPLAIRES SUR VÉLIN DE MADAGASCAR, DONT 50 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE I A 50 ET 10 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE NUMÉROTÉS DE I A X ;

70 EXEMPLAIRES SUR VERGÉ DE HOLLANDE CRÈME A LA CUVE VAN GELDER ZONEN, DONT 60 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE 51 A 110 ET 10 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE NUMÉROTÉS DE XI A XX ;

2470 EXEMPLAIRES SUR VERGÉ D'ALFA ANTIQUE CRÈME, DONT 200 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE MARQUÉS : EXEMPLAIRE DE PRESSE.

MARIE DE L'INCARNATION

IMPRIMI POTEST
Sancti Petri de Solesmis:
In Festo Ss. Cordis Jesu 1934.
† FR. GERMANUS COZIEN
Abbas Sancti Petri de Solesmis.

IMPRIMATUR
Quebeci: die 9 Julii 1934,
In Festo Purissimi Cordis B.M.V.
† J.-M.-ROD. CARD. VILLENEUVE, O.M.I.
Archiepiscopus Quebecensis.

Conformément au décret du pape Urbain VIII, l'auteur déclare qu'en donnant à la Servante de Dieu, Marie de l'Incarnation, le titre de *sainte*, soit dans ses Introductions, soit dans ses préfaces et annotations, il n'a aucunement voulu prévenir les décisions du Saint-Siège.

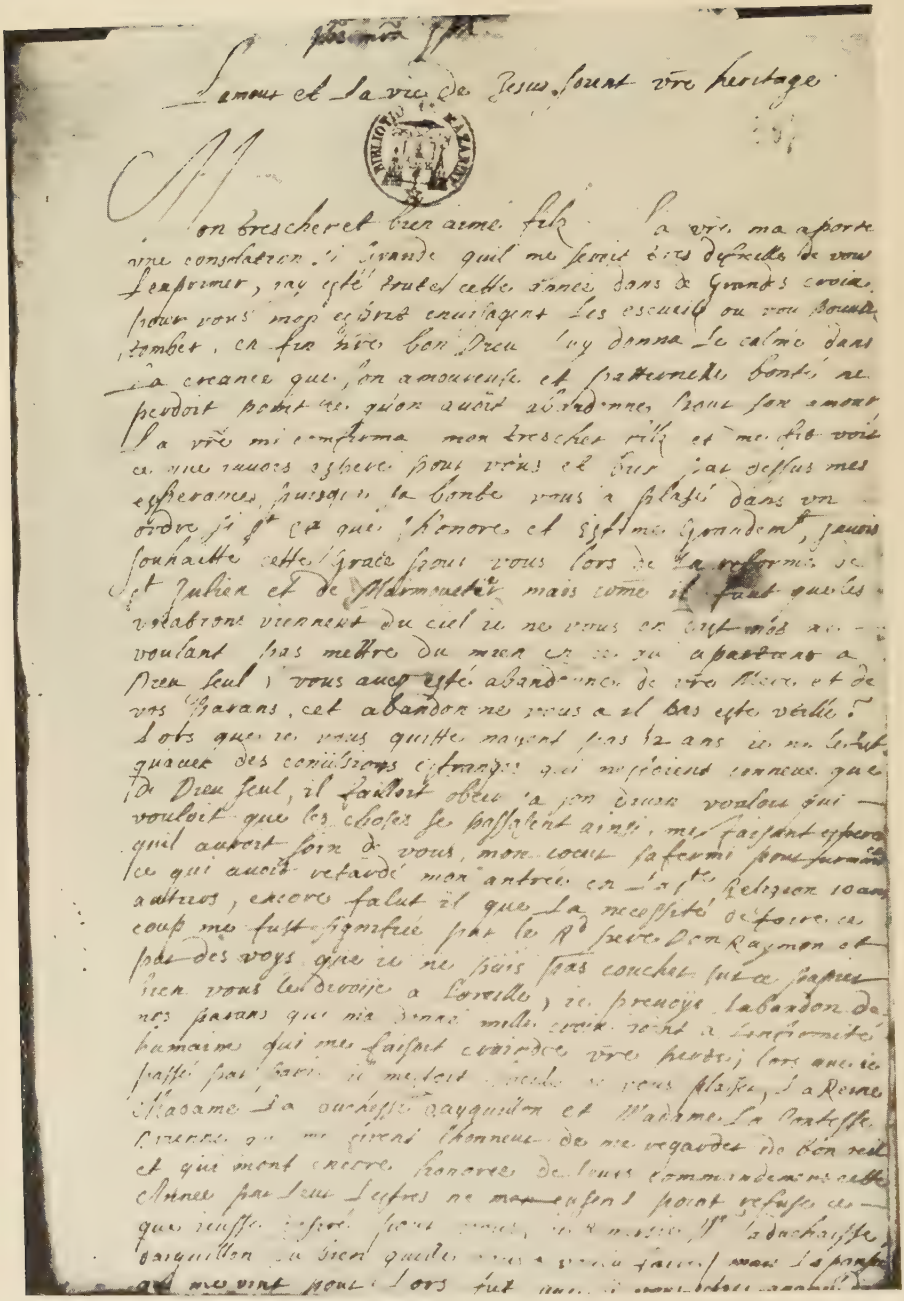

Première Page de la lettre de Marie de l'Incarnation
a son fils (du 4 septembre 1641)

(Bibliothèque Mazarine. Ms 2467.)

MARIE
DE L'INCARNATION

URSULINE DE TOURS : FONDATRICE
DES URSULINES DE LA NOUVELLE-FRANCE

ÉCRITS SPIRITUELS ET HISTORIQUES

PUBLIÉS PAR DOM CLAUDE MARTIN
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR
RÉÉDITÉS PAR DOM ALBERT JAMET
DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE

AVEC
DES ANNOTATIONS CRITIQUES
DES PIÈCES DOCUMENTAIRES
& UNE BIOGRAPHIE NOUVELLE

TOME TROISIÈME

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Los Gatos, Ca.

A PARIS CHEZ
DESCLÉE-DE BROUWER & Cie
76 bis, RUE DES SAINTS PÈRES

A QUÉBEC
A L'ACTION SOCIALE, LIM
RUE SAINTE-ANNE, 103

MCMXXXV

49807

Tous droits réservés
« Copyright » by Desclée De Brouwer & Cie
Janvier 1935

II

LA CORRESPONDANCE
DE MARIE DE L'INCARNATION

LA CORRESPONDANCE

DE

MARIE DE L'INCARNATION

LA correspondance de Marie de l'Incarnation, telle qu'elle nous a été transmise par l'édition qu'en fit Dom Claude Martin en 1681, ne commence vraiment qu'avec l'année 1635. Les trois lettres antérieures à cette date qui ouvrent le recueil, lettres sans chronologie sûre, échappées comme par miracle à la destruction de centaines de pièces de même nature, sont des lettres de caractère exclusivement intérieur, si l'on peut dire : elles sont toutes concentrées sur les activités les plus secrètes de l'âme, sans nul regard à leur relation possible avec le dehors. Ce sont strictement des lettres de conscience. Elles n'ont aucun lien avec l'ensemble de la collection et se classent tout naturellement dans les écrits proprement spirituels de Marie de l'Incarnation. C'est là,

en effet, que nous les avons insérées, à leur place chronologique, dans les *Écrits spirituels de Tours*.

Au contraire, les lettres qui commencent avec mars de 1635, et celles qui leur font suite jusqu'à la fin de 1671, quelques mois avant la mort de la Vénérable Mère, sont en quelque sorte toutes projetées sur l'extérieur : elles expriment comme une sortie de soi pour un déploiement d'énergie, mais d'énergie née de l'oraison. Un nom y apparaît dès la première : le Canada, la Nouvelle-France. Il reparaîtra sans cesse dans les autres. Ces lettres des trente-six dernières années de Marie de l'Incarnation n'ont toutes qu'une même portée : elles font bloc. Tout de suite, le lecteur, déjà familiarisé avec les écrits spirituels précédents, a l'impression d'une nouvelle phase qui s'ouvre dans la vie intérieure de la Vénérable Mère. Cette impression est juste. Depuis quelques semaines, en effet, Marie de l'Incarnation est en possession de la raison intégrale de son élection surnaturelle. Tout jusque-là, l'entrée dans la vie mystique, les dons de contemplation, le mariage spirituel, n'était pour elle que préparation et formation. Elle l'avait ignoré. Une dernière lumière vient de lui montrer quelle logique divine rigoureuse enchaîne toutes ses grâces et tous les appels successifs qui se sont fait entendre à son cœur, pour les faire converger et les faire aboutir dans l'appel à la vie apostolique sur une terre infidèle, dans la grâce de la vie missionnaire, non seulement d'intention, mais encore d'effet. Le Canada, manifesté comme la mission étrangère où la contemplative qu'elle est devra répandre la surabondance de sa vie intérieure, le Canada désiré, le Canada enfin possédé, est pour Marie de l'Incarnation la clé de sa vocation. Avec le Canada, sa vie trouve en ce monde son centre définitif. C'est le Canada, qui, à partir de 1635, inspire toutes les manifestations de sa pensée et de son action. Et c'est le Canada qui fait

le lien et l'unité de sa correspondance. Même les lettres appelées spirituelles, celles que leur objet semble davantage soustraire aux prises restrictives du lieu, sont en dépendance nécessaire et, pour ainsi parler, en fonction du Canada.

Envisagées sous l'angle spirituel, celui de la contemplation se déployant en action, celui, autrement dit, de la vie apostolique dans sa divine inspiration et dans son transcendant exercice, les lettres de Marie de l'Incarnation ont une signification considérable.

Historiquement, quoique dans un autre ordre et sur un autre plan, elles ne sont pas moins riches de sens et d'intérêt. Un grand nombre d'entre elles nous font assister à la naissance de la colonie et de l'Église du Canada. Et les lettres spirituelles, comme les autres, nous venons de le dire, appartiennent à l'histoire. Sans elles, le rôle et le rayonnement de Marie de l'Incarnation resteraient inexpliqués.

Pour les Français de l'une et de l'autre France, ces lettres ont encore une originalité qui doit les leur rendre uniquement chères. Par leur date de publication, 1681, les lettres de Marie de l'Incarnation sont notre première correspondance missionnaire et notre première correspondance coloniale.

PRÉFACE

UNE missionnaire n'est pas une recluse. L'activité épistolaire est souvent une forme nécessaire de son apostolat. Marie de l'Incarnation, qui eut de tout temps le tempérament de l'apôtre et qui passa plus de trente ans de sa vie dans les travaux apostoliques, a beaucoup écrit.

Il est bien difficile aujourd'hui d'évaluer, même approximativement, le chiffre de ses lettres. Dans notre Introduction générale aux Écrits de cette Vénérable Mère, nous proposions comme minimum celui de sept à huit mille [1]. C'était en 1929. Un examen plus attentif de cinq années nous rendrait plus hardi. A plusieurs reprises, Marie de l'Incarnation parle de « la presse de près de deux cents lettres » où elle s'était trouvée, et s'excuse ainsi de la précipitation de ses réponses. Mais il ne s'agit pas là, comme on pourrait le croire, de sa correspondance annuelle avec la France : d'autres lettres avaient précédé, d'autres allaient encore suivre. Elle fait seulement allusion à l'effort qu'elle avait dû fournir pour être prête au départ d'un bateau sur le point de lever l'ancre. Les années passent, et nous n'entendons plus cette plainte. Les communications avec la mère-patrie sont plus faciles. Avec la

1. Dom A. JAMET. *Marie de l'Incarnation... Écrits spirituels et historiques...* Paris-Québec. 1929. Tome I, Introduction générale, pp. 48-49.

voie de Dieppe et celle de La Rochelle, on utilise aussi à l'occasion celles moins sûres de Miscou et de l'Acadie. Les flottes, réduites d'abord à trois ou quatre vaisseaux, sont plus nombreuses ; les départs sont aussi plus espacés : le dernier, qui dans les premiers temps de la colonie avait lieu au début de septembre, est reporté jusqu'en octobre, même jusqu'à la fin de ce mois ou en novembre. La presse est moins harcelante. Cependant le réseau des relations s'est considérablement étendu et le chiffre des lettres, qu'on peut désormais répartir sur un plus grand nombre de bateaux, n'a fait qu'augmenter. Marie de l'Incarnation ne déposa la plume qu'à la veille de sa mort. Sa dernière lettre connue est probablement de décembre 1671, et elle décéda quatre mois plus tard, avril 1672. Si à ces lettres destinées aux amis et aux bienfaiteurs de France, qui se multiplièrent d'année en année, on ajoute, comme il convient, la correspondance tourangelle des années 1618-1639, et la correspondance canadienne locale des années 1639-1671, qui furent l'une et l'autre assez chargées, on pensera que le chiffre de 12 à 13.000, énorme à première vue, n'a rien en soi d'excessif.

De cette vaste correspondance, nous n'avons plus aujourd'hui que quelques épaves. Nous n'en devons être que plus attachés à ce qui nous reste.

***

L'idée de publier les lettres de sa vénérable mère vint à Dom Claude Martin en même temps que celle d'éditer ses relations spirituelles. C'est dans la préface de la *Vie* de la Servante de Dieu qu'il fit la première annonce de son projet. Il y invitait tous les correspondants de sa mère à lui communiquer les lettres qu'ils en avaient reçues. Ce fut probablement toute la publicité qu'il donna à son dessein. C'était, hélas ! insuffisant.

Son appel rencontra peu d'écho. L'*Avertissement* du recueil des lettres qui parut en 1681 en signale quelques raisons que nous avons déjà indiquées dans notre Introduction générale[1] : « Quelques-uns de ceux à qui (la Mère de l'Incarnation) a écrit, disait Dom Claude Martin, ...ont (regardé ses lettres) avec indiffé-

1. *Op. cit.*, pp. 48-49.

rence et ne se sont pas mis en peine de les garder ; d'autres qui les conservent comme des choses qu'ils estiment précieuses, n'ont peut-être pas su la recherche que j'en ai faite ; et d'autres enfin qui les regardent comme des reliques, non seulement de son esprit, mais encore de ses mains, sont bien aises que personne ne participe à leur trésor. » Il y eut de tout cela en effet. La mort avait aussi emporté beaucoup des premiers correspondants de la Vénérable Mère. Mais il y eut surtout que l'enquête du futur éditeur ne fut ni bien active ni bien persévérante.

Sur un point seulement, nous le voyons plus empressé. Ce fut du côté des héritiers de M. de Bernières. C'est que la perte irréparable qu'il allait faire, et toutes les personnes spirituelles avec lui, d'une correspondance de vingt années, à laquelle les sujets abordés donnaient un si haut prix, lui était plus sensible. Ces lettres, lui avait assuré Bernières en 1659, dans son dernier voyage à Paris, « ne traitaient pour l'ordinaire que de l'oraison, et... la plupart étaient de quinze à seize pages ». De chacune on eût pu faire un opuscule. Bernières, un grand spirituel, fort versé et avancé dans les voies de l'esprit, les lisait « avec une extrême satisfaction et il en faisait une estime singulière ». De toutes les personnes qu'il avait connues appliquées à l'oraison, — nous savons qu'il en avait connu beaucoup, et de fort marquantes, — « il n'en avait jamais vu, confiait-il encore à Dom Claude Martin, qui en eût mieux pris l'esprit, ni qui en eût parlé plus divinement ». Il devait envoyer ce trésor à son ami, dès son retour à Caen ; mais il n'y était rentré que pour y mourir (1659). « J'ai fait depuis, ajoute Dom Claude Martin, de qui nous tenons ces détails, toutes les diligences possibles, pour savoir ce que ces lettres étaient devenues, mais je n'en pus rien apprendre. » Il en avance cette raison : « Pour entendre ce que (la Vénérable Mère) écrivait d'elle-même et des expériences qu'elle avait des choses spirituelles, il fallait avoir une certaine clef que tout le monde n'avait pas : c'était une adresse innocente dont elle usait pour cacher au monde les grâces et les lumières dont Notre-Seigneur l'avait si richement partagée ». Et cette adresse lui aurait trop bien réussi, car il croyait sans peine « que ceux qui (avaient) recueilli les papiers de (Bernières, n'eussent) rejeté ces lettres comme des pièces où il n'y avait point de sens et qui leur paraissaient de

nulle conséquence ». Ne pressons pas cette explication. L'héritière des papiers de Bernières fut sa sœur, Jourdaine de Bernières, dite en religion de Sainte-Ursule, fondatrice des Ursulines de Caen, amie fidèle de Marie de l'Incarnation et sa correspondante assidue pendant plus de quarante ans. Pouvons-nous admettre pareille méprise de sa part ? Du reste, nous ne possédons pas davantage les nombreuses lettres qu'elle reçut de Marie de l'Incarnation. Or elle était morte sept ans à peine avant la publication de la *Vie* de la Vénérable Mère. Quoi qu'il en soit du vrai motif de l'échec de ses tentatives, nous souscrivons pleinement à la réflexion attristée de Dom Claude Martin sur leur inutilité. Avec les lettres de Marie de l'Incarnation à Bernières, « nous avons perdu ce que (cette Vénérable Mère) a peut-être jamais écrit de plus élevé, — *la Relation* spirituelle de 1654, mise à part, bien entendu, — et qui eût pu contenter davantage les personnes avancées dans la vie mystique ». Mais tout de même, Caen n'était pas aux antipodes. Si Dom Claude Martin était revenu à la charge... jusqu'à l'importunité !

N'est-il pas étrange aussi que personne au Canada ne se soit ému d'un projet qui allait au-devant de tant de secrets désirs? Le souvenir de Marie de l'Incarnation était toujours vivant dans la colonie. Ni Mgr de Laval et ses prêtres, parmi lesquels le propre neveu de Bernières ; ni les Jésuites, ni les religieuses des deux maisons de Québec, Ursulines et Hospitalières, ni les familles en relations avec le Vieux-Monastère, personne n'a répondu. On était encore si près de la mort de la Vénérable Mère. Il n'est pas croyable que cinq ou six ans seulement après son trépas, toutes ses lettres eussent été déjà détruites. Des Jésuites qu'elle a connus dans la Mission de la Nouvelle-France, un seul figure dans le recueil de 1681, le P. Joseph Poncet. Mais Poncet avait quitté le Canada depuis plusieurs années ; il avait eu occasion de revoir en France Dom Claude Martin, son ami. Ou bien les lettres qu'il avait conservées de Marie de l'Incarnation avaient été retrouvées dans ses papiers, après sa mort, en 1675, à la Martinique, et adressées à Dom Claude Martin, par un autre ancien missionnaire du Canada, lui aussi passé récemment à la Martinique, le P. François Le Mercier. Mais du Canada, rien n'est venu directement. Les Ursulines de France, elles-mêmes, ont gardé le silence.

Aussi bien celles du grand couvent du Faubourg Saint-Jacques, assez voisines pourtant des monastères de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis, où Dom Claude Martin était alors en résidence, que celles des points les plus éloignés du royaume. Décidément, il semble bien qu'on ait trop fait crédit à la bonne volonté des autres. Une sagesse toute pratique eût mieux servi la cause de Marie de l'Incarnation, de ses lettres et de la postérité : « Notre erreur est extrême..... de nous attendre à d'autres gens que nous. »

***

Si la presque totalité des lettres de Marie de l'Incarnation est désormais perdue, il s'en faut heureusement que nous ignorions les noms de leurs principaux destinataires. Nous devons, en effet, les retrouver dans les nomenclatures du *Registre des Bienfaiteurs des Ursulines de Québec.* Ce recueil constitué, dans une pensée de reconnaissance et de fidélité, pour perpétuer le souvenir des protecteurs et amis du monastère et du séminaire des Ursulines de la Nouvelle-France, est d'une rédaction postérieure à 1686. A cette date, les Ursulines avaient déjà subi deux incendies, où la plus grande partie de leurs archives primitives avaient été consumées. Quelques mémoires avaient échappé au feu. C'est sur ces pièces que le *Registre* fut compilé. Il est donc très incomplet. La rédactrice y a noté pour les années 1657 et 1658 : « L'on n'en marque rien ici, les mémoires en étant perdus. » Mais que d'autres lacunes on y pourrait relever ! Nous en signalerons quelques-unes un peu plus bas. Tel quel, cependant, il présente pour nous un inestimable intérêt. Il nous fait rentrer dans la vie intime du monastère. Surtout, il nous aide à dresser une première liste des correspondants de Marie de l'Incarnation. Chaque bienfaiteur, en effet, — on n'en peut douter quand son nom revient souvent, — représente, comme nous l'avons remarqué ailleurs, un correspondant de la Vénérable Mère.

Le *Registre* a naturellement la sécheresse d'un livre de comptes. Ses listes annuelles ne donnent que la mention du bienfaiteur et celle de son aumône. Plusieurs de ces noms nous sont aujourd'hui ou inconnus ou obscurs. Il est heureusement possible de les

éclairer de quelque précision. Mais d'autres n'ont besoin que de l'éclat qu'ils portent sur eux. Voici le relevé des plus illustres ou de ceux qui reviennent le plus souvent :

La reine Anne d'Autriche, — au moins dans les premières années de la fondation.

La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Québec, dont les aumônes allèrent aussi plusieurs fois aux Ursulines.

M^lle^ de Luynes, fille du connétable de Luynes et de cette Marie de Rohan devenue si célèbre sous le nom de duchesse de Chevreuse.

La comtesse de Brienne, appelée aussi M^me^ de la Ville-aux-Clercs, du nom que porta d'abord son mari, Henri-Auguste de Loménie, le secrétaire d'État.

M^me^ de Montmorency, Marie Félicie des Ursins, la veuve tragique du duc de Montmorency, décapité à Toulouse en 1632, qui fonda plus tard la Visitation de Moulins dont elle fut la supérieure.

M^me^ de Miramion, la future grande aumônière de Louis XIV, petite-fille de Thomas Bonneau, maire de Tours en 1604, bienfaitrice des missions étrangères, fondatrice et protectrice d'œuvres de charité et d'éducation.

La présidente de Nesmond, Marie-Marguerite de Miramion, fille de la précédente, mariée au président Guillaume de Nesmond.

M^me^ de la Troche de Savonnières de Saint-Germain, mère de la première compagne de Marie de l'Incarnation, la Mère Marie de Saint-Joseph.

M^me^ Suramont, femme d'un trésorier de France à Riom, qui demeurait à Paris, au Cloître des Jésuites de la rue Saint-Antoine, et qui aida M^me^ de la Peltrie et Marie de l'Incarnation, dans leurs démarches à Paris, en mars 1639.

M^lle^ de Vaux, sans doute la fondatrice des Ursulines de Montluçon.

M^me^ Poncet, femme d'un conseiller en la cour des aides, Jean Poncet de la Rivière, et mère du P. Antoine-Joseph Poncet, missionnaire au Canada et à la Martinique. Elle entra plus tard au carmel.

M^me^ Catherine Doujat, femme de Jean Doujat, conseiller au parlement de Paris, allié à la famille des Poncet de la Rivière.

M^me^ Fouquet, Marie Maupeou, femme de François Fouquet, conseiller d'État, l'un des directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, et mère du surintendant Nicolas. Elle est mentionnée aussi avec ses cinq filles visitandines.

M^me^ de Launay de Razilly, nièce d'Isaac de Razilly, mort en 1635 lieutenant-général de l'Acadie. Famille tourangelle.

M^lle^ Patrix, M^lle^ Milon, M^lle^ Vincent, M^lle^ Gatian, toutes des principales familles de Tours.

M^me^ Normand, Jeanne Guyard, troisième sœur de Marie de l'Incarnation.

Le *Registre* ne fait aucune mention de M. de Bernières et de sa sœur Jourdaine de Sainte-Ursule. Pourtant l'un fut le procureur des Ursulines de Québec jusqu'en 1659, et l'autre leur procuratrice, tout au moins pour suppléer son frère. De même on y chercherait en vain la mention de Port-Royal, qui fut si fidèle dans ses charités, jusqu'à la crise janséniste. La Visitation de Tours et l'Abbaye bénédictine de Beaumont-les-Tours n'y figurent pas davantage. Cependant, Beaumont eut à sa tête, durant toute la première moitié du XVII^e^ siècle, des parentes de Marie de l'Incarnation, et on trouve son nom encore plus tard sur le catalogue des bienfaiteurs de l'église paroissiale de Québec : indice de ses charités au Canada, où les Ursulines n'ont pas dû être oubliées. L'omission de Catherine de la Rochefoucauld, marquise de Sénecey, est encore plus notable. Cette première dame d'honneur d'Anne d'Autriche, gouvernante de Louis XIV, qui survécut cinq ans à Marie de l'Incarnation, fut de 1639 à 1672 une corres-

pondante de toutes les années de la Vénérable Mère. Mentionnons aussi l'absence du nom de Madame la chancelière, Madeleine Fabri, femme du chancelier Pierre Séguier.

Jusqu'ici nous n'avons nommé que des correspondantes ; mais il y avait aussi les correspondants. Le *Registre* n'en a retenu que quelques-uns : deux bourgeois de Tours, M. Marchant et M. Bonneau ; et les Flécelles de Brégy, père et fils, dont la Mère Marguerite de Sainte-Athanase, une des premières Ursulines de Québec, était la fille et la sœur. Il y en eut d'autres : en premier lieu, Dom Raymond de Saint-Bernard, l'ancien directeur spirituel de Marie de l'Incarnation à Tours ; les jésuites Dinet, de la Haye, Saint-Jure et leurs confrères du Canada, restés dans la Mission ou rentrés en France ; les Archevêques de Tours, Bertrand d'Eschaux, et son successeur Victor Bouthillier, l'oncle de l'Abbé de Rancé. C'est ici que les lacunes seraient les plus nombreuses et les plus difficiles à combler.

Plusieurs de ces noms sont célèbres dans les annales de la charité française au XVII^e^ siècle. On les retrouve dans la correspondance de saint Vincent de Paul. Les mêmes nécessités sollicitaient les mêmes inépuisables générosités et recevaient de ces grands cœurs la même secourable réponse. A trois reprises différentes, le *Registre* cite « l'assemblée des Dames de Canada ». Ces dames faisaient vraisemblablement aussi partie des confréries charitables de saint Vincent. Cependant, c'est moins, pensons-nous, dans son entourage que dans celui de la Maison professe des Jésuites de la rue Saint-Antoine, que nous devrions chercher les origines de la formation et de l'activité de ce groupement, dont M^me^ Fouquet semble avoir été la directrice. Mais quelles personnalités parisiennes se cachent sous le voile de l'anonymat collectif qui les désigne, nous l'ignorons.

Nous n'avons pas encore parlé des maisons religieuses. Elles tinrent pourtant la place la plus considérable dans les relations épistolaires de Marie de l'Incarnation. Leur liste ferait passer sous nos yeux des monastères d'Ursulines du royaume, en grand nombre. Elle ne nous apprendrait rien. Il sera plus intéressant de citer d'après le *Registre* quelques maisons des autres Ordres. La Carmel d'abord : le Monastère de l'Incarnation, au Faubourg Saint-Jacques, qui continuait par ses charités à la Mission de la

Nouvelle-France, la tradition apostolique de sa grande prieure, une tourangelle, M^lle^ de Fontaines-Marans, plus connue sous le nom de Madeleine de Saint-Joseph ; ceux de la rue Chapon, également dans Paris, et où s'était retirée M^me^ Poncet ; de Chartres avec sa prieure, la Mère du Saint-Esprit ; de Tours, où Marie de l'Incarnation avait trois parentes avec qui elle correspondait. Puis la Visitation : le premier monastère de Paris, rue Saint-Antoine, avec ses supérieures, Hélène-Angélique Lhuillier, Élisabeth Maupeou, sœur de M^me^ Fouquet, et Eugénie de Fontaines ; le second Monastère, celui du Faubourg Saint-Jacques, avec sa plus illustre Mère, Agnès Le Roy ; ceux de Chaillot, de la Flèche, de Tours où la Vénérable Mère avait quelques amies intimes. Ajoutons d'autres noms encore : Malnouë, abbaye de femmes, à quatre lieues au nord-est de Paris ; la Ville Levesque, prieuré de Bénédictines dépendant de l'Abbaye de Montmartre, situé à l'endroit où l'on voit aujourd'hui l'église de la Madeleine ; les Feuillantines du Faubourg Saint-Jacques, où Marie de l'Incarnation avait été à la veille d'entrer en 1629 ; les Annonciades de Popincourt, dans le voisinage de l'ancien Paris ; les religieuses de Saint-Thomas. Et la liste n'est point close.

De tout ce prodigieux échange de lettres qui dura plus de trente ans, tout a disparu, aussi bien les lettres venues de France que celles parties de Québec. Marie de l'Incarnation devait détruire par principe une grande partie des lettres qui lui étaient personnellement adressées ; les incendies du monastère eurent raison des autres : on n'en trouve plus trace aujourd'hui aux archives des Ursulines de Québec. Toutefois pour juger de la gravité de la perte que nous avons faite, c'est moins au rang social des correspondants qu'à leur intimité avec la Vénérable Mère qu'il faut regarder. Les lettres à la reine et aux grandes dames de la cour honoraient davantage celle qui les écrivait ; mais les autres, celles que Marie de l'Incarnation adressait à son fils, à des amies spirituelles, à d'obscures religieuses eussent été autrement importantes pour la spiritualité et l'histoire. Nullement cérémonieuses, plus libres de ton et d'allure, plus confiantes, plus circonstanciées parce que plus familières, parfois petits traités de vie intérieure et souvent pages d'histoire, leur destruction est un dommage irréparable.

***

Dans la quantité des lettres de Marie de l'Incarnation, un nombre assez appréciable, écrites en France ou au Canada, n'avaient point de titre à figurer dans la collection de Dom Claude Martin. Telles sont toutes les lettres d'affaires que la Vénérable Mère eut à écrire dans les dix années qu'elle passa dans la maison de son beau-frère, Paul Buisson, entrepreneur de roulage et commissionnaire en marchandises. Leur seule utilité eût été de fournir des renseignements nouveaux sur le fonctionnement du service public et privé des messageries et sur l'organisation des transports de l'artillerie au temps de Louis XIII, de 1610 environ à 1630 ; car Paul Buisson, « capitaine des charrois du roi », selon le titre que lui donnent les minutes des notaires, faisait partie de ce que nous appellerions aujourd'hui le train des équipages, et appartenait, comme le dit Dom Claude Martin, au corps des Officiers de l'artillerie. Les lettres d'affaires du Canada, tout ce qui avait trait au temporel du monastère, n'aurait dû trouver sa place que dans une publication strictement documentaire. L'intérêt de ces pièces eût été de nous initier plus intimement, malgré le laconisme de leur genre, aux difficultés et aux progrès de l'œuvre de Marie de l'Incarnation au Canada, et de jeter une lumière nouvelle sur la vie économique à Québec, dans les années 1639-1671.

Élimination faite de toutes les pièces qui n'étaient ni documents d'âme, ni documents d'histoire proprement dits, la masse des lettres qui seraient restées se serait partagée en trois catégories : les lettres de conscience et de direction, les relations de la colonie et de la mission de la Nouvelle-France, les lettres qui auraient tenu à la fois de la chronique historique et du traité de spiritualité. Ce sont ces trois groupes de pièces qui auraient dû constituer la Correspondance spirituelle et historique de Marie de l'Incarnation.

A l'aide des lettres qui nous ont été conservées, soit manuscrites soit imprimées, nous sommes en mesure de nous faire une idée assez exacte de la physionomie de tout l'ensemble.

Un trait commun à toutes ces pièces, c'est qu'elles auraient été pour la plupart écrites à la même époque de l'année, durant les

trois mois d'été, de la mi-juin à la mi-septembre, et souvent en moins de temps encore. C'est dans les trois ou quatre semaines qui séparaient l'arrivée et le départ d'un bateau, que Marie de l'Incarnation eut plus d'une fois à écrire ses deux cents lettres. Le fond historique que la Vénérable Mère avait à exploiter était donc aussi toujours le même. Sauf l'événement nouveau qui survenait dans l'intervalle d'une lettre à l'autre, c'était toute la série des faits qui avaient rempli les huit ou neuf mois écoulés depuis le départ de la flotte pour la France, à l'automne précédent. Il s'ensuivait des répétitions inévitables ; et quand les lettres, même adressées à des destinataires différents, étaient écrites le même jour, une similitude d'expressions qui ferait penser à une simple transcription.

Les temps étaient durs dans la colonie et particulièrement chez les Ursulines. Pour aucune de ses lettres, pas même pour les plus importantes, Marie de l'Incarnation n'eut de loisir. Toute sa vie, elle ignora le plaisir de la composition à tête reposée. L'heure de la correspondance venait le soir, la nuit tombée, les Sauvages enfin partis, les séminaristes endormies, toutes les observances régulières terminées. Même alors, il y avait des interruptions. Il fallait écrire à bâtons rompus, et toujours à la hâte, au milieu des préoccupations obsédantes, tant que la main était capable de tracer des caractères, jusqu'au moment où les yeux pleins de sommeil, le corps surmené par les travaux du jour et tombant de fatigue demandait grâce. Se relire eût été un luxe : on n'y devait pas songer. La lettrep artait avec ses incorrections syntaxiques, ses incohérences de rédaction, ses inexactitudes et son défaut d'unité. La lettre ? Le brouillon plutôt. Le miracle, c'est qu'en dépit de la fatigue, Marie de l'Incarnation ait tant écrit, qu'elle ne se soit jamais découragée, et, si nous en jugeons par ses rares autographes qui nous sont parvenus, qu'elle soit restée également distante de la sécheresse et de la prolixité, claire et directe, toujours maîtresse de sa pensée et presque toujours de sa langue. Mais, avouons-le, des lettres écrites dans ces conditions mettaient en 1681 leur éditeur à forte épreuve. Tout y devait choquer son goût de la noblesse et de la perfection : les gaucheries du style, la familiarité du détail et de l'expression, ce que ses contemporains appelaient la bassesse du langage.

De nos jours, nous serions au contraire curieux des circonstances les plus menues. Le document nous intéresserait pour lui-même et par ce qu'il contient de vie : la richesse du fond nous fermerait les yeux à l'insuffisance de la forme ; et même à travers les déficiences de celle-ci, nous ne laisserions pas d'apercevoir les dons de l'écrivain né. Le XVII^e siècle finissant pensait et sentait tout à l'encontre. Il n'y avait pour lui de beauté que dans l'ordre. C'était l'heure où la règle triomphait, — d'aucuns diraient, en songeant aux médiocres, sévissait dans tous les domaines, dans le jardin comme dans la littérature. Ne soyons donc pas étonnés que Dom Claude Martin ait adopté dans sa publication un parti que nous serions unanimes à condamner aujourd'hui.

***

Les Lettres de Marie de l'Incarnation parurent en 1681 à Paris, chez Louis Billaine, à l'enseigne du grand César. L'in-4° qui les contenait portait ce titre : *Lettres de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, Divisées en deux parties.* En tout et pour tout, il donnait au public deux cent vingt et une lettres de la Vénérable Mère : cent trente-deux lettres spirituelles et quatre-vingt-neuf lettres historiques. Nous parlerons tout à l'heure de cette classification. Quelle était la valeur critique de la publication ?

Les éditeurs de la seconde moitié du XVII^e siècle se sont cru tous les droits sur les œuvres de la génération précédente. En tout cas, ils ont pris avec elles d'étonnantes libertés. Dom Claude Martin était de son temps. Toutefois, il n'a pas apporté que de la fantaisie dans son travail. Si déconcertante que soit sa capricieuse manière, il y a mis plus encore de conscience. Cela doit l'excuser à nos yeux de ses innombrables remaniements, et nous redonner pour le fond confiance dans ses documents.

Nous tenons de son aveu qu'il a retouché la forme des écrits qu'il publiait. Il semble, il est vrai, ne le dire que des relations spirituelles, mais il n'est pas exclusif, et d'ailleurs ses raisons d'intervenir n'étaient-elles pas plus impérieuses encore pour les lettres ? D'elles surtout, il devait reconnaître que « le style n'en était pas des plus polis, et qu'il (n'approchait) pas des ouvrages

(du jour) qui par le seul agrément du discours et des paroles (faisaient) une douce violence aux esprits pour se faire lire[1] ». Toutefois n'aurait-il pas pris trop à cœur son rôle de correcteur littéraire ?

Pour les relations spirituelles, du moins pour la célèbre *Relation* de 1654, nous avons pu montrer preuves en mains, à quel point il avait été respectueux du fond. Dans la préface de la *Vie* de sa mère, où il la publiait, il avançait qu'il n'y avait rien changé « ni de l'ordre, ni des pensées, ni même des paroles, sinon quelques-unes, qui lui (avaient semblé) moins claires ». Il se flattait à peine. Mais pour la correspondance ? « Il donna encore au public, écrivait de lui en 1697, un an après sa mort, Dom Martène, son disciple et son biographe, les lettres (de sa vénérable mère), qu'il retoucha un peu, pour changer quelques vieux mots qui sont moins en usage aujourd'hui[2]. » Dom Martène, — les manuscrits sortis de sa main, latins ou français conservés à la Bibliothèque Nationale, en font foi, — était un copiste modèle, consciencieux jusqu'au scrupule. Deux copies de lui du même texte, exécutées à plusieurs années d'intervalle, sont identiques à de rares et insignifiantes variantes près. Il avait vu les originaux des lettres de Marie de l'Incarnation à Tours, chez les Ursulines. Nous devons l'en croire, quand il garantit la fidélité de l'édition de 1681.

Nous l'en croirions sans peine, — il est si parfaitement honnête ! — si nous ne possédions aujourd'hui quelques moyens de contrôler cette fidélité et de nous en faire une idée à notre tour. C'est d'abord une longue lettre autographe de Marie de l'Incarnation à son fils, en date du 4 septembre 1641[3], puis la copie de quatre lettres adressées au même en 1644[4], copie littérale, prise directement sur l'original, très probablement même, si la comparaison des écritures ne nous trompe pas, par Dom Claude Martin en personne et à une date assez voisine de 1644.

En réalité, de la lettre de 1641, l'éditeur de 1681 en a fait deux.

---

1. (Dom Claude Martin). *La Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation...* Paris, 1677. Préface (non paginée).

2. Dom Edmond Martène. *La Vie du Vénérable Père Dom Claude Martin, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur...* Bibliothèque municipale de Tours. Ms. 1442, fol. 89.

3. Bibliothèque Mazarine. Ms. 2467, fol. 357-360.

4. Bibliothèque Nationale. Ms. 19961 (f. fr.), fol. 98-108.

Première faute et très sérieuse. Faute plus grave : pour réussir ce démembrement, il a dû se livrer par endroits à un véritable jeu de dissection. Enfin pour rendre plus complète l'illusion de la dualité foncière des documents, il a inventé une date à l'un d'eux, une date fausse naturellement. Ceci pour le fond. Pour la forme, Dom Martène, gêné par sa dévotion filiale à la mémoire de son maître et de son père, a parlé par antiphrase, en tout cas par euphémisme. Ce ne sont pas que « les vieux mots » qui ont sauté, les mots les plus usuels, les plus modernes parce que les plus vivants, ont été sacrifiés comme les autres, et qui pis est, sans raison, au petit bonheur, simplement parce que la vérité étant sauve, tout était permis, même de n'être pas conséquent avec soi-même. Un même passage, reproduit indûment deux fois, l'est dans les deux cas différemment. Les variantes sont de peu d'importance, mais elles existent. Des lecteurs s'en seront aperçus, — Dom Martène entre autres qui cite justement un fragment de cette lettre ; — tous auront trouvé la chose naturelle, tellement les mœurs littéraires de l'époque l'autorisaient. Et en effet, elle l'était, même quand elle aboutissait à une rédaction parallèle à l'original ; même quand elle portait à supprimer des détails jugés trop humbles parce que trop circonstanciés ou qu'elle les noyait dans des paraphrases nobles mais vagues ; même peut-être encore quand elle dirigeait la pensée sur une direction fausse, parce qu'elle avait maladroitement dénaturé le texte primitif qu'elle avait voulu corriger.

Les copies des lettres de 1644 conduiraient à des constatations identiques. Entre ces pièces et les imprimés correspondants de 1681, un écart surprenant. Ici, les lettres sont restées entières, mais non intactes. Suppressions, transpositions, additions, tous les procédés coutumiers aux éditeurs du temps, sans oublier les inévitables retouches de style, ont été employés. On a ainsi obtenu une composition équilibrée, mais qui n'est plus celle toute spontanée de l'original.

Que conclure de ces évidences troublantes ? A une édition partiellement défectueuse ? Sans aucun doute. A une falsification ? Que non pas. Les habitudes, les goûts, les préjugés des contemporains créaient des exigences. Cette doctrine si haute, si sûre, si divine ne courait-elle pas risque de rebuter par l'inélégance

de sa forme des oreilles trop chatouilleuses ? Il fallait lui donner cet air de distinction et de noblesse, cet « agrément du discours et des paroles », ce ton de la compagnie polie par où la vérité s'empare des esprits et gagne les cœurs. Pour notre formation, des remaniements si constants et si peu justifiés, des recompositions qui aboutissent à de véritables refontes, seraient des attentats à la vérité tout court. Alors, ils pouvaient n'être qu'une forme du respect et de la dévotion. D'ailleurs, de l'examen de cinq pièces, nous ne pouvons décemment formuler un jugement trop rigide sur les 216 autres du recueil. Des lettres ont été à peine touchées, d'autres ont beaucoup souffert. Quelle est la catégorie la plus nombreuse ? Personne ne le saurait dire. Les démembrements de la nature de la lettre du 4 septembre 1641 doivent être assez rares : on n'en reconnaît sûrement que quelques-uns, et nous verrons qu'il faut user de prudence en cette matière. Les suppressions au contraire paraissent nombreuses ; mais elles ne portent que sur des points de détail et, pris en eux-mêmes, d'un intérêt secondaire. Sur les additions, il n'est pas possible de rien dire de positif. Du reste, ces additions ne sont pas des interpolations proprement dites : ce sont seulement des insertions de fragments étrangers dans la trame d'une autre lettre. Mais ces fragments sont de Marie de l'Incarnation, et habituellement la chronologie les assigne à l'année même de la lettre où l'éditeur les a fait entrer. Là encore, la méthode est anticritique, voire détestable. Bourdaloue fut encore plus maltraité par son confrère Bretonneau. Cela nous fâche, avec raison. Nous venons d'expliquer le cas des éditeurs de la fin du XVII^e^ siècle. Dom Claude Martin doit bénéficier encore de circonstances atténuantes plus particulières.

La nécessité d'écrire vite, à plusieurs personnes à la fois, et sur les mêmes sujets, engendrait des redites. Quelques-unes de ces répétitions pouvaient être assez étendues. Fond et forme, c'était la même chose. Il y a plus. La correspondance s'égarait souvent, sur mer et sur les routes de France. On obviait à ce risque en écrivant par différentes voies la même lettre, ou à peu de chose près, au même destinataire. Il y avait donc la lettre type : les suivantes n'en étaient que la copie ou la réplique. Dom Claude Martin ne s'est pas cru tenu d'être complet au point de reproduire

deux ou trois fois des récits dont la date et quelques détails accessoires étaient les seules distinctions. Il lui est arrivé de faire un choix. Mais alors, il a complété la pièce de ses préférences par la pièce éliminée. Nous sommes donc toujours en face d'un texte de Marie de l'Incarnation. Comme d'autres, il n'est pas à sa place, mais il n'est pas du cru de l'éditeur. Nous lisons alors une mosaïque de lettres et non une lettre homogène. Historiquement cependant, tout dans cette mosaïque est vrai. C'est au fond ce qui nous importe.

Cette dernière remarque s'applique surtout aux lettres qui, à notre avis, auraient eu le plus à souffrir ; à celles que l'éditeur pouvait juger les moins importantes, les lettres historiques. Même alors, à travers tous les aménagements quels qu'ils soient, c'est encore Marie de l'Incarnation que substantiellement nous lisons. Les constatations que nous avons faites plus haut n'enlèvent donc rien à l'intérêt et à la valeur que nos contemporains reconnaissent à l'envi à ces lettres. La tâche de la critique est justement d'assurer à tous les yeux cette valeur, en justifiant l'authenticité du fond. Pour ce qui est de la forme, la question est jugée depuis longtemps. Sous les surcharges et les corrections qui lui ont été infligées, nous sommes encore plus près de la prose de Marie de l'Incarnation que de celle de son éditeur.

***

A une exception près, les originaux des lettres de Marie de l'Incarnation qui ont fourni la matière du recueil de Dom Claude Martin sont aujourd'hui absolument introuvables. Dom Claude Martin, nous l'apprenons par sa correspondance, avait après leur publication distribué la plupart des écrits de sa mère aux amis qui lui demandaient des souvenirs et des reliques de la Servante de Dieu. Une de ses lettres avait été donnée à Nicole ; on peut encore la voir de nos jours, à la Bibliothèque Mazarine, dans un recueil factice de manuscrits de cet écrivain et de documents lui ayant appartenu [1]. Les autres, — sinon toutes, du moins le lot le plus important, — avaient été remises aux Ursulines

1. Bibliothèque Mazarine. Ms. 2467.

de Tours, qui durent les conserver pieusement jusqu'à la Révolution. En 1792, au plus tard, ces religieuses furent chassées de leur monastère et leurs archives spoliées par l'administration du district. Quelques liasses de leur chartrier se retrouvent aujourd'hui aux Archives départementales d'Indre-et-Loire[1]. Le reste, c'est-à-dire presque tout, fut chargé sur des charrettes avec les autres archives provenant de tous les monastères et couvents de Tours et du département et transporté à la papeterie de Balesme, où il fut mis au pilon. Tel fut probablement le sort des lettres de Marie de l'Incarnation. On peut imaginer qu'une religieuse s'en serait emparée au dernier moment et les aurait mises quelque part en lieu sûr. Mais en 1789, il y avait déjà bien près de cent ans que toutes relations avaient cessé entre les monastères de Tours et de Québec. L'abandon du Canada à l'Angleterre au traité de Paris n'avait fait qu'agrandir la distance entre les deux maisons. Quel écho éveillait encore dans les âmes le souvenir de Marie de l'Incarnation, dans ce couvent de Tours, d'où elle était sortie en 1639, et qui avait revendiqué solennellement en 1644 comme sa chose à lui la fondation des Ursulines de la Nouvelle-France, « cette nouvelle plante, disaient alors les mères capitulantes, tirée du jardin de notre Touraine, pour être transplantée dans le terroir du Canada, par la main du céleste Jardinier » ? Toutes les vraisemblances sont plutôt pour la destruction et la perte définitive des précieux autographes. Aucun catalogue des fonds publics en France n'en porte trace ; les recherches les plus méthodiques n'ont amené sur aucune piste ; il n'y a nul espoir fondé de les récupérer jamais, s'ils existent encore, par une investigation rationnelle.

Tel étant l'état des choses, l'éditeur moderne de la correspondance de Marie de l'Incarnation n'a plus qu'une ressource : la collection des lettres publiées par Dom Claude Martin en 1681.

Ce recueil est aujourd'hui une rareté. Il n'eut jamais qu'une édition. Les autres dates fournies par les catalogues ne sont que des réimpressions ou des modifications de la page de titre, motivées par la cession du fonds du libraire imprimeur ou propriétaire.

En 1876, le chanoine Richaudeau, aumônier des Ursulines de Blois, tentait de remédier à la pénurie des exemplaires des lettres

1. En tout 738 pièces formant cinq liasses, plus deux registres.

de la Vénérable Mère et en donnait une nouvelle édition, en deux volumes in-8° : *Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation (née Marie Guyard), Première supérieure du Monastère des Ursulines de Québec...* Tournai, Casterman. Aux deux cent vingt et une pièces de l'in-4° de 1681, il était assez heureux d'en ajouter huit autres, encore inédites. Il abandonnait la distribution artificielle de Dom Claude Martin en lettres spirituelles et lettres historiques, pour adopter l'ordre de la chronologie. Mais c'était la seule innovation de son édition et son seul progrès sur l'ancienne. Trois fois seulement, Richaudeau s'est douté de l'origine commune de lettres classées par le premier éditeur dans la section spirituelle et dans la section historique, et il leur a restitué leur unité primitive. Mais l'évidence était aveuglante. D'ailleurs il n'en a tiré aucune conclusion pratique. Aucun contrôle, même le plus sommaire ; aucun recours aux documents contemporains, même les plus accessibles ; nulle étude personnelle des pièces qu'il s'était chargé de rééditer, et du reste une idée plutôt confuse de leur importance. Des notes annoncées, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles sont insignifiantes, quand elles ne sont pas erronées. Leur assurance naïve est un bon spécimen du manque d'esprit critique de leur auteur. Nous ne nous occuperons guère de cette édition que pour indiquer la concordance de ses lettres avec celles du recueil de Dom Claude Martin et de notre réédition.

Nous avons dit que le nombre total des pièces publiées par Dom Claude Martin s'élevait à 221. Ce chiffre devrait être à la fois réduit et augmenté, étant connu les procédés ordinaires de l'éditeur. Aux lettres qu'il a cru devoir scinder en deux, il faudrait rendre leur unité primitive ; aux éléments hétérogènes qu'il a introduits dans d'autres pièces, il faudrait restituer leur indépendance originelle. Le nouveau total auquel on parviendrait serait à compléter par les quelques lettres nouvelles et fragments que l'examen des documents contemporains, manuscrits et imprimés remettrait au jour.

Les sources que nous avons utilisées pour notre réédition de la correspondance de Marie de l'Incarnation sont les suivantes : Parmi les imprimés, *La Vie* de la Vénérable Mère (1677), les *Chroniques de l'Ordre des Ursulines* (1673), les *Relations annuelles des Jésuites de la Nouvelle-France* (1640-1672), *la Vie de Dom*

Claude Martin par Dom Martène (1697), *la Revue critique d'histoire et de littérature* (1883). Parmi les manuscrits : les archives des Ursulines de Québec, les archives des Ursulines de Mons en Belgique, les archives du Carmel de l'Incarnation du Faubourg Saint-Jacques de Paris (aujourd'hui transféré à Clamart), le Manuscrit 2467 de la Bibliothèque Mazarine, le Manuscrit 2196 de la Bibliothèque municipale de Troyes, le Manuscrit 1442 de la Bibliothèque municipale de Tours (*Vie de Dom Claude Martin*, par Dom Martène).

Dans son *Rapport sur les Archives de France relatives à l'histoire du Canada* (Ottawa, 1911), un archiviste canadien, J.-Edmond Roy, avait relevé du nouveau sur la correspondance de Marie de l'Incarnation, dans un recueil de lettres des religieuses de Port-Royal, conservé à la Bibliothèque Nationale (Manuscrit 23,481, f. fr.). Malheureusement, l'indication était erronée. Il s'agit seulement de la Sœur Marie Dorothée de l'Incarnation Le Comte, correspondante de la Mère Agnès Arnauld[1].

Nous n'avons pas à dresser ici la liste des pièces, lettres entières ou simples fragments, que nous avons recueillies dans notre enquête. Elle épuise, pour le moment, tous les documents qu'il a été possible d'atteindre et que nous connaissions, mais les articles en sont peu nombreux. Tous, sauf les lettres tirées des archives des Ursulines de Québec et du Carmel de l'Incarnation, sont connus, quoique à peu près oubliés dans les publications où ils ont été édités. Nous les rééditons sur les originaux. L'annotation afférente à chacun d'eux donnera sur leur provenance et leur nature toutes les informations utiles, au fur et à mesure de leur entrée dans la série des lettres de la Vénérable Mère.

C'est le souci d'être aussi complet que possible qui nous a poussé à donner place parmi les lettres de Marie de l'Incarnation à celles de ses sœurs en religion et de M^me^ de la Peltrie. Cette correspondance des Ursulines de Québec et de leur fondatrice temporelle fut, elle aussi, et pour les mêmes raisons, très étendue. Si nous en avions une partie appréciable, elle exigerait une publication à part. Malheureusement, il nous en reste à peine trente lettres

1. *Op., cit.*, p. 708. Voir : *Lettres de la Mère Agnès Arnauld, Abbesse de Port-Royal* (éditées par M^lle^ Rachel Gillet) avec une introduction par M. P. Faugère. Paris, 1858. 2 vol. in-8°.

pour la période qui va de 1639 à 1672. Vu leur petit nombre, nous n'avons pas hésité à les insérer dans la trame chronologique de la correspondance de la Vénérable Mère, au lieu de les rejeter en appendice comme pièces annexes. Ainsi disposées, loin de disperser l'intérêt, elles complètent les lettres de Marie de l'Incarnation, leur apportant un supplément et un commentaire ; quelquefois même, lorsque la lettre de la Vénérable Mère fait défaut, un équivalent : telle cette relation où la Mère Cécile de Sainte-Croix raconte à ses sœurs de Dieppe sa traversée et son passage au Canada, en 1639, qui doit aujourd'hui suppléer pour nous à la lettre que Marie de l'Incarnation écrivait à son fils à la même date sur le même sujet et qui est perdue. Nous ne sortons donc pas de notre plan en montrant la Vénérable Mère parmi ses filles et ses sœurs. C'est par là même apporter une contribution plus fournie à l'histoire de la colonie et de la mission primitive de la Nouvelle-France.

***

Avec le si petit nombre d'originaux qui nous restent, — nous n'en possédons pas dix en tout, — le programme que l'éditeur des sermons de Bourdaloue imaginait pour le futur hagiographe de Marie de l'Incarnation : « restituer à l'aide de tous les autographes subsistants la physionomie véritable (de ses) lettres, et (nous) rendre les passages omis par leur première publication » [1], est une tentative chimérique. Nul n'y peut songer qui a le moindre souci de l'objectivité. Ce n'est pas dans cette direction que devra s'exercer la critique. Aussi bien, notre tâche sera-t-elle résolument moins ambitieuse, mais plus positive. Elle portera moins sur l'expression des choses que sur leur substance. Nous nous proposons par un examen minutieux de chacune des pièces de la collection de Dom Claude Martin, de rendre aux lettres de Marie de l'Incarnation telles qu'elles nous sont parvenues, non leur véritable physionomie, mais leurs raisons de nous inspirer confiance dans leur teneur essentielle, ce que nous pourrions appe-

1. Eugène Griselle : *La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Première Supérieure des Ursulines de Québec. Supplément à sa correspondance.* Paris, Savaète (s. d.), p. 4.

ler leurs titres de créance. Ce n'est pas de critique textuelle ou littéraire que nous nous occuperons, ou, du moins très peu, et seulement à l'occasion, mais de l'accord des idées et des faits, soit avec la doctrine générale de Marie de l'Incarnation pour les premières, soit pour les seconds avec leur contexte historique immédiat, tel qu'il est constitué par le groupe de lettres dont leur récit fait partie. Il est relativement aisé de soupçonner dans une formule donnée une retouche de l'éditeur, ou même d'y voir, s'il y a lieu, une paraphrase, une amplification ou une interpolation. Qui, cependant, oserait refaire à coup sûr la formule originale ? Mais il est possible de prouver, sans crainte d'erreur, que telle pensée, prise en elle-même, est conforme à l'expérience et à l'enseignement de la Vénérable Ursuline, ou que tel fait appartient historiquement à l'année à laquelle il est assigné et qu'il est exact, ou, s'il est sans autre témoin contemporain, qu'il porte avec soi ses garanties de certitude ou tout au moins de vraisemblance. Cette conclusion est déjà suffisante, car elle nous contraint à cette autre, que le passage qui nous transmet cette pensée ou ce fait est authentique, et que dans son fond il vient directement de Marie de l'Incarnation : Dom Claude Martin, surtout s'il s'agit d'histoire, était plutôt enclin à supprimer qu'à ajouter.

Un autre de nos efforts a tendu à rapprocher de nous les lettres de Marie de l'Incarnation, à nous les rendre en quelque manière aussi intelligibles qu'elles le furent à leurs destinataires. Ceci, non pas en substituant un tour de notre façon à la paraphrase indécise de l'éditeur, ni même en démontrant que partout et toujours cette imprécision est son fait, mais en dissipant les obscurités qui naissent de la confusion du récit ou de sa réserve excessive, de l'à peu près de la correction de l'éditeur, ou encore de l'éloignement des faits, et de l'ignorance où nous sommes la plupart, en France et au Canada, des événements. Éclairer toute la scène où vit, prie et agit Marie de l'Incarnation ; recomposer les circonstances et le milieu dans lesquels elle écrit ; retrouver et rendre sensibles dans leur nature et leur acuité, les intérêts, les soucis et les angoisses qui l'occupent à ce moment-là ; replacer le lecteur de ses lettres dans un état d'esprit voisin du sien et capable de le mieux pénétrer et comprendre, tel a été en gros un

de nos objectifs principaux. Une annotation abondante était indispensable pour atteindre ce but. Nous n'avons rien omis pour la faire complète, précise et sûre. Nous n'avions pas à refaire l'histoire du Canada dans sa première période ; mais nous avions à la connaître d'après ses sources, à nous faire une idée personnelle des problèmes qu'elle soulève, à contrôler les faits que nous citons ou sur lesquels nous devons nous appuyer, de manière à ne jamais dépasser leur contenu dans nos assertions. En fait, notre annotation ne produira aucun document inconnu : ce n'est point son sujet, mais elle sera toujours basée sur les pièces originales, imprimées ou manuscrites, et sur les travaux de première main, éditions critiques ou études particulières. Ainsi compris notre travail est assez considérable pour que nous n'y ajoutions pas ce que personne n'en attend. Par contre, nous devions nous livrer à des recherches nouvelles sur les origines et l'œuvre de Marie de l'Incarnation, sa famille et sa vie, tant à Tours qu'à Québec. Ici, nous ne dépendrons le plus souvent que de nos découvertes. Qu'il s'agisse des registres de catholicité des quatorze anciennes paroisses de Tours ; des archives des Ursulines de Tours déposées depuis la Révolution aux Archives départementales d'Indre-et-Loire ou provenant des études des notaires ; des annales manuscrites de quelques monastères d'Ursulines des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles en France qui peuvent intéresser l'histoire des Ursulines de Québec ; des chartriers français qui conservent les anciennes archives de la famille de M^me^ de la Peltrie; des documents de nature à fournir les renseignements indispensables sur l'héroïque Marie de Saint-Joseph, l'une des trois fondatrices du monastère de Québec ; des archives des Ursulines et des Hospitalières de Québec enfin, nous n'avons rien négligé pour explorer ces sources et en acquérir une connaissance directe. Cela nous a permis de résoudre incidemment des énigmes dont la solution déborde le cadre de la biographie personnelle, de lever le voile de bien des anonymes ; de retrouver des noms et des visages, des personnes en un mot ; et de nous assurer un contact toujours plus étroit sur un champ toujours plus vaste avec l'histoire générale, religieuse et coloniale, dont l'expérience et la mission apostolique de Marie de l'Incarnation font partie intégrante.

***

Nous avons renoncé pour notre publication au plan de Dom Claude Martin. On sait qu'il avait cru devoir diviser la correspondance de sa vénérable mère en deux sections : les lettres spirituelles et les lettres historiques. Ce partage qui n'était point fameux en 1681, ne vaudrait rien du tout aujourd'hui. Son auteur, du reste, n'était pas insensible à ce qu'il comportait d'artificiel. « Cette division, écrivait-il, n'est pas si juste, que les (lettres) spirituelles ne soient mêlées de beaucoup de faits historiques et que les historiques ne soient remplies de tant de piété qu'en les lisant on croira facilement lire un discours spirituel et qui tend à l'instruction des mœurs. » C'est la vérité même. Ce classement a le tort de faire repasser deux fois la suite de la vie de Marie de l'Incarnation, sous nos yeux, mais toujours de façon incomplète. Il est illogique. Des lettres figurent dans la section spirituelle qu'on s'étonne d'y voir, et d'autres dans la section historique qui auraient été mieux à leur place dans la section spirituelle. Nous ne disons rien des morcellements et des véritables tours de force qu'ils ont exigés. L'intention de leur auteur était droite. Lui-même, il nous prévient candidement de son artifice : en marge de la lettre historique XXXIX, il écrit : « Le commencement de cette lettre est à la lettre LVII de la première partie, qui a été divisée en deux, afin de distinguer les matières ». Aveu timide, mais suggestif, car il suffirait à ouvrir les yeux de la critique attentive. Quoi qu'il en soit des raisons qui ont guidé Dom Claude Martin, — raisons qui relèvent de l'édification et non de l'histoire, — elles ne sont plus défendables. En 1876, le chanoine Richaudeau revenait sagement à l'ordre naturel des lettres, celui de la chronologie. C'est qu'il n'y en a pas d'autre.

A la différence de certains épistoliers, Marie de l'Incarnation n'eut jamais de type fixe pour l'ordonnance matérielle de ses lettres. Quelquefois la date est au début et quelquefois à la fin. La lettre commence par un souhait ou entre immédiatement dans le sujet. Sauf pour les autographes, nous avons adopté la disposition du recueil de Dom Claude Martin. On évitait ainsi l'arbitraire des conjectures personnelles, et l'on compensait l'avantage de tomber quelquefois juste par celui, plus appréciable,

de l'uniformité. Quant aux sommaires, compositions plus ou moins heureuses de l'éditeur, nous les avons abandonnés.

Nous devions faire une édition critique. Nous avons voulu également donner une édition lisible, qui sans s'adresser au grand nombre, — ce qui ne peut être, — ne réduise pas encore le cercle de son public par un appareil rébarbatif de science et d'érudition.

Nous avons usé de quelques signes de référence dans les notes. Il est inutile de les justifier. Ils seront utiles aux gens du métier à qui nous les avons destinés. Les autres auraient grand tort de s'en effrayer ; leur lecture ne doit point s'en embarrasser. Nous avions précédemment résolu le problème de l'orthographe et de la ponctuation. Les raisons qui nous ont fait préférer l'usage moderne sont toujours pour nous aussi impératives. Là encore, le bénéfice de l'uniformité ne permettait pas d'hésiter sur le parti à prendre, même dans le cas des autographes.

Restent les variantes. Nous en avons donné dans nos deux premiers volumes. Elles s'imposaient pour la publication de la *Relation* de 1654, le plus important des écrits mystiques de Marie de l'Incarnation, et l'un des plus considérables de toute notre littérature spirituelle catholique. Le texte dont nous disposions, celui du manuscrit des Ursulines des Trois-Rivières, était très supérieur à l'imprimé de 1677, mais quelle que fût sa valeur réelle, ce n'était pas l'original. Nous devions à chaque instant justifier ses leçons et, pour ainsi dire, les authentiquer. Dans la réédition des lettres, nous nous sommes trouvé en face de trois cas différents : nous possédions l'original, ou nous avions une copie manuscrite ancienne et le texte imprimé de 1681, ou enfin nous disposions de deux textes, imprimés à quelques années d'intervalle, celui de la *Vie* de Marie de l'Incarnation (1677) et celui de ses *Lettres* (1681). Dans le premier cas, les variantes n'offraient aucun intérêt, sinon de surprendre l'éditeur sur le fait de ses corrections ; mais la preuve de ses retouches est déjà surabondante. Dans le troisième cas, puisqu'il y avait lieu de choisir, il était sage de donner les raisons de son option, au moins par la citation de quelques variantes d'apparence moins authentiques du texte laissé de côté : c'est ce que nous avons fait discrètement. Mais dans le second ? Fallait-il un apparatus, et surtout un

apparatus compliqué et complet ? Il le semblait, puisque le manuscrit n'est qu'une copie. Nous avons cependant raisonné comme dans le premier cas. La copie en question est fort ancienne, contemporaine ou presque, avons-nous dit, de l'original ; elle semble de la main de Dom Claude Martin, encore tout jeune religieux et qui n'avait alors aucune idée de publication ; elle porte enfin tous les caractères de la fidélité, ses fautes, s'il y en a, n'étant que des distractions de copiste. Nous nous sommes donc contenté d'indiquer les retouches les plus marquantes de l'éditeur de 1681, les remaniements qui atténuent ou altèrent le sens de l'original, les transpositions et les additions qui en ont modifié la physionomie. De l'apparatus critique, nous avons en somme retenu l'essentiel. C'était, croyons-nous, amplement suffisant.

***

Pour conclure. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà écrit du style de Marie de l'Incarnation dans notre Introduction générale, et le moment n'est pas venu de prendre une vue d'ensemble de la valeur de sa correspondance comme source de l'histoire primitive de la Nouvelle-France. Retenons seulement ici les réflexions que les lettres de la Vénérable Mère inspiraient à Dom Claude Martin, dans l'*Avertissement* de son édition :

« Je divise tout l'ouvrage, disait-il, en deux parties, dont la première contient ses lettres spirituelles et la seconde ses lettres historiques...

« Les premières seront une seconde image de sa vie. Toutes ses vertus y paraîtront avec éclat. L'on y verra la conduite de son oraison et les degrés par lesquels elle est montée à une contemplation si haute et si sublime. Son union continuelle avec Dieu s'y découvrira avec étonnement : l'on y remarquera ses combats et ses victoires, ses lumières et ses obscurités, ses élévations et ses abaissements, les caresses et les rebuts de son divin Époux, et en un mot toutes ces épreuves et ces vicissitudes par lesquelles Dieu fait passer les âmes qu'il chérit le plus, pour les purifier et pour les élever à la perfection évangélique. Et quant à la doctrine, l'on verra qu'il y a peu de points dans la vie spirituelle et mystique qui ne s'y trouvent expliqués avec tant de

clarté, qu'il est évident qu'elle n'a rien écrit que ce qu'elle a fait et ce que l'expérience lui a appris. Ces lumières ne seront peut-être pas aperçues de ceux qui ne lisent les livres que par curiosité ou pour passer le temps, parce qu'elles sont mêlées dans les entretiens aux lettres familières et couvertes du voile des choses extérieures. Mais ceux qui liront ces lettres avec attention et dans le dessein d'en profiter, découvriront facilement ces instructions, et ils n'auront pas de peine à trouver le *trésor caché dans le champ*.

« Les autres lettres contiennent une histoire succincte mais sincère de tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans le Canada, depuis 1640 jusques en 1672, c'est-à-dire durant l'espace de trente-deux ans qu'elle y a vécu. L'on peut ajouter foi à tout ce qu'elle dit, n'ayant rien écrit qu'elle n'ait vu ou appris de bouche par les lettres des Révérends Pères Jésuites, qui étaient dispersés dans les missions. Souvent même le Révérend Père qui était chargé de travailler aux *Relations* lui communiquait ses mémoires, pour en tirer ce qu'elle jugerait à propos, afin d'en faire part en France, à ses amis et aux bienfaiteurs de sa maison. C'était l'adresse innocente dont elle se servait pour entretenir leur affection et l'inclination qu'ils avaient de faire du bien à son séminaire et aux filles sauvages... »

Et voici maintenant le jugement que ce dévot fils portait sur l'admirable Mère qui revivait devant ses yeux dans sa correspondance :

« L'on ne pourra jamais assez admirer la douceur de l'esprit dont ses lettres sont remplies. Car encore qu'elle traite de diverses matières qui d'elles-mêmes sont assez opposées à l'esprit de dévotion, comme sont les affaires temporelles, les guerres, les ambassades, les négociations, elle en parle néanmoins d'une manière si chrétienne et avec tant de tendresses de piété, qu'il est aisé de voir que l'onction de son âme accompagnait ses pensées, à mesure qu'elle les exprimait sur le papier.

« Ce qui paraîtra encore plus admirable, c'est la modération avec laquelle elle écrit les choses, quelque intérêt qu'elle y eût. La prudence et la charité éclatent également dans ses lettres. Car dans la diversité des affaires de conséquence qu'elle a eues à traiter, l'on verra aisément qu'il lui a fallu soutenir des contra-

dictions fâcheuses, à qui pour leur pesanteur elle donne le nom de croix, mais elle n'en déclare jamais les auteurs... Quand la nécessité l'oblige de faire mention de ceux qui lui ont causé du chagrin, outre qu'elle le fait confusément, c'est toujours sans les blâmer. Sa prudence et sa charité lui font trouver des tours pour excuser leur conduite et même pour en parler avec éloge. Elle passe plus avant, car bien loin d'en avoir du ressentiment, on voit un cœur qui s'ouvre et se dilate, comme si elle y voulait recevoir ceux qui lui font de la peine...

« A qui que ce soit qu'elle écrive, elle conserve toujours une gravité humble et une générosité respectueuse. Et jamais elle ne s'écarte de la solidité de sa grâce principale, qui est son union intime et continuelle avec Dieu...

« Elle se soutient partout de la sorte, et l'on peut dire que son onction intérieure est un baume répandu sur tous ses écrits. L'effusion s'en étend encore plus loin : elle semble passer jusque dans les cœurs, de sorte qu'on ne peut les lire sans être parfumé de son odeur, et sans entrer dans la communication de son esprit. »

On ne saurait parler plus juste. Ajoutons pour les lecteurs du XX^{e} siècle, que la grâce d'hier est encore la grâce d'aujourd'hui.

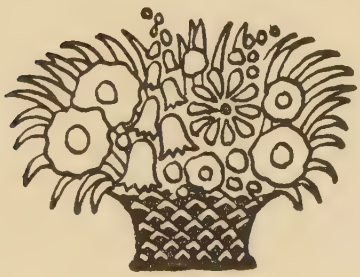

AVERTISSEMENT

Les abréviations employées dans la réédition de la Correspondance de Marie de l'Incarnation sont les suivantes :

V *La Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France* (par Dom Claude Martin). Paris, 1677, in-4°.

L *Lettres de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, divisées en deux parties.* (Édition de Dom Claude Martin.) Paris, 1681, in-4°.

R *Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation (née Marie Guyard), Première Supérieure du Monastère des Ursulines de Québec.* Nouvelle édition... par l'Abbé Richaudeau. Tournai, 1677, 2 vol. in-8°.

M *La Vie du Vénérable Père Dom Claude Martin, Religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur...* (par Dom Edmond Martène). Tours, 1697, in-8°.

MT La même. Ms. 1442 de la Bibliothèque municipale de Tours.

RJ *Relations* des Jésuites de la Nouvelle-France (1611-1672).

Q Les mêmes. Édition de Québec, préparée par le P. F. Martin, S. J. (3 vol. in-4°, Québec 1858).

C Les mêmes. Édition de Cleveland, préparée par R. G. Thwaites, secrétaire de la Société historique du Wisconsin, et ses collaborateurs. (73 vol. in-8°. Cleveland 1891-1901).

Écrits *Marie de l'Incarnation, Ursuline de Tours, Fondatrice des Ursulines de la Nouvelle-France. Écrits spirituels et historiques...* (Édition de Dom A. Jamet). Paris-Québec. Vol. I et II.

Les renvois aux deux éditions des *Relations* des Jésuites mentionnent le tome de l'édition de Cleveland et sont formulés de la façon suivante : RJ 1639 (Q. 4 ; C XV, 228) etc.

Les annotations doctrinales et historiques exigeant une certaine ampleur ont été reportées à la suite de chaque lettre. Elles sont annoncées par un chiffre arabe placé entre parenthèses à la fin de la note courante qu'elles doivent compléter.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉPARATION
A LA
MISSION DE LA NOUVELLE-FRANCE

PREMIÈRE PARTIE

PRÉPARATION
A LA
MISSION DE LA NOUVELLE-FRANCE

ANNÉES 1635-1639

AU 20 mars 1635, date de la première lettre de sa correspondance missionnaire, Marie de l'Incarnation est professe aux Ursulines de Tours depuis deux ans et deux mois (25 janvier 1633). Elle est sortie de cette longue et crucifiante épreuve spirituelle dont elle a commencé d'être affligée dès son entrée au noviciat (mars 1631), et qui semble avoir duré, au moins sous une forme atténuée, jusqu'aux approches de 1635. Au carême de 1633, Dom Raymond de Saint-Bernard, le religieux feuillant qui avait eu jusque-là la

direction de sa conscience, ayant définitivement quitté Tours, elle s'est mise sous la conduite des Jésuites, qui venaient justement de s'établir dans la ville, et depuis, c'est aux Pères de la Compagnie qu'elle confie son intérieur. Néanmoins, elle continue avec Dom Raymond, son directeur préféré, un échange de lettres spirituelles, plus ou moins fréquent selon les circonstances. Elle le revoit dans tous ses passages à Tours, et chaque fois que l'occasion s'en présente, elle a recours à lui. Dom Raymond de Saint-Bernard est à ce moment, depuis 1634, *prieur du Monastère royal de Saint-Bernard des Feuillants de la rue Saint-Honoré à Paris, le premier monastère par l'éclat et l'importance de la Congrégation des Feuillants en France.*

A cette même date du 20 *mars* 1635, *la France est en possession effective du Canada — la Nouvelle-France — depuis* 1608, *année de la fondation de Québec par Champlain. L'évangélisation des indigènes, — Algonquins, Montagnais, Hurons, les Sauvages comme les appellent les Français, — y a été commencée par les Récollets de la Province de Saint-Denys en* 1615, *aidés à partir de* 1625 *des Jésuites. En* 1629, *les Huguenots Kirke, agissant pour le compte de l'Angleterre, s'étant emparés de Québec, Champlain, la plupart des Français et tous les missionnaires, même ceux des Hurons, rentrent en France. Mais le traité de Saint-Germain-en-Laye,* 1632, *nous rend le Canada, et en rouvre les portes aux missionnaires. Le* 5 *juillet de cette même année, les Jésuites, avec les Pères Paul Le Jeune et Anne de Nouë, sont à Québec. Ils reprennent sur les rives du Saint-Laurent l'œuvre de l'évangélisation des Sauvages, qui leur est désormais exclusivement confiée. Dans la première moitié de* 1635, *ils comptent déjà cinq résidences dans la Nouvelle-France : deux sur les côtes orientales de l'Amérique, au Cap Breton et à Miscou ; deux sur le Saint-Laurent, à Québec et aux Trois Rivières ; la dernière dans la Huronie, où le P. de Brébeuf et ses confrères sont rentrés l'année précédente. Québec, où ils vont avoir avant la fin de* 1635

deux résidences, à Notre-Dame des Anges et à Notre-Dame de Recouvrance, est leur poste principal. Le P. Le Jeune en est le supérieur et dirige toutes les missions de la Nouvelle-France.

Dom Raymond de Saint-Bernard, depuis son retour à Paris, en 1634, *s'est senti inspiré de se consacrer à l'apostolat des Sauvages du Canada. Il est même sur le point de s'embarquer pour cette mission. Marie de l'Incarnation vient d'en apprendre fortuitement la nouvelle. Elle aussi, depuis les fêtes de Noël de* 1633, *où elle a vu en songe le Canada, et surtout depuis un ravissement du début de* 1635 *où Dieu lui a révélé son appel à la vie apostolique et sa vocation de missionnaire dans la Nouvelle-France, se sent possédée des mêmes aspirations. Jusqu'ici, elle a gardé son secret, attendant l'heure de la Providence. Nulle occasion ne pouvait s'offrir plus favorable à l'exécution de son dessein que le projet de son ancien directeur. Elle lui écrit donc aussitôt pour lui exposer ses sentiments, le priant d'examiner sa vocation et de lui donner son appui pour y répondre, s'il la juge du ciel.*

I. — A Dom Raymond de St-Bernard, religieux feuillant

V pp. 325-326. — L pp. 7-8, Lettre spirituelle V. — R V. — Texte de V.

Mon très Révérend Père,

Votre sainte bénédiction[1] !

Il me serait impossible de ne pas vous témoigner ce qui me presse. Je n'ai jamais eu le désir d'aucune chose qui semblât me pouvoir avancer en l'amour de mon

Lettre I. — Le texte de L offre très peu de variantes avec celui de V, et ce ne sont que des variantes insignifiantes. Mais il a été amputé des deux dernières phrases de la lettre, où nous n'avons cependant aucune raison de voir une addition du premier éditeur. Nous savons du reste que L écourte souvent les finales des originaux.

1. Souhait propre à L.

Jésus, que je ne vous l'aie communiqué et qu'au même temps je ne me sois soumise à votre bon plaisir et à vos salutaires avis[2].

C'est donc, mon très Révérend Père, que j'ai un extrême désir d'aller en Canada[3], et comme ce désir me suit partout je ne sais à qui je me dois adresser pour le dire et pour demander secours afin de l'exécuter. Mais on m'a appris que vous êtes en dessein de vous exposer à une si haute entreprise, et que l'affaire est si avancée que vous devez passer par cette première flotte qui va partir après Pâques[4]. Bon Dieu ! Cela est-il vrai ? S'il est vrai, de grâce, ne me laissez pas et menez-moi avec vous. J'aime ardemment toutes ces petites Sauvages, et il me semble que je les porte dans mon cœur. Que je m'estimerais heureuse de leur pouvoir apprendre à aimer Jésus et Marie ! Il faut que je vous confesse qu'il y a plus de dix ans que je suis poursuivie du désir de travailler au salut des âmes, et je vois tant de charme et de bonheur en l'exercice de cet emploi, que cela le rallume sans cesse[5]. Il n'y a point de pensée si agréable à mon esprit, et il me semble qu'il n'y a personne sous le ciel qui puisse jamais mériter la possession d'un bien si inestimable que d'être choisi de Dieu pour un si haut dessein. Je pense que pour l'obtenir, il faut plus aimer que tous les Séraphins, car cela se doit gagner par amour, et si j'aimais d'un amour tel que je m'imagine qu'il doit être, je me serais déjà

---

2. Sur cette conduite ordinaire de Marie de l'Incarnation avec son directeur, voir *Écrits* I, pp. 187-190, 365-368 ; II, p. 208.

3. La Vénérable Mère décrira plus loin l'origine merveilleuse et surnaturelle de ce désir. Voir plus loin la lettre X et aussi *Écrits* II, pp. 303-306.

4. Dom Raymond avait fait part de son dessein à l'un des Feuillants de Tours. La communication était confidentielle. Mais bouleversé d'une telle nouvelle, le religieux qui l'avait reçue en avait aussitôt apporté le secret à la supérieure des Ursulines (*Écrits* II, p. 329).

5. Ces aspirations étaient déjà assez précises en 1625, et Marie de l'Incarnation nous en a conservé des traits dans sa *Relation* de 1633 (*Écrits* I, fragments 16 et 18, pp. 177-179). C'est une inclination si prononcée aux fonctions apostoliques qui amena Dom Raymond en 1630 à préférer pour sa dirigée les Ursulines aux Feuillantines.

saisie du Cœur de mon très aimable Jésus, et l'aurais forcé[6] de m'exaucer sans retardement, tant je me sens pressée. Vous ne sauriez croire, néanmoins, combien je fais de saillies ni combien de fois le jour mon esprit est transporté pour importuner Celui qui me peut seul ouvrir la porte. Et comme sa Majesté a des sujets dont elle se veut servir dans l'exécution de ses saintes volontés, le rapport qu'on m'a fait de votre dessein m'a fait penser si ce divin Sauveur ne vous avait point choisi pour me faire posséder l'effet de mes désirs, pour comble de tous les autres biens qu'il m'a faits par votre moyen. Voudrait-il bien que vous fussiez le commencement et la fin de mon bonheur pour me conduire au point où il me veut[7] ? Si cela est, qu'il soit béni sans cesse et que son amour fasse que je ne m'en rende point indigne ! Mais quand je considère mes imperfections, je me dis aussitôt qu'il ne voudra point de moi, que quelque autre plus aimée[8] lui gagnera le cœur et qu'il fera tomber cet heureux choix sur elle. Mais je lui rends grâces de ce choix, dans lequel il ne se peut tromper, et de ce qu'il se formera des sujets tels qu'il les veut et qui lui seront des riches vaisseaux d'élection.

Je vous conjure néanmoins de m'aider en mon dessein, et cependant[9] de me donner une favorable réponse. * Mais je m'imagine que vous m'allez blâmer de ce qu'étant si misérable, j'ose aspirer à une vie si sublime. Mais faites tout ce qu'il vous plaira, mon très Révérend Père, j'honorerai toujours vos rigueurs aussi bien que vos bontés * [10].

De Tours, le 20 mars 1635.

---

6. *L'aurais forcé,* Dieu le Père. Nous reviendrons plus loin sur l'origine toute récente et la nature de cette pratique de la Vénérable Mère.

7. La vocation apostolique de Marie de l'Incarnation devait être en effet l'aboutissant de son expérience mystique. Or, Dom Raymond de Saint-Bernard avait pris la conduite de la Vénérable Mère presque au début de cette expérience (*Écrits* I, pp. 239-240, note 3 ; II, 193).

8. Parce que plus fidèle.

9. *Cependant,* en attendant.

10. * * manque dans L.

II. — Dom Raymond de St-Bernard a marie de l'incarnation

Il lui exprime sa surprise de son dessein, et « de voir que le sien qu'il croyait être fort secret, était découvert ». Pour le premier, il ne peut l'approuver sans autre examen, « le voyant si opposé à la condition d'une religieuse, à qui la seule vue du monde doit faire peur, et qui, à plus forte raison, doit avoir d'autres sentiments que de quitter la clôture pour passer tant de provinces et tant de mers, afin de faire des fonctions apostoliques dans un pays sauvage, où il n'y avait pas même... de l'assurance pour les hommes. Mais... il n'ose pas le condamner entièrement sachant que la main de Dieu qui n'est point raccourcie peut faire des prodiges en tous les temps, et que sa Providence qui avait déjà rempli (son) âme de tant de grâces extraordinaires, la pouvait encore destiner à des desseins plus relevés, contre l'attente et la prudence de tous les hommes. C'est pourquoi afin de juger à fond d'une vocation si rare, il l'oblige de lui en déclarer le commencement, le progrès, les circonstances, et tout ce qui serait nécessaire pour former un jugement solide sur une affaire de cette importance ».

(De Paris, 25-31 mars 1635.)

III. — A Dom Raymond de St-Bernard

V pp. 326-329. — L pp. 10-13, Lettre spirituelle VII. — R VII. — Texte de V.

Mon très Révérend Père,

Vous avez un grand sujet de présumer et tout ensemble de vous défier de mon imbécillité[1] ; et je ne m'étonne pas si vous êtes surpris et dans l'étonnement[2] de me voir aspirer à une chose qui semble inaccessible[3], et encore[4] de voir que c'est moi qui y aspire. Pardonnez-

---

Lettre II. — Connue par V p. 326, qui en donne une analyse peut-être d'après la réponse de Marie de l'Incarnation.

Lettre III. — Très peu de différence entre les deux textes de V et de L.

1. *Imbécillité*, faiblesse et incapacité.

2. *Étonnement*, plus fort que *surprise*, complète l'impression de Dom Raymond. Non seulement il fut saisi à l'improviste, mais encore, il reçut comme un coup de la nouvelle qui lui arrivait.

3. La participation des religieuses à l'activité missionnaire nous paraît aujourd'hui toute naturelle. Au temps de Marie de l'Incarnation, c'était un fait inouï dans l'Église. La clôture était encore la loi universelle des religieuses ; jamais aucune d'elles ne l'avait franchie pour aller dans les terres étrangères.

4. *Et encore*, et de plus.

moi, mon très cher Père, si l'instinct si violent qui me pousse me fait dire des choses que j'ai honte même d'envisager à cause de ma bassesse. Je m'en vais donc vous dire ma disposition, puisqu'il vous plaît me le commander.

Votre Révérence sait comme mon cher Époux m'a tenue depuis longtemps dans une étroite union et liaison intérieure qui ne me permettait pas d'arrêter la vue sur aucune chose particulière que sur lui seul qui me tenait contente dans la jouissance de mon Amour[5], dans lequel je me voyais si avantagée que la soustraction de toutes les autres choses me semblait douce, et que quelques croix que je pusse expérimenter, elles ne me pouvaient faire sortir de cette disposition. Il est arrivé que depuis ma profession religieuse[6], il a tenu mon esprit dans une douce contemplation des beautés ravissantes de sa Loi, et surtout du rapport de la Loi ancienne avec la Loi évangélique. Dans cette vue, ma mémoire était continuellement remplie des passages de l'Écriture sainte qui me confirmaient dans toutes les vérités qui y sont dites du sacré Verbe Incarné, quoique je n'en eusse jamais douté, et généralement dans tous les plus hauts points de notre foi, de sorte que, par la grandeur de ces lumières, je me suis trouvée dans de si grands transports, que, toute hors de moi, je disais : « O mon grand Dieu ! ô mon grand Amour ! je fais vœu de croire tout ce qui a été dit de vous, et tout ce que la faiblesse créée ne peut dire de vous, car, mon cher Amour, vous me ravissez dans les connaissances dont vous remplissez mon esprit[7] ! » Or cela a mis dans mon âme un extrême désir de la vie apostolique, et sans regarder mon imbécillité, il me semblait que ce que Dieu me versait dans le

5. L : *de son amour*. La leçon de V peut se justifier par le contexte spirituel général des Écrits de Marie de l'Incarnation. L'état dont il s'agit ici est celui des années 1628-1631 (*Écrits* I, pp. 360-364 ; II, pp. 283-285).

6. 25 janvier 1633. Sur cet état où Dieu lui « ouvrit l'esprit pour comprendre les Écritures » voir *Écrits* II, pp. 290 et ss.

7. Principalement de celles qui sont relatives à sa royauté universelle (*Écrits* II, pp. 308, 311-312).

cœur était capable de convertir tous ceux qui ne le connaissent et ne l'aiment pas.

Lorsque je fis mes exercices spirituels, je me trouvais toute honteuse quand il me fallait rendre compte de mes sentiments, qui ne convenaient point à mon sexe ni à ma condition. Je n'avais point entendu parler de la Mission[8], et néanmoins mon esprit était par désir dans les terres étrangères. Il y a plus de dix ans, comme je vous ai dit par ma dernière[9], que je souhaite et envisage cette grande chose, mais mon plus grand désir de la posséder est depuis toutes ces nouvelles connaissances, et encore plus particulièrement depuis avoir ouï dire qu'il pourrait y avoir moyen de l'exécuter[10]. De plus, nous avons vu la *Relation*[11], qui, bien loin de me décourager[12], m'a rallumé le désir et le courage. Il me serait impossible de vous dire les communications intérieures que j'ai continuellement avec mon cher Époux sur ce sujet. Il me fait voir cette entreprise comme la plus grande, la plus glorieuse et la plus heureuse de toutes les fonctions de la vie chrétienne ; qu'il n'y a aucune créature digne de cet emploi ni qui le puisse mériter ;

---

8. De la Mission de la Nouvelle-France, car elle connaissait par les vies de saint François-Xavier et de quelques autres missionnaires, les missions d'Extrême-Orient, et sans doute aussi celles de l'Amérique du Sud.

9. La lettre du 20 mars précédent.

10. Grâce au dessein providentiel de Dom Raymond, qui devait dans sa pensée lever tous les obstacles.

11. *La Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France sur le grand fleuve de S. Laurent.* Depuis 1632, date de leur rentrée dans les missions du Canada, les Jésuites faisaient paraître annuellement sous le titre de *Relations*, qui devait devenir si fameux, le récit de leurs travaux chez les Sauvages et des progrès de l'évangélisation. Ils allaient continuer cette publication, jusqu'en 1672, et leur dernière *Relation* imprimée devait se clore sur le récit de la mort de Marie de l'Incarnation. Composées à Québec, dans les mois d'été, sur les mémoires fournis par les missionnaires, expédiées en France à l'automne par la flotte qui rentrait aux ports de Dieppe ou de La Rochelle, complétées s'il y avait lieu et même remaniées à Paris, par les Jésuites de la Maison professe, elles étaient aussitôt livrées à l'imprimeur Cramoisy, et paraissaient au plus tôt en février ou en mars de l'année suivante. En 1635, Marie de l'Incarnation ne pouvait donc lire que la *Relation* de 1634. Et c'est sans doute cette même *Relation* qui lui fut adressée de Paris par le P. Poncet, avec une invitation pressante de se donner de sa personne à la Mission du Canada (*Écrits* II, p. 317).

12. En effet, l'auteur de la *Relation*, le P. Le Jeune, n'y avait pas tracé un portrait flatteur des Sauvages et de leur compagnie.

qu'il faut que son amour en fasse le choix, et quand il le fait, que c'est gratuitement. J'y vois tant de charmes qu'ils me ravissent le cœur, et il me semble que si j'avais mille vies je les donnerais toutes à la fois, pour la possession d'un si grand bien.

Après ces vues, je me trouve si pauvre, si abjecte et si éloignée des conditions nécessaires pour gagner les bonnes grâces de Celui qui peut seul m'en ouvrir la porte, que je me sens pressée de lui dire : « O mon Jésus, vous connaissez tous mes défauts. Je suis la plus digne de mépris qui soit sur la terre, et je ne mérite pas que vous me regardiez. Mais, mon cher Amour, vous êtes tout-puissant pour me donner ce que vous me faites désirer. » Je vois ensuite mon cœur comblé d'une paix que je ne puis exprimer, et mon esprit s'occupe à contempler ces âmes qui n'aiment point Celui qui est infiniment aimable. J'ai fort présent ce passage de saint Paul : *que Jésus-Christ est mort pour tous*[13], et je vois avec une extrême douleur que tous ne vivent pas encore, et que tant d'âmes sont plongées dans la mort. J'ai tout ensemble de la confusion d'oser aspirer, et même de penser pouvoir contribuer à leur faire trouver la vie. Je demande pardon de ma témérité, et avec tout cela je ne puis retirer la vue de dessus elles, ni perdre un désir qui me suit partout.

Comme je crains que mes désirs ne soient des impétuosités naturelles ou bien que mon amour-propre ne se veuille contenter en cela, j'envisage tous les travaux, tant de la mer que du pays, ce que c'est que d'habiter avec des barbares, le danger qu'il y a de mourir de faim ou de froid, les occasions fréquentes d'être prise[14], et enfin tout ce qu'il y a d'affreux dans l'exécution de ce dessein[15]. Après ces réflexions où il n'y a rien qui puisse

13. II^e Épître aux Corinthiens, v, 15.

14. Allusion à l'hostilité des Iroquois. Au printemps de 1634, un fort parti d'Iroquois avait surpris cinq cents Hurons, en tuant deux cents et faisant une centaine de prisonniers. RJ 1634 (Q 88 ; C VII, 212-214).

15. Réminiscence des deux derniers chapitres de RJ 1634, et peut-être surtout de l'avant-dernier : Chap. XII. *De ce qu'il faut souffrir hivernant avec les Sauvages* (Q 51-57 ; C VII, 34-66).

contenter la nature, mais plutôt où il y a beaucoup de choses qui la peuvent effrayer, je ne trouve point de changement dans la disposition de mon esprit, mais plutôt je ressens un instinct intérieur qui me dit que Notre-Seigneur, qui peut tout ce qu'il veut, donnera aux âmes qui s'exposeront la plénitude de son esprit ; que ce ne sera point en elles-mêmes, mais en lui, qu'elles opéreront et viendront à bout de leurs desseins ; et qu'elles ne doivent point perdre courage dans la vue de tant de difficultés qu'elles se représentent. Tout cela me fait poursuivre mes importunités auprès de mon Bien-Aimé, et je tâche de lui gagner le cœur.

Mais ensuite, il me vient en la pensée si je ne suis point comme cette mère qui demandait à Notre-Seigneur les deux premières places de son royaume pour ses enfants, et à laquelle il fut répondu qu'elle ne savait ce qu'elle demandait[16]. Je crains cela, et dans ma crainte, j'ai recours à mon refuge ordinaire que je conjure de ne me donner jamais ce que je lui demande par mes importunités, mais qu'il m'accorde par son amour ce qu'il a destiné pour moi de toute éternité. O qu'heureuses seront ces âmes, mon Révérend Père, sur lesquelles tombera ce bienheureux sort ! Quelles qu'elles soient, je louerai éternellement Dieu de ce choix, et si je m'en trouve rejetée, je ne dirai pas que ce soit manque d'amour que mon cher Maître ait pour moi, mais que c'est moi qui me serai rendue indigne de cette grande miséricorde.

Depuis le temps que j'ai ce désir, je n'y ai point vu d'altération pour me faire retourner en arrière. Au contraire, j'y vois toujours de nouvelles beautés, qui l'embrasent encore davantage. Aidez-moi donc, mon Révérend Père, afin que je meure en servant Celui qui me fait tant de miséricordes, car je puis bien manifester mon dessein, mais je ne le puis exécuter sans le secours d'autrui. Si vous saviez la force de mon désir, vous en auriez de la compassion, et je m'assure que

16. La Mère des fils de Zébédée. Saint Mathieu, XX, 22.

vous ne me refuseriez pas votre assistance. Plût à Dieu que vous pussiez lire dans mon intérieur, car il ne m'est pas possible de dire tout ce que je pense. J'ose seulement vous dire que je crois que Dieu veut cela de moi. Mes oraisons continuelles seront à ce sujet, car je ne veux rien que la volonté de sa divine Majesté, à laquelle je veux que tous mes désirs soient soumis et subordonnés.

De Tours, le 1er (?) avril 1635[17].

---

17. Dans V p. 326, cette lettre est accompagnée d'une note marginale : *A son directeur, avril* 1635. V ne donne aucune indication du quantième du mois. L qui fait de cette lettre la troisième de la Mère de l'Incarnation à Dom Raymond, la date du 10 avril. Mais le classement de L est inacceptable, et sa date du 10 avril l'est également. Entre la lettre du 20 mars et la lettre présente, L intercale une lettre du 5 avril. V reproduit aussi cette lettre du 5 avril, mais il l'insère en troisième lieu. Et c'est V qui a raison. Sans doute, il arrive souvent à Dom Claude Martin d'utiliser les lettres de sa mère, dans sa glose de la *Relation* de 1654, sans aucun souci de leur chronologie. On ne saurait le taxer ici d'arbitraire. Nous avons souligné le passage où Marie de l'Incarnation dit expressément que cette lettre fait immédiatement suite à celle du 20 mars. Il sera en outre aisé de montrer que la lettre du 5 avril n'est qu'un complément de la lettre présente. Dom Raymond dut répondre assez vite à la première lettre de sa dirigée et à la nouvelle qu'elle lui apportait. Le voyage de Tours à Paris prenait ordinairement cinq jours, et probablement un peu moins par la poste. Dix ou onze jours suffisaient donc pour une réponse par retour du courrier. Pour les deux correspondants, le temps pressait. Sitôt la réponse de Dom Raymond en mains, Marie de l'Incarnation donna les renseignements demandés. Ce pouvait être le 1er avril. C'est la date que nous proposons. Les auteurs laissaient alors assez de liberté au typographe. Serait-ce ce dernier qui par suite d'une faute de lecture aurait reporté une lettre du 1er avril au 10 du même mois ? L'erreur, en tout cas, paraît difficilement imputable à Dom Claude Martin.

IV. — A Dom Raymond de St-Bernard

V pp. 329-330. — L pp. 8-10, Lettre spirituelle VI. — R VI. — Texte de V complété par L.

Mon très Révérend Père,

Je n'ai pu attendre la fin de la semaine[1] pour vous témoigner de nouveau ce que je voudrais pouvoir faire plusieurs fois le jour. Notre Révérende Mère[2] vous confirme par une lettre qui accompagne celle-ci, que ce que je vous ai communiqué touchant mon désir[3] est véritable. Croyez-vous, mon Révérend Père, que je me fusse tant oubliée que de vous mander des choses en l'air et que je ne voulusse pas embrasser. O Dieu, qu'il y a longtemps que j'y pense ! Ma conscience m'obligeait de le dire, et l'obéissance que je dois à sa divine Majesté ne me permettait pas de me taire davantage. Les touches que je ressens en cette occasion[4] sont si vives que je n'ai point de termes propres pour l'expliquer. J'en suis toute languissante, en attendant l'accomplissement de

---

Lettre IV. — V p. 329, prétend ne donner qu'un « abrégé » de la pièce. Comparaison faite avec L, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas d'un résumé, mais d'une reproduction partielle de la pièce.

« Comme l'amour ne souffre point de délai et qu'il se porte incessamment à la jouissance du bien qu'il désire, cette âme embrasée d'une vocation qu'elle trouvait si belle et si ravissante, ne pensait qu'aux moyens de la faire réussir. D'où vient qu'à peine ce Révérend Père eut-il reçu cette lettre (celle du 1er précédent) qu'on lui en apporta une seconde qui confirmait tout ce qu'elle avait dit dans la première, et qui contenait de plus quantité de lumières capables de bien faire juger cette vocation, comme en effet elles en ont fait porter un jugement équitable » (V p. 329). Où l'on voit que pour V cette lettre est bien chronologiquement la suite de la précédente, et qu'on ne peut les intervertir.

1. Si la date du 5 avril donnée par V et par L est exacte, cette lettre aurait été écrite un jeudi. La précédente, du 1er avril, l'aurait été un dimanche pour le courrier ordinaire de Paris. Pour la lettre du 5, on aurait profité d'un messager extraordinaire, comme il est arrivé d'autres fois.

2. La Révérende Mère Françoise Briant, dite de Saint-Bernard, la religieuse qui avait accueilli Marie Guyart aux Ursulines en janvier 1631 (*Écrits* I, p. 263, voir la note ; II, p. 272). La Mère Françoise de Saint-Bernard qui était prieure du monastère depuis 1630, devait être maintenue dans cette charge jusqu'en 1640 comme en font foi plusieurs actes de ces années (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Série H. Ursulines de Tours).

3. L : *touchant mon dessein pour le Canada.*

4. L : *que je ressens en cet appel, si je le dois appeler ainsi.*

ce que notre cher Époux en a ordonné. S'il ne veut que le consentement de ma volonté, je lui ai déjà donné ce qu'il veut, dès le commencement qu'il m'a touchée si vivement. Je n'ai nulle intention de me précipiter dans la recherche d'une chose qui me serait peut-être plus dommageable qu'utile et qui est en apparence contre toute la raison humaine ; mais je suis dans le dessein de suivre en toutes choses le conseil et les avis des personnes sages. C'est la pensée continuelle que j'ai, quand j'envisage cet objet qui m'est toujours présent.

Je ressens dans la force de mon désir une paix si accomplie et une telle nudité d'esprit, que cela me nourrit dans une nouvelle union d'amour ; et ce que je vous dis qui me fait languir, c'est que, traitant dans cette union avec mon Bien-Aimé et considérant ce que je lui dois, je vois que je pourrais en quelque façon lui rendre le réciproque[5] par une action aussi sainte que celle qui m'est représentée. L'accroissement de mon désir me fait languir sans pourtant me faire sortir de cette paix et de cette union, puisque je meurs de honte de penser que c'est moi qui désire une si grande chose, moi, dis-je, qui suis si infidèle dans les petites occasions. Je caresse pourtant mon Jésus, me confessant en sa présence indigne de son aimable choix. Vous pouvez penser ce qui se passe en ce commerce d'amour ; et à l'heure que je vous parle, il semble que, nonobstant ma bassesse, je le veuille contraindre de m'accepter, et dans la même poursuite je veux tellement consentir à son dessein que je le conjure de ne m'exaucer jamais par mes seules persuasions[6], parce que le plus grand bien que je veux, c'est ce qu'il veut.

Si vous saviez combien je me sens encouragée intérieurement et combien la foi que j'ai est vive et forte pour franchir toutes les difficultés, cela ne vous serait peut-être pas croyable. Si donc, mon Révérend Père,

5. *Le réciproque*, la pareille. Aujourd'hui, le mot dans ce sens est féminin.
6. *Persuasions*, les motifs que Marie de l'Incarnation mettait en avant dans sa prière.

mon divin Époux vous découvre sa volonté, ne m'aiderez-vous pas ? Vous m'avez conduite à lui lorsque j'étais dans le siècle, vous m'avez donnée à lui dans la religion [7], pour l'amour de lui-même conduisez-moi au bien que je vois comme le plus grand de tous les biens. Serait-il bien possible que cela arrivât à votre indigne fille ? Ne serait-ce pas le comble des excès du divin Jésus sur mon âme ? O que ce sort serait heureux pour moi ! Je n'en puis comprendre l'avantage et je ne le puis dire.

Ma Révérende Mère Ursule de Sainte-Catherine [8] est touchée du même désir, et comme c'est une âme tout innocente, je m'assure qu'elle sera la première exaucée ; mais ce qui me console est qu'elle n'ira pas seule, et j'espère que l'union qui est entre elle et moi nous liera de nouveau pour ne nous séparer jamais.

* Vous désirez savoir à qui j'ai communiqué ce dessein. Je vous dirai que je l'ai déclaré à notre Révérende Mère, qui vous en pourra dire ses sentiments. J'en ai encore parlé au Révérend Père Dinet [9], et le lui ai recommandé quand il est parti d'ici ; si donc l'occasion s'en présente, il vous pourra dire mes dispositions.

7. *Religion*, la vie religieuse.

8. Ursule Jouye, dite Ste-Catherine, fille de C. Jouye, échevin et bourgeois de Tours, et de Madeleine Tessier. C'est son père, avec Alexandre Soulet, son collègue dans l'échevinage, que Messieurs du Corps de Ville avaient député en 1622 aux Ursulines de Saumur pour leur demander une maison de leur institut à Tours. Les Ursulines avaient accepté la requête, et la fondation avait eu lieu le 12 août de cette même année 1622. Presque aussitôt Ursule Jouye avec sa sœur cadette Madeleine, une troisième sœur et une servante avaient demandé leur admission dans le nouveau monastère. Plus jeune d'âge que Marie de l'Incarnation, Ursule Jouye était cependant son ancienne de profession. Elle avait été élue en janvier 1634 maîtresse des novices, et Marie de l'Incarnation qui avait fait ses vœux un an auparavant lui avait été donnée pour assistante (*Écrits* II, p. 341). La Mère Ursule de Ste-Catherine fut plusieurs fois nommée à la charge de supérieure. Elle vivait encore en 1692, et elle exerçait alors son dernier priorat dans le monastère (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Série H 852).

9. Jacques Dinet, originaire de Moulins, où il était né en 1580. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1604, il exerça les fonctions de recteur dans différentes villes du royaume, à Rennes, à Tours, à Paris. C'est lui qui avait fait placer le petit Claude au séminaire des Jésuites à Rennes (*Écrits* I, pp. 321, 340-341 ; II, p. 282. — M pp. 8-9). Il fut recteur à Tours dans les années 1633-1634 (*Écrits* II, pp. 12-13, 313). Au début de 1635, il était envoyé à Paris comme recteur du Collège de Clermont. La confidence dont la Mère de l'Incarnation parle ici devait remonter aux premiers mois de 1634. Depuis, comme elle l'a écrit dans sa lettre du 20 mars, elle n'avait eu personne sous la main à qui demander conseil.

Quand je parle de cette matière, je ne trouverais jamais de fin. Mais quoi que je vous écrive, si j'ai le bien de vous voir, j'aurai encore bien d'autres choses à vous dire. Pensez donc, s'il vous plaît, à celle qui est toute vôtre en Jésus-Christ* [10].

De Tours, le 5 avril 1635.

V. — Dom Raymond de St-Bernard a Marie de l'Incarnation

Il approuve sa vocation au Canada et lui promet tout le secours qu'il lui sera possible pour la conduire à son exécution. « Mais quant à la prière qu'elle lui (a) faite de l'emmener en sa compagnie, il lui (fait) réponse que cela ne se (peut), toutes ses affaires étant disposées et lui prêt à partir ; que la Mission des religieuses étant nouvelle et sans exemple, il fallait prendre du temps et des mesures pour voir comment on la pourrait exécuter, et que quand il aurait reconnu le pays et l'état des lieux, il lui ferait savoir plus assurément de quelle manière elle se devrait comporter pour terminer heureusement ses affaires. »

---

10. * * Ces deux alinéas sont propres à L.

Lettre V. — Connue par la réponse de Marie de l'Incarnation (voir plus bas la lettre VI) et par la glose de V pp. 331-333.

« Après que ce Père, dit V p. 331, qui était un des plus habiles directeurs de son temps, eut examiné la vocation (de la Vénérable Mère), selon la connaissance qu'elle lui en avait donnée, il n'en put former qu'un jugement très avantageux. » Suit l'exposé des considérations qui motivèrent la conclusion de Dom Raymond. Après quoi, V ajoute : « Ce grand religieux ayant reconnu à tous (ces) indices que la main de Dieu était en cette affaire, outre la longue expérience qu'il avait de la solidité d'esprit (de sa dirigée) et la connaissance qu'il avait eue de ses commencements dans la vie spirituelle, lesquels ayant été extraordinaires ne pouvaient avoir que des succès très particuliers, il approuva sa vocation. »

Dom Claude Martin n'a pas eu entre les mains la réponse de Dom Raymond, non plus du reste que ses autres lettres. Il en reconstitue vraisemblablement le sommaire d'après le contexte de la lettre de sa mère. Il pouvait avoir aussi sur cette période des renseignements plus directs, fournis par Dom Raymond lui-même.

VI. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 13-14, Lettre spirituelle VIII. — V pp. 333-334, seulement un long fragment. — R VIII. — Texte de V complété par L.

Mon très Révérend Père,

Votre sainte bénédiction[1] !

Je ne pouvais attendre qu'une réponse favorable de votre bonté, et je savais bien que le Bien-Aimé de nos cœurs toucherait le vôtre et lui ferait trouver bon de nous aider pour son amour. L'ouverture des vôtres[2] nous fit tressaillir de joie, ma Mère Ursule et moi. Mais comme il n'y a point de joie en cette vie sans mortification, nous en trouvâmes une qui nous donna bien à penser. Quoi ! vous partez, mon très cher Père, et vous partez sans nous ! Celui qui donna la ferveur à saint Laurent martyr, nous en donnera par sa grande miséricorde autant pour vous dire ce qu'il dit à son père saint Xyste lorsqu'on le conduisait au martyre[3], — car, il faut que je vous dise que je ne vois que souffrances et que martyres en ce dessein : — Où allez-vous, mon père, sans vos filles ? Avez-vous peur qu'elles souffrent ce que vous allez souffrir ? Je sais que vous ne trouverez point de lieu préparé ; c'est ce qui est glorieux, et vous voulez nous priver de cette gloire ! Vous dites que vous nous donnerez avis de l'état des choses. Pour moi, je fais état qu'en quelque temps que nous y allions, nous n'y trouverons que des incommodités[4]. Et pourquoi donc différer plus longtemps de nous perdre entre les bras de la divine Providence ? J'estime et je chéris cet abandon par-dessus tout ce qu'il y a d'éminent

Lettre VI. — 1. Souhait propre à L.

2. L : *de votre lettre.* Mais le courrier en apportait plusieurs, car Dom Raymond répondait en même temps à Françoise de St-Bernard, et à Ursule de Ste-Catherine.

3. Réminiscence de la légende du diacre saint Laurent, martyr au IIe siècle. L'Église célèbre sa fête le 10 août, jour anniversaire présumé de sa mort. Quatre jours plus tôt, le pape saint Sixte Ier avait été conduit au supplice. Laurent, le rencontrant sur la voie qu'il suivait pour se rendre au lieu de l'exécution, lui aurait adressé cette plainte filiale : « Hé quoi ! mon Père, vous vous hâtez au martyre, sans attendre votre fils ! »

4. L : *mésaises.*

sous le Ciel, et je vois tout au-dessous. Si vous nous laissez, qui fera[5] pour nous ? A qui nous faudra-t-il adresser ? Comment aurons-nous des obédiences et par quelle autorité ? Vous avez encore un mois, pour pourvoir à tout cela[6] ; * et Messieurs les intéressés étant à Paris[7], il vous sera aisé de résoudre toute l'affaire en peu de temps. Je n'ai point encore pénétré le secret de ces affaires, mais selon les lumières que mon esprit me fournit, il me semble que la nôtre se faisant de concert avec eux, elle en sera plus solide et plus sûre. Je suis consolée de l'entretien que vous désirez avoir avec le R. P. Dinet. Il ne sait pourtant rien de la communication que j'ai avec vous touchant notre grand dessein[8] *.

Poussez donc l'affaire, pour l'amour de Dieu, et je crois assurément que vous en viendrez à bout, si vous l'entreprenez, car, je vous prie, quand vous serez passé, quel est le messager qui nous viendra dire de vos nouvelles, et en quel temps d'ici ? Vous savez que voici la meilleure saison pour ce voyage, car, comme le pays est très mauvais, ainsi que témoigne la *Relation*, il serait bon de prendre les habitudes avant l'hiver. Je ne sais pourtant de quel côté, ou à Québec ou ailleurs ; mais en quelque lieu que ce soit, je regarde cet aimable pays comme celui qui me doit être le paradis terrestre, où il me semble que la plénitude des grâces du Saint-Esprit nous attend[9].

---

5. *Qui fera*, qui agira en notre faveur. Nous avons rappelé plus haut qu'un établissement de religieuses cloîtrées dans un pays de mission, en pleine barbarie, était chose si insolite qu'il devait soulever des objections presque insurmontables.

6. L : *encore un mois, pendant lequel il vous sera facile de résoudre tout cela.*

7. Ce sont les Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France dont les principaux demeuraient en effet à Paris. Cette compagnie, formée par Richelieu en 1627 (*Écrits* II, p. 329), — composée de cent actionnaires, — d'où le nom de *Compagnie des Cent Associés* sous lequel elle est aussi désignée, — avait reçu en fief le Canada, à charge de le coloniser et d'y faire évangéliser les indigènes. Étant, en vertu de leur concession, les véritables seigneurs du pays, rien ne pouvait s'y faire sans leur aveu.

8. * * Passage propre à L.

9. Il est bien évident que la Vénérable Mère ne se fait alors qu'une idée très imprécise de la Mission de la Nouvelle-France et des conditions d'un établissement de religieuses dans cette contrée. Le P. Le Jeune ne devait pas tarder à ouvrir les yeux de ses lectrices cloîtrées sur ce point.

* Quant à notre Révérende Mère, elle a une affection telle que nous la pouvons désirer en cette rencontre. Elle m'a assuré qu'elle donnera à Dieu de tout son cœur ce qu'elle a de plus cher pour une si généreuse entreprise, dans la confiance que vous prendrez avec plaisir le soin de celles qu'elle vous donnera. Hâtez-vous donc, pour l'amour de Jésus, duquel je vais tâcher de gagner le Cœur, afin qu'il se saisisse du vôtre, et qu'il le rende favorable à celle qui se tiendra infiniment honorée d'être..... [10] *

De Tours, le 19 d'avril 1635.

VII. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 15-16, Lettre spirituelle IX. — V fragment pp. 307-308. — R IX. — Texte de V complété par L.

Mon très cher et très Révérend Père,

Un désir comme le mien ne peut longtemps garder le silence ; il se réitère sans cesse, et j'ai toujours de nouvelles choses à dire. Il n'y a heure, à laquelle je ne ressente de nouveaux attraits qui me font ardemment aimer ces pauvres âmes. Si l'oraison a du pouvoir sur Dieu, j'ose me promettre leur conversion, et que le Cœur de mon divin Époux se fléchira, car je le caresserai tant qu'il ne me pourra refuser. L'ardeur que je ressens en mon âme me porte à vouloir souffrir des choses très grandes, que Votre Révérence ne croirait pas volontiers de ma charité qu'elle sait être très petite, mais Celui qui allume dans mon cœur ce feu qui me consomme, est assez fort pour tirer sa gloire de la plus faible et plus

10. * * Alinéa propre à L.

Lettre VII. — Dans V cette lettre est détachée de son contexte chronologique pour servir de preuve du zèle apostolique qui consumait l'âme de la Vénérable Mère dans les années 1634-1635. Elle y est citée avant toutes les lettres de l'année 1635 qui lui sont cependant antérieures. L offre un remaniement de forme presque constant. Quelques-unes seulement de ses variantes méritent d'être retenues.

chétive de toutes ses créatures. C'est la grande lumière dont il me remplit qui cause de tels effets, principalement sur ce qui regarde la foi des vérités divines qui nous sont révélées, * et la grandeur de Celui qui en est l'auteur et qui nous les révèle* [1].

Dans l'union intérieure où ces choses me sont montrées, je vois l'état déplorable de ceux qui ignorent ces grandes vérités, et il me semble qu'ils sont déjà plongés dans l'enfer, et que le Sang de mon Jésus a été en vain répandu pour eux. D'ailleurs, regardant les intérêts de Dieu, lequel par la grandeur de son immensité est partout, et qui est par conséquent dans ces créatures-là aussi bien que dans tout le reste du monde, c'est ce qui me perce le cœur, que son incompréhensible bonté ne soit pas connue, aimée, adorée et glorifiée par des créatures mêmes dans lesquelles il est, et qui sont capables de le connaître, de l'aimer, de l'adorer et de le glorifier. Cela me fait souffrir plus que je ne vous le puis dire. Je conjure ce Tout-Puissant, auquel toutes choses sont possibles et qui de rien a fait toutes choses, que s'il veut que j'aille dans l'enfer jusqu'au jour du Jugement, il me fera une grande miséricorde [2] pourvu qu'il convertisse ces pauvres gens et qu'ils viennent à le connaître ; car il est certain que s'ils le connaissaient, ils seraient aussitôt embrasés de son amour.

Je ne fais que bégayer, mon très cher Père, car les

1. * * Finale propre à V. Ce n'est peut-être qu'une interpolation de l'éditeur.

2. Nous avons déjà noté (*Écrits* II, pp. 392-394) que dans ces défis héroïques, l'enfer hypothétiquement accepté par les mystiques n'est plus l'enfer. Ils s'offrent bien pour la peine du sens, mais si elle est conciliable avec la permanence de la charité. C'est la condition explicite ou implicite, mais dont jamais le contexte de leur pensée ne permet de douter, de leur étonnante proposition. La peine du dam, c'est-à-dire, la malédiction de Dieu sur l'âme et la haine de l'âme pour Dieu, l'inimitié et la privation éternelles de Dieu, est exclue de leur considération. En somme, ils supposent l'impossible : un enfer où l'âme jouirait de l'amitié divine. Ils voient bien la contradiction, et ils poussent jusqu'à l'extrême leur protestation d'amour. Mais ils restent logiques dans leur illogisme. L'idée d'un pur amour qui se porterait jusqu'à accepter le sort des maudits, donc l'enfer tel que nous le connaissons par la Révélation, est une aberration et une impiété qui ne traverse même pas leur esprit. On observera en outre, que Marie de l'Incarnation ne se propose ici que pour un enfer temporaire.

lumières qui me sont communiquées, l'embrasement qu'elles me causent, les désirs qu'elles m'excitent[3], sont inexplicables. J'ose seulement vous dire que cela ne se fait pas en vain. Dieu fasse donc de moi tout ce qu'il lui plaira ; j'adore ses desseins. Priez-le, s'il vous plaît, que je me rende digne qu'ils s'accomplissent en moi.

* Poursuivez donc, de grâce, et emmenez-nous, si cela se peut. Cette affaire a effacé de notre esprit l'idée de toutes les choses aimables. Je veux dire que nous ne voyons rien dans le monde qui ne soit bas et méprisable à l'égard de la Mission de la Nouvelle-France. Notre Révérende Mère nous y aiguillonne encore, et elle nous excite comme si elle nous y voulait porter. Si elle-même avait de la force, elle se joindrait à nous et vous la verriez poursuivre bien d'une autre manière. Mandez-lui s'il vous plaît, combien vous voulez de filles ; elle vous pourra satisfaire, car il y a ici un bon nombre de sujets capables de l'entreprise dont il s'agit. Travaillez donc, pour Dieu ! et faites que nous employions le reste de nos vies dans une action si glorieuse. Du reste, tout est secret au regard des autres[4]. J'attends de vos lettres. Écrivez-nous promptement : l'*espérance différée afflige l'âme*[5]*.

De Tours, le 26 d'avril 1635.

---

3. Lomet : *les désirs qu'elles m'excitent.* Ces mots sont peut-être une addition de V.

4. Marie de l'Incarnation n'avait encore fait part de son projet à personne autour d'elle. Elle s'était bornée à enflammer les âmes des jeunes novices pour la conversion et le salut des infidèles, et elle savait quel écho sa parole trouvait dans leurs cœurs (*Écrits* II, pp. 307, 314, 327). Elle savait aussi l'intérêt que la *Relation* des Jésuites du Canada de l'année 1634 avait excité dans le monastère.

5. Proverbes, XIII, 12. — * * Ce dernier alinéa est propre à L.

VIII. — Dom Raymond de St-Bernard a Marie de l'Incarnation

Il lui mande que sur son conseil un homme de condition et de piété a consenti de « doter une maison de filles qui auraient pour but l'instruction et la conversion des filles sauvages », mais que « la bonne volonté de ce seigneur... ne se pouvant exécuter dans le peu de temps qui lui restait » avant l'embarquement, « il était obligé de partir sans elle, lui faisant cette plainte de charité, qu'elle pensait trop à ses propres intérêts au préjudice de ceux d'autrui, et que se voulant servir de lui pour faire réussir sa vocation, elle le mettait en danger de lui faire perdre la sienne ; qu'au reste, il était résolu de partir sans l'écouter davantage, tout ainsi que saint Xyste passa outre sans avoir égard aux plaintes de saint Laurent ».

IX. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 16-18, Lettre spirituelle X. — V deux fragments pp. 335-336. — R X. — Texte de V complété par L.

Mon très Révérend Père,

Vous me martyrisez quand vous dites qu'il nous faut différer et que vous avez envie de partir sans nous. Y a-t-il quelque chose à disposer qui ne se puisse dans le peu de temps que la flotte doit partir ? Je crois que vous nous voulez laisser dans la pure Providence, sans

---

Lettre VIII. — Connue par V p. 334.

« Le Père cependant recherchait les moyens de faire réussir la vocation de la Mère de l'Incarnation, selon la promesse qu'il lui en avait faite... Et d'autant que ce sage Religieux savait bien que des Religieuses ne pourraient pas être en assurance dans un pays barbare, ni rendre de grands services à cette Église naissante, à moins d'y avoir un monastère où il y eût un fonds raisonnable pour leur entretien et pour subvenir aux dépenses qu'il faudrait faire pour attirer les Sauvages et les gagner à la foi, il conseilla à un homme de condition et de piété d'entreprendre ce grand œuvre... (Celui-ci) y consentit, et commença à penser sérieusement aux moyens de faire ce sacrifice. Mais cependant les vaisseaux étaient sur leur départ, et le Père qui était convenu de tout avec Messieurs les Associés de la Nouvelle-France », fit part de ces nouvelles à la Mère de l'Incarnation. Il l'informait en outre qu'elle devrait différer son passage jusqu'à l'année suivante, vu l'impossibilité de régler l'affaire de la fondation dans un si court délai.

D'après V la réponse de Dom Raymond s'adressait à Marie de l'Incarnation. La lettre de la Vénérable Mère qui suit donnerait à penser qu'il y eut aussi une lettre pour la Mère Ursule, ou même qu'il n'y avait qu'une seule lettre, adressée à la Mère Ursule et concernant aussi la Mère de l'Incarnation.

Lettre IX. — Légères variantes de L avec V.

que nous devions faire d'autre recherche : s'il est ainsi, j'agrée votre procédé[1]. Mais, je réponds à la vôtre.

Je savais bien que nos prières trouveraient quelque lieu en votre affection, et que Celui qui nous a poussées à vous les faire, vous ferait prendre à cœur l'affaire dont il nous presse. Pour moi, je me sens obligée de sa part à ne point désister[2], mais à poursuivre sans cesse. Après la lecture de la vôtre que ma chère Mère Ursule m'a communiquée, je m'en pris à mon cher Époux, le conjurant de ne vous point laisser partir sans nous. Peu de temps après, je me sentis surprise[3] d'une grande retraite[4] intérieure, dans laquelle je me trouvai fortement unie à sa divine Majesté, laquelle me mit dans une grande nudité d'esprit : je ne pouvais rien vouloir, me voyant toute changée en sa divine volonté, laquelle me charmait le cœur. Sitôt que je pus respirer je lui dis : « Mon cher Amour, faites obstacle à tout ce qui serait contraire à votre sainte volonté. »

Mais je reviens à notre point. Je vous parle dans la candeur, et sans rechercher mon propre intérêt. Après

1. Ce début laisserait supposer qu'à cette date, pourtant bien proche du départ de la flotte, Dom Raymond n'était pas encore si avancé dans ses affaires que l'affirme la paraphrase de V. La dernière lettre de Dom Raymond était de la fin d'avril. Or la flotte de Dieppe devait mettre à la voile dans ce même temps.

2. *Désister*. Cet emploi au neutre est hors d'usage de nos jours.

3. *Surprise*, saisie brusquement et irrésistiblement par l'opération de la grâce. Il s'agit d'une de ces faveurs surnaturelles qui « préviennent » l'âme et « où elle se voit plus tôt dans la possession qu'elle n'a aperçu y devoir entrer. » (*Écrits* II, p. 254.) L'âme alors, dit encore la Vénérable Mère, y est toute passive, parce qu'elle n'y fait que « pâtir ».

4. *Retraite*, recueillement et ici recueillement passif. Malgré le laconisme voulu de la description, nous croyons pouvoir reconnaître dans cette grâce l'extase dont la Vénérable Mère a parlé dans sa *Relation* de 1654 et où elle se sentit toute transformée dans la volonté de Dieu (*Écrits* II, pp. 323-325). De part et d'autre, c'est la même année, 1635. Quant aux circonstances, elles sont identiques. La Mère de l'Incarnation était intérieurement pressée de voir aboutir une vocation qu'elle savait bien venir du ciel. Mais dans son empressement, elle voulait inconsciemment devancer l'heure de la Providence. Dieu calma ses désirs excessifs et la réduisit à « son pas ». Comme elle l'écrit : « Dieu lui ravit sa volonté » ; sa volonté se trouva changée en la volonté de Dieu : non pas que sa volonté ait été détruite, mais, commenterait saint Jean de la Croix, elle fut faite volonté de Dieu (*Cantique spirituel*, Str. 37). Dans cet état, l'âme veut seulement ce que Dieu veut, mais comble de la perfection, elle le veut comme Dieu le veut, parce qu'elle est désormais identifiée à sa volonté.

l'invocation du Saint-Esprit et mon entretien familier avec Dieu, je me sens portée, sans m'en pouvoir désister, à vous supplier très humblement de nous attendre, si tant est que, par tous les moyens possibles, nous ne puissions partir par cette flotte. Et ne craignez point de hasarder votre vocation en attendant un peu pour faire un œuvre[5] de charité ; autrement, nous n'aurions plus de Dom Raymond pour nous aider, et tout autre qui ne serait pas embrasé du même désir ne prendrait pas l'affaire si à cœur, et c'est en ce cas que notre vocation serait en hasard plutôt que la vôtre. Ce n'est donc pas rechercher nos propres intérêts que de recourir à ceux que nous croyons que Dieu a mis en ce monde pour nous aider. Combien pensez-vous que je chéris votre vocation ? Je n'en puis assez louer Dieu, qui sait que j'aimerais mieux mourir que d'être la cause qu'elle se perdît dans le retardement. Mais, je vous le répète, à l'heure que j'écris, je me sens encore poussée de vous prier de hâter l'affaire, et pour vous et pour nous, en sorte que nous ne nous séparions point. Ce n'est pas que nous voulions présumer de vous pouvoir apporter quelque soulagement dans vos travaux, mais bien disposer nos courages à votre imitation[6]. Possible que[7] l'aimable Jésus veut tirer sa gloire des choses basses, viles, contemptibles et méprisables[8], je veux dire de nous autres pauvres religieuses. Ne seriez-vous pas bien aise que ces paroles qui sont de saint Paul fussent accomplies en nous ? La divine Majesté en a bien fait d'autres, et pour moi, je suis pleine d'espérance, et je crois fermement qu'elle nous versera à cet effet des grâces surabondantes. Nous nous voyons comme de petits moucherons, mais nous nous sentons avoir assez de cœur pour voler avec les aigles du Roi des Saints[9].

5. Le XVII[e] siècle employait ce mot au masculin, quand il voulait donner à entendre l'importance de la chose.
6. C'est-à-dire, mais bien que nous voulions.
7. *Possible que*, peut-être que. Vieilli.
8. Citation libre de la I[re] Épître aux Corinthiens, I, 27-28.
9. Les aigles qui font escorte au Roi des rois.

Si nous [ne] pouvons le suivre, ils nous porteront sur leurs ailes, comme les aigles naturels portent les petits oiseaux[10].

* Quant à ce que vous dites que saint Xyste ne laissa pas de passer outre, nonobstant le zèle que saint Laurent avait témoigné de le vouloir accompagner au martyre, et que, puisque je me compare à ce saint Lévite, vous pouvez bien vous mettre en la place de son évêque et passer sans moi dans la Nouvelle-France* [11], faites réflexion, mon Révérend Père, que saint Xyste ne le devança que de trois jours, après lesquels, il fut facile au fils de suivre son père : le champ lui était ouvert pour satisfaire son désir. Mais nous, nous ne l'avons pas, et si vous ne faites tout, il y a danger qu'une année ne soit trop longue[12]. Il avait des trésors à distribuer, et nous n'en avons point, mais plutôt nous sommes les pauvres de Jésus-Christ, et c'est à nous à recevoir la charité de vous-même, comme de la main que je crois avoir été choisie de Dieu pour nous la faire. J'ose m'avancer de dire qu'il vous fait connaître qu'il vous veut donner à nous pour sa gloire et pour notre bien, et même qu'il vous fait pencher à cela. Vous n'êtes pas homme à éteindre les lumières divines : c'est ce qui nous fait espérer que vous serez obéissant à votre Père céleste et flexible à nos vœux.

De Tours, le 3 de mai 1635[13].

---

10. L : *si nous ne les pouvons suivre.* V : *si nous le pouvons suivre.* Contre-sens amené par la chute de la négation. Nous l'avons réinsérée dans le texte, mais en préférant *le* de V à *les* de L.

11. V ne donne qu'un résumé de ce passage que nous avons pris à L et placé entre deux astérisques. V raccorde ainsi sa citation écourtée avec le texte : *Quant à saint Xyste qui passa outre, laissant saint Laurent à l'écart,* il ne le devança...

12. C'est-à-dire, ne suffise pas. L'absence de l'adverbe *pas,* encore courante au XVII[e] siècle dans les expressions de ce genre, suggérerait aujourd'hui une idée toute contraire.

L : *désir. Il n'en est pas de même pour nous. Il nous faut attendre encore une année, et le champ nous est fermé. Il avait...*

13. V ne contient aucune indication de date.

X. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 315-317, Lettre historique I.

Mon très Révérend Père,

Comme je ne vous puis rien cacher des grâces que Notre-Seigneur a la bonté de me faire, je vous dirai avec ma simplicité ordinaire, qu'il y eut un an aux féries de Noël, cinq ou six jours avant que ma Mère Ursule et moi entrassions au noviciat pour en prendre la direction, que je me trouvai fortement unie à Dieu[1]. Là-dessus, m'étant endormie, il me sembla qu'une compagne[2] et moi, nous tenant par la main, cheminions en un lieu très difficile. Nous ne voyions pas les obstacles qui nous arrêtaient, nous les sentions seulement. Enfin,

Lettre X. — A l'origine de sa vocation missionnaire Marie de l'Incarnation, dans la *Relation* de 1654, place un songe prophétique et un ravissement où le Canada lui fut représenté « avec le commandement exprès d'y aller bâtir une église à Jésus et à Marie » (*Écrits* II, p. 303). Jusqu'ici la Vénérable Mère n'en a fait aucun état dans sa correspondance avec Dom Raymond. V nous assure qu'en effet, elle garda d'abord le silence sur cette faveur, se soumettant « à une conduite ordinaire, (et) voulant que sa vocation fût examinée par des personnes sages et éclairées, selon les règles que Dieu a établies dans l'Église » (V p. 332). Nous savons du reste que Marie ne mit jamais en avant ses lumières extraordinaires pour obtenir de ses directeurs une décision conforme à ses sentiments (*Écrits* II, p. 420). Elle applique ici ce principe de conduite qu'elle s'était fixé depuis plusieurs années déjà. La confidence qu'elle se décide enfin à faire à Dom Raymond des signes miraculeux qu'elle possède de sa vocation est donc postérieure aux déclarations des lettres précédentes et au jugement que Dom Raymond avait déjà porté sur l'état qui lui avait été soumis. L fait de cette lettre la première de sa série historique, et il n'y a aucun inconvénient à cela, puisque les *lettres historiques* qui suivent sont toutes postérieures à 1635. Mais il suffit de se reporter à V, comme nous venons de le faire, pour s'assurer que la date de 1633 donnée par L est manifestement inexacte. D'ailleurs la lettre va immédiatement rappeler des faits qui n'ont pu se produire, au plus tôt, avant la fin de 1633 et le début de 1634. A cette époque, Marie de l'Incarnation n'avait pas encore communiqué de sa vocation au Canada avec Dom Raymond. C'est trop clair à la simple lecture de la lettre du 20 mars 1635. On ne peut que s'étonner que l'éditeur Richaudeau, ait aveuglément suivi ici l'erreur de L (1).

1. Les jours dans l'octave de Noël, du 26 au 31 décembre. Marie de l'Incarnation avait fini son noviciat: cela ressort du contexte. Nous sommes donc reportés, puisque sa profession datait du 25 janvier 1633, à l'octave de Noël 1633, comme première date possible.

2. Marie de l'Incarnation reconnaîtra plus tard dans cette inconnue Madame de la Peltrie, la future fondatrice temporelle des Ursulines de Québec, et par conséquent sa collaboratrice dans l'établissement de leur monastère et de leur séminaire.

nous eûmes tant de courage que nous franchîmes toutes ces difficultés, et nous arrivâmes en un lieu qui s'appelait *La Tannerie*[3], où l'on fait pourrir les peaux durant deux ans pour s'en servir après aux usages où elles sont destinées. Il nous fallait passer par là pour arriver à notre demeure.

Au bout de notre chemin, nous trouvâmes un homme solitaire[4], qui nous fit entrer dans une place grande et spacieuse, qui n'avait point de couverture que le ciel. Le pavé était blanc comme de l'albâtre, sans nulle tache, mais tout marqueté de vermeil. Il y avait là un silence admirable. Cet homme nous fit signe de la main de quel côté nous devions tourner, car il n'était pas moins silencieux que solitaire, ne nous disant que les choses qui étaient nécessaires absolument. Nous aperçûmes à un coin de ce lieu un petit hospice ou maison[5] fait de marbre blanc, travaillé à l'antique, d'une architecture admirable. Il y avait sur le toit une embrasure faite en forme de siège sur lequel la sainte Vierge était assise, tenant le petit Jésus entre ses bras. Je fus la plus agile à m'élancer à elle et à étendre les bras, qui s'étendaient jusqu'aux deux extrémités de la loge où elle était assise[6]. Ma compagne, cependant, demeura

3. Aucune identification possible de ce lieu. Nous devons y voir une allusion symbolique au principal commerce du Canada à cette époque, celui des fourrures. Une métonymie.

4. Saint Joseph lui-même d'après l'interprétation de Marie de l'Incarnation (*Écrits* II, p. 324). Champlain et les Récollets avaient en 1624 choisi le saint Patriarche pour patron de la Nouvelle-France. A ce titre, il était le gardien officiel du pays. L p. 307, dans une note marginale, nous apprend que M. de Bernières, qui fut l'agent d'affaires de M^me^ de la Peltrie et le procureur des Ursulines de Québec (*Écrits* II, pp. 339-352, 359), aimait à se reconnaître dans ce guide anonyme des deux voyageuses. Dom Claude Martin y voyait aussi l'Ange gardien du Canada. Nous nous en tenons au sentiment le plus autorisé, celui de la Vénérable Mère.

5. Hospice au sens large d'abri pour voyageurs et pèlerins, non dans l'acception de plus en plus restreinte qu'il a prise plus tard d'établissement de charité pour les pauvres et les malades. D'ailleurs la Mère de l'Incarnation ajoute, à supposer que l'explication soit de sa main, *ou maison*. Plus bas, et dans sa *Relation* de 1654 elle dira *église*.

6. Cet hospice n'était qu'un édicule, une miniature d'édifice presque, le symbole sans doute de l'église paroissiale que Champlain venait de faire construire cette même année 1633 sur le plateau de Québec, sous le vocable de Notre-Dame de Recouvrance, le symbole aussi de la protection de la Reine du ciel sur la Nouvelle-France.

appuyée en un lieu qui était à côté, d'où néanmoins elle pouvait voir facilement la sainte Vierge et son petit Jésus. La situation de cette maison regardait l'Orient. Elle était bâtie dans un lieu fort éminent[7], au bas duquel il y avait de grands espaces, et dans ces espaces une église[8] enveloppée de brouillards si épais que l'on n'en pouvait voir que le haut de la couverture, qui était dans un air un peu plus épuré.

Du lieu où nous étions, il y avait un chemin pour descendre dans ces grands et vastes espaces, lequel était fort hasardeux pour avoir d'un côté des rochers affreux et de l'autre des précipices effroyables sans appui ; avec cela, il était si droit et si étroit qu'il faisait peur seulement à le voir[9]. La sainte Vierge jetait les yeux sur ce lieu si affligé, et moi cependant je brûlais de désir de voir la face de cette *Mère de la belle dilection*[10], car je ne lui voyais que le dos[11]. Comme j'étais en ces pensées, elle tourna la tête vers moi, et me montrant son visage avec un souris ravissant, elle me donna un baiser. Elle se retourna aussi vers son petit Jésus, lui parlant en secret, comme si elle eût eu des desseins sur moi. Elle fit le même[12] par trois fois. Ma compagne qui avait déjà fait

7. Le site de la scène est le plateau du promontoire de Québec, alors encore recouvert de la forêt primitive. Un premier défrichement y avait été exécuté sous les ordres de Champlain. Dans les éclaircies s'élevaient le Fort Saint-Louis, résidence du gouverneur, le Magasin ou entrepôt général des Cent Associés et Notre-Dame de Recouvrance. Du promontoire, comme d'un belvédère naturel, on domine en effet un vaste paysage, fermé au nord par la chaîne des Laurentides.

8. On pourrait penser à Notre-Dame des Anges, la résidence des Jésuites, dans la vallée, au pied du promontoire, sur le Lairet. Mais il s'agit bien plutôt du symbole de la nouvelle chrétienté du Canada, encore noyée dans les ténèbres du paganisme environnant.

9. Un raidillon où l'on pourrait reconnaître l'actuelle Côte de la Montagne, malgré les transformations et les aménagements qu'elle a subis avec le temps.

10. Nom donné à la sainte Vierge d'après un passage de l'Ecclésiastique, XXIV, 24.

11. Marie de l'Incarnation avait accédé à l'esplanade du sommet du promontoire de Québec, comme une personne qui y serait montée du fleuve, c'est-à-dire de l'est. Dans sa *Relation* de 1654, elle écrit qu'elle voyait la petite chapelle symbolique « à main gauche ». Cet édicule s'élevait donc à l'angle sud-ouest de l'esplanade. Le chevet regardait l'est, c'est-à-dire le Saint-Laurent, la façade ouvrait sur le pays. Marie de l'Incarnation embrassait alors l'édifice de biais, du chevet à la façade, et c'est pourquoi, la Vierge lui apparaissait de dos.

12. *Le même*, la même chose.

un pas dans le chemin qui descendait, n'eut point de part aux caresses de la sainte Vierge, elle eut seulement la consolation de la voir du lieu où elle était[13].

Le plaisir que je ressentais d'une chose si agréable ne se peut expliquer. Je m'éveillai là-dessus, jouissant encore de la douceur que j'avais expérimentée, laquelle me dura encore plusieurs jours. Mais je demeurai ensuite pensive [de][14] ce que voulait signifier une chose si extraordinaire et dont l'exécution devait être assurément fort secrète. Car dans l'idée[15] qui me fut représentée, tout se passa tellement dans le secret qu'il n'y eut que l'homme que vous savez dont j'ai parlé, qui en eut la connaissance et qui dit quelques mots.

Au commencement de cette année[16], comme j'étais en oraison, tout cela me fut remis en esprit, avec la pensée que ce lieu si affligé que j'avais vu était la Nouvelle France. Je ressentis un très grand attrait intérieur de ce côté-là, avec un ordre d'y aller faire une maison à Jésus et à Marie. Je fus dès lors si vivement pénétrée que je donnai mon consentement à Notre-Seigneur, et lui promis de lui obéir s'il lui plaisait m'en donner les moyens[17]. Le commandement de Notre-Seigneur et la promesse que j'ai faite de lui obéir, me sont tellement imprimés dans l'esprit, outre les instincts[18] que je vous

13. Signification prophétique de l'abandon momentané de Québec pour Montréal par M^me^ de la Peltrie, dans des circonstances qui seront décrites plus loin, au moins en partie. On notera le blâme indirect de cette démarche de M^me^ de la Peltrie.

14. L : *pensive ce que*. Nous avons suppléé la préposition *de*. Il se pourrait que l'adjectif *pensive* eût ici la valeur du participe présent *pensant*.

15. *Idée*, au sens originel d'image, comme dans Racine : Ne me rappelez point une trop chère idée.

16. Précieuse indication, qui rapprochée des données de la *Relation* de 1654, nous permet de fixer à coup sûr la date de cette lettre, et, partant, d'établir sans aucune hésitation possible la chronologie des grâces extraordinaires qui ont décidé de la vocation missionnaire de Marie de l'Incarnation. La Vénérable Mère, dans sa *Relation* de 1654, rattache le ravissement dont elle va parler à l'année 1635 (2).

17. Voir une description plus ample de ce ravissement dans la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 315-317).

18. *Instincts*, impulsions et motions intérieures de l'Esprit-Saint. Ce sont toutes ces manifestations de l'esprit apostolique dont l'âme de la Vénérable Mère était remplie (*Écrits* II, pp. 309-315) et que les lettres précédentes ont décrites à Dom Raymond.

ai témoignés, que quand j'aurais un million de vies, je n'ai nulle crainte de les exposer. Et en effet, les lumières et la vive foi que je ressens me condamneront au jour du Jugement, si je n'agis pas conformément à ce que la divine Majesté demande de moi.

Raisonnez un peu là-dessus, je vous en supplie. Les choses se sont passées dans la naïveté que je les viens de dire, et je me suis sentie obligée de vous les déclarer, pour les abandonner ensuite à la Providence de notre divin Époux.

De Tours, mai (?) 1635[19].

19. L donne la date du 3 mai. Aucune objection pour le mois. Mais le quantième ferait difficulté, car nous avons déjà une lettre datée du même jour et adressée également à Dom Raymond. Ces deux lettres n'en auraient-elles pas fait qu'une seule dans l'original ? Conformément à son principe d'édition, Dom Claude en aurait réservé la partie historique pour la seconde série des lettres, après en avoir un peu remanié le début. L'hypothèse est d'autant plus plausible que la lettre s'achève sur une finale abrupte. On pourrait supposer aussi que le chiffre 3 est une nouvelle erreur de typographie. Dans l'absence d'indices plus concluants, nous conserverons la distinction des pièces.

NOTES

(1) *Le songe de décembre* 1633. — Marie de l'Incarnation nous a laissé trois récits de cette faveur. Le premier en date est celui de sa lettre de 1635, le second celui de sa *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 303-306), le troisième celui qui figure dans RJ 1672. Il serait possible que ce dernier récit, écrit par la Vénérable Mère sur la fin de sa vie, à la demande de ses supérieurs, fût double. V, en effet, p. 233, cite un fragment d'un récit de ce même songe qu'elle aurait rédigé « un peu avant sa mort », et qui diffère sensiblement pour la forme de celui de RJ. Nous y reviendrons en son temps. Pour le moment, nous nous bornerons à remarquer avec Dom Claude Martin que « ces trois relations s'accordent dans le principal » (V p. 232). Les différences sont minimes : des points de détail. Les traits essentiels, l'impression qui s'en dégage sont identiques. Même fermeté de la description, ou si l'on veut, car c'en est une, de la déposition.

Nous ne comparerons ici le récit de 1635 qu'avec celui de 1654, le seul qui ait encore été publié dans la présente réédition des Œuvres de Marie de l'Incarnation. Les constatations de concordances sont aisées. De part et d'autre : — a) Marie chemine avec une compagne inconnue et qu'elle tient par la main ; — b) le voyage

est semé d'obstacles dont les deux femmes triomphent généreusement ; — c) au terme du chemin, elles rencontrent un personnage mystérieux, qui silencieusement les conduit au point où elles doivent aboutir ; — d) elles s'engagent alors dans une place spacieuse, pavée de petits carreaux d'une blancheur d'albâtre aux rejointoyements d'une couleur vermeille, — d'un beau rouge, dit le *Relation* de 1654, ce qui est la même chose ; — e) cette place est à ciel ouvert, remplie d'un silence admirable, silence qui fait sa beauté ; — f) c'est une sorte d'esplanade sur un plateau élevé d'où l'œil embrasse une immensité de pays ; — g) à l'un de ces angles se voit un minuscule édifice, hospice ou église, tout en marbre blanc, d'une architecture à l'antique et d'un fort beau travail ; — h) le chevet en est orienté et sa façade donne sur l'ouest et l'intérieur du pays ; — i) au pinacle du portail a été pratiquéé une loge où la Vierge est assise tenant l'Enfant Jésus sur son giron ; — j) du point où elles se sont arrêtées, Marie de l'Incarnation et sa compagne ne peuvent voir l'édifice que dans le sens de sa longueur ; elles l'embrassent de biais, du chevet au portail qu'elles ne peuvent naturellement apercevoir, et la Vierge leur apparaît seulement de dos ; — k) laissant sa compagne qui reste un peu en arrière, Marie s'élance pour contempler la Vierge, tendant ses bras en avant, de telle sorte qu'ils pouvaient atteindre « jusqu'aux deux bouts de cette petite église sur laquelle (la Vierge) était assise » ; — l) pendant ce temps la compagne anonyme fait quelques pas dans un sentier affreux, le seul qui conduisît du sommet du plateau dans l'intérieur du pays : elle s'y arrête un moment et peut voir elle aussi la Vierge, mais de loin et de côté seulement ; — m) quant au pays, il semble creusé de vallées profondes : des ténèbres opaques le remplissent, du sein desquelles on voit émerger le faîte d'une église, symbole de la chrétienté de la région ; — n) la Vierge regarde ce pays avec une grande compassion et elle en parle à l'Enfant Jésus, comme pour l'y intéresser ; — o) enfin, à un moment, elle se tourne vers Marie, lui sourit, lui donne un baiser, et de nouveau recommence d'entretenir l'Enfant Jésus, mais cette fois comme si à propos du pays, elle eût eu « du dessein » sur la Vénérable Mère.

Cette identité absolue des récits, poussée souvent jusque dans le détail, et même dans l'expression, est un fait considérable. Le récit de 1635 est rapide : celui de 1654 est plus lié. Les petites nouveautés qu'il présente ne modifient nullement, comme nous l'avons déjà souligné, le dessein général ni l'allure de l'ensemble. Que ces détails soient la création inconsciente d'une pensée qui n'a pas manqué de se reporter souvent sur cet épisode, c'est possible, et ce phénomène psychologique n'a nulle importance. Le fond est invariable. Les pièces qui nous l'ont transmis ont été rédigées à des intervalles assez éloignés, et elles sont indépendantes les unes des autres. Marie de l'Incarnation n'a jamais revu la lettre qu'elle écrivait à Dom Raymond en 1635, et qui ne fut communiquée par son destinataire à Dom Claude Martin que beaucoup plus tard. Même si elle avait emporté de Tours au Canada quelques mémoires, et parmi eux le récit du songe de 1633, — mais nous savons qu'elle détruisit tous ses papiers à son départ, en 1639, — ces mémoires ne lui auraient servi de rien pour la rédaction du récit de 1654, puisque tout ce qu'elle avait de notes sur les années antérieures fut consumé dans l'incendie du monastère des Ursulines en 1650. Nous avons donc toutes les

garanties désirables du récit sincère et objectif d'un fait concret, profondément gravé dans la mémoire et fidèlement gardé par elle, et non d'une création de l'imagination.

Ce fait lui-même, qui, dans les circonstances où il s'est produit, s'offre sous les apparences d'un songe, est quelque chose de tout à fait différent. Il a une cohérence que ne peuvent avoir les rêves, même les moins fantasmagoriques et surtout il présente une telle conformité générale avec l'histoire telle qu'elle devait se faire six ans plus tard, et avec la topographie du site où elle devait se dérouler, qu'il s'apparente à la vision prophétique. Marie de l'Incarnation écrira plus tard, qu'en voyant pour la première fois M^me^ de la Peltrie elle reconnut en elle la compagne du songe de 1633. Et de même, dès le premier regard qu'elle put jeter du haut du promontoire de Québec en 1639 sur le vaste pays qui s'étendait à ses pieds, elle « le reconnut être celui que Notre Seigneur (lui) avait montré... six ans » plus tôt. « Ces grandes montagnes, ajoute-t-elle, ces vastitudes, la situation et la forme, qui étaient encore marquées dans mon esprit comme à l'heure même, ce m'était la même chose à la vue, excepté que je n'y voyais pas tant de brumes » (*Écrits* II, pp. 346 et 371). Cette vision à distance des personnes et des lieux pourrait n'être, comme ce serait le cas dans une nature mal équilibrée, qu'une projection hallucinatoire. La forte complexion de la Mère de l'Incarnation, son tempérament positif nous obligeraient à y regarder à deux fois avant de hasarder le mot. Mais de plus, ce rêve n'a pas pour fond la pure et nue représentation de la réalité actuelle ; il s'y mêle des éléments qui débordent le présent, et d'autres, de caractère idéal, qui n'ont qu'une valeur de symbole, de signe d'une chose encore mystérieuse. Un sens caché s'en dégageait que seul le proche avenir devait dévoiler. C'est donc à bon droit que Dom Claude Martin a appelé cette faveur surnaturelle une « lumière prophétique » (V p. 232).

D'ailleurs nous aurions tort de ne considérer dans les récits de Marie de l'Incarnation qu'une relation du songe de 1633. Même si l'on devait porter un jugement défavorable sur ce phénomène, il resterait qu'il n'est ni la seule ni la principale source de la Vénérable Mère. Cette grâce qui lui fut faite durant son sommeil a eu sa réédition, mais à l'état de veille et en clair. En 1635, en effet, elle fut gratifiée du renouvellement de la vision de 1633. Ce fut dans le ravissement auquel elle fait allusion dans la dernière partie de la lettre ci-dessus, et dont elle reparlera dans sa *Relation* de 1654, mais plus au long : « Un jour, étant en oraison devant le très saint sacrement... mon esprit fut en un moment ravi en Dieu, où lui fut représenté ce grand pays qui lui avait été montré (en 1633)... avec toutes les circonstances. Lors, cette adorable Majesté me dit ces paroles : « C'est le Canada que je t'ai fait voir ; il faut que tu y ailles faire une maison à Jésus et à Marie » (*Écrits* II, pp. 315-316). Cette vision où se retrouvent tous les éléments du songe de 1633, en est à la fois la contre-épreuve, si l'on peut ainsi parler, et l'interprétation. Dans les deux cas, il s'agit d'une grâce de même nature : une vision que les mystiques et les théoriciens de la mystique appellent imaginaire (non qu'elle s'explique par les lois de l'association subjective des images, mais parce qu'elle dépend des images sensibles dont elle est composée et que par là elle se distingue d'une manifestation immatérielle à l'intelligence comme la vision

intellectuelle) ; une vision inférieure à la vision intellectuelle et dont on ne connaît que fort peu d'exemples dans l'expérience de Marie de l'Incarnation : un ravissement néanmoins et « une lumière prophétique ».

Le songe de 1633 n'a pas donné une orientation nouvelle à la vie de Marie de l'Incarnation, ni non plus allumé dans son âme un feu qui n'y brûlait pas déjà. La Vénérable Mère avait toujours rêvé d'apostolat. Contemplative, détachée de tout pour n'être attachée qu'à Dieu, éprise de solitude pour ne se fixer qu'en lui, c'est cependant sa passion de travailler personnellement au salut des âmes qui lui fit donner la préférence à un Ordre actif sur les Carmélites et les Feuillantines. Dieu lui découvre maintenant, obscurément d'abord dans le songe de 1633, et clairement ensuite dans le ravissement de 1635, que c'est en plein pays de mission qu'elle devra exercer les fonctions apostoliques de son Institut. Ainsi sa vocation de contemplative doit fleurir en apostolat actif. Il ne s'agit pas pour elle à partir de la Noël de 1633 d'un recommencement, mais d'un aboutissement. Tout son passé s'éclaire et prend son sens dans cette vision de l'avenir qu'il avait préparé. Le songe de 1633 complété et expliqué par le ravissement de 1635 est une date capitale dans sa vie. Et ce n'est pas, on vient de le montrer, un rêve proprement dit, ni surtout une hallucination pathologique. Ses traits distinctifs en font une grâce et un signe de Dieu.

(2) *Chronologie de la vocation missionnaire de Marie de l'Incarnation* pour les années 1633-1635. — La *Relation* de 1654, écrite, il est vrai à vingt ans de distance des faits, semble assigner à la « deuxième année » de sa profession, l'obédience de la Vénérable Mère comme sous-maîtresse des novices et la faveur surnaturelle qui la précéda de quelques jours (*Écrits* II, p. 303). L'obédience n'étant mentionnée qu'en passant, et tout l'article de la *Relation* étant consacré à la vision du Canada, on échappe difficilement à l'impression que la donnée chronologique s'applique surtout, sinon exclusivement, à cet épisode. Nous aidant des indications de la lettre du 3 mai 1633, — quant au mois, puisque du premier coup d'œil l'année devait paraître fausse, — et de la date de la profession de Marie de l'Incarnation, 25 janvier 1633, nous avions rapporté la vision prophétique du Canada aux fêtes de Noël de 1634, et l'obédience de sous-maîtresse aux premiers jours de janvier 1635, et interprété toutes les indications chronologiques postérieures en fonction de cette donnée initiale. L'étude attentive des lettres de 1635, contemporaines des faits, ne permet pas de retenir ces conclusions.

La lettre du 3 mai 1633 (date de L) ne peut être de 1633. Elle raconte des faits qui l'ont précédée d'un an et demi ou presque, et dont l'un, l'obédience de sous-maîtresse des novices, ne peut être antérieur à la profession de Marie de l'Incarnation (25 janvier 1633). Pour la même raison, elle ne saurait être de 1634. De plus, elle suppose, comme nous l'avons montré plus haut, toute une série de confidences préalables sur les attraits de la Vénérable Mère à la Mission du Canada, confidences qui n'ont pu se faire avant 1635. Enfin, elle porte en elle la preuve formelle qu'elle a été écrite au cours d'une année, puisqu'elle renvoie à une grâce qui en a marqué le début : le ravissement qui renouvela à Marie de l'Incarnation la vision du Canada de 1633, et lui en apporta l'explication. Mais ici, nous nous

trouvons en face d'une date précise de L, dont il nous faut tenir compte. C'est en 1635 que Marie de l'Incarnation reçut la révélation de la médiation universelle du Cœur de Jésus (*Écrits* II, p. 315). Or cette révélation, d'après la *Relation* de 1654 fut quelque peu antérieure au ravissement de la lettre du 3 mai (*Écrits* II, pp. 315-316). Le ravissement susdit eut donc lieu au plus tôt dans les premiers mois de 1635. Si l'on fait maintenant attention que la lettre du 3 mai, qui ne peut être de 1634, ne peut être davantage de 1636, parce que, selon V p. 332, elle appartient à un contexte littéraire et historique, qui est celui de 1635, et qu'avec les données chronologiques qu'elle contient on ne peut l'insérer dans la trame des faits de l'année suivante (voir plus loin la Lettre XXVII et la note sur la première lettre de Marie de l'Incarnation au P. Le Jeune, p. 91), on aboutit aux résultats suivants dont la série ne laisse pas d'offrir un grand intérêt pour la chronologie de la préparation missionnaire de Marie de l'Incarnation :

1633	Janvier 25	Profession religieuse.
	Décembre 26-31	Vision prophétique du Canada.
1634	Janvier 1-5	Obédience de sous-maîtresse des novices.
	Janvier	Confidence au P. Dinet du songe de Noël de 1633.
1635	Janvier	Révélation de la médiation universelle du Cœur de Jésus.
1635	Janvier ou février	Ravissement où la vision du Canada est renouvelée à Marie de l'Incarnation et où elle reçoit la révélation de son appel à la vie missionnaire.
	Février ou mars	Envoi de Paris par le P. Poncet à Marie de l'Incarnation de la *Relation* de la Nouvelle-France de 1634.
	Mars	Première nouvelle du projet de Dom Raymond de Saint-Bernard relatif à la Mission de la Nouvelle-France.
	Mars 20	Première lettre à Dom Raymond.
	Mai 3	Premier récit du songe prophétique de 1633 et du ravissement de 1635 qui lui fait suite.

Des confirmations des deux dates initiales, celles du songe et de l'obédience, nous viennent d'ailleurs. Par exemple, nous savons que l'année 1634, fut pour les Ursulines de Tours une année d'élections, et de renouvellement des charges de la maison (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Série H. Ursulines de Tours). En outre, dans la première lettre qu'elle adressera à M^me^ de la Peltrie, en novembre 1638, Marie de l'Incarnation lui assurera qu'il y a déjà *cinq* ans qu'elle attend l'heure de suivre sa vocation (voir plus loin la Lettre XLIII), et dans sa *Relation* de 1654, lors de son premier contact avec la terre canadienne à Québec, août 1639, elle notera qu'elle reconnut dans ce grand pays celui qui lui avait été montré *six* ans plus tôt. Ces deux données nous reportent à 1633 pour le songe du Canada. Il y a donc là encore concordance entière avec la date de 1633, à laquelle nous ramenait l'étude des pièces mentionnées ci-dessus.

XI. — Dom Raymond de St-Bernard a Marie de l'Incarnation

Il lui donne paternellement avis qu'elle ferait bien d'apporter quelque modération à son zèle, « ou qu'autrement ses impétuosités si fréquentes passeraient plutôt pour des saillies d'une ferveur indiscrète que pour des mouvements d'un zèle bien réglé; qu'il était à craindre qu'il n'y eût quelque présomption en sa conduite de vouloir prétendre avec tant d'ardeur à un dessein si élevé au-dessus des personnes de son sexe; qu'elle devait se ressouvenir que saint Pierre, pour avoir eu quelque présomption semblable et s'être trop confié en ses propres forces, tomba dans un abîme où il courut risque de se perdre et qu'elle devait craindre qu'il ne lui arrivât quelque semblable chute ».

XII. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 18-19, Lettre spirituelle XI. — V un extrait p. 337. — R XI. — Texte de V complété par L.

Mon très cher et très Révérend Père,

J'étais fort étonnée que vous ne m'aviez point encore parlé de saint Pierre et je n'attendais que l'heure que vous le feriez[1]. Je vous avoue, mon Révérend Père, que la défiance que j'ai de moi-même, jointe à l'expérience continuelle de mes propres faiblesses, me fait souvent appréhender ce que vous me dites. Quand je me vois ainsi, je tâche d'entrer dans les dispositions que vous me proposez, m'abandonnant entre les mains de Celui qui me peut donner la solidité de son esprit et apaiser l'impétuosité du mien, avec lequel je ne prétends point agir, mais dans la douceur amoureuse du sien[2], que je m'ose promettre que sa bonté ne me

Lettre XI. — Connue par V p. 336. — « Le zèle de cette généreuse Mère croissant tous les jours, nonobstant les contradictions qui s'opposaient à son dessein, le Père crut ou plutôt il feignit de croire qu'il y avait de l'excès : ce qui l'obligea de lui parler en père. » Quoi qu'il en soit de cette psychologie de Dom Raymond, nous ne retenons ici que la preuve de l'existence de la lettre.

Lettre XII. — 1. La présomption de saint Pierre et l'humiliation qu'elle lui valut. Voir dans les Évangiles le récit de son triple reniement.

2. L : l'*impétuosité du mien. J'ose me promettre...* Le texte de V omis par L semble bien devoir appartenir à l'original. L'omission d'une ligne est peut-être due à une inadvertance.

déniera pas, et que portée sur ses ailes, il me fera posséder ce qu'il me fait désirer pour l'amour de lui-même, et non par une invention de l'esprit humain.

* Mais dites-moi, mon Révérend Père, voudriez-vous que je vous celasse ce que je sens dans mon intérieur ? N'ai-je pas coutume de traiter avec vous dans toute la candeur possible ? L'expérience que vous avez de l'esprit qui me conduit ne vous est-elle pas assez connue pour souffrir que je n'aie point de réserve à votre égard ? Le rebut que vous me fîtes, il y a quelque temps, me fit pencher à être plus réservée à vous déclarer mes dispositions[3] ; mais je me suis aperçue que Dieu veut peut-être que j'achève mes jours comme je les ai commencés, sous la conduite d'un si bon père. Mortifiez-moi donc, tant qu'il vous plaira ; je ne cesserai point de vous déclarer les sentiments que Dieu me donne ni de les exposer à votre jugement. Je vous dirai dès à présent que ce que je vous ai pu déclarer de mon dessein est très véritable, quoique ce que je n'ai pu dire soit encore tout autre chose*[4]. Au reste, je vous crois si plein de charité, que je m'assure que vous faites plus pour nous que vous ne dites.

Faites donc, au plus tôt, mon Révérend Père. Nos cœurs seront tout brûlés avant que nous soyons en Canada, si vous n'y prenez garde. Et ne nous condamnez pas, si nous semblons impétueuses, comme vous dites, hors de l'occasion. Ce n'est pas sans occasion : vous la voyez précise. Et si nous sommes si pressées, vous ne nous sauriez condamner sans condamner Celui qui m'apprend qu'*il n'y a que les violents qui ravissent le ciel*[5]. Que ce soit par la poste que nous entendions de vos nouvelles ; le messager tarde trop.

De Tours, le 6 mai 1635.

---

3. L'accueil assez froid que Dom Raymond avait réservé à sa dirigée lors de l'un de ses derniers passages à Tours. Même plainte, et sans doute pour le même motif, qui remonterait à l'année précédente, dans la Lettre de conscience IX (*Écrits* I, pp. 365-366).

4. * * Passage propre à L.

5. Saint Matthieu, XI, 12.

XIII. — A Dom Raymond de St-Bernard

V p. 339.

.....Il est certain que vous et nous souffrirons persécution. Mais *si Dieu est pour nous, qui sera contre*[1] ? Le bien où nous aspirons ne mérite-t-il pas d'être acheté à grand prix ? Prenons courage, mon très cher Père, l'amour du grand Jésus combattra pour nous qui ne désirons travailler que pour son amour. S'il nous veut dans la Nouvelle-France, ses desseins s'accompliront malgré tous les hommes.....

De Tours, le 13 mai 1635.

XIV. — Au P. Jacques Dinet, de la Compagnie de Jésus

Sur sa vocation à la Mission de la Nouvelle-France et les affaires où elle se trouve présentement engagée.

XV. — Le P. Jacques Dinet a Marie de l'Incarnation

Il lui donne différents avis. Quant aux sentiments dont elle lui a fait part touchant ses désirs de la Mission de la Nouvelle-France, il ne croit pas que Notre-Seigneur l'y veuille autrement que d'affection, et il estime qu'elle ne verra jamais ce pays que du ciel, après que Dieu aura accompli tout ce qu'il veut d'elle dans l'état où elle est à présent.

(De Paris, juin-juillet 1635.)

XVI. — A Dom Raymond de St-Bernard

Elle lui fait part de la réponse du P. Dinet.

Lettre XIII. — Peut-être un fragment de la lettre dont parle Dom Claude Martin, où la Mère de l'Incarnation ayant appris les obstacles qui au dernier moment s'étaient opposés au départ de Dom Raymond, « le consola autant qu'il lui fut possible, quoiqu'elle considérât cette disgrâce du père, comme une grâce que le Ciel lui envoyait, dans l'espérance que pendant l'année de son retardement, il consommerait les affaires qu'il avait commencées et qu'au premier embarquement de l'année suivante, ils feraient le voyage de compagnie » (V p. 338).

1. Épître aux Romains, VIII, 31.

Lettres XIV, XV et XVI. — Connues seulement par l'allusion qu'y fait la lettre spirituelle XII de L pp. 20-21 (Lettre XVIII de notre réédition).

XVII. — Dom Raymond de St-Bernard a Marie de l'Incarnation

Il l'informe de tous les obstacles que rencontre leur dessein.

XVIII. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 20-21, Lettre spirituelle XII. — V fragment p. 339. — R XII. — Texte de L.

Mon très Révérend Père,

Il est vrai que nous avons des sujets d'affliction et je les expérimente sensiblement. Les causes que vous m'en touchez me paraissent considérables, mais quand je considère les œuvres admirables de notre divin Maître, toutes ces bourrasques ne me semblent rien. Il est plus fort que tous les hommes et c'est lui qui commande aux vents et aux tempêtes. Je ne puis m'imaginer que son Église qu'il aime tant soit délaissée et que ses serviteurs soient privés de sa protection. Peut-être que son amour veut tous ces accidents pour éprouver nos courages. Mais, mon très cher Père, j'entre fort dans vos sentiments qu'il faut *espérer contre espérance*[1]; et sans mentir, quoi que j'entende dire, mon cœur n'est point ébranlé, et il me serait impossible de me défier de mon Jésus. Toutes ces nouvelles alarmes, bien loin de m'effrayer, m'ont été de nouveaux aiguillons pour me faire rentrer dans

---

Lettre XVII. — Connue également par L pp. 20-21.

Lettre XVIII. — Dans V le fragment cité est précédé d'une glose assez longue et un peu confuse. Ce qui se dégage clairement des faits connus, c'est que Dom Raymond pour des raisons qui nous échappent ne s'était pas trouvé prêt au départ de la flotte pour le Canada. Souffrait-il déjà de cette fatigue dont il semble qu'il se soit plaint dans sa dernière lettre à sa dirigée ? Un peu plus tard, vers le temps de la Pentecôte, d'après la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, p. 333), il avait vu son dessein traversé d'une manière beaucoup plus sérieuse. Sur les remontrances d'un Feuillant de Tours, son ami et confident, qui redoutait sans doute dans son départ un grave dommage pour la congrégation, les supérieurs avaient différé l'obédience qu'il en avait sollicitée. Cet échec compromettait la réussite des projets de la Vénérable Mère. Mais la lettre de Dom Raymond, nous le verrons plus bas, lui avait apporté d'autres sujets d'inquiétude.

1. Épître aux Romains, IV, 18.

la ferveur[2], et il me semble que j'ai maintenant beaucoup d'affaires à traiter avec mon Époux[3]. Si j'avais beaucoup d'amour, je lui aurais bientôt gagné le cœur, mais quoiqu'indigente j'y vais employer tous mes efforts, et peut-être ne me rebutera-t-il pas, puisqu'il se plaît à l'importunité. N'avons-nous pas beaucoup de sujet de louer sa bonté de ce que vous n'êtes pas parti par cette dernière flotte ? En quelles inquiétudes serions-nous à présent que la tempête a dissipé les vaisseaux ? Mais peut-être ne sont-ils qu'écartés çà et là, et il se pourra faire que quelque vent favorable les ralliera. C'est toujours un danger pour la Nouvelle-France, lequel sera capable de donner du refroidissement à ceux qui y ont de l'inclination[4].

Mais, mon très cher Père, est-il vrai que cela ait pu en effet refroidir ce bon Gentilhomme qui nous voulait doter[5] ? Ne pourriez-vous pas lui relever le cœur et remettre l'affaire en état avant que son inclination se porte ailleurs, et que d'autres, ainsi que vous nous écrivez, n'emportent le prix à notre exclusion ? Oh ! que cette rencontre nous était avantageuse, car je vois

2. V *dans sa faveur*. C'est-à-dire, sans doute, si cette leçon est la meilleure, dans la recherche de son intimité et de son entretien, comme ceux qu'il admet à sa faveur.

3. Tous les intérêts de l'Église de la Nouvelle-France auxquels elle se sentait désormais liée, et en particulier, naturellement le succès de leur commun dessein à elle et à Dom Raymond.

4. « Nous attendions (les vaisseaux) de bonne heure, écrit le P. Le Jeune ; ils sont venus bien tard. Le mauvais temps leur a causé une rude traverse. Nous espérions de les voir sur la fin de mai, et nous n'en avons eu de nouvelles que le vingt-cinquième de juin. » Encore fallut-il attendre jusqu'au 12 juillet pour voir le premier vaisseau de la flotte mouiller devant Québec RJ 1635 (Q 19,22 ; C VIII, 44, 60), et ce ne fut que le 17 août suivant qu'on fut rassuré sur le sort du capitaine Bontemps, un vieux routier de la mer cependant. Mais Bontemps, à son entrée dans l'Atlantique, avait fait la rencontre de corsaires barbaresques, et dans le Golfe du Saint-Laurent de champs d'icebergs, qui l'avaient fort retardé (Q 22 ; C VIII, 40). En France, on ne savait encore que le danger couru par la flotte dans la Manche où les tempêtes l'avaient assaillie. Ces nouvelles avaient été apportées par des barques de pêcheurs qui avaient accompagné les vaisseaux.

5. Il y avait certes d'autres causes possibles à ce revirement. Le dessein de Dom Raymond et de ses Ursulines ne devait-il pas sembler bien hasardeux ? Cependant le gentilhomme anonyme ne paraît pas s'être désintéressé à tout jamais de son premier projet (1).

qu'il sera difficile de gagner nos canadiennes[6] sans quelque temporel qui sera comme l'amorce qui couvrira l'hameçon de la foi.

Le R. P. Dinet ne me donne point d'autre avis que ce que je vous ai écrit, avec ces mots que j'avais omis : qu'il estime que Notre-Seigneur ne me veut en Canada que d'affection, et qu'il croit que je ne verrai jamais la Nouvelle-France que du ciel, après que Notre-Seigneur aura accompli ce qu'il veut de moi, dans l'état où je suis. Mais cela, non plus que tout ce que je viens de dire, ne m'abat point l'esprit, mais plutôt je sens de nouvelles forces pour embrasser tout ce que notre grand Jésus ordonnera de moi. Ma Mère Ursule a été extrêmement touchée de la réponse de Monsieur son père et elle perd quasi l'espérance[7] ; sa volonté néanmoins est ferme et constante. Pour vous, si vous êtes malade, je crois que c'est d'ennui[8]. Si j'étais proche de vous, je vous consolerais, ainsi que je fais cette chère Mère, car je crois que vous n'avez pas beaucoup de personnes à qui décharger votre cœur à cause du secret de l'affaire.

Ayons donc bon courage, mon très cher Père ; Notre-Seigneur nous donnera plus que nous ne pensons. Faites-nous part des nouvelles que vous apprendrez. Nous sommes dans cette attente, comme vous le pouvez penser, et aussi dans l'espérance de vos saintes prières.

De Tours, le 29 de juillet 1635.

---

6. Canadien, dans la Nouvelle-France, comme Américain, dans les colonies anglaises qui formèrent plus tard les États-Unis, désigna d'abord les indigènes, avant d'être exclusivement réservé aux Blancs établis dans la colonie.

7. M. Jouye s'était formellement opposé au projet de sa fille. Personnage influent non seulement dans la cité, mais à l'archevêché et aux Ursulines, la Mère Ursule ne pouvait aller contre son refus. En fait, et bien que gardant encore l'espoir de voir ses vœux se réaliser, elle ne passera jamais au Canada, « par une secrète disposition de Dieu, qui voulait se servir d'elle dans le monastère où elle a été depuis, et fort souvent supérieure » (V p. 334).

8. La Mère de l'Incarnation ne semble pas avoir pris bien au sérieux cette maladie, qui lui faisait peut-être l'effet d'une maladie diplomatique.

NOTE

(1) *Le bienfaiteur éphémère des Ursulines.* — Ce gentilhomme anonyme et qui, semble-t-il, voulait le demeurer, nous paraît pouvoir être identifié au personnage de marque dont parle le P. Le Jeune dans un entrefilet de sa *Relation* de 1637 : « Si j'osais violer le secret, y écrit-il, je mettrais ici les noms de quantité de personnes très relevées en honneur, en vertu et en mérite, dont le cœur et les mains combattent avec nous au ciel et en la terre. L'un d'eux, voyant qu'on disposait un hôpital pour les pauvres Sauvages, jette les fondements d'un séminaire de petites filles » RJ 1637 (Q. 3 : C XI, 48).

Le 15 janvier en effet de cette année 1637, les directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, dans leur assemblée générale, tenue à Paris, en l'hôtel de François Fouquet, avaient concédé à « Maître Jean de Beauvais, Commissaire de la marine du Ponent, (agissant au nom) d'un personnage de qualité et singulière piété, (dont il avait représenté le dessein) de contribuer à l'établissement et dotation d'une maison de religieuses à Québec,... l'Ordre desquelles il réservait de nommer dans quelque temps, ...qui eussent soin d'élever les jeunes filles des Sauvages et des Français qui résideront en la Nouvelle-France,... une quantité de terres raisonnable pour faire construire l'église et monastère des dites religieuses (et autres logis pour leurs chapelain et serviteurs, avec leur jardin et clôture, et bâtiments nécessaires) pour loger les filles des Sauvages et des Français, qui leur pourront être baillées pour les élever ». En plus de cette étendue de terres qui devait être d'une contenance de douze arpents, concédée sur le terrain destiné à l'emplacement de la future ville de Québec, les Directeurs de la Compagnie des Cent Associés, ayant considéré la demande qui leur avait été faite et « jugé que ce pieux dessein était très avantageux pour la gloire de Dieu et l'établissement de la colonie, en vertu du pouvoir (qu'ils tenaient du roi, octroyaient au même sieur de Beauvais) pour les dites Religieuses à perpétuité, à elles et à celles qui leur succéderont, une lieue de terre de longueur sur le Fleuve Saint-Laurent, sur dix lieues de profondeur dans les terres, à prendre au-dessus ou dessous de Québec, en lieu non encore concédé ». Au chevalier de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, ou à son lieutenant, était commis le soin de mettre les dites religieuses en possession de ces deux concessions.

Quel était ce donateur si discret ? On pourrait penser à un confrère de la Compagnie du Saint-Sacrement. L'anonymat n'entrait-il pas dans leur tactique charitable? Toujours est-il que ce sont les Ursulines de Québec qui bénéficièrent des arpents de terre concédés à Québec même pour la construction de leur monastère et de leur séminaire, et du fief octroyé hors l'enclos de la ville, lequel fut connu plus tard sous le nom de fief et seigneurie de Ste-Croix (Archives de la Province de Québec. *Inventaire des concessions en fief...* Vol., V, pp. 139-141. Beauceville 1929).

XIX. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 21-23, Lettre spirituelle XIII. — R XIII.

Mon très Révérend Père,

Ne vous est-il point venu dans l'esprit que mon silence est un indice de refroidissement ? Si vous avez eu cette pensée de moi, j'ai bien plus de sujet de vous faire ce reproche. Vous ne nous dites plus rien de votre grand dessein ; cela n'est-il pas capable de donner du soupçon à des personnes qui voudraient en entendre parler continuellement ? N'avez-vous rien appris de la flotte ni quel a été l'effet de la tempête ? J'ai appris d'un père jésuite, sans lui rien dire de nos desseins, que nous saurions en trois semaines si elle est arrivée à bon port[1]. Il m'a dit de plus que l'on va commencer à bâtir une ville, qui sera une sûreté pour nous et un affermissement pour le pays[2]. J'ai fait l'ignorante pour savoir de lui le détail du Canada. Mais enfin, j'espère plus que jamais, et dans mon espérance, notre aimable Jésus me traite comme faible, rallumant de temps en temps mes désirs qui se refroidiraient par mon peu de

Lettre XIX. — On ne sait si Dom Raymond avait répondu à la lettre du 29 juillet ; mais depuis lors le commerce épistolaire s'était ralenti. A Tours, comme à Paris, parce qu'on n'avait rien de nouveau à se dire ou qu'on était confus des échecs des derniers mois, on se réfugiait dans le silence.

1. Lorsque la flotte, qui rentrait à Dieppe dans le courant de l'automne, serait de retour.

2. A la mort de Champlain (25 décembre 1635), Québec n'était encore qu'un poste de traite fortifié. Mais déjà, conformément aux théories de la colonisation du temps, on avait projeté d'y construire une ville, avec son enceinte. Aux quelques rares maisons éparses sur le bord du fleuve, au pied du Cap Diamant, s'étaient ajoutés, sur le plateau, trois édifices qui devaient être avec les futurs établissements des Jésuites, des Ursulines, des Hospitalières et plus tard de Mgr de Laval et de ses prêtres, le noyau de la future cité : le Fort Saint-Louis, le Magasin des Cent Associés, et Notre-Dame de Recouvrance. Dès son arrivée à Québec et son entrée en fonctions comme successeur de Champlain dans le gouvernement de la Nouvelle-France, le chevalier de Montmagny devait en effet dresser le plan de la Haute Ville de Québec et faire commencer aussitôt les travaux. RJ 1636 (Q 41 ; C IX, 136). Les Jésuites de Tours, par leurs confrères de la Maison professe de Paris, où était installée la procure des Missions de la Nouvelle-France, connaissaient les intentions des Directeurs de la Compagnie des Cent Associés.

zèle. J'ai beaucoup de confiance en la très sainte Vierge, et je ne peux m'ôter de l'esprit qu'elle aime la Nouvelle-France et que c'est elle à qui il faut avoir recours[3]. C'est mon unique refuge, mais je suis si imparfaite que les plus petites choses me mortifient. Que ne serai-je pas dans les grandes ? C'est pour cela que notre Révérende Mère dit, dans l'affection qu'elle me porte, que je ne vaudrai rien du tout en Canada et que, si Notre-Seigneur exauce mes prières, ce ne sera que pour punir ma témérité[4]. Elle dit la vérité, et je suis encore plus imparfaite qu'elle ne dit ; et toutefois, je ne désire pas moins la possession de ce grand bien, que je crois être le plus aimable et le plus désirable de tous les biens. Quand je fais réflexion que je désire une chose qui semble être contre la raison humaine, j'ai de la confusion ; mais en même temps je ressens dans l'âme un instinct qui me dit qu'il est raisonnable d'acquiescer aux mouvements que Dieu donne dans l'intérieur, surtout quand il n'y a point de recherche de nous-mêmes, mais plutôt qu'on y remarque un dépouillement entier de tout propre intérêt. Or dans le dessein dont il s'agit, la nature ne se peut rechercher en quoi que ce soit, mais tout lui doit être matière de croix et de souffrances. Il est vrai qu'une religieuse doit être crucifiée dès qu'elle a quitté le monde, mais ces croix peuvent passer pour des roses en comparaison des succès[5] de la Providence qui se rencontreront dans l'exécution de la vocation au Canada.

Voilà mon sentiment qui trouve fort à son goût les peines que cet instinct intérieur lui fait connaître, de telle sorte qu'il n'y a homme du monde qui me pût persuader le contraire. Et quand même je ne posséderais jamais le bonheur où j'aspire, je n'estimerai pas moins que la chose soit la plus désirable de tous les biens, et si j'en perds l'occasion, je croirai que je n'en suis pas

3. Conviction créée par le songe de 1633 et le ravissement de 1635. Voir plus haut la lettre X.

4. « Sa Supérieure qui jusques alors avait applaudi à ses desseins, (s'était mise) de la partie de ceux qui la traversaient » (V p. 338).

5. *Succès*, événement heureux ou fâcheux. Ici contre-temps.

digne et que je ne la mérite pas. Quant à ma chère Mère Ursule, pour traversée qu'elle soit, elle n'est pas dans l'indifférence, comme vous croyez, mais plutôt sa fervente résolution fait honte à ma lâcheté, et si nous sommes écoutées, je croirai plutôt que ce sera par ses prières que par les miennes.

Je salue le R. P. Dom Claude, secrétaire du Révérend Père Provincial, puisqu'il est des nôtres[6]. Il sera peut-être au regard du Révérend Père N. qui a perdu sa vocation pour le Canada[7], ce que fut le Portier de Sébaste, qui s'acquit la couronne du dernier des Quarante Martyrs[8].

De Tours, le 2 d'octobre 1635.

XX. — A Dom Raymond de St-Bernard

V pp. 337-338.

..... Pensez-vous, mon Révérend Père, que le retardement du voyage nous fasse perdre nos prétentions ? Je suis un peu craintive et j'ai peur que Notre-Seigneur

6. On ne sait rien de plus de ce religieux. Le *Registre des Bienfaiteurs des Ursulines de Québec* mentionne à deux ou trois reprises les dons en nature d'un Dom Claude de Saint-Pierre. C'est peut-être le Feuillant dont il est question ici, et qui ne passa pas plus au Canada que Dom Raymond.

7. Allusion au Feuillant de Tours qui avait contribué à arrêter le départ de Dom Raymond. Après avoir pensé un moment se consacrer en personne aux missions de la Nouvelle-France, il s'était ravisé (*Écrits* II, pp. 331-333).

8. Ces quarante Martyrs étaient quarante soldats de l'armée de Licinius qui avaient été condamnés pour la religion chrétienne à périr de froid, au cœur de l'hiver, sur un étang glacé. A proximité de l'étang, où ils étaient exposés nus, on avait disposé des bains chauds, où ils pouvaient se réfugier et échapper à la mort, en sacrifiant aux dieux. Le gardien de ces bains, — le Portier — qui surveillait la scène du supplice, vit soudain un ange apparaître dans le ciel, porteur de trente-neuf couronnes, et tout aussitôt l'un des soldats, vaincu par la souffrance, quitter le groupe des confesseurs de la foi, pour chercher son salut dans l'apostasie. Comprenant alors le sens de sa vision et touché par la grâce, le Portier alla prendre sans retard la place de l'infidèle et s'acquit ainsi «la couronne du dernier des Quarante Martyrs ». La scène se passa à Sébaste, en Arménie au IV^e^ siècle. Les Quarante Martyrs sont fêtés par l'Église le 10 mars. Évidemment, c'est avec une pointe d'humour que la Vénérable Mère assimile ici les deux Feuillants, l'un au martyr manqué et l'autre au martyr de la dernière heure.

Lettre XX. — V reproduit ce fragment sans date. Pour les raisons que nous venons d'indiquer, nous croyons pouvoir le placer en 1635 et avant la date du 29 novembre. Marie de l'Incarnation, qui conservait toujours l'espoir de partir par la prochaine flotte, n'avait pas encore reçu la lettre où Dom Raymond l'avisait qu'il fallait renoncer définitivement à leur projet (lettre du 29 novembre 1635).

ne veuille plus de moi. Je vous prie, pour l'amour de lui, de me dire ce que vous en pensez et si vous croyez qu'il ne me rebutera pas à cause de mes imperfections. Je tâche de les corriger, mais, hélas ! je ne fais que retomber. De la part de Dieu, je suis pleine de confiance ; il n'y a que moi, de qui je me défie, et je vous prie de me consoler en cette disposition, car elle est bien crucifiante. Et pourtant, nonobstant tout cela, mon âme est plus constante que jamais dans la résolution que j'ai témoignée à votre Révérence, et il me semble que je ne me sens de la vie que pour obéir à mon Dieu, mon Époux...

(De Tours, octobre-novembre 1635 ?)

XXI. — Dom Raymond de St-Bernard a Marie de l'Incarnation

Il l'informe que tout espoir est perdu de voir aboutir leur projet.

XXII. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 23-24, Lettre spirituelle XIV. — V p. 345, texte incomplet du dernier alinéa. — R XIV. — Texte de V complété par L.

Mon très Révérend Père,

Ce sont des coups du Ciel qui nous disent qu'il se faut humilier sous la puissante main de Dieu, dont les desseins sont toujours adorables, et d'autant plus que l'entier accomplissement en est caché à nos yeux, car nous ne savons pas ce que veut dire ce commencement de croix qui semble tout perdre[1].

Lettre XXI. — Connue par la teneur de la lettre suivante.

Lettre XXII. — L offre avec V des variantes très nombreuses, qui en font presque une rédaction différente. Nous indiquerons les principales.

1. De l'ensemble de la lettre nous devons conclure qu'elle était une réponse à une nouvelle fâcheuse que venait de communiquer Dom Raymond, et que cette nouvelle concernait plus directement les Ursulines que leur directeur. Toutes les chances de succès de leur projet semblaient anéanties. Aussi Marie de l'Incarnation, dont les espoirs étaient montés très haut, parle-t-elle d'humiliation. On pense au gentilhomme dont la lettre du 29 juillet faisait prévoir le changement de résolution. Il avait dû renoncer à son projet de fondation au Canada avec les Ursulines de Tours.

Je ne sais si cette divine Majesté me voulait disposer à l'attente de quelque événement qui peut-être ne serait guère agréable à mon esprit immortifié. Je vous dirai que depuis quelque temps il m'a tenue[2] fort plongée dans la vue de ses desseins, de ses secrets jugements et de leurs effets dans le temps de leur ordonnance. Je ne comprenais là-dedans qu'abîmes cachés à tous les Esprits célestes, même aux plus sublimes. Il me vint une pensée de Jésus[3], savoir si en tant qu'homme il savait ces grands secrets dans l'étendue de leur infinité. Je souffrais ces vues, et il me semblait que cet incompréhensible[4] Jésus, à l'égard de tout ce qui est au-dessous de la Divinité, était dans ces connaissances par une plénitude unique à lui seul[5]. Alors mon entendement étant perdu dans cette connaissance, il se trouva dans une ignorance qui lui faisait adorer ces grands secrets ; et, comme perdu dans cet abîme, il était instruit que l'Humanité de Jésus-Christ, ayant tous ses dons par le moyen de l'union hypostatique, avait une science qui nous est incompréhensible[6], mais que la profondeur[7] de toute science est cachée dans la divine Essence qui la communique selon son bon plaisir[8]. Mon esprit demeura si charmé de l'amour des desseins de ce grand Dieu, qu'en cet instant j'y acquiesçai et j'en agréai de tout mon cœur la juste exécution, pour contraires qu'ils pussent être à mes sens et mes inclinations, soit pour la vie, soit pour la mort, soit pour le temps, soit pour l'éternité[9].

---

2. *Il m'a tenue.* Syllepse du genre. Le pronom tient la place de *Majesté,* mais l'accord se fait avec l'idée de *Dieu* dont *Majesté* était l'équivalent.

3. L : *du Verbe humanisé,* du Verbe fait homme. Prendre la nature humaine est encore le premier sens du verbe humaniser. Bossuet, après beaucoup d'autres, l'a employé avec cette signification.

4. *Incompréhensible,* non pas inintelligible, mais impénétrable à fond, parce que la pensée ne peut embrasser l'infini de ses perfections.

5. Grâce à l'élévation que le Verbe a faite de la nature humaine qu'il a prise dans son incarnation, en l'unissant à sa personne divine.

6. *Incompréhensible.* Même acception que ci-dessus (1).

7. L : *la plénitude.*

8. L ajoute : *et à la mesure qu'il lui plaît.*

9. V p. 344. « Après qu'il ne resta plus aucune espérance de faire réussir (son)

Voici donc, * mon très cher Père *[10], une occasion où il faut que je sois fidèle, puisque notre amoureux Maître ne permet rien que pour le bien de ses élus. Mais, de grâce, ne vous affligez pas. Que savons-nous si de cette affliction, il ne fera pas naître quelque consolation? Quoi qu'il en soit, je ne veux que ce que mon très cher Époux ordonnera ; je ne me lasserai point de lui recommander l'affaire, et s'il ne veut pas pour le présent nous faire la faveur que nous désirons[11], je m'ose promettre de son amour qu'il ne nous refusera pas la conversion de ces pauvres Sauvages, car, quand je devrais mourir en priant, je ne cesserai de l'importuner qu'il dispose[12] quelques âmes saintes qui, par l'efficace de son esprit, lui puissent gagner des cœurs[13].

* Ma Mère Ursule est constante, et elle n'est pas si aisée à abattre que vous croyez. Quoique ce grand coup lui ait donné de l'affliction et à moi de l'humiliation, nous sommes toujours telles dans le fond que nous l'avons été dans les commencements *[14].

De Tours, le 29 novembre 1635[15].

---

affaire, la Mère de l'Incarnation dont la volonté était toute perdue en celle de Dieu, se soumit si parfaitement aux dispositions de la divine Providence, qu'il eût été difficile de dire en cette rencontre, lequel des deux était le plus admirable, ou son zèle pour aller en Canada ou sa résignation aux ordres de Dieu pour n'y pas aller. Et bien qu'elle sût assurément que c'était un dessein de Dieu qui s'accomplirait en son temps, elle n'insista pas davantage contre cette divine volonté qui lui était si clairement manifestée par l'événement des affaires... Dieu même la disposa à cette résignation dans une longue mais très douce extase (celle qu'elle vient de décrire) où il lui fit voir la profondeur de ses desseins et avec combien de soumission il en faut adorer les succès, quoique rudes à la nature et en apparence contraires à la raison. » Ces considérations dont V fait précéder la lettre de la Vénérable Mère en résument aussi admirablement le sens. Quant à l'extase, pour employer le terme de V, elle est une des très nombreuses illustrations intellectuelles qui en France et au Canada remplirent sa vie, et dont elle n'a pas jugé à propos de nous donner le détail.

10. ** ajouté par L

11. L : *Et s'il ne nous veut point faire la faveur que nous désirons dans l'emploi actuel de cette vocation, je*

12. *Importuner qu'il,* importuner pour qu'il.

13. L : *par l'efficace de son esprit, travaillent efficacement à lui gagner ces cœurs qui sont si éloignés de son amour.*

14. * * ajouté par L.

15. V dans une note marginale donne la date du 29 avril. Le mois est certainement une erreur. La seule date possible est celle de L.

NOTE

(1) *La science du Christ.* — Au sortir de son extase, Marie de l'Incarnation, instruite par la lumière de Dieu, parle de la plénitude de la science du Verbe Incarné, et plus précisément de la science de son intelligence humaine ; car c'est en tant qu'homme qu'elle le considère. Dans sa *Relation* de 1654, envisageant le Verbe « en tant que Chef des chrétiens », elle dira de même que sa grâce « ne lui fut pas donnée par mesure », entendant par là qu'il la posséda avec plénitude (*Écrits* II, p. 244). Ainsi la grâce et la science du Christ sont infinies. Rien de plus conforme à la plus rigoureuse théologie. Ce n'est pas que cette grâce et cette science soient infinies dans leur être, puisque l'infini, attribut exclusif de la divinité, est imparticipable par une nature créée et finie, mais elles le sont dans leur nature de grâce et de science, parce qu'elles réalisent tous les modes de perfection dont elles sont capables.

La théologie distingue trois espèces de science créée, — et la science du Christ en tant qu'homme ne pouvait être que créée : — la science abstractive ou acquise, celle dont les sens fournissent les matériaux à l'intelligence ; la science infuse, coulée toute faite dans l'intelligence directement par Dieu ; la science bienheureuse, celle de la vision de Dieu, telle que les élus en jouissent au ciel. L'existence de ces trois sciences était requise dans le Christ pour que son âme atteignît à son maximum de perfection ; et leur coexistence dans un même sujet n'offrait rien d'incompatible, chacune répondant à une exigence distincte et se développant sur son plan propre.

Doué de cette triple connaissance, le Christ embrassait toute la catégorie de l'être, mais sous les angles et aux degrés divers que comporte chacune d'elles. De science acquise, nous dit saint Thomas d'Aquin, le Christ a connu tout ce qui peut être atteint naturellement par une intelligence humaine dans son mode propre de connaissance ; de science infuse, tout ce que cette même intelligence peut connaître par révélation divine, c'est-à-dire toutes les réalités créées, naturelles ou surnaturelles ; de science bienheureuse enfin, dans la vision du Verbe, l'essence de toute créature, par conséquent toutes les actions des êtres créés, en quelque temps qu'elles se produisent, et encore tout ce qui est dans la puissance de ces mêmes créatures, mais ne passera jamais à l'ordre de la réalisation.

Mais il y a une sphère de l'être que l'âme du Christ ne pouvait embrasser complètement et dont il n'a pu avoir en tant qu'homme une connaissance adéquate : celle de l'Être incréé. L'âme du Christ, dit encore saint Thomas, voit toute l'essence de Dieu, mais non d'une manière totale et aussi parfaitement qu'elle est visible en soi, car le fini ne peut totalement saisir, embrasser et comprendre l'infini. Ainsi l'âme humaine du Christ n'a pas été douée d'une connaissance égale à la connaissance incrée de Dieu. Cette connaissance est indivisible. Nous pouvons cependant l'envisager sous un double aspect, suivant qu'elle porte sur la catégorie de l'être, et c'est ce que les théologiens appellent *la science de vision*, ou sur celle de ce que Dieu tout-puissant pourrait faire, mais ne fera jamais, du possible, et c'est la *science de simple intelligence* ou *de puissance*. La première

peut être communiquée aux créatures raisonnables : c'est celle des anges et des élus, celle que l'âme du Christ a possédée sur terre en raison de la vision béatifique dont elle y jouissait constamment, la science bienheureuse. Mais la seconde est métaphysiquement incommunicable, même à l'âme du Christ exaltée jusqu'à l'union personnelle avec la seconde personne de la Trinité. Le Christ l'a eue, mais c'est en tant que Dieu : c'est sa science divine. Connaître tout ce qui est dans la seule puissance de Dieu exigerait la compréhension de cette puissance même, donc de l'essence de Dieu, puisque « la puissance d'un être se détermine par la connaissance de ce qu'il peut faire ». Mais comprendre c'est égaler, et l'essence divine ne peut être enfermée dans le regard limité de l'âme du Christ. Il est donc bien vrai, comme le dit Marie de l'Incarnation, que « la profondeur de toute science est cachée dans l'Essence divine ». Sur tout ceci, voir la *Somme théologique*, III[e] partie, Questions 9-12.

Marie de l'Incarnation n'avait pas à distinguer, comme nous venons de le faire, entre science du réel et science du possible. Elle parle non en théologienne qui sait, mais en contemplative qui a expérimenté. Elle reste dans son ordre et dans sa ligne. Toute sa réflexion, suscitée par les contretemps de sa vocation, porte exclusivement sur le concret. Aussi ajoute-t-elle, en parlant seulement de la connaissance totale des réalités cachée en Dieu que « Dieu la communique selon son bon plaisir ». Dans l'âme du Christ, objet de toutes ses complaisances, ce fut aussi une communication, mais de son amour et sans mesure. Par là, dans la plénitude de science qui était son privilège « unique », le Verbe Incarné « a connu les desseins et les secrets jugements (de Dieu) et leurs effets dans le temps de leur ordonnance », et il savait « ces grands secrets dans l'étendue de leur infinité ».

XXIII. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 25-26, Lettre spirituelle XV. — V fragments, pp. 346+340. — R XV. — Texte de V complété par L.

Mon très Révérend Père,

Un dessein entrepris pour Dieu se doit aussi laisser pour Dieu, quand on le voit dans l'impossibilité de s'exécuter, comme vous me mandez qu'est le nôtre[1].

Lettre XXIII. — Dans V les fragments cités sont intervertis pour les besoins de la glose. Quant au texte de L, qui comprend une portion commune avec V et une portion propre, il semble bien qu'il soit le résultat de l'assemblage de deux pièces de dates différentes. Nous le montrerons plus bas. Comme pour la lettre précédente, les variantes de L avec V sont presque continuelles, mais elles n'affectent que la forme et portent pour la plupart un air assez visible de retouches.

1. V qui rattache ses deux extraits à la lettre précédente du 29 novembre, donne au premier ce petit préambule : « Cette excellente Mère ne se contenta pas de

C'est pourquoi j'acquiesce, sans pourtant perdre la volonté de l'embrasser, s'il arrive que Celui qui est tout-puissant rompe les obstacles qui s'y opposent, car ce ne sont que des pailles et des toiles d'araignées devant lui, qu'il peut détruire en un moment, quoiqu'ils paraissent comme des montagnes aux hommes, que j'y ai toujours regardés impuissants comme des moucherons[2]. C'est pourquoi, si ce grand Dieu ne donne des âmes remplies de son divin Esprit, on ne fera jamais rien. C'est ce que je lui demande plusieurs fois le jour, m'y sentant fort portée. Or, j'espère qu'il en donnera[3].

Pour moi, je ne me veux plus regarder dans les prétentions[4] de posséder pour ce coup ce grand, cet aimable, ce souhaitable bien ; mais j'entre dans les intérêts de mon Jésus qui a répandu son Sang pour ces âmes, et je les demanderai sans cesse au Père Éternel, afin qu'un jour elles participent au bienfait de notre rédemption. O qu'heureuses sont ces âmes, tant favorisées du Ciel, dont le dessein éternel de Dieu a fait le choix pour travailler à une si sainte conquête ! Je les aime déjà par avance ces âmes chéries, puisque sa divine bonté leur fait paraître de si grands témoignages de son amour[5]

---

demeurer ainsi perdue dans la profondeur des jugements de Dieu, et d'adorer dans le silence les ordres de sa volonté, quoique contraires à des inclinations si saintes et si équitables, puisqu'il s'agissait de la propagation du royaume de son Fils, elle releva encore le courage de ceux de son parti qui semblaient être abattus par le renversement des affaires et les attira dans une semblable résignation par des paroles dignes de sa générosité » (p. 346).

2. La construction embarrassée de ce début, qui ressent tout à fait la première moitié du XVII[e] siècle, justifierait la préférence que nous avons donnée au texte de V sur celui de L plus coulant, et où l'on devine trop la main de l'éditeur-correcteur.

3. L donne ces deux dernières phrases un peu plus bas, à la suite de *bienfait de la rédemption*. Il présente ainsi un texte plus logique, ou du moins d'apparence plus claire. Mais son remaniement de tout le début de la lettre est si constant, que nous croyons avoir moins affaire dans son texte à l'ordre de l'original (conservé par V) qu'à une transposition. D'ailleurs V ne manque pas de cohérence. Nous continuons donc de le suivre.

4. *Prétentions*, désirs.

5. Ces deux premiers alinéas sont donnés par V (p. 346) avec l'indication marginale du 16 décembre 1635. V reproduit l'alinéa qui suit p. 340, mais sans date. En outre, bien que cet extrait soit utilisé comme glose de la lettre du 29 juillet 1635,

Pour vous, ce sera à la première flotte que vous cinglerez en cet heureux pays. Allez, mon très cher Père ! Que le Saint-Esprit vous conduise de ses doux et agréables zéphirs, je n'en serai point jalouse, car je me reconnais entièrement indigne de posséder ce bonheur, et de plus, je regarde en cela la volonté de Dieu que j'aime et veux adorer de toute l'étendue de mon affection [6].

* Quoique je n'aille pas en Canada avec vous, je vous y suivrai en esprit, et je serai inséparablement votre très humble et très obéissante fille en Notre-Seigneur * [7].

De Tours, le 16 de décembre 1635.

---

le commentaire dont il est lui-même préfacé et expliqué suppose manifestement la situation créée par le fait nouveau de la lettre du 29 novembre suivant.

6. Le texte de V s'arrête ici. — Dans les derniers mois de 1635, malgré ses échecs du printemps et de la Pentecôte, — voir les lettres précédentes, — Dom Raymond conservait encore « la volonté et l'espérance d'exécuter (son dessein) à la première occasion » (V p. 340). Les souhaits que la Mère de l'Incarnation lui adressait pour son prochain embarquement étaient donc encore de mise à la fin de 1635. Mais en décembre 1636, après les nouveaux contretemps ou atermoiements de Dom Raymond, pareils vœux étaient-ils encore possibles pour qui voyait clair ? En tout cas, en 1636, les espoirs de Marie de l'Incarnation avaient rebondi. L'année l'avait mise en rapports avec les Jésuites, même avec des missionnaires du Canada. Elle ne pouvait plus rien attendre du côté du Feuillant ; mais, de la résignation de 1635, elle pouvait passer à de nouveaux désirs, car de nouvelles chances lui étaient offertes. La date de 1635 portée par les deux imprimés est donc la seule qui paraisse convenir à la lettre présente, tant du côté de Dom Raymond que de celui de sa correspondante.

L continue ainsi : « L'on met au jour une *Relation* qui fait espérer que les Hurons embrasseront notre sainte foi... Ces peuples ont tenu un conseil, où il a été permis à qui voudra de se faire chrétien... » Mais cet épisode de l'évangélisation des Hurons appartient à l'année 1636, et c'est la *Relation* de 1636 qui devait en parler. Marie de l'Incarnation n'a pas pu le connaître avant novembre de cette même année. Dom Claude Martin aurait donc bloqué dans un contexte de 1635 un extrait d'une lettre de 1636. Hypothèse d'autant plus plausible que, dans la liasse des lettres de sa mère à Dom Raymond, devaient se trouver de simples fragments sans aucune indication de provenance ni de date. Nous en rencontrons quelques-uns dans V, que L n'a pas retenus. On peut conjecturer aussi que les lettres de Marie de l'Incarnation des années 1635-1638 ne portaient pas toujours de dates et surtout de dates complètes : ce fait rendrait compte, pour le dire en passant, de quelques inexactitudes de chronologie que nous constaterons bientôt, et qui sans cela seraient inexplicables. Quoi qu'il en soit, dans l'impossibilité de situer tout le contenu de la lettre spirituelle XV de L dans la même année 1635, nous la considérons comme une unité factice ; nous assignerons à 1635 les parties communes aux deux imprimés, et nous reporterons à 1636 ce qui ne peut relever que de cette année.

7. * * La conclusion de la lettre dans L, conclusion où nous retrouvons la mention de l'état de choses de 1635, c'est-à-dire d'une situation qui, ni pour Dom

XXIV. — Au P. Georges de la Haye, de la Compagnie de Jésus

Elle lui déclare l'état de son intérieur et les attraits qu'elle ressent pour la Mission du Canada.

(De Tours, janvier-avril 1636.)

XXV. — Le P. Georges de la Haye a Marie de l'Incarnation

Il l'exhorte « de se disposer à ce que la divine Providence ordonnerait (d'elle) », ajoutant « que le temps de l'exécution de son dessein arriverait, ainsi qu'il l'espérait. »

(De Paris, janvier-avril 1636.)

XXVI. — Au P. Antoine-Joseph Poncet, de la Compagnie de Jésus

Elle lui écrit « tant sur le sujet des Missions de Canada qu'autres », pour obéir au P. de la Haye, qui « pour quelques raisons lui a dit de le faire ».

(De Tours, janvier... 1636.)

Raymond ni pour sa correspondante, ne devait plus être la même en 1636, doit appartenir à la lettre de 1635 donnée par les deux imprimés, et non au fragment de 1636, reproduit par L seul.

Lettres XXIV-XXVI. — Connues par une allusion de Marie de l'Incarnation dans sa *Relation* de 1654 (*Écrits* II, p. 328). Ces trois lettres nous paraissent devoir appartenir à l'année 1636.

Georges de la Haye, normand, né en 1586, entré dans la Compagnie de Jésus en 1608. Il était recteur du collège d'Orléans, quand il vint à Tours en 1632-1633 y prêcher les stations de l'Avent et du Carême. C'est alors que Marie de l'Incarnation fut mise en rapports avec lui et qu'il lui donna ordre d'écrire la première relation de ses grâces (*Relation* de 1633). En 1635, le P. de la Haye quittait Orléans pour Paris où il était nommé préposé de la Maison professe. Marie de l'Incarnation le retrouvera à Paris en mars 1639. Il mourut recteur du collège de La Flèche en 1652 (*Écrits* I, pp. 326 et ss. ; II, pp. 297 et ss.).

Antoine Poncet, plus connu sous le nom de Joseph qu'il semble avoir pris vers 1638, peu avant de passer dans la Nouvelle-France, était fils de Jean Poncet, seigneur de la Rivière et de Brétigny, conseiller en la cour des Aides, l'un des cent associés de la compagnie de la Nouvelle-France, et de Marguerite Thiersault (B. N. Cabinet d'Hozier, 274). Né à Paris le 7 mai 1610 et entré au noviciat des Jésuites en 1629, il était à Orléans depuis 1631, quand Claude Martin y vint continuer ses études. Retourné à Paris en 1634 pour y commencer sa théologie, il était envoyé à Rome en septembre 1635 où il acheva ses cours et fut ordonné prêtre. Il en devait revenir en 1638, et rentrer à Paris où nous le retrouverons (*Écrits* II, p. 321, note 7). C'était un sujet de grands dons intellectuels et de remarquables vertus.

XXVII. — Au P. Paul Le Jeune, de la Compagnie de Jésus

RJ 1636 (Q 6 ; C VIII, 238).

.....Il faut que vous sachiez que la Nouvelle-France commence d'entrer dans les esprits de plusieurs personnes, ce qui me fait croire que Dieu la regarde d'un œil favorable. Hélas ! que diriez-vous, mon Révérend Père, si sa divine Majesté disposait les affaires en sorte que nous eussions bientôt le courage et le moyen de vous aller trouver. Je vous dirai que si telle est la volonté de Dieu, qu'il n'y a rien en ce monde qui m'en puisse empêcher, quand même je devrais être engloutie des ondes en chemin...[1].

(De Tours, mars-avril 1636.)[2]

Lettre XXVII. — L'attribution de cette lettre à Marie de l'Incarnation est conjecturale. La *Relation des Jésuites* de 1636 qui en cite un fragment n'en précise pas l'auteur. Cependant cette conjecture n'est pas sans quelques probabilités.

Le P. Le Jeune reçut de France, cette année-là, un nombre considérable de lettres émanant de couvents de femmes : Bénédictines de Montmartre, Carmélites du Monastère de l'Incarnation de Paris et d'autres couvents du royaume, Hospitalières de Dieppe, Visitandines de Paris, Ursulines de plusieurs maisons... etc. C'étaient pour la plupart des réponses à son appel à la charité dans RJ 1635. Ses correspondantes étaient ordinairement des supérieures qui lui écrivaient en leur nom et au nom de leur communauté. Mais dans le nombre il y avait aussi de simples religieuses, ne parlant que pour leur compte et n'engageant qu'elles. R J 1636 (Q 5-7 ; C VIII, 236-242). C'est peut-être le cas pour le fragment reproduit par le P. Le Jeune. Et si l'auteur de la lettre dont il est tiré était la Vénérable Mère, le pluriel qui y est employé ne saurait faire difficulté puisqu'elle aurait écrit pour elle et pour la Mère Ursule Jouye. La date elle-même de 1636 ne saurait nous embarrasser, car toutes les vraisemblances sont pour que la correspondance entre Marie de l'Incarnation et le P. Le Jeune, dont nous aurons bientôt des échantillons authentiques, ait précisément commencé cette même année (1).

1. La lettre semble avoir fait impression sur son destinataire par son accent décidé et, comme nous dirions aujourd'hui, son objectivité : « Voilà, observe-t-il, le cœur d'une vraie Ursuline, qui me va découvrant les voies par où son Ordre pourra un jour passer en ces grandes forêts » RJ 1636 (Q 6; C VIII, 238). La lettre avait dû faire allusion à la possibilité de trouver un fondateur temporel, idée qui pouvait tout naturellement traverser l'esprit de Marie de l'Incarnation, et qui même devait nécessairement venir sous sa plume, dans cette occasion, après ce que l'année 1635 lui avait appris des conditions d'un établissement d'Ursulines dans la Mission de la Nouvelle-France.

2. Cette lettre a dû être écrite en fin de mars ou au début d'avril. — Paul Le Jeune, né à Châlons-sur-Marne en 1591, huguenot converti, entré chez les Jésuites en 1613, était missionnaire dans la Nouvelle-France depuis 1632 et fut supérieur de la résidence de Québec et de la Mission du Canada de 1632 à 1639 (*Écrits* II, p. 322, note 10).

NOTE

(1) *La première lettre de Marie de l'Incarnation au P. Le Jeune.* — Nous savons par V et par L que, dès Tours, Marie de l'Incarnation est entrée en relations épistolaires avec le P. Le Jeune. Celui-ci a ainsi joué son rôle dans la vocation missionnaire de la Vénérable Mère. A quelle date ont commencé leurs rapports ? Ils étaient établis en 1637. Nous croyons qu'alors ils étaient déjà anciens d'un an.

Les affaires de Marie de l'Incarnation ont pris en effet en 1636 une tournure nouvelle. D'après la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 323-325), le ravissement au cours duquel Dieu avait identifié la volonté de la Vénérable Mère à la sienne, détermina chez elle un état d'âme qui se prolongea un an. Nous avons cru pouvoir reconnaître ce ravissement dans celui que mentionne la lettre du 3 mai 1635 (lettre X) et qui lui était arrivé « au commencement de l'année ».

Sûre de sa vocation, la Vénérable Mère attendit l'occasion d'en parler. Cette occasion s'était présentée avec Dom Raymond de St-Bernard, et plusieurs mois de 1635 (printemps et été) avaient été remplis par leur échange de lettres sur leur commun projet. Puis, étaient survenus les contretemps et enfin la ruine de tous leurs espoirs. C'était sur la fin de 1635. Marie de l'Incarnation s'était résignée, nous l'avons vu, et avait renoncé à toutes ses « prétentions » du Canada. Depuis elle gardait le silence sur ses sentiments intimes à ce sujet. Mais, environ douze mois après son ravissement du début de 1635, elle se sentit pressée de déclarer sa vocation. Jusqu'ici, elle n'en avait encore rien dit au Jésuite de Tours, qui la dirigeait, le P. Salin. C'était du reste inutile, puisqu'elle était en conversation pour cette affaire avec Dom Raymond. Le concours de ce dernier qui paraissait suffisant, s'était révélé inefficace. Marie de l'Incarnation se retourna donc vers les Jésuites. Ce fut en vain, le P. Salin ne voulant rien entendre. Sur le conseil d'un autre Jésuite, le P. de Lidel, qui l'avait providentiellement visitée, elle écrivit sans tarder au P. Georges de la Haye (*Écrits* II, 325-329). Suivant la *Relation* de 1654, cette correspondance aurait précédé celle avec Dom Raymond (*Écrits* II, p. 329) ou du moins aurait coïncidé avec elle. Mais les lettres, qui sont contemporaines des faits sont formelles : lors de la première lettre à Dom Raymond Marie de l'Incarnation n'avait encore déclaré sa vocation qu'au P. Jacques Dinet (voir la lettre du 5 avril 1635, lettre IV). La confidence au P. de la Haye, loin de précéder celle à Dom Raymond, l'a suivie. D'après les Catalogues de la Compagnie de Jésus, le P. de Lidel résida à Tours durant les années scolaires 1634-1636, et il était à Bourges pour l'exercice 1636-1637. Ce serait donc dans le premier semestre de 1636 qu'il serait passé aux Ursulines, et plutôt même dans le premier trimestre. (Ces précisions serviront à rectifier ce que nous avons dit dans *Écrits* II, p. 336, note 3).En effet, le 8 avril 1636, deux jeunes Jésuites, qui deviendront bientôt les correspondants de la Vénérable Mère, vont quitter Dieppe pour la Nouvelle-France, où à peine débarqués ils gagneront la Mission des Hurons. En 1637, au printemps, ils écriront à Marie de l'Incarnation. Nous montrerons plus loin que, de leur départ de Dieppe jusqu'à l'automne de 1637,

ils n'ont pu recevoir aucune lettre de France. C'était donc eux qui prévenaient la Mère de l'Incarnation. Mais ils ne l'avaient jamais vue. Où donc en auraient-ils entendu parler, sinon en France, et à Paris, avant leur départ, en mars de 1636 ? Et qui les aurait intéressés à elle, sinon un Jésuite qui la connaissait et qui avait foi en sa vocation canadienne ? Ce Jésuite ne saurait être le P. Jacques Dinet, et pour les raisons que la lettre du 29 juillet 1635 nous fait connaître (lettre XVIII). Ce doit donc être le P. de la Haye, qui justement, dans ces années-là, était attaché aux résidences de Paris, et qui, dès les premières lettres que Marie de l'Incarnation lui écrivit sur sa vocation, y donna son approbation, l'exhortant « de (se) disposer à ce que la divine Providence ordonnerait (d'elle), et que le temps de son exécution arriverait, ainsi qu'il l'espérait » (*Écrits* II, p. 328).

L'année de la confidence au P. de la Haye ne saurait donc être mise en doute. C'est 1636, de janvier à mars. On imagine aisément que le P. de la Haye, ainsi convaincu, ait cherché les moyens de faire aboutir une vocation qu'il croyait venir de Dieu. L'un des premiers à prendre était certainement de prendre langue avec le supérieur de la résidence de Québec, le P. Le Jeune, et il était tout naturel que les deux jésuites en partance fussent chargés d'une commission à cet effet. Mais le P. de la Haye n'aurait-il pas conseillé à sa dirigée d'écrire à Le Jeune une lettre dont les missionnaires auraient été les porteurs ? Dans ce temps-là, il n'y avait qu'une communication annuelle de l'ancienne France avec la nouvelle. Tout retard aurait remis les choses à l'année suivante. L'étonnant serait qu'on ne se soit pas pressé. La suite apportera de nouveaux appuis à cette conjecture.

XXVIII. — A Dom Raymond de St-Bernard

L p. 25, Lettre spirituelle XV. — R XV.

..... L'on met au jour une *Relation* qui fait espérer que les Hurons embrasseront notre sainte foi. Je ne vous puis exprimer combien mon âme a été consolée de cette nouvelle[1]. Ces peuples ont tenu un conseil où il a été

Lettre XXVIII. — C'est le fragment que nous avons extrait de la lettre spirituelle XV de L. L'assemblée des Hurons dont il fait mention eut lieu seulement en avril 1636. RJ 1636 (Q 81 ; C X, 26-28). La *Relation des Jésuites* de 1635 rapporte un conseil des Français et des Sauvages, tenu à Québec le 22 juillet de cette année, sous la présidence de Champlain et du « général de la flotte » Duplessis-Bochart (Q 19 ; C VIII, 46-50). Mais ce ne fut qu'une réunion préparatoire, où sous la pression du gouverneur fut décidée l'assemblée qui devait avoir lieu dans la Huronie au printemps suivant. C'est de cette dernière seule que parle la Mère de l'Incarnation.

1. La *Relation* de 1636 devait apprendre l'événement à ses lecteurs au plus tôt en janvier ou février de 1637. Marie de l'Incarnation en avait été informée dès la remise de la *Relation* à la procure des Missions à Paris, novembre de 1636, soit par les Jésuites de Tours, soit plutôt par le P. Georges de la Haye.

permis à qui voudra de se faire chrétien[2]. J'en ai tant de joie que cela me fait passer par-dessus beaucoup de mortifications qui m'arrivent coup sur coup[3]. Je vous supplie d'offrir tout cela à Notre-Seigneur...

(De Tours, octobre-décembre 1636.)[4]

XXIX. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 26-27, Lettre spirituelle XVI. — V fragment, p. 350. — R XVII. — Texte de L.

Mon très Révérend Père,

Votre manière d'agir en mon endroit me semblait dire un adieu pour toujours, et je l'aurais cru, si ma chère Mère Ursule ne m'avait assurée du contraire[1]. Quand cela serait, vous n'avanceriez rien, car je vous trouverais partout où je trouve Jésus-Christ, et par revanche de ce que vous ne me dites rien, je lui parlerais de vous. Est-ce que vous garderez le silence jusques à ce que

2. Les Hurons étaient avec les Algonquins à l'est du Mississipi et les Sioux à l'ouest, l'une des trois familles indigènes primitives de l'Amérique septentrionale. Ils occupaient tout l'ancien Ontario et se partageaient en Hurons proprement dits, en Nation Neutre et en Nation du Petun. A l'époque de Champlain, des *Relations* des Jésuites et des *Lettres* de Marie de l'Incarnation, les Hurons proprement dits étaient cantonnés entre la Baie Géorgienne, au nord du Lac Huron, et le lac Simcoë. Ils étaient divisés en quatre tribus ou clans. Leur évangélisation avait été entamée par les Récollets dès 1615. Le conseil des Hurons, dont parle Marie de l'Incarnation, n'avait pas tout à fait l'importance qu'on lui prêtait. Il n'avait rien d'une assemblée nationale. C'était seulement le conseil de l'un des clans, le clan de l'Ours, le plus considérable de tous, il est vrai, puisqu'il faisait à lui seul la moitié de la Nation. On sait que l'appellation de Hurons était un sobriquet donné par les Français aux premiers groupes de ces Sauvages qu'ils rencontrèrent (RJ 1639. Q 51 ; C XVI, 228-230). Le vrai nom serait Ouendat, ou sous sa forme anglaise, Wyandot.

3. On ne sait de quelles mortifications Marie de l'Incarnation veut parler. Si le texte se rapporte aux échecs enregistrés en 1635, et qui furent en effet très cuisants pour la Vénérable Mère, nous aurions affaire à une interpolation de l'éditeur qui tenait à rattacher son fragment au contexte historique de l'année où il le faisait entrer.

4. L'année est 1636, le mois ne peut être que novembre, ou plutôt décembre. Si le fragment ne portait d'autre indication que celle du mois, on comprend que Dom Claude Martin l'ait joint à une lettre du même mois, et traitant du même sujet.

Lettre XXIX. — 1. De plus en plus empêché et hésitant, confus aussi d'un

nous vous allions voir ou que nous ayons le bonheur de vous voir ici ? Ce dernier étant plus aisé, venez au plus tôt, et faites une bonne provision de temps. Il n'y a personne qui n'ait quelque chose à vous dire, mais il me faut au moins huit jours pour moi seule. Ne savez-vous pas que nous n'avons pu dire par lettres tout ce qui concerne notre grande affaire ? Et de plus, j'ai des nouvelles toutes fraîches qui ne se peuvent écrire et que je réserve à vous dire à l'oreille[2].

Notre Révérende Mère me menace fort de vous ; mais quelques menaces qu'elle fasse, vous savez le respect que j'ai pour elle, et dans nos élections qui approchent, j'ai bien de la crainte de la perdre. Vous me blâmerez de ce que je ne me perds pas moi-même dans le dessein de Dieu, mais, mon cher Père, vous savez le besoin que nous avons d'une conduite aussi sage que la sienne[3].

---

nouveau retardement, car il n'était pas davantage parti par la flotte du printemps de 1636, Dom Raymond de Saint-Bernard se renfermait dans un silence absolu. Il ne répondait pas aux lettres de ses dirigées de Tours, ou s'il prenait la plume, agacé sans doute par la manière trop pressante et un peu incisive de la Mère de l'Incarnation, ses réponses étaient sèches. En tous cas, les illusions n'étaient plus possibles. La lettre présente, écrite en mars, ne contient aucune allusion, même lointaine, au départ des vaisseaux qui devait se faire dans les semaines suivantes. Nouvel indice en faveur du dédoublement que nous avons fait de la lettre spirituelle XV (lettres XXIII et XXVIII).

2. Quelles sont ces nouvelles ? Elles ne pouvaient venir du Canada, dont on ne devait rien recevoir de nouveau avant septembre ou octobre. Cependant, elles concernaient la Mission et devaient avoir quelque rapport avec les projets de la Vénérable Mère. Ne serait-ce pas l'annonce de la concession délivrée le 15 janvier dernier à Jean de Beauvais, agissant au nom d'un gentilhomme inconnu pour la future fondation à Québec d'un monastère de religieuses enseignantes et d'un séminaire de filles ? (Voir plus haut la Lettre XVIII).

3. Les élections avaient lieu en avril. Le deuxième triennat de la Mère Françoise de Saint-Bernard expirait. Au terme des constitutions, une nouvelle supérieure devait être nommée. Françoise de Saint-Bernard fut cependant maintenue dans sa charge pour un nouveau terme de trois ans. On construisait alors le monastère des Ursulines, celui dont il reste encore une partie aujourd'hui. Peut-être ne voulait-on pas changer de supérieure durant les travaux. Françoise de Saint-Bernard sera ainsi encore supérieure en 1639, lors du départ de Marie de l'Incarnation pour le Canada. Aussi, et à juste titre, les *Chroniques de l'Ordre des Ursulines* (Paris 1673), ont-elles inséré sa notice parmi celles des fondatrices de Québec (*Op. cit.*, T. II, pp. 436 et ss.). Des élections complémentaires qui eurent lieu un peu plus tard firent entrer la Mère de l'Incarnation, dans le conseil, comme assistante, à la place de la Mère Ursule (Archives départementales d'Indre-et-Loire, Série H, Ursulines de Tours, 852).

*Béni soit Jésus en ses ordonnances ! Je ne sais si je me trompe ou si je me flatte, mais je ne désespère point encore pour le Canada. J'attendrai de Dieu cette miséricorde jusques à la fin. Si sa justice nous veut punir, je porterai ce fléau, très rude à la vérité pour une créature aussi faible que je suis. Forcez le Ciel, et gagnez par vos sacrifices ce que nous ne sommes pas dignes de posséder. Mon cœur se dispose depuis longtemps à ce grand dessein, mais je ne vous puis assurer s'il sera constant, comme il se promet, à cause de mes lâchetés. Prenez-le entre vos mains, et quand vous tiendrez le Sang de mon divin Jésus, plongez-le dedans, et dites-lui qu'il me mette dans l'état où il me veut *[4] et sous telle conduite qu'il lui plaira[5]. Offrez-lui quelques petites difficultés que je souffre à cause de mes puérilités[6], et qu'il me donne en échange son esprit, car, en vérité, je ne vois rien qui me soit plus à cœur que la vie solide[7] qui transforme en Jésus. Je vous mets tous les jours en son Cœur, et comme une victime j'en fais le sacrifice au Père Éternel[8]. Je crois que vous m'en avouerez et que vous n'oublierez point celle qui osera se dire partout où elle sera votre...

De Tours, le 19 mars 1637.

---

4. * * Passage donné aussi par V.

5. Celle de Dom Raymond ou des Jésuites.

6. *Puérilités*, pusillanimités, manques de foi.

7. La vie qui consiste dans la pratique généreuse des vertus théologales et morales, et non dans les émotions de la sensibilité.

8. Nouvelle allusion à la prière quotidienne au Père Éternel par le Cœur du Verbe Incarné.

XXX-XXXI. — Les Pères Charles Garnier et Pierre Chastelain, de la Compagnie de Jésus, a Marie de l'Incarnation

Ils lui écrivent de la Mission des Hurons où ils l'appellent, lui font le récit de leur voyage et de leurs travaux apostoliques, et « la conjurent de rechercher les moyens d'accomplir (sa vocation), lui promettant de faciliter les affaires de leur côté, autant qu'ils le pourront ».

(De la résidence de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame, avril-juin 1637).

XXXII. — Le P. Paul Le Jeune a Marie de l'Incarnation

Il lui reproche sa présomption d'oser aspirer « à des emplois infiniment élevés au-dessus de ses forces et de son sexe ».

(De Québec, août-septembre 1637).

Lettres XXX-XXXI. — Connues par la mention qu'en fait une lettre de Marie de l'Incarnation à Dom Raymond (Voir ci-après la lettre XXXIII) et aussi par V p. 347.

V se trompe sur l'occasion de ces deux lettres : « Les RR. PP. Garnier et Chastelain, de la Compagnie de Jésus, qui travaillaient aux Hurons, écrit-il, sans la connaître autrement que par l'odeur de son zèle, qui s'était répandue jusques à ces extrémités du Canada, lui écrivirent plusieurs lettres pour la féliciter sur sa vocation... » Loin d'entendre parler de Marie de l'Incarnation au Canada, où personne ne pouvait la connaître ni surtout connaître sa vocation avant leur arrivée en 1636, ce sont eux qui en parlèrent.

Charles Garnier, né à Paris en 1606, entré dans la Compagnie de Jésus en 1624, et Pierre Chastelain né à Senlis, entre 1603 et 1606, novice chez les Jésuites en 1624, s'étaient embarqués à Dieppe le 8 avril 1636, sur le Saint-Joseph, commandé par le général de la flotte, Duplessis-Bochart. Le 11 juin suivant, ils arrivaient à Québec, dans la compagnie du Chevalier de Montmagny, qui venait remplacer Champlain décédé à la fin de 1635, comme gouverneur de la Nouvelle-France. Trois semaines plus tard, ils quittaient Québec pour les Trois-Rivières, d'où le 21 juillet, avec les Hurons descendus à la traite, ils montaient à la Huronie, pour laquelle ils avaient été désignés. Ils y étaient arrivés, le P. Chastelain le 12 août et le P. Garnier le lendemain. Ihonatiria, au nord-est de la Baie Géorgienne, était depuis 1634, sous le nom de Saint-Joseph, l'unique résidence de la Mission. C'est là qu'ils se fixèrent (RJ 1637, Q 106 ; C XIII, 18-20). En juin 1637, le P. Garnier était affecté à la résidence nouvellement fondée à Ossossané, sous le vocable de l'Immaculée Conception. C'est de cette résidence, à quatre lieues au sud d'Ihonatiria, dans le Clan de l'Ours, qu'était datée sa lettre à Marie de l'Incarnation. Garnier ne redescendra jamais à Québec. Lui et la Vénérable Mère ne se verront donc jamais. Mais ils continueront de correspondre chaque année, jusqu'au 7 décembre 1649, où le missionnaire sera massacré dans la Huronie par les Iroquois. En 1650, au contraire, Chastelain reviendra à Québec, où nous le retrouverons.

Lettre XXXII. — Connue par la lettre historique III de L, lettre sans date, mais qui est de 1638 (Voir aussi la glose de V p. 347).

XXXIII. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 308-309, Lettre historique II. — V deux extraits joints ensemble pp. 348-349. — R XVI. — Texte de L.

Mon très Révérend Père,

A moins de vous être importune, je ne pouvais pas vous écrire davantage, quoique j'en aie eu souvent la pensée, que j'ai rejetée pour le respect que j'ai pour votre Révérence. Mais voici une occasion qui porte avec soi quelque chose de si agréable, que je croirais faire contre le devoir que je vous dois, si je gardais le silence et ne lui[1] faisais part de la chose qu'elle aime le plus. Voulez-vous venir à ce coup en Canada ? Les Pères qui sont allés aux Hurons m'y appellent tant qu'ils peuvent[2].

* Il faut que je vous explique l'affaire. Deux de ceux qui partirent l'année dernière m'ont écrit de la résidence de la Conception, où ils sont arrivés après avoir souffert les travaux de deux mois de chemin[3]. Ils n'ont point cessé de dire tous les jours la messe, excepté douze ou treize jours que l'agitation était trop violente. Leur arrivée à cet heureux pays fut remplie d'une joie si excessive qu'ils oublièrent tout d'un coup les fatigues

---

Lettre XXXIII. — Sans doute une réponse à Dom Raymond qui avait dû se plaindre à son tour du silence où l'on se cantonnait à Tours. Mais Marie de l'Incarnation avait une bonne excuse. Depuis avril, où le dernier Chapitre général des Feuillants l'avait élu provincial, Dom Raymond était devenu l'un des personnages les plus en vue de sa Congrégation, l'un aussi des plus occupés *(La Chronique du Monastère roial de Saint-Bernard des Feuillans de Paris...* B. Mazarine, Ms. 3334). Sa nouvelle charge avait reporté aux calendes grecques l'exécution de son ancien projet. Il était donc inutile de relancer son zèle. Dom Raymond devait cependant garder un espoir... et une velléité, puisque les Jésuites lui feront offrir Miscou en 1639 (V p. 388).

1. *Lui*, Votre Révérence.

2. Les PP. Charles Garnier et Pierre Chastelain.

3. Ces deux mois de chemin, ainsi que l'indique le contexte, ne doivent s'entendre que de la traversée. Voir RJ 1637 (Q 106 ; C XIII, 18). Partis le 8 avril 1636 de Dieppe, les deux missionnaires débarquaient le 11 juin suivant à Québec. RJ 1636 (Q 2 ; C VIII, 216). De Québec à la Huronie, c'était un autre voyage d'environ trois cents lieues ; les missionnaires le firent en près de trois semaines et ils ne purent dire la messe en route RJ 1637 (Q 106 ; C XIII, 20). Mais à cette époque la Vénérable Mère ne pouvait avoir que des idées assez vagues sur la géographie du Canada.

du voyage. Ils avaient fait un vœu dès la France qu'il leur fut facile d'accomplir dès l'abord, savoir de donner les saints noms de Marie et de Joseph aux deux premières personnes qu'ils auraient l'honneur de baptiser. Joseph est mort bon chrétien peu de temps après son baptême. Marie est encore en vie, et sa mère, qui est la première qui ait apporté des enfants aux Pères, a promis de la laisser entre leurs mains pour la faire instruire[4]. Le nombre des baptisés de cette année monte bien à une centaine[5], et c'est tout à bon que l'on va faire un séminaire à Québec[6].

Quant à ce qui me touche, le R. P. Paul Le Jeune a dessein de faire passer des religieuses en ce pays-là pour instruire les petites filles[7], et ces bons Pères qui m'ont écrit, en ayant entendu parler, l'ont prié de ne me pas laisser[8]. Il leur a promis de faire pour moi tout ce qu'il pourra. Me voilà à présent dans l'espérance et dans

4. Le Sauvage fut baptisé par le P. Chastelain, le jour même de son arrivée à Québec. Montmagny voulut être son parrain. RJ 1636 (Q 2 ; C VIII, 218-220). Joseph mourut trois semaines plus tard, le 30 juin, aux Trois-Rivières. C'était un adulte. La Sauvagesse était une enfant en bas âge. Son baptême eut lieu le 7 juillet aux Trois-Rivières. Ce fut le P. Garnier qui le lui conféra « solennellement ». Le sieur de la Treille, son parrain, la nomma Marie. Sa mère avait promis aux Pères « de la faire instruire dans la foi, quand elle serait grande » (Q 24-26 ; C IX, 50-58).

5. Chiffre donné par RJ 1637 pour l'année 1635-1636 (Q 11 ; C XI, 80). La même *Relation* ajoute : « Cette année, nous en avons baptisé plus de trois cents en tout, tant aux Hurons qu'à Québec et aux Trois-Rivières ». Le chiffre de Marie de l'Incarnation reproduit peut-être celui de 1636, à moins qu'il ne représente le compte des baptêmes dans la Huronie pour l'année 1636-1637, tel que la lettre de ses correspondants le lui avait transmis.

6. La *Relation* de 1637 allait en effet apprendre à ses lecteurs que la fondation d'un séminaire de Montagnais, d'Algonquins et de Hurons dans la nouvelle ville de Québec était décidée, et qu'un généreux bienfaiteur s'était trouvé pour en assumer les frais (Q 3 et 55 ; C XI, 48 et XII, 38). Mais il y avait déjà deux ans que les classes étaient ouvertes pour les élèves sauvages dans la résidence de N.-D. des Anges à proximité de Québec RJ 1635 (Q 3 ; C VII, 264).

7. Allusion à la concession de terres dans l'emplacement du futur Québec en faveur de Jean de Beauvais, prête-nom du gentilhomme inconnu dont nous avons fait mention plus haut (lettre XVIII). Dès 1635, le P. Le Jeune avait fait appel à la charité de la mère-patrie pour le séminaire des Sauvagesses. RJ 1635 (Q 2 ; C VII, 260).

8. Ce fut durant leur séjour à Québec, du 11 au 30 juin 1636. Une fois montés aux Hurons, les missionnaires étaient coupés de toutes communications avec Québec pendant un an. Ils avaient donc appris en France le dessein de Marie de l'Incarnation.

l'attente* [9]. Si vous aviez entendu parler ces saints, vous seriez ravi d'aise et vous vous disposeriez à l'exécution de vos desseins. Ces âmes favorisées du Ciel daignent bien penser à moi tous les jours à ce qu'ils disent, et c'est par une providence de Dieu toute particulière, car je ne les ai jamais vus, ce qui fait que je tiens cela pour une insigne faveur [10].

Allons donc, au nom de Dieu, mon très cher Père, goûter les délices du Paradis dans les croix qui se trouvent belles et grandes dans la Nouvelle-France : dans ce nouveau Monde, dis-je, où l'on gagne des âmes au Roi des Saints. Mais allons-y, de grâce ! Vous n'y serez pas si infirme qu'en France, car la charité y fait vivre. Et puis, quand vous y mourriez, ne seriez-vous pas bienheureux de finir une vie chétive dans l'exercice d'un Apôtre ? Pour moi, j'ai tant d'envie d'y aller que je languirais dans mes désirs, si la vue de mes indignités ne les abattait et ne me faisait baisser la tête devant Dieu, dans la crainte de perdre ce qu'il me donnerait volontiers, si j'avais une bonne provision de vertus. Faites-moi la faveur, mon très cher Père, de prier Dieu pour moi, à ce qu'il lui plaise ne me pas rebuter. S'il m'accepte, je vous verrai en passant, et je vous tirerai si fort, vous et votre compagnon, que j'emporterai la pièce de vos habits, si vous ne venez. * Je vous en dirai davantage à la première occasion, et non quand j'aurai reçu vos réponses, car on met une pauvre Sœur comme moi derrière la porte : c'est ma place, et je l'agrée fort volontiers, comme d'être toute ma vie et de tout mon cœur votre * [11]...

De Tours, le 26 d'octobre 1637. [12]

---

9. * *. Passage propre à L.

10. Mais on était en relations épistolaires, comme il a été noté précédemment. Inutile donc de voir en tout ceci du merveilleux, comme V (p. 347) le voudrait insinuer.

11. * *. Finale propre à L.

12. L assigne cette lettre à l'année 1636. Richaudeau, qui avait cependant entre les mains les *Relations* des Jésuites, fait de même. Mais 1636 est une date impossible : nous l'avons fait observer plus haut. Non seulement de la Huronie, où les Pères arrivèrent les 12 et 13 août, il n'y avait plus de communications

XXXIV. — A Dom Raymond de St-Bernard

V fragment, pp. 349-350.

.....C'est avec candeur que je vous fais le récit de mes pensées et de mes sentiments, que je vois de plus en plus dans la fermeté ; et je ne puis comprendre comme un dessein conçu depuis si longtemps dans mon esprit y demeure sans altération ni changement. Parmi même les raisonnements de plusieurs choses qui me pourraient mortifier et m'en donner du dégoût, je m'y trouve stable avec la résolution de mourir plutôt que de changer ce que je me suis promis de faire pour l'amour de Jésus dans le temps de son ordonnance. Je crois fermement que mon divin Jésus me donnera tout le secours nécessaire à cette haute entreprise, car il est amour et trop bon pour ne pas aider ceux qui espèrent en lui. C'est en cela que consiste ma paix et dans ma résolution de lui être fidèle.....

(De Tours, novembre 1637-octobre 1638 ?)

---

avec Québec avant le printemps ou l'été de 1637, mais de plus la résidence de la Conception datait seulement d'avril-juin 1637, et le P. Garnier n'y arriva qu'au milieu de ce dernier mois. RJ 1637 (Q 178; C XIV, 106). Le P. Chastelain était demeuré à Ihonatiria. Il avait sans doute confié sa lettre au P. Garnier. Et ce fut un autre missionnaire, le P. Pierre Pijart qui, descendant sur la fin de juin à Québec, emporta le courrier de ses confrères (Q 178-179 ; C XIV, 108).

Lettre XXXIV. — Non datée dans V, mais rattachée aux lettres et aux épisodes de 1637 et 1638.

« Les Pères des Hurons avaient bien mandé (à la Mère de l'Incarnation) le dessein du R. P. Le Jeune, mais ils ne lui avaient rien dit des moyens qu'il pourrait prendre pour l'exécuter. C'est pourquoi, elle attendait en aveugle la disposition de la divine Providence... Cependant rien ne s'exécutait, et deux ans entiers se passèrent... sans entendre parler de rien, sinon qu'elle s'entretenait de lettres avec la plupart (!) des missionnaires et qu'elle les accompagnait en esprit dans leurs travaux, faisant par avance en désir ce qu'elle se proposait d'accomplir un jour en effet. D'où vient qu'étant déjà en quelque façon en l'exercice de sa vocation, ce long retardement ne diminuait point sa ferveur, mais plutôt il l'augmentait de jour en jour, ainsi qu'elle l'écrit dans une lettre. » Cette lettre, c'est justement celle dont V reproduit le fragment que nous donnons ci-dessus, et V la fait suivre immédiatement, sans transition ni indication de provenance et de temps, d'un fragment de la lettre du 19 mars 1637 (Lettre XXIX).

XXXV-XXXVI. — Les Pères Charles Garnier et Pierre Chastelain a Marie de l'Incarnation

Ils lui font le récit de leurs travaux dans la Mission des Hurons et des dangers auxquels ils ont échappé lors d'une persécution qui avait été soulevée contre eux.

(Avril-juin 1638.)

XXXVII. — Le P. Nicolas Adam, de la Compagnie de Jésus, a Marie de l'Incarnation

Il lui parle du progrès de la foi dans la Nouvelle-France, et lui fait le récit d'un tremblement de terre qui a effrayé les Sauvages de ces lieux.

(De la résidence de Notre-Dame des Anges, près Québec, juillet-septembre 1638.)

Lettres XXXV-XXXVI. — Connues par une citation de la lettre historique III de L (pp. 309-311). (Voir plus bas la lettre XXXIX).

Lettre XXXVII. — Également connue par la même source.

Nicolas Adam, parti de Dieppe par la même flotte que les Pères Garnier et Chastelain, mais sur le vaisseau de M. de Courpon, était arrivé à Québec, comme eux, le 11 juin 1636. Désigné pour la Mission de Québec, il réside à Notre-Dame des Anges, où deux mois après son débarquement, à la suite d'une fièvre maligne, il est paralysé des pieds et des mains. On lui parle de le renvoyer en France avec la flotte. Mais il proteste « qu'il est venu ici pour y donner sa vie à Notre-Seigneur et aux âmes qu'il a rachetées ; qu'il est prêt d'obéir ; mais que le sentiment de son cœur serait de ne point reculer et d'aller au ciel du haut de la Croix où Dieu l'a mis ». Le Jeune le garde donc : « Son exemple, dit-il, nous instruira et sa patience obtiendra de nouvelles bénédictions sur ces déserts. » RJ 1636 (Q 2 et 74 ; C VIII, 220 et 294-296). A moitié guéri durant les froids de l'hiver suivant, après une neuvaine à la sainte Vierge et à sainte Anne, il est employé à l'instruction des Français amenés comme engagés par les flottes de France. Dans cette population « mêlée comme la monnaie d'or et de faux aloi », il fait beaucoup de fruit. RJ 1637 (Q 6-7; C XI, 62-64). Il sera encore à Québec, quand Marie de l'Incarnation y arrivera. Ses infirmités persistant, il repassera en France en 1641.

XXXVIII. — Le P. Paul Le Jeune a Marie de l'Incarnation

Il lui reproche sa présomption d'oser prétendre à une vocation dont elle devrait se croire indigne.

(Aux Trois-Rivières, en la résidence de la Conception, août-septembre 1638.)[1]

XXXIX. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 309-311, Lettre historique III. — R XVII.

Mon très Révérend Père,

Je ne puis rien apprendre que je sache vous pouvoir donner de la consolation que je ne vous en fasse part. Nous avons reçu des nouvelles du paradis terrestre des Hurons et du Canada. Le R. P. Paul Le Jeune a écrit à notre Mère et à moi. Je m'imagine qu'il la remercie de ce qu'elle a agi de concert avec lui pour me mortifier[1]. Pour mon regard, il ne me parle en aucune manière

---

Lettre XXXVIII. — Connue par la même source que les trois précédentes.

Le Jeune accompagnait sa lettre à Marie de l'Incarnation d'une autre adressée à sa supérieure, la Mère Françoise de St-Bernard. (Voir plus bas la lettre XXXIX).

V p. 349 parle d'une correspondance de la Vénérable Mère dans les années 1637-1638 « avec la plupart des missionnaires » de la Nouvelle-France. Nous n'avons aucune preuve de cette assertion, où nous ne pouvons guère voir qu'une glose excessive et inexacte. En 1636, le nombre des missionnaires dans la Nouvelle-France s'élevait à vingt, y compris les trois jeunes nouveaux venus, Garnier, Chastelain et Adam. Marie de l'Incarnation cite seulement des lettres de ces trois Pères et du supérieur général de la Mission, Le Jeune. Ce furent vraisemblablement les seuls Jésuites du Canada avec qui elle fut en relations de 1636 à 1638 : quatre sur vingt. Mais selon V p. 347, « l'odeur de son zèle s'était déjà répandue jusqu'(aux) extrémités du Canada ». De cette hypothèse gratuite, — et d'ailleurs inutile, — il n'y avait qu'un pas à celle où *la plupart des missionnaires*, édifiés d'une telle ardeur apostolique, se seraient intéressés au succès de sa vocation. La réalité est assez belle par elle-même sans avoir besoin de ces enjolivements.

1. C'est du moins de la résidence des Trois-Rivières que Le Jeune date sa *Relation* de 1638.

Lettre XXXIX. — 1. Il semble que la Mère de l'Incarnation n'ait pas pris connaissance de cette lettre à sa supérieure, mais qu'elle en ait assez bien deviné le contenu. Aux termes dont elle se sert, on pourrait conjecturer que ce n'était pas la première lettre de Le Jeune à la Mère Françoise de St-Bernard ; le début de leur correspondance remonterait à l'année précédente.

du Canada, mais il me fait une grande lettre aussi humiliante que la première[2]. N'est-ce pas là un bon Père ? C'est un autre vous-même à mon égard : il m'oblige infiniment, car je vois par là qu'il me veut du bien, et que si j'étais auprès de lui il me traiterait à votre gré.

Le R. P. Adam me mande que le Manitou[3] est tellement enragé du progrès de la foi dans les lieux où il prêche que le jour de saint Barnabé il fit trembler la terre, en sorte que l'habitation des Révérends Pères, eux et leurs gens, furent épouvantablement ébranlés. Ce tremblement se fit ressentir l'espace de cinq lieues, la terre bondissant comme si elle eût couru après les Sauvages, qui en furent épouvantés au possible[4]. On leur dit que c'était un avertissement et une menace de Celui qui a tout fait. C'est une merveille, dit ce Père, d'entendre en plusieurs endroits de leurs bois retentir les noms de Jésus, de Marie et de Joseph. En effet, quelle consolation que le cher Époux de nos cœurs soit loué en diverses langues[5] dans une barbarie aussi invétérée qu'est celle-là ! Qu'il en soit éternellement béni !

Le Révérend Père Chastelain ne fait pas moins de fruit dans les Hurons. Il m'écrit que lui et ceux qui

---

2. La lettre de 1637 (Voir lettre XXXII).

3. *Manitou*, terme de la langue algonquine, ne désignait pas la divinité, mais les puissances magiques, mystérieuses, que l'esprit des Sauvages de l'Amérique du Nord voyait à l'œuvre dans les phénomènes naturels qui affectaient leur bien-être en bonne ou en mauvaise part. Le plus souvent, le manitou signifiait la force hostile qu'il s'agissait de se concilier. Les missionnaires n'avaient pas tort d'identifier le manitou des sorciers avec le démon. Les Sauvages matérialisaient le ou les manitou dans une foule d'objets, dont ils faisaient des fétiches et des talismans. Voir HEWITT : *American Anthropology*, 1902, et aussi les *Relations* des Jésuites : RJ 1633, 1637, 1647, etc.

4. « Le jour de Saint-Barnabé, nous avons eu un tremble-terre en quelques endroits (de Québec) ; il se fit si bien sentir que les Sauvages étaient bien étonnés de voir leurs plats d'écorce se choquer les uns les autres et l'eau sortir de leurs chaudières. Cela leur fit jeter un grand cri plein d'étonnement » RJ 1638 (Q 28 ; C XIV, 260). Cette secousse sismique n'eut rien de tragique, ni à l'habitation des Pères (Notre-Dame des Anges), ni ailleurs. On ne sait quelle description le P. Adam lui en fit, mais la Vénérable Mère s'amuse un peu de la frayeur des pauvres Sauvages.

5. En montagnais et en algonquin.

l'accompagnent ont été à deux doigts de la mort. Ils ont été sur la sellette en posture de criminels dans un conseil de Sauvages. Les feux étaient allumés plus près les uns des autres qu'à l'ordinaire, et ils semblaient ne l'être que pour eux, car on les estimait convaincus de sortilège et d'avoir empoisonné l'air, qui causait la peste par tout le pays. Ce qui mettait les Pères dans le dernier péril, c'est que les Sauvages étaient comme persuadés que ces malheurs publics prendraient fin par leur mort. Les Pères néanmoins firent paraître en cette occasion une si ferme constance, que les armes tombèrent des mains de ces barbares, en sorte qu'ils furent dans l'impuissance de leur rien faire. Toute leur colère se tourna contre un de leur parti qu'ils massacrèrent aux pieds des Pères dont il avait conspiré la mort[6].

Le Père Garnier m'écrit du même lieu sur une écorce d'arbre aussi blanche et polie que le vélin[7]. Il me dit que les souhaits que je fais pour lui, savoir qu'il soit assommé pour Jésus-Christ, eussent peut-être été accomplis, si ses malices ne les eussent empêchés. Si tout le monde avait autant d'envie que j'allasse en ces pays que lui, mes affaires seraient bien avancées, mais mes fautes sont trop grandes devant Dieu pour mériter un si grand bonheur.

Ils ont baptisé en cette résidence de la Conception cent personnes, du nombre desquels quarante avancés en âge sont morts, aussi bien que vingt enfants qui sont de petits anges qui peuplent aujourd'hui le Paradis[8].

6. La petite vérole sévissait à l'état chronique chez les nations sauvages de l'Amérique du Nord, où elle causait une mortalité alarmante. La calomnie des jongleurs, qui trouvait un écho trop fidèle dans la crédulité populaire, rejetait la cause du fléau sur les missionnaires : d'où les persécutions qu'ils eurent à souffrir. Celle dont parlait le P. Chastelain avait rempli l'été de 1637. Le conseil des anciens où le sort des Pères avait été agité avait eu lieu le 4 août. RJ 1638 (Q 33-42 ; C XV, 16-36).

7. Le P. Chastelain était demeuré à Ihonatiria. Le P. Garnier résidait toujours à la Conception, d'où étaient parties les lettres. Il avait écrit à sa correspondante sur une écorce de bouleau.

8. Chiffre également donné par le P. Garnier dans une lettre écrite à son père : « En ce seul village (la Conception), nous avons baptisé une centaine de (Sauvages), depuis que j'y suis (juin 1637) jusqu'à présent (sans doute le 28 avril 1638)... De ces cent Sauvages baptisés, quarante-quatre sont morts fort peu après, savoir

Il y a des chrétiens qui mènent une vie si parfaite et si sainte que ceux qui les voient et qui les entendent ont de puissants motifs de louer la divine Bonté[9]. Je crois que le zèle du salut des âmes vous fera redoubler vos vœux pour ces pauvres peuples aussi bien que pour les Révérends Pères dont Dieu se sert pour leur conversion. Vous ne m'oublierez pas puisque j'y suis en désir, étant très indigne d'y être par effet.

(De Tours, octobre 1638.)[10]

XL. — Le P. Antoine-Joseph Poncet a Marie de l'Incarnation

Il lui donne avis de la rencontre qu'il vient de faire de M^me^ de la Peltrie et de M. de Bernières, lui fait part des intentions de cette Dame pour la fondation d'une maison de religieuses et d'un séminaire de filles sauvages à Québec et « qu'il croyait que le temps était venu auquel Dieu (se proposait) d'accomplir son dessein » sur elle.

(De Paris, 15 octobre-15 novembre 1638.)

---

est vingt-quatre grandes personnes et vingt petits enfants dont la plupart étaient à la mamelle. » Mêmes renseignements dans deux lettres qu'il écrivait le 28 avril à deux de ses frères (Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1929-1930. *Lettres de saint Charles Garnier*, pp. 14 et ss.). Voir aussi RJ 1638 (Q 44 ; C XV, 68).

9. Allusion à la conversion et à la vie très édifiante d'un Huron que nous retrouverons plus loin, Joseph Chiouatenhoua. RJ 1638 (Q 46-50; C XV, 76-100).

10. Aucune indication chronologique dans L. R qui le suit ne se compromet pas : « Cette lettre n'est pas datée, dit-il ; mais il est facile de voir que c'est ici sa véritable place, à moins qu'elle n'ait été écrite avant la précédente » (!). Nous avons vu ci-dessus qu'elle rapporte des épisodes de 1638. Nous sommes donc fixés sur l'année. Quant au mois, comme Marie de l'Incarnation ne fait aucune allusion aux lettres de novembre qui vont suivre, ce doit être la fin de septembre, ou plutôt octobre.

Lettre XL. — Connue par une indication de Marie de l'Incarnation dans sa *Relation* de 1654 (*Écrits* II, p. 340).

Après trois années passées à Rome pour y achever sa théologie, le P. Poncet y avait reçu la prêtrise et à l'automne de 1638 était rentré à Paris. Il résidait alors depuis quelques semaines au Noviciat des Jésuites, situé dans l'ancienne rue du Pot de fer ; il s'y occupait des intérêts de la Mission de la Nouvelle-France où sur sa demande il devait être envoyé au printemps suivant. C'est là que sur la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre, M^me^ de la Peltrie et M. de Bernières furent mis en rapports avec lui, touchant leur projet de fondation d'un séminaire de filles sauvages au Canada. Le P. Poncet, qui connaissait le dessein de Marie de l'Incarnation, pensa aussitôt à elle. Sur l'ordre du P. de la Haye, il lui fit donc part de l'affaire (*Écrits* II, pp. 339-340).

L'historien des Jésuites de la Nouvelle-France, le P. de Rochemonteix, verrait presque du miracle dans l'origine des rapports épistolaires de Poncet et de Marie de l'Incarnation. A Lorette, où il s'était arrêté en revenant à Paris, Poncet

XLI. — Au P. Antoine-Joseph Poncet

Elle lui parle des raisons qui ont amené M^me^ de la Peltrie à Paris, et le presse d'agir fortement en sa faveur.

(De Tours, après le 20 octobre 1638.)

XLII. — A M. de Bernières, trésorier de France a Caen

Elle lui rappelle ce que le P. Poncet lui a dit de sa vocation au Canada et « qu'il croyait que c'était elle que Dieu avait choisie pour ce dessein ».

(De Tours, après le 20 octobre 1638.)

---

aurait eu « la vue des choses merveilleuses dont l'âme de Marie de l'Incarnation était le théâtre ». Sans doute, « l'histoire ne le dit pas formellement », mais « elle l'insinue ». « Elle affirme seulement, continue le même auteur, qu'à peine arrivé à Paris et sans avoir pu être instruit par aucune voie humaine de la vocation miraculeuse de la Vénérable Mère, le P. Poncet lui écrivit à Tours et lui envoya en même temps une image de la Mère Anne de Saint-Barthélemy et un petit bourdon, souvenir de son pèlerinage à Lorette. » Le détail du « petit bourdon de Lorette » est probablement une interpolation de D. Cl. Martin (*Écrits* II, p. 317), et la première lettre de Poncet à Marie de l'Incarnation sur le Canada ne date pas de 1638, mais plutôt de 1635, avant son départ pour Rome (voir les lettres XXIV-XXVI, note 1). Nul besoin de recourir à l'extraordinaire ; les lettres de Poncet et de la Vénérable Mère s'expliquent assez naturellement par le cours ordinaire des choses. Dès son séjour à Orléans, Poncet, qui était le professeur de Claude, avait entendu parler de Marie de l'Incarnation, et par son élève, et aussi sans doute par son recteur, le P. Georges de la Haye. Revenu à Paris en 1635, Poncet y retrouvait le P. de la Haye, passé à la maison professe. C'était le temps où l'idée d'une maison de religieuses enseignantes au Canada, travaillait beaucoup d'esprits. Nombre de couvents en écrivaient au P. Le Jeune. Sans rien savoir de positif sur ses sentiments pour la Mission, mais connaissant bien sa valeur et sa vertu, Poncet pouvait penser à intéresser Marie de l'Incarnation à une œuvre pour laquelle il se sentait lui-même beaucoup d'attraits. Entre l'état d'âme de la Mère de l'Incarnation et la première lettre du Jésuite, il n'y eut qu'une coïncidence providentielle. Un peu plus tard, Poncet se trouva mieux renseigné, mais par le P. de la Haye lui-même (*Écrits* II, p. 328). A aucun moment, la Vénérable Mère ne donne à penser qu'il y eût en tout ceci rien de merveilleux (voir : C. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e^ siècle*. Vol. I, p. 302).

Lettres XLI-XLII. — Voir la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 340-341).

Poncet dut écrire à la Supérieure des Ursulines en même temps qu'à la Mère de l'Incarnation. La Mère Françoise de St-Bernard commanda aussitôt à Marie de l'Incarnation de répondre au P. Poncet et d'écrire par la même occasion à M. de Bernières.

Cette première lettre à Bernières fut le prélude d'une correspondance ininterrompue qui dura vingt ans, jusqu'à la mort du saint homme, 1659. A Tours, de novembre 1638 à la mi-février suivante, date de leur première rencontre, ils eurent « communication par tous les messagers », c'est-à-dire au moins par tous les courriers hebdomadaires. Toutes ces lettres sont perdues.

XLIII. — A Madame de la Peltrie

V p. 361. — L pp. 311-312, Lettre historique IV. — R XIX. — Texte de V.

Madame,

Béni soit le grand Jésus, de qui les desseins et les aimables providences sont toujours adorables, et surtout dans les temps de leurs succès ! Le R. P. Poncet, extrêmement zélé pour tout ce qui regarde la plus grande gloire de Dieu, m'ayant informée de votre généreux dessein, a fait dilater mon cœur par un épanchement tout entier en bénédictions et en louanges à la divine Bonté, des inventions admirables qu'elle a de se former des sujets dignes d'être les instruments de sa gloire.

Quoi ! Madame, notre divin Maître Jésus vous veut-il introduire dans le paradis terrestre de la Nouvelle-France ? Serez-vous assez heureuse d'y aller brûler de ses flammes saintes et divines ? Il est vrai qu'il y a des glaçons, des ronces, des épines ; mais le feu du Saint-Esprit a un souverain pouvoir pour consommer tout cela et même pour fendre les rochers. Ce feu divin est l'esprit qui anime et fortifie les âmes saintes, qui les fait passer par les plus grands travaux, se mépriser elles-mêmes, et prodiguer leurs biens et leur vie pour la conquête des âmes rachetées du Sang de Jésus-Christ. Ah ! ma chère Dame, chère épouse de mon divin Maître, vous trouvant, j'ai trouvé celle qui l'aime avec

---

Lettre XLIII. — Variantes de L sans importance.

Sur Madeleine de Chauvigny, dame de la Peltrie, voir *Écrits*, II, pp. 321-322, note (9), pour ses origines familiales, et pp. 318-319 pour les commencements de sa vocation au Canada. A la demande du P. Poncet, alors missionnaire à la Martinique, Marie de l'Incarnation consacrera beaucoup plus tard, en 1670, une longue lettre en forme de relation à la vie de Madame de la Peltrie. Nous remettons à la réédition de cette pièce l'annotation historique complète, d'après les archives retrouvées dans trois chartriers de France, que nécessiterait l'entrée de Madame de la Peltrie dans l'histoire des Ursulines de la Nouvelle-France, et partant dans l'histoire de Québec. Nous renvoyons, en attendant, pour cette lettre et celles qui vont suivre jusqu'au départ de Paris pour Dieppe (mars 1639), à la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 339-352). D'après V p. 360, ce serait la Mère de l'Incarnation qui aurait pris l'initiative de l'entrée en rapports.

vérité, puisqu'*il n'y a point de plus grand amour que de se donner soi-même et tout ce qu'on a pour son Bien-Aimé*[1]. Et puisqu'il a plû à sa miséricorde de me donner les mêmes sentiments, il me semble que mon cœur est dans le vôtre et que tous deux ensemble ne font qu'un dans Celui de Jésus, au milieu de ces espaces larges et infinies[2] dans lesquelles nous embrassons toutes les petites Sauvages, leur enseignant comme il faut aimer Celui qui est infiniment aimable.

Voulez-vous donc bien, Madame, me faire cette grâce et à celle de mes compagnes[3] que Dieu voudra choisir, de nous mener avec vous et de nous lier à votre généreux dessein ? Il y a cinq ans[4] que j'attends l'occasion d'obéir aux semonces[5] puissantes que m'en fait le Saint-Esprit ; et, à n'en point mentir, je crois que vous êtes celle de qui sa divine Majesté se veut servir pour nous faire jouir de ce bien[6]. Ah ! si je vous pouvais posséder ici pour vous ouvrir mon cœur et me conjouir avec vous sur ce haut dessein, je m'assure, ma chère Dame, que notre bon Jésus l'aurait très agréable et qu'il vous récompenserait de la peine que vous prendriez de faire un voyage de soixante lieues[7]. Mais, que dis-je ? puisque vous en voulez faire mille[8] par des passages dangereux, soixante seront peu au regard de votre amour. Je vous en ose conjurer par le même amour qui brûle votre cœur ; et s'il vous plaît nous donner cette consolation, je vous puis assurer que vous trouverez des

---

1. Saint Jean, xv, 13.

2. *Espace* était des deux genres encore au XVII[e] siècle. Il est d'ailleurs resté du féminin dans la langue de la typographie.

3. En ne parlant que d'une compagne, Marie de l'Incarnation donne à penser qu'elle était déjà informée des oppositions que Madame de la Peltrie avait rencontrées à Paris sur le nombre des religieuses à prendre à Tours.

4. Ce qui nous reporte exactement en 1633, l'année du songe prophétique de la lettre X.

5. *Semonce*, invitation.

6. Parce qu'elle voyait en elle la compagne mystérieuse du songe de 1633. Voir la Lettre X.

7. La distance de Paris à Tours par Orléans.

8. L pour être plus exact dit *plus de mille*. On comptait douze ou treize cents lieues de mer de Dieppe à Québec.

âmes qui vous aiment tendrement, et qui vous recevront comme leur étant envoyée de la part de leur céleste Époux. Et moi qui suis la plus indigne de toutes, j'ose encore vous demander la participation de vos saintes prières et la grâce de me dire dans la liaison du Saint-Esprit[9] indissolublement votre.....

De Tours, novembre 1638.[10]

XLIV. — Madame de la Peltrie a Marie de l'Incarnation

Elle lui fait part des objections que l'on fait à son dessein de prendre des religieuses de Tours plutôt que de Paris pour sa future fondation de Canada, et des difficultés qu'on lui oppose pour l'union dans un même monastère de religieuses venant de Congrégations différentes, ayant chacune leurs constitutions, leur habit et leurs usages particuliers.

(De Paris, janvier 1639.)

XLV. — A Madame de la Peltrie

Elle lui fait réponse que les difficultés provenant des différences de constitutions ou de costume et autres semblables choses, « pourraient faire quelque impression dans l'esprit de personnes du monde, mais qu'elles ne seraient nullement considérables à des âmes aussi ferventes et désintéressées que devaient être celles qui désiraient aller en Canada ; que ces difficultés n'étaient point si grandes que la charité ne les dissipât facilement ; que, pour le présent, les religieuses

---

9. Dans la liaison des âmes qu'opère le Saint-Esprit. Transposition de la formule liturgique : « dans l'unité du Saint-Esprit », le Saint-Esprit étant le lien des âmes baptisées entre elles, parce qu'il est leur lien avec le Christ.

10. V et L assignent cette lettre au mois de novembre. V seul ajoute le quantième, le 2. La lettre est certainement du mois indiqué, mais si l'on s'en rapporte à la *Relation* de 1654, plutôt de la seconde partie de novembre que de la première (*Écrits* II, p. 340).

Lettres XLIV-XLV. — Connues par V pp. 362-363.

A Paris, Mme de la Peltrie avait communiqué son projet aux Directeurs de la Compagnie des Cent Associés et aux Jésuites, qui avaient tout pouvoir dans la colonie de la Nouvelle-France, les premiers comme seigneurs du pays, les seconds comme chargés exclusivement de la Mission, depuis 1632. Le premier supérieur des Missions du Canada était de ce fait, en France, le Provincial des Jésuites de la Province de France. Ce dernier, le P. Étienne Binet, l'humaniste dévot de M. Bremond (*Histoire littéraire du sentiment religieux en France...*, T I, c. IV), le *Père tout d'or* de sainte Chantal, soulevait de fortes objections sur le choix

de quelque monastère qu'elles fussent, devaient passer avec leur esprit et leur habit ordinaire ; et que, quand elles seraient toutes au lieu destiné, elles se régleraient dans l'uniformité selon les dispositions du pays, que l'on ne pouvait pas prévoir en celui-ci ».

(De Tours, janvier 1639.)

XLVI. — A Dom Raymond de St-Bernard

L pp. 312-313, Lettre historique V. — R XXI.

Mon très Révérend Père,

Nous sommes dans une affaire où notre Révérende Mère et moi voudrions acheter bien cher votre présence[1]. Ce que je vous dirai demeurera, s'il vous plaît, entre vous et moi, parce qu'elle se traite en secret à cause de son importance. Voici ce que c'est.

Notre-Seigneur a inspiré à une dame de qualité et de vertu de fonder un monastère en Canada pour des religieuses Ursulines, et elle me fait l'honneur de me demander pour m'emmener avec elle, car elle se veut donner elle-même. Jusqu'à cette heure, son dessein a été de prendre chez nous toutes les religieuses de la fondation, mais lorsqu'il a fallu traiter d'affaires, le Révérend Père Provincial des Jésuites qui, comme je

---

des Ursulines de Tours. Il ne les connaissait pas, mais par contre il connaissait fort bien les Ursulines du grand Couvent du Faubourg Saint-Jacques de Paris, leur vie très régulière et leur zèle pour la Mission. Il aurait voulu qu'on leur donnât la préférence. Les raisons qu'il mettait en avant étaient sages, et il avait voix prépondérante au chapitre. Néanmoins, Mme de la Peltrie, déjà en rapports avec Tours, encouragée d'ailleurs par les Jésuites amis de Marie de l'Incarnation, les Pères de la Haye et Poncet, tenait bon. Elle voulut, pour plus de sûreté informer la Vénérable Mère de la tournure des négociations et prendre son avis sur les points qui faisaient difficulté. Et celle-ci, nous dit V p. 363, « lui fit une réponse si judicieuse qu'elle la satisfit extrêmement ». Cette réponse est perdue, mais la lettre suivante à Dom Raymond nous en donnera le sens.

La date des deux lettres nous est indiquée par la lettre à Dom Raymond qui traite du même sujet. Celle-ci est du 17 janvier 1639. La lettre de Mme de la Peltrie et la réponse de Marie de l'Incarnation devaient être des 10-17 du même mois.

Lettre XLVI. — 1. L'affaire qui se traitait à Paris était d'importance pour Marie de l'Incarnation. Dom Raymond était un personnage de marque, bien connu des Directeurs des Cent Associés ; son opinion devait être d'un grand poids dans la circonstance. Il convenait de le mettre au courant de ce qui se passait.

crois, est engagé de parole, ou du moins d'affection, à nos Révérendes Mères de Paris, nous traverse, sans savoir néanmoins que nous le sachions[2]. Il a donc fait proposer à cette Dame qu'il fallait prendre des Religieuses de Paris ; à quoi elle a répondu qu'elle me voulait absolument et avant toute autre. Sur cela, et sur ce que le R. P. de la Haye a dit qu'il était d'avis que j'y allasse la première, il a donné les mains ; mais il a ajouté qu'il suffisait que je sortisse seule d'ici avec une compagne, et que pour les autres, on les prendrait plus facilement à Paris[3]. Et d'autant que ces Révérendes Mères font vœu d'instruire[4], — ce que nous ne faisons pas, — ces Révérends Pères disent que leur règlement

2. Le P. Binet était l'un de ces religieux de la Compagnie de Jésus, «les plus signalés en vertu et en doctrine », auxquels les Ursulines du Faubourg Saint-Jacques aimaient à recourir. C'était la fondatrice elle-même, Madame de Sainte-Beuve, qui l'avait introduit dans la maison *(Annales manuscrites du Grand Couvent des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques*, p. 457. Archives des Ursulines de Québec). Dom Raymond de St-Bernard était non moins en faveur dans le couvent. En 1639, il en était le visiteur canonique par nomination et il fut à plusieurs reprises maintenu dans ces fonctions par l'élection des religieuses (*Op. cit.*, p.212).

3. Madame de la Peltrie dut se rallier au sentiment du P. Binet, et accepter de prendre les futures religieuses de sa fondation mi-partie à Tours et mi-partie à Paris. En 1640, sur les cinq Ursulines que comptera le monastère, deux seront de Tours, et les trois autres de la Congrégation de Paris, dont deux du Couvent du Faubourg Saint-Jacques et une du couvent de Dieppe. Cependant, le mérite de l'initiative de la fondation de Québec, et la qualité de fondateur revenaient au monastère de Tours. Les *Chroniques de l'Ordre des Ursulines*, œuvre d'une Ursuline du Couvent du Faubourg Saint-Jacques, rangent Québec parmi les maisons sorties de Tours et les fondations de la Congrégation de Bordeaux (*Op. cit.*, I, pp. 379 et ss.). Il est donc inexact d'écrire que « les Ursulines de Québec dépendaient des Ursulines de Rouen » (G. VATTIER, *Essai sur la mentalité canadienne-française*, p. 15). Aucune Ursuline de Rouen ne passa d'ailleurs jamais à Québec.

4. Les Ursulines de Paris tenaient beaucoup à ce quatrième vœu dont elles se faisaient gloire : Les religieuses de la Congrégation de Paris, disent leurs Annales, « aux trois vœux solennels (communs aux autres religieuses) en ajoutent un quatrième, s'obligeant par vœu d'instruire les petites filles, en prenant tellement cela pour fin principale, que toutes leurs constitutions, tous leurs exercices et offices sont dressés à ce dessein ». Le Monastère du Faubourg Saint-Jacques, ajoute l'annaliste, écho de toutes ses sœurs, passait même tous les autres en excellence (et ceux de la Congrégation de Bordeaux ne sont pas exceptés) « à raison de ce quatrième vœu, qui est comme une riche boucle de diamant, laquelle ferme la chaîne aux trois chaînons des trois autres vœux, donne une perpétuelle stabilité à cet emploi d'instruction et met pour ainsi dire la dernière perfection à tout l'Ordre ». Bref, ce quatrième vœu était « le propre caractère » de la Congrégation de Paris *(Annales des Ursulines du Couvent du Faubourg Saint-Jacques*. Archives des Ursulines de Québec).

est meilleur que le nôtre et, par conséquent, qu'il le faudra prendre quand les Religieuses de ces deux monastères viendront à s'unir. C'est à quoi, notre Révérende Mère et moi avons de la peine, car nous trouvons nos règlements aussi bons que ceux-là[5]. Mais, bien consentirons-nous, sauf votre meilleur avis, que les unes et les autres demeurent dans l'état où elles sont, jusqu'à ce que nous soyons sur le lieu, où, selon la disposition du pays, nous ferons des règlements que nous embrasserons toutes unanimement[6]. Dites-nous, s'il vous plaît, votre sentiment. Nous l'attendons par la première poste.

Il se présente encore une autre difficulté. La Dame veut partir cette année, mais elle a toutes les peines du monde de trouver qui veuille acheter son bien secrètement, ainsi qu'elle désire, afin de n'être point traversée. Je lui ai conseillé, le dernier voyage[7], d'assurer sa fondation, sur le tiers de son bien, selon la coutume, afin d'agir plus librement et de ne rien craindre[8]. Je n'ai pas eu encore de réponse. Enfin, c'est une affaire qui demande l'assistance de vos prières. Je vous les demande avec votre sainte bénédiction.

De Tours, le 17 janvier 1639.

---

5. La fin propre de l'Institut des Ursulines étant en effet l'instruction de la jeunesse féminine, la Congrégation de Bordeaux considérait qu'en fait ce vœu n'ajoutait rien aux obligations de ses religieuses, et elle ne l'avait pas adopté. Mais on comprend le point de vue de Binet. Du jour, où dans une maison composée de religieuses appartenant à deux congrégations différentes, il faudrait supprimer toutes les particularités pour uniformiser les coutumes, le quatrième vœu ferait une pierre d'achoppement. Or la profession de ce vœu avait la sympathie du jésuite. Il ne fallut rien moins que toute la sagesse de la Vénérable Mère pour trouver le compromis qui conciliât toutes les prétentions en présence.

6. On fit droit à ces sages observations, et la conclusion de l'affaire fut remise à plus tard.

7. Le dernier voyage du messager ou de la poste.

8. Madame de la Peltrie voulait affecter toute sa fortune à sa fondation. Marie de l'Incarnation lui proposa une solution moyenne, qui sauvegarderait les intérêts de la famille de la fondatrice. En fait, nous le verrons plus loin, obligée de céder à certaines exigences, Madame de la Peltrie dut se contenter d'une fondation plus que médiocre.

XLVII. — MADAME DE LA PELTRIE A MARIE DE L'INCARNATION

Elle lui annonce l'heureux succès de ses négociations à Paris avec les Pères Jésuites et les Directeurs de la Compagnie des Cent Associés touchant l'affaire de sa future fondation à Québec.

(De Paris, 15-17 janvier 1639.)

XLVIII. — MADAME DE LA PELTRIE A MARIE DE L'INCARNATION

Elle lui fait part de son intention de venir la demander à Monseigneur de Tours et lui donne avis de sa prochaine arrivée, la priant que si elle a quelques affaires elle prenne ces derniers jours pour y mettre ordre.

(De Paris, 1-8 février 1639.)

Lettre XLVII. — Connue par la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, p. 343).

Dom Raymond n'eut sans doute pas à intervenir dans les négociations où la Mère de l'Incarnation lui demandait son appui. A Paris, pendant qu'elle lui écrivait, l'esprit de conciliation avait agi des deux côtés à la fois, et surtout sur le P. Binet, grâce au plaidoyer chaleureux du P. de la Haye. L'affaire s'arrangea, et on arriva d'un commun accord à une conclusion satisfaisante pour toutes les parties intéressées. Madame de la Peltrie en donnait avis à la Vénérable Mère « le 22 de janvier, jour des Épousailles de la très sainte Vierge et de saint Joseph » (*Écrits* II, p. 343).

Lettre XLVIII. — Connue par la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 344-345), et par la glose de V p. 363.

L'arrangement conclu à Paris entre Madame de la Peltrie d'une part, et les Directeurs des Cent Associés et les Jésuites de l'autre, laissait à la fondatrice le soin d'aller demander elle-même à l'archevêque de Tours les religieuses de son choix. Madame de la Peltrie se résolut donc à ce voyage, et elle en avertit aussitôt la Mère de l'Incarnation, la priant de se tenir prête pour son prochain départ.

Cette lettre, à en juger par la date de la lettre suivante qui annonce à Dom Raymond l'imminence du départ de Tours et de l'arrivée à Paris, doit avoir été reçue par sa destinataire le 12 ou le 13 février. Elle devait donc dater des 5-8 du même mois. La *Relation* de 1654 semble insinuer que Madame de la Peltrie aurait encore écrit une dernière lettre de Paris pour informer la Mère de l'Incarnation du jour exact de son arrivée à Tours, et que cette lettre serait parvenue au monastère des Ursulines le 19 février, quelques heures avant la fondatrice (*Écrits* II, p. 345).

XLIX. — A Dom Raymond de St-Bernard

L p. 314, Lettre historique VI. — V fragment p. 363. — R XXI. — Texte de L.

Mon très Révérend Père,

C'est à cette heure que les paroles me manquent pour exprimer les nouvelles miséricordes de la divine Providence sur moi, sa très indigne créature. L'on me dit tout de bon qu'il faut partir. A ces paroles votre esprit n'est-il point saisi d'étonnement ? L'on mande qu'il faut être à Paris en peu de jours, et je suis consolée de ce qu'il me faut prendre cette route[1], puisque j'aurai l'occasion de vous déployer les sentiments de mon cœur, quoiqu'ils vous soient assez connus par tout ce qui s'est passé dans la communication que j'ai eue avec Votre Révérence touchant cette matière[2]. Pour moi, je vous assure que je suis tellement surprise de voir que Dieu daigne me regarder, que je suis toute perdue à moi-même, * et que je demeure sans paroles. Elles ne me manqueront pas, quand j'aurai le bonheur de vous voir à Paris, si tant est que j'y aille, car quelque confiance que j'aie en Dieu, je me défie toujours de moi-même. Vous connaîtrez par mes entretiens mieux que par mes lettres, comme mon cœur est confirmé dans le dessein du Canada, et dans l'inclination d'être toute ma vie votre *[3]...

De Tours, le 13 de février 1639[4].

Lettre XLIX. — Quelques variantes légères de L avec V.

« Quand la Mère de l'Incarnation apprit ces nouvelles, elle ne s'empressa pas beaucoup extérieurement, parce qu'elle était toujours prête, mais elle se perdit en Dieu, voyant qu'il était sur le point d'accomplir ses promesses » (V p. 363). La Vénérable Mère, depuis les élections de 1637, avait quitté la charge d'assistante de la maîtresse des novices pour prendre, en qualité de maîtresse générale, la direction du pensionnat. Elle continuait ses fonctions comme si aucun changement ne devait modifier sa vie (*Écrits* II, pp. 344-345).

1. L'embarquement aurait pu se faire en effet à La Rochelle, et Marie de l'Incarnation n'aurait pas eu occasion de passer par Paris.

2. V *puisque j'aurai l'occasion de vous dire les sentiments de mon cœur, dont néanmoins vous pouvez assez juger par ce qui s'est passé dans la communication...* Le texte de V semble plus proche de l'original.

3. * * Toute cette finale est propre à L.

4. V en marge donne la date du 26 octobre 1636. Faute évidente de typographie.

L. — A LA MÈRE FRANÇOISE DE ST-BERNARD, SUPÉRIEURE DES URSULINES DE TOURS

L pp. 314-315, Lettre historique VII. — R XXII.

Ma très chère et très Révérende Mère,

Nous venons d'arriver à Paris, par la grâce de Notre-Seigneur, en fort bonne santé[1]. La maison de Monsieur de Meules, Maître d'Hôtel de chez le Roi, nous a été ouverte de la manière du monde la plus obligeante[2]. Monsieur de Bernières y pourra avoir un appartement, et, tant pour lui que pour nous, on tapisse et on meuble

---

Lettre L. — L donne comme destinataire de la lettre la supérieure des Ursulines. Cette supérieure était toujours la Mère Françoise de St-Bernard.

1. Madame de la Peltrie était arrivée à Tours le 19 février. Quatre jours lui suffirent pour obtenir de Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, les obédiences de Marie de l'Incarnation et de sa compagne, la jeune Mère Marie de Saint-Joseph. Sur les incidents qui remplirent ces quatre jours et précédèrent le départ pour Paris, voir *Écrits* II, pp. 346-349 et 361-362. Le 22 suivant, avec ses deux Ursulines, Madame de la Peltrie reprenait la route de Paris. Le voyage avec ses relais indispensables prenait cinq jours. En 1633, la présidente Goussault allant de Paris à Angers, met six jours pour arriver à Tours, mais elle s'arrête en chemin (P. COSTE, *Correspondance de saint Vincent de Paul*, I, pp. 191 et ss.). Au contraire en 1608, la Carmélite espagnole, Anne de Saint-Barhélemy, qui vient fonder un carmel à Tours, ne met déjà que cinq jours pour descendre de Paris à Tours (*Autobiographie de la Vénérable Mère Anne de St-Barthélemy*, trad. Bouix, p. 215). C'est le jour même de son arrivée dans la capitale que Marie de l'Incarnation écrit à son ancienne supérieure.

2. Pierre de Meules (ou Meulles), écuyer, conseiller du Roi, maître d'Hôtel du roi et receveur général de ses finances à Orléans. Il était fils de Pierre de Meules, secrétaire de la Chambre du roi. Sa femme Isabelle Briçonnet lui avait apporté en dot le fief de la Source (terre située paroisse Saint-Martin d'Olivet, à deux lieues d'Orléans. — Archives du Loiret Série E, fiefs). Les Briçonnet étaient d'origine tourangelle. Était-ce pour cette raison que Pierre de Meules avait deux de ses filles aux Ursulines de Tours, l'une, son aînée, professe de ce monastère où elle devait mourir en 1650; et la seconde, encore simple pensionnaire en 1639, n'étant alors âgée que de neuf à dix ans, qui sera plus tard religieuse dans la maison, et passera en 1650, après la mort de sa sœur, aux Ursulines de Blois, où elle avait une autre sœur et des parentes. (*Annales manuscrites des Ursulines de Blois*, pp. 4, 40-43) ? La présence de ses filles à Tours, dont l'une avait pu être novice et l'autre avait été l'élève de Marie de l'Incarnation, explique l'intérêt que M. de Meules prit au voyage des Ursulines. Il avait une résidence à Paris, dans le Cloître des Jésuites, c'est-à-dire dans les bâtiments attenant à la maison professe de la rue Saint-Antoine. C'est le logis qu'il mit à la disposition de Madame de la Peltrie et de ses Ursulines (*Écrits* II, p. 350). Ce Pierre de Meulles est le père de Jacques de Meulles, seigneur de la Source, le futur intendant au Canada (1682-1686). — (B. Nationale. *Dossiers bleus*, 447.)

les chambres. Il semble qu'il y ait presse à nous faire du bien. Madame Poncet[3] est venue bien loin au devant de nous et nous a obligées de faire le reste du chemin dans son carrosse[4]. Le R. P. de la Haye n'a pas plus tôt su notre arrivée qu'il nous est venu témoigner la joie qu'il a de ce que nous sommes sur le point de posséder le bien que nous attendons depuis si longtemps. Dès qu'il eut envisagé la Mère Marie de Saint-Joseph[5], il la jugea propre pour le Canada et crut que le choix qu'on en a fait est de Dieu. Nous confèrerons demain de nos affaires, et je vous donnerai avis de tout.

Les Révérendes Mères Urselines[6] de cette ville nous offrent leur maison[7] ; mais je crois que nous les remercierons de leur charité, parce que Madame de la Peltrie veut être libre, et elle ne désire pas que nous nous séparions d'elle, afin que nous soyons toujours prêtes à répondre, quand on traitera de nos affaires. Nous ne laisserons pas de tenir notre arrivée secrète et de faire en sorte que notre dessein ne soit connu que de ceux qui en peuvent favoriser l'exécution, car je prévois

---

3. Mme Poncet, Marguerite Thiersault, la mère du P. Poncet. Bienfaitrice de la première heure de la fondation de Québec, elle ne cessera jamais ses dons, même après son entrée au Carmel, où elle se retira, une fois veuve.

4. Elle avait pu aller au devant des voyageuses sur la route d'Orléans, jusqu'à Étrechy. On avait dû coucher la veille à Étampes ou à proximité ; Étrechy était l'étape régulière pour le dîner du lendemain.

5. Marie de Savonnières de la Troche de Saint-Germain, la jeune Ursuline désignée comme compagne de Marie de l'Incarnation. Professe sous le nom de Marie de St-Bernard, elle avait pris celui de St-Joseph, pour remercier le saint Patriarche du choix dont elle avait été favorisée. Elle avait vingt-deux ans et demi (*Écrits* II, pp. 347 et 361 note 8). Marie de l'Incarnation retracera plus tard, en 1652, la biographie de cette Ursuline, la troisième fondatrice du Monastère de Québec. Ce sera dans la lettre qu'elle adressera alors aux Ursulines de Tours, à l'occasion de son décès. Elle en reparlera encore dans sa lettre de 1670 au P. Poncet sur Madame de la Peltrie. Nous renvoyons au premier de ces documents pour l'annotation relative aux origines familiales et à l'histoire de Marie de Saint-Joseph.

6. *Urselines* ou Ursulines, deux prononciations et deux orthographes en cours au XVIIe siècle (*Écrits* I, p. 260).

7. Les Ursulines du grand couvent du Faubourg Saint-Jacques, sur la rive gauche de la Seine, premier couvent de la Congrégation des Ursulines de Paris, fondé en 1612. Il y avait sur la rive droite du fleuve une autre maison d'Ursulines, celles de la rue Sainte-Avoye, fondée en 1622. Marie de l'Incarnation y fera un court passage avant de prendre la route de Dieppe.

que nous serons accablées de visites, sitôt qu'on en aura la connaissance.

Cependant, Monsieur de Bernières est tombé malade[8], ce qui nous recule un peu, car il agissait puissamment pour nous, et je ne vous puis exprimer le soin qu'il prend de nos affaires. C'est un homme ravissant. Durant notre voyage, il faisait nos règles avec nous[9], en sorte que nous étions dans le carrosse et dans les hôtelleries comme dans notre monastère, et il me semble que je ne fais que de partir de Tours, tant le temps s'est écoulé doucement et régulièrement. Que dirai-je de Madame de la Peltrie ? Elle me met dans des confusions continuelles par ses bontés en mon endroit. C'est une mère admirable qui n'épargne aucune dépense à notre sujet. Je crains qu'elle n'y excède, et je vous prie de lui en écrire et de lui en faire des réprimandes. Votre amitié pour elle vous doit donner cette liberté, et la sienne pour vous les lui fera recevoir d'une manière agréable. Permettez-moi, ma très chère Mère, dans l'empressement où je suis de finir et de me dire votre...

De Paris, le 26 de février 1639.

LI. — A la Mère Françoise de St-Bernard

L pp. 316-317, Lettre historique VIII. — R XXIII.

Ma très Révérende et très chère Mère,

Votre sainte bénédiction !

Je ne puis m'empêcher de vous écrire, en quelque part

8. Sur les épisodes du séjour à Paris, et sur ce dernier en particulier, contretemps à la fois fâcheux et divertissant, voir plus loin la lettre au P. Poncet, 1670.

9. « Durant notre voyage, nos heures étaient réglées. Nous étions avec des personnes d'oraison qui contribuaient beaucoup à nos dévotions. M. de Bernières marquait les temps » (*Écrits* II, p. 350).

Lettre LI. — Le séjour de Marie de l'Incarnation à Paris se prolongea près de cinq semaines. De toute sa correspondance d'alors avec les Ursulines de Tours, rien ne nous a été conservé. Nous n'avons non plus aucune de ses lettres à son fils, pour cette époque. Nous savons, du reste, que Claude qui avait alors l'intention d'entrer chez les Jésuites, n'avait pas tardé à rejoindre sa mère dans la capitale.

que je sois. Nous sommes arrivées à Rouen, ayant été obligées de partir de Paris sans la bonne Mère de Saint-Hiérôme[1], quoique nous ayons fait toutes les diligences possibles pour l'avoir et pour lui témoigner l'intérêt que nous prenions dans son affaire. Monseigneur l'Archevêque de Paris l'ayant retenue[2], il a fallu que la Mère Marie et moi ayons accepté seules le contrat de fondation, en sorte néanmoins que si cette chère Mère vient après nous, l'on fera un acte au pied du contrat[3] pour faire foi qu'elle passe avec nous et qu'elle entre dans le traité de fondation. Si Dieu permet qu'elle soit excluse[4] de la partie, qu'il soit béni ! Il sait de qui il se doit servir pour sa plus grande gloire.

Je vous viens de dire que nous nous sommes intéressées pour l'affaire de la Mère de Saint-Hiérôme. Car, en effet, nous avons écrit en sa faveur à Madame la duchesse d'Aiguillon[5], pour la supplier de nous l'obtenir par le crédit de Monseigneur le Cardinal. Et de plus, nous nous sommes jetées deux fois aux pieds de la Reine[6] pour la supplier d'obtenir son congé de Monseigneur de Paris. Notre procédé a sans doute extrêmement étonné toutes les Ursulines de la Congrégation de Paris, et elles ont reconnu à nos démarches un dégagement qu'elles n'eussent jamais cru. De là vient aussi qu'elles

1. Catherine Champagne, dite de Saint-Jérôme. Sur son départ manqué et les tentatives qui furent faites, même par la reine, pour amener l'archevêque de Paris à revenir sur son refus, voir la *Relation* de 1654 et le récit des *Annales* des Ursulines de Paris dans *Écrits* II, pp. 351-352 et 364, note 15. La Mère de St-Jérôme demeura à Paris. On l'y voit en 1671, donnant son approbation à l'envoi de deux nouvelles religieuses à Québec, la Mère Marie Le Maire, dite des Anges, et la Sœur Marie Dieu, dite de la Résurrection, converse *(Annales des Ursulines du Couvent du Faubourg Saint-Jacques)*.

2. Jean-François de Gondi, l'oncle du célèbre cardinal de Retz, et le premier archevêque de Paris (*Écrits* II, p. 363, note 11).

3. Le contrat de fondation, passé par devant les notaires Guillaume Duchesne et René Fieffé, en l'étude de ce dernier, le 28 mars 1639 après midi, ne reçut jamais d'acte additionnel et ne porte que les noms des deux Ursulines de Tours, Marie Guyart dite de l'Incarnation et Marie de Savonnières dite de St-Joseph (Archives des Ursulines de Québec).

4. Jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, les deux formes *exclu* et *exclus*, *exclue* et *excluse*, ont été concurremment employées.

5. Sur la duchesse d'Aiguillon, voir *Écrits* II, pp. 363-364.

6. A Saint-Germain-en-Laye où résidait alors la cour.

nous font des caresses qui ne se peuvent dire : il semble qu'elles et nous ayons été élevées ensemble et que nous ayons été informées d'un même esprit. Plusieurs d'entre elles ont eu à mon égard des ouvertures de cœur très engageantes, et elles m'ont témoigné le désir qu'elles ont d'une union générale de toutes les Ursulines de France (car, je ne leur en ai point parlé autrement)[7]. La Mère Supérieure[8] m'en a fort entretenue, et elle m'a dit que plusieurs Prélats, dans la dernière conférence qu'ils ont tenue à Paris[9], ont fort agité cette affaire, et qu'ils étaient même dans le dessein de l'exécuter, sans je ne sais quelle autre affaire qui interrompit celle-là. Cette bonne Mère aurait le même désir que vous pour cela. En ce qui me regarde, elle m'a parlé fort ouvertement et fait paraître qu'elle me confiait sa fille, sans s'informer si je la contraindrais de se conformer à nous. Mais je l'ai prévenue sur ce point, l'assurant que je me comporterais suivant l'avis du R. P. Vimont[10] et qu'elle devait

7. Les premières ouvertures sur ce sujet de l'union seraient donc venues des Ursulines de Paris.

8. La mère Marie Béron de Sainte-Madeleine. Née à Chartres d'une famille modeste, en 1581, entrée en 1610 dans le petit groupe des pieuses filles dont Madame de Sainte-Beuve projetait de faire le noyau de la Congrégation d'Ursulines qu'elle voulait établir à Paris, elle avait été l'une des quatre premières professes du Couvent du Faubourg Saint-Jacques. De 1623 à 1657, élue supérieure à diverses reprises, elle fut dix-huit ans à la tête de cette maison. Son caractère élevé, son esprit solide, sa bonté et sa ferveur lui ont mérité de passer à la postérité pour « le modèle des religieuses » de son Institut. Les deux Pères Charles et Jérôme Lalemant, qui furent tous les deux missionnaires dans la Nouvelle-France, et le P. Saint-Jure, professaient pour elle une grande admiration. Elle avait pensé à se donner elle-même à la Mission du Canada et elle fut certainement l'une des premières Ursulines à correspondre avec Le Jeune sur le sujet d'une fondation de religieuses enseignantes à Québec. Ne pouvant s'y consacrer de sa personne, elle fit du moins tout ce qui était en son pouvoir pour la favoriser par l'envoi de quelques-unes de ses filles. Elle fut toute sa vie une bienfaitrice insigne du monastère et du séminaire *(Annales des Ursulines du Couvent du Faubourg-St-Jacques...* ; et *Chroniques de l'Ordre des Ursulines...* T. I, III[e] partie). Nous n'avons plus rien de sa correspondance avec Marie de l'Incarnation. Elle devait mourir le 1[er] mars 1657, à l'âge de 75 ans.

9. Malheureusement les Registres des Assemblées générales du clergé de France que nous possédons ne contiennent que les procès-verbaux des sessions et rien sur les matières en délibération.

10. Barthélemy Vimont, né en 1594, entra chez les Jésuites en 1613. Parti une première fois pour la Nouvelle-France en 1629 avec le Capitaine Daniel, un naufrage l'avait jeté sur les côtes du Cap-Breton, d'où, après un séjour de quelques mois, il avait été, en 1630, ramené en France. Nommé supérieur de la Mission de

être persuadée que nous demeurerions dans une telle union qu'elle n'en recevrait que du contentement. Et en effet, si elle vient, comme nous en avons encore quelque espérance et qu'elles font de leur côté tout leur possible pour cela, nous en userons de la sorte[11]. Je ne sais ce qui nous arrivera, car je vois que le diable est enragé de notre dessein, vu les traverses qu'il nous suscite. Dès que nous serons à Dieppe, je vous ferai savoir le succès de cette affaire, et ce que Monseigneur de Paris aura fait.

Les Ursulines de Pontoise voudraient bien gagner cette place[12]. Si elle leur manque, celles de Rouen ont de l'ardeur pour la posséder[13] ; et si celles-ci ne l'empor-

---

la Nouvelle-France, sur la fin de 1638, en remplacement du P. Le Jeune, il devait partir par la même flotte que les Ursulines. Sa charge en faisait le supérieur des maisons religieuses du pays. D'où l'obligation pour les Ursulines de lui déférer ce qui touchait à l'administration temporelle et spirituelle de leur monastère.

11. Les *Annales des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques* ont noté avec satisfaction cette unanimité des cœurs : Les religieuses « de Tours, disent-elles, promettaient de prendre telles coutumes qui leur seraient données, conformes et convenables au pays où elles allaient ». Aussi « la supérieure et les Ursulines de Paris consentirent très volontiers » à donner une des leurs pour la future fondation. Elles montrèrent la même bonne volonté l'année suivante, quand l'archevêque de Paris, revenu de ses préventions sur la Mission du Canada, autorisa le départ de deux religieuses du grand Couvent pour Québec.

12. Deux routes menaient de Paris à Rouen : l'une, la route d'En bas, suivait la rive gauche de la Seine, et par Mantes, où les Ursulines s'étaient établies en 1629, entrait dans Rouen après avoir passé le fleuve à Pont-de-l'Arche ; l'autre, la route d'En haut, passait par Saint-Denis-en-France, et de là, à droite de la Seine, s'enfonçant dans les terres, par Pontoise et Magny-en-Vexin, allait en ligne directe à Rouen. La mention de Pontoise suggère que la caravane prit la route d'En haut, la plus courte. Il semble du reste que Marie de l'Incarnation ait fait une visite aux Ursulines de Saint-Denis, où elle aurait fait la connaissance de M^lle^ de Luynes. Cela confirmerait notre hypothèse sur l'itinéraire adopté.

Il est possible que Marie de l'Incarnation soit entrée au monastère de Pontoise qui était sur son chemin. Les Ursulines du Faubourg Saint-Jacques s'y étaient établies en 1616. Cette maison avait déjà ou était sur le point d'avoir comme supérieure, une religieuse de grande naissance et de vertu plus grande encore, la Mère Geneviève Pertuis des Voceaux, dite de la Conception de la sainte Vierge, qui par sa mère descendait des Montmorency. Pontoise n'enverra jamais de religieuse au Canada.

13. Les Ursulines de Rouen étaient encore une fondation du grand Couvent de Paris (1619). Cette maison eut longtemps à sa tête « une personne de rare capacité », la Mère Barbe des Nots, dite de Saint-Dominique *(Les Chroniques de l'Ordre des Ursulines...* Vol. I, p. 160), que plus tard on suspecta quelque peu de sympathies pour le jansénisme. *(Mémoires de Godefroid Hermant sur l'Histoire ecclésiastique du XVII^e^ siècle.* Édition A. Gazier, T. IV et V *passim.)*

tent, celles de Dieppe ne la laisseront pas échapper. Il y a encore un monastère voisin où les religieuses sont remplies d'un semblable désir[14]. Mais enfin, Dieu seul sait s'il veut une troisième ou s'il veut que nous passions seules. Nous le saurons bientôt, car il est notre refuge, et c'est lui qui nous fait savoir ses volontés...

De Rouen, le 2 d'avril 1639.

LII. — A Dom Raymond de St-Bernard

V fragment p. 386.

.....Quoique tout soit prêt, j'ai encore peur de perdre mon bonheur, ainsi que beaucoup d'autres. L'un des Pères qui étaient allés à La Rochelle pour s'embarquer est tombé malade et demeure[1], tandis que son compagnon passe seul, selon la parole de Notre-Seigneur : *L'un sera choisi et l'autre sera laissé*[2]. Ce qui m'apprend qu'il y a toujours lieu de craindre...

(De Dieppe, avril 1639.)[3]

---

14. Nous ne savons à quelle maison la lettre fait ici allusion. Les Ursulines étaient à Abbeville depuis 1615, à Amiens depuis 1616, à Eu depuis 1618, à Gisors depuis 1621, au Hâvre de Grâce (le Hâvre) depuis 1627, à Mantes depuis 1629, à Gournay depuis 1630. Cette même année Gisors devait fonder Magny ; il semble donc qu'on ne puisse penser à lui pour ces désirs d'entrer dans la Mission du Canada. Aucune des autres maisons, sauf Abbeville, ne figure au *Registre des Bienfaiteurs des Ursulines de Québec* avant 1647. Mais ce *Registre*, nous l'avons dit, présente des lacunes considérables.

Lettre LII. — Cette lettre d'après la glose de V fut écrite de Dieppe, « douze jours avant (le) départ de France ».

1. Tous les Jésuites à destination de Québec et des Hurons devaient s'embarquer à Dieppe. Il ne peut s'agir que des missionnaires désignés pour le Cap-Breton ou pour Miscou, où les bateaux se rendaient directement de France, sans monter à Tadoussac et à Québec. RJ 1635 (Q 3 ; C VII, 262).

2. Saint Matthieu, XXIV, 40.

3. Si l'indication de V est exacte, cette lettre ayant été écrite « douze jours avant le départ », l'aurait été le 23 avril, puisque l'embarquement se fit le 4 mai. Mais il n'est pas possible de loger, en si peu de temps, un dernier épisode du séjour en France, où Dom Raymond eut un rôle principal, et qui précéda de très peu le départ. Presque aussitôt son arrivée à Dieppe, en effet, la Vénérable Mère eut à écrire à Dom Raymond pour le prier de prendre en mains la cause de Marie de St-Joseph. La famille de la jeune religieuse, fâcheusement impressionnée par les bruits malveillants qui circulaient sur la colonie du Canada, venait de rétracter le consentement qu'elle avait d'abord donné. Dom Raymond dut accourir à

LIII. — A UN DE SES FRÈRES

L pp. 317-318, Lettre historique IX. — R XXIV.

Mon très cher frère,

La vie et l'amour de Jésus soient votre partage !

C'est sans remise[1] qu'il nous faut quitter la France pour passer dans le nouveau monde, où Dieu n'est quasi point connu, sinon d'une petite troupe de saints qui travaillent à le faire connaître. Les bontés infinies du Roi du Ciel ont bien voulu se répandre sur moi, et lui-même a bien voulu me choisir pour y aller habiter. C'est par sa miséricorde qu'il veut se servir du plus chétif instrument qui soit sous le Ciel. Aidez-moi à bénir son aimable Providence entre les bras de laquelle je m'abandonne pour vivre ou pour mourir, soit sur la mer soit dans le fort de la barbarie, car tout m'est égal dans son adorable volonté.

C'est donc à ce coup que je vous dis adieu pour jamais, puisque les vaisseaux sont prêts et que nous allons nous embarquer la semaine prochaine, si la tourmente ne nous retient[2]. Oh ! qu'il me tarde que je n'aie déjà fait le sacrifice de ma vie ! Dans le désir que j'en ai, il me semble qu'au milieu des dangers, je serai plus sûre

---

Dieppe pour arranger l'affaire. De là, il écrivit aux parents de Marie de St-Joseph pour les rassurer. Douze jours étaient certainement trop courts pour cette correspondance de Dieppe à Paris et de Dieppe à Angers. Que le fragment de V soit tiré de la lettre de Marie de l'Incarnation à Dom Raymond sur ce contretemps, ou surtout qu'il provienne d'une lettre antérieure de quelques jours à cette dernière, le 23 avril est une date inacceptable. Nous croyons que la lettre présente, quelle qu'elle ait été, a été écrite dès l'arrivée à Dieppe, entre le 6 et le 12 avril.

Lettre LIII. — R qui n'avait pas regardé les Registres paroissiaux de Tours et qui ne connaissait à la Vénérable Mère que les trois sœurs dont elle parle dans sa *Relation* de 1654 (*Écrits* II, p. 282), s'est cru autorisé à corriger L. Il fait adresser la lettre à « un de ses beaux-frères ». Rectification malheureuse, comme d'autres d'ailleurs du même auteur. Nous croyons qu'il pourrait s'agir ici du frère aîné de Marie de l'Incarnation, Hélye, le deuxième enfant des époux Guyart (1).

1. *Remise*, sursis, délai.

2. On dut attendre par suite du mauvais état de la mer près de trois semaines, et l'embarquement ne put se faire que le 4 mai.

et plus tranquille sur la mer que sur la terre. Vous savez les périls que nous allons courir sur cette grande mer océane, la plus rude à passer de toutes les mers. Non qu'il se perde beaucoup de vaisseaux dans la traverse que nous allons faire de douze cents lieues, mais il y a bien des incommodités à souffrir : on tombe en de grandes maladies ; on craint la rencontre des Anglais[3], des Donkerquois[4] et des Turcs[5]. Mais tout cela n'est rien. La vie et la mort me sont une même chose, et je fais ce sacrifice de moi-même du meilleur cœur qu'aucune chose que j'aie faite en ma vie. Les croix et les souffrances me sont plus agréables que toutes les délices de la terre. Que l'on m'envoie dans le fond de la plus cruelle barbarie, ce seront là mes délices, et je chérirai plus mes petites Sauvages que si c'étaient des princesses.

Je m'en vais donc de bon cœur suivre mon cher Jésus et souffrir tout ce qu'il voudra pour son amour. Priez-le qu'il me donne un grand courage, et remerciez-le de la grande grâce qu'il me fait de m'avoir appelée à l'exclusion de tant d'autres, à une si haute vocation. On nous fait la grâce à trois Ursulines que nous sommes[6] de nous

---

3. La France était alors en paix avec l'Angleterre, mais il fallait toujours plus ou moins compter avec les corsaires qui opéraient pour leur propre compte.

4. Dunkerque ou Donkerque, comme le XVII[e] siècle écrivait conformément à la prononciation du temps, appartenait aux Espagnols depuis le traité de Cateau-Cambrésis, 1559, et ne devait revenir à la France que sous Louis XIV. Les Espagnols en avaient fait une base redoutable d'opérations navales qui enlevait toute sécurité aux eaux de la Manche. Les Anglais eux-mêmes considéraient Dunkerque comme un dangereux repaire de pirates. Depuis 1635, commencement de la période française de la guerre de trente ans, la France et l'Espagne étaient ennemies.

5. Les corsaires barbaresques. De la Tripolitaine au Maroc, les Turcs étaient alors les maîtres de toute l'Afrique du nord, la Barbarie. Leurs vaisseaux légers écumaient la Méditerranée ; ils exerçaient aussi la piraterie sur les côtes occidentales de l'Espagne et de la France : en 1644, l'un d'eux donnera la chasse pendant plusieurs jours au navire qui ramenait le P. Bressani de New-York à La Rochelle (*Relation abrégée de quelques missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, par le R. P. F.-J. Bressani, édition F. Martin, 1852, p. 132). Ils remontaient même jusqu'à l'entrée de la Manche : en 1635, le capitaine Bontemps, se rendant à Québec, avait dû s'écarter de sa route pour les éviter, RJ 1635 (Q 22 ; C VIII, 60).

6. Marie de l'Incarnation, Marie de St-Joseph, et une Ursuline de Dieppe, Cécile Richer dite de Sainte-Croix, qui venait de se joindre à elles.

donner place dans l'Amirale[7], où même le Capitaine nous abandonne sa chambre, qui est belle et spacieuse et où nous serons séparées du bruit du vaisseau. Nous faisons le voyage en la compagnie des Mères Hospitalières[8], de Madame de la Peltrie, notre fondatrice, et de deux filles séculières[9]. Le Révérend Père Supérieur des Missions nous accompagne et il nous donnera la consolation de nous dire la sainte Messe tous les jours et de nous administrer les saints sacrements. Adieu donc, mon très cher frère, adieu pour jamais.

De Dieppe, le 15 avril 1639.

---

7. Pour couper court aux difficultés qu'on opposait à son embarquement au printemps de 1639, sous prétexte qu'elle s'y était prise trop tard, Madame de la Peltrie avait frété pour sa compagnie et ses meubles un petit bâtiment de faible tonnage qui devait faire partie du convoi. Les Directeurs avaient accepté, encore qu'ils fussent tenus par leur charte de fondation d'assurer le passage gratuit des colons et de leurs engagés. On peut croire que d'eux-mêmes, ils auraient offert à Madame de la Peltrie et à sa suite de prendre place sur un navire plus confortable. En tout cas, la duchesse d'Aiguillon, toute-puissante dans la Compagnie, par son oncle le cardinal de Richelieu, et qui envoyait par la même flotte des Hospitalières de Dieppe établir à Québec l'Hôtel-Dieu qu'elle y avait fondé deux ans plus tôt, avait demandé que toutes les religieuses fussent « en même vaisseau » RJ 1639 (Q 10 ; C XVI, 26). Ses désirs étaient des commandements. Pour répondre à ses intentions, on donna à ses protégées l'amiral, — l'amirale, comme on disait encore en souvenir de l'époque des galères. — C'était le Saint-Joseph, commandé par un marin éprouvé, le capitaine Bontemps.

8. L'initiative de la fondation dans la Nouvelle-France d'un hôpital pour les Sauvages était due à la duchesse d'Aiguillon. Ce fut en 1636, sa réponse à l'appel que Le Jeune avait lancé à la générosité de la mère-patrie dans la *Relation* de l'année précédente. Le Jeune pensait plutôt à un séminaire de Sauvagesses confié à des séculières. Il adopta tout de suite l'idée de M^me^ d'Aiguillon, dont il comprit vite la portée évangélisatrice. Il vit même dans cette institution un moyen de recrutement pour le séminaire qu'il projetait. La fondation d'un hôtel-Dieu fut donc décidée en principe. Proposée dès 1636 aux Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de Dieppe, sans doute sur la recommandation de la Mère Madeleine de St-Joseph, Prieure du Carmel de l'Incarnation de Paris, acceptée avec enthousiasme par ces religieuses qui écrivirent aussitôt à Le Jeune leur désir de passer au Canada avec la flotte de 1637 (RJ 1636. Q 6 ; C VIII, 236-238), cette fondation, dont le contrat fut signé le 16 août 1637, ne devait être réalisée qu'en 1639, sous le vocable de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang. C'est au départ des trois fondatrices, les Mères Marie Guenet de St-Ignace, Anne Le Cointre de St-Bernard, et Marie Forestier de St-Bonaventure, qui devaient passer sur l'Amiral, que Marie de l'Incarnation fait allusion.

9. L'une était Charlotte Barré, une jeune tourangelle qui s'était donnée à Madame de la Peltrie, l'autre une servante des Hospitalières, Catherine Chevallier.

NOTE

(1) *Les frères de Marie de l'Incarnation.* — D'après les Registres de catholicité de Tours, Florent Guyart et Jeanne Michelet, les père et mère de Marie de l'Incarnation, eurent huit enfants, quatre garçons et quatre filles : Claude (une fille), Hélye, Fleurant, Marie (Marie de l'Incarnation), Florent, Catherine, Jeanne et Mathieu. Nous possédons les actes baptistaires de sept d'entre eux : six dans les registres de Saint-Saturnin, le septième dans ceux de Saint-Pierre-des-Corps. Un acte de baptême nous manque, celui de Jeanne, qui dut naître entre 1606 et 1610. Dans ces mêmes années, les époux Guyart passèrent de Saint-Saturnin à Saint-Pierre-des-Corps. Pour la même période les registres des deux paroisses nous manquent.

Hélye, le premier des garçons, fut baptisé le 3 mai 1595 ; le second, Fleurant, le 14 juillet 1598 ; le troisième, Florent, le 28 mai 1604 ; le dernier, Mathieu, le 9 mai 1612. Des deux Florent, les registres des deux paroisses sus-nommées ne font plus aucune mention après celle de leur baptême, et ceux des autres paroisses de la ville n'en parlent pas davantage. Le premier dut mourir peu après sa naissance, et c'est peut-être la raison pourquoi son nom fut reporté sur le frère qui vint après lui. Quant à ce second Florent, ou bien lui aussi ne survécut pas, ou bien il quitta Tours, puisque nous n'en trouvons plus trace, à moins qu'il ne faille le reconnaître dans un Florent Guart (nom mal écrit pour Guiart?), mari de Françoise Gaignepain, marraine à Saint-Pierre-des Corps, le 3 juin 1644.

Le nom de Hélye reparaît pour la première fois sur les Registres de Saint-Pierre-le-Puellier. C'est en 1619, pour le baptême de sa fille Catherine. Il y est qualifié de « Honnête personne » et de « marchand boulanger ». Il avait épousé au plus tard l'année précédente, Louise Dugué, de cette même paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, née en 1591, fille de Jean Dugué, marchand boulanger et de Mathurine Verger. Hélye eut encore trois enfants de Louise Dugué, le dernier en 1624, tous nés sur la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, où il avait dû passer dans les derniers mois de 1619 ou en 1620. Nous retrouvons plus tard son nom, en 1634, mais c'est dans un acte notarial, où il est mentionné comme curateur des biens de sa nièce Marie Buisson, fille de sa sœur aînée Claude Guyart (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Série E, 254). De Mathieu Guyart, nous ne savons que deux choses : il fut parrain de Toussaint Rué, baptisé à Saint-Pierre-des-Corps le 12 avril 1626, et, de Françoise Lambron (?), sa femme, il eut une fille, Marie, baptisée le 1er mars 1627, elle aussi à Saint-Pierre-des-Corps, et dont la future Marie de l'Incarnation fut la marraine.

On ne sait à quelle date Hélye et Mathieu décédèrent. Dans une lettre à son fils, datée de 1640, Marie de l'Incarnation parle encore de « ses frères ». Si le mot est à prendre au pied de la lettre, Hélye et Mathieu, au moins, étaient encore en vie à cette époque.

LIV. — A la Mère Françoise de St-Bernard

L pp. 319-320, Lettre historique XI. — R XXV.

Ma très Révérende et très chère Mère,

Votre sainte bénédiction !

C'est tout de bon qu'il vous faut dire le dernier adieu et s'en aller où notre Époux nous appelle par son infinie miséricorde. Le vaisseau va en rade aujourd'hui, après quoi nous n'avons plus de temps que pour attendre un vent propre qui nous y puisse conduire sans danger dans une chaloupe. Vous pouvez juger si les moments ne semblent pas trop longs à une âme qui est dans le désir et dans l'impatience de donner sa vie pour son Bien-Aimé. O ma chère Mère, que le Maître de nos cœurs est puissant ! Si vous saviez ce qu'il opère en notre troupe canadoise, vous en béniriez mille fois sa bonté. Tout est en feu, et pourtant il semble que ce feu se réduise en cendre et en humilité, tant l'on se voit bas dans l'abîme des divines miséricordes. Je ne vous puis dire, ma très chère Mère, ce que j'en pense. Toutes nos hardes[1] sont embarquées ; on nous en prête d'autres, en attendant l'heure heureuse de notre départ.

Enfin, nous n'aurons pas la Mère de Saint-Hiérôme : c'est une affliction sensible à toute sa maison, mais elle la ressent plus que toute autre. Monseigneur le Cardinal, ainsi que m'écrit Madame de la Ville-aux-Clercs[2], a trouvé fort mauvais le procédé de M. de Paris, auprès duquel Madame la duchesse d'Aiguillon a fait tout son possible pour avoir cette chère Mère. Vous savez ce que

---

Lettre LIV. — Il semble que Marie de l'Incarnation n'ait pas écrit à son ancienne supérieure depuis sa lettre de Rouen du 2 avril précédent, où elle lui promettait les derniers détails sur l'affaire de la Mère de St-Jérôme. C'est justement la lettre présente qui les donne.

1. *Hardes*, effets, vêtements. Ce mot a pris avec le temps une acception exclusivement péjorative.

2. La comtesse de Brienne, mariée à Henri-Auguste de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État. A partir de 1638, Henri de Loménie fut surtout désigné sous le titre de comte de Brienne, que lui avait apporté sa femme (*Écrits* II, p. 364, note 13).

la Reine a fait à ce sujet[3]. Après cela, il nous faut résoudre de prendre une religieuse de Dieppe, parce qu'on[4] ne veut pas que nous passions seules. J'aurai peut-être encore assez de temps pour vous mander l'issue de cette affaire. Madame de la Ville-aux-Clercs étrenne notre établissement d'un beau tabernacle, d'un très beau voile de calice et d'un grand nombre de fleurs de broderie pour charger un parement. C'est notre première bienfaitrice, après vous, ma très chère Mère, qui serez toujours l'incomparable, puisque sans parler de vos autres bienfaits, vous nous avez données nous-mêmes. Aussi serez-vous toujours mon unique Mère, et je serai toujours votre très obligée et très affectionnée fille en Jésus-Christ.

De Dieppe, le 18 d'avril 1639.

LV. — Madame de la Peltrie a la Mère Jourdaine de Ste-Ursule, supérieure des Ursulines de Caen

Annales des anciennes Ursulines de Caen (Ms. I, 38-41). — Lettre publiée pour la première fois, incomplètement et avec des modifications, par l'Abbé E. Laurent : *Monsieur de Bernières-Louvigny. Essai historique sur sa vie et ses écrits.* Caen, 1872, p. 51. — Rééditée en partie par M. Souriau : *Le Mysticisme en Normandie au XVII^e siècle,* Paris, 1923, p. 108. — Texte du manuscrit.

Ma très chère Mère et honorée Sœur,

Je serais la plus ingrate du monde, si devant que de m'embarquer, je ne vous rendais mes très humbles devoirs pour vous remercier des

3. Par une lettre aujourd'hui perdue, et qui fut sans doute écrite par la Mère de St-Joseph.

4. On, c'est le P. Vimont et le P. Charles Lalemant. Celui-ci, revenu du Canada en 1638, remplissait à Paris la charge de procureur de la Mission. C'est lui qui avait pris le soin de l'embarquement des affaires de Madame de la Peltrie ; il avait ensuite accompagné les Ursulines de Rouen à Dieppe. Le nouveau provincial, le P. Jacques Dinet, devait penser comme son prédécesseur, Binet, et comme ses confrères ; les uns et les autres tenaient à voir la Congrégation de Paris représentée dans la fondation. L'archevêque de Rouen, François de Harlay, qui avait signé les obédiences des Hospitalières pour Québec, ne pouvait refuser celle de Cécile de Ste-Croix. La Mission de la Nouvelle-France, en raison du port d'où l'on partait alors pour le Canada, relevait d'ailleurs de sa juridiction.

Lettre LV. — Jourdaine de Bernières, dite de Ste-Ursule, sœur cadette de M. de Bernières, et son émule dans la dévotion et la charité. Elle était née le 28 février 1596. A sa prière, son père et sa mère, Pierre de Bernières, sieur d'Acqueville et de Louvigny, conseiller du roi, président et trésorier de France en la généralité de Caen, et Dame Marguerite de Lion-Roger, fille d'un trésorier de France en la même généralité, avaient, par acte du 6 février 1624, fondé un monastère

obligations infinies que je vous ai, et pour vous dire le dernier adieu. Si je pouvais voler, je me transporterais bien vite à Caen, pour vous témoigner les joies de mon cœur de me voir sur le point de posséder le bonheur que je désire depuis tant d'années. Non, ma très chère Sœur, il n'est pas possible que je vous les puisse exprimer, car, en vérité, à me voir, je ne suis pas sage, tant mon âme [est] *transportée de contentement. N'ai-je pas grande raison d'être satisfaite, en considérant* [les *miséricordes*] *de mon Dieu sur moi, de m'avoir daigné choisir, moi chétive et pécheresse que je suis, pour le faire connaître à ces peuples sauvages et publier son nom au fond de la barbare ?*

Nous allons monter au vaisseau, mes chères Sœurs et moi, et bientôt nous commencerons à voguer vers notre chère patrie, qui nous sera une terre de promission. On dit qu'il y aura beaucoup à souffrir, et, tout ce que je crains, c'est qu'on use d'exagération, car je ne souffrirai jamais autant que mon cœur désire pour l'amour de Celui qui est mort pour moi. J'ai prié mon ange gardien visible, M. de Bernières, votre frère, de vous dire toutes choses. Mon Dieu ! que je lui suis obligée ! Aidez-moi, ma très chère Mère à le remercier. Hélas ! sans lui, qu'aurais-je fait ? Je vous le recommande très particulièrement. Je n'ai regret qu'à lui et à vous dans l'ancienne France ; que ne le puis-je emmener avec moi ! Tout le monde le nomme mon ange ; il est bien vrai qu'il m'en a servi.

Je vous supplie de garder mon argent et celui des bonnes Mères, quand on vous le mettra entre les mains, et en disposer suivant les intentions de mon ange gardien, auquel nous lirons vos lettres. Il vous dira plus au long ce que je veux vous dire.

Adieu, ma très chère Sœur ; j'espère un jour vous voir en la personne de vos bonnes filles[1]. *Je suis de tout mon cœur, ma très chère et bien-aimée Sœur, votre très humble et très obligée servante.*

DE LA PELTRIE.

(De Dieppe, avril 20-30, 1639.)[2]

---

d'Ursulines dans leur ville de Caen. Jourdaine, qui en avait été déclarée fondatrice, en voulut être la première religieuse. Avec ses compagnes, elle prit possession du nouveau monastère le 24 novembre 1624, et six ans plus tard, elle en fut élue supérieure, charge qu'elle exerça de 1630 à 1636. Mais elle refusa de jouir du privilège de pouvoir être continuée indéfiniment dans cette fonction, au titre de fondatrice. En 1648, elle devait être de nouveau choisie comme supérieure et réélue presque sans interruption, jusqu'en 1666. Elle mourut en 1670, ayant survécu de 11 ans à son frère, décédé en 1659.

Jourdaine de Bernières partagea l'intérêt que M. de Bernières portait aux Ursulines de Québec. Elle l'aida et le suppléa dans ses fonctions de procureur du séminaire, centralisant les aumônes et assurant le soin des expéditions. Son nom ne figure pas au *Registre des Bienfaiteurs*, pas plus que celui de son frère, du reste. L'un et l'autre dissimulaient leurs charités, toujours abondantes, dans la masse des aumônes qui leur étaient remises. De l'échange de lettres qui dura trente ans, entre les deux monastères de Québec et de Caen, il ne nous reste rien, que ce billet de Madame de la Peltrie, et une quittance de Jourdaine de Bernières. (Archives du château de Longiron, Loire).

1. Les Ursulines de Caen n'envoyèrent pas de religieuse au Canada.

2. *Les Annales des Ursulines de Caen* donnent la date du 20 septembre 1633. La lettre ne peut être que de la fin d'avril ou des trois premiers jours de mai 1639.

LVI. — A la Mère Françoise de St. Bernard

L pp. 320-321, Lettre historique XI. — R XXVI.

Ma très Révérende Mère,

Votre sainte bénédiction !

Je m'assure qu'en recevant cette lettre, vous n'attendiez plus de nouvelles de vos filles que de Québec. Aussi, ne pensions-nous point avoir de commodité pour vous en faire savoir. Mais heureusement, des pêcheurs qui nous ont suivis jusqu'à la Manche[1] nous ont bien voulu faire le plaisir de se charger des lettres que nous avions envie d'écrire à nos amis.

Nous avons donc passé les côtes d'Angleterre et nous sortons de la Manche en très bonne disposition, grâces à notre bon Jésus, non sans avoir été en danger d'être prises par les Espagnols et par les Donkerquois. Il y a peu de jours que nous avons découvert une de leurs flottes d'environ vingt vaisseaux, mais notre capitaine a prudemment pris la route d'Angleterre pour éviter la rencontre[2]. Nous en avons vu de loin plusieurs autres, sans pouvoir distinguer les couleurs ni juger d'où ils sont. A présent que nous quittons la Manche, nous sommes hors de danger des ennemis, mais il n'y a que Dieu qui sache si nous sommes à couvert de ceux des tempêtes et de la mer.

Depuis notre embarquement nous avons tâché tous les jours de nous disposer à mourir, tant à cause des ennemis que des tourmentes de la mer qui ont été très grandes[3]. Nos cœurs néanmoins n'ont point été troublés par le trouble des éléments, parce que Celui à la providence duquel nous nous sommes abandonnées nous fait oublier nous-mêmes et toutes choses. On ne peut

---

Lettre LVI. — 1. Jusqu'à la sortie de la Manche, comme l'indique le contexte

2. L'Angleterre n'étant pas en guerre avec l'Espagne, on retrouvait sur ses côtes une sécurité relative.

3. Les tempêtes qui avaient retenu les vaisseaux en rade près de douze jours.

expliquer ni concevoir le repos qu'on ressent, quand l'on s'est donné une bonne fois à Dieu.

Nous avons tous ressenti le mal de mer. Mais cela n'est rien ; nous sommes à présent dans une aussi bonne disposition que si nous étions dans notre monastère. Il ne se peut rien voir de plus réglé que tout l'équipage du vaisseau ; je réserve à vous en dire les particularités quand nous serons à Québec[4]. Je n'ai point de paroles pour vous dire les charités et les soins du R. P. Vimont à notre égard : il n'y a mère tant soigneuse soit-elle qui en ait davantage pour ses enfants, tant pour le spirituel que pour le temporel. Monsieur Bontemps, notre capitaine, n'est pas moins rempli de bontés en notre endroit, nous donnant tout ce qu'il a de plus commode d'une si bonne grâce, qu'il semble qu'il ne fasse le voyage que pour nous. Mais je vous cèle à présent ce que mon cœur a de plus secret ; aussi n'est-ce pas le temps d'en parler.

Nous sommes déjà aussi accoutumées à la mer que si nous y avions été nourries. Une religieuse qui fait partout son devoir est bien partout, puisque l'Objet de ses affections est en tout lieu. Je vous supplie de dire de nos nouvelles à tous nos amis. Adieu, adieu, adieu !

De l'Amirale de St-Joseph, sur mer, le 20 de mai 1639.

4. Cette lettre fut certainement écrite, mais ne nous est pas parvenue. Cependant, on connaissait encore à Tours, il y a une trentaine d'années, l'existence dans des archives privées d'une relation de Marie de l'Incarnation de son voyage dans la Nouvelle-France. Ces archives ont aujourd'hui disparu. La relation pouvait d'ailleurs n'être que la copie du récit que la Vénérable Mère nous a laissé de sa traversée et de son arrivée à Québec dans sa *Relation* de 1654.

DEUXIÈME PARTIE

LA

MISSION DE LA NOUVELLE-FRANCE

DEUXIÈME PARTIE

LA

MISSION DE LA NOUVELLE-FRANCE

ANNÉES 1639-1672

LE 1er août 1639, à l'arrivée de Marie de l'Incarnation à Québec, il y a trente-et-un ans que la Nouvelle-France est fondée. Sur ses 450 à 500 lieues de longueur, du Golfe du Saint-Laurent aux Grands Lacs, elle n'est guère encore qu'une zone d'influence française, où les Indiens, Montagnais, Algonquins, et Hurons, sont des alliés plutôt que des protégés. La zone de colonisation commence, à 140 lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, à Québec et finit brusquement aux Trois-Rivières, la dernière « habitation » des Français, trente-cinq lieues plus haut sur le grand fleuve. Il faudra attendre l'année 1642 pour voir les com-

mencements de Montréal. Des quarante lieues sur lesquelles les colons ont pris pied, à peine une dizaine sont couvertes par des groupements de familles, qui vont de Beauport, trois lieues à l'est de Québec, au Cap Rouge, quatre lieues à l'ouest. Du Cap Rouge aux Trois-Rivières, c'est-à-dire sur près de vingt-cinq lieues, on ne rencontre pas un Blanc. Encore cette zone de colonisation si courte, se réduit-elle à une mince bande, sans profondeur, toute en longueur sur le Saint-Laurent, la seule voie de communication et de pénétration à l'intérieur du pays.

Le peuplement de la colonie par les émigrants de France a été intermittent et très lent. De 1608, qui vit la fondation de Québec, à 1629, où les Kirke et les Anglais s'en emparèrent, il n'est pas venu cent colons au Canada. La plupart, après le coup de main des Kirke, sont repassés en Europe. Beaucoup cependant, en 1633, l'année qui suivit la restitution de la colonie à la France, sont rentrés à Québec, sous la conduite de Champlain, qui amenait avec eux de nouveaux colons, des engagés, des commis, des soldats : en tout, près de 200 personnes. Les années suivantes, de 1634 à 1638, ont apporté de nouveaux contingents. Cependant, des 4000 colons que, dans les plans de Richelieu, la Compagnie des Cent Associés, qui avait reçu en fief la Nouvelle-France à charge de la peupler, devait y transporter de 1627 à 1644, on n'en compte pas encore 300 en 1639, et en 1666, au premier recensement de la colonie, il s'en faudra de 800 que le chiffre du cardinal soit atteint. Les principales agglomérations de colons sont naturellement à Québec et dans sa banlieue, surtout à Beauport, où par l'initiative d'un Mortagnais, Robert Giffard, un petit Perche s'est reconstitué. Aux Trois-Rivières, de fondation trop récente, il n'y a que quelques familles. un peu plus d'une douzaine. Tous les colons se sont établis sur la rive nord du fleuve, la seule qui soit protégée. La rive sud est déserte.

Le peuplement par l'élément indigène, — Sauvages plus ou moins « arrêtés », moitié agriculteurs et moitié chasseurs, — n'a pu être tenté jusqu'à cette heure que sur

un point. A Sillery, une lieue et demie en amont de Québec, les Jésuites, en 1637, ont commencé avec leurs néophytes et catéchumènes montagnais et algonquins un premier bourg à l'imitation de leurs « réductions » du Paraguay. Christianiser est le seul procédé pour civiliser. Or l'évangélisation souffre des mêmes lenteurs que la colonisation, mais pour d'autres causes. Chez les Hurons, les missionnaires se heurtent à une hostilité qui ne désarmera jamais tout à fait. Sur le Saint-Laurent, leur trop petit nombre ne leur permet pas de s'avancer dans la forêt, à la suite des nations errantes. Ils doivent se résigner à attendre les Sauvages, qui au printemps et à l'été affluent aux Trois-Rivières et à Québec pour la traite annuelle. Quant à la francisation, elle n'aurait de chances de réussir — on le croit, du moins, alors — qu'avec des natures jeunes. Les Jésuites s'y emploient depuis 1635 avec leur séminaire de garçons. Les Religieuses, Ursulines et Hospitalières, qui vont les rejoindre en cette année 1639, y collaboreront par le soin des Sauvagesses, chacune suivant les fins de leur Institut.

Une menace pèse sur la Nouvelle-France depuis ses premières origines, qui, plus que tous les autres obstacles, entrave le développement de la colonie et de la mission. Dans la guerre d'extermination que les Iroquois font aux Hurons et aux Algonquins, Champlain, pour des raisons de voisinage, a dû prendre parti. Les Iroquois qu'il a battus en 1609, en 1610 et surtout en 1615, sont désormais les ennemis irréconciliables des Français. Tout le siècle se ressentira de leur hostilité. Ils sont dans l'Amérique septentrionale la nation guerrière par excellence. Ils ont l'intrépidité, la ruse et l'esprit d'offensive. Les Hollandais, qui se sont établis dès 1609 dans l'île Manhattan, où ils ont fondé la Nouvelle-Amsterdam, la future New-York, et qui remontant le cours de l'Hudson, se sont arrêtés six ans plus tard, 1615, sur le haut du fleuve, au Fort-Orange, l'Albany d'aujourd'hui, sont leurs voisins, et les ont pourvus d'arquebuses. Avec ces armes, que les autres Sauvages ne connaissent pas, les Iroquois sont invincibles.

En 1639, la menace iroquoise est encore cantonnée à l'ouest de l'île de Montréal. Mais bientôt elle grandit sur le Saint-Laurent, gagne les Trois-Rivières, couvre Québec et descend quarante lieues plus bas jusqu'à Tadoussac. Les Montagnais et les Algonquins, décimés, pris de panique, repoussés et dispersés dans les forêts du nord, les Hurons massacrés et supprimés, la Nouvelle-France que l'ancienne, épuisée par la guerre étrangère et par les luttes intestines, ne peut ravitailler en troupes, ne sera sauvée que par la résolution d'une poignée d'hommes et les impondérables. En 1650, il semblera que l'heure de mourir ou de partir soit venue. C'est seulement seize ans plus tard, en 1666, que l'expédition punitive de Tracy refoulera au sud du lac Ontario les bandes iroquoises. Alors la colonie jouira enfin pour dix-huit ans de la tranquillité. Mais nous sommes en 1639. Pendant vingt-sept ans, les Français du Canada vivront dans l'appréhension continuelle d'un ennemi dont les raids extermineront des tribus entières, dépeupleront d'immenses territoires, feront des martyrs chez les missionnaires, coûteront la vie à nombre de soldats et de colons et mettront en péril les jours de tous les habitants.

Ces difficultés et ces angoisses religieuses et patriotiques sont déjà à l'arrière-plan des premières lettres de Marie de l'Incarnation au Canada. Elles feront d'année en année le cadre et le sujet de toutes les autres, jusqu'en 1666. A cette date, les Iroquois enfin domptés, la Nouvelle-France voit s'ouvrir dans la paix une ère de projets et de progrès. Mais alors, Marie de l'Incarnation est presque au terme de son existence.

ANNÉE 1639

LVII. — A SON FILS

DANS « *une lettre qu'elle lui écrivit à son arrivée à Québec, dans laquelle elle faisait le récit de tout son voyage, elle disait (parlant d'une banquise dont le vaisseau avait fait la rencontre,* Écrits II, pp. 355-357) *qu'au rapport de ceux du vaisseau et de ce qu'elle en avait vu elle-même, elle était grande comme une ville escarpée et munie de ses défenses : il y avait des avances qui paraissaient comme des tours ; les glaçons s'étaient tellement accumulés au-dessus qu'on les eût pris de loin pour des donjons ; il y avait des pointes de glace si élevées, qu'étant montée au haut du vaisseau pour voir le péril qu'elle avait évité, elle n'en avait pu voir la cime* ».

LVIII. — A UN DE SES FRÈRES

L pp. 321-322, Lettre historique XII. — R XXVII.

Mon très cher frère,

La vie de Jésus soit la conduite et la règle de la vôtre !

Je m'assure que l'affection que vous avez pour moi vous fait désirer d'apprendre le succès de notre voyage

---

Lettre LVII. — Connue par le résumé que V p. 396 donne d'un de ses passages. Ce résumé est d'ailleurs une paraphrase de l'éditeur. La lettre n'est pas entrée dans le recueil de L. C'est que Dom Claude Martin, qui l'avait reçue alors qu'il était encore étudiant, l'avait sans doute perdue et en était réduit à la citer de mémoire. Le P. de Charlevoix dans sa *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation* (Paris 1724) amalgame la glose de Dom Claude Martin avec le récit plus sobre et plus vrai de la *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 355-357).

Lettre LVIII. — L dont nous reproduisons l'inscription semble suggérer que le destinataire est le même que celui de la lettre LIII. La teneur de la pièce appuie cette conjecture. La lettre pourrait donc être adressée à Hélye Guyart. — R : *A un de ses beaux-frères.*

et de mon arrivée en Canada. En vous satisfaisant, je me veux aussi satisfaire, et vous assurer que nous sommes au lieu où nous aspirions, dans une santé aussi parfaite que si nous n'étions point sorties de Tours ; non que nous n'ayons souffert de grands travaux[1] durant trois mois de navigation[2] parmi les orages et les tempêtes, qui pour treize cents lieues que nous avions à faire, nous en ont fait faire plus de deux mille[3]. Nous nous sommes vues à deux doigts du naufrage[4] ; mais celui qui commande aux vents et à la mer nous a préservées par son doigt tout-puissant. Qu'il en soit loué et béni éternellement des anges et des hommes[5] !

Ce que nous avons vu en arrivant dans ce nouveau monde nous a fait oublier tous nos travaux : car entendre louer la Majesté divine en quatre langues différentes[6], voir baptiser quantité de Sauvages[7], entendre les Sauvages mêmes prêcher la loi de Jésus-Christ à leurs compatriotes et leur apprendre à bénir et à aimer notre Dieu, les voir rendre grâces au ciel de nous avoir envoyées dans leur pays barbare pour instruire leurs filles et leur apprendre le chemin du ciel ; tout cela, dis-je, n'est-il pas capable de nous faire oublier nos croix et nos fatigues, fussent-elles mille fois plus grandes qu'elles n'ont été ? Il en a été baptisé cette année, tant aux Hurons qu'aux Montagnais, plus de cinq cents[8]. Je vous supplie

1. *Travaux*, fatigues.

2. Du 4 mai au 1er août.

3. Marie de l'Incarnation reproduit ici les dires des matelots, qui n'étaient peut-être pas exempts de toute exagération. Il semble que poussé par de forts vents du sud-est, le vaisseau, à la hauteur de Terre-Neuve, perdit sa route et fut emporté vers les côtes du Labrador.

4. On faillit faire naufrage en deux occasions (*Écrits* II, pp. 355-357).

5. L'original portait certainement : *Il en soit béni...*

6. En montagnais, en algonquin, en huron et aussi en français.

7. Le lendemain de leur débarquement à Québec, les Ursulines et les Hospitalières furent conduites à la résidence de Sillery, où les Pères Vimont, Poncet et Chaumonot procédèrent aussitôt à quelques baptêmes de Sauvages. Madame de la Peltrie y fut marraine. Elle « ne se pouvait soûler, écrit le P. Le Jeune, de voir la dévotion de ces bonnes gens » RJ 1639 (Q 4 et 8 ; C XV, 228 et XVI, 18).

8. Le nombre des Sauvages baptisés tant « en extrémité de maladie, avec une instruction assez légère mais suffisante pour recevoir (le) sacrement en cet état, (qu') en pleine santé après avoir été bien instruits ès principaux et plus nécessaires articles de notre créance... (s'élève) au nombre de quatre cent cinquante ou envi-

de prier pour la conversion des autres, qui sont en grand nombre, parce qu'il y a des nations presque infinies qui ne connaissent point Jésus-Christ. Nous sommes venues avec les ouvriers de l'Évangile, qui vont tâcher de les attirer à la connaissance de son nom et de sa sainte loi. Enfin nous sommes tous ici pour un même dessein. Dieu nous veuille remplir de son esprit, afin que nous y puissions réussir pour la plus grande gloire du Maître de la vigne, qui est Jésus, dans lequel je serai toute ma vie votre [9]...

De Québec, le 1er septembre 1639.

LIX. — La Mère Cécile de Ste-Croix a la Supérieure des Ursulines de Dieppe

Archives départementales de la Seine-Inférieure. Série D. Collèges. Ursulines de Rouen. Liasse 403. — Lettre publiée pour la première fois par les *Recherches de Science religieuse*, Tome VII, 1917, pp. 100-110. Éditée aussi par le *Bulletin des Recherches historiques* de Québec, 1926, Tome XXXII, pp. 549-561. Nous reproduisons le texte de l'original, mais avec l'orthographe et la ponctuation modernes.

Ma Mère très chère,

La paix et amour de Notre-Seigneur !

J'avais proposé de garder votre lettre à écrire la dernière, afin de donner tout le temps, mais j'ai vu que j'en avais si peu que j'ai tout quitté le reste. Je n'ai point assez de mortification pour vous

---

ron, comprenant les Hurons qui font bien la plus grande partie » RJ 1639 (Q 16 et 66-67 ; C XVI, 58 et XVII, 60-62). Les baptêmes dans les deux résidences des Jésuites aux Hurons montaient pour l'exercice 1638-1639 à 247 ; c'étaient surtout des baptêmes *in extremis* (Q 66-67 ; C XVII, 60-62).

9. Cette lettre, la seule qui nous reste de la correspondance de Marie de l'Incarnation en 1639, accompagnait des récits plus développés, sortes de relations de caractère général et destinées à passer de mains en mains dans la famille et parmi les connaissances de Tours.

Lettre LIX. — Les Ursulines de Dieppe, fondées en 1624 par les Ursulines d'Eu (Seine-Inférieure), appartenaient à la Congrégation de Paris. Le couvent paraît avoir vécu assez longtemps dans un état voisin de la gêne. Il n'en fut pas moins, à partir de 1639, un bienfaiteur du couvent plus pauvre encore de Québec. A défaut des biens temporels, les Ursulines de Dieppe, disent les *Chroniques de l'Ordre*, s'efforcèrent «d'acquérir de plus en plus les richesses spirituelles..., cultivant les belles vertus de simplicité et d'humilité, en sorte qu'elles se tiennent les plus petites de l'Ordre et pour ce sujet y doivent être les plus estimées » (T. I, p. 219).

Ces traits généraux de la physionomie du couvent de Dieppe conviennent en

écrire si en bref, sachant d'ailleurs que vous attendez cette lettre avec impatience, et que je vous prierai bien de me faire acquitter[1] de celles qui me resteront nécessaires, comme à M. de la Tour.

Je vous écrivis sur la mer, environ à cent cinquante lieues de Dieppe, par les pêcheurs. Je ne sais si vous avez reçu la lettre. Dieu merci, nous avons été préservées du danger des navires que je vous mandais[2], mais nous en avons bien encouru d'autres, que je vous dirai. Il m'a souvent passé par l'esprit, spécialement durant le mal de la mer, qui est ce en quoi j'ai le plus souffert et qui a le plus longtemps duré. Je tâcherai de bien vous dire tout, afin que vous vous y attendiez quand vous en viendrez là.

Pour ce qui est de la nourriture, en quoi pour l'ordinaire on endure beaucoup sur mer et de quoi j'ai ouï plusieurs se plaindre, nous avons été exemptes de cela et beaucoup mieux traitées que nous n'eussions été en notre maison[3], particulièrement pendant que nous avons été dans le navire de M. Bontemps[4], qui avait donné ordre qu'on ne nous refusât aucune chose de ce que nous demanderions. C'est, Dieu merci, la moindre mortification que l'on a que le manger. Je l'ai expérimenté: nous nous sommes vues plus contentes avec de la molue[5] sans beurre que [si] nous restions dans l'abondance des viandes. Il m'a, dis-je, souvent passé par l'esprit que c'est autre chose d'expérimenter les incommodités de la mer que d'en ouïr parler seulement. Quand on se voit à deux doigts de la mort, on se trouve bien étonné. Je pense bien que toutes les autres qui ont plus de mortification que moi passeront cela plus doucement ; mais aussi je vous dis mon infirmité. Un grand bien est que quand cela est passé, il ne reste que de la joie de s'être vue en danger pour Dieu. On ne voudrait pas n'y avoir point été; il semble que Notre-Seigneur donne cela pour récompense, et n'était [ce] que mon immortification vous

---

particulier à la Mère Cécile de Ste-Croix, celle de ses religieuses qui se joignit généreusement à Marie de l'Incarnation et à Marie de St-Joseph pour aller fonder le monastère de Québec. D'elle, nous ne savons rien, avant que Marie de l'Incarnation ne nous en parle. Elle devait mourir en 1687, à l'âge de 78 ans *(Annales manuscrites des Ursulines de Québec)*. Elle serait donc née vers 1609. Elle comptait sans doute déjà quelques années de profession au moment de son départ. C'était une personne de naissance et de moyens modestes, mais douée d'un bon jugement ; une âme très effacée, se portant d'instinct aux besognes obscures, et d'une grande fidélité à l'observance.

1. De me faire tenir pour quitte.

2. Voir la lettre LVI.

3. Cependant on ne vécut pendant les trois mois de la traversée que sur des salaisons. « Pour mon particulier, écrit Marie de l'Incarnation, j'y pensais mourir de soif : les eaux douces s'étant gâtées dès la rade et mon estomac ne pouvant porter les boissons fortes, cela me faisait un mal qui me travaillait beaucoup. Je ne dormis point presque toute la traversée » (*Écrits* II, p. 358).

4. A Tadoussac, en effet, les passagers devaient quitter l'amiral, qui ne montait pas à Québec, et prendre place sur un autre vaisseau pour achever les quarante lieues qu'il leur restait encore à faire.

5. *Molue.* A la fin du XVII[e] siècle, la prononciation hésitait encore entre *morue* et *molue*.

trouve à dire et la compagnie de mes chères Sœurs[6], je ne penserais être hors de France. Celles qui pensent que l'on souffre beaucoup ici se trompent. La première leçon que j'ai apprise du R. P. Le Jeune[7], et que j'ai trouvée très véritable, [est] qu'on n'a point de croix en Canada que celles qu'on apporte de France. Je l'expérimente tous les jours.

Quasi dès aussitôt que je vous écrivis ma dernière[8], nous eûmes une furieuse tempête qui dura quinze jours[9], avec fort peu d'intervalle, si bien que toute la semaine des Rogations, compris le jour de l'Ascension, nous fûmes privées d'ouïr la sainte messe et de la sainte communion. Nous eûmes la même mortification le jour de la Pentecôte ; le vaisseau était tellement agité durant tout ce temps qu'il était impossible de se tenir debout, ni de faire le moindre pas sans être appuyée, ni même être assise sans se tenir à quelque chose, ou bien on se trouvait incontinent roulée à l'autre côté de la chambre. On était contraint de prendre les repas à plate terre et tenir un plat à trois ou quatre, et si[10], on avait bien de la peine de l'empêcher de verser. La plus grande partie de nous était tellement malade que des plus mortifiées, entre autres Madame de la Peltrie, ne songeait plus au Canada, qu'elle nomme pour l'ordinaire son cher pays, mais à avoir un peu de calme ; et en effet, sitôt que cela vient on est guéri. Elle a été entre autres fort affligée du mal de cœur, et je vous laisse à penser quel soulagement pour sa délicatesse, car après ce mal, la plus grande incommodité du navire est la puanteur et saleté du goudron et du petun[11]. Il fut vérifié ici en mon endroit ce que nos Mères de Tours avaient tiré dans le Nouveau Testament pour leurs compagnes, à savoir qu'*il serait donné à celui qui aurait*[12], car, pour ce que je tiens assez de l'humidité de la mer, j'ai été tellement incommodée pendant tout ce temps-là d'une quantité d'eaux qui me sortirent par la bouche, particulièrement lorsque j'étais couchée, que je ne crois point exagérer de vous dire que j'en ai bien jeté un seau, si bien[13] je n'avais de plus grand ennemi que le lit. Aussi pendant les

6. La privation de la société des Sœurs de Dieppe.

7. Le P. Le Jeune, à l'arrivée du P. Vimont, avait quitté la charge de supérieur des Missions de la Nouvelle-France, et était devenu le directeur spirituel des Ursulines et leur professeur de langues sauvages (*Écrits* II, pp. 369 et 390, note 8).

8. La lettre écrite à la sortie de la Manche, dont elle a parlé plus haut (Lettre LVI).

9. Du 30 mai au 12 juin. « Notre-Seigneur, écrit Marie de l'Incarnation, nous fit la grâce d'entendre la sainte messe et y communier tous les jours, excepté treize jours que les tempêtes agitèrent trop violemment le vaisseau, en sorte qu'on ne pouvait tenir » (*Écrits* II, p. 357).

10. *Et si*, et malgré cela.

11. *Petun*, nom brésilien du tabac, importé en Europe par les Portugais, auxquels les Français l'empruntèrent. Ce mot, de même que le verbe *pétuner*, est aujourd'hui inusité en français. Le bas-breton a conservé *pétun* sous la forme *butun*.

12. Saint Luc, XIX, 26.

13. *Si bien*, aussi bien. *Si* adverbe pour *aussi*, dans une phrase affirmative, a vieilli, sauf dans *si peu*.

grandes tempêtes, je ne couchais point ; j'aimais mieux demeurer jour et nuit appuyée contre quelque chose, car il n'y avait pas moyen de tenir la tête debout. Aussi[14] qu'il m'eût fallu une grande quantité de linge pour demeurer au lit. Vous aviez de la peine à me permettre une planche sous le matelas ; tant sur mer, comme ici, on ne couche point autrement. Il n'y a pas moyen d'user de paillasse.

C'était tout ce que je pouvais faire, dès le matin jusques au soir, de me disposer pour aller à confesse, quand il était [mon] jour d'aller, et je n'ai point de connaissance que j'aie eu de la peine à jeûner, que les Quatre-Temps de la Pentecôte dernière. Le jour de la Sainte Trinité[15], environ sur les dix heures du matin, comme nous disions None du grand Office, nous entendîmes des cris lamentables du matelot. Nous ne laissions pourtant de poursuivre, ne sachant que[16] c'était, lorsque le R. P. Vimont descendit en notre chambre qui nous dit : « Nous sommes morts, si Notre-Seigneur ne nous fait miséricorde ; il y a un glaçon qui va aborder le navire et n'en est plus qu'à dix pas, lequel est grand comme une ville. » Et s'étant lors mis à genoux, et nous aussi, il dit ces paroles que saint François-Xavier avait autrefois dites en un pareil danger : « Jésus, mon Rédempteur, faites-nous miséricorde ! » Ma Mère de Saint-Joseph lui dit : « Mon Père, faisons un vœu » ; mais il lui répondit : « Il ne faut n'en faire que bien à propos », se souvenant qu'en pareil cas il en avait fait un, lequel il eut bien de la peine à faire accomplir[17]. Mais il s'avisa d'en faire seulement un pour ceux qui étaient dans la chambre, qui fut de dire la messe à l'honneur de la sainte Vierge et de saint Joseph, et chacun deux communions, à la première terre que nous rencontrerions. Cela fait, il nous dit : « Je m'en vais aux matelots, et puis je reviendrai ici vous donner l'absolution. Nous avons encore une demi-heure. » Il donna ordre aussi de faire appeler le bon frère[18] qui était avec lui, afin que nous puissions tous mourir en même lieu. Lorsque j'entendis du Père : « Nous sommes morts ! » je n'avais point eu peur auparavant ; il ne me vint une seule pensée de mes péchés, ni crainte du jugement ni de l'enfer ; la seule crainte de mourir dans la mer me saisit et me dura jusques à ce que le Père fût sorti, que je commençai à rentrer dans moi-même et m'interroger si j'avais envie de mourir dans cette disposition. Je n'eus temps pour me résoudre, car aussitôt Monsieur Bontemps entra dans la chambre et nous dit : « Nous sommes garantis ! mais c'est un miracle[19]. » Et à l'instant,

14. *Aussi qu'il*, ajoutez qu'il.

15. Le 19 juin (*Écrits* II, pp. 356-357).

16. *Que*, pour ce que, dans l'usage du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles.

17. Lors du voyage que Vimont fit dans la Nouvelle-France avec le capitaine Daniel en 1629, voyage qui fut interrompu par le naufrage qui jeta le vaisseau sur les côtes du Cap-Breton.

18. Un frère coadjuteur.

19. Dans une lettre à Mutius Vitelleschi, général de la Compagnie de Jésus, en date du 7 août, le P. Chaumonot note que la navigation fut «très fâcheuse, à cause des brouillards qui (environnèrent les vaisseaux) pendant trois semaines, avec danger de naufrage contre les énormes glaçons qui flottent sur ces mers ».

il nous montra le glaçon [au] derrière du navire, duquel on ne pouvait voir le sommet, à raison des brunes qui étaient fort grosses et ont duré longtemps, si bien que nous nous sommes vues encore une fois en péril, proche des terres que l'on ne voyait point[20]. Nous avons attribué notre délivrance aux prières que vous faisiez pour nous, et en effet j'ai ouï dire à des matelots les plus expérimentés qu'ils ne s'étaient jamais vus en pareil danger, et que, moralement parlant, il était impossible d'échapper, car on était lors en pleine mer, et il n'y avait point assez de temps pour tourner les voiles. Un seul homme qui tenait le gouvernail, tourna alors si dextrement le navire, lequel allait de grande vitesse fondre sur le glaçon, qu'on a tenu une chose impossible qu'un homme pût faire cela. Le lendemain, nous vîmes encore plusieurs glaces, mais, comme on les aperçut de plus loin, on s'en donna de garde. Nous les vîmes assez proches, entre autres une que l'on disait être aussi grande qu'une petite ville, laquelle, au contraire des autres qui semblent être toutes de neige, (quoiqu'en effet elles ne le soient point, car on voit bien le soleil qui donne dessus), celle-là était claire comme un cristal. Quelque temps auparavant que l'on les aperçût, il faisait froid comme au mois de janvier. Pour ce qui est de moi, depuis ce temps-là, je n'ai plus rien souffert.

Voici de la consolation. Depuis le jour du Bienheureux Louis de Gonzague jusques au jour de notre arrivée[21], nous n'avons manqué d'entendre une ou plusieurs messes et de communier chaque jour, tous les jours depuis l'embarquement, si ce n'a été que nous fussions toutes malades. Le R. P. Vimont ne manquait tous les jours à nous

---

Dans la même lettre, il raconte la rencontre de la banquise, dont il ne fut pas personnellement témoin, puisqu'il avait pris place sur un autre vaisseau, mais qu'il savait par les passagers de l'amiral, et d'abord par Vimont. « Le vaisseau du commandant allait se heurter contre un de ces blocs de glace, le jour de la Sainte-Trinité, pendant qu'on disait la messe, quand un des marins, en se promenant sur le pont, aperçut malgré l'épaisseur du brouillard l'éclat de la glace qui n'était qu'à deux brasses, et s'écria : Miséricorde ! Miséricorde ! Nous sommes tous perdus! Le P. Vimont fit vœu de dire deux messes, l'une en l'honneur de la sainte Vierge, l'autre en l'honneur de saint Joseph, s'ils nous préservaient de ce péril. Et voilà qu'au même instant, le vent changeant subitement de direction nous fit éviter comme par miracle ce danger imminent. Les plus habiles pilotes conviennent que cela n'a pu se faire naturellement avec tant de rapidité, et que si ce revirement n'eût pas eu lieu à ce moment, nous étions perdus sans ressources » (Aug. CARAYON, *Première mission des Jésuites au Canada*, Paris 1864. Lettre XIII, pp. 193-194). Le seul récit contemporain d'un témoin oculaire est celui de la Mère Cécile de Ste-Croix. Le récit des *Annales* de l'Hôtel-Dieu de Québec, écrites au début du XVIII[e] siècle, a utilisé la relation aujourd'hui perdue des trois Hospitalières qui firent la traversée avec les Ursulines, et pourrait à ce titre être considéré lui aussi comme contemporain. Le même épisode a été encore raconté par Marie de l'Incarnation dans sa *Relation* de 1654 (*Écrits* II, pp. 357-358).

20. Le vaisseau naviguait alors dans le Golfe du Saint-Laurent.

« Les brumes ayant fait perdre la route, dit Marie de l'Incarnation, nous fîmes environ soixante lieues sur les rochers sans en pouvoir sortir » (*Écrits* II, pp. 357-358).

21. Du 21 juin au 1[er] août.

expliquer notre point d'oraison. Il nous disait qu'une des causes pourquoi les religieux ne profitent point en l'oraison, est qu'ils changent trop souvent leur matière, et, en effet, tout le temps que nous avons été sur la mer, il ne nous l'a changée que fort rarement. S'il arrivait quelques fêtes de Saints, comme saint Pierre, il ne laissait de poursuivre son sujet et nous le faire tourner sur la fête. Il avait donné un règlement pour les actions du jour. Chaque supérieure faisait l'office, semaine à semaine, et c'était à elle à faire garder le règlement [22]. Nous disions l'Office et faisions nos lectures deux fois le jour en public ; on la faisait aussi en table chacune à son tour. Il avait ordonné que depuis la récréation du soir jusques au lendemain, après l'oraison, on parlât le moins que l'on pourrait, et avait de coutume de nous dire, qu'encore que nous retinssions l'esprit de religion, tant qu'il nous serait possible, nous en perdrions assez. Nous nous confessions quand nous voulions, tous les jours si nous avions dévotion, encore que nous ne communiassions point. Nous avions prédication fêtes et dimanches. Avec cela, le Père a continué la même charité qu'il avait à la rade. Je pense que nous fussions mortes sans lui ; je n'ai jamais rien trouvé semblable.

La première fois que nous vîmes des Sauvages, ce fut encore étant à quelques lieues de Tadoussac [23]. Ce fut un capitaine, nommé Jouënchou, (qui est connu des Français et est le père de ce Sauvage qui a été saluer le roi en France au nom de toute sa nation) [24], lequel amena dans le navire où nous étions le R. P. Gondouin [25], jésuite, si

22. Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines, et Marie Guenet, dite de St-Ignace, supérieure des Hospitalières. On récitait l'office en chœur : d'un côté les Ursulines avec Madame de la Peltrie et Charlotte Barré, de l'autre, les Hospitalières avec leur servante (*Écrits* II, p. 357).

23. Tadoussac, à quatre-vingt-dix lieues du golfe du Saint-Laurent et à quarante de Québec, est un des plus anciens noms du Canada. Ce n'était alors qu'une baie spacieuse et déserte, qui offrait aux flottes une rade naturelle et sûre, au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent. La navigation du fleuve étant encore mal connue, les plus gros voiliers s'y arrêtaient sans monter jusqu'à Québec. Les Français y avaient établi un poste de traite, où les Sauvages du Saguenay se donnaient rendez-vous pour y troquer leurs pelleteries. Les Basques, eux aussi, remontaient jusqu'à Tadoussac ; ils y venaient tuer les baleines. Les Jésuites n'y commencèrent une mission qu'en 1640.

24. Iouanchou, écrit la *Relation* de 1639 : « L'année passée un Sauvage canadien, fils d'un nommé Iouanchou, capitaine sauvage bien connu des Français, passé en France, fut vu d'un bon œil de sa Majesté, aux pieds de laquelle il posa sa couronne de porcelaine, pour marquer qu'il reconnaissait ce grand prince au nom de tous ces peuples pour leur vrai et légitime monarque. Le roi et la reine, tout remplis d'amour pour le salut de ces pauvres peuples, lui firent voir leur dauphin, et après plusieurs marques de bienveillance, lui firent présent de six paires d'habits vraiment royaux : ce n'est que toile d'or, velours, satin, panne de soie, écarlate et le reste à l'avenant » (Q 2-3 ; C XV, 222).

25. La Mère Cécile de Ste-Croix écrit toujours Gondouin. Nicolas Gondoin résidait à Miscou depuis 1637 seulement. Il y avait été envoyé avec le P. Jacques de la Place. Le climat malsain de l'île avait eu vite raison de sa santé, comme de celle des deux Jésuites qui l'y avaient précédé en 1635, les Pères Charles Turgis et Charles du Marché.

bien que dès maintenant nous avions deux Pères en notre compagnie. Ces Sauvages sont de Miscou et sont un peu mieux que ceux de ce pays-ci[26]. Ils étaient étonnés et ravis, ce nous disait-il[27], par la bouche du R. P. Gondouin, qui a demeuré longtemps parmi eux, — et c'est à lui[28] à qui le roi a fait donner les habits qu'il donne aux Sauvages pour leur porter, — [de] ce qui[29] se voyait des filles aussi bien que des hommes, lesquelles se consacraient à Dieu ; — et du depuis ils nous sont venus voir à Québec. — Et nous dit derechef que, si nous voulions aller en son pays, il ne nous laisserait manquer de rien. Il nous fit un dénombrement de tout ce qu'il y avait pour manger. Nous arrivâmes à Tadoussac le vingt juillet[30], tous les trois navires ensemble. Je vous laisse à penser la joie.

Le lendemain, nous sortîmes de l'amiral, pour nous embarquer dans le Saint-Jacques, qui est le seul des trois qui monte à Québec, et est commandé par Monsieur Ançot[31]. Là, nous étions si étroitement logés, que quand nous étions toutes assises autour du coffre qui servait à dire tous les jours quatre messes, — nous avions ce bonheur, — et à prendre les repas, que nous prenions avec les quatre Pères, savoir est le R. P. Vimont, le P. Gondouin, le P. Poncet, le P. Chaumonot[32] et le bon Frère Claude[33] ; quand nous étions, dis-je, toutes rangées, celles d'un bout ne pouvaient passer sans faire lever les autres, car on n'avait justement que sa place, encore bien étroite ; et pour coucher, il était besoin d'ajuster des planches sur le coffre et jeter

---

26. C'était du moins le sentiment du Récollet Gabriel Sagard : « Les Sauvages qui me semblent les plus honnêtes et mieux appris de toute cette grande étendue du Canada, sont à mon avis ceux de la contrée de Miskou, car pour si peu que je les ai conversés, je reconnus facilement qu'ils tenaient déjà quelque chose de poli » (*Histoire du Canada...*, Paris, 1636, p. 403).

27. L'original porte ici un pluriel : *nous disaient-ils*, qui rend tout le passage incompréhensible. Ce pluriel amené par la proximité du sujet de la proposition principale est dû à une distraction ou à une confusion. L'orateur est en effet Iouanchou.

28. *Lui* désigne Iouanchou. Nous avons ajouté des tirets pour l'intelligence du texte.

29. *De ce qui*, de ce qu'il. Les Sauvages ne s'étaient jamais fait l'idée du rôle de la femme. De là, leur étonnement à la vue de ces étrangères qui se consacraient à Dieu et à l'exercice de la charité.

30. Le quinze, disent les *Annales* de l'Hôtel-Dieu. D'après la même source, l'amiral serait arrivé le premier, les deux autres vaisseaux quelques jours plus tard. Ce rassemblement de la flotte s'opéra peut-être le 20 juillet, et ce serait l'explication de la date donnée par Cécile de Ste-Croix.

31. Le Saint-Jacques stationna quelques jours à Tadoussac, attendant l'achèvement d'une chaloupe que le capitaine Ançot faisait construire. Il dut lever l'ancre vers le 24 juillet.

32. Pierre-Joseph Marie Chaumonot, originaire de Châtillon-sur-Seine, né en 1611, était entré dans la Compagnie de Jésus à Rome, après une jeunesse assez pittoresque. Quelques jours après son débarquement à Québec, il partira pour les Hurons.

33. Le frère coadjuteur dont il a été fait mention plus haut. Il se nommait Claude Jager. Il demeura au Canada jusqu'en 1650.

nos matelats dessus ; et notre nourriture commença lors de molue au vinaigre, sans beurre, ou un peu de lait, qui continua le reste du voyage, au reste avec des contentements que je ne vous saurais expliquer. La première fois que nous descendîmes en terre, ce fut le jour de sainte Anne, que l'on fut accomplir une partie du vœu susdit. Nous pensâmes encore périr [34]. Comme nous descendions du vaisseau dans la chaloupe, peu s'en fallut qu'elle ne tournât. Nous demeurâmes dans le Saint-Jacques jusques au vendredi 29 de juillet, que nous en sortîmes, à cause que les vents nous étaient contraires, et nous mîmes dans une barque qui montait à Québec [35]. Il n'y avait point d'autre lieu à se mettre à couvert qu'une petite chambre qui était pleine de molue quasi jusques au haut, si bien que nous n'y pouvions tenir que couchées les unes sur les autres, tassées comme du pain au four. Et, comme il n'y avait pas moyen, à cause de la puanteur et de la chaleur de la molue échauffée, de demeurer plus longtemps, toute une partie était contrainte de demeurer sur le tillac à la pluie, qui était lors fort importune, et la nuit aussi bien comme le jour. Il est vrai, sans comparaison, qu'il y avait moins de mortification de demeurer à la pluie que de souffrir l'incommodité de la chambre, car seulement celles qui en sortaient sentaient si fort qu'on avait peine à les supporter. L'après-midi du jour de saint Ignace, que nous nous attendions d'arriver à Québec, — mais on ne put, à raison du temps contraire, — la pluie commença et dura cinq ou six heures sans lâcher, et comme j'étais une de celles qui ne pouvaient supporter la chambre, je fus contrainte de recevoir toute celle qui voulut tomber sur moi. J'en demeurai tellement trempée, comme plusieurs autres, que notre cotte en demeura plusieurs jours, depuis l'arrivée à Québec, sans sécher, qui ne m'était une petite mortification de me voir ainsi crottée devant tant d'honnêtes personnes. Le R. P. Vimont, nous voyant ainsi trempées, et sa Révérence aussi bien comme les autres, et qui n'y avait moyen de faire du feu dans la barque pour nous sécher, il pria le maître de la barque de nous mettre à terre, dont nous étions assez proches [36]. Ce qu'il fit. On nous alluma de bon feu et nous séchâmes en partie. Nous soupâmes à terre avec de la molue sèche et sans beurre. On nous fit une cabane à la façon des Sauvages [37], et encore que notre lit fût d'une couverture simple sur la terre, je ne laissai pas de bien dormir. Le lendemain

---

34. Le 26 juillet. Marie de l'Incarnation a raconté le même incident (*Écrits* II, p. 357).

35. Cette barque était « gouvernée par Jacques Vatel, contremaître du navire du capitaine Bontemps, amiral de la flotte de la Nouvelle-France » (*Acte de réception des Ursulines*, 28 septembre 1639. Archives des Ursulines de Québec). Vatel avait quitté Tadoussac peu après le Saint-Jacques.

36. La gabarre de Vatel accosta à la pointe occidentale de l'île d'Orléans, en face de Québec dont on était séparé encore par une lieue et demie. C'est l'annaliste de l'Hôtel-Dieu qui nomme expressément l'île d'Orléans. L'île était alors inhabitée.

37. Cabanes d'écorces de bouleau.

matin, nous retournâmes en la barque, et arrivâmes à Québec sur les huit heures du matin, jour de Saint-Pierre-ès-liens[38].

Sitôt qu'on aperçut la barque en laquelle nous venions, M. le Gouverneur envoya deux hommes dans un canot de Sauvages pour voir qui c'était, et [dès] qu'il en fut assuré, il nous envoya une chaloupe tapissée pour nous mettre en terre[39]. Il vint au-devant avec M. de Lisle, son lieutenant[40]. Il ne se peut dire les courtoisies que nous recevons de lui. Sitôt que nous fûmes descendues à terre, nous nous mîmes à genoux, et le R. P. Vimont fit une prière pour tous[41]. Nous allâmes droit en l'église[42] ; on chanta le *Te Deum*, entendîmes la sainte messe et communiâmes, puis après nous vînmes saluer M. le Gouverneur en sa maison où nous dînâmes[43]. De là, on mena les Hospitalières en une maison que M. le Gouverneur leur baille, laquelle est fort proche du Fort[44], en attendant que leurs bâtiments soient achevés[45], où nous les accompagnâmes ; puis, on nous mena en celle que Madame de la Peltrie a louée de Messieurs de la Compagnie, qui consiste en deux chambres assez grandes, une cave et

38. Le 1er août. Jamais encore la flotte n'avait tant tardé. Le P. Le Jeune note qu'à Québec on commençait d'être inquiet. Cependant, on y était informé depuis quelques jours de l'arrivée des vaisseaux à Tadoussac. Bontemps avait envoyé une chaloupe en donner la nouvelle. RJ 1639 (Q. 2 ; C XV, 218). Le Jeune a fait quelque peu de littérature autour de ce débarquement très modeste : « Quand on nous vint donner avis, écrit-il, qu'une barque allait surgir à Québec, portant un collège de Jésuites, une maison d'Hospitalières et un couvent d'Ursulines, la première nouvelle nous sembla quasi un songe ; mais descendant vers le grand fleuve, nous trouvâmes que c'était une vérité. Cette sainte troupe, sortant du vaisseau, se jette à genoux... Tout le monde regardait ce spectacle dans un silence : on voyait sortir d'une prison flottante ces vierges consacrées à Dieu aussi fraîches et aussi vermeilles que quand elles partirent de leurs maisons, tout l'océan avec ses flots et ses tempêtes n'ayant pas altéré un seul petit brin de leur santé » (Q 8 ; C XVI, 18). La réalité moins panachée n'en est pas moins émouvante.

39. Les trois récits des religieuses — Marie de l'Incarnation, Cécile de Ste-Croix, Hospitalières — concordent en ce point. Ce serait donc durant la traversée de l'île d'Orléans à Québec que se serait effectué le transbordement des passagers. Nous verrons plus bas que Montmagny n'avait pas attendu à ce dernier moment pour envoyer au-devant de la compagnie.

40. Achille de l'Isle, chevalier de Malte, licencié ès lois.

41. « La première chose que nous fîmes fut de baiser cette terre en laquelle nous étions venues pour y consommer nos vies pour le service de Dieu et de nos pauvres Sauvages » (*Écrits* II, p. 368). Même détail dans le récit des Hospitalières. Ce fut la Mère Marie Guenet de St-Ignace, supérieure des Hospitalières, qui mit la première pied à terre ; Marie de l'Incarnation la suivit, puis les autres religieuses et les Pères.

42. L'église paroissiale de Notre-Dame de Recouvrance, sur le sommet du promontoire.

43. Au Fort Saint-Louis.

44. Le magasin des Cent Associés, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la cathédrale anglicane.

45. Les bâtiments qu'elles avaient fait commencer sur le site de l'Hôtel-Dieu actuel, au flanc du Côteau de Sainte-Geneviève.

un grenier, sis sur le bord du grand fleuve[46]. Nous avons la plus belle vue du monde. Sans sortir de notre chambre, nous voyons arriver les navires qui demeurent toujours devant notre maison, tout le temps qu'ils sont ici. On nous a fait une clôture de pieux, qui sont viron[47] de la hauteur d'une petite muraille. Cela n'est pas si bien joint qu'on ne puisse discerner au travers, si on veut y prendre garde de bien près. Cela nous sépare toujours des séculiers, qui n'entreront plus chez nous, quand la porte et la chapelle, auxquelles on travaille, seront faites. Nous fûmes fort visitées des Dames et Demoiselles de ce pays ou bien qui y habitent. Ils témoignent une grande joie de notre venue[48].

Vous serez possible en peine qui nous nourrissait, car il n'y avait pas moyen de faire cuisine sitôt, car la barque qui nous conduisait à Québec ne porta que nos corps seulement. M. le Gouverneur nous en faisait apprêter au Fort, tant aux Hospitalières comme à nous, et continua jusques à ce qu'on lui eût dit que nos vivres étaient arrivés[49]. Le soir de notre venue, on fit le feu de joie pour la naissance de Monsieur le Dauphin. Il obtint du Révérend Père Vimont que nous y assistassions, puisque nous n'étions point encore renfermées. Il nous envoya querir par M. de Lisle. Nous y fûmes. Vous verrez toutes ces choses dans la *Relation*[50].

Le lendemain, on nous fit aller à Sillery, qui est le lieu où habitent plusieurs Sauvages, tant chrétiens que catéchumènes[51]. Il y a une résidence des Pères. L'église est comme une petite paroisse de Sauvages. Ce lieu est environ distant de Québec d'une lieue et

---

46. « Les prières finies, nous menâmes les dites Révérendes Mères Ursulines et la dite Dame de la Peltrie en un corps de logis appartenant à Noël Juchereau, sieur des Chastelets et ses associés, sis sur le bord de la rivière St-Laurent, au-dessous du magasin de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, qui leur a été loué dès France par les dits associés du sieur des Chastelets, en attendant que leur maison et couvent soit construit et édifié » (*Acte de réception des Ursulines en Canada, du 28 septembre* 1639. Archives des Ursulines de Québec). Noël Juchereau et ses associés, au nombre de sept, composaient le syndicat entre les mains duquel la Compagnie de la Nouvelle-France s'était en 1633 démise de la conduite et des avantages commerciaux de la colonisation du Canada. Juchereau seul était passé au Canada. Les autres associés étaient demeurés en France. Parmi eux, l'un des plus importants était François Fouquet, Conseiller d'État, avec qui Madame de la Peltrie et Marie de l'Incarnation avaient traité de leur fondation au Canada, et qui dut être le principal artisan de la location de la petite maison du bord de l'eau. Cette maison était située près de l'église actuelle de Notre-Dame des Victoires.

47. *Viron*, environ.

48. Les dames et demoiselles de Repentigny, de Tilly, Giffard, Juchereau de Maur... etc. et les femmes des Percherons établis à Beauport et sur la côte de Beaupré.

49. Ces provisions arrivèrent avec le petit bâtiment que Madame de la Peltrie avait frété en France, pour le transport des meubles et autres nécessités du futur monastère.

50. RJ 1639 (Q 2 ; C XV, 218 et ss.).

51. Sur cette visite à Sillery voir *Écrits* II, pp. 368-369, et 388 note 5.

demie ; on y va par eau [52]. M. le Gouverneur nous prêta encore sa chaloupe dans laquelle nous apprîmes des soldarts [53] qui la menaient, que M. le Gouverneur les avait envoyés avec des rafraîchissements au-devant de nous, sitôt qu'il avait su que nous venions. Car sitôt que nous fûmes arrivés à Tadoussac, il monta une barque qui ne fut que peu de jours [à] arriver à Québec, et nous fûmes huit jours dans le Saint-Jacques, qui ne marchait point, faute de vent [59]. Ces bonnes gens nous dirent qu'ils étaient venus vingt lieues et avaient été contraints de s'en retourner quand ils ne nous aperçurent point. Nous nous confessâmes à Sillery. Après, on y baptisa une fille âgée viron de dix ans ; Madame de la Peltrie fut sa marraine et la nomma Marie [60]. On la lui donna par après pour pensionnaire ; ç'a été notre première. Je vous laisse à penser la joie d'avoir à pratiquer notre institut dès le second jour de notre arrivée, envers cette petite créature nouvellement baptisée. La plupart des assistants pleuraient de joie en cette cérémonie. Auparavant que la commencer, les Sauvages étant rangés sur des bancs, le R. P. Le Jeune les fit prier Dieu en leur langue et puis chanter le *Credo* et quelques cantiques qu'il a composés en leur langue. Si le temps me l'eût permis, j'avais proposé de l'écrire et de l'envoier à mes sœurs. Ce pourra être pour une autre année. Je ne trouve rien d'agréable, comme d'ouïr chanter les Sauvages, tant ils chantent doucement et s'accordent bien. J'admirai la charité de ce bon Père : prendre la peine de chanter avec eux, et, dans une autre occasion, une fille sauvage ayant communié, s'aller mettre à genoux auprès d'elle et lui faire dire son action de grâces mot à mot. En effet, c'est un apôtre de ce pays et le père des Sauvages.

Le lendemain, troisième jour d'août, nous sortîmes encore pour aller à Notre-Dame des Anges [61], distant environ demi-lieue de Québec. C'est la plus grande résidence des Pères [62]. En passant nous

52. On s'y rendait aussi par terre, car les actes de 1640 parlent déjà de « la grande route par laquelle on va de Québec à Sillery ».

53. *Soldarts* soudarts, soldats, formes du même mot.

59. On s'y était embarqué le 20 ou le 21, puisqu'on le quitta le 29 suivant. La chaloupe du gouverneur avait dû descendre jusqu'à moitié chemin de Tadoussac.

60. La fille adoptive de Noël Négabamat, capitaine des Sauvages, le premier des Algonquins qui avec sa famille se fût fixé à Sillery, où il avait été baptisé le 8 décembre de l'année précédente.

61. La résidence que les Jésuites avaient commencé de construire dès le 1er septembre 1626, à une demi-lieue de Québec, et qu'ils avaient dédiée sous le vocable de Notre-Dame des Anges. Elle était située à sept ou huit cents pas de la résidence des Récollets, — l'Hôpital Général actuel, — mais de l'autre côté de la rivière Saint-Charles, dans un endroit communément appelé le *Fort de Jacques Cartier*, en souvenir du bastion que Jacques Cartier y avait construit en 1535, pour se mettre à couvert des surprises des Sauvages, au milieu desquels il hivernait.

62. Ils n'avaient alors à Québec même qu'une petite maison attenante à Notre-Dame de Recouvrance, qui leur servait de presbytère et de magasin pour leurs missions. Notre-Dame-des-Anges était en outre par l'importance la première résidence de la Mission de la Nouvelle-France.

vîmes le bâtiment des Hospitalières[63]. Le lendemain, qui était jeudi, on alla remarquer un lieu pour faire notre bâtiment. Je sortis pour accompagner notre Mère. C'est un lieu très agréable et assez proche du Fort ; il y a déjà un peu commencé à défricher, et M. le Gouverneur, qui y assistait, dit qu'il l'avait fait faire pour y mettre des Ursulines dès y a longtemps[64]. Nous sortîmes encore le vendredi et le samedi pour aller à la sainte messe, et nous n'avons point sorti du depuis. Dès le dimanche, on vint nous dire la Messe en notre maison. Nous l'avons tous les jours en même lieu, qui est un petit coin de cheminée clos avec des planches, là où il n'y a que la place de l'autel et du prêtre, et celui qui aide à dire la messe ; et nous avons la faveur d'avoir Notre-Seigneur tout proche à qui conter nos besoins. Vous entendez bien que c'est le saint Sacrement que nous avons en ce petit lieu. Le jour de l'Assomption, il se fit une procession générale des Français et Sauvages. Madame de la Peltrie servait de capitainesse aux femmes sauvages ; elle marchait en tête avec deux de nos petites séminaristes à ses côtés. La procession vint en notre maison ; on avait paré la chambre et dressé l'autel dedans. Le R. P. Le Jeune fit prier et chanter les Sauvages ; nous chantâmes aussi[65]. On est tout ravi d'entendre nos Mères. Tous les fêtes et dimanches, il vient des gens pour ouïr vêpres que l'on chante. Nous sommes cinq : notre

63. En descendant à la rivière Saint-Charles où s'élevait Notre-Dame-des-Anges, par le sentier qui sera plus tard la Côte du Palais.

64. C'était la concession délivrée le 15 janvier 1637 à Jean de Beauvais, prête-nom du gentilhomme inconnu (Voir la lettre XVIII). Marie de l'Incarnation choisit alors l'endroit qu'elle préférait, qui fut ensuite assigné aux Ursulines le 14 octobre 1639, et dont elles furent mises en possession le 18 février 1640. La concession de Jean de Beauvais, comme la concession analogue des Jésuites, comprenait primitivement douze arpents ; sur place, Montmagny dut les réduire à six arpents « ou environ ». Ces six arpents consistaient « en nature de bois taillis » (Archives des Ursulines de Québec. *Acte de concession du* 18 *février* 1640).

65. « La procession commençant à marcher, la croix et la bannière passaient devant. M. Gand (commis-général des Cent Associés) venait après, marchant en tête des hommes sauvages, dont les six premiers étaient revêtus de ces habits royaux (apportés de France par le fils de Iouanchou) ; ils allaient tous, deux à deux, fort posément avec une belle modestie. Après les hommes, marchait la fondatrice des Ursulines, tenant à ses côtés trois ou quatre filles sauvages vêtues à la française, et ensuite venaient toutes les filles et femmes des Sauvages en leur propre habit, gardant parfaitement bien leur rang. Suivait le clergé, après lequel marchait Monsieur notre gouverneur et nos Français et puis nos Françaises, sans autre ordre que celui de l'humilité... Au sortir de l'Hôpital, on tire droit aux Ursulines... Les Religieuses chantant l'*Exaudiat* ravirent nos Sauvages et réjouirent fort nos Français, voyant que deux chœurs de vierges chantaient les grandeurs de Dieu en ce nouveau monde. Au sortir des Ursulines, nous tirâmes droit à l'église... » RJ 1639 (Q 3-4 ; C XV, 226 et ss.). Dans la station aux Ursulines comme à celle de l'Hôpital, les Sauvages, écrit encore Le Jeune, «prièrent tout ensemble pour le Roi, remercièrent Dieu de ce qu'il lui avait donné un Dauphin. Ils prièrent encore pour la reine et pour tous les Français, et ensuite pour toute leur nation, puis se mirent à chanter les principaux articles de notre créance (le *Credo*, comme à Sillery, lors de la visite des religieuses).

Mère d'un côté ; Madame de la Peltrie, ma Mère de Saint-Joseph et ma sœur Charlotte[66] de l'autre ; et moi, je suis du côté de notre Mère. Il y a du plaisir de voir les Sauvages et Sauvagesses auprès de la viole, quand on en joue : ils sont ravis. Il y eut un de ces premiers chrétiens, (c'est un nommé Nouel[67], dont il est parlé aux *Relations*), qui dit qu'il fallait apprendre cela à leurs filles. On ne s'en sert ni servira de la viole que pour attirer les Sauvages. On baptise plusieurs Sauvages, tant grands que petits. Le R. P. Le Jeune en a baptisé jusques à sept pour une nuit, depuis notre arrivée, et n'était une maladie contagieuse entre eux, qui est comme une sorte de petite vérole, qui les empêche de s'assembler, il se ferait bien d'autres conversions[68]. Madame de la Peltrie a servi de marraine à plusieurs, entre autres de Pigarouich, qui est ce sorcier dont on a tant parlé, et maintenant bon chrétien[69].

Nous avons déjà six pensionnaires sauvages arrêtées[70], et par intervalles bien d'autres, et qui aurait le moyen de les nourrir et vêtir, on n'en manquerait pas. C'est une chose pitoyable que, manque d'un peu de pain, voir tant de gens se perdre. Nos Mères de Tours prient toutes les sœurs de leur communauté de demander par aumônes à leurs parents chacun une chemise pour les petites sauvages. Je vous fais la même demande et à toutes nos Mères des autres couvents, si vous le jugez à propos, comme aussi par aumône je vous demande des agneus[71] : les Sauvages y sont fort affectionnés ; — Pigarouich, à présent nommé Étienne, après avoir perdu celui qu'on lui avait donné, vint dès le lendemain en demander un autre. Nous avons aussi des petites Françaises pour externes ; il y en a déjà bien sept ou huit. Je crois qu'il n'y avait pas plus de huit jours que nous étions ici quand on nous les envoya[72].

Jugez si nous avons beaucoup de temps de reste avec le commencement d'une maison. Madame de la Peltrie a pris le soin de lever

---

66. Charlotte Barré.

67. Le chef algonquin Noël Négabamat (voir RJ 1638).

68. La petite vérole fit en effet, très peu de jours après l'arrivée des vaisseaux, de grands ravages dans la population indienne des environs de Québec.

69. Le jongleur ou sorcier Pigarouich dont parlent abondamment RJ 1637 et 1639.

70. *Arrêtées*, pour les distinguer des *passagères*, dont il sera parlé plus loin. C'étaient les filles des Sauvages montagnais et algonquins, qui se fixèrent à Sillery et commencèrent de s'y adonner à la culture du sol, en 1637.

71. Agneus, agnus Dei, petites images de cire dont le *Registre des Bienfaiteurs des Ursulines de Québec* mentionne plusieurs fois des envois de France.

72. « Bientôt après (leur arrivée), écrit le P. Le Jeune, nous fîmes donner six filles sauvages à Madame de la Peltrie ou aux Ursulines, et quelques filles françaises commencèrent de les aller voir pour être instruites, si bien que les voilà déjà dans l'exercice de leur Institut. Mais si jamais elles ont une maison bien capable et bien de quoi nourrir les enfants sauvages, elles en auront peut-être jusqu'à se lasser. Dieu veuille que les grands frais ne retardent pas leur dessein : les dépenses qu'on fait ici sont bien grandes, mais Dieu l'est encore plus. RJ 1639 (Q 9 ; C XVI, 22). Les petites Françaises étaient les demoiselles de Repentigny et de Tilly.

et habiller les petites Sauvages ; nous en avons de deux ou trois ans qui donnent le matin de l'exercice à celles qui ont bon cœur[73]. Ma Mère de Saint-Joseph a pour obédience la sacristie et le linge ; elle a de quoi s'employer ; pour les externes, cela nous est commun encore à elle et à moi ; celles qui y ont le loisir y vont. Et moi, on m'a donné la charge de la dépence[74] : vous pouvez conjecturer qu'il n'y a pas toujours des gens pour faire la cuisine ; aussi est-ce ordinairement mon exercice. Encore qu'elle ne soit pas bien grande, il y en a pourtant assez pour m'employer : je ne suis pas de grand effet[75]. J'ai déjà appris à faire la sagamité[76] des Sauvages : c'est le plus grand festin qu'on leur puisse faire que de les traiter avec cela.

Nous avons trouvé ici le R. P. Le Mercier[77]. Je n'ai jamais rien vu de plus modeste que ce bon Père : sa seule vue donne de la dévotion. Il nous vint dire la messe et nous amena Joseph, qui a jà[78] façon d'un saint. Il était ravi d'aise de nous voir et de savoir pourquoi nous venions. On lui fit quelque petit présent ; il ne savait quelle reconnaissance nous faire. Ce pauvre homme, non content de nous faire expliquer ce qu'il voulait dire, il nous parlait encore des yeux. Ce semblait celui de qui il est parlé en la *Relation*[79].

J'aurais encore tant de choses à vous dire, si le temps le permettait, mais il faut que je finisse. A Dieu, ma très chère Mère. Je m'attends que vous me tiendrez toujours pour ce que je suis en effet, ma très chère Mère,

Votre très obéissante et indigne fille en Notre-Seigneur,

Sr. Cécile de Ste-Croix †
R(eligieuse) U(rsuline) I(ndigne).

Du séminaire des Ursulines de Saint-Joseph de Québec, ce 2 septembre 1639.

---

73. Le cœur solide.

74. Dépense, soin des provisions et de leur distribution.

75. Je n'avance pas beaucoup à l'ouvrage.

76. Marie de l'Incarnation décrira plus loin la préparation de ce plat indien.

77. François-Joseph Le Mercier, originaire de Paris où il était né en 1604, était au Canada depuis 1635. Quelques jours après son débarquement à Québec, il avait été envoyé chez les Hurons. Il venait de redescendre à Québec pour les affaires de la Mission, et il en devait repartir dès la première quinzaine de septembre.

78. *Jà*, déjà.

79. Joseph Chiouatenhouan, Huron du Bourg d'Ossossané (résidence de la Conception), « la perle de nos chrétiens », dira de lui le P. Jérôme Lalemant, le supérieur de la Mission des Hurons. Sa vie exemplaire était pour les gens de sa nation une prédication de tous les instants. Ils l'avaient surnommé « le chrétien », tellement il leur apparaissait comme la personnification de la vie nouvelle, que devait engendrer le christianisme chez ses adeptes. Joseph avait accompagné à Québec les Pères Pierre Pijart et Le Mercier.

ANNÉE 1640

LX. — Au P. Paul Le Jeune, de la Compagnie de Jésus

RJ 1640 (Q 47-48 ; C XIX, 50-54), fragment.

..... Il me serait impossible de vous dire la consolation qu'a reçue mon esprit d'avoir eu le bonheur de voir cette semaine tant d'âmes qui ont reçu le saint baptême et que Notre-Seigneur nous ait fait ce bien qu'elles aient été instruites en notre petite chapelle. Aujourd'hui notre joie a recommencé, lorsque nous avons vu chez nous les filles et les femmes chrétiennes qui doivent partir pour suivre leurs parents à la chasse[1]. Nous les avons traitées trois fois cette semaine, mais de bon cœur[2]. Mon Révérend Père, il semble que ces bonnes gens portent le paradis avec eux ; aussi, sont-ce des âmes fraîchement lavées dans le Sang de l'Agneau. Mais que vous dirai-je de nos séminaristes ? Madeleine Amiskoueian[3] est en ses mœurs comme si elle avait été élevée parmi nous ; il ne se peut voir une humeur plus douce et plus flexible ; elle fait tenir toutes ses compagnes en leur devoir, elle goûte grandement bien les choses de

---

Lettre LX. — 1. Ce trait peut nous servir à fixer approximativement la date de cette lettre. C'est en janvier que les Sauvages de Sillery quittaient la réduction pour s'enfoncer dans les bois à la chasse de l'orignal. Aussi, bien que le fragment ne soit pas cité le premier par le P. Le Jeune, nous lui donnons ici la première place, en lui assignant, sous toutes réserves, la date de la mi-janvier.

2. De bon cœur, car cela représentait pour les maigres ressources des Ursulines une lourde dépense.

3. Une jeune algonquine de 17 ans, dont il sera reparlé.

Dieu. Marie Négabamat devient tous les jours plus accomplie ; cette fille est tellement craintive des jugements de Dieu, que l'un de ces jours, comme j'instruisais les deux qui ne sont pas encore baptisées, elle avait les larmes aux yeux. Elle entend fort bien les mystères de notre foi ; le plus grand plaisir qu'on lui puisse faire, c'est de lui expliquer ces vérités par des images. Elle a tant de dévotion envers la sainte Vierge qu'elle tressaillit[4] de joie à la vue de son portrait : elle l'appelle sa mère, la baise, et la chérit uniquement. Elle ne peut souffrir aucune indécence en ses compagnes. Quand on la fait prier Dieu en sa langue avec ses compagnes, elle s'en va encore avec les petites Françaises pour le prier. On ne prendrait pas la petite Madeleine pour une Sauvage ; il ne se peut voir un enfant plus docile, ni plus affectueux ; on lui fait faire ce qu'on veut ; c'est un petit ange en innocence, et la petite Ursule aussi[5].

Les trois dernières que vous nous avez données ont laissé leur humeur sauvage à la porte ; elles n'en ont rien apporté chez nous ; il semble qu'elles y aient été toujours élevées. Elles ne sont point émues pour voir entrer et sortir des filles ou femmes sauvages, elles ne font paraître aucun désir de les suivre, elles les saluent à la française et les quittent en riant ; il semble que nous soyons leurs mères naturelles : elles se viennent jeter entre nos bras, comme à leur refuge, quand elles ont quelque petite affliction. L'un de ces jours, ayant quelque douleur de tête, on leur dit que j'étais malade, que je mourrais si elles faisaient du bruit. A ce mot de mourir, elles se mirent à pleurer et à garder parfaitement le silence. Que désireriez-vous davantage ? Ne semble-t-il pas que les trésors du Ciel se versent sur ce pauvre peuple ?...

(De Québec, 15-30 janvier ? 1640.)

---

4. *Tressaillit* était encore au XVIII[e] siècle employé par de bons auteurs (Buffon, J.-J. Rousseau) pour tressaille. Littré note que c'était un usage fautif.

5. Sur les séminaristes Madeleine (Abatenau) et Ursule, voir plus loin.

LXI. — Au P. Paul Le Jeune

RJ 1640 (Q 46 ; C XIX, 44-46), fragment.

..... J'ai été grandement consolée, ayant appris que le Révérend Père Supérieur[1] avait inclination que trois de nos séminaristes fissent leur première communion, si elles en étaient jugées capables. Le Père Claude Pijart[2] les instruit avec un grand soin ; il est tout consolé de les voir en une si bonne disposition : il est vrai, mon bon Père, qu'elles font paraître tant de désir de posséder un si grand bien que vous diriez qu'elles vont entrer au ciel, tant elles ont de joie sur leur visage. Agnès[3] faisait hier quelque trait d'enfant ; on lui dit qu'elle fâchait Dieu, elle se prit à pleurer ; lui en ayant demandé la raison, elle répondit : « On ne me fera pas communier, à cause que j'ai fâché Dieu. » On ne la put apaiser qu'on ne l'eût assurée que cela ne l'empêcherait pas de communier. Elles sont si attentives à ce qu'on leur enseigne, qu'outre ce que le Père les instruit, si je leur voulais faire répéter ce qu'on leur dit et ce qui est couché au catéchisme, depuis le matin jusques au soir, elles s'y assujettiraient volontiers. J'en suis ravie d'étonnement ; je n'ai point vu des filles en France ardentes à se faire instruire ni à prier Dieu, comme le sont nos séminaristes. Je crois que les bénédictions du Ciel sont pleinement sur ces âmes innocentes, car elles le sont vraiment...

(De Québec, mars 1640.)[4]

Lettre LXI. — 1. Le P. Vimont.

2. Il y avait alors dans la Nouvelle-France deux Pères Pijart, Pierre et Claude, tous les deux originaires de Paris, le premier né en 1608 et arrivé au Canada en 1635, le second, né en 1600 et arrivé à Québec en 1637. C'est de Claude qu'il est ici question. D'abord affecté à la résidence des Trois-Rivières, Claude Pijart, à l'hiver de 1640, avait été chargé de l'instruction des pauvres de l'Hôtel-Dieu et des séminaristes des Ursulines. RJ 1640 (Q 39 ; C XIX, 10-12). Il ne devait pas continuer longtemps ces fonctions. Au mois de septembre suivant, il montait chez les Hurons, où son homonyme était employé depuis 1635.

3. Sur la Sauvagesse Agnès, voir plus loin la lettre LXVI.

4. Cette première communion des séminaristes devant avoir lieu le Jeudi saint, comme le dira la lettre suivante, cette lettre est donc du carême.

LXII. — Madame de la Peltrie au P. Paul Le Jeune

RJ 1640 (Q 46-47 ; C XIX, 46-48), fragment.

..... Il ne m'est pas possible de laisser passer cette occasion, sans vous raconter la joie que nos enfants font paraître de ce qu'on leur a accordé la sainte communion pour le Jeudi saint. Vous auriez une consolation bien sensible si vous voyiez avec quelle attention elles écoutent les instructions que le Père Pijart leur fait tous les jours une fois, et notre Mère deux ou trois fois, pour les bien disposer à recevoir un tel Hôte : ce sont des ferveurs qui ne sont pas croyables. Quand on leur demande pourquoi elles ont un si grand désir de communier, elles répondent que Jésus les viendra baiser au cœur et qu'il embellira leurs âmes. Souvent on aperçoit le visage de ma filliole[1], Marie Négabamat, dans un épanouissement de joie tout extraordinaire. Si vous lui en demandez le sujet : « C'est, dit-elle, que je communierai bientôt ! » Je vous confesse, mon Révérend Père, que j'ai le cœur tout ravi de les voir dans de si belles dispositions, de sorte que quand il plaira à la divine Providence de me retirer de ce monde, je suis satisfaite, puisque sa divine miséricorde commence à reluire sur nos petites séminaristes et qu'Il semble agréer nos petits travaux...

(De Québec, mars 1640.)[2]

LXIII. — La Mère Marie de St-Joseph au P. Paul Le Jeune

RJ 1640 (Q 45-47 ; C XIX, 38-48), deux fragments.

..... Il n'y a rien de si docile que ces enfants, on les plie comme on veut, elles n'ont aucune réplique à ce qu'on désire d'elles : s'il faut prier Dieu, réciter leur catéchisme ou faire quelque petit travail ou quelque ouvrage, elles sont aussitôt prêtes sans murmure et sans excuses.

Elles ont une particulière inclination à prier Dieu : outre les heures ordonnées pour le faire et pour les instruire, elles nous pressent cent fois le jour de les faire prier et de leur enseigner comme il faut faire, ne se lassant jamais de cette action ; vous les verriez joindre leurs petites mains et donner leur cœur à Notre-Seigneur. Tous les jours, elles assistent à la sainte messe avec telle attention que nous en sommes ravies, ne badinant ni ne parlant point à la façon des petits enfants de France ; elles se composent et se règlent sur

---

Lettre LXII. — 1. *Filliole* ou *fillole*, filleule.

2. Même date que la lettre précédente, et pour la même raison.

Lettre LXIII. — Il est à peine besoin de signaler que tous les extraits cités par RJ ont été remaniés.

nos actions, excepté que pour les révérences elles imitent Madame de la Peltrie. Elles ont si peur de ne point assister à ce divin sacrifice qu'un jour, Madame les voulant mener à l'habitation de Saint-Joseph[1] où sont leurs parents, elles demandèrent si on ne leur ferait pas entendre la messe devant que de partir.

Elles ne manquent pas de réciter tous les jours leur chapelet. Si elles aperçoivent quelque religieuse se retirer à part pour le réciter, elles se présentent pour le dire avec elle. Une religieuse leur ayant certain jour accordé cette faveur, leur dit que c'était une bonne dévotion de proférer ces paroles après chaque *Ave Maria: Sancte Joseph ora pro nobis*, elles promirent qu'elles les diraient et qu'elles prieraient ce grand Saint ; en effet, sitôt qu'elles sortaient de la Messe, elles venaient rendre compte à cette bonne Mère de leur petite dévotion. Elles se glissent parfois dans notre chœur, et là, se plaçant de part et d'autre, tenant chacune un livre en la main, elles se comportent comme nous faisons pendant notre Office ; elles chantent l'*Ave maris Stella* et le *Gloria Patri*, faisant les mêmes inclinations qu'elles nous voient faire ; et comme elles ne savent que cette hymne par cœur, elles la chantent vingt et trente fois sans se lasser, s'imaginant qu'elles font une prière bien agréable à Dieu. Cette innocence est ravissante[2].

Le Vendredi saint, comme elles virent que les religieuses quittaient leurs chaussures et faisaient de grandes prosternations pour adorer la sainte Croix, ces pauvres enfants posèrent leurs souliers et gardèrent les mêmes cérémonies qu'elles avaient remarquées en leurs Mères.

Assez souvent on les trouve seules priant Dieu et récitant leur chapelet. Elles prennent un grand plaisir de ramasser des fleurs par les bois et d'en faire de petites couronnes qu'elles vont présenter à l'image de la sainte Vierge qui est dans notre chœur ; elles l'entourent de bouquets et lui font toutes les caresses possibles. Ces petites dévotions proviennent d'elles-mêmes, ou plutôt de l'Esprit de Dieu, car personne ne les incite à les embrasser : suffit qu'elles voient une action louable, pour l'imiter selon leur petit pouvoir.

Elles aiment grandement les images : elles en font de petits oratoires où elles couchent ; elles se font expliquer ce qu'elles représentent, ne se lassant jamais d'ouïr parler des mystères de notre créance.

Leur plus grande récréation, c'est de danser à la mode de leur pays ; elles ne le font pas néanmoins sans congé. L'étant venu demander un jour de vendredi, on leur dit que Jésus était mort un vendredi et que c'était un jour de tristesse ; il n'en fallut pas davantage pour les arrêter : « Nous ne danserons plus ce jour-là, firent-elles, nous serons tristes, puisque Jésus est mort à tel jour »...

Quand on eut donné espérance à trois des plus grandes qu'elles pourraient communier à Pâques, je ne vis jamais plus de joie. Elles

1. Le réduction de Sillery.

2. Nous reproduisons tous les passages qui suivent tels que nous les lisons dans RJ, quoique par endroits le P. Le Jeune donne l'impression de substituer sa prose au texte de l'original.

prenaient un plaisir indicible quand on les instruisait sur cet adorable mystère, se rendant extraordinairement attentives. Il semble qu'elles concevaient cette amoureuse vérité par-dessus leur âge, car elles n'ont pas plus de douze ans. Elles voulurent jeûner la veille de leur communion, coutume qu'elles ont gardée depuis, autant de fois qu'elles se sont approchées de la sainte Table.

Comme le P. Pijart instruisait ces trois séminaristes, une des plus petites, âgée d'environ six ans, se présenta, demandant la sainte communion avec les autres. Le Père lui dit qu'elle était trop petite : « Hé ! mon Père, disait-elle, ne me rebutez pas pour être petite ; je deviendrai grande aussi bien que mes compagnes. » On la laissa écouter. Elle retint si bien tout ce qu'on expliquait de cet adorable mystère et en rendait par après si bon compte, qu'elle ravissait ceux qui l'en interrogeaient. On ne lui accorda pas néanmoins cette viande des forts. Sa mère l'étant venue voir pendant ces jours-là, cette enfant se mit à l'instruire des mystères de notre foi, qu'elle expliquait par des images ; elle la fit prier Dieu, et puis lui montrait les lettres alphabétiques dans un livre pour lui témoigner le désir qu'elle avait de savoir lire. Cette bonne femme était si ravie qu'elle faisait l'enfant avec son enfant, proférant les lettres après sa petite fille, comme si elle eût répété sa leçon : « A la mienne volonté, disait-elle aux religieuses, que j'eusse connu Dieu aussitôt que vous ! Je suis extrêmement contente de voir ma fille avec vous autres. Quand nous la retirerons, elle nous instruira, son père et moi ; nous avons tous deux un grand désir d'être baptisés ; elle nous enseignera à prier Dieu »...

(Nos séminaristes) sont fort reconnaissantes de l'amour qu'on leur porte et du bien qu'on leur procure. Voyant certain jour que nous avions de la peine d'apprendre leur langue : « O que volontiers, nous vous donnerions nos langues ! » disaient-elles. Si Madame de la Peltrie les mène en quelque endroit, elles la suivent avec plus d'amour que les enfants ne suivent leur vraie mère...

(De Québec, été 1640.)[3]

LXIV. — Madame de la Peltrie au P. Paul Le Jeune

RJ 1640 (Q 48 ; C XIX, 54-56), fragment.

.....Je ne serais pas satisfaite, si je ne vous entretenais de la consolation que je reçois journellement de nos petites filles. J'en ai tous les plaisirs qu'une mère pourrait souhaiter de ses bons enfants, tant en

3. Cette lettre devait faire partie de ces mémoires que Le Jeune demanda à ses confrères et aux religieuses pour composer sa relation. C'est du moins ce qu'il nous suggère quand il écrit : « Venons-en aux remarques que la Mère Marie de St-Joseph m'a mises entre les mains ». La lettre serait donc de l'été de 1640.

Lettre LXIV. — Même date que la lettre précédente.

l'obéissance qu'elles me rendent, qu'en un amour tendre et filial qu'elles me portent.

J'avais commission durant la retraite de nos Mères de les faire prier Dieu, de leur faire réciter leur catéchisme et de leur faire dire leur leçon. Je ressentais, en faisant cette action, une joie dans mon cœur qui ne se peut dire. Je ne manque point de leur faire exercer tous les jours les actes que vous me donnâtes dernièrement, et l'oraison du séminaire que vous avez faite très conforme à mes désirs. Leur ayant fait entendre que nos Mères étaient avec Dieu, je leur fis garder un silence de huit jours qui m'étonna ; j'en venais bien plus aisément à bout que des Françaises[1]. L'un de ces jours, ayant gardé le lit une matinée pour quelque indisposition, comme je vins à passer dans leur chambre l'après-dînée, ce furent des chères[2] et des caresses qui ne sont pas croyables : elles s'écriaient : « *Ninque, Ninque* ! ma mère, ma mère ! » Elles se jetaient à mon col, si bien que j'eus de la peine de m'en défaire. Je vous confesse, mon cher Père, que cela me ravit le cœur de voir un si grand naturel en des enfants barbares ; aussi est-il vrai que s'ils étaient mes enfants propres, je ne les pourrais pas aimer davantage. Vous allant voir dernièrement à l'habitation de Saint-Joseph[3], je laissai deux de mes enfants à la maison ; elles ne firent que lamenter en mon absence ; on en trouva une toute éplorée en un petit coin s'écriant : *Daiar Ninque daiar* ! venez, ma mère, venez ! *daiar*, Madame, venez, Madame ! » Elle m'appelait tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, pensant que je lui répondrais plus tôt. Je ne vous parle point des caresses qu'elles me firent à mon retour, de si loin qu'elles m'aperçurent, à travers la palissade de pieux qui nous ferment ; elles eussent volontiers sauté par-dessus, pour me venir à la rencontre.

J'ai commencé à leur montrer à travailler à l'aiguille ; mais mon principal exercice, c'est de les habiller, de les peigner et de les accoutrer ; je ne suis pas capable de chose plus grande. Hélas ! mon cher Père, encore trop heureuse de leur pouvoir rendre ce petit service[4]...

(De Québec, été 1640.)

---

1. Les petites Françaises externes.

2. *Chères*, témoignages de joie et d'affection en guise d'accueil.

3. Le P. Le Jeune avait fait fonction de curé à Sillery, au moins pendant une partie de l'hiver.

4. Avant de citer ces extraits, Le Jeune notait : « Si je voulais coucher ici toutes les lettres de joie que (les Religieuses) m'ont écrites sur (le) sujet (de leurs séminaristes), je ferais quasi un livre au lieu d'un chapitre. » Il y a donc eu toute cette première année une correspondance très active entre les Ursulines et les Pères. RJ 1640 (Q 44 ; C XIX, 38).

LXV. — La Mère Anne de Ste-Claire a une Ursuline du Couvent du Faubourg Saint-Jacques

Annales manuscrites du Couvent des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques de Paris, pp. 200 et ss. (Archives des Ursulines de Québec.) — Cette lettre a été publiée pour la première fois dans *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement* (Québec 1878). Tome I[er], pp. 37-41. — Nous suivons le manuscrit, en adoptant l'orthographe et la ponctuation modernes.

Ma très chère et très aimée Sœur,

Il faut que je vous raconte nos aventures. Je crois que vous aurez agréable que je commence par les obligations que j'ai au glorieux saint Joseph, mon très honoré père et seigneur, qui a un soin très particulier de moi. Dès que je fus à Rouen, je ressentis les effets de sa protection, car étant dans une petite allée au couvent de notre Ordre, je me retirai en arrière, sans m'apercevoir d'un précipice qui y était, et dans lequel je tombai sans rouler, car il n'y avait point de degrés, de sorte que je me trouvai au fond, mais sans douleur ; je ne fus qu'un peu étourdie. Ma chère Sœur de St-Athanase

---

Lettre LXV. — Malgré l'échec du mois de mars 1639, la Supérieure du Grand Couvent du Faubourg Saint-Jacques, la Mère Marie Béron de Ste-Madeleine, n'avait pas renoncé à tout espoir de collaborer à la fondation du monastère des Ursulines de la Nouvelle-France. A leur départ, et sans doute aussi par des lettres de septembre 1639, Madame de la Peltrie et Marie de l'Incarnation avaient renouvelé leurs instances pour avoir enfin la Mère Catherine de St-Jérôme. L'archevêque de Paris, informé de la traversée et de l'heureuse arrivée des Ursulines de Tours à Québec, était mieux disposé pour la mission. De hautes influences s'entremirent près de lui, — peut-être fit-on intervenir M. Vincent, ami des Gondi, qui s'intéressait vivement au dessein de Madame de la Peltrie et l'avait encouragé l'année précédente. — Le prélat se montra donc prêt à accéder à la demande qui venait de Québec et à donner les obédiences requises. Il y mit trois conditions : on enverrait deux religieuses au lieu d'une ; aucune fille ne serait destinée au Canada sans l'avoir sollicité ; les familles des religieuses désignées donneraient leur consentement à la chose. Forte de cette autorisation, la Supérieure prit aussitôt ses mesures pour être prête au départ de la flotte du printemps de 1640. Il semble qu'on ne pouvait plus penser à la Mère de St-Jérôme. Dans le nombre de celles qui se présentèrent pour prendre sa place, deux furent choisies : la Mère Anne le Bugle, dite de Ste-Claire et la Mère Marguerite de Flécelles, dite de St-Athanase. Malgré bien des difficultés, — en particulier l'opposition violente de la famille de la Mère Anne Le Bugle, — les deux religieuses quittaient Paris pour Dieppe, au début de mars, « amplement fournies de toutes choses nécessaires, défrayées de leur voyage, et assurées d'une pension viagère de cent écus ». Le vingt-six du même mois, en compagnie d'un jeune jésuite, le P. René Ménard et d'un frère coadjuteur, Dominique Scot, elles s'embarquaient sur le navire l'*Espérance*, commandé par M. de Courpont. (*Annales...*, p. 200 ; *Les Chroniques de l'Ordre des Ursulines*, Tome I, p. 382).

De toutes les lettres que les deux Ursulines, à leur arrivée à Québec, écrivirent à leur monastère de Paris, une seule nous est parvenue, celle que les *Annales* ont reproduite : elle était adressée « par la Mère de Ste-Claire à une Religieuse, sa compagne tout à fait intime. »

eut belle peur. La Mère supérieure me voulait faire voir au médecin, mais je l'assurai que je n'en avais aucun besoin. Ma confiance était si grande en mon bon père, que je ne croyais pas qu'il permît que chose quelconque m'arrivât qui pût empêcher l'effet de mon désir. Cette confiance tenait mon esprit paisible et tranquille dans les plus grands dangers. Comme nous étions à la rade durant une grande tourmente, un matelot bien expérimenté vint dire au Père Ménard que dans une heure il n'y aurait pas un de nous en vie, parce que le vent jetait de grande roideur un vaisseau qui avait perdu son ancre sur le nôtre. Le Père, faisant sur l'heure un vœu à saint Joseph, on l'assura que nous étions hors de danger[1]. Une autre fois, une fenêtre mal cramponnée, pesant bien quatre-vingts livres, me tomba d'assez haut sur la tête. Ce coup, humainement parlant, me la devait casser. J'élevai au moment mon esprit à saint Joseph, mon cher protecteur, et ne m'effrayai point, mais j'assurai le Père et mes Sœurs et achevai de dîner aussi paisiblement que si rien ne fût arrivé. Un autre jour encore, comme j'avais renouvelé mon offrande à saint Joseph, étant sur le tillac, ma Sœur de St-Nicolas, religieuse hospitalière[2], voulut voir si elle tirerait bien l'eau de la pompe qui est très forte. Voyant qu'elle y avait grand'peine, je la priai de m'attendre et m'approchai, mais l'eau allait de si grande roideur, que voulant mettre la main sur la cheville de la pompe, elle m'échappa et me donna fort rudement sur le visage tout proche de l'œil, que je pensais avoir tout diffamé[3] ; mais mon bon père m'assista encore en cette occasion. En un mot, j'ai senti palpablement son secours, tant pour les besoins de l'âme que pour ceux du corps, tant durant le chemin que depuis notre arrivée. Il faut que je vous avoue que j'ai une consolation particulière de ce que le Père Ménard[4], qui était avec nous, est très

1. Le mauvais temps retint la flotte dans la rade de Dieppe du 26 mars au 28 avril. « Le câble manquant à notre vice-amiral, dit le P. Ménard, un coup de mer le jeta sur nous avec une telle fureur que les plus constants pensaient être perdus. Jamais je n'ai envisagé la mort de si près. J'eus recours au grand saint Joseph, patron des contrées où nous voulions aller ; si ce vaisseau se fût avancé de vingt pas, nous nous fussions brisés... Au point que je présentais mes vœux à Dieu par l'entremise de ce grand Saint, on nous vint dire que le vent avait écarté ce vaisseau. Dieu conserva les trois de notre flotte qui étaient en rade, sans autre perte que d'un câble et d'un bateau que la tempête nous enleva » RJ 1640 (Q 2-3 ; C XVIII, 68).

2. Deux Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Dieppe étaient aussi sur l'amiral. C'étaient la Mère Jeanne Supli, dite de Ste-Marie, et la Sœur converse Catherine Vironceau, dite de St-Nicolas. Toutes les deux étaient envoyées à l'Hôtel-Dieu de Québec. La Sœur Catherine Vironceau ne devait pas tarder, en raison de ses rares qualités, à monter au rang des Religieuses de chœur. Elle y sera connue sous le nom de Catherine de St-Joseph. En 1651 elle sera supérieure de l'Hôpital. Nous avons une lettre de saint Vincent de Paul qui lui est adressée. Voir la *Correspondance de saint Vincent de Paul*, édition Coste, Tome IV, p. 370, lettre du 25 avril 1652.

3. *Diffamé*, défiguré, abîmé. Vieilli dans ce sens.

4. René Ménard, parisien, né en 1605, entré chez les Jésuites en 1624. Il devait périr de faim en 1661, lors d'une mission chez les Outaouais, après avoir été abandonné par ses guides.

dévot de ce grand Saint, duquel il parle fort hautement. Ce bon Père disait chaque semaine une messe votive en son honneur. Il nous avait composé quelques motets, que nous chantions après l'élévation, pour prier notre cher protecteur. Nous disions aussi ses litanies après la messe. Au reste, chère Sœur, nous avons été si heureuses que la messe ne nous a manqué qu'une seule fois en toute la traversée : ce que nous devons en partie à la dévotion du Père qui la célébrait en des temps fort rudes et fâcheux. La sainte communion était fort fréquente, les conférences et discours spirituels journaliers. Enfin les aides spirituelles et corporelles ne nous ont point manqué.

Il semblait que la divine Providence, notre bonne Mère, prenait plaisir de nous départir abondamment non seulement les biens nécessaires et profitables, mais encore les choses agréables et délicieuses. Tantôt elle récréait nos âmes par un savoureux goût des grâces célestes, puis nos sens par la vue des créatures, comme d'une mer calme, d'un air doux, d'un ciel serein, d'un bocage verdoyant et odoriférant, et choses semblables[5]. Et pour le faire court, elle avait un tel soin de nous, que nous n'avions que faire d'en avoir. Pour moi, je vous confesse que je reposais doucement et paisiblement dans le sein et sur les bras de cette bonne Mère, ne me mettant en peine ni du présent ni de l'avenir, abandonnant tout à son amoureuse conduite, de laquelle je me suis fort bien trouvée jusqu'à présent ; et il me semble que cet abandon est la source du vrai et solide contentement.

C'est cette aimable conductrice qui nous a enfin amenées en cette terre tant désirée, à la vue de laquelle mon cœur a sauté de joie et d'allégresse[6]. A notre entrée proche de la rivière, nous fûmes dans une chapelle fort dévote, — c'est celle de nos Mères Ursulines[7], — où

5. Sortie de Dieppe, la flotte du Canada, sous l'escorte de 40 vaisseaux de guerre qui la rallièrent à la hauteur du Hâvre, avait échappé aux frégates espagnoles, et gagné l'océan. A partir de ce moment, la traversée fut heureuse et rapide. Cinq semaines plus tard, le 12 juin, l'Espérance entrait dans le Golfe du Saint-Laurent. Elle mouillait l'ancre le 21 suivant devant l'Ile Bonaventure, en face des côtes de la Gaspésie. C'est au souvenir du spectacle printanier que leur offrit l'Ile Bonaventure qu'Anne de Ste-Claire parle de « bocages verdoyants et odoriférants ». Le 30 juin, l'Espérance faisait escale à Tadoussac. Là, le P. Ménard et le frère Dominique Scot prirent les devants sur une chaloupe pour aller porter à Québec la nouvelle de l'arrivée de la flotte. Deux jours plus tard, sur le Saint-Jacques, commandé comme l'année précédente par le capitaine Ançot, les Religieuses montaient à Québec, où elles abordaient le 8 juillet, en compagnie du P. Joseph Duperron et du frère Jacques Ratel.

6. Le 8 juillet, jour de l'arrivée à Québec, était un dimanche. Aussitôt le Saint-Jacques en vue, le Gouverneur et le P. Vimont descendirent au fleuve pour accueillir la petite troupe. « Au sortir du vaisseau, écrit Le Jeune, (ces filles vraiment généreuses) se jettent à genoux, baisent la terre tant désirée, chantent un *Laudate Dominum omnes gentes*, et Madame de la Peltrie, accompagnée de ses petites séminaristes gentiment vêtues, (les) embrasse (et) les conduit premièrement en la chapelle des Ursulines » RJ 1640 (Q 4 ; C XVIII, 74).

7. La maison des Ursulines était, comme on l'a dit, sur le quai, à proximité du débarcadère. On ne put conduire les nouvelles venues, à l'église paroissiale de Notre-Dame de Recouvrance. Celle-ci avait été la proie des flammes trois semaines auparavant, le 14 juin.

ayant adoré Dieu, nous nous approchâmes de la grille et leur donnâmes le bonjour. Je respirai un certain air de sainteté parlant à la Mère de l'Incarnation qui m'embauma toute[8]. De là, nous allâmes saluer M. le Gouverneur, puis nous retournâmes et entrâmes en notre chère solitude, où nous avons vécu depuis dans une paix merveilleuse. Notre Mère Supérieure, qui est la Mère de l'Incarnation, nous traite avec trop de respect. Elle me fait passer après elle, devant la Mère de St-Joseph, sa compagne de Tours, quoi que j'aie fait et dit pour m'en défendre[9]. La Mère Cécile de Dieppe est un peu plus ancienne que ma Sœur de St-Athanase ; c'est pourquoi elle va devant. Si j'eusse pu, sans mentir cacher quelques-unes de mes années de profession, je l'aurais fait pour éviter la mortification que je sens de conduire les observances en l'absence de notre Mère. La Mère de St-Joseph est de fort bonne humeur. Au temps de la récréation, elle nous fait souvent pleurer à force de rire ; il serait bien difficile d'engendrer mélancolie avec elle ; c'est une fille qui a beaucoup de belles parties. Elle est maîtresse de nos petites séminaristes, qu'elle aime comme une mère fait ses enfants. Après le catéchisme, elle leur apprend à chanter et toucher sur la viole des cantiques spirituels ; parfois elle les fait danser à la mode des Sauvages, et ces petites sont si innocentes que quand Madame de la Peltrie, notre fondatrice, s'y rencontre, elles la prient de danser avec elles : ce qu'elle fait, mais de si bonne grâce qu'il y a bien du plaisir à la voir.

Mon office, ou plutôt mes offices, s'étendent depuis la cave jusqu'au grenier. Je suis cellérière et apothicaresse[10]. Pour celle-ci, je n'ai encore rien eu à faire, Dieu merci ! Pour celle-là, elle m'a bien occupée : cette charge va bien loin. Il m'a fallu recevoir toutes les victuailles et provisions pour l'hiver, les descendre à la cave et monter au grenier, et faut avoir le soin toute l'année si rien ne se gâte. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu le loisir de respirer, pour la quantité de lettres qu'il a fallu écrire : j'en suis un peu fatiguée. Nous tâcherons nous recueillir quand les vaisseaux seront partis et nous nous adonnerons à bon escient[11] à l'étude de la langue qui est très difficile. Elle s'apprend par préceptes comme la latine. Il n'y a pas d'apparence que j'y avance beaucoup si vous ne m'y aidez par vos bonnes prières. Je vous supplie très humblement faire à cette intention une neuvaine au glorieux saint Joseph, comme j'espère en faire une devant que commencer à étudier. Nos trois Mères y ont fort profité pour le temps qu'elles y ont mis. Elles ne sont pas pourtant assez savantes pour entretenir un Sauvage[12]. Je suis bien mortifiée de ne pouvoir entendre nos enfants ni leur parler.

8. Impression très précieuse qui nous éclaire sur la vertu rayonnante de la Vénérable Mère.

9. On avait adopté, pour fixer les places, les rangs de profession, ce qui permettait de mélanger les religieuses des deux Congrégations de Bordeaux et de Paris en évitant tout froissement.

10. *Apothicaresse*, pharmacienne. La Mère Anne de Ste-Claire avait aussi remplacé la Mère Cécile de Ste-Croix à la dépense.

11. *A bon escient*, tout de bon.

12. Pour entretenir une conversation ; mais déjà elles pouvaient enseigner

Adieu, chère Sœur, je crains de vous être ennuyeuse. Je vous embrasse dans le Cœur de notre aimable Jésus, où je vous prie de me regarder souvent, m'offrant à ce même Jésus et le priant qu'il accomplisse en moi ses saintes volontés et me fasse la grâce de vivre et de mourir en son amour. Je ferai toujours le même pour vous, puisque je suis de cœur et d'affection pour le temps et pour l'éternité, Ma très honorée Sœur,

Votre très humble et très affectionnée sœur et servante en Notre-Seigneur.

Sr. Anne de Ste-Claire[13].

Du Séminaire de St-Joseph, aux Ursulines de Québec, ce 2 septembre 1640[14].

---

les Sauvagesses. Puis, au rapport de Le Jeune, Français et Sauvages se servaient dans leurs relations courantes, d'un « baragouin » qui n'était ni d'une langue ni d'une autre, mais que tous avaient vite fait d'apprendre. RJ 1633 (Q 8 ; C V, 112-114).

13. Anne Le Bugle de Sainte-Claire avait trente-trois ans, à son entrée dans la Nouvelle-France. Elle appartenait à une famille de bonne bourgeoisie parisienne. Sa mère, demeurée veuve avec plusieurs enfants, s'était remariée à M. Levesque, personnage influent, dont nous ne connaissons que la démarche qu'il fit près de l'Archevêque de Paris, pour arrêter le départ de sa belle-fille. Novice à 21 ans, professe à 23, Anne de Ste-Claire, qui avait dû faire ses vœux en 1630, avait donc déjà dix ans de vie religieuse au moment de son arrivée au Canada. Elle désirait depuis longtemps cette mission. Le refus de sa mère, gravement malade, de la laisser partir, faillit un instant compromettre le succès de son dessein. Mais enfin, le consentement désiré lui fut accordé et elle put prendre le chemin de Dieppe. Durant 38 ans, elle soutint à Québec avec une générosité merveilleuse l'exercice de sa vocation. Elle mourut cinq ans après Marie de l'Incarnation, en 1677.

14. Le P. Ménard avait écrit sur le bateau deux longues lettres : l'une pour la duchesse d'Aiguillon, où il avait consigné jour par jour tous les incidents de la traversée, comme dans un journal de bord ; l'autre, achevée dix lieues avant d'arriver à Tadoussac, pour la supérieure des Ursulines du Couvent du Faubourg Saint-Jacques, et dans laquelle il promettait un complément de récit à son arrivée à Québec. Cette dernière lettre est perdue, comme le mémoire envoyé à la duchesse d'Aiguillon et « la quantité de lettres » que les religieuses durent écrire une fois rendues à destination. La lettre du P. Ménard à la supérieure de Paris, a été insérée dans les *Annales manuscrites du Couvent des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques* et imprimée dans les *Chroniques de l'Ordre des Ursulines* (Tome I, pp. 385-387).

LXVI. — A une Dame de qualité

L pp. 322-330, Lettre historique XIII. — R XXVIII.

Madame,

La vôtre[1] m'a apporté une consolation que je ne puis exprimer ni assez reconnaître. Encore que vos occupations vous empêchent de m'écrire, ou que les accidents de la mer m'eussent privée d'une si précieuse lettre, je n'eusse pas laissé de vous mander des nouvelles de ce cher pays, en attendant que la *Relation*[2] vous en donne de plus amples. Nous avons donc, Madame, tout sujet de louer le Père des miséricordes de ce qu'il en répand de si grandes sur nos pauvres Sauvages : car n'étant pas contents de se faire baptiser, ils commencent à se rendre sédentaires et à défricher la terre pour s'établir. Il semble que la ferveur de la primitive Église soit passée dans la Nouvelle-France, et qu'elle embrase les cœurs de nos bons néophytes, de sorte que si la France leur donne un peu de secours pour se bâtir de petites loges dans la bourgade qu'on a commencée à

Lettre LXVI. — 1. La destinataire est une dame dont Marie de l'Incarnation a fait la connaissance durant son séjour de mars 1639 à Paris. Elle y résidait et elle y était liée, au moins par la communauté de la générosité et de la participation aux grandes œuvres charitables du temps, avec les dames du plus haut rang. Elle avait parmi les Sauvagesses du séminaire une filleule du nom de Madeleine. Ce nom ferait plus particulièrement penser à quelqu'une des dames de la charité de Paris qui se sont intéressées aux deux fondations religieuses de Québec : à Madeleine Fabri, par exemple, femme du chancelier Pierre Séguier, à Madeleine Potier, présidente de Lamoignon, ou à d'autres encore. Mais le nom de la filleule n'est pas une indication infaillible de celui de sa marraine. On ne trouve pas dans la lettre les protestations de soumission que l'on s'attendrait d'y voir, si elle était adressée à la duchesse d'Aiguillon, Marie-Madeleine de Vignerot. Le ton déférent, mais simple, de la pièce conviendrait plutôt à une lettre destinée à une bienfaitrice d'un rang moins élevé, comme à M^me^ Fouquet, femme du conseiller d'État François Fouquet, et mère du futur surintendant. Cette lettre n'était qu'une réponse, et la bienfaitrice qu'elle remercie était un peu une amie, en tout cas elle était une bienfaitrice de la première heure. Un nom se présenterait assez naturellement à l'esprit, celui de Marguerite Thiersault, la mère du P. Poncet, qui avait déjà prévenu les Ursulines, en venant au devant d'elles sur la route de Paris, en février 1639, et dont le dévouement au monastère de Québec ne se lassera jamais.

2. La future *Relation* de la Nouvelle-France pour l'année 1640.

Sillery[3], l'on verra en peu de temps un bien autre progrès. C'est une chose admirable de voir la ferveur et le zèle des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus. Le R. P. Vimont, supérieur de la Mission, pour donner courage à ses pauvres sauvages, les mène lui-même au travail, et travaille à la terre avec eux[4]. Il fait ensuite prier Dieu aux enfants et leur apprend à lire, ne trouvant rien de bas en ce qui concerne la gloire de Dieu et le bien de ce pauvre peuple. Le R. P. Le Jeune, qui est le principal ouvrier qui a cultivé cette vigne, continue à y faire des merveilles. Il prêche le peuple tous les jours et lui fait faire tout ce qu'il veut : car il est connu de toutes ces nations, et il passe en leur esprit pour un homme miraculeux. Et en effet il est infatigable au delà de ce qui se peut dire, dans l'exercice de son ministère, dans lequel il est secondé par les autres Révérends Pères, qui n'épargnent ni vie ni santé pour chercher ces pauvres âmes rachetées du Sang de Jésus-Christ[5].

Il y a eu une grande persécution aux Hurons[6], où un des Pères a pensé être martyrisé d'un coup de hache. On a rompu un bâton sur lui en détestation de la foi qu'il prêchait[7]. Il y a eu une pareille conspiration contre les autres, qui sont ravis d'aise de souffrir. Avec

---

3. Allusion aux petites maisons « à la française » que les Jésuites avaient commencé de faire bâtir à Sillery pour leurs néophytes.

4. Pour attirer et attacher les Sauvages à la réduction de Sillery, il fallait leur donner des terres. Mais celles-ci n'existaient pas ; il fallait les prendre sur la forêt qui s'étendait partout. Le premier travail était celui du déboisement. On voit que les Français se faisaient un devoir d'aider les Sauvages à se faire « un désert » RJ 1639 (Q 19 ; C XVI, 74). Le P. Vimont lui-même, après avoir passé l'hiver à Québec, s'était rendu à Sillery au printemps et s'était mis au défrichement avec ses chrétiens. RJ 1640 (Q 10-11 ; C XVIII, 108).

5. Le P. Le Jeune était au Canada depuis 1632. Le P. Anne de Nouë, qui l'y avait accompagné, avait déjà fait partie de la première mission des Jésuites dans la Nouvelle-France. Le Jeune n'était donc pas le plus ancien des missionnaires, mais, par sa forte personnalité, il en était le plus en vue.

6. Cette persécution est racontée par le P. Lalemant dans la *Relation de la Mission des Hurons pour* 1640 (Voir le chap. II : *Des persécutions excitées contre nous*. RJ 1640. Q 55-60 ; C XIX, 90-120). La petite vérole qui semait la mortalité dans tous les bourgs en avait été l'occasion.

7. Le P. Paul Ragueneau. RJ 1640 (Q 79 ; C XIX, 212-214).

tout cela, l'on y a baptisé bien mille personnes[8]. Le diable a beau faire, Jésus-Christ sera toujours le Maître. Qu'il soit béni éternellement !

On parle de nous donner deux filles de cette nation[9] avec deux Algonquines, outre dix-huit dont notre séminaire a été rempli, sans parler des filles externes qui y viennent continuellement[10]. Je vous dirai, Madame, que l'on ne croira que difficilement en France les bénédictions que Dieu verse continuellement sur ce petit séminaire. Je vous en rapporterai quelques particularités, afin de vous faire part de notre consolation.

La première séminariste sauvage qu'on nous donna, appelée Marie Negabamat[11], était si accoutumée à courir dans les bois, que l'on perdait toute espérance de la retenir dans le séminaire. Le R. P. Le Jeune qui avait porté son père à nous la donner, envoya avec elle deux grandes filles sauvages chrétiennes, qui demeurèrent quelque temps avec elle pour la fixer ; mais ce fut en vain, car elle s'enfuit quatre jours après dans les bois, ayant mis en pièces une robe que nous lui avions donnée. Son père, qui est un excellent chrétien

8. « Nous avons baptisé cette année (été 1639-été 1640), écrit le P. Le Jeune, environ douze cents Sauvages, tant aux Hurons qu'ici-bas (résidences établies sur le Saint-Laurent). » Pour la première fois, depuis les commencements de l'évangélisation du Canada, la majorité des néophytes, dans les trois missions de Québec, des Trois-Rivières et de Sillery, était faite d'adultes ayant «embrassé la foi de Jésus-Christ dans une bonne santé, après une suffisante instruction» RJ 1640 (Q 12 ; C XVIII, 118). Jusque-là les baptêmes de moribonds avaient dominé.

9. Il en vint au moins une, que nous y retrouverons en 1641, et qui devait laisser un souvenir touchant dans les annales du séminaire.

10. « Le dessein de (Madame de la Peltrie) était de commencer un petit séminaire de six pauvres petites orphelines sauvages, la difficulté de jouir de ses biens ne lui permettant pas davantage. Son cœur est bien moins limité que ses forces : au lieu de six, il en est entré dix-huit dans cette petite maison. Il est vrai qu'elles n'ont pas demeuré toutes ensemble à même temps ; mais pour l'ordinaire, elles étaient six ou sept logées avec Madame de la Peltrie, trois religieuses et deux filles françaises, et tout cela en deux petites chambres, où de nouveau sont encore entrées deux Religieuses (celles de Paris), sans compter les petites filles françaises qui vont en ce petit monastère pour être instruites, sans compter aussi les filles et les femmes Sauvages, qui entrent à toute heure dans la chambre où on enseigne leurs petites compatriotes, et qui assez souvent y passent la nuit, étant surprises de mauvais temps ou retenues pour quelque autre sujet. » Et Le Jeune conclut : « Je vous laisse à penser combien grandes sont les incommodités qui proviennent d'un lieu si rétréci. » RJ 1640 (Q 44 ; C XIX, 36-38).

11. La filleule de Madame de la Peltrie. Elle était âgée de 10 ans.

et qui vit comme un saint, lui commanda de revenir au séminaire : ce qu'elle fit[12]. Elle n'y fut pas deux jours qu'il y eut un changement admirable ; elle ne semblait plus être elle-même, tant elle était portée à la prière et aux pratiques de la piété chrétienne, en sorte qu'aujourd'hui elle est l'exemple des filles de Québec, quoiqu'elles soient toutes très bien élevées[13]. Sitôt qu'elle a fait une faute, elle en vient demander pardon à genoux, et elle fait les pénitences qu'on lui donne avec une douceur et affabilité incroyable. En un mot, on ne la peut regarder sans être touché de dévotion, tant son visage marque d'innocence et de grâce intérieure.

En ce même temps, on nous donna une grande fille âgée de dix-sept ans, appelée Marie Amiskouevan. Il ne se peut rien voir de plus souple ni de plus innocent, ni encore de plus candide, car nous ne l'avons pas surprise une seule fois dans le mensonge, qui[14] est une grande vertu dans les Sauvages. Si ses compagnes l'accusent, elle ne s'excuse jamais. Elle est si ardente à prier Dieu, qu'il ne la faut jamais avertir de le faire ; elle y porte même les autres, et il semble qu'elle soit leur mère, tant elle a de charité pour elles. Elle a un grand esprit pour retenir ce qu'on lui enseigne, particulièrement des mystères de notre sainte foi, ce qui nous fait espérer qu'elle fera de grands biens quand elle sera retournée avec les Sauvages. Elle est recherchée de mariage par un Français, mais on a dessein de la donner à un de sa nation, à cause de l'exemple qu'on espère qu'elle donnera aux Sauvages. O si Dieu donnait la dévotion à quelque personne de France d'aider à lui faire une petite maison ! Elle ferait sans doute une œuvre d'un très grand mérite. Cette fille nous a beau-

12. Ce que la petite coureuse de bois exécuta, non sans résistance. Le P. Le Jeune dans une allusion qu'il fait à cette dernière fugue, où il se met en scène sans se nommer, dit qu'il dut la prendre et faire « semblant de la jeter à la rivière», si elle ne voulait pas obéir à ses parents qui « lui commandaient de demeurer avec ces bonnes filles ». RJ 1641 (Q 4 ; C XX, 132).

13. Les petites françaises pensionnaires et externes, qui appartenaient aux quelques familles notables du pays: les Repentigny, les la Potherie, les Tilly, etc.

14. *Qui*, ce qui.

coup aidées dans l'étude de la langue, parce qu'elle parle bien français[15]. Enfin cette fille gagne les cœurs de tout le monde par sa grande douceur et par ses belles qualités[16].

Votre fillole, Marie-Madelaine Abatenau, nous fut donnée toute couverte de petite vérole et n'ayant encore que six ans. A cet âge, elle seule avait servi son père et sa mère dans la maladie dont ils moururent, avec tant d'adresse qu'elle tenait en admiration tous ceux qui la voyaient. Il ne se peut rien voir de plus obéissant que cette enfant ; elle prévient même l'obéissance, car elle a l'adresse de se placer dans les lieux où elle prévoit qu'on la pourra employer ; et elle fait ce qu'on lui commande avec tant de conduite et de si bonne grâce qu'on la prendrait pour une fille de qualité ; aussi est-elle votre fillole, je dirais volontiers votre fille en Jésus-Christ. J'ajouterai pour votre consolation qu'elle sait par cœur son catéchisme, avec les prières chrétiennes, qu'elle récite avec une dévotion capable d'en donner à ceux qui la voient.

---

15. Dès 1636, les Jésuites avaient tenté de franciser de jeunes enfants sauvages, garçons et filles. Dans cette vue, ils avaient envoyé un garçon à leur Provincial de France et trois sauvagesses aux Hospitalières de Dieppe. RJ 1636 (Q 35 ; C IX, 102-104). L'année suivante, nous voyons deux autres jeunes filles confiées par la duchesse d'Aiguillon à la Mère Madeleine de St-Joseph, prieure du Carmel du Faubourg Saint-Jacques. RJ 1637 (Q 4 ; C XI, 52-54). Mais en même temps, ils essayaient aussi la francisation sur place. En 1635, ils commençaient à Notre-Dame des Anges un séminaire pour les garçons. Quant aux filles, ils en réunissaient à la même époque quelques-unes dans la maison de Guillaume Hubou et les confiaient à sa femme, Marie Rollet, la veuve de Louis Hébert. RJ 1636 (Q 35 ; C IX, 102-104). La jeune Amiskoueian était de ce nombre. Elle avait été baptisée deux ans plus tard, automne de 1637 ou printemps de 1638. En reconnaissance de l'intérêt que la vénérable prieure du Carmel lui avait porté, on lui avait donné son nom. RJ 1638 (Q 9 ; C XIV, 162).

16. C'est très certainement de Marie-Madeleine de St-Joseph Amiskoueian que parle le P. Le Jeune en 1636 : « Cette enfant n'a rien de sauvage que le teint et la couleur. Sa douceur, sa docilité, sa modestie, son obéissance, la feraient passer pour une petite Française bien née et bien capable d'instruction. Son père ne nous l'a donnée que pour deux ans, à condition qu'elle n'irait point en France. Ah ! que j'ai peur que cette enfant ne nous échappe. Je prie Dieu de lui donner un si puissant désir de persévérer avec les Français que ses parents ne l'en puissent jamais retirer » RJ 1636 (Q 35 ; C IX, 104). Voir aussi RJ 1638 (Q 9 ; C XIV, 160-162). Cette jeune Sauvagesse était algonquine. En 1638, son âge flottait entre 12 et 14 ans. Son nom n'était pas plus fixe. On l'orthographiait selon qu'on le saisissait au son.

Marie-Ursule Gamitiens, fillole de M^lle Luynes[17], n'est âgée que de cin à six ans ; toute petite qu'elle est, elle ne nous donne pas de peine à lui faire faire son devoir de chrétien, car elle n'est pas plus tôt éveillée qu'elle se met d'elle-même en devoir de prier Dieu. Elle dit son chapelet durant la messe, et chante des cantiques en sa langue sauvage.

Agnès Chabdikouechich nous fut donnée en même temps[18]. Le nom d'Agnès lui convient très bien, car c'est un agneau en douceur et en simplicité. Quelque temps avant que d'entrer au séminaire, elle rencontra le R. P. De Quen[19] dans le bois, où elle coupait sa provision. Elle ne l'eut pas plus tôt aperçu qu'elle jeta sa hache à l'écart et lui dit : « Enseigne-moi ». Elle fit cette action de si bonne grâce, qu'il en fut sensiblement touché, et pour satisfaire à sa ferveur, il l'amena au séminaire avec une de ses compagnes, où elles se rendirent en peu de temps capables du saint baptême. Elle a fait de très grands progrès auprès de nous, tant dans la connaissance des mystères, que dans les bonnes mœurs, dans la science des ouvrages, à lire, à jouer de la viole, et en mille autres petites adresses[20]. Elle n'a que douze ans, et elle fit sa première communion à Pâques, avec trois de ses compagnes[21].

Nicole Assepanse nous fut donnée le même jour,

17. L : *Mademoiselle de Chevreuse* ; correction fautive. L'original portait et ne pouvait porter que *M^lle de Luynes*, comme nous le prouverons plus loin.

18. La petite Agnès de la lettre LXI.

19. Jean De Quen, picard, né à Amiens en 1603, entré au noviciat des Jésuites en 1620, passé au Canada en 1635. Il y fut employé d'abord à Notre-Dame des Anges, aux travaux du collège, puis en 1637 à l'église paroissiale de Notre-Dame de Recouvrance. Les années 1638-1640 le virent fréquemment à Sillery. En 1640, son ministère s'exerce à la fois, à la paroisse de Sillery et à l'Hôtel-Dieu des Hospitalières.

20. Dès les premiers mois qui suivirent l'arrivée à Québec et l'installation dans la petite maison du bord du fleuve, le premier programme du séminaire comprenait déjà l'enseignement du catéchisme, des bonnes manières françaises, des connaissances ménagères élémentaires et des ouvrages d'aiguille, de la lecture, — et aussi de l'écriture, comme on le verra plus loin, — enfin, avec la musique, presque des arts d'agrément. Or, on était à peine délivré du fléau qui avait failli emporter toutes les séminaristes.

21. RJ 1640 rapporte également des traits de la précocité de cette enfant (Q 46 ; C XIX, 42-44).

âgée de sept ans. Ses parents, qui sont des plus considérables entre les Sauvages, nous prièrent de la recevoir pour un temps, parce qu'elle ne les pouvait suivre à la chasse. Cette fille a l'esprit si ouvert qu'elle est capable d'instruction comme une fille de vingt ans. Elle n'avait été que cinq mois dans le séminaire, et elle savait rendre compte des principaux points de notre foi, sachant le catéchisme et les exercices du chrétien très parfaitement. Lorsque sa mère la vint querir au retour de sa chasse, cette innocente lui faisait faire les prières. J'admirais la simplicité de la mère, qui n'était pas encore baptisée, de recevoir l'instruction de sa fille avec tant d'ardeur et de docilité. Elle, ravie d'aise de l'entendre prier Dieu et répondre au catéchisme, lui disait : « Ma fille, tu nous instruiras, ton père et moi ; si tu voulais encore demeurer au séminaire où tu es tant aimée, tu deviendrais encore bien plus capable de le faire. » Cette fille néanmoins ne put quitter sa mère, qui n'a qu'elle d'enfant ; mais elle lui disait : « Encore que je m'en veuille aller, ce n'est pas que je manque d'aucune chose ; je mange tant que je veux, les vierges me donnent de beaux habits et elles m'aiment beaucoup, mais je ne puis vous quitter. » Disant ces paroles, on la retira pour la mener dans les cabanes, où elle est admirée de tous les Sauvages[22].

Je serais trop longue de vous parler séparément de toutes, mais je vous dirai en général que ces jeunes filles nous aiment plus que leurs parents, ne témoignant aucun désir de les suivre, ce qui est fort extraordinaire dans les Sauvages. Elles se forment sur nous autant que leur âge et leur condition le peut permettre. Lorsque nous faisions nos exercices spirituels elles gardaient un continuel silence ; elles n'osaient pas même lever les yeux ni nous regarder, pensant que cela nous interrompait. Mais aussi, quand nous les eûmes finis, on ne peut exprimer les caresses qu'elles nous firent, ce qu'elles

22. Voir plus haut la lettre LXIII, page 162.

ne font jamais à leurs mères naturelles. Il y en a quatre qui communièrent à Pâques ; elles firent cette action avec tant de pureté, que la moindre ombre de péché leur faisait peur, et avec tant d'ardeur et de désir de s'unir à Notre-Seigneur, que dans l'attente de le recevoir elles s'écriaient : « Ah ! quand sera-ce que Jésus nous viendra baiser au cœur ? » Le R. P. Pijart, qui les avait baptisées et instruites pour la communion, les voyant se comporter dans une modestie tout angélique, ne put retenir ses larmes. Nous en avons eu dix-huit, sans parler des femmes et des filles sauvages qui ont permission d'entrer au lieu destiné à l'instruction des Françaises et des Sauvages, où elles ne manquent pas de se trouver[23].

Après l'instruction et les prières, nous leur faisons festin à leur mode. La faim qu'elles ont est l'horloge qui leur fait juger de l'heure du repas, de sorte que disposant à manger pour nos séminaristes, il faut aussi pourvoir à celles qui doivent survenir. Cela se fait particulièrement l'hiver, que les vieilles gens ne peuvent suivre les Sauvages à la chasse, car si l'on n'avait soin d'eux en ce temps-là, ils mourraient de faim dans les cabanes. Dieu nous a fait la grâce de les pouvoir assister jusqu'au printemps, qu'ils nous ont tenu bonne compagnie, et ce nous sera une singulière consolation de pouvoir continuer à le faire avec le secours des personnes charitables de la France, sans lesquelles cela nous sera absolument impossible, notre petit séminaire ne pouvant suffire de lui-même aux grandes dépenses qu'il faut faire pour l'entretien des séminaristes et pour le secours des autres Sauvages[24]. Je vous en assure, Madame, cette dépense n'est pas croyable. Nous avions

23. « Ceux qui passent ici de votre France, écrit le P. Le Jeune au Provincial de France, sont quasi tous trompés en un point : ils ont des pensées extrêmement basses de nos Sauvages. Ils les croient massifs et pesants, et sitôt qu'ils les ont pratiqués, ils confessent que la seule éducation et non l'esprit manque à ces peuples » RJ 1640 (Q 44-45 ; C XIX, 38). Les traits rapportés par les lettres des Ursulines justifient amplement cette remarque sur l'intelligence des Sauvages.

24. Nous reviendrons un peu plus loin sur cette insuffisance de la fondation.

apporté des habits pour deux ans ; tout a été employé dès cette année, de sorte même que n'ayant plus de quoi les vêtir, nous avons été obligées de leur donner une partie des nôtres. Tout le linge que Madame notre fondatrice nous avait donné pour nos usages, et partie de celui que nos Mères de France nous avaient envoyé, a pareillement été consommé à les nettoyer et à les couvrir. Ce nous est une singulière consolation de nous priver de tout ce qui est le plus nécessaire, pour gagner des âmes à Jésus-Christ, et nous aimerions mieux manquer de tout, que de laisser nos filles dans la saleté insupportable qu'elles apportent de leurs cabanes. Quand on nous les donne elles sont nues comme un ver, et il les faut laver depuis la tête jusqu'aux pieds, à cause de la graisse dont leurs parents les oignent par tout le corps ; et quelque diligence qu'on fasse, et quoiqu'on les change souvent de linge et d'habits, on ne peut de longtemps les épuiser de la vermine causée par l'abondance de leurs graisses. Une Sœur emploie une partie du jour à cela. C'est un office que chacune ambitionne avec empressement : celle qui l'emporte s'estime riche d'un si heureux sort, celles qui en sont privées s'en estiment indignes et demeurent dans l'humilité. Madame notre fondatrice l'a exercé presque toute l'année ; aujourd'hui, c'est la Mère Marie de St-Joseph qui jouit de ce bonheur [25].

Outre les filles et les femmes sauvages que nous recevons dans la maison, les hommes nous visitent au parloir, où nous tâchons de leur faire la même charité qu'à leurs femmes, et ce nous est une consolation bien sensible de nous ôter le pain de la bouche pour le donner à ces pauvres gens, afin de leur inspirer l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte foi.

Mais après tout, c'est une providence bien particulière de ce grand Dieu, que nous ayons pu avoir des filles après le grand nombre de celles qui moururent

25. Voir *Écrits* II, p. 372.

l'année dernière. Cette maladie, qui était la petite vérole, étant universelle parmi les Sauvages, se mit dans notre séminaire, qui en peu de jours ressembla à un hôpital. Toutes nos filles eurent cette maladie par trois fois, et quatre en moururent. Nous nous attendions toutes de tomber malades, tant parce que cette maladie était une vraie contagion, qu'à cause que nous étions jour et nuit à les assister, et que le peu de logement que nous avions, nous obligeait d'être continuellement les unes avec les autres. Mais Notre-Seigneur nous assista si puissamment, qu'aucune ne fut incommodée[26]. Les Sauvages qui ne sont pas chrétiens sont dans cette erreur, que c'est le baptême, l'instruction, et la demeure parmi les Français, qui étaient la cause de cette mortalité[27], ce qui nous faisait croire qu'on ne nous donnerait plus de filles, et qu'on retirerait celles que nous avions déjà. La providence de Dieu y pourvut avec tant de bonté, que les Sauvages mêmes vinrent au devant pour nous prier de prendre leurs filles ; de sorte que si nous avions des vivres et des habits, nous en pourrions recevoir un très grand nombre, quoique nous soyons extrêmement pressées pour les bâtiments. Si Dieu touche le cœur de quelques âmes saintes pour nous aider à nous bâtir proche des Sauvages, comme nous en avons le dessein[28], nous en aurons une grande quantité. Il nous tarde que cette heure n'est venue, pour pouvoir faire plus parfaitement les choses pour lesquelles Notre-Seigneur

---

26. Cette épidémie dont les ravages s'étendirent à toutes les nations sauvages des bords du Saint-Laurent, et jusqu'à la Huronie, dura plus de cinq mois, dans son fort. Tous les Sauvages, chrétiens et païens, s'enfuirent de Québec et de Sillery et gagnèrent la forêt où ils ne furent pas davantage à l'abri du fléau. Le Jeune remarque que « tous les Français nés sur le pays furent attaqués de cette contagion aussi bien que les Sauvages, (mais) que ceux qui (étaient) venus de France en furent exempts, excepté deux ou trois déjà naturalisés à l'air de cette contrée » RJ 1640 (Q 39 ; C XIX, 8-10).

27. Préjugé universel des Sauvages de l'Amérique du Nord, et qui faillit plus d'une fois causer la mort des missionnaires chez les Hurons.

28. Il s'agit seulement de la construction du monastère dans la Haute-Ville, endroit en effet plus rapproché de la résidence de Sillery ; nullement par conséquent, comme on pourrait le croire à première lecture, d'un établissement à Sillery même, comme celui que préparaient alors les Hospitalières.

nous a envoyées dans ce bienheureux pays. Pour tout logement, nous n'avons que deux petites chambres, qui nous servent de cuisine, de réfectoire, de retraite, de classe, de parloir, de chœur[29]. Nous avons fait bâtir une petite église de bois qui est agréable pour sa pauvreté. Il y a au bout une petite sacristie, où couche un jeune homme qui appartient à Madame de la Peltrie. Il nous sert de tourier et à nous fournir toutes nos nécessités[30]. On ne croirait pas les dépenses qu'il nous a fallu faire dans cette petite maison, quoiqu'elle soit si pauvre que nous voyons par le plancher reluire les étoiles durant la nuit, et qu'à peine y peut-on tenir une chandelle allumée à cause du vent.

Je vous dirai de quelle manière nous pouvons tenir tant de personnes dans un si petit lieu. L'extrémité des chambres est divisée en cabanes[31] faites d'ais de pin : un lit est proche la terre, et l'autre est comme sur le fond, en sorte qu'il y faut monter avec une échelle. Avec tout cela, nous nous estimons plus heureuses que si nous étions dans le monastère le plus accommodé de la France. Il nous semble que nous sommes trop bien pour le Canada, où pour mon particulier je m'attendais de n'avoir pour tout logement qu'une cabane d'écorce[32]. Mes Sœurs me disent quelquefois : « Si nous avons quelque peine dans le Canada, c'est de n'en pas avoir et de ne pas assez souffrir. » Nous nous réjouissons lorsqu'on ne nous donne rien, afin d'être pauvres en toutes choses.

Après cela, Madame, ne sommes-nous pas les plus heureuses et les plus avantagées de la terre ? Je ne puis

---

29. Même description dans *Écrits* II, p. 368-369.

30. Le tour est une sorte d'armoire cylindrique, dont on se sert dans les couvents de religieuses cloîtrées pour la communication d'objets avec l'extérieur. La sœur tourière est la religieuse préposée à la réception de toutes les commissions à faire passer par le tour. Le Monastère de Québec qui n'avait pas alors de sœur converse n'avait pas davantage de tourière. Le domestique de Madame de la Peltrie remplaçait cette dernière.

31. *Cabanes*, alcôves. Les couchettes étaient superposées comme dans les cabines des bateaux.

32. Comme le wigwam des Sauvages. Cette cabane d'écorce existait cependant dans la cour. On y donnait l'instruction aux femmes et aux hommes de passage.

vous exprimer le ressentiment[33] que j'en ai en mon âme. Bénissez pour moi l'Auteur de tant de miséricordes sur une créature si indigne. Il semble que notre bon Maître Jésus prend plaisir à nos pauvretés. Nous avions demandé des ouvriers de France pour nous bâtir au lieu que nous avons désigné proche des Sauvages : on ne nous en a pas envoyé un seul[34], nos affaires ne le permettant pas, et même on nous a mandé que nous ne pouvions vivre, entretenir des séminaristes et faire bâtir ; ainsi nous voilà pour longtemps dans nos petites cabanes, si la divine Bonté ne nous assiste par des voies qu'elle seule peut connaître. Madame notre fondatrice est toute pleine de bonne volonté pour nous, et pour nous bâtir, mais ses parents ne lui permettent pas d'agir selon l'étendue de son zèle[35].

Voilà, Madame, un petit récit de l'état présent de notre séminaire, qui, comme vous voyez, est dans la pure providence de Dieu. Comme vous êtes visitée de plusieurs personnes puissantes, je vous supplie de le leur vouloir recommander, et si la divine Majesté touche le cœur de quelques-uns, M. de Bernières, qui s'est chargé de nos affaires, et qui nous envoie nos nécessités, est celui à qui il faudrait s'adresser. Pour l'amour de Jésus-Christ que vous aimez, rendez-vous la médiatrice des pauvres filles sauvages. Un grand nombre va se perdre si nous ne les retirons de ce malheur ; et nous ne le pouvons faire à cause de notre impuissance, tant du vivre que du logement. Nous en avons fait baptiser une depuis quelques jours, qui était sur le point de se perdre. Elle était abandonnée de toute sa nation ; l'on n'osait nous la donner dans la crainte qu'elle ne gâtât nos séminaristes. On a vu en elle un changement miraculeux, car

33. *Ressentiment*, sentiment de reconnaissance et de joie. Vieilli dans cette acception. Le mot aujourd'hui comporte une idée de peine et non de contentement.

34. *On*, c'est M. de Bernières, le procurateur des Ursulines, ou le procureur de Madame de la Peltrie à Alençon, Nicolas Laudier, président des élus d'Alençon.

35. Voir plus loin la lettre du 25 octobre 1670 au P. Joseph Poncet et son annotation.

tout d'un coup elle est devenue docile et souple comme un enfant, et il ne se peut rien voir de plus ardent pour les exercices de notre sainte foi. Elle a demandé le baptême avec importunité et, le recevant, elle y a répondu comme si elle eût été toute sa vie catéchumène. Le R. P. Buteux, qui nous l'avait envoyée des Trois-Rivières et qui l'avait connue dans son dérèglement, l'étant venu visiter, avait les larmes aux yeux, la voyant dans une si grande modestie et en de si belles dispositions pour le bien. Et il me dit avec un grand ressentiment : « Quand vous n'auriez fait que ce bien-là depuis que vous êtes dans ce pays, vous avez beaucoup fait et êtes plus que récompensée de vos peines par la conversion de cette âme ». A Dieu seul en soit la gloire, car c'est lui qui fait tout. Je vous fais ce récit, Madame, pour vous donner sujet de louer de nouveau l'Auteur de tant de biens ; car je ne vous saurais exprimer tous ceux qu'il fait en ce pays. La *Relation* vous en dira quelque chose, mais en vérité elle ne saurait dire tout ce qui en est, et quand elle le pourrait dire, on ne le croirait pas. Mais enfin si nous sommes dignes de souffrir quelques travaux, soyez persuadée, Madame, que vous y aurez grande part. Faites-moi aussi la grâce de me faire part de vos mérites, et de me tenir, dans le Cœur de l'aimable Jésus, votre...

De Québec, le 3 septembre 1640.

LXVII. — A UN DE SES FRÈRES

L pp. 330-331, Lettre historique XIV. — R XXIX.

Mon très cher Frère,

La paix et l'amour de Jésus !

C'est avec un extrême contentement que j'ai reçu votre lettre en ce bout du monde, où l'on est sauvage

Lettre LXVII. — R corrige une fois de plus L et imprime : *A un de ses beaux-frères.* Mais R se trompe. Le destinataire est sans doute le même Hélye Guyart, frère aîné de Marie de l'Incarnation, à qui sont adressées les lettres LIII et LVIII.

toute l'année, sinon lorsque les vaisseaux sont arrivés, que nous reprenons notre langue française[1]. Nous avons passé l'hiver en Canada sans aucune indisposition, contre l'attente de tout le monde, qui croyait qu'après les grandes maladies dont notre séminaire a été rempli, nous succomberions à notre tour[2]. Nous avons passé l'été de même, quoiqu'il soit ici aussi chaud qu'en Italie. C'est pourquoi nous avons eu toute l'année des séminaristes en bon nombre, lesquelles nous donnent des consolations très sensibles par les vertus que nous leur voyons pratiquer. On ne les prendrait jamais pour des Sauvages, tant elles ont de grâce et d'adresse en ce qu'elles font, et elles sont si dévotes et si ferventes, qu'on ne dirait pas qu'elles sont nées dans la barbarie. Depuis qu'elles ont été lavées dans le sang de Jésus-Christ, elles conservent une pureté d'âme qui n'est pas croyable. Les hommes et les femmes font de même. Ils font encore beaucoup plus, parce que poussés de zèle de communiquer la grâce que Dieu leur a faite, ils vont dans les autres nations porter des présents pour les attirer ici, afin qu'elles entendent la loi de Dieu et qu'elles s'y soumettent[3].

1. En 1640, la population française stable de Québec se montait à quelques familles seulement, qui avec le personnel du Fort, des résidences des Jésuites, et les commis et les engagés de la Compagnie de la Nouvelle-France, devaient faire une centaine de personnes au plus. Un groupement assez important de colons, sous la direction du médecin Robert Giffard, s'était établi sur la Côte de Beauport, à trois lieues environ au nord-est de Québec. Durant l'hiver, la vie était morte à Québec. On ne recevait au monastère que de rares visites. Seuls les Sauvages y accouraient. Il fallait attendre l'été et le retour de la flotte pour voir le port reprendre de l'animation, et entendre de nouveau résonner les mots de la langue maternelle.

2. La petite vérole. Voir la lettre précédente.

3. Allusion au prosélytisme des néophytes de Sillery, dont les plus considérables s'étaient rendus au dernier printemps à Tadoussac pour la traite, et surtout pour inviter le capitaine des Sauvages de cette région et les Sauvages du Saguenay à embrasser la foi et à venir se fixer près d'eux. Là ne se bornait pas leur zèle. Ils étaient résolus, en cas de succès avec les gens de Tadoussac, d'aller « inviter les autres nations plus éloignées à faire de même », afin de n'avoir tous plus qu'un Dieu et une « façon de faire ». « Eussé-je jamais cru, ajoute le P. Le Jeune, que des barbares nés dans la cruauté, nourris de chair humaine, fussent devenus prédicateurs de Jésus-Christ ? Je puis assurer que je ne sache personne qui leur ait donné ces pensées d'aller inviter les autres nations de croire en Dieu ; c'est un pur ouvrage du Saint-Esprit. » Pendant ce temps, des néophytes Algonquins fixés aux Trois-Rivières se faisaient eux aussi apôtres de la foi près des Attikamègues descendus à l'habitation pour la traite. RJ 1640 (Q 11 ; C XVIII, 110-111).

L'on a baptisé plus de douze cents personnes, dont la plupart a plutôt servi à faire une Église triomphante qu'une militante, par une grande mortalité survenue entre les Sauvages[4]. Ainsi Dieu tire sa gloire de nos petits travaux, nonobstant la persécution que le diable a suscitée aux Hurons contre les serviteurs de Dieu, dont plusieurs ont pensé être martyrisés.

Le R. P. Ragueneau[5] et plusieurs de sa compagnie ont été outrageusement battus et grièvement blessés. Un Sauvage ayant levé le bras pour lui fendre la tête, la hache s'attacha à ses cheveux sans pouvoir passer outre ; mais un bâton lui fut rompu sur le bras. Il eût bien voulu qu'on lui eût ôté la vie pour la foi qu'il annonce, mais Dieu, qui veut se servir de lui, le réserve à autre chose[6]. Ceux de nos quartiers[7] ne sont pas tant persécutés, mais ils sont infatigables à cultiver nos bons

4. Cette remarque se rapporte exclusivement à la Mission des Hurons. Le chiffre de 1200 donné pour les baptêmes de l'année 1639-1640, par le P. Le Jeune, englobait, comme on l'a vu, toute la Mission de la Nouvelle-France. Le Jeune remarquait en outre que la plupart des néophytes des résidences du Saint-Laurent étaient des adultes en bonne santé. RJ 1640 (Q 12 ; C XVIII, 118). Voir plus haut la lettre LXVI, note 8. Sur le chiffre global des 1200 baptêmes, le P. Jérôme Lalemant nous apprend qu'un millier environ revenaient à la Huronie. Il ajoute que dans ce nombre, il n'y en avait pas « vingt de (conférés) hors du danger de la mort ». La plupart de ces moribonds étaient ensuite décédés : « deux cent soixante enfants au-dessous de sept ans, et, de plus, un très grand nombre qui n'avaient pas encore atteint dix, douze ou quatorze ans ». Aussi les missionnaires s'étaient-ils « employés cette année à accroître l'Église triomphante plutôt que la militante » (Q 61 ; C XIX, 122). Marie de l'Incarnation qui reproduit les termes mêmes de Lalemant a eu son mémoire entre les mains.

5. Paul Ragueneau, né à Paris, en 1605 ou 1607 ou 1608, était entré au noviciat des Jésuites en 1626. Au collège de Bourges, il avait été trois ans durant le professeur du futur grand Condé. A Bourges également, il avait eu pour directeur de conscience l'un des plus éminents spirituels de la Compagnie, le P. Louis Lallemant. Envoyé au Canada en 1636, son supérieur, le P. Le Jeune, l'avait destiné l'année suivante à la Mission des Hurons, où il était arrivé en septembre. Il y résida jusqu'au 2 août 1640, date où il descendit à Québec. Ragueneau fut avec Le Jeune et Jérôme Lalemant, l'un des plus remarquables apôtres de la Nouvelle-France, dans cette première période de la seconde mission des Jésuites en ce pays. Lors de son premier séjour dans la Huronie, il avait dressé une carte de cette contrée et des nations adjacentes, aujourd'hui perdue, mais que Le Jeune a utilisée dans sa description des peuplades sauvages de l'Amérique septentrionale. RJ 1640 (Q 34-35 ; C XVIII, 226-234). Nous retrouverons plus loin son œuvre d'hagiographe et de directeur spirituel.

6. C'est à une confidence du P. Ragueneau que Marie de l'Incarnation devait ces détails. Voir la lettre suivante.

7. Les Jésuites des résidences du Saint-Laurent.

chrétiens, qui vivent dans la perfection où vivaient ceux de la primitive Église. Ils se disposent à aller prêcher aux Nipissiriniens et aux nations de la mer du Nord, trois cents lieues, à ce qu'on dit, au delà des Hurons[8]. Il semble que Dieu veut qu'on porte l'Évangile partout, et que l'empire que les démons s'étaient érigé depuis tant de siècles pour combattre celui de Jésus-Christ, soit entièrement détruit. Ils partent avec une allégresse nonpareille, dans le seul appui de la providence et à l'apostolique[9].

Cependant nous entendons les Sauvages qui sont auprès de nous chanter les louanges de Dieu en leur langue. Leurs filles chantent au chœur avec nous, et nous leur apprenons tout ce que nous voulons, à quoi elles sont si souples, que je n'ai jamais vu dans des filles françaises les dispositions que je remarque en elles-mêmes. C'est le Saint-Esprit qui fait tout cela, car nous sommes trop faibles pour nous en attribuer quelque chose. Béni soit donc l'auteur des merveilles que nous voyons ! La *Relation* en sera toute pleine, encore qu'il ne soit pas possible d'y mettre tout ce qui en est ; aussi aurait-on de la peine à le croire. Ceux qui ne viennent en Canada que pour le temporel n'y trouveront jamais leur compte si bien que ceux qui y viennent pour donner leur vie pour Jésus-Christ. Si ceux-ci y souffrent, c'est

---

8. Les Nipissings, — comme on les appelle plus communément — étaient un rameau de la famille algonquine. Ils parlaient la langue des Algonquins qui fréquentaient les habitations de Québec et des Trois-Rivières. Leur contrée s'étendait du nord de la Huronie jusqu'à la Baie James, poche méridionale de la Baie d'Hudson. Leur principal centre était le lac Nipissing, à 40 lieues au nord des Hurons. Les premiers missionnaires que virent les Nipissings furent en 1622 le Récollet Guillaume Poullain, et, en 1624, deux autres Récollets, le P. Jacques de la Foyer et le Frère Bonaventure, qui passèrent l'hiver de cette année au lac Nipissing (Chrestien Leclercq : *Premier Établissement de la Foy dans la Nouvelle-France....* Paris, 1691. T. I, pp. 219 et 294). Les Récollets ne purent donner suite à leur évangélisation. Ce furent les Jésuites qui entreprirent cette œuvre. La première mission des Nipissings fut confiée en 1640 aux Pères Claude Pijart et Charles Raymbault. Ces deux religieux quittèrent Québec au début de septembre et montèrent à la Huronie avec les Hurons qui s'en retournaient de la traite. Ils y arrivèrent dans les premiers jours d'octobre et y passèrent l'hiver, en attendant les Nipissings. RJ 1641 (Q 62 et 82 ; C XXI, 140 et 240).

9. A la façon des Apôtres, sans bagages.

de ne pas assez souffrir. Pour moi, j'y suis si inutile que j'ai peur d'en rendre un grand compte devant Dieu...

De Québec, le 4 de septembre 1640.

LXVIII. — A la Mère Jeanne-Françoise Le Vassor, supérieure de la Visitation de Tours

L pp. 332-333, Lettre historique XV. — R XXX.

Ma très révérende et très chère Mère,

Enfin nous avons reçu vos lettres, un mois et demi après l'arrivée des premiers vaisseaux, parce qu'on les a envoyées par La Rochelle, d'où l'on part plus tard que de Dieppe : ce qui fait qu'à peine avons-nous du loisir pour faire nos réponses[1]. Je réponds pourtant à la vôtre, ma très chère Mère, dans laquelle vous dites la vérité, qu'il n'y a personne dans le monde qui ait des obligations à notre bon Dieu comme moi. Qui eût jamais pensé qu'il m'eût voulu regarder pour un dessein comme celui auquel il m'occupe ? Je me perds quand j'y pense. J'en ai pourtant toujours fait les fonctions depuis que nous sommes en cette bienheureuse terre, tant au regard des filles françaises que des sauvages. Je ne puis vous exprimer le contentement que nous en recevons, particulièrement de la part de nos chères néophytes : car elles se laissent conduire comme de petits agneaux, celle de dix-sept ans[2], aussi bien que celles de sept ou de six. Cette docilité est commune à tous, aux hommes et aux

Lettre LXVIII. — Cette supérieure dont L taît le nom était la Mère Jeanne-Françoise Le Vassor. Originaire d'Orléans et entrée à la Visitation de cette ville, elle en était sortie pour être employée à la fondation de la Visitation de Tours commencée le 5 mai 1633. Jeanne-Françoise Le Vassor était supérieure de cette maison depuis 1637. Elle fut plusieurs fois réélue à cette charge. Son dernier triennat devait remplir les années 1664-1667. Il semble qu'elle décéda à la Visitation de Tours (Bibliothèque Mazarine. Ms. 2440. *Registre des noms des supérieures qui ont gouverné dans chaque monastère... de la Visitation...)*

1. La flotte de Dieppe était arrivée le 8 juillet, celle de La Rochelle ne parut donc à Québec que dans la seconde quinzaine d'août. Les bateaux durent remettre à la voile pour la France aux environs du 15 septembre.

2. L'Algonquine Marie Madeleine Amiskoueian.

femmes, aux grands et aux petits : car il est très vrai que depuis que nos Sauvages sont régénérés par les eaux du saint baptême, ils entrent dans une simplicité d'enfant, en sorte que nous voyons la vérité de ces paroles de Notre-Seigneur : *Ils seront dociles à l'Esprit de Dieu*[3]. Joignez à cet esprit de simplicité celui de la ferveur, car nous voyons dans notre primitive Église le zèle et l'ardeur de la primitive Église convertie par les Apôtres. Je ne vous en dirai rien de bien particulier, le temps ne me le permettant pas, mais bien ce qui se présentera à mon esprit en général.

La persécution a été grande aux Hurons, où nos Révérends Pères se sont vus à la veille de souffrir le martyre[4]. Le R. P. Ragueneau étant entré dans une cabane pour baptiser une femme qui le désirait, son mari, qui ne le voulait pas, hurlait comme une bête féroce, et prenant une hache il la déchargea sur le Père afin de lui fendre la tête : mais la hache demeura attachée à ses cheveux sans pouvoir passer outre. Ce bon Père m'a dit lui-même : « Je pensais avoir la tête fendue, cependant je n'ai eu aucun mal, et je ne sais comment cela s'est fait. » Le barbare en demeura si épouvanté, qu'il sortit de sa cabane, et le lendemain le Père eut le courage d'y entrer et de donner le baptême à celle qui le désirait avec tant d'ardeur, ensuite duquel[5] elle mourut le même jour.

Cette femme avait été excitée à demander ce sacrement par une fervente chrétienne, qui lui disait avec une grande candeur et simplicité : « Vous ne savez pas ce que c'est que d'être chrétien ; on est si bon quand on est baptisé, que sans peine on souffre tout ; hier on me dérobait devant moi et à ma vue, et je n'en dis mot. » Voilà un échantillon de la vertu de nos nouveaux chré-

---

3. Saint Jean, VI, 45.

4. Outre le résumé de cette persécution que nous a laissé le P. Jérôme Lalemant dans RJ 1640 (Q 55-60 ; C XIX, 90-120), nous tenons du P. Ragueneau le récit de l'épisode qui le concerne et que RJ 1640 a inséré quelques pages plus loin (Q 78-80 ; C XIX, 210-214).

5. *Duquel*, employé au neutre : ensuite de quoi.

tiens. Notre bon Joseph a fait l'office d'Apôtre cette année, après s'y être disposé par les exercices spirituels[6]. Vous seriez ravie d'entendre ce qu'il a fait ; car il a été hardiment et sans craindre la mort de bourg en bourg prêcher l'Évangile avec une élégance du Paradis, n'omettant rien de ce qu'il jugeait nécessaire pour mettre notre foi en crédit. Ses compatriotes qui savaient qu'il ne pouvait avoir cette science naturellement, étaient ravis et comme en extase en l'entendant parler. Il leur disait : « Ah ! si vous saviez la charité qui est parmi ceux qui croient en Dieu, vous ne demeureriez jamais comme vous êtes. Encore qu'ils ne se soient jamais vus, ce n'est qu'un cœur et une âme. Je fus ravi l'an passé, étant à Québec, à l'arrivée d'un vaisseau où il y avait de grandes filles vêtues de noir, qui pour l'amour de nous sont venues en ce pays ; les unes prirent avec elles des filles Montagnaises qu'elles faisaient manger avec elles, et à qui elles donnaient de beaux habits : les autres, qui étaient habillées d'une autre couleur[7], prirent les malades, qu'elles soulageaient et veillaient jour et nuit avec de grands soins, et de grandes fatigues. A leur arrivée on fit tant de fête que vous eussiez dit que tout le monde de Québec n'était qu'un. O que nous sommes bien éloignés de cela ! Nous vivons comme des bêtes et ne savons ce que c'est que parfaite amitié, laquelle ne se trouve qu'avec ceux qui croient en Dieu. » Voilà les sentiments d'un homme sauvage, mais que la grâce a poli au delà de tout ce que je vous en pourrais dire.

Quoique la persécution ait été grande aux Hurons, l'on n'a pas laissé d'y baptiser plus de douze cents personnes ; et quant aux Sauvages de ces quartiers, ceux qui ne sont pas baptisés ont honte de paraître.

C'est une chose ravissante de voir tous nos Révérends

---

6. Marie de l'Incarnation ne fait ici que suivre et résumer le récit du P. Jérôme Lalemant dans RJ 1640 (Q 63-69 ; C XIX, 132-166). Il s'agit du Joseph Chiouatenhouan de la lettre LIX.

7. Les Hospitalières étaient habillées de blanc. Après l'épidémie de la petite vérole, elles portèrent un costume gris, et ne reprirent leur habit blanc qu'en 1645.

Pères prodiguer leur vie pour attirer tous ces peuples au troupeau de Jésus-Christ. C'est à qui ira aux lieux les plus éloignés et les plus dangereux et où il n'y a aucun secours humain. Les souhaits qu'on fait ici les uns pour les autres sont : « Allez, nous sommes ravis que vous alliez dans un lieu d'abandonnement : O plaise à Dieu qu'on vous fende la tête d'une hache ! » Ils répondent : « Ce n'est pas assez ; il faut être écorché et brûlé, et souffrir tout ce que la férocité des plus barbares peut inventer de cruel. Nous souffrirons tout cela de bon cœur pour l'amour de Dieu et pour le salut des Sauvages.» — « Si cela arrive, leur dit-on, nous en chanterons le *Te Deum.* » Je disais au R. P. Ragueneau, à qui on avait rompu un gros bâton sur les bras : « Hé bien ! mon Père, cela n'est-il pas bon, et n'êtes-vous pas bien aise d'avoir été si bien traité ? » — « Hélas ! me dit-il, j'eusse bien voulu qu'on en fût venu plus avant. » Voilà ses sentiments, qui sont des sentiments d'apôtre ; et tout le monde envie ici le bonheur qui lui est arrivé.

Il en est quasi de même du R. P. Chaumonot, qui voyant qu'on levait la hache sur son compagnon, s'écria, disant : « Il faut que je sois de la partie. » Pour cet effet il entra hardiment, mais Dieu les sauva tous deux pour ce coup[8]. Tous les autres travaillent de même, chacun en sa manière. Mais comme c'est le propre de la conduite amoureuse de notre bon Dieu d'éprouver ses enfants et ses meilleurs amis, il a permis que leur maison et leur église de Québec aient été entièrement brûlées, avec tous leurs meubles, et ceux qui devaient être envoyés dans les autres maisons, en sorte qu'il ne leur est resté que ce qu'ils avaient sur eux, c'est-à-dire des habits d'été fort simples et usés[9]. Ils regardaient ce désastre sans

8. Débarqué à Québec le 1er août 1639, le P. Chaumonot en était parti le 9 suivant avec le P. Poncet pour monter à la mission des Hurons où il était arrivé le 10 septembre (Aug. Carayon : *Première Mission des Jésuites au Canada.* Lettres XIV et XV, pp. 195 et ss.). Depuis il avait été employé à la résidence de la Conception.

9. De la résidence des Jésuites, où il se déclara d'abord, le feu gagna l'église paroissiale de Notre-Dame de Recouvrance et la chapelle privée du gouverneur qui y était attenante. Cet accident arriva le 14 juin, sur les 4 heures de l'après-

s'émouvoir, disant qu'ils en ressemblaient mieux à Jésus-Christ d'être ainsi dépourvus de tout. Ne sont-ce pas là, en effet, de vrais imitateurs de ce divin Maître ? Je ne puis vous exprimer leur charité en notre endroit, tant au spirituel qu'au temporel, non plus qu'au regard de tout le Canada, où il n'y a personne qui ne se ressente de leurs bienfaits.

Il faut finir, ma chère Mère, vous suppliant de remercier pour nous vos révérendes Mères de Paris, qui nous ont fait cette année une grande charité, dont nous leur sommes très obligées[10]. Je vous remercie encore de votre amitié et de vos prières, dont je vous demande la continuation pour l'amour de Jésus, en qui je suis, ma très révérende Mère, votre très humble fille.

De Québec, le 4 de septembre 1640[11].

---

midi. Ce fut momentanément un désastre pour les missions de la Nouvelle-France, car la résidence de la ville de Québec était l'entrepôt général de toutes les provisions et fournitures des autres résidences. RJ 1640 (Q 50 ; C XIX, 64-66). Les habits donnés par le roi à Iouanchou (voir plus haut, lettre LIX), qui étaient conservés à la résidence de Québec, furent également détruits.

10. Le *Registre des Bienfaiteurs des Ursulines de Québec* porte pour l'année 1640 cette mention : « Par les Religieuses de la Visitation rue St-Antoine, 260 livres » (Archives des Ursulines de Québec). Le premier monastère de la Visitation de Paris comptait parmi ses principaux bienfaiteurs le Commandeur Noël Brulart de Sillery. C'étaient les générosités du Commandeur qui avaient permis aux Jésuites de fonder, près de Québec, pour les Sauvages qu'ils voulaient essayer d'arracher à leur vie errante et de fixer au sol, une réduction qu'ils avaient appelée Sillery. En s'intéressant aux Sauvages de la Nouvelle-France, les Visitandines répondaient aux vœux les plus chers du Commandeur. Durant son séjour à Paris, au cloître des Jésuites, à quelques pas de leur monastère, Marie de l'Incarnation était certainement allée les visiter. Leur supérieure, la Mère Hélène-Angélique Lhuillier, «une des plus saintes âmes qu'il eût connues,» disait d'elle saint Vincent de Paul, figure en effet sur la liste des personnalités que Madame de la Peltrie devait voir dans la capitale pour assurer le succès de son projet de fondation à Québec (Archives du Château de Longiron, Loire).

11. Le ton même de la lettre nous avertit que la Mère de l'Incarnation et la Mère Jeanne-Françoise Le Vassor se connaissaient et étaient en relations épistolaires depuis plusieurs années.

LXIX. — A la Mère Marie-Gillette Roland, religieuse de la Visitation de Tours

L pp. 335-337, Lettre historique XVI. — R XXXI.

Ma très chère et très aimée Mère,

J'ai reçu une singulière consolation à la lecture de votre lettre. *Ni-Misens, eriouek ouasa ouapicha entaien aiega eapitch Khisadkihir arioui Khioua parmir, souuga ouiechimir. Ni-Misens, miouitch Kasasadkihatch Dieu, Kihisadkihir.* Voilà qui m'est échappé. C'est-à-dire en notre langue : « Ma Sœur, encore que vous soyez bien loin, néanmoins je vous aime toujours, plus que si je vous voyais. Je vous embrasse fortement, ma Sœur, et parce que vous aimez Dieu, c'est pour cela que je vous aime. » Il me fallait faire cette petite saillie avec ma chère Sœur Gillette, et lui dire à peu près ce que nous disons ordinairement à nos chères néophytes. Il

---

Lettre LXIX. — Gillette Roland, — la même peut-être que Gillette Roland, fille de Pierre Roland, greffier de la châtellenie épiscopale des Bains, mentionnée comme marraine en 1612 par les registres de Saint-Pierre-des-Corps, — appartenait à l'une des bonnes familles de Tours. En 1619, attachée à la personne de la duchesse de Vendôme, elle avait fait partie de la suite qui accompagnait en Piémont Madame Royale Chrétienne (Christine) de France, sœur de Louis XIII, et le prince Victor Amédée, qu'elle venait d'épouser. Saint François de Sales, aumônier de la princesse, était du cortège. Ce fut dans ce voyage, et sans doute à Tours même, — car les deux époux y vinrent saluer la reine mère, Marie de Médicis, et saint François de Sales y fut avec eux du 18 au 22 septembre (voir ses lettres MDLII-MDLV. Œuvres complètes, Tome XIX. Édition d'Annecy), — que la duchesse de Vendôme présenta Gillette à l'évêque de Genève et que celui-ci prédit à la jeune fille qu'elle serait plus tard religieuse de la Visitation. Revenue du Piémont, Gillette se mit sous la direction de Dom Raymond de St-Bernard, qui venait justement d'arriver à Tours, et commença aussitôt de chercher avec son concours à établir une maison de la Visitation dans la cité. Son projet ne put cependant être réalisé que le 5 mai 1633, après le décès de sa mère et de l'une de ses sœurs. Elle entra dans le monastère dont elle avait été la première fondatrice et y prit le voile sous le nom de sœur Marie-Gillette (Bibliothèque Mazarine. *Histoire chronologique des fondations de tout l'Ordre de la Visitation de Sainte-Marie...* Ms. 2433). Gillette Roland fit à plusieurs reprises partie du conseil de monastère. Son nom paraît pour la dernière fois dans les actes officiels en 1659. Après cette date, on la perd de vue (Minutes du notaire Gerbeault. Archives départementales d'Indre-et-Loire). Une étroite amitié, dont l'origine remontait au moins au temps où l'une et l'autre étaient sous la direction de Dom Raymond, unissait Gillette Roland et Marie de l'Incarnation.

faut que je vous avoue qu'en France je ne me fusse jamais donné la peine de lire une histoire ; et maintenant il faut que je lise et médite toute sorte de choses en sauvage. Nous faisons nos études en cette langue barbare comme font ces jeunes enfants qui vont au collège pour apprendre le latin. Nos révérends Pères, quoique grands docteurs, en viennent là aussi bien que nous, et ils le font avec une affection et docilité incroyable. O ma chère Sœur ! quel plaisir de se voir avec une grande troupe de femmes et de filles sauvages, dont les pauvres habits, qui ne sont qu'un bout de peau ou de vieille couverture, n'ont pas si bonne odeur que ceux des dames de France ! mais la candeur et simplicité de leur esprit est si ravissante qu'elle ne se peut dire. Celle des hommes n'est pas moindre. Je vois des capitaines généreux et vaillants se mettre à genoux à mes pieds, me priant de les faire prier Dieu avant que de manger. Ils joignent les mains comme des enfants, et je leur fais dire tout ce que je veux. Il en est arrivé plusieurs d'une nation fort éloignée[1] qui, nous voyant, étaient en peine de notre façon de vie. Ils me demandèrent pourquoi nous avions la tête enveloppée, et pourquoi on ne nous voyait que par des trous : c'est ainsi qu'ils appelaient notre grille. Je leur dis que les vierges de notre pays étaient ainsi, et qu'on ne les voyait point autrement. Ils étaient ravis de ce que pour l'amour de leur nation nous avions quitté notre pays, et que, par une pure charité, nous vêtions et nourrissions leurs filles comme si elles nous eussent appartenu. L'un d'eux me dit : « Tu sauras bientôt parler comme nous ; pour nous, nous n'avons point encore d'esprit, mais nous en aurons quand nous serons instruits et baptisés. »

Le bon Étienne Pigarouich[2], qui avant son baptême était un fameux sorcier, est maintenant un homme tout de feu ; aussi sa foi a mérité que Dieu fît un miracle

1. Peut-être les Abénakis qui au mois de juin précédent avaient conduit à Québec cet Anglais de la Nouvelle-Angleterre, dont fait mention RJ 1640 (Q 35-36 ; C XVIII, 234).

2. Voir RJ 1640 (Q 27 ; C XVIII, 188-296). Mais il y a là aussi des souvenirs personnels de conversation au parloir avec ce Sauvage.

en sa faveur. A son retour de la chasse, il dit au révérend Père Le Jeune : « Celui qui a tout fait m'a beaucoup aidé. J'étais tout languissant et prêt à mourir. En cet état je dis à ma femme : Prie celui qui a tout fait, afin qu'il me guérisse. Il est bon ; néanmoins, s'il veut que je meure, je veux bien mourir. Alors ma femme fit cette prière : Toi qui as tout fait, tu me peux aider ; guéris mon mari, car nous croyons en toi ; et encore bien que tu voulusses qu'il mourût, nous ne cesserons jamais de croire en toi. Au même instant que ma femme eut fait cette prière, je me trouvai guéri. Il me fit la grâce entière, car je me trouve encore tout plein de force ; et comme nous n'avions point de canot, je fis ma prière disant : Toi qui as tout fait, tu me peux aider, et je t'en prie, car je n'ai jamais fait de canot. Je me mis donc à faire ce canot, et non seulement j'en vins à bout, mais encore je le fis parfaitement. Hé bien! Père Le Jeune, celui qui a tout fait ne m'a-t-il pas bien aidé ? Je serais mort sans lui, et me voici en parfaite santé. Mais j'ai une question à te faire : Lorsque nous sommes éloignés et que nous ne pouvons entendre la messe, ne serait-il pas bon que j'eusse une chandelle en priant Dieu ? Tu me défends de penser à autre chose qu'à lui. Néanmoins lorsque je le prie, l'envie me vient de regarder si tous mes gens sont en prière ; alors tout doucement et de peur de leur donner mauvais exemple, je tourne les yeux, et aussitôt je les referme de même. Dans la résolution que j'avais faite de châtier les désobéissants, il y en eut un sur la tête duquel je mis de la cendre rouge. Est-ce mal fait que de faire tout cela ? » — On ne peut voir ce bon chrétien sans avoir de la dévotion. Il y a encore deux capitaines à Sillery, qui vivent saintement, et ces trois tiennent tout dans le devoir[3].

Quant à ce qui nous touche plus particulièrement, nous ressentons tous les jours les effets de l'amoureuse providence de Dieu en notre endroit. Je pensais que

3. Noël Négabamat, chef des Algonquins, et Jean-Baptiste Etinechkaouat, chef des Montagnais, tous les deux fixés à Sillery.

cette année nous manquerions de tout, à cause de notre extrême pauvreté : M. Marchand[4] nous a donné de quoi vêtir nos séminaristes, un ciboire et des outils pour le travail; vos bonnes Mères de Paris nous ont envoyé un présent de valeur de plus de deux cent cinquante livres ; nos chères Mères de Tours et de Loches nous ont fait une bonne aumône ; nos amis de Tours s'y sont joints[5] ; et tout cela nous a ôtées de la nécessité où nous étions d'employer nos tours de lit à faire des habits à nos filles, selon la résolution que nous en avions prise[6]. Voilà donc ce que la divine Providence fait pour ses enfants, et je vous assure qu'elle a pour nous un soin tout particulier. Les habitants de Québec nous donnent des légumes et d'autres semblables rafraîchissements[7], en sorte que nous sommes trop à notre aise. Nous avons passé cet hiver aussi doucement qu'en France ; et quoique nous soyons pressées dans un petit trou où il n'y a

4. Les Mathurin Marchand, père et fils, étaient des commerçants en soieries, personnages considérables dans leur corporation et parmi les notables de Tours. L'un et l'autre sont qualifiés par les actes de « honorable homme ». Mathurin Marchand le jeune était fils de Mathurin Marchand l'ancien et de Madeleine Proust. Il avait une sœur, Madeleine, mariée à François Millon, conseiller du roi, assesseur civil et criminel à Tours, qui sera toute sa vie une amie de Marie de l'Incarnation et une bienfaitrice du séminaire des Sauvagesses. Mathurin Marchand s'était marié à Anne Brosseau, dont il eut une fille, Anne, qui fit profession aux carmélites de Tours en 1648. (Voir *Registres des paroisses de Tours* et *Registre des professions du Carmel de Tours)*. De Mathurin Marchand le jeune, Dom Claude Martin, dit dans une note marginale de L (p.337) : « C'était un bourgeois de Tours d'une haute piété et ami intime de la Mère de l'Incarnation. » On peut même croire, d'après les Registres, que les Guyart ou les Michelet étaient apparentés aux Marchand. Le *Registre des Bienfaiteurs* des Ursulines de Québec porte pour l'année 1640 : « Par M. Marchand : 500 livres ». On voit qu'il avait complété son don en espèces par des envois d'étoffes et autres objets.

5. *Registre des Bienfaiteurs...* : « Par nos Mères de Tours, 530 livres. — Par nos Mères de Loches, 160 livres. » Le don des amis tourangeaux n'est pas spécifié... Il est englobé dans celui des Ursulines.

6. Voir plus haut ce que Marie de l'Incarnation dit de l'épuisement rapide de la provision d'étoffes et de linge apportée de France, l'année précédente. C'était la suite de l'épidémie qui avait sévi chez les Sauvages. Les Hospitalières souffraient de la même pénurie et pour la même raison.

7. *Rafraîchissements*, provisions de viande et de légumes frais. C'était pour les familles de Québec leur manière d'acquitter les frais de pension et d'éducation de leurs filles. Ces paiements en nature, imposés par les conditions économiques de la colonie à ses débuts, — car l'argent y était rare, — continuèrent assez longtemps. Mais les habitants ne faisaient pas que d'acquitter leurs dettes. La charité, malgré la pauvreté générale, était grande parmi eux.

point d'air, nous n'y avons point été malades, et jamais je ne me sentis si forte[8]. Si en France on ne mangeait que du lard et du poisson salé comme nous faisons ici, on serait malade et on n'aurait point de voix ; nous nous portons fort bien et nous chantons mieux qu'on ne fait en France ; l'air est excellent[9]. Aussi est-ce un paradis terrestre, où les croix et les épines naissent si amoureusement, que plus on en est piquée, plus le cœur est rempli de douceur. Priez Notre-Seigneur qu'il me fasse la grâce de les aimer toujours. Adieu, ma chère Sœur.

De Québec, le 4 de septembre 1640.

LXX. — A UN DE SES FRÈRES

L pp. 337-339, Lettre historique XVII. — R XXXII.

Mon très cher Frère,

Béni soit le Roi du ciel et de la terre, qui, par sa bonté, a fait arriver les vaisseaux à notre port, après avoir couru les risques de l'armée navale des ennemis, et s'être sauvés par le moyen d'une escorte de quarante vaisseaux, que Monseigneur le cardinal de Richelieu

8. Euphémisme qui se comprend assez bien, si l'on songe que les chaleurs de l'été, — il fait « ici aussi chaud qu'en Italie, » écrivait Marie de l'Incarnation dans la lettre LXVII, — avaient repoussé au second plan les rigueurs de l'hiver passé.

9. Les *Relations* ont souvent vanté la salubrité du climat de la Nouvelle-France. « Des filles tendres, devait dire le P. Vimont en 1642, qui craignent un brin de neige en France, ne s'étonnent pas ici d'en voir des montagnes. Un frimas les enrhumait dans des maisons bien fermées, et un gros et grand et bien long hiver, armé de neiges et de glaces depuis les pieds jusques à la tête, ne leur fait quasi autre mal que les tenir en bon appétit. Votre froid humide et attachant est importun ; le nôtre est plus piquant, mais il est coi et serein, et à mon avis plus agréable, quoique plus rude » RJ 1642 (Q 3 ; C XXII, 40). Marie de l'Incarnation, en pensant aux hivers pluvieux et humides du val de la Loire et à ses brouillards, pouvait et devait faire sienne la dernière remarque de Vimont. Elle reparlera ailleurs des avantages du climat canadien.

Lettre LXX. — Si la lettre LXVII est adressée à Hélye Guyart, le destinataire de la présente doit être un personnage différent, l'un des autres frères de Marie de l'Incarnation que nous avons mentionnés dans la lettre LIII, et probablement Mathieu Guyart. — R, comme précédemment et sans plus de raison, corrige L et imprime : *A un de ses beaux-frères.*

envoya à la prière de madame la duchesse d'Aiguillon[1] ! Nous avons reçu ce qu'on nous envoyait de France et tout ensemble votre charité, dont je vous suis beaucoup obligée et vous en rends mes très humbles actions de grâces[2]. Nous avons toujours fait nos fonctions envers les filles, tant sauvages que françaises, depuis que nous sommes en ce bout du monde, outre les femmes externes qui sont souvent parmi nous. A cette fin nous étudions la langue algonquine par préceptes et par méthode, ce qui est très difficile. Notre-Seigneur néanmoins me fait la grâce d'y trouver de la facilité, ce qui m'est d'une très grande consolation. L'on nous figurait le Canada comme un lieu d'horreur ; on nous disait que c'était les faubourgs de l'enfer, et qu'il n'y avait pas au monde un pays plus méprisable[3]. Nous expérimentons le contraire, car nous y trouvons un paradis, que pour mon particulier je suis indigne d'habiter. Il y a des filles sauvages qui n'ont rien de la barbarie. Elles perdent tout ce qu'elles ont de sauvage sitôt qu'elles sont lavées des eaux du saint baptême, en sorte que ceux qui les ont vues auparavant courir dans les bois comme des bêtes, sont ravis et pleurent de joie de les voir, douces comme des brebis, s'approcher de la sainte Table pour y recevoir le véritable Agneau. L'on n'eût jamais cru qu'elles eussent pu demeurer enfermées dans un cloître :

---

1. Il s'agit de la flotte de Dieppe, qui à la hauteur du Hâvre avait été encadrée par 40 vaisseaux de guerre et à la faveur de cette escorte avait pu sortir saine et sauve des eaux de la Manche (Voir la lettre LXV, note 5).

2. Le *Registre des Bienfaiteurs des Ursulines* n'a conservé aucune trace de ces dons particuliers.

3. Au temps de Louis XIII, le Canada était mal famé en France. Dans les *Écrits* (II, p. 319 et p. 322, note 11) nous en avons cité quelques traits empruntés à G. d'Avenel (*Richelieu et la Monarchie absolue*, T. III, p. 223). V pp. 387-389 en fournit un autre, à propos de la vocation missionnaire de Marie de St-Joseph, que nous rapporterons dans la notice nécrologique de cette religieuse. Sous Louis XIV, les propos les plus extravagants et les moins favorables continuèrent de circuler sur la colonie. En 1664, une religieuse de Port-Royal, internée chez les Visitandines de la rue Saint-Antoine, la sœur Christine Briquet, se déclare prête à tout, même « à aller en Canada ou dans un cachot » plutôt que de trahir la vérité *(Relation de la Sœur Madeleine de Ste-Christine Briquet... sur sa captivité)*. Cette impertinence est tout de même l'indice de l'état de l'opinion publique à cette époque.

elles y demeurent néanmoins sans peine, et n'en sortent point sans congé.

Je ne parle point des consolations que nous avons de voir le progrès de nos nouveaux chrétiens qui se sont rendus sédentaires. L'on voit des sorciers devenus apôtres et prêcher hardiment l'Évangile à leurs compatriotes[4]. La *Relation* vous le dira, car les lettres sont arrivées si tard, que je n'ai pas le loisir de m'étendre[5]. Comme vous êtes jaloux de la gloire du Roi des Nations, votre cœur sera comblé de joie d'apprendre que douze cents personnes ont été baptisées. Ce sont des effets du Bras tout-puissant[6], qui, par les travaux de sa vie et de sa passion, s'est acquis tous ces peuples. On en a encore découvert de nouveaux, à la conversion desquels on va travailler. Ils soupirent après notre sainte foi, et les Révérends Pères de la Compagnie, de leur part, n'épargnent ni vie ni santé pour les gagner entièrement à Jésus-Christ[7]. De notre côté, nous y contribuons de tout notre possible. Il me semble que lorsque nous faisons festin à nos Sauvages, et que, pour en traiter splendidement soixante ou quatre-vingts, on n'y emploie qu'environ un boisseau de pruneaux noirs, quatre pains de six livres pièce, quatre mesures de farine de pois ou de blé d'Inde, une douzaine de chandelles de suif fondues, deux ou trois livres de gros lard, afin que tout soit bien gras, car c'est ce qu'ils aiment[8], il me semble, dis-je, que l'on doit déplorer les grandes superfluités du monde, puisque si

4. Allusion au jongleur Pigarouich de la lettre précédente.

5. Il semble que la plupart des lettres étaient arrivées par la flotte de La Rochelle, qui n'avait paru devant Québec qu'à la fin d'août. Cette flotte quittait la France plus tard que celle de Dieppe, et laissait plus de temps aux correspondants de la métropole.

6. Notre-Seigneur Jésus-Christ.

7. Les Nipissings étaient connus des Français depuis Champlain. Mais plus haut qu'eux, sur les rivages de la Baie d'Hudson, Le Jeune signalait pour la première fois en 1640 d'autres tribus, comme les Timiscimi, habitants du Témiscamingue actuel, les Outimagami... etc., avec lesquels les Nipissings « allaient en marchandise » RJ 1640 (Q 34 ; C XVIII, 228).

8. L'une des recettes de la fameuse sagamité. Le Jeune en donne une plus simple dans RJ 1633 (Q 4 ; C V, 96). Celle des Ursulines est plus panachée. Quels qu'en fussent les ingrédients, les Jésuites missionnaires trouvaient à la sagamité le goût de « colle à tapisser ».

peu de chose est capable de contenter et de ravir d'aise ces pauvres gens, parmi lesquels néanmoins il y a des capitaines qui, à leur égard, passent pour des princes et pour des personnes de qualité. Et cependant ce festin que je viens de décrire et qui leur sert tout ensemble de boire et de manger, est un de leurs plus magnifiques repas. Voilà comme on les gagne, et comme à la faveur d'un appât matériel on les attire à la grâce de Jésus-Christ. Priez ce divin Sauveur pour eux et pour moi qui suis votre...

De Québec, le 4 de septembre 1640.

LXXI. — A une Ursuline de Tours

L p. 339, Lettre historique XVIII. — R XXXIII.

Ma très chère et bien-aimée Sœur,

La paix et l'amour de l'aimable Jésus !

Il me tardait que je n'avais de vos nouvelles, car il est vrai que mon cœur est tout-à-fait uni au vôtre, et je n'ai point douté que de votre part vous n'ayez beaucoup prié pour moi. Nous avons ici ressenti l'effet de vos prières et de celles de votre sainte Communauté, qui, non contente de ses prières, a encore voulu nous combler de ses bienfaits[1]. Le Dieu du Canada saura bien les récompenser. Je me suis mise en peine de vous faire chercher un pied d'élan[2] ; mais vos lettres sont venues si tard que

---

Lettre LXXI. — La destinataire est inconnue. Peut-être était-ce « l'apothicairesse » du couvent.

1. Allusion à l'aumône des Ursulines de Tours.

2. L'élan, quadrupède du nord, de la famille du cerf, dont il représente la plus grande espèce. La pharmacopée de nos pères attribuait au pied d'élan des vertus curatives efficaces contre le haut mal. «On assure, écrivait au XVIII[e] siècle le naturaliste Valmont-Bomare, que lorsque (l'élan) est lancé ou poursuivi, il lui arrive souvent de tomber tout à coup sans avoir été tiré ni blessé ; de là, on a présumé qu'il était sujet à l'épilepsie, présomption qui n'est pas trop fondée, puisque la peur pourrait produire le même effet. On a même prétendu que lorsque cet animal est attaqué de l'accès de ce mal, il s'en guérit en portant son pied

je n'ai encore rien d'assuré. Je ferai mon possible pour en trouver, prenant un singulier plaisir de vous rendre quelque petit service. Vous savez combien je puis peu en effet ; mais d'affection, je ne sais ce que je voudrais faire pour vous, ma chère sœur, qui prenez tant de part à mon bonheur. Priez la divine Bonté que mes péchés ne me privent point des biens qu'elle me veut faire, si je lui suis fidèle. Adieu, ma très chère sœur.

De Québec, le 7 de septembre 1640.

LXXII. — A son fils

MT fol. 18-19.

L'amour et la vie de Jésus soient votre partage !

Mon très cher fils,

Je ne veux pas agir avec vous comme vous faites avec moi. Hé quoi ! avez-vous eu le courage de laisser partir la flotte sans me donner un mot de consolation par une

---

gauche jusque dans son oreille, et par une conséquence très étrange on a prétendu que la corne de ses pieds, nommée *ungula alces*, devait être un remède infaillible pour l'épilepsie de l'homme ; que le simple attouchement de cet ongle, porté en bague ou en amulette, guérit de cette funeste maladie. S'il pouvait être de quelque utilité, ce serait râpé et mis dans quelque infusion, à cause du sel volatil qu'il contient. Les médecins du siècle précédent faisaient beaucoup de cas de cet ongle pour la maladie dont nous parlons... Ce remède paraît avoir perdu son crédit, et nous croyons que c'est avec raison. » Et le même auteur ajoutait encore : « Il paraît que l'animal connu dans l'Amérique septentrionale sous le nom d'orignac ou orignal, est une espèce d'élan. Tout ce que Denys dans son *Histoire naturelle* en rapporte (Nicolas Denys : *Histoire naturelle des peuples, animaux, plantes de l'Amérique septentrionale et de ses climats*. Paris, 1672) s'accorde avec ce que nous avons dit de l'élan » (Valmont-Bomare, *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*. 4e édition, Lyon, 1791. Tome V, pp. 72-74 et 76). En 1652, on voit saint Vincent de Paul attendre de ses missionnaires de Varsovie un pied d'élan pour en faire présent à la duchesse d'Aiguillon *(Correspondance de saint Vincent de Paul*. Édition P. Coste. Vol. IV, p. 137).

Lettre LXXII. — Cette lettre ne figure pas dans la *Vie* imprimée de Dom Claude Martin. Nous avons dit ailleurs que la publication de cet ouvrage n'avait pas été toute seule (*Écrits* I, p. 99). Pour se concilier les Supérieurs de Saint-Maur, qui craignaient, en réveillant des polémiques à peine assoupies, d'attirer sur la Congrégation le mécontentement du roi, Dom Martène ou plutôt l'Ursuline Marie de l'Incarnation, nièce de la Vénérable Mère et cousine germaine de Claude

lettre de votre part ? D'autres l'ont fait, sans lesquels je n'eusse point su de vos nouvelles. Je ne dis pas ce qu'on me mande à votre sujet[1]. C'est assez que je sache vos

Martin, qui dirigea l'impression du manuscrit, se résigna à de très nombreuses coupures. Plusieurs de ces suppressions, — les chapitres consacrés aux procès que la Congrégation eut à plaider contre les agents du roi, — s'expliquent par des raisons de prudence. D'autres, au contraire, plus ou moins importantes, restent sans explication suffisante. On ne peut que les enregistrer. C'est le cas de la lettre présente.

Marie de l'Incarnation avait toujours souhaité à son fils la vie religieuse. Elle aurait aimé le voir dans l'une des deux abbayes bénédictines de Tours, Saint-Julien ou Marmoutiers ; mais ni l'une ni l'autre à l'époque n'étaient réformées. Pour une raison analogue, elle avait refusé de le laisser entrer dans l'une des maisons de la Congrégation de Cîteaux, où pourtant, dit Dom Martène, « les Religieux l'auraient reçu à bras ouverts » (M p. 13). C'était une maison de l'observance mitigée. Marie de l'Incarnation était plus ambitieuse pour son Claude. Les Jésuites avaient alors ses préférences. « Les grands services qu'elle en avait reçus dans la conduite de son intérieur, ceux qu'elle voyait qu'ils rendent tous les jours au public par leurs prédications et leurs grands travaux, et aux infidèles par leurs missions, lui avaient donné une si haute idée de ces Révérends Pères, qu'elle aurait été au comble de ses joies, si son fils avait embrassé leur Institut » (M pp. 13-14). Claude n'était pas insensible aux désirs de sa mère. Il achevait alors ses études au collège des Pères à Orléans. Il y avait noué avec un de ses régents, le Père J.-B. Saint-Jure, « une solide amitié qu'il conserva toute sa vie ». Touché par « les fréquentes exhortations » de ce dernier, il avait demandé son admission au noviciat de la Compagnie (M p. 14). A cet effet, comme nous l'avons dit, il était venu à Paris en mars 1639 rejoindre sa mère, qui s'y disposait à partir pour la Nouvelle-France (voir la lettre LI). Le provincial des Jésuites de la province de France n'était plus alors Étienne Binet, mais depuis la fin de décembre 1638, Jacques Dinet, qui était entré en fonctions au plus tard au commencement de mars 1639. Le P. Dinet s'était autrefois intéressé à Claude (*Écrits* II, p. 282). Après avoir été à Tours durant les années 1633-1634, le directeur de Marie de l'Incarnation (*Écrits* II, pp. 12-13), il en était resté l'un des conseillers les plus écoutés. La Vénérable Mère était à Paris, Claude venait d'y arriver. Des Jésuites influents, le P. de la Haye entre autres, toujours fidèlement dévoué à son ancienne dirigée, appuyaient les démarches de la mère et du fils. Dinet, cependant, remit sa décision à d'autres temps, et, semble-t-il, pour un prétexte plutôt que pour une raison. Claude dut s'en retourner à Orléans, avec seulement une vague promesse. Quand, après quelques mois d'attente, il revint à la charge, Dinet lui fit répondre « qu'il était sourd, ...et qu'il n'avait pas assez d'esprit pour être Jésuite » (M p. 15). Sur ce pitoyable refus, Claude tenta de se faire une situation dans le monde, puisque la religion semblait ne pas vouloir de lui. Mais il était en plein désarroi : « Je laisse à penser, dit son biographe, quelle fut la confusion de ce pauvre garçon, après lui avoir promis merveille, l'avoir fait venir à Paris et l'avoir entretenu d'une espérance qui ne devait aboutir à rien » (MT fol. 18).

1. Marie de l'Incarnation avait écrit une et sans doute plusieurs lettres à Claude en 1639. Aucune des deux flottes de 1640, ni celle de Dieppe, ni celle de La Rochelle ne lui avait apporté de réponse. Dans le même temps, des lettres de Tours et de Paris lui donnaient bien de l'inquiétude. A Tours, «(les) parents (de Claude), pour se défaire de lui, voulaient l'envoyer en Canada, proche de sa mère » (M p. 16). A Paris, les confrères de Dinet, même les plus dévoués au jeune homme, étaient réticents, n'osant blâmer leur provincial. Le silence de Claude parlait contre lui.

besoins pour les offrir à notre bon Dieu. Reste à vous supplier puisque vous n'avez pas été assez heureux de faire profiter votre vocation, que pour le moins vous ne vous rendiez pas si infidèle de la quitter tout-à-fait, mais de recouvrer par vos diligences ce que vous avez perdu par négligence.

J'écris à plusieurs de nos amis[2] à votre considération, pour tâcher de vous trouver une condition sortable au cas que vos desseins ne puissent s'accomplir. Il est temps que vous vous connaissiez ; vous êtes assez âgé pour cela. L'on vous a aidé puissamment durant votre cours, maintenant c'est à vous à vous pousser vous-même. Cela serait trop honteux à un jeune homme bien fait de n'avoir point de cœur. Tirez-vous donc de la pusillanimité, mon cher fils, et estimez que vous n'aurez rien en ce monde sans peine. Avez-vous quitté la dévotion à la sainte Vierge et à son glorieux Époux saint Joseph ? Ne faites point cette faute. Vous n'avancerez jamais dans les voies du salut que par leur secours. Hantez[3] ceux qui leur sont dévots et qui imitent leurs vertus ; par ce moyen vous gagnerez les bonnes grâces de Dieu. Fréquentez les sacrements, fuyez ceux qui vous en voudraient détourner[4]...

Priez pour moi et remerciez la divine Bonté de la grande grâce qu'Elle me fait de m'appeler à une si haute vocation. Demandez-lui que je lui sois bien fidèle et qu'elle me fasse la grâce de persévérer jusqu'à la mort

---

Humilié de son échec chez les Jésuites, « il n'osa pas en donner avis à sa mère ; mais elle, l'ayant appris d'ailleurs, lui écrivit cette lettre qui n'a pas été insérée avec les autres » (MT fol. 18). Pour nous qui savons le cas de Claude, la pièce peut nous paraître sévère. Mais replacée dans l'état d'esprit où elle fut écrite, son accent de blâme se comprend. Marie de l'Incarnation était mal informée. De plus, la lettre a été retouchée.

2. Des amis et protecteurs de Paris, et en premier lieu Dom Raymond de St-Bernard et ces Dames de qualité qui avaient proposé leurs bons offices pour Claude en 1639, la Comtesse de Brienne, Mme Poncet, d'autres encore. Les amis de la province, comme M. de Bernières à Caen, et les parents de la Mère Saint-Joseph n'étaient pas non plus restés inactifs (Voir plus loin la lettre LXXVIII).

3. *Hantez*, fréquentez.

4. Ces malencontreux point de suspension ne nous renseignent pas sur l'importance de l'omission.

à son saint service en cette bénite terre du Canada, laquelle je suis si indigne d'habiter. Entretenez toujours l'affection des Révérends Pères Jésuites[5]. Rendez aussi beaucoup à mes frères[6] et à mes sœurs qui sont pour vous obliger au possible...

A Dieu. Je suis, mon très cher fils, votre très affectionnée mère.

Sœur Marie de l'Incarnation
R[eligieuse] U[rsuline].

De Québec, le 10 septembre 1640.

LXXIII. — A la Mère Ursule de Ste-Catherine, supérieure des Ursulines de Tours

L pp. 340-343, Lettre historique XIX. — R XXXIV.

Ma révérende et très chère Mère,

Le retardement du vaisseau qui nous apportait vos lettres m'ôtait l'espérance d'en recevoir aucune de votre part, parce que nous le tenions perdu[1]. Il est de la prudence de ne pas mettre tout ce que l'on a dans une même voiture, parce que si le vaisseau vient à se perdre, l'on perd tout à la fois tous ses rafraîchissements et l'espérance de rien recevoir que l'année suivante. Enfin il est arrivé sur la fin du mois d'août, chargé de vos bienfaits, sans lesquels nous eussions manqué de beaucoup de choses[2]. Le Dieu du Canada, qui vous a inspiré d'aider son séminaire, vous récompensera de ses biens infinis.

Le récit que je vous ai envoyé par une autre voie,

5. D'aucuns demeuraient fidèles à Claude, les Pères de la Haye, Saint-Jure, et aussi, d'après Dom Martène, le P. Achille d'Attichy (M p. 16).

6. Il semble bien qu'il s'agisse de frères proprement dits, et non des maris de ses sœurs. Marie de l'Incarnation aurait donc eu encore au moins deux frères vivants.

Lettre LXXIII. — Aux dernières élections, qui avaient eu lieu en avril précédent, la Mère Ursule Jouye de Sainte-Catherine avait remplacé la Mère Françoise de Saint-Bernard, dans la charge de supérieure (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Série H, Ursulines de Tours).

1. Un des vaisseaux de la flotte de La Rochelle.

2. *Registre des Bienfaiteurs...* Année 1640: « Par nos Mères de Tours, 540 livres ».

vous apprend ce qui s'est passé dans l'éducation de nos séminaristes[3] ; et je m'y suis engagée de vous parler des actions héroïques de nos révérends Pères ; c'est ce que je vais faire.

Les démons ont conspiré de détruire, s'ils peuvent, la Mission des Hurons, et font en sorte que toutes les calomnies que l'on produit contre eux paraissent comme des vérités. L'on a fait de grandes assemblées afin de les exterminer, et eux, bien loin de s'effrayer, attendent la mort avec une constance merveilleuse ; ils vont même au devant dans les lieux où la conspiration est la plus échauffée. Une femme des plus anciennes et des plus considérables de cette nation harangua dans une assemblée en cette sorte : « Ce sont les Robes noires[4] qui nous font mourir par leurs sorts : Écoutez-moi, je le prouve par les raisons que vous allez connaître véritables. Ils se sont logés dans un tel village où tout le monde se portait bien ; sitôt qu'ils s'y sont établis, tout y est mort à la réserve de trois ou quatre personnes. Ils ont changé de lieu, et il en est arrivé de même. Ils sont allés visiter les cabanes des autres bourgs, et il n'y a que celles où ils n'ont point entré qui aient été exemptes de la mortalité et de la maladie. Ne voyez-vous pas bien que, quand ils remuent les lèvres, ce qu'ils appellent prière, ce sont autant de sorts qui sortent de leurs bouches ? Il en est de même quand ils lisent dans leurs livres. De plus, dans leurs cabanes ils ont de grands bois (ce sont des fusils) par le moyen desquels ils font du bruit et envoient leur magie partout. Si l'on ne les met promptement à mort, ils achèveront de ruiner le pays, en sorte qu'il n'y demeurera ni petit ni grand[5]. » Quand cette femme eut cessé de parler, tous conclurent que cela était véritable, et qu'il fallait apporter du remède à un si grand mal[6].

3. Récit perdu.

4. Expression par laquelle tous les Sauvages désignaient les Jésuites.

5. Cette harangue, que la Mère de l'Incarnation avait sans doute prise dans l'une des lettres de ses correspondants habituels de la Huronie, ne figure pas dans RJ 1640. Elle résume bien les griefs des Sauvages contre leurs missionnaires, et elle est un bon spécimen de leur logique sophistiquée.

6. RJ 1640 décrit un conseil de cette nature (Q 72 ; C XIX, 176-178).

Ce qui a encore aigri les affaires, c'est qu'un Sauvage se promenant rencontra une personne inconnue qui lui donna bien de la frayeur. Ce spectre lui dit : « Écoute-moi, je suis Jésus que les Robes noires invoquent mal à propos ; mais je ne suis point le maître de leur imposture. » Ce démon, qui feignait être Jésus, ajouta mille imprécations contre la prière et contre la doctrine que les Pères prêchaient[7], ce qui augmenta étrangement la haine qu'on leur portait déjà. On en vient aux effets : les uns sont battus, les autres blessés, les autres chassés des cabanes et des bourgs[8]. Cependant, quoique la mort causât partout des ravages étranges, ils ne laissaient pas de se jeter sans crainte dans les périls, afin de baptiser les enfants et ceux qu'ils trouveraient en état. Le bon Joseph qui les suit partout, faisant l'office d'apôtre, se rend l'opprobre de sa nation pour le nom de Jésus-Christ[9]. Plus on leur fait du mal, plus ils sont hardis.

Le R. P. Pijart est descendu cette année à Québec pour les affaires de la Mission : on l'a fait ramer tout le long du voyage, avec tant d'inhumanité, que quand il est arrivé, il ne pouvait se soutenir, et à peine put-il dire la messe[10]. Il m'a fait le récit des peines que les Pères souffrent en cette mission ; elles sont inconcevables, et néanmoins son cœur était rempli d'une telle ardeur d'y retourner, qu'il oublia tous les travaux du voyage pour aller chercher ses amoureuses croix, qu'il proteste qu'il ne changerait pas, hors la volonté de Dieu, pour le Paradis. On ne put jamais gagner sur lui de lui faire prendre quelques petits rafraîchissements pour le che-

7. Même fait raconté par le P. Jérôme Lalemant, RJ 1640 (Q 92 ; C XX, 26-27).

8. Ces incidents se produisirent au Bourg de Saint-Joseph : « C'est là, dit Lalemant, qui les résume avec un peu de rhétorique, que les pierres ont volé sur nos têtes, jusques au fond de notre cabane ; c'est là, que les croix ont été abattues et arrachées, les haches et les tisons levés sur nous, les coups de bâton déchargés et le sang répandu ; en un mot, quasi chaque jour on a souffert mille insolences » RJ 1640 (Q 73 ; C XIX, 182).

9. L'apostolat de Joseph Chiouatenhoua est raconté par RJ 1640, dans la *Relation* des Hurons, au chapitre de *la Mission des Apôtres* (Q 97 et ss. ; C XX, 42 et ss.).

10. C'était la condition inhumaine que les Hurons païens mettaient souvent à l'admission des missionnaires dans leurs canots.

min[11]. Je ne sais ce qui arrivera de lui ni des Pères qui l'accompagnent[12], parce que les accusations que l'on apporte contre eux sont produites dans un certain jour qui les fait paraître véritables, d'autant que, partout où ils allaient, Dieu permettait que la mortalité les accompagnât, pour rendre plus pure la foi de ceux qui se convertissaient[13]. Ils furent réduits à cette extrémité que de cacher leurs bréviaires, et de ne plus faire d'oraisons vocales[14]. Je vous conjure, ma très chère Mère, de

---

11. D'après les documents, manuscrits et imprimés, utilisés jusqu'ici pour l'histoire des Jésuites dans la Huronie, deux Pères seulement seraient descendus à Québec en 1640 : Paul Ragueneau, qui y arriva à la fin d'août ou au début de septembre, et Joseph Poncet qui n'y parvint que plus tard. Marie de l'Incarnation est seule à faire mention d'un troisième voyage, celui de Pierre Pijart. Ce voyage, on le voit, ne fut qu'un simple aller et retour et une rapide apparition à Québec. Il avait dû être décidé à la dernière heure. Descendu, comme Ragueneau, avec les Hurons qui allaient en traite aux Trois-Rivières, mais dans une autre bande, Pijart ne put arriver à Québec qu'après le 10 septembre. La *Relation* de Le Jeune, fermée ce jour-là, n'en dit rien, et les lettres de Marie de l'Incarnation, antérieures à cette date, n'en parlent pas davantage. Pijart et Ragueneau, partis de la Huronie avant la fin de juillet, en ignoraient les dernières nouvelles : celle du meurtre de Joseph Chiouatenhoua, en particulier, dont le P. Lalemant fera part à Québec par sa lettre du 3 août de RJ 1640 (Q 102-103 ; C XX, 76-84) et qu'on n'y connut qu'assez tard, puisqu'aucune des lettres de Marie de l'Incarnation de 1640 n'y fait allusion.

12. Le P. Pierre Pijart reprit dès septembre le chemin des Hurons. Les Pères Claude Pijart et Charles Raymbault, tous les deux désignés pour la future mission des Nipissings, l'accompagnaient.

13. La petite vérole de 1639 s'était d'abord déclarée chez les Algonquins. Les Hurons qui revenaient de la traite devaient traverser leur territoire ; ils prirent la contagion au passage. Le premier qui en fut atteint vint mourir proche la résidence des Pères ; peu de jours après, « toute la cabane du défunt était infectée, puis le mal se répandit de maison en maison, de bourg en bourg, et enfin se trouva dissipé par tout le pays ». Les Sauvages, superstitieux comme tous les primitifs, prirent aussitôt une circonstance fortuite pour une cause, et en vinrent à redouter les missionnaires, «comme les plus grands sorciers de la terre». « En quoi, observe mélancoliquement le P. Lalemant, il faut avouer que ces pauvres gens sont aucunement excusables ; car il est arrivé très souvent, et on l'a remarqué plus de cent fois, qu'où nous étions les mieux connus, où nous baptisions plus de monde, c'était là en effet où on se mourait davantage ; et au contraire, dans des cabanes dont on nous défendait l'entrée, quoiqu'ils fussent quelquefois malades à l'extrémité, on voyait au bout de quelques jours tout le monde heureusement guéri. Nous verrons dans le ciel les secrets mais toujours adorables jugements de Dieu là-dessus » RJ 1640 (Q 54-55 ; C XIX, 88-94).

14. Le préjugé que la prière des missionnaires était une pratique de magie était plus ou moins commun à tous les Sauvages païens. Nous le retrouverons chez les Iroquois, où il causera la mort du P. Jogues. En attendant, il ameutait une grande partie de la nation huronne contre les missionnaires et leur rendait la vie insupportable : « N'oser faire aucune action, non pas même les plus saintes,

renouveler vos prières pour ces grands serviteurs de Dieu. Je vous envoie, comme à ma plus chère amie, les lettres qu'ils m'écrivent, afin que vous les voyiez et que vous les gardiez par respect, comme venant de la part de ces admirables ouvriers de l'Évangile[15].

L'on renvoie ici le révérend Père Poncet, pour se remettre d'une indisposition qui lui est survenue[16] ; nous en sommes en peine, parce qu'on nous a dit que trois canots ont été pris des Iroquois[17]. Si cela se trouve véritable, il est pris infailliblement, et peut-être déjà mangé[18]. Nous aurons, possible, un martyr en sa personne, ce

---

qui ne soit soupçonnée et prise pour des sortilèges, n'est-ce pas là mener une vie qui n'a rien de douceur, sinon la croix de Jésus-Christ ? Si nous voulions ou nous mettre à genoux, ou dire notre Office à la lueur de cinq ou six charbons, c'étaient là justement ces magies noires dont nous les faisions tous mourir ». RJ 1640 (Q 62 ; C XIX, 128).

15. C'étaient les lettres des amis anciens, les Pères Garnier et Chastelain ; et peut-être celles aussi des amis nouveaux, comme les Pères Chaumonot et Le Mercier, que la Vénérable Mère connaissait depuis 1639.

16. Une seconde bande de Hurons devait quitter la Huronie pour Québec, aux environs du 3 août, après le départ des Pères Ragueneau et Pierre Pijart. C'est avec eux que Poncet se mit en route. Le Huron Joseph s'était proposé de faire lui aussi partie de l'expédition ; mais il venait d'être assassiné par les Iroquois, et c'est Poncet sans doute qui apporta à Québec la nouvelle de sa mort. RJ 1640 (Q 103 ; C XX, 84).

17. Les Iroquois, peuple de souche huronne, faisaient aux Hurons, dès avant l'arrivée des Français, une véritable guerre d'extermination. Ils se divisaient en cinq nations, dont nous retrouverons les noms plus loin, et occupaient toute la portion septentrionale de l'État actuel de New-York. Leurs principaux centres ou villages s'échelonnaient parallèlement à la rive méridionale du lac Ontario et à celle de la rivière des Mohawks, sur une ligne tirant directement sur l'Hudson au-dessus d'Albany. Des cinq nations iroquoises, la plus redoutable pour les établissements français était celle des Agniers (ou Mohawks pour les Anglais). Elle était cantonnée à proximité du cours supérieur de l'Hudson et du lac Champlain, et par la rivière Richelieu (alors appelée des Iroquois) elle avait immédiatement accès au Saint-Laurent. Pratiquement les Agniers étaient à cette époque seuls en guerre avec les Français (RJ 1641. Q 37 ; C XXI, 20). Dès 1640, ils contrôlaient tout le cours du Saint-Laurent, depuis l'île de Montréal jusqu'aux Trois-Rivières. A la fin de l'automne de cette année, dans une de leurs pointes sur cette dernière habitation, ils devaient même s'emparer de deux Français, François Marguerie, interprète en langue algonquine au service de la Compagnie de la Nouvelle-France, et Thomas Godefroy, « frère d'un honnête habitant du pays » RJ 1641 (Q 38 ; C XXI, 22). Les Agniers devaient faire beaucoup de mal à la Nouvelle-France jusqu'en 1665. Leur férocité devint légendaire. A la fin du XVIII[e] siècle, leur nom sous la forme de Mohocks (Mohawks) était à Londres synonyme de bandit, comme celui d'Apaches à Paris, il y a quelques années.

18. Le supplice des prisonniers s'accomplissait suivant une sorte de rite commun à toutes les nations sauvages de l'Amérique du nord. Les missionnaires avaient été témoins des tortures infligées à des captifs iroquois par les Algonquins

qui fera une grande jalousie aux autres, qui soupirent incessamment après cette haute grâce. Nous sommes de promesse avec eux que, si ce bonheur leur arrive, nous en chanterons le *Te Deum*, et qu'en échange ils nous feront part du mérite de leur sacrifice. Je ne crois pas que la terre porte des hommes plus dégagés de la créature que les Pères de cette Mission. On n'y remarque aucun sentiment de la nature, ils ne cherchent qu'à souffrir pour Jésus-Christ et à lui gagner des âmes. L'hiver dernier, une vieille femme qui nous avait amené une séminariste, demeura dans la rigueur d'un grand froid dans la neige à quatre lieues d'ici. Le R. P. Le Jeune le sut, et prenant avec lui un bon Frère et un Sauvage, l'alla chercher pour l'aider à bien mourir ou pour l'amener à l'Hôtel-Dieu[19]. Ils passèrent la nuit dehors ensevelis dans la neige, durant un froid si horrible que le serviteur de M. de Piseaux[20], qui traversait un chemin, en mourut. Ils trouvèrent cette femme avec encore assez de force pour être transportée jusques à Québec. Ils la traînèrent sur une écorce avec des peines incroyables. Le lendemain elle mourut, recevant la récompense de sa foi et de sa patience, et le Père conservant le mérite de sa charité. Nous voyons tous les jours de semblables actions de vertu, qui montrent combien ces hommes apostoliques sont ennemis d'eux-mêmes et de leur repos pour le service de leur Maître.

---

et les Hurons ; ils savaient qu'un sort identique attendait le prisonnier des Iroquois (RJ 1632 et 1637). On se souvenait aussi à Québec du traitement que le Récollet Guillaume Poullain, qui fut un instant leur prisonnier, avait déjà reçu aux mains de ces derniers. (Chrestien Leclercq, *Premier Establissement de la Foy dans la Nouvelle-France*... Paris, 1691. T. I, pp. 210-211).

19. Le fait se passa dans la nuit du 16 janvier, à deux lieues de Sillery, dans la forêt qui s'étendait jusqu'aux Trois-Rivières. Le Jeune l'a raconté, mais en gardant l'anonyme, dans RJ 1640 (Q 18 ; C XVIII, 146-147). Il était accompagné du frère Jean Liégeois.

20. Marie de l'Incarnation écrit, comme l'on prononçait alors, et comme l'on prononce encore aujourd'hui, puisque le même nom se retrouve dans la Pointe-à-Pizeau, petit cap à l'ouest de Québec et en deçà de Sillery. Pierre de Puyseaux, écuyer, sieur de Montrenault en Gâtinais (aujourd'hui dans la banlieue de Pithiviers, département du Loiret), s'était amassé aux Antilles une fortune, que sur le tard, mû par le zèle de la conversion des Sauvages, il était venu dépenser aux côtés de Champlain, dans la Nouvelle-France. Il possédait dans l'anse de St-Michel, à mi-chemin entre Québec et Sillery, un manoir dont les annales du temps ont conservé le souvenir comme de la plus belle construction du pays.

Quant aux Sauvages sédentaires, ils sont dans la ferveur des premiers chrétiens de l'Église. Il ne se peut voir des âmes plus pures ni plus zélées pour observer la loi de Dieu. Je les admire quand je les vois soumis comme des enfants à ceux qui les instruisent. La Mère Marie de Saint-Joseph vous écrit quelque chose de leur ferveur[21], qui vous donnera un ample sujet de louer l'Auteur de tant de biens, et de le prier pour la conversion des Sauvages errants, qui commencent à être touchés et à se vouloir arrêter, à l'exemple de leurs compatriotes qui sont sédentaires depuis leur conversion. Aimez surtout notre petit séminaire, qui loge des âmes très innocentes et nouvellement lavées dans le sang de l'Agneau. Elles prient beaucoup pour vous et pour leurs autres bienfaiteurs, et je ne doute point que vous n'en ressentiez les effets, puisque Dieu se plaît d'exaucer les prières des âmes pures.

J'ai commission de M. le Gouverneur et du R. P. Le Jeune de vous envoyer une certaine bave qui est comme du coton, afin de faire épreuve en plusieurs façons ce que l'on en pourrait faire. Je crois qu'il la faudra battre et carder, pour voir si on la pourrait filer. Cela est plus délié que de la soie et du castor. Je vous supplie donc de la faire voir à quelqu'un qui ait de l'industrie, et si on la peut façonner et mettre en œuvre, de nous en faire voir des essais[22]. Nous en pourrons affier[23] ici, si l'on trouve qu'elle puisse être utile à quelque chose. Adieu, ma très chère Mère. Je ne suis pas tant éloignée de vous d'esprit que de corps. Nous aimons un Objet immense dans lequel nous vivons, et dans lequel aussi je vous vois et vous embrasse par l'union qui nous lie en lui, et qui nous y liera, comme j'espère, éternellement.

De Québec, le 13 de septembre 1640.

---

21. Lettre perdue.

22. L'essai ne dut donner aucun résultat, car on n'en entendit plus parler.

23. *Affier*, fixer, planter, cultiver. Ce mot qu'on retrouve encore dans quelques campagnes de Touraine et d'Anjou, n'a pas survécu à l'ancienne langue. « Vraiyment, dist Pantagruel, quand je seray en mon mesnaige... j'en affierai et enteray en mon jardin de Touraine... et seront dictes poires de bon christian » (IV, 14).

ANNÉE 1641

LXXIV. — A LA MÈRE JEANNE-FRANÇOISE LE VASSOR, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE TOURS

L pp. 343-346, Lettre historique XX. — R XXXV.

Ma révérende et très honorée Mère,

JE salue votre cœur en Celui[1] qui est le lien de nos affections. La distance de tant de mers ne peut refroidir ce que mon cœur conserve pour le vôtre. O ma très chère Mère, que les miséricordes de notre aimable Époux sont grandes en mon endroit ! Vous me consolez plus que je ne vous puis dire d'y prendre tant de part. Vous les appelez grandes, mais en vérité vous ne les sauriez exagérer. Savez-vous bien que les cœurs ont ici de tout autres sentiments qu'en France ? Non des sentiments sensibles, car il n'y a point d'objets qui puissent flatter les sens ; mais des sentiments tout spirituels et tout divins, car Dieu y veut le cœur si dénué de toutes choses, que la moindre occasion lui serait un tourment, s'il y voulait d'autres dispositions que celles que la divine Providence fait naître à chaque moment. O mon Dieu, que l'âme serait riche en peu de temps, si elle voulait, et si elle était fidèle ! Nous voyons néanmoins ici une espèce de nécessité de devenir sainte ; ou il faut mourir, ou y prêter consentement.

Je ne pensais pas faire cette saillie, ma très aimée

Lettre LXXIV. — L imprime seulement : *A une supérieure de la Visitation de Tours.*

1. Dans le Cœur de Jésus.

Mère, mais mon cœur s'est épanché insensiblement et n'a pu s'empêcher de vous parler par ma plume. Nous habitons un quartier où les Montagnais, les Algonquins, les Abnaquiouois et ceux du Saguenay[2] se vont arrêter[3], parce que tous veulent croire et obéir à Dieu. N'est-ce pas là pour mourir de joie ? Un homme de leurs côtes[4], qui a été baptisé depuis peu, a plus fait par ses sermons que cent prédicateurs n'auraient fait en plusieurs années. C'est le bon chrétien Charles, de Tadoussac[5]. Il n'y a que deux jours que je prenais un singulier plaisir à lui faire raconter ses harangues, et de quelle manière il s'est comporté au dernier voyage qu'il a fait à Tadoussac, où il emporta tous les cœurs pour les faire acquiescer à la doctrine que le Père Le Jeune leur prêchait[6]. Enfin l'on voyait prêcher deux Apôtres en même temps, l'un jésuite, et l'autre sauvage, chrétien seulement depuis six mois.

Dans l'entretien que j'eus avec ce bon néophyte, je demeurai vivement touchée lorsqu'il me disait si fervemment ce qu'il avait fait pour gagner ses compa-

2. Les Sauvages du Saguenay habitaient la région montagneuse baignée par le Saguenay, affluent du Saint-Laurent. Ils s'étendaient au-dessus de Tadoussac très avant dans les terres, vers le nord. Les Montagnais occupaient toute la rive nord du Saint-Laurent depuis Tadoussac jusqu'à Québec et un peu au delà. Les Algonquins commençaient aux Trois-Rivières et peuplaient surtout le bassin de l'Outaouais (l'Ottawa actuel), autre affluent du Saint Laurent, qui se jette dans ce fleuve à la pointe occidentale de l'île de Montréal. Leur centre principal était l'Ile des Allumettes, dans l'Outaouais ; aussi désignait-on leur tribu la plus importante sous le nom d'Algonquins de l'Ile. Les Algonquins de l'Outaouais touchaient à la Huronie.

3. C'est-à-dire renoncer à leur vie errante pour adopter la vie sédentaire. Québec était l'endroit tout désigné pour cette concentration d'où l'on attendait la conversion des peuples du Canada et la colonisation de la Nouvelle-France. Réduire une famille, c'était selon le P. Le Jeune, convertir tous ses descendants et faire un petit peuple chrétien.

4. *Côtes*, la région montagneuse de la rive nord du Saint-Laurent. R : *Côtés*.

5. Ce Sauvage, nommé Charles Meiachkaouat, était un des principaux chefs de famille de Tadoussac. Il avait été baptisé au mois de novembre précédent, et était venu se joindre avec deux de ses compagnons aux néophytes de Sillery. RJ 1641 (Q 14 ; C XX, 184). Son apostolat chez ses compatriotes est raconté par la même *Relation* (Q 14-20 ; C XX, 184-212).

6. Cette première mission de Tadoussac, au printemps de 1641, fut en effet l'œuvre du P. Le Jeune. Il l'a racontée en détail (RJ 1641, chap. IV et XII), mais comme toujours sans se nommer. Arrivé à Tadoussac le 2 juin, il en repartait le 29 pour Québec, après avoir pris un premier contact avec plusieurs nations de la région et avoir administré quatorze ou quinze baptêmes.

triotes. Je lui dis pour l'encourager encore davantage : « Je te veux donner de la bougie et des images, afin que tu puisses prier le matin et le soir, lorsque tu seras à la chasse. » — « Cela va bien, me dit-il ; je m'en vais te montrer comme je dresserai mon autel et de quelle manière je prierai Dieu. » Il plaça ses images, puis il se mit à genoux, et ayant fait le signe de la croix il pria quelque temps avec tant d'ardeur, et entra dans un si profond recueillement qu'il semblait qu'il fût ravi.

Ce fut lui qui dressa une cabane au Père Le Jeune à Tadoussac, et qui lui fit une petite chapelle. C'était lui encore qui le gardait, de crainte que quelque ennemi de la foi ne l'abordât. « Mon Père, lui disait-il, je porte mon pistolet pour te garder, et je ferai autant de pas que toi, car il y a des méchants qui ne te veulent pas de bien. » Ce généreux chrétien a une femme païenne des plus méchantes et des plus insupportables, qui lui fait mille peines : il souffre ses malices et ses emportements avec patience, et ne l'a point encore voulu quitter, pour tâcher de la convertir et pour sauver l'âme d'une petite fille qu'elle perdrait, parce que c'est la coutume du pays que, quand les personnes mariées se séparent, la femme emmène les enfants.

Nous avons un grand nombre de semblables dévots et de dévotes Sauvages, qui s'entendent très bien à la récollection intérieure ; ils nous visitent fort souvent, mais avec tant de grâce que cela nous ravit. Les capitaines règlent leurs visites comme les personnes de qualité font en France. Il y a cette différence qu'on ne fait point de festins à nos parloirs de France, mais l'on en fait en celui-ci. On leur sert de bons plats de sagamité, de farine d'Inde et de pois qui passent entre eux pour un grand régal, car ce serait une chose honteuse d'envoyer un Sauvage sans lui présenter à manger. Nous sommes heureuses d'avoir des écuelles de bois ou d'écorce[7],

7. Cette vaisselle d'écorce était celle même dont se servaient les Sauvages, et qu'ils appelaient des *ouragana* : des *ouragans*, comme disaient les Français. (RJ 1633. Q 4 ; C V, 96).

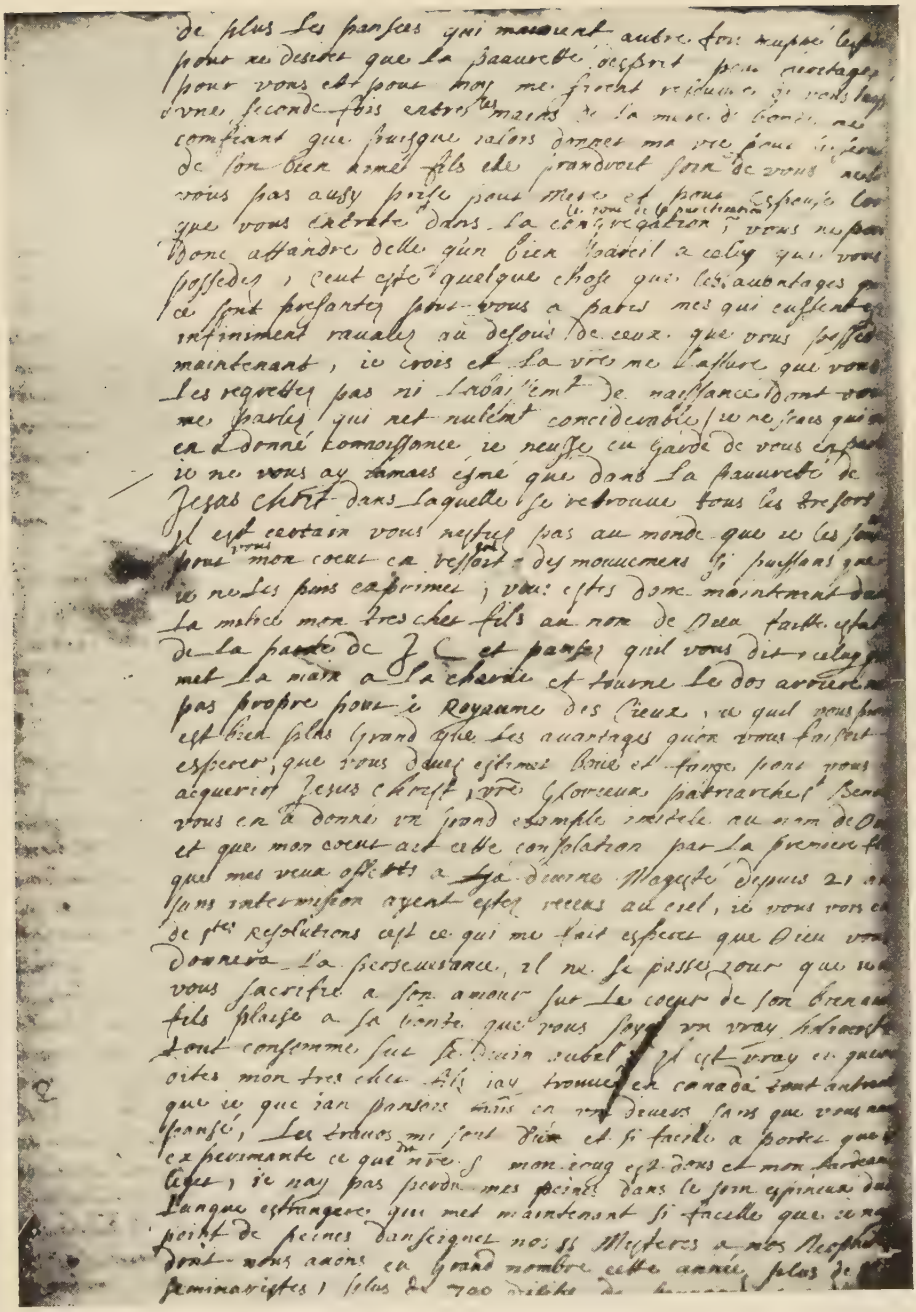

Deuxième Page de la lettre de Marie de l'Incarnation
a son fils (du 4 septembre 1641)

(Bibliothèque Mazarine. Ms. 2467.)

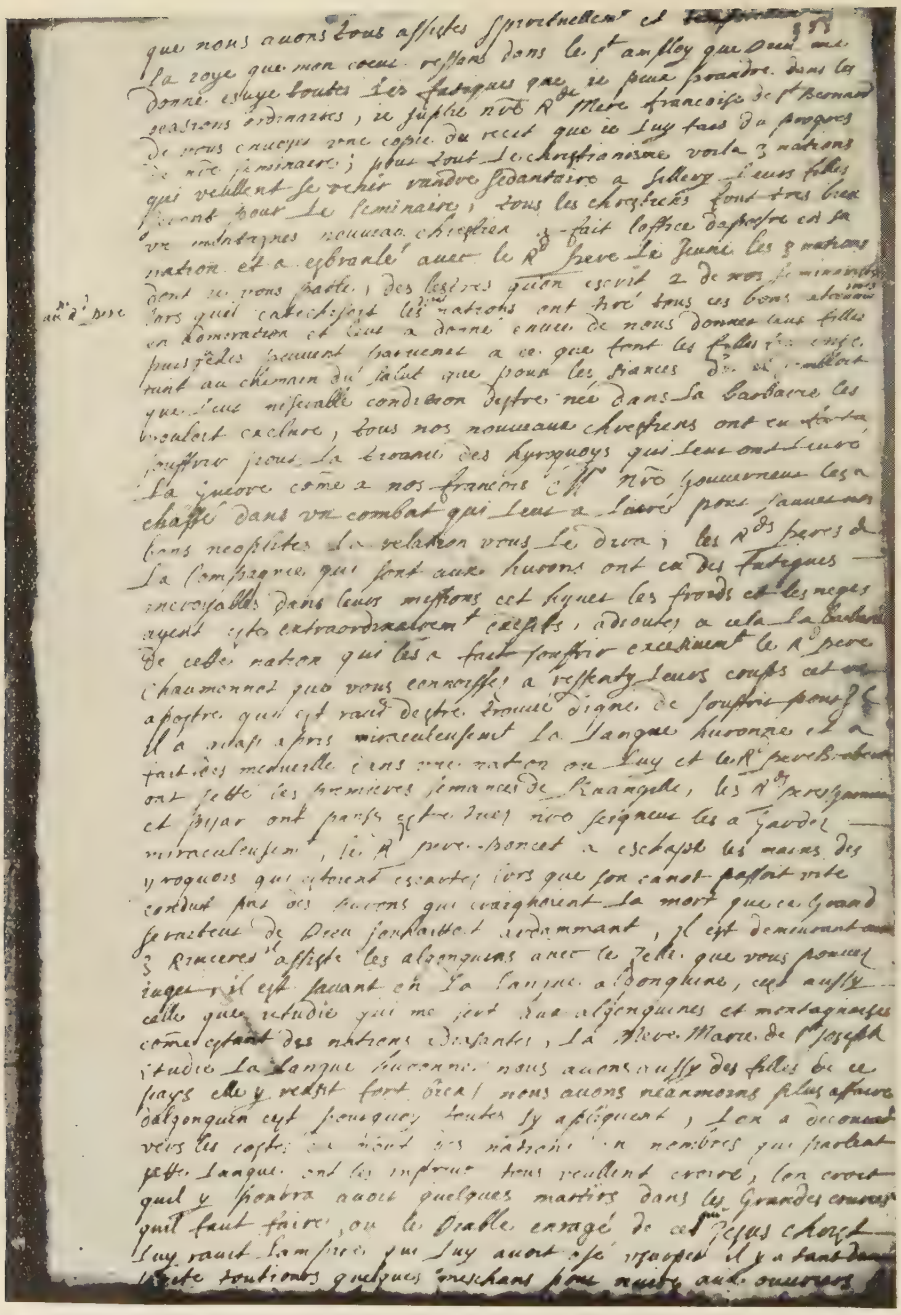

Troisième Page de la lettre de Marie de l'Incarnation
a son fils (du 4 septembre 1641)

(Bibliothèque Mazarine. Ms. 2467.)

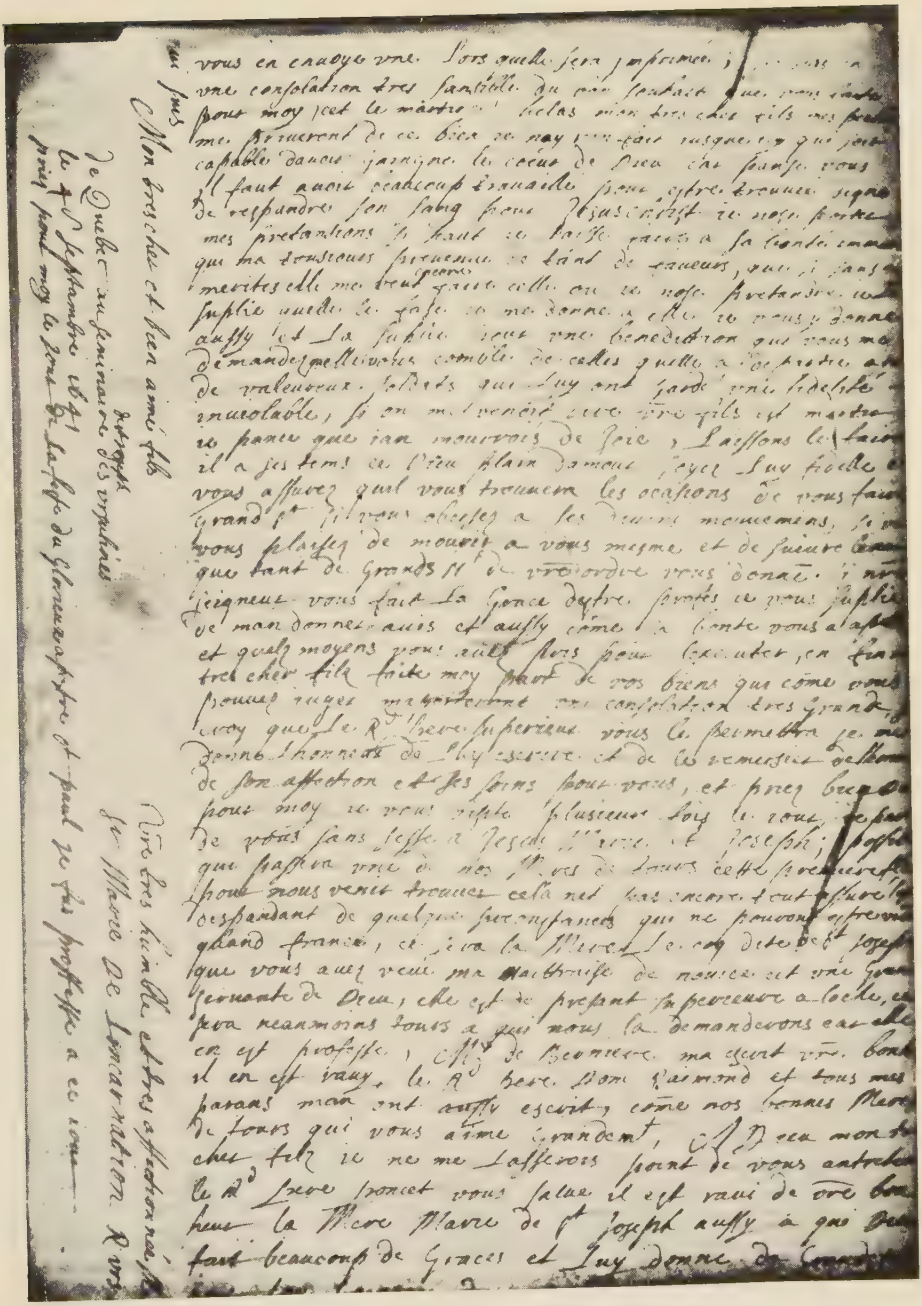

Quatrième Page de la lettre de marie de l'Incarnation
a son fils (du 4 septembre 1641)

(Bibliothèque Mazarine. Ms. 2467.)

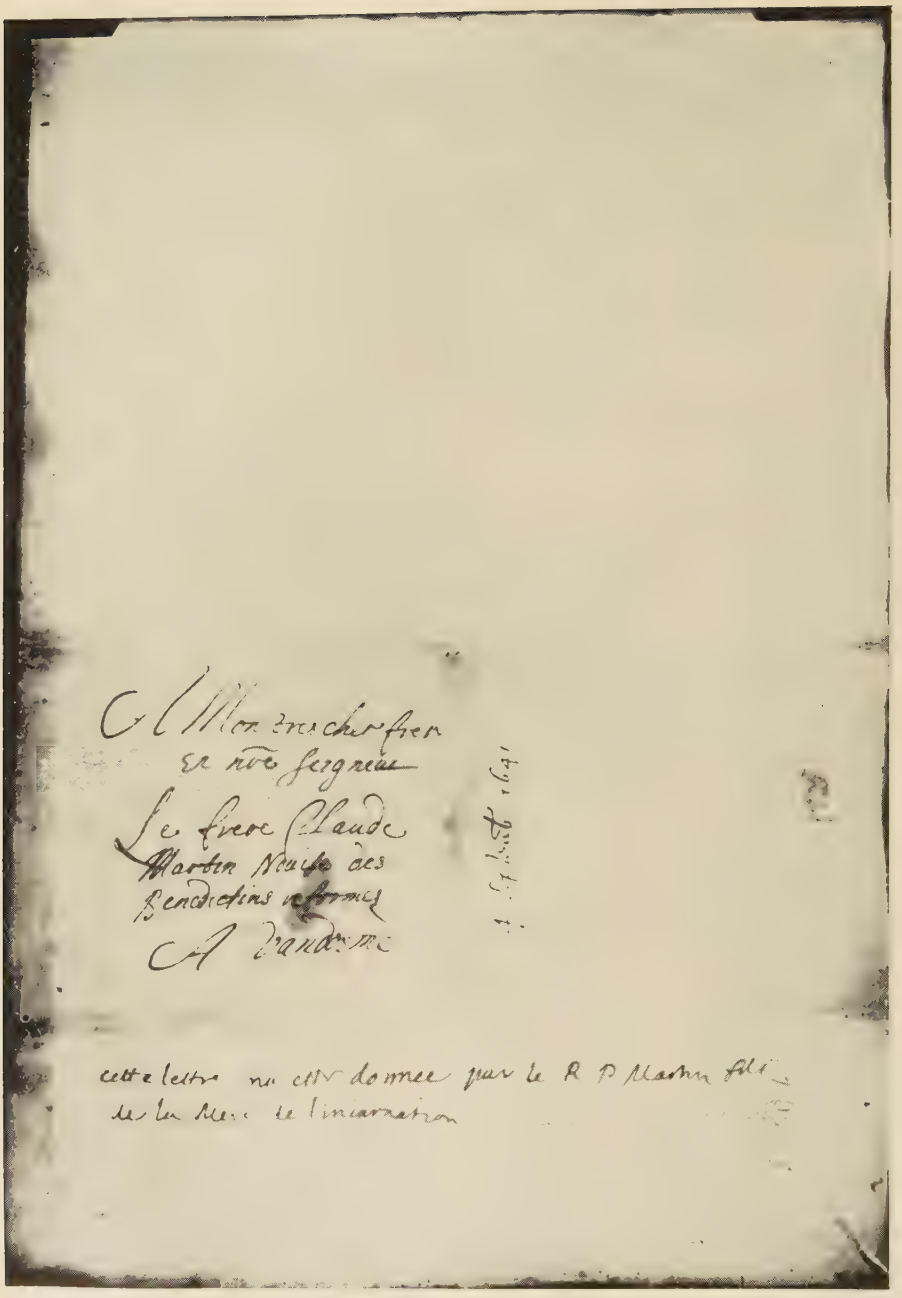

ADRESSE DE LA LETTRE DE MARIE DE L'INCARNATION
A SON FILS (du 4 septembre 1641)

(Bibliothèque Mazarine. Ms. 2467.)

même pour les capitaines. Faute de petites cuillères, ils se servent souvent de celle de notre pot, ou bien ils prennent des écuelles à oreilles afin de manger plus à l'aise. Voilà la simplicité de ces bonnes gens. Nos séminaristes sont plus polies, car l'habitude qu'elles ont d'être avec nous les rend tout autres.

Une femme sauvage voulant coucher chez nous, assista aux prières et à l'examen de conscience qu'on fait faire aux séminaristes. Cette femme ayant paru triste, on lui en demanda la cause. « Hélas, dit-elle, je n'avais point encore su qu'il fallait faire l'examen à la fin de la journée, voilà pourquoi je suis triste, mais désormais je le ferai toujours. » C'est là un point que nous inculquons fort à nos séminaristes et que nous reconnaissons leur être fort utile ; car d'elles-mêmes elles disent leurs fautes tout haut, et par cette déclaration nous connaissons la pureté de leurs cœurs.

Vos révérendes Mères de Paris[8] ont marié cette année une de nos filles ; je leur envoie un billet pour une autre. Notre-Seigneur leur rendra abondamment cette charité. Vous m'obligez infiniment de celle que vous voulez nous faire. Il est vrai, ma très bonne Mère, qu'il nous faut trouver à cette première flotte près de six mille livres, tant pour payer nos ouvriers et nos matériaux, que pour faire notre provision de vivres : ce qui nous oblige à nous priver cette année de toute sorte de rafraîchissements et de commodités, même nécessaires, pour prier nos amis de nous donner en argent les aumônes qu'ils voudraient nous donner en d'autres manières[9]. C'est ce

8. R: *Nos*. Correction maladroite, car il ne s'agit pas des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques, mais des Visitandines de la rue Saint-Antoine, que nous avons déjà trouvées parmi les bienfaiteurs de 1640.

9. En tout et pour tout, le *Registre des Bienfaiteurs* porte pour 1641 cette unique mention : « 200 aunes de toile, 150 de serge et 32 d'étamine, tant de Paris que de Tours, Loches et autres amis. » Ce laconisme s'explique peut-être par la perte des mémoires contemporains. Déjà dans la *Relation* de 1640, nous avons trouvé des allusions à des aumônes excédant certainement la somme dont on a conservé la mention (Q 48 ; C XIX, 58). Mais en outre, nous savons positivement par le P. Le Jeune qu'en 1641 « des personnes de mérite et de vertu » adressèrent de France aux Ursulines des aumônes en espèces pour les aider « à marier quelque séminariste » et « lui faire une petite maisonnette ». Ces aumônes se montaient

qui me fait aussi vous supplier de donner à ma Révérende Mère Prieure de notre maison de Tours celle qu'il vous plaira de nous faire. Je fais la même prière à tous nos bienfaiteurs de Paris et d'ailleurs. C'est pour nous tirer de l'extrême incommodité où nous sommes ; car nous souffrirons toujours jusqu'à ce que nous soyons bâties[10]. L'on jette les fondements de notre monastère proche le Fort de Québec, qui est le lieu le plus sûr[11].

Il faut que je finisse, après vous avoir dit que tous les révérends Pères de la Compagnie se rendent admirables par leurs actions héroïques. Ils ne craignent ni vie ni mort, se jetant par un saint aveuglement dans la barbarie la plus féroce. On les bafoue, on les frappe, on les tient pour sorciers, et ils font gloire de tout cela ; aussi Dieu bénit leur travail par le grand nombre de peuples qu'il convertit par leur moyen. Adieu, ma très chère Mère, je vous embrasse un million de fois. C'est sans feintise[12] que je suis toute vôtre en celui qui est notre tout.

De Québec, le 24 août 1641.

---

chaque fois à cent écus (trois cents livres). RJ 1641 (Q 3 ; C X, 126). Nous avons là l'indication probable de la valeur de l'aumône de la Visitation de la rue Saint-Antoine. Quant à la séminariste ainsi dotée, c'est l'algonquine Madeleine Amiskoueian de la lettre LXVI. Elle était rentrée depuis peu chez les siens qui résidaient aux Trois-Rivières. On la maria à un Sauvage de sa nation (1).

10. Incommodité résultant de l'exiguïté du local : « Notre logement était si petit, écrira plus tard Marie de l'Incarnation, en repensant à ces premières années, qu'en une chambre d'environ seize pieds en carré (un peu plus de cinq mètres carrés), étaient notre chœur, notre parloir, dortoir, réfectoire, et dans une autre la classe pour les Françaises et Sauvages et pour notre cuisine... Nous fûmes plus de trois ans en ce petit logement avec des grandes souffrances et incommodités selon le corps, mais très contentes selon l'esprit » (*Écrits* II, pp. 372, 374).

11. Les Ursulines, écrira Vimont en 1643, « sont en lieu d'assurance, autant qu'il est possible dans le Canada, étant placées à 80 ou 100 pas du Fort (environ 160 mètres) » RJ 1643 (Q 6 ; C XXIII, 290).

12. *Sans feintise*, en toute sincérité.

NOTE

(1) *Le mariage des séminaristes sauvagesses.* — L'établissement des jeunes Sauvagesses était bien vite apparu aux missionnaires, et surtout au P. Le Jeune, le mieux informé de tous, comme un moyen très efficace d'évangélisation et de

colonisation. L'une des premières et des plus urgentes tâches était d'arracher les Sauvages à leur vie vagabonde. Certaines nations, comme les Hurons, étaient sédentaires ; mais le plus grand nombre étaient errantes. C'était le cas de toutes les tribus montagnaises et algonquines des rives du Saint-Laurent. La civilisation ne pouvait avoir aucune prise sur elles, tant qu'elles ne seraient pas fixées au sol. Leur « déserter » une terre, comme l'on disait (la leur défricher), leur bâtir une petite maison « à la française », était une amorce, sinon irrésistible, du moins bien puissante. Elle avait réussi à Sillery, où « du premier coup, deux familles composées d'environ vingt personnes (s'étaient prises) à cette divine attrape » RJ 1638 (Q 2 ; C XIV, 126). Mais l'humeur des Sauvages était si inconstante ! L'attrait de la vie libre l'emportait sur le sentiment de la sécurité, et la forêt sur le champ. Le mariage avec une Sauvagesse francisée apportait un nouvel élément de stabilité, non le moindre. D'abord la dot était sur l'esprit des autres Sauvagesses une fascination. A propos d'une petite fille sauvage confiée à la Mère Madeleine de St-Joseph, prieure du Carmel de l'Incarnation du Faubourg Saint-Jacques, et à laquelle de grandes Dames, même «Madame la Princesse» (Charlotte Marguerite de Montmorency, mère du grand Condé) prodiguaient toutes sortes de marques d'intérêt, Le Jeune écrivait : « Oserai-je bien dire un petit mot en faveur de cette nouvelle chrétienne? Si on lui voulait donner son mariage, quand elle sera dans l'âge nubile, et puis la faire repasser en ces contrées, je crois qu'on ferait beaucoup pour la gloire de Notre-Seigneur, pour ce qu'une petite fille sauvage, étant ici à son aise, mariée à quelque Français ou Sauvage chrétien, serait une puissante chaîne pour arrêter quelques-unes de ses compatriotes errantes. C'est où il faut viser, si on veut puissamment secourir cette nation» RJ 1637 (Q 4 ; C XI, 52). Mais les parents étaient aussi sensibles à cette dot que leurs filles, et les jeunes gens en quête de femme ne lui étaient pas non plus indifférents.

Les Ursulines étaient tout de suite entrées dans la pensée de Le Jeune, et avec son aide, et celle du P. Charles Lalemant, missionnaire à Québec encore en 1638 et maintenant procureur de la Mission de la Nouvelle-France à Paris, elles recherchaient, dans le monde charitable, des bienfaitrices et des marraines pour leurs petites séminaristes. Leurs sollicitations rencontraient de l'écho : « car il se trouve quelques personnes en France de mérite et de vertu, qui prennent cette dévotion vraiment chrétienne de marier quelques séminaristes. Ils emploient par exemple cent écus pour lui faire une petite maisonnette, et voilà une famille arrêtée, avec quelque autre aide qu'on lui donne de cultiver un peu de terre pour son vivre. » Le Jeune faisait au surplus de la publicité pour cette bonne œuvre : « Elles ont, continuait-il en parlant des Mères, quatre séminaristes quasi toutes prêtes à marier ; je prie Dieu qu'il les favorise d'un heureux rencontre. Si cette piété touche le cœur de plusieurs, les Sauvages quitteront les bois pour nous venir joindre, et les parents donneront leurs enfants au séminaire, pour pouvoir entrer dans ces maisons, et pour jouir de cette aumône enregistrée dans les cahiers du grand Dieu » RJ 1641 (Q 3 ; C XX, 126).

En 1641, les Ursulines marièrent une de leurs séminaristes. C'était déjà à cette jeune fille, Madeleine Amiskoueian, que Le Jeune pensait dès 1637, alors qu'elle était encore dans la maison de Guillaume Hubou et de Marie Rollet, et qu'elle

n'avait que treize ou quatorze ans : « Je me promets bien de la bonté de Notre-Seigneur, écrivait-il dans le même chapitre où il venait de parler de la petite pensionnaire des Carmelites de Paris, qu'il fera ouvrir les mains de quelques-uns de ses amis pour en marier une autre que nous avons ici, en la maison de l'un de nos Français qui la nourrit et entretient maintenant. Comme je la vois grandir tous les jours, je demandai n'a pas longtemps à nos Pères qui sont ici, quel secours nous lui pourrions donner en cas qu'elle se mariât. Je proposai de lui faire bâtir une petite maison et de lui faire défricher quelques terres, et la nourrir jusques à ce qu'elle eût de quoi suffisamment » (Q 4 ; C XI, 52-54). Si modestes que fussent ces prétentions, le dénuement de la Mission pouvait les faire paraître déraisonnables : « Cela, ajoute Le Jeune, fut trouvé grand dans nos difficultés, car en vérité les premiers commencements sont remplis de très grandes dépenses. » Mais il tenait à son idée, qu'il savait bonne. Il en confère avec le P. Lalemant, alors supérieur de Notre-Dame des Anges, qui lui répond : « J'ai pensé à ce que Votre Révérence nous dit l'autre jour du mariage d'Amiskouetan... qui n'est pas encore baptisée (et qui ne portait par conséquent que son nom sauvage) : si celui qui la veut épouser est un homme craignant Dieu, faisons un effort : que savons-nous si Dieu ne veut point entrer par cette porte ? » Le Jeune attendit : « Dieu fera tout en son temps, conclut-il, avec son optimisme coutumier ; il saura si bien ménager cet effort qu'il ne disloquera point nos bras, lesquels n'ont point d'autre appui qu'en sa puissance. »

Trois ans plus tard, Le Jeune voyait sa confiance récompensée : « Nous avons marié cette année, écrit-il en 1641, Madeleine de Saint-Joseph Amiskouetan, tirée (du) séminaire (des Ursulines). Cette jeune femme sortit bien couverte de leur maison : les Mères lui donnèrent son petit ameublement. » Il attribuait la bonne fortune de sa protégée à l'intervention de sa vénérable patronne : « Elle porte le nom de Bse Mère Madeleine de St-Joseph, carmélite ; cette âme sainte, honorée de Dieu par plusieurs miracles, a procuré sur la terre la dot du mariage de cette jeune néophyte ; je ne doute nullement qu'elle ne parle puissamment pour elle dedans les cieux, et pour ceux qui travaillent en cette vigne qu'elle a tant chérie (Madeleine de St-Joseph était morte depuis 1637) ». RJ 1641, (Q 3 ; C XX, 126). Ce ne fut cependant pas le Carmel, qui du reste s'intéressait aux petites élèves des Ursulines de Québec, qui fournit la dot de la jeune Sauvagesse, mais la Visitation de la rue Saint-Antoine.

LXXV. — A LA MÈRE MARIE-GILLETTE ROLAND, RELIGIEUSE DE LA VISITATION DE TOURS

L pp. 27-28, Lettre spirituelle XVII. — R XXXVI.

Ma révérende et chère Mère,

La paix et l'amour de notre tout aimable Jésus !

Mon cœur conserve toujours l'amour qu'il a pour ma chère Sœur Gillette, de qui nous parlons souvent, comme d'une personne dont la mémoire nous est très chère[1]. Vous m'avez beaucoup consolée de me donner des nouvelles de ma très chère Sœur Louise-Françoise. J'ai béni notre bon Dieu de l'avoir si amoureusement appelée. Je vous prie de l'assurer que je prie et fais prier pour elle, afin que Notre-Seigneur lui donne la persévérance en ses saintes résolutions[2]. Vive Jésus ! ma très chère Sœur ; vive Jésus qui fait tant et tant de miséricordes aux pauvres ! Il m'en fait tant, et de si grandes, que je ne vous les puis exprimer. Qui suis-je, ma très aimée

---

Lettre LXXV. — 1. *Nous*, c'est-à-dire, Marie de l'Incarnation et Marie de St-Joseph, les deux Ursulines tourangelles.

2. La liste des professes de la Visitation de Tours conservée dans les minutes notariales relatives à ce monastère, déposées aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, ne mentionne en 1643 qu'une seule religieuse du nom de Louise-Françoise : la Sœur Louise-Françoise Rogier de la Marbelière, la Louison des Mémoires de M^lle^ de Montpensier (*Mémoires*, édition Chéruel I, p. 20 et II, p. 275), des Historiettes de Tallemant des Réaux (*Historiettes*, édition Techner II, p. 285 et ss.), de la Muse historique de Loret (*Muse*, lettre du 2 août 1653) et des Mémoires de Nicolas Goulas (*Mémoires*, édition de la Société de l'Histoire de France, I, XXVIII-XXIX, pp. 319-333). Fille de feu Jean Rogier, sieur de la Marbelière, ancien maire et échevin de Tours, née vers 1621, Louise-Françoise, qui jouit un moment, pour son malheur, des faveurs de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, était entrée en 1640 à la Visitation de Tours, dont elle devint une des principales bienfaitrices. Elle devait y mourir en 1707, à 91 ans, après une longue pénitence de ses quelques années d'égarement. La Mère Louise, comme on dira plus tard — elle avait été quelque temps supérieure de son monastère —, encouragea l'abbé de Rancé dans sa conversion et entretint avec lui une longue et intime correspondance, dont les archives de la Trappe nous ont conservé de trop rares pièces (*Bibliographie et Iconographie de la Trappe*, par Henri TOURNOUER, Mortagne, 1894). Des écrivains modernes, à la suite de l'abbé Dubois, l'un des biographes de Rancé, l'ont appelée à tort Louise Testu le Roger de la Mardelière. Marie de l'Incarnation connaissait sans doute la famille des Rogier. Elle connaissait certainement Louise-Françoise et se réjouissait de sa conversion et de sa retraite dans le cloître.

Sœur, pour avoir été appelée à un emploi si saint ? Je n'eusse jamais osé avoir seulement la pensée de pouvoir parvenir à enseigner nos chers néophytes, et néanmoins notre bon Maître me donne la facilité à le faire en leur langue.

Je vous avoue qu'il y a bien des épines à apprendre un langage si contraire au nôtre ; et pourtant on se rit de moi quand je dis qu'il y a de la peine, car on me représente que si la peine était si grande, je n'y aurais pas tant de facilité. Mais, croyez-moi, le désir de parler fait beaucoup ; je voudrais faire sortir mon cœur par ma langue, pour dire à mes chers néophytes ce qu'il sent de l'amour de Dieu et de Jésus, notre bon Maître. Il n'y a point de danger de dire à nos Sauvages ce que l'on pense de Dieu[3]. Je fais quelquefois des colloques à haute voix en leur présence, et ils font de même. O si la simplicité régnait dans tous les cœurs, comme elle règne en ceux de nos nouveaux chrétiens, il ne se verrait rien dans le monde de plus ravissant ! Ils disent leurs péchés tout haut avec une candeur nonpareille, et ils en reçoivent le châtiment avec une admirable soumission. Je parlais hier à un qui s'était tant oublié que de suivre des païens à la chasse. M'ayant rendu visite à son retour, je lui dis : « Hé bien ! feras-tu encore les malices que tu as faites jusqu'à présent ? Ne quitteras-tu point la païenne avec laquelle tu as fait alliance ? Aimes-tu Dieu ? Crois-tu en lui ? Veux-tu obéir ? » — « Oh ! c'en est fait, me dit-il, j'aime Dieu et l'aime tout à bon ; la résolution en est prise, je veux désormais lui obéir ; je crois en lui, et pour le mieux faire je quitte cette femme et me viens retirer avec les chrétiens sédentaires. Je suis extrêmement triste d'avoir fâché celui qui a tout fait. » Après que je lui eus fait la réprimande, je le consolai sur la résolution qu'il avait prise, et qui était sans fiction, car il parlait de ses péchés tout haut et devant un autre

3. Nul danger pour celle qui parlait de se donner dans ces sortes de discours des airs de sainteté, et nul danger, non plus, d'exposer les choses saintes à la risée des âmes simples qui l'écoutaient.

Sauvage, et il recevait les réprimandes que je lui en faisais avec tant d'humilité, qu'il n'y a personne qui n'en eût été touché. Il faut vous avouer, ma chère Sœur, que ces dispositions sont aimables.

Il y a des temps auxquels les Sauvages meurent presque de faim[4] ; ils font quelquefois trois ou quatre lieues pour trouver de méchantes mûres de halliers, et de méchantes racines que nous aurions de la peine à souffrir dans la bouche. Nous sommes si affligées de les voir ainsi affamés, qu'à peine osons-nous les regarder. Jugez s'il est possible de ne se pas dépouiller de tout en ces rencontres. Ils veulent parfois reconnaître le bien qu'on leur fait, quand ils reviennent de leur chasse, par quelque morceau de boucan[5], que nous prenons pour les contenter, car nous ne saurions seulement en souffrir l'odeur ; eux le mangent tout cru avec un plaisir incroyable.

Offrez tous leurs besoins et tous ceux de ces contrées à notre bon Maître, dont je vous souhaite toutes les bénédictions en reconnaissance du bien que vous faites à notre petit séminaire. Je vous embrasse et suis en lui de tout mon cœur votre...

De Québec, le 30 août 1641.

---

4. « Disons, écrivait d'eux le P. Le Jeune en 1634, (qu'ils) sont quasi toujours affamés. La raison est que les oiseaux et les poissons sont passagers, s'en allant et retournant à certains temps, et avec tout cela ils ne sont pas trop grands giboyeurs et encore moins bons ménagers : car ce qu'ils tuent en un jour ne voit pas l'autre, excepté l'élan et l'anguille, dont ils font sécherie, quand ils en ont en grande abondance ». RJ 1634 (Q 35 ; C VI, 276). Une expérience complémentaire de trois siècles n'a rien appris aux Sauvages. Les Indiens du P. Duchaussois (*Aux Glaces polaires*, etc.) ont hérité de l'imprévoyance incurable de ceux du P. Le Jeune. Aujourd'hui, comme alors, la famine est fréquente, et quand elle est trop pressante, les pauvres affamés vivent de racines d'arbres et de raclures d'écorce.

5. *Boucan*, chair d'orignal taillée en minces lanières, fumée, écrasée sous des pierres et foulée aux pieds jusqu'à complète dessiccation, ensuite pliée et mise en paquets. « Le boucan, disait Le Jeune, est un pauvre manger ». Et c'était là un euphémisme. RJ 1634 (Q 41 ; C VI, 296).

LXXVI. — A UNE DE SES BELLES-SŒURS

L p. 29, Lettre spirituelle XVIII. — R XXXVII.

Ma très chère Sœur,

Je prie Jésus crucifié d'être votre tout pour jamais. Je ne puis vous dissimuler que j'ai été sensiblement touchée, et que j'ai vivement ressenti votre affliction dans la perte de mon bon frère, que j'aimais uniquement[1]. Il est mort sur la terre et devant les hommes, mais je crois qu'il est vivant dans le ciel et devant Dieu. Vous ne pouvez douter que je n'aie fait pour le repos de son âme tout ce que l'amitié jointe à la charité chrétienne m'a pu suggérer, et que je n'aie procuré pour lui le plus de suffrages qu'il m'a été possible des apôtres de cette Mission[2]. Vous me priez que je demande à Dieu qu'il vous laisse dans l'état où vous êtes. Je l'en prie et le souhaite ; mais il faut que vous sachiez, ma très chère Sœur, que si vous demeurez dans l'état de viduité, votre vie doit être une pratique continuelle de vertus. Il vous faut mépriser toutes les vanités du monde : car, comme dit saint Paul, *la veuve qui vit dans les délices est morte, quoiqu'elle semble vivre aux yeux du monde*[3]. Je connais votre cœur et votre naturel porté à faire le bien ; je vous conjure donc, ma très aimée Sœur, de vous comporter selon le dessein de Dieu sur vous. J'ai été un peu

---

Lettre LXXVI. — L porte : *A une de ses sœurs.* Mais à cette date, les beaux-frères de Marie de l'Incarnation, un seul excepté mort en 1631 ou 1632 et dont la veuve s'était remariée en 1634, vivaient encore. Il s'agit donc ici d'une belle-sœur. Nous croyons pouvoir l'identifier avec Louise Dugué, femme de Hélye Guyart, le frère auquel sont adressées les lettres LIII, LVIII et LXVII. Les indications fournies par les Registres des paroisses de Tours et le document 254 de la série E des Archives départementales d'Indre-et-Loire, favoriseraient cette conjecture.

1. Parlant de Paul Buisson, le mari de sa sœur Claude, la Vénérable Mère dit toujours « mon frère » (*Écrits* II, p. 213, etc.). Le terme dont elle se sert ici ne désigne donc pas nécessairement un frère plutôt qu'un beau-frère. Cependant l'incise : « que j'aimais uniquement » ne semble dans la circonstance pouvoir convenir qu'à un frère par le sang.

2. Les missionnaires jésuites.

3. Première Épître à Timothée, v, 6.

mortifiée de ce que vous ne m'avez rien mandé de l'état de vos affaires[4] ; car il faut que vous sachiez que tout ce qui vous touche me touche, et qu'encore que vous soyez fort éloignée de moi, je ne laisse pas de vous offrir à Dieu avec toute votre famille[5]. Je ne vous saurais dire combien je vous aime. Si j'étais riche en mérites vous y auriez bonne part ; mais comme j'en suis fort pauvre, je vous offre tous les jours au Père Éternel sur le Cœur de son très aimable Fils Jésus. C'est là que je suis votre[6]...

De Québec, le 2 de septembre 1641.

4. Cette formule pourrait s'entendre simplement de la succession. Une lettre écrite un peu plus tard à la même correspondante expliquera qu'il s'agit du commerce du défunt que sa veuve continuait. Hélye Guyart était marchand boulanger. Sur ses quatre enfants, il n'y avait qu'un garçon, Charles, né en 1624, qui aurait été encore trop jeune pour prendre la suite des affaires de son père. La veuve de Hélye Guyart aurait donc eu à les diriger, en attendant que son fils fût en âge.

5. Seul des frères de Marie de l'Incarnation, Hélye Guyart avait plusieurs enfants. Mathieu n'aurait eu d'après les Registres qu'une fille. Quant à Florent, nous avons vu qu'il ne serait mentionné dans un acte de baptême qu'à l'occasion de la fonction de marraine remplie par sa femme (Lettre LIII).

6. Louise Dugué était fille de Jean Dugué, marchand boulanger et de Mathurine Verger. Elle avait été baptisée le 27 septembre 1591, dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier.

NOTE

(1) *Les Sœurs de Marie de l'Incarnation.* — Nous avons vu plus haut (lettre LIII) que les époux Guyart eurent quatre filles. Du moins, les Registres des paroisses de Tours ne nous en font connaître que quatre. Mais il paraît bien par la comparaison des dates qu'il n'y en aurait pas eu d'autres.

L'aînée, qui fut aussi le premier enfant de Florent Guyart et de Jeanne Michelet, se nommait Claude. Baptisée le 21 décembre 1592, dans l'église de Saint-Saturnin, elle apparaît le 9 septembre 1611 sur les Registres de la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, comme épouse de Paul Buisson. Celui-ci est ce *frère* dont parle plusieurs fois Marie de l'Incarnation dans ses deux *Relations* de 1633 et de 1654, et chez qui elle passa les années 1621-1630. Il vivait encore dans les premiers mois qui suivirent l'entrée de la Vénérable Mère aux Ursulines, mais il mourut peu de temps après, dans la seconde moitié de 1631 ou dans les premiers mois de 1632. Il était certainement décédé à la date du 13 juin de cette même année, puisque ce jour-là, Claude Guyart est qualifiée dans un acte de baptême de Saint-Pierre-des-Corps, de « veuve de feu Paul Buisson ». Claude se remaria par contrat en date du 18 janvier 1634 avec Anthoine de La Guiolle, marchand bourgeois de Tours. Toutes

ces précisions nous sont fournies par un acte notarial des Archives départementales d'Indre-et-Loire (Série E, 254) et par les Registres de catholicité de Tours. Les époux de La Guiolle vivaient encore en 1642, ainsi que nous le verrons plus loin par des pièces des Archives nationales.

Marie, celle qui devait être Marie de l'Incarnation, la seconde fille des époux Guyart, naquit comme sa sœur aînée sur la paroisse de Saint-Saturnin, où elle fut baptisée le 28 octobre 1599.

Des deux autres filles qui suivirent, la première, Catherine, baptisée, elle aussi dans l'église de Saint-Saturnin, le 27 mai 1602, épousa, au plus tard au début de 1621, Marc Barillet, marchand boulanger. Nous les retrouvons l'un et l'autre sur les Registres baptistaires encore en 1643. Nous n'avons pas l'acte de baptême de Jeanne, la dernière fille des époux Guyart. Les Registres des deux paroisses où habitèrent Florent Guyart et sa femme lors de la naissance de leurs enfants, Saint-Saturnin et Saint-Pierre-des-Corps, nous manquent pour les années 1606-1609, justement celles où dut naître la troisième des sœurs de Marie de l'Incarnation. La première fois que le nom de cette dernière apparaît, c'est en 1620, comme marraine, sur les Registres de Saint-Pierre-des-Corps. Elle signe, mais son écriture est encore celle d'une main inexpérimentée. Quatre ans plus tard, la signature est beaucoup plus ferme. Elle a pris la forme et le trait qu'elle conservera jusqu'en 1650. Jeanne se maria assez jeune, entre quinze et dix-huit ans. En 1626, lors de la naissance de son premier enfant, elle est donnée comme femme de Maître Sylvestre Normand. A la différence des autres beaux-frères de Marie de l'Incarnation, Sylvestre Normand n'était ni un artisan ni un marchand. Un Registre de Saint-Pierre-du-Boile le qualifie en 1632 de « Honorable Homme Sylvestre Normand, maître d'école ». C'est cet « homme fort savant » dont parle V p. 186, qui « entre ses belles qualités avait un talent particulier pour la poésie française » et qui en 1631 composait à l'usage du petit Claude des complaintes « en vers lugubres » sur la retraite de sa mère aux Ursulines » (*Écrits* I, p. 290). De 1639, date de la naissance de leur dernier enfant, à 1650, les Registres de Saint-Pierre-des-Corps ne contiennent plus aucune mention des époux Sylvestre Normand. Mais en 1650, Jeanne Guyart, qui reparaît comme marraine, est qualifiée de « veuve de Sylvestre Normand ». Rien, dans les Registres, ne nous permet de fixer même approximativement l'année du décès de ce dernier. Mais il est trop clair que Marie de l'Incarnation l'avait connu trop peu de temps dans le monde, — Sylvestre Normand s'était marié vers 1625, et la Vénérable Mère était entrée au couvent en janvier 1631, — pour qu'on puisse l'identifier avec celui qu'elle appelle « mon bon frère que j'aimais uniquement ». De plus le défunt exerçait un commerce que sa veuve devait continuer, ce qui n'était pas le cas de Sylvestre Normand.

De tout ce qui précède, on peut conclure que la lettre du 4 septembre 1641 ne s'adresse qu'à une belle-sœur de Marie de l'Incarnation, et que le défunt dont elle déplore la perte est un de ses propres frères. Lequel ? Les Registres ne nous permettent pas de le dire avec certitude. Hélye en disparaît en 1626, Mathieu en 1627, et le second Florent (si c'est bien lui) n'y apparaîtrait qu'en 1644 (V. plus haut la note 1 de la lettre LIII). Hélye cependant vivait encore en janvier 1634.

Il était alors curateur des biens de sa nièce Marie Buisson. Mais en mars 1643, dans un inventaire des biens de la même nièce, encore mineure, la charge de curateur est passée aux mains d'un autre personnage (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Série E 254). Hélye était-il mort dans l'intervalle ? Rien, en tout cas, dans l'inventaire susdit ne prouve ni ne suggère qu'il mourût dans les années 1640-1641. Les Registres du moins, à défaut de la preuve qu'ils ne fournissent pas, autoriseraient une conjecture qui ne manque pas de probabilité. Des deux frères de Marie de l'Incarnation que nous retrouvons dans les actes de baptême, la Vénérable Mère en connut un tout particulièrement, Hélye, son aîné de quatre ans, avec lequel elle fut en somme élevée. Au contraire, elle avait treize ans à la naissance de Mathieu, et elle quittait la maison paternelle cinq ans plus tard, pour entrer par son mariage dans la famille Martin. Sans doute, elle reprit sa place pour une année chez son père, où elle put retrouver son jeune frère, alors âgé de huit à neuf ans, 1620-1621 ; mais en 1621 elle passait au service de son beau-frère Paul Buisson, où elle devait rester jusqu'à la veille de son entrée en religion. Hélye serait ainsi plus qualifié que Mathieu pour être le « bon frère, uniquement aimé » de la Vénérable Mère. Ajoutons que nous ne connaissons qu'un enfant à Mathieu Guyart, tandis que les Registres en donnent quatre à à la veuve de Hélye. Toutes les présomptions, même celle de la profession, car nous ne savons rien de celle de Mathieu Guyart, tandis que son aîné était marchand boulanger, sont donc pour que la dite lettre ait été écrite à propos de la mort de Hélye Guyart et qu'elle ait été adressée à sa veuve, Louise Dugué.

LXXVII. — A PLUSIEURS DE SES NEVEUX

L p. 30, Lettre spirituelle XIX. — R XXXVIII.

Mes chers enfants,

Je vous embrasse tous dans le Cœur de notre très aimable Jésus, dans lequel je vous vois très souvent. Si vous voyiez mon cœur, il vous dirait qu'il vous aime de la plus sincère affection qu'il puisse avoir pour des âmes qui me sont très chères. Mais je vous aime pour le ciel, où j'espère vous voir un jour. C'est pourquoi je vous conjure de vivre comme vrais enfants du Père céleste, régénérés dans les eaux du saint baptême : je dirai mieux, dans le Sang de Jésus-Christ, qui donne toute la vertu à ce sacrement. Ne dégénérez donc point

Lettre LXXVII. — Il est impossible de déterminer de façon précise les destinataires de ce billet (1).

de cette haute vocation, ni des sublimes pensées de ses enfants. Le vrai moyen de vivre dans ce haut état et de demeurer dans les bonnes grâces de ce divin Père, c'est d'observer ses commandements, de fréquenter souvent les sacrements et de régler vos mœurs sur les exemples de Jésus-Christ, conformément à l'état où il vous appellera. Je vous prie de prier pour moi, à ce qu'il plaise à Dieu me faire miséricorde par le Sang de son bien-aimé Fils. Priez aussi pour nos Sauvages. Adieu, mes chers enfants. Je vous écris à tous ensemble, ne le pouvant faire à chacun en particulier, accablée comme je suis d'occupations. Adieu.

4 septembre 1641.

NOTE

(1) *Les neveux de Marie de l'Incarnation.* — Nous devons les connaître tous ou presque tous. Les Registres des paroisses de Tours en mentionnent vingt-cinq.

a) Hélye Guyart eut de sa femme, Louise Dugué, au moins quatre enfants : une fille, Catherine, née sur Saint-Pierre-le-Puellier, baptisée le 14 mai 1619 ; et trois autres enfants, dont deux filles, tous baptisés en l'église de Saint-Pierre-des-Corps, Claude le 2 janvier 1621, Louise le 21 août 1622 et Charles le 6 juin 1624. — b) A Mathieu Guyart, nous ne connaissons qu'une fille, Marie, baptisée le 1er mars 1627, en l'église de Saint-Pierre-des-Corps. — c) Claude Guyart, la sœur aînée de Marie de l'Incarnation, mariée à Paul Buisson, eut un fils, Paul, baptisé à Saint-Pierre-des-Corps, le 17 juin 1624, et une fille, Marie, baptisée le 7 décembre 1626, en la même église. — d) Catherine Guyart, de son mariage avec Marc Barilliet, eut au moins onze enfants : trois nés sur Saint-Symphorien et baptisés dans cette paroisse, Jacquine le 21 octobre 1621, Marc le 23 octobre 1623, et Marie le 22 novembre 1625 ; les huit autres nés et baptisés sur la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps : Françoise, baptisée le 5 juin 1632, Michel le 20 juin 1633, Florent le 12 juillet 1634, Charles le 18 août 1635, Marie le 18 février 1637, Joseph le 19 mars 1642, Pierre et Catherine le 24 janvier 1643. — e) Jeanne, la dernière des sœurs de Marie de l'Incarnation, eut sept enfants, tous baptisés dans l'église de Saint-Pierre-des-Corps, Marie le 4 février 1626, Sylvestre le 17 mars 1627, Marie le 31 octobre 1629, Jeanne le 23 février 1630, Sylvestre le 4 janvier 1634, Jeanne le 30 septembre 1636 et Jean le 25 septembre 1639.

Nous ne savons rien de tous ces enfants. Parmi leurs noms il y a des doubles : du côté de Jeanne Guyart, par exemple on compte deux Marie, deux Sylvestre, deux Jeanne. Ce fait s'explique sans doute par le décès prématuré du premier

enfant, dont le nom que l'on tenait à voir représenté dans la famille aurait été reporté sur le suivant. En tenant compte de cette hypothèse et de la défalcation qu'elle entraîne, et à supposer que la mort n'eût pas fait dans un âge plus avancé d'autres vides dans leurs rangs, les neveux de Marie de l'Incarnation pouvaient atteindre en 1641 à la vingtaine.

Dans leur nombre, Marie comptait plusieurs filleuls : Charles Guyart, fils d'Hélye ; Marie Guyart, fille de Mathieu ; Marie Barillet, fille de Catherine Guyart, qui dut mourir de bonne heure, car son nom de Marie est également porté par une de ses sœurs ; et Marie Normand, fille de Jeanne Guyart.

Nous ne pouvons dire à quel groupe de neveux s'adressait Marie de l'Incarnation. Les enfants de Jeanne Guyart, dont l'aîné avait à peine treize ans, paraîtront bien jeunes pour des conseils qui supposent des âmes en état de les comprendre et de les pratiquer. Sur les huit enfants de Catherine Guyart, trois étaient âgés de seize à vingt ans, l'aîné des cinq autres n'en avait que huit. Comme la lettre ne contient pas trace de condoléances, on pourrait penser à eux, malgré la jeunesse des derniers. Mais cette lettre n'est qu'un billet, écrit le même jour que la lettre précédente, peut-être une sorte de post-scriptum ajouté à cette même lettre. Écrivant aux enfants, Marie de l'Incarnation dans la presse des affaires pouvait se dispenser de revenir sur des sentiments qu'elle venait d'exprimer à la mère. On peut encore imaginer que ce billet s'adresse en général à tous ceux de ses neveux qui lui avaient écrit. D'où l'absence d'allusion au décès de Hélye Guyart.

LXXVIII. — A SON FILS

Bibliothèque Mazarine, Ms. 2467, Fol. 357 à 360. — L pp. 30-33, Lettre spirituelle XX et pp. 346-348, Lettre historique XXI. — V fragments pp. 447-448, 441. — M fragment pp. 25-28. — R XXXIX et XL. — Texte du Ms. de la B. Mazarine. Ce texte a été publié pour la première fois par Eugène Griselle dans : *La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de Québec. Supplément à sa correspondance.* Paris, s. d. pp. 37-51. Nous avons revu le texte sur l'autographe, ramené l'orthographe et la ponctuation à l'usage actuel, et complété les abréviations.

Jesus, Maria, Joseph.

L'amour et la vie de Jésus soient votre héritage !

Mon très cher et bien-aimé fils,

La vôtre m'a apporté une consolation si grande qu'il me serait difficile de vous l'exprimer. J'ai été toute cette année dans de grandes croix pour vous, mon esprit

Lettre LXXVIII. — Pour les besoins de sa division arbitraire en lettres spirituelles et lettres historiques, L a littéralement dépecé cette pièce. R qui reproduit

envisageant les écueils où vous pouviez tomber. Enfin notre bon Dieu lui donna le calme dans la créance que son amoureuse et paternelle bonté ne perdrait point ce qu'on avait abandonné pour son amour. La vôtre m'y confirma, mon très cher fils, et me fit voir ce que j'avais espéré pour vous, et[1] bien par-dessus mes espérances, puisque sa bonté vous a placé dans un Ordre si saint et que j'honore et estime grandement. J'avais souhaité cette grâce pour vous, lors de la réforme de Saint-Julien et de Marmoutier[2] ; mais enfin, comme il faut que les

---

les deux tronçons obtenus par le découpage de L ne se doute même pas de leur parenté, malgré les doublets qui auraient dû lui donner l'éveil (1).

Depuis la lettre de Marie de l'Incarnation à son fils, du 10 septembre 1640 (Voir plus haut la lettre LXXII), un grand événement s'était produit qui avait fixé définitivement la vie de Claude Martin. Rebuté, comme on l'a vu par le P. Dinet, Claude s'était décidé de mettre à profit les offres que la duchesse d'Aiguillon avait faites à sa mère, en mars 1639. Il se fit donc présenter à cette Dame par un Jésuite de ses amis, sans doute le P. Achille d'Attichy, si les souvenirs de Dom Martène sont exacts (M p. 16). La duchesse d'Aiguillon le combla de belles promesses, et certainement de promesses sincères ; mais Claude en attendit en vain l'effet pendant cinq ou six mois. C'était au cours de 1640. Cependant, grâce à de hautes influences, il allait enfin toucher au but désiré, quand sur un avis mystérieux où il crut reconnaître l'intervention de sa mère, impressionné aussi par quelques entretiens de Dom Raymond de St-Bernard, il sollicita, dans les derniers jours de l'année, son admission dans la Congrégation des Bénédictins de Saint-Maur. Le Supérieur général de Saint-Maur était alors Dom Grégoire Tarisse. « Ce Révérend Père, qui était un des plus saints et des plus éclairés supérieurs de (son) siècle, écrit Dom Martène, ne l'eut pas vu deux ou trois fois, qu'il remarqua en lui tant de belles qualités, qu'il crut que c'était un trésor que Dieu lui envoyait » (M p. 20). Il l'admit donc aussitôt dans la religion, et le 15 janvier 1641, Claude entrait à l'Abbaye de la Trinité à Vendôme, où les Bénédictins de Saint-Maur avaient établi leur noviciat général. Quinze jours plus tard, le 31, il y prenait l'habit et commençait sa probation religieuse sous la direction de Dom Paul Rivery (MT fol. 18 et ss. ; Bibliothèque municipale de Vendôme, Ms. 275). Claude allait avoir 22 ans. Au mois d'avril suivant, « il écrivit une lettre pleine de consolation à sa bonne mère, qui avait beaucoup souffert, dans la crainte qu'il ne se perdît dans le siècle » (M p. 25). C'est à cette lettre, qui la mit au comble de la joie, que la Vénérable Mère répondait le 4 septembre 1641.

1. Dans tout le cours de cette lettre, la 3e personne du présent de l'indicatif du verbe substantif est orthographiée *et* au lieu de *est*, — ce qui n'est pas une habitude orthographique de Marie de l'Incarnation, quoi qu'en ait cru Eugène Griselle (*l. c.*, p. 40). — Ici, L dont nous adoptons l'interprétation donne à *et* la valeur de la conjonction. Au contraire V p. 447, lui donne la valeur de *est*, ce qui offrirait un sens peut-être meilleur, mais oblige à suppléer la conjonction *que* : « La vôtre... m'a fait voir (que) ce que j'avais espéré pour vous est bien au-dessus de mes espérances. »

2. L : *les monastères de Tours*. On ne voit pas la raison d'une formule si précautionnée.

L'abbaye de Saint-Julien, fondée au VIe siècle sur la rive gauche de la Loire,

vocations viennent du Ciel, je ne vous en dis mot, ne voulant pas mettre du mien en ce qui appartient à Dieu seul[3].

Vous avez été abandonné de votre mère et de vos parents[4]. Cet abandon ne vous a-t-il pas été utile ? Lorsque je vous quittai n'ayant pas douze ans, je ne le fis qu'avec des convulsions étranges qui n'étaient connues que de Dieu seul. Il fallait obéir à son divin vouloir qui voulait que les choses se passassent ainsi, me faisant espérer qu'il aurait soin de vous. Mon cœur s'affermit pour surmonter ce qui avait retardé mon entrée en la sainte Religion dix ans entiers. Encore fallut-il que la nécessité de faire ce coup me fût signifiée par le R. P. Dom Raymond et par des voies que je ne puis pas coucher sur ce papier, bien vous le dirais-je à l'oreille. Je prévoyais l'abandon de nos parents, qui[5] m'a donné mille croix, joint à l'infirmité humaine qui me faisait craindre votre perte[6].

à mi-distance de l'antique cité gallo-romaine des Turones et du Bourg de Saint-Martin, avait été avec la Cathédrale et la Basilique martinienne l'un des trois noyaux primitifs autour desquels s'était constituée la ville de Tours. Dévastée par les Normands au IX^e^ siècle, restaurée au siècle suivant par les soins d'un tourangeau, saint Odon, abbé de Cluny, elle était dans la suite, comme toutes les abbayes du royaume, tombée en décadence par le fait des guerres et de la Commende. Les Mauristes y étaient entrés en 1637 avec leur réforme.

Marmoutier, « la plus ancienne de toutes (les abbayes) qui subsistent aujourd'hui dans l'Europe », écrivait Dom Martène dans son *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, avait été fondé au IV^e^ siècle par saint Martin, à deux kilomètres de Tours, mais sur la rive opposée de la Loire. Marmoutier aussi avait été ravagé par les Normands qui y avaient massacré 116 moines. Vers 986, saint Mayeul, successeur de saint Odon à Cluny, l'avait relevé de ses ruines. Le malheur des temps l'avait de nouveau entraîné dans le relâchement général. En 1629, il entrait au nombre des bénéfices de Richelieu, qui en 1637 y introduisit la réforme de Saint-Maur. Marmoutier fut au cours du XVII^e^ siècle une des grandes abbayes des Mauristes. C'est là que le 9 août 1696, Dom Claude Martin rendra le dernier soupir, quelques jours après avoir achevé ses quarante-deux ans de gouvernement dans la Congrégation.

3. Sans le savoir, le P. Dinet, en fermant la porte du noviciat des Jésuites à Claude Martin, avait travaillé dans le sens des premiers désirs de Marie de l'Incarnation.

4. Sur les circonstances de cet abandon voir *Écrits* I, pp. 268-277 et 282, note 8 ; II, pp. 272-275.

5. *Qui*, ce qui.

6. Sur le point d'entrer à Sainte-Ursule, la Vénérable Mère avait reçu de Claude Guyart, sa sœur aînée, au service de qui elle avait passé neuf ans, l'assurance qu'elle prendrait à sa charge les frais de l'éducation et de l'établissement de Claude

Lorsque je passai par Paris, il m'était facile de vous placer. La Reine, M^me^ la duchesse d'Aiguillon et M^me^ la comtesse de Brienne[7], qui me firent l'honneur de me regarder de bon œil, et qui m'ont encore honorée de leurs commandements cette année par leurs lettres[8], ne m'eussent point refusé ce que j'eusse désiré pour vous. (Je remercie[9] M^me^ la duchesse d'Aiguillon du bien qu'elle a voulu vous faire). Mais la pensée qui me vint pour lors fut que si vous étiez avancé dans le monde, votre âme serait en danger de se perdre. De plus, les pensées qui m'avaient autrefois occupé l'esprit, pour ne désirer que la pauvreté d'esprit pour héritage pour vous et pour moi, me firent résoudre de vous laisser une seconde fois entre les mains de la Mère de bonté, me confiant que, puisque j'allais donner ma vie pour le service de son bien-aimé Fils, elle prendrait soin de vous[10]. Ne l'avez-vous pas aussi prise pour Mère et pour Épouse lorsque vous entrâtes dans sa Congrégation, le jour de la Purification[11] ? Vous ne pouviez donc attendre d'Elle qu'un bien pareil à celui que vous possédez. C'eût été quelque

---

Martin (*Écrits* II, p. 273). Mais en février 1639, Claude Guyart, fâchée du départ de sa sœur pour le Canada, avait par-devant notaire dénoncé cet engagement. Le jeune homme était donc resté sans appui (*Écrits* II, p. 247).

7. « Lorsqu'elle fut arrivée à Paris, la reine voulut la voir. Elle fut aussi visitée de la plupart des dames de la cour, mais principalement de M^me^ la comtesse de Brienne et de M^me^ la duchesse d'Aiguillon, nièce de M. le cardinal de Richelieu, laquelle sachant qu'elle avait été mariée et qu'elle avait un fils, s'offrit d'en prendre soin et de le pousser dans le monde » (M p. 12).

8. Lettres détruites dans le premier incendie du monastère, en 1650.

9. V p. 448 : *que j'ai remerciée*. Variante qui repose sur une faute de lecture ou sur une interprétation erronée du temps de l'original. Comme ses contemporains, Marie de l'Incarnation orthographiait le présent de l'indicatif et le passé défini de la 1^re^ conjugaison de la même façon, la seule différence étant que le passé défini portait un accent aigu sur l'*e* final. Dans l'original, cet accent fait défaut. Nous sommes donc bien en face du présent et non du passé. Il ne s'agit pas des remercîments que la Mère de l'Incarnation offrit à la duchesse d'Aiguillon en 1639, mais de ceux qu'elle lui adressait dans la lettre qu'elle venait de lui écrire pour la faveur qu'elle avait voulu témoigner à Claude.

10. *Écrits* II, pp. 221-222.

11. L : *lorsque vous entrâtes dans vos études ? Vous ne pouviez donc*. La Vénérable Mère fait allusion à l'entrée de Claude dans l'une de ces congrégations de la sainte Vierge que les Jésuites établissaient dans leurs collèges. On ne voit pas pourquoi L a substitué sa formule imprécise au détail concret de l'original. L'admission de Claude eut peut-être lieu au collège de Rennes, où il entra en 1631.

chose que les avantages qui se sont présentés pour vous à Paris, mais qui eussent été infiniment ravalés au-dessous de ceux que vous possédez maintenant[12]. Je crois, et la vôtre me l'assure, que vous ne les regrettez pas, ni l'abaissement de naissance dont vous me parlez, qui n'est nullement considérable[13] ; — je ne sais qui vous en a donné connaissance, je n'eusse eu garde de vous en parler. — Je ne vous ai jamais aimé que dans la pauvreté de Jésus-Christ, dans laquelle je retrouve tous les trésors.

Il est certain que vous n'étiez pas au monde que je les souhaitais pour vous : mon cœur en ressentait des mouvements si puissants que je ne les puis exprimer. Vous êtes donc maintenant dans la milice, mon très cher fils. Au nom de Dieu, faites état de la parole de Jésus-Christ, et pensez qu'il vous dit : *Celui qui met la main à la charrue et tourne le dos arrière n'est pas propre pour le royaume des cieux*[14]. Ce qu'il vous promet est bien plus grand que les avantages qu'on vous faisait espérer, que vous devez estimer *boue et fange pour vous acquérir Jésus-Christ*[15]. Votre glorieux Patriarche saint Benoît vous en a donné un grand exemple. Imitez-le, au nom de Dieu, et que mon cœur ait cette consolation par la première flotte[16], que mes vœux offerts à sa divine Majesté depuis vingt-et-un ans sans intermission aient été reçus au Ciel[17]. Je vous vois en de saintes résolutions, c'est

12. La duchesse d'Aiguillon avait procuré à Claude un emploi de sous-secrétaire chez le secrétaire du cardinal, son oncle. En annonçant cette nouvelle à son protégé, Dom Raymond de St-Bernard lui disait : « Il faut pour cet emploi un homme sage et capable du secret, et l'on vous a fait la grâce de vous juger propre à cela » (M pp. 21-22). C'était évidemment une situation prometteuse.

13. V, L, M : *disgrâces de votre condition qui ne sont nullement considérables.* Périphrase maladroite qui constitue un contresens certain. C'est en effet la naissance (la condition), non l'abaissement (les disgrâces), qui n'est pas *digne de considération.* Le seul sens que l'on puisse donner aux imprimés, c'est que ces *disgrâces* en comparaison des biens spirituels ne valent pas même la peine d'un regret. Mais c'est une pensée étrangère à l'original (1).

14. Saint Luc, IX, 62.

15 Épître aux Philippiens, III, 8.

16. Celle de 1642.

17. Depuis la grande illumination du 24 mars 1620 qui avait à tout jamais détaché la Vénérable Mère des biens de ce monde (*Écrits* II, pp. 182-187).

ce qui me fait espérer que Dieu vous donnera la persévérance. Il ne se passe jour que je ne vous sacrifie à son amour sur le Cœur de son bien-aimé Fils. Plaise à sa bonté que vous soyez un vrai holocauste tout consommé sur ce divin Autel[18] !

Il est vrai ce que vous dites, mon très cher fils, j'ai trouvé en Canada tout autrement que j'en pensais, mais en un divers sens que vous n'avez pensé. Les travaux m'y sont doux et si faciles à porter que j'y expérimente ce que dit Notre-Seigneur : *Mon joug est doux et mon fardeau léger*[19]. Je n'ai pas perdu mes peines dans le soin épineux d'une langue étrangère qui m'est maintenant si facile que je n'ai point de peine d'enseigner nos saints mystères à nos néophytes, dont nous avons eu grand nombre cette année : plus de cinquante séminaristes, plus de sept cents visites de Sauvages et Sauvagesses que nous avons tous assistés spirituellement et temporellement. La joie que mon cœur ressent dans le saint emploi que Dieu me donne essuie toutes les fatigues que je peux prendre dans les occasions ordinaires.

Je supplie notre Révérende Mère Françoise de Saint-Bernard de vous envoyer une copie du récit que je lui fais du progrès de notre séminaire[20].

---

18. Dom Claude Martin, à qui l'on a cru devoir reprocher sa timidité à l'endroit de la dévotion au Sacré-Cœur, reproduit ici littéralement le texte capital de sa mère, alors que partout ailleurs dans tout le cours de cette lettre il n'a hésité devant aucune retouche ou suppression même inutile.

19. Saint Matthieu, x, 30.

20. L : *Je prie la Révérende Mère Supérieure de notre maison de Tours de vous faire part de la relation que je lui écris de ce qui s'est passé cette année de plus remarquable en cette nouvelle Église, ce qui fait que je vous en parle ici fort légèrement.* Transformation et déformation de l'original, dont il est impossible de percevoir un motif plausible. L'éditeur aurait-il trouvé que la matière dont il disposait était trop maigre pour faire une lettre historique ? Mais d'autres lettres historiques n'ont pas plus d'étendue. En substituant au nom de Françoise de St-Bernard le terme de supérieure, il commet d'ailleurs une inexactitude. En 1641, la supérieure, comme on l'a vu plus haut (lettre LXXIII), était la Mère Ursule Jouye.

Le récit annoncé est perdu. Nous devons en retrouver le fond dans RJ 1641, au chap. I : *De la Résidence de Notre-Dame des Anges et du Séminaire des Ursulines*, où Le Jeune qui, soit dit en passant, ne parle que des Ursulines, utilise les mémoires que Marie de l'Incarnation et ses religieuses lui avaient communiqués.

Pour tout le christianisme[21] voilà trois nations qui veulent se venir rendre sédentaires à Sillery[22]. Leurs filles seront pour le séminaire. Tous les chrétiens font très bien. Un Montagnais, nouveau chrétien[23], a fait l'office d'apôtre en sa nation et a ébranlé avec le R. P. Le Jeune les trois nations dont je vous parle. Des lettres qu'ont écrites deux de nos séminaristes audit révérend Père[24], lorsqu'il catéchisait lesdites nations, ont tiré tous ces bons catéchumènes en admiration et leur (ont)[25] donné envie de nous donner leurs filles, puisqu'elles peuvent parvenir à ce que font les filles françaises, tant au chemin du salut que pour les sciences, d'où il semblait

---

21. L omet dans la lettre spirituelle XX tout le long fragment qui va suivre, dont il fait la matière de la lettre historique XXI. Comme préambule de cette même lettre XXI, il réimprime (p. 346), à peu près sans y rien changer, tout un passage qu'il avait déjà reproduit (p. 32) : celui que nous venons de rééditer : *Les travaux m'y sont doux... spirituellement et temporellement.*

22. L : *voilà trois nations qui sont venues se rendre sédentaires à Sillery.* — De ce qui n'était encore qu'un projet, L anticipant sur l'avenir, a fait une réalité : exemple entre quelques autres de l'à peu près auquel aboutissent trop souvent les retouches de Dom Claude Martin, qui ne s'est pas aperçu qu'il se mettait en contradiction avec la lettre du 24 août précédent (lettre LXXIV) : « Nous habitons un quartier où les Montagnais, les Algonquins, les Abnaquiouios et ceux de Saguenay *se vont arrêter.* » On notera que Marie de l'Incarnation, si son texte a été fidèlement suivi, ne parle plus ici que de trois nations, soit qu'elle rattache les Sauvages du Saguenay aux Montagnais, soit que du côté des Abénakis il n'y eût encore rien de ferme, mais simplement un projet assez vague.

23. Le Charles de Tadoussac de la lettre LXXIV.

24. L : *il s'y est trouvé deux de nos séminaristes qui ont donné de l'admiration à tous ces bons catéchumènes.* Ici encore L paraphrase l'original et le dénature, car les séminaristes ne se sont pas rendues à Tadoussac. « Un de nos Pères, écrit Le Jeune, — et c'est lui-même, — étant descendu ce printemps à Tadoussac, les deux plus grandes séminaristes lui écrivirent de leur propre main, témoignant d'un côté une grande consolation de ce qu'il instruisait leurs compatriotes et de l'autre un désir de son retour. Le Père lut ces deux lettres en la présence des Sauvages, leur montrant comme leurs enfants étaient capables du Massinahigan (écriture) aussi bien que les nôtres. Ils prenaient ces lettres, les tournaient de tous côtés, les regardaient avec attention, comme s'ils les eussent pu lire. Ils faisaient dire et redire ce qui était couché dedans, bien joyeux de voir que ce papier parlait leur langue, car ces enfants écrivaient en sauvage » RJ 1641 (Q 3-4 ; C XX, 130). La prédication des jeunes séminaristes aura sans doute paru plus pittoresque à L. Pour nous, nous préférons leurs lettres à leur éloquence. C'est quelque chose de plus fort, et qui a en outre le mérite d'ajouter une matière au programme d'études et à la réussite pédagogique des Ursulines.

25. L'original porte *leur a.* L'accord a été fait par mégarde avec *admiration* qui venait d'être écrit.

que leur misérable condition d'être nées dans la barbarie les voulait exclure[26].

Tous nos nouveaux chrétiens ont eu fort à souffrir pour la tyrannie des Iroquois, qui leur ont livré la guerre comme à nos Français. Monsieur notre Gouverneur les a chassés dans un combat qui[27] leur a livré pour sauver nos bons néophytes. La *Relation* vous le dira[28]. Les Révérends Pères de la Compagnie qui sont aux Hurons ont eu des fatigues incroyables dans leurs missions cet hiver, les froids et les neiges ayant été extraordinairement excessifs. Ajoutez à cela la barbarie de cette nation qui les a fait souffrir excessivement. Le R. P. Chaumonot, que vous connaissez[29], a ressenti leurs coups. C'est un apôtre qui est ravi d'être trouvé digne de souffrir pour Jésus-Christ[30]. Il a quasi appris miraculeusement la langue huronne[31] et a fait des merveilles dans une nation où lui et le R. P. Brébeuf ont jeté les premières semences

---

26. Le proche avenir devait décevoir cruellement tous ces beaux espoirs. Mais que les Ursulines, — et il faut dire la même chose des Hospitalières qui avaient elles aussi ouvert une école à Sillery pour les Sauvagesses, — deux ans seulement après leur entrée dans la Nouvelle-France, aient pu obtenir de tels résultats dans la formation intellectuelle et morale de leurs séminaristes, c'est la preuve que si la francisation des Sauvages de l'Amérique du Nord avait été une entreprise humainement possible, les missionnaires et les religieuses l'auraient accomplie.

27. *Qui*, qu'il.

28. RJ 1641. Chap. XI : *De la guerre avec les Iroquois*. Ce combat, qui ne fut qu'une escarmouche, eut lieu sur le Saint-Laurent, en amont des Trois-Rivières.

29. Claude Martin avait fait la connaissance du P. Chaumonot à Paris, en mars 1639.

30. Les mauvais traitements dont le P. Chaumonot faillit être la victime, tant dans la Nation Neutre que chez les Hurons. RJ 1641 (Q 79-81 ; C XXI, 228-236).

31. C'est-à-dire avec une rapidité qui tenait du prodige. Chaumonot avait une très grande facilité naturelle pour les langues sauvages. Le P. Jérôme Lalemant le constatait, dans RJ 1641 (Q 71 ; C XXI, 188). Le P. de Brébeuf écrivait de son côté au général de la Compagnie de Jésus « qu'il y avait fait des progrès surprenants » (Lettre du 20 août 1641). Même remarque sous la plume du P. Chaumonot lui-même, dans son autobiographie : « Je m'appliquai, écrit-il, à faire et à comparer les préceptes de (la) langue (huronne), la plus difficile de toutes celles de l'Amérique septentrionale. Il plut à Dieu de donner à mon travail tant de bénédiction, qu'il n'y a dans le Huron ni tour, ni subtilité, ni manière de s'énoncer dont je n'aie eu la connaissance, et fait pour ainsi dire la découverte. » (Aug. Carayon. *Le P. Pierre Chaumonot... Autobiographie...*, Poitiers 1869, p. 46). C'est cette parfaite connaissance du huron, langue mère de plusieurs autres, et principalement des langues iroquoises, qui valut à Chaumonot de savoir ces dernières après un mois seulement d'étude (*loc. cit.*, p. 47).

de l'Évangile[32]. Les Révérends Pères Garnier et Pijart ont pensé être tués[33]. Notre-Seigneur les a gardés miraculeusement. Le R. P. Poncet a échappé les mains des Iroquois, qui étaient écartés lorsque son canot passait vite conduit par des Hurons qui craignaient la mort, que ce grand serviteur de Dieu souhaitait ardemment[34]. Il est demeurant aux Trois-Rivières. Il assiste les Algonquins avec le zèle que vous pouvez juger. Il est savant en la langue algonquine[35]. C'est aussi celle que j'étudie, qui me sert aux Algonquines et Montagnaises, comme étant des nations adjacentes. La Mère Marie de St-Joseph étudie la langue huronne. (Nous avons aussi des filles de ce pays)[36]. Elle y réussit fort bien. Nous avons néanmoins plus affaire d'algonquin ; c'est pourquoi toutes s'y appliquent. L'on a découvert vers les côtes du Nord[37]

32. La Nation Neutre, où ces deux Pères avaient été envoyés à l'automne de 1640, pour une première tentative d'évangélisation, et où ils avaient passé une partie de l'hiver suivant. RJ 1641 (Q 71 et ss. ; C XXI, 186 et ss.). C'est à l'occasion de cette mission que le Niagara, sous la forme d'*Onguiaahra*, la Rivière de la Nation Neutre, apparaît pour la première fois dans la littérature historique.

33. Allusion à la mission de quatre à cinq mois que les Pères Garnier et Pierre Pijart avaient faite durant le dernier hiver dans la Nation du Pétun ou du Tabac (les Tionnontates). C'est dans ces courses apostoliques que les deux missionnaires rencontrèrent ces neiges extraordinairement hautes dont parlait quelques lignes plus haut la Vénérable Mère. RJ 1641 (Q 70 ; C XXI, 182). Pijart et Garnier, durant leurs pérégrinations coururent en effet un danger de mort aux mains de mystérieux assaillants (*loc. cit.*).

34. Le P. Poncet, qu'on attendait à Québec dans les premiers jours de septembre de l'année précédente et dont le retard suscitait les plus légitimes inquiétudes, avait fini par arriver, non sans avoir couru de sérieux dangers dans son voyage. Ce fut sur la fin de septembre. Son séjour à Québec dut être assez court. Au début de l'hiver au plus tard, il était descendu aux Trois-Rivières pour y aider le P. Jacques Buteux, demeuré seul depuis le départ du P. Raymbault, monté chez les Nipissings. Poncet était venu à Québec pour y passer l'hiver. Son séjour dans les résidences du Saint-Laurent se prolongera jusqu'en 1645.

35. Un groupe d'Algonquins de l'Ile des Allumettes était venu se réfugier aux Trois-Rivières en 1640, dans le dessein d'y adopter la vie sédentaire. Ils avaient même déjà commencé les premiers défrichements, et ils y avaient un « désert », qui, dans la pensée de Le Jeune devait être « l'une des plus fortes chaînes qui les puissent arrêter » RJ 1640 (Q 11 ; C XVIII, 108).

36. Nous en connaissons au moins une, la petite Thérèse, sans doute la petite Huronne dont parle RJ 1641 (Q 5 ; C XX, 136-138) qui deviendra célèbre dans les annales du séminaire, par ses belles qualités et par son infortune. Voir les lettres de 1642 et 1643.

37. *Les Côtes du Nord*. Les régions qui s'étendent vers la mer du Nord. Ces peuples sont les Nipissings précédemment mentionnés.

des nations en nombre qui parlent cette langue : on les instruit, toutes veulent croire.

L'on croit qu'il y pourra avoir quelques martyrs dans les grandes courses qu'il faut faire[38], où le diable, enragé de ce que Jésus-Christ lui ravit l'empire qui lui avait osé usurper il y a tant d'années, suscite toujours quelques méchants pour nuire aux ouvriers de l'Évangile. Je souhaite que vous voyez la *Relation*[39]. Je tâcherai qu'on vous en envoie une lorsqu'elle sera imprimée. Je suis en une consolation très sensible du bon souhait que vous faites pour moi : (C'est le martyre). Hélas ! mon très cher fils, mes péchés me priveront de ce bien. Je n'ai rin[40] fait jusques icy qui soit capable d'avoir gagné le cœur de Dieu, car, pensez-vous, il faut avoir beaucoup travaillé pour être trouvée digne de répandre son sang pour Jésus-Christ. Je n'ose porter mes prétentions si haut. Je laisse faire à sa bonté immense, qui m'a toujours prévenue de tant de faveurs que si, sans mes mérites, elle me veut encore faire celle où je n'ose prétendre, je la supplie qu'elle le fasse. Je me donne à elle, je vous y donne aussi et la supplie, pour une bénédiction que vous me demandez, qu'elle vous comble de celles qu'elle a départies à tant de valeureux soldats qui lui ont gardé une fidélité inviolable. Si on me venait dire : « Votre fils est martyr », je pense que j'en mourrais de joie. Laissons-le faire, il a ses temps, ce Dieu plein d'amour. Soyez-lui fidèle, et vous assurez qu'il vous trouvera les occasions de vous faire grand saint, si vous obéissez à ses divins mouvements, si vous vous plaisez de mourir à vous-même et de suivre l'exemple que tant de grands saints de votre Ordre vous donnent. Si Notre-Seigneur

38. L arrête ici l'extrait de l'original dont il a fait une lettre historique, et après une transition de son cru reprend la suite de la lettre spirituelle XX qu'il avait interrompue aux mots *dans les occasions ordinaires* (L : *dans les rencontres*).

39. Répétition, supprimée dans L. Elle nous permet de saisir sur le fait avec quelle hâte et au milieu de quelles interruptions, Marie de l'Incarnation devait souvent rédiger ses lettres.

40. *Rin*, rien. Nous avons gardé l'orthographe de l'original, indice d'une prononciation qui s'est conservée de nos jours dans les campagnes de l'ouest et du centre de la France.

vous fait la grâce d'être profès, je vous supplie de m'en donner avis, et aussi comme sa Bonté vous a appelé et quels moyens vous avez pris pour l'exécuter[41].

Enfin, mon très cher fils, faites-moi part de vos biens, qui, comme vous pouvez juger, m'apporteront une consolation très grande. Je crois que le Révérend Père Supérieur vous le permettra. Je me donne l'honneur de lui écrire et de le remercier de l'honneur de son affection[42] et [de] ses soins pour vous. Et priez bien Dieu pour moi. Je vous visite plusieurs fois le jour ; je parle de vous sans cesse à Jésus, Marie et Joseph. Possible que passera une de nos Mères de Tours, cette première flotte, pour nous venir trouver. Cela n'est pas encore tout assuré, l'affaire dépendant de quelques circonstances qui ne pourront être vidées qu'en France : ce sera la Mère Le Coq, dite de St-Joseph, que vous avez vue ma maîtresse de novices[43]. C'est une grande servante de Dieu ; elle est de présent supérieure à Loches[44]. Ce sera néanmoins Tours à qui nous la demanderons, car elle en est professe. M. de Bernières m'a écrit votre bonheur : il en est ravi. Le R. P. Dom Raymond et tous mes parents m'en ont aussi écrit, comme nos bonnes Mères de Tours qui vous aiment grandement[45].

A Dieu, mon très cher fils ; je ne me lasserais pas de vous entretenir. Le R. P. Poncet vous salue. Il est ravi de votre bonheur. La Mère Marie de St-Joseph aussi, à qui Dieu fait beaucoup de grâces et lui donne de grands talents pour lui gagner des âmes. Priez pour elle et pour

41. Claude Martin répondit aux désirs de sa mère, mais sa lettre ne parvint pas à Québec.

42. Peut-être le supérieur de la Trinité de Vendôme, mais bien plutôt, sans doute, Dom Grégoire Tarisse, le supérieur général de Saint-Maur. Nous savons que dans ces mêmes années Marie de l'Incarnation lui écrivit au moins deux fois (MT fol. 34).

43. Aucune Ursuline de Tours ne passera en 1642 dans la Nouvelle-France. La Mère Marie Le Coq, dite de Saint-Joseph, n'y viendra même jamais. La Vénérable Mère avait pour son ancienne maîtresse des novices une haute estime. Elle le dira par la suite.

44. Loches, petit ville à 40 km. environ au sud-est de Tours, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de l'Indre-et-Loire. Les Ursulines de Tours y avaient fondé un couvent en 1628.

45. Toutes ces lettres et les réponses qu'elles occasionnèrent sont perdues.

[moi], qui suis, mon très cher et bien-aimé fils, votre très humble et très affectionnée mère[46].

Sr. Marie de l'Incarnation
R[eligieuse] Urs[uline] ind[igne].

De Québec, au Séminaire de St-Joseph des Ursulines, le 4 septembre 1641.

Priez pour moi le jour de la fête du glorieux apôtre saint Paul. Je fus professe à ce jour[47].

Suscription : A Mon très cher frère en Notre-Seigneur, le frère Claude Martin, Novice des Bénédictins réformés. A Vendôme.

46. De ces deux derniers paragraphes, L n'a retenu que deux phrases qu'il a donneés comme conclusion, l'une à la lettre spirituelle XX, l'autre à la lettre historique XXI.

47. L invente pour sa lettre historique la date du 13 septembre, et omet le post-scriptum. Marie de l'Incarnation fit profession le 25 janvier 1633.

NOTES

(1) *Les origines familiales de Dom Claude Martin.* — Quelle que soit la formule adoptée, l'*abaissement de naissance* de l'autographe de la B. Mazarine ou *les disgrâces de la condition* des imprimés V L et M, la chose a fort intrigué les biographes modernes de Marie de l'Incarnation. Richaudeau, le premier d'entre eux, — le premier par la date, — a tenté une explication qui a paru satisfaisante, au moins provisoirement, à plusieurs : « Ses parents, écrit-il dans sa *Vie de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation, Ursuline*, (Tournai, 1873, p. 28), étaient d'une condition extrêmement modeste (!). Son père, nommé Florent Guyart... était maître boulanger ; sa mère, Jeanne Michelet, quoique issue de la famille noble des Babou de la Bourdaisière... devait être regardée comme déchue de sa noblesse par son union avec un simple artisan. » E. Griselle (*op. cit.*, p. 40) ferait sienne cette conjecture. Ce serait même à ce dernier détail, « révélé sans doute après coup et récemment à D. Martin » que, selon lui, la Vénérable Mère pourrait bien faire allusion dans cet *abaissement de naissance* dont elle parle et que Dom Claude Martin a traduit par l'euphémisme des *disgrâces de sa condition*. Mais la conjecture de Richaudeau est insoutenable, et le contexte immédiat de la formule en question ne supporte pas son explication.

Les Michelet, d'après Carré de Busserolles (*Armorial général de Touraine*, p. 660), étaient une « très ancienne famille, originaire de Tours ». Cependant, ils n'avaient guère d'autre illustration que leur ancienneté, car nous ne connaissons rien d'autre à leur actif. Des Michelet apparaissent pour la première fois dans les Registres de catholicité de Tours en 1557. Un Paul Michelet est alors établi sur la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps où il fait baptiser le 2 février de cette même

année la fille, Marie, qu'il a eue de sa femme Marthe Myllet. Nous n'avons aucun renseignement ni sur sa situation ni sur sa profession. Un fait est sûr, par le silence même du Registre, ce n'est pas un notable de la cité, et d'ailleurs il n'en habite que le faubourg. Un second Paul Michelet (Paoul, selon l'orthographe phonétique du temps) figure en 1592 sur les Registres de la paroisse de Saint-Saturnin. Il est marié à Claude Simon, qui cette même année, le 21 décembre, est marraine de Claude Guyart, le premier enfant de Florent Guyart et de Jeanne Michelet. Nous ne pouvons dire si ce Paul Michelet était le fils du précédent mais nous pouvons croire qu'une certaine parenté l'unissait à la femme de Florent Guyart. Et nous savons par les Livres de comptes de la ville de Tours, qu'il était maître boulanger, tout comme Florent Guyart. Nous aurions tort de voir là l'indice d'une condition « extrêmement modeste ». Ces maîtres boulangers rentraient dans la classe des marchands et confinaient comme tels à la petite bourgeoisie, qui sortait de leurs rangs. En tout cas, les Michelet que nous connaissons par les Registres, — il y en a d'autres encore — n'appartiennent pas à la noblesse. On ne peut donc parler, à propos du mariage de Jeanne Michelet, vers 1590 avec Florent Guyart, de mésalliance et de déchéance.

C'est une autre question de savoir comment les Michelet descendaient des Babou. Le fait de cette origine est connu par l'affirmation de Dom Claude Martin dans V p. 4. Dom Claude en fait discrètement honneur à sa mère. Cette descendance n'était donc pas le résultat d'un accident qui aurait fait tache dans la généalogie des Michelet et dont il eût été téméraire de se vanter. Dom Claude constate seulement que ce rameau de l'arbre des Babou ne s'est pas développé. Ce qui s'expliquerait assez bien si l'on suppose que les Michelet se rattacheraient aux Babou par les femmes. Une Babou, dans la première moitié du XVI^e^ siècle, ou mieux dans les dernières années du XV^e^, au temps où cette famille commençait à s'élever, aurait épousé un Michelet. Ce qui n'est pas douteux, — nous le voyons bien par V p. 11, et nous en trouvons la confirmation dans des pièces de 1642, conservées aux Archives Nationales, que nous aurons occasion de citer plus loin, — c'est que les Michelet et leurs enfants se réclamaient à l'occasion de leur parenté Babou. De toutes manières, s'il y a eu une mésalliance, il faudrait remonter bien haut pour en retrouver la place possible, si haut même qu'à la date de 1641, on ne voit pas pourquoi Dom Claude s'en serait affligé plus que sa mère, ses oncles et ses tantes, et pourquoi elle l'aurait affecté plus que ses deux douzaines de cousins germains.

En réalité, la Vénérable Mère fait allusion à une situation qui est personnelle à son fils. Et c'est la raison qui la fait s'étonner que Claude en ait été informé. On ne s'expliquerait pas en effet, pourquoi elle lui aurait tu si jalousement une « disgrâce » déjà bien ancienne, que beaucoup partageaient avec lui et qui aurait été le secret de tout le monde. Mais Claude est le fils d'un père ruiné et failli, dont il a fallu faire une liquidation complète de la succession. C'est lui-même qui le dit équivalemment dans plusieurs endroits de V et particulièrement à la page 638. Claude qui n'avait alors que dix mois avait été enveloppé dans l'infortune de son père. C'est justement ce détail que Marie de l'Incarnation avait tenu à lui cacher et qu'elle aurait voulu lui laisser ignorer toute sa vie. Qu'une main indélicate ou perfide ait fait à ce pauvre enfant, déjà si malheureux d'être orphe-

lin, la blessure profonde que devait lui causer une pareille révélation, voilà qui la confond.

Nous avons observé plus haut que la traduction des imprimés V et L conduit à un contresens, ou, si l'on veut avec Eug. Griselle, amène l'esprit sur une tout autre idée. C'est vrai pour la phrase prise dans son entier. Griselle voit dans la formule les *disgrâces de la condition* un euphémisme. Nous y verrions bien plutôt une correction et une précision. *Abaissement de naissance* en laisse supposer trop long. *Disgrâces de la condition* n'est sans doute pas une formule heureuse, mais appliquée au cas de Claude Martin, c'est une expression plus juste.

(2) *La lettre du 4 septembre* 1641. — On la trouve aujourd'hui dans un recueil factice de la Bibliothèque Mazarine, composé en grande partie de manuscrits de Nicole et de lettres écrites ou par lui ou qui lui ont été adressées. L'ensemble des articles ainsi réunis se rapporte aux affaires du jansénisme, et a pu être catalogué sous la rubrique de *Recueil de pièces sur le jansénisme*. Il est possible que tous les documents du recueil proviennent des papiers de Nicole. En tout cas la lettre de Marie de l'Incarnation à Dom Claude Martin en faisait sûrement partie. Nicole, en effet, a écrit de sa main au dos de la pièce et sous la suscription, cette note : « Cette lettre m'a esté donnée par le P. Martin, fils de la Mère de l'Incarnation ».

Nous avons dit ailleurs (*Écrits* I, pp. 89-91) les bonnes relations qui ne cessèrent d'exister entre Dom Claude Martin et Nicole, depuis au moins 1670, jusqu'à la mort du premier d'entre eux. Nicole fut de ceux à qui Dom Claude Martin distribua les reliques des écrits de sa vénérable mère. Cette malheureuse dispersion eut lieu surtout après l'édition de la Correspondance, 1681. Mais à cette date, les deux amis étaient en différend, justement sur les mystiques. L'heure n'était pas aux cadeaux. Nous imaginerions plus volontiers que l'abandon de la lettre à Nicole avait été consenti entre la publication de la *Vie* (1677) et celle de la *Correspondance* (1681) et plus près de la première date que de la seconde. Cette précision, du reste, est sans importance. Il est plus intéressant de noter que deux passages caractéristiques de la lettre, le premier sur la dévotion au Cœur de Jésus, le second sur celle à Jésus, Marie et Joseph, sont marqués d'une barre transversale à la sanguine. Cette indication serait-elle de Nicole, et Nicole qui avait approuvé la publication de la *Vie* (M p. 126) aurait-il enfin montré de la mauvaise humeur devant l'expression de sentiments qui lui paraissaient opposés à l'Antiquité ? On ne peut faire que des hypothèses.

Nous avons assez montré dans les notes courantes que l'original a été durement traité dans les imprimés. V et L ont appliqué sans ménagement, et, il faut bien le dire, sans raison, le principe du rajeunissement. C'est une rédaction nouvelle qu'ils substituent à l'ancienne. Un apparatus de leurs variantes eût fait saisir la méthode sur le vif, mais il eût été ici sans utilité. Plus regrettables sont les morcellements, les transpositions, les interpolations et les omissions. L'essentiel est sauf. Toutefois c'est une mutilation.

L'original, cédé à Nicole, ne faisait pas partie du dossier des autographes remis par Dom Claude aux Ursulines de Tours. Dom Martène, qui a vu et consulté ces derniers, n'a donc pas eu celui-là entre les mains. Il savait du reste les hardiesses

de son maître en fait d'édition. Quel jugement en portait-il ? Il ne sera du moins pas sans intérêt de remarquer que, lui, le copiste fidèle, n'a pas su non plus résister à la manie de la retouche. Dans l'extrait de la lettre du 4 septembre qu'il a donné dans M pp. 26-28, c'est pendant plus d'une page une mosaïque de V et de L qu'il a composée. Le jeu a dû le lasser, car il se rallie enfin à L qu'il ne quitte plus.

LXXIX. — La Mère Marie de St-Joseph a Claude Martin

Bibliothèque Mazarine. Ms. 2467, fol. 359-360. — Lettre éditée pour la première fois par Eug. Griselle dans : *La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de Québec. Supplément à sa correspondance...* pp. 18-20. — Texte revu sur l'original et ramené à l'orthographe et à la ponctuation modernes.

Jésus, Marie, Joseph.

Mon très cher frère,

Votre bonne mère et la mienne, m'ayant permis d'écrire en sa lettre ce petit mot, je ne puis mieux commencer qu'en vous congratulant de l'heureux choix que vous avez fait de la sainte religion[1], et en vous disant que j'en ai ressenti autant de consolation que si vous étiez mon propre frère. Je m'assure que vous goûtez déjà *combien Dieu est suave à ceux qui l'aiment* et *qu'un seul jour passé en sa sainte maison vaut mieux que mille en celle des pécheurs*[2]. Jouissez, à la bonne heure, mon cher frère, de ce bonheur pendant que je bénis mille fois Celui qui vous l'a communiqué et qui a pressé si doucement et efficacement votre cœur.

C'est maintenant que vous avez sujet *de chanter éternellement les miséricordes de Notre-Seigneur* puisqu'il a *fait échoir votre lot et partage en si bon lieu.* Que *votre héritage est grand et qu'il est noble*[3], puisqu'il vous relève à la plus excellente dignité des enfants de Dieu et vous fait tenir *toutes les choses de ce monde comme boue et fange, en comparaison de la riche pauvreté de Jésus-Christ*[4], que je prie et conjure de tout mon cœur bénir et *perfectionner le bien et les grâces qu'il a mis en vous*[5], et qu'il vous donne la persévérance. Je la lui demande pour vous avec la même instance que mon salut. Mais au cas que les austérités de la règle que vous avez embrassée surpassassent vos forces naturelles et qu'elles vous contraignissent de retourner dans

---

Lettre LXXIX. — Simple billet ajouté à la suite de la lettre de Marie de l'Incarnation à son fils.

1. De la vie religieuse.
2. Citations libres des psaumes.
3. Citations libres des psaumes.
4. Épître aux Philippiens, III, 8 ; citation libre.
5. Deuxième Épître aux Corinthiens, VIII, 6 ; citation libre.

le siècle, je vous prie et conjure, mon cher frère, de ne vous point adresser à d'autres qu'à ma mère pour être assisté en vos besoins et pour vous faire trouver une condition. J'ai parole d'elle qu'elle vous servira de mère et qu'elle aurait le même soin de vous que si vous étiez son enfant. Elle me le mande à cette flotte, pour répondre à la prière que je lui en fis l'année passée, sur ce qu'on avait mandé à votre bonne mère que personne n'avait soin de vous ; et au même temps elle se mit en devoir de vous trouver une honnête condition auprès de Mgr l'Évêque de Xinte mon oncle[6]. Peut-être que cet emploi ne vous eût pas tant mis dans l'éclat que celui que vous offrait M^me^ la duchesse d'Aiguillon, mais néanmoins il eût été pour le moins aussi avantageux pour votre salut. Mais Dieu vous voulait lui-même pourvoir d'une manière bien plus excellente. Qu'il en soit à jamais béni des hommes et des anges !

Je vous dis ceci afin que vous voyez le soin que sa sainte Providence a de vous, et que, pour une mère qu'il vous a ôtée, il vous en a procuré plusieurs autres qui ont bien hérité l'affection qu'elle a pour vous. Mais je ne crois pas qu'aucune soit parvenue au degré de vertu qu'elle a. Je ne vous dirai qu'un mot, qui est que je vous estime bien heureux d'être fils d'une si sainte mère. Je ne doute nullement que ce ne soit le titre le plus avantageux que le Ciel vous pouvait donner en votre naissance, et qu'elle ne vous impètre mille grâces et bénédictions. Je vous en souhaite autant qu'à moi-même, puisque je suis d'un véritable cœur en Jésus, mon cher frère, votre très humble et obligée servante,

Sr Marie de St-Joseph,
R[eligieuse] U[rsuline] I[ndigne].

LXXX. — A la Révérende Mère Catherine-Agnès de St.-Paul, Abbesse de Port-Royal

Bibliothèque municipale de Troyes, Ms. 2196, fol. 113-114 (pièce 49). — Éditée pour la première fois par R (lettre CCXXIV), mais avec des retouches. — Rééditée conformément à l'autographe par Eug. Griselle dans : *La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation... Supplément à sa correspondance*, pp. 55-56. — Texte du Ms. de Troyes, après nouvelle collation sur l'original. Orthographe et ponctuation modernes.

Jésus, Marie, Joseph.

Ma Révérende et très honorée Mère,

Salut très humble au Cœur de notre aimable Jésus ! Il semble à voir, et en effet il est certain, que sa bonté

6. Saintes. Cet évêché fut bientôt transféré à La Rochelle. Le titulaire en était Jacques Raoul de la Guibourgère, le propre frère de M^me^ de La Troche. Voir plus loin la notice biographique consacrée à Marie de St-Joseph, par Marie de l'Incarnation : année 1652.

Lettre LXXX. — La Mère Catherine-Agnès de Saint-Paul Arnauld, était la

nous va sans cesse procurant des amis pour secourir nos chères néophytes. Votre Révérence est de ce nombre, de laquelle nous avons reçu les libéralités[1]. Je lui en rends un million de remercîments, avec assurance qu'elle aura tous les jours part aux prières qui se font en ce petit séminaire. Vous nous avez grandement obligées de ce qu'il vous a plu nous donner : les habits et les toiles étant ce qui est très rare en ce pays[2]. En effet, il est très pauvre de biens temporels, mais très riche de biens spirituels, la divine Providence les y versant en abondance. Il est vrai que nous sommes plus que suffisamment payées de nos petits travaux, voyant nos chères séminaristes dans le vrai chemin du ciel. Je n'eusse jamais cru que des filles nées dans la barbarie eussent pris des plis comme les filles de France, et très avantageusement. Quant à l'âme, vous l'apprendrez par la *Relation* qui vous dira des choses ravissantes des grandes dispositions qui sont dans toutes les nations circonvoisines, qui toutes veulent embrasser notre sainte foi. Je conjure Votre Révérence d'employer tout le crédit qu'elle a auprès de Dieu et celui de toutes ses saintes filles. C'est ce que j'attends et ce que j'espère, l'assurant de n'en être pas ingrate. Je la supplierai aussi que je me puisse dire, ma très Révérende Mère, votre très humble et très obligée sœur et servante en Jésus-Christ.

Sœur Marie de l'Incarnation,
Urs[uline] ind[igne].

Du Séminaire de St-Joseph, aux Ursulines de Québec, le 4 septembre 1641.

---

sœur cadette et l'émule de la Mère Angélique, la réformatrice de Port-Royal, et fut avec elle, pendant plus de vingt-sept ans, l'âme du monastère. Le *Nécrologe de Port-Royal* relève au nombre des traits de la magnanimité de « ces deux admirables sœurs (et) de ces deux parfaites mères » leur charité inépuisable : « Elles auraient craint de cesser d'être religieuses en devenant magnifiques dans la religion » (Préface, p. XXXI). Les historiens de Port-Royal font écho à cet éloge, que justifient surabondamment les mémoires du temps.

1. Ces dons étaient venus par les mains des Ursulines de Paris. Aussi le *Registre*, qui n'entre pas dans le détail, ne fait-il aucune mention de l'aumône de Port-Royal.

2. Les Ursulines de Québec avaient particulièrement insisté en 1640 près de leurs amis pour des envois d'étoffes : c'était ce dont elles avaient le plus pressant besoin pour leurs séminaristes et les Sauvagesses.

Suscription: A Ma Révérende Mère, La Révérende Mère Madame l'Abbesse de Port-Royal, au faubourg Saint-Jacques, à Paris[3].

LXXXI. — A LA MÈRE URSULE DE STE-CATHERINE, SUPÉRIEURE DES URSULINES DE TOURS

L pp. 348-349, Lettre historique XXII. — R XLI.

Ma très révérende et très honorée Mère,

Je ne sais ce que je vous dis l'année dernière touchant mes sentiments intérieurs et secrets[1]. Puisque vous voulez que je recommence, j'aurai de la complaisance à vous les dire. Mais avant que de le faire, il vous faut parler, non de la barbarie de nos Sauvages, car il n'y en a plus dans notre nouvelle Église ; mais on y voit un esprit tout nouveau qui porte je ne sais quoi de divin, d'une manière que je ne puis vous exprimer. Nous avons ici des dévots et des dévotes sauvages, comme vous en avez de polis en France. Il y a cette différence qu'ils ne sont pas si subtils ni si raffinés que quelques-uns des vôtres ; mais ils sont dans une candeur d'enfant, qui fait voir que ce sont des âmes nouvellement régénérées et lavées dans le Sang de Jésus-Christ. Quand j'entends parler le bon Charles Montagnais, Pigarouich, Noël Negabamat et Trigatin[2], je ne quitterais pas la place

3. Par suite de l'insuffisance des bâtiments et de l'insalubrité du site, le Monastère de Port-Royal, appelé des Champs, parce qu'il était établi à la campagne (à six lieues au sud-ouest de Paris), avait dû être transféré dans la capitale en 1626. Le nouveau Port-Royal se fixa au Faubourg Saint-Jacques, dans le voisinage des Ursulines. Les deux maisons entretenaient des relations cordiales. Les *Annales* ont gardé le souvenir d'une visite que la Mère Angélique fit au grand couvent, en se rendant à l'abbaye de Maubuisson dont elle allait prendre la charge et tenter la réforme. Port-Royal fut une des premières maisons à répondre à l'appel du grand couvent en faveur des Ursulines de Québec.

Lettre LXXXI. — 1. Cette lettre est perdue.

2. Le Montagnais Charles Meiachkaouat de Tadoussac, l'ancien jongleur Étienne Pigarouich, converti en 1638, l'Algonquin Noël Négabamat, l'un des chefs des chrétiens sédentaires de Sillery, les uns et les autres mentionnés déjà

pour entendre le premier prédicateur de l'Europe. J'y remarque une confiance en Dieu, une foi, une ardeur qui donnent de l'admiration et de la dévotion tout ensemble. Ils sont toujours prêts à donner leur vie pour Jésus-Christ, quoique les Sauvages craignent extrêmement la mort.

Il y a peu de temps que Pigarouich me disait : « Je ne vis pas pour des bêtes, comme je vivais autrefois, ni pour des robes[3] ; je vis et je suis pour Dieu. Quand je vais à la chasse je lui dis : Grand capitaine Jésus, détermine de moi. Encore que tu arrêtes les bêtes, et qu'elles ne paraissent point devant moi, j'espérerai toujours en toi. Si tu veux que je meure de faim, j'en suis content. Détermine de moi, toi qui détermines de tout. » Son refuge en ses nécessités étant de s'adresser à nous, si je lui refuse ce qu'il me demande, il me dit avec une grande douceur : « Voilà qui va bien, tu as raison, ne me le donne pas. » Il disait, il y a quelques jours au R. P. Le Jeune : « Tu m'as dit qu'en ton pays il faut pour la guerre demander des avis aux capitaines de guerre, et pour le salut, aux prêtres qui nous tiennent la place de Dieu. J'ai un cas de conscience qui regarde la guerre que je désire proposer au grand capitaine (c'est Monsieur notre Gouverneur). » Le Père l'y mena, et d'abord il proposa son doute, disant : « Les comandements de Dieu nous disent qu'il ne faut tuer personne ; si donc je rencontrais un homme qui me voulût tuer, serais-je obligé de me laisser tuer sans me défendre ? » La réponse fut qu'il se pouvait défendre. « C'est assez, dit-il. Il est pourtant assuré que si je rencontre quelqu'un qui me veuille tuer pour la foi, je me laisserai tuer sans me défendre ; cela serait-il bon ? » M. le Gouverneur le satisfit et admira

plusieurs fois dans les lettres précédentes. Trigatin, « l'estropiat » des *Relations*, est un nouveau venu dans la correspondance de Marie de l'Incarnation. Algonquin de grande bravoure, blessé et mutilé grièvement dans un combat corps à corps avec les Iroquois, les Jésuites l'avaient, plusieurs années durant, assisté dans ses infirmités. Dès que l'Hôtel-Dieu, « la maison de miséricorde », fut établi, il s'y fit hospitaliser. Sa piété faisait une grande impression sur les Sauvages. RJ 1640 (Q 26, 40 ; C XVIII, 182 et XIX, 14). Il avait été baptisé sous le nom de Pierre.

3. Robes de peaux de castor, une richesse pour les Sauvages.

sa foi. Il avait fait ces questions, parce qu'il avait ouï dire que ceux de sa nation le voulaient tuer pour la foi, et il ne voulait pas engager sa conscience sans conseil, ne sachant pas s'il lui était permis de se laisser tuer[4]. Ces bons néophytes me font souvent des harangues qui regardent toujours les affaires de la foi et de l'amour qu'ils ont pour Dieu. Charles a ébranlé trois nations et y a mis notre sainte foi en si grand crédit, qu'elles veulent l'embrasser[5]. Quelques-uns ont une si grande foi, que se voyant en danger de mort, ils disent à Dieu d'un cœur tout rempli de confiance : « Tu es le Maître de nos vies, tu nous peux tirer de ce péril, mais détermine de nous, toi qui es tout-puissant. » Ils sont, dans ces rencontres, délivrés miraculeusement.

Je ne vous puis dire ce que mon cœur ressent dans la véritable connaissance qu'il a de la bonté de Dieu sur des âmes qui sortent de la barbarie. La *Relation* vous en dira quelque chose ; mais, si elle disait tout ce qui en est, on ne le croirait pas. Le petit récit que je vous envoie de notre séminaire vous donnera tout ensemble de la dévotion et du divertissement[6].

Hé bien! ma très chère Mère, après ce préliminaire que je viens de faire, que pensez-vous que dise mon cœur de tous ces progrès ? Pensez-vous qu'il ne chérisse pas les petits travaux du Canada ? Ils me sont si doux, que toutes les douceurs imaginables ne me semblent en comparaison que de l'amertume. Quand j'étudie la langue et que je vois que cette étude est rude à la nature, particulièrement dans les personnes de mon sexe et de ma condition, j'y trouve des douceurs si divines ensuite de ces pensées, qu'elle enlève mon esprit plus que ne font les plus sublimes lectures. Enfin, ma très chère Mère, je trouve tout ce qui regarde l'éducation de nos néophytes et ce qui les peut faire avancer dans le bien, tout plein

4. Même cas de conscience raconté par RJ 1641 (Q 9-10 ; C XX, 160).

5. L'apostolat dont a parlé la lettre LXXVIII.

6. C'est le petit récit annoncé dans la lettre LXXVIII, et dont l'amplification de L avait fait une chronique de la colonie. Mais ici L a dû rester fidèle aux expressions de l'original.

de charmes. Si j'ai des croix en Canada, elles n'ont de l'adoucissement que par ce saint exercice. Je n'ai point assez de temps pour y employer ; car ne croyez pas que la saleté ou la pauvreté de nos néophytes m'en donne du dégoût ; au contraire, j'y sens un attrait qui n'est point dans les sens, mais bien dans une certaine région de l'esprit que je ne vous puis bien expliquer.

Pensez-vous, ma très aimée Mère, qu'il ne faille pas changer d'état pour entrer dans les véritables sentiments de ces fonctions apostoliques de notre nouvelle Église ? Il le faut sans doute. Vous m'obligez de vous dire les miens ; cela me serait bien difficile ; mais puisque vous le désirez, je tâcherai de vous en dire une partie, ne m'étant pas possible de dire tout.

Pour bien goûter la vocation du Canada, il faut de nécessité mourir à tout ; et si l'âme ne s'efforce de le faire, Dieu le fait lui-même, et se rend inexorable à la nature, pour la réduire à cette mort qui, par une espèce de nécessité, l'élève à une sainteté éminente. Je ne vous puis dire ce qu'il en coûte pour en venir là. Vous me direz peut-être : « L'avez-vous expérimenté ? » Ah ! ma très honorée Mère, notre divin Sauveur y travaille ici fortement sur moi, mais j'ai assez de malice pour détruire son œuvre, au moins pour le retarder beaucoup. Je le dis sans exagérer, cela me fait souffrir des confusions étranges. Il est vrai que l'amour d'un si bon Père ne veut pas toujours que la nature gémisse sous le poids de ses infidélités, car il agit quelquefois si puissamment, qu'il lui donne tout d'un coup ce qu'il veut d'elle et après quoi elle soupire. Car enfin, il en faut venir là, et il ne faut pas penser de pouvoir vivre dans cette nouvelle terre de bénédiction qu'avec un esprit nouveau. De là vous pouvez juger combien il y a à travailler dans une créature envieillie dans ses fautes habituelles comme je suis. Il en pourrait passer de France de si pures que leur disposition serait capable des impressions de Dieu. Je les estimerais heureuses d'avoir fait un si grand chemin dans lequel je vous assure que je n'avais pas fait le

premier pas quand je suis sortie de notre maison de Tours. Je vous dirai, dans la confiance, que chaque faute que j'y commets ou que j'y ai commise, souffre ou a souffert son supplice, comme un criminel à qui on prononce la sentence sur chaque crime qu'il a fait. Je me considère en cette manière, et mon esprit en est si puissamment convaincu qu'il a de très grands sujets de se soumettre au châtiment de cette amoureuse Justice, qu'il trouve si large en son endroit, que son exaction[7] se doit plutôt nommer miséricorde que rigueur. Mon âme voit que ses fautes ne méritent rien moins que des châtiments publics et exemplaires, et comme il ne me traite pas dans cette rigueur, voilà pourquoi je donne à bon droit à ce châtiment le nom de miséricorde[8].

Avec tout cela, ma très honorée Mère, l'esprit n'est pas si obscurci qu'il ne voie l'excellence de sa vocation, et qu'il ne s'en juge indigne : ce qui lui est une humiliation continuelle. Car, bien qu'il expérimente dans l'éducation de nos néophytes un sentiment tout divin, cela ne lui ôte point la vue des choses que je viens de dire : mais il se dénue[9] pour regarder le tout en Dieu, et ne se rien approprier que la qualité du plus chétif instrument du monde.

Il y a bien des choses que mon impuissance ne vous peut dire. Si nous vivons l'année prochaine, j'en aurai peut-être plus de liberté ; cependant je vous ouvre mon cœur le plus qu'il m'est possible. Je ne sais ce que Dieu veut de moi ; je suis assurée néanmoins qu'il a voulu notre union, et sa bonté m'en a donné des avant-goûts avant que nous en eussions des nouvelles de France[10].

---

7. *Exaction*, rigueur de la justice.

8. Toutes ces réflexions se comprendront mieux, à la lumière du récit que Marie de l'Incarnation devait écrire en 1654 des épreuves qui ont marqué ses premières années de vie missionnaire (*Écrits* II, p. 374 et ss.).

9. *Se dénue*, se dépouille de tout goût et attachement naturel, de toute complaisance, même dans les choses surnaturelles.

10. Les Ursulines qui formaient le monastère de Québec appartenaient par leurs maisons d'origine aux deux Congrégations de Bordeaux (Marie de l'Incarnation et Marie de St-Joseph) et de Paris (Cécile de Ste-Croix, Anne de Ste-Claire et Marguerite de St-Athanase). Dès 1640, il avait fallu tenter ce premier essai

Mais je me réserve à vous parler d'affaires dans mon autre lettre[11], celle-ci n'étant que pour vous développer les secrets de mon cœur, comme à ma très chère et très intime Mère.

De Québec, le 15 de septembre 1641.

LXXXII. — A LA MÈRE URSULE DE STE-CATHERINE

L pp. 348-349, Lettre historique XXII. — R XLII.

Ma très révérende et très honorée Mère,

La présente n'est que pour vous réitérer ce que je vous ai déjà écrit en plusieurs lettres par la voie de Dieppe[1]. Si vous voyez les RR. PP. Le Jeune[2],

---

d'union, dont il avait déjà été question en France, en 1638 et 1639 (Voir les lettres XLV, XLVI et LI). Après mûr examen, on était convenu d'une transaction en neuf articles, dont les trois principaux étaient : l'émission du fameux quatrième vœu de la Congrégation de Paris par les Ursulines de Bordeaux, l'adoption de l'habit de la Congrégation de Bordeaux par les Ursulines de Paris, et le principe de l'égalité numérique des sujets des deux Congrégations dans la composition du monastère de Québec. Cet arrangement était provisoire et valable jusqu'à l'élaboration des nouvelles constitutions que l'on renvoyait à plus tard. Sitôt dressé, le projet avait été communiqué aux deux monastères de Tours et de Paris. On ne voit pas qu'on se soit alors adressé spécialement à celui de Dieppe, d'où était pourtant sortie Cécile de Ste-Croix. Les deux maisons consultées avaient envoyé leur approbation par la flotte de l'été de cette année 1641, et le 8 septembre, en la fête de la Nativité de Marie, l'acte d'union avait été signé, par les cinq Ursulines de Québec. A la date de cette lettre, 15 septembre, il y avait donc huit jours que ce grand pas avait été fait. C'est à cette union que la Vénérable Mère fait allusion ici.

11. Lettre perdue, car la lettre suivante, — à supposer qu'à l'origine, elle ait été réellement distincte de la présente, — parle seulement de la Mission, nullement des affaires particulières du Monastère des Ursulines et de leur séminaire.

Lettre LXXXII. — De prime abord il peut sembler étrange que deux lettres devant passer par le même bateau aient été écrites, à un jour d'intervalle seulement, à la même destinataire. Mais l'insécurité des correspondances exigeait que non seulement on écrivît par différentes flottes, mais encore que l'on distribuât ses lettres sur les divers bateaux d'une même flotte, et même dans plusieurs ballots d'un même vaisseau.

1. La flotte de Dieppe, arrivant la première, repartait aussi la première. Les deux lettres LXXXII et LXXXIII furent expédiées par la flotte de La Rochelle.

2. Le P. Le Jeune était envoyé en France par le P. Vimont pour les affaires de la Mission et de la Colonie. Il emportait avec lui les mémoires destinés à la

Adam[3] et Quentin[4], qui passent en France pour les nécessités de la Mission, ils vous diront que les affaires de la foi vont très bien à Sillery, Québec, Tadoussac, et Saguenay[5]. Mais elles sont traversées aux Trois-Rivières, où les Iroquois font une guerre mortelle à nos bons Sauvages, comme aussi à ceux qui sont au delà jusqu'aux Hurons. S'ils osaient, ils viendraient jusqu'ici, mais il n'y ferait pas bon pour eux, c'est pourquoi ils s'en éloignent[6]. Dans un combat qu'ils ont livré proche des Trois-Rivières, Monsieur notre Gouverneur et nos Français ont donné dessus, les ont défaits et chassés[7]. Dans cette déroute néanmoins, ils ont pris quantité de Hurons, d'Algonquins et d'Algonquines. Ces derniers voulant se venger, sont allés furtivement en leur pays, sont entrés dans leurs cabanes, ont tué plusieurs femmes et enfants, et ont pris la fuite. Mais les autres s'en étant aperçus, les ont poursuivis et en ont pris cinq qui sont peut-être déjà mangés, car on ne sait ce qu'ils sont devenus[8]. Enfin tous les Sauvages des Trois-Rivières ont quitté[9] ;

---

composition de la *Relation* de 1641. C'est seulement une fois débarqué, qu'il en écrivit la lettre préface destinée au Provincial de France. RJ 1641 (Q 1-2 ; C XX, 118-120).

3. Le P. Nicolas Adam ne s'était jamais complètement relevé de son attaque de paralysie de 1636 (lettres XXXVII et XXXIX). Ses infirmités continuelles portèrent le Provincial à le rappeler. Il ne reviendra jamais au Canada.

4. Claude Quentin, entré dans la Compagnie de Jésus en 1617, était passé dans la Nouvelle-France en 1635, où il avait d'abord été employé à la mission des Trois-Rivières. En 1638, sur le point de repasser en France, il avait été envoyé à Miscou, et le P. Charles Lalemant avait fait le voyage de France à sa place. De Miscou, où le climat malsain avait eu vite raison de ses forces, comme de celles de tous ses prédécesseurs, il était revenu à Québec refaire sa santé (RJ 1647). En 1641, le Provincial de France le mandait à Paris « pour travailler aux affaires de la Mission » RJ 1641 (Q 1 ; C XX, 118).

5. Voir plus haut la lettre LXXVIII.

6. Voir dans RJ 1641 les chapitres IX, X, XI, ce dernier surtout : *De la guerre avec les Iroquois* (Q 46-49 ; C XXI, 60-80). Les Iroquois menaçaient alors toute la région au nord du Saint-Laurent, depuis les Trois-Rivières et le lac Ontario jusqu'à l'Ile des Allumettes et à la Huronie.

7. Le combat avait eu lieu le 13 juin précédent. RJ 1641 (Q 46-49 ; C XXI, 60-80). Voir aussi la lettre LXXVIII.

8. Cet épisode ne figure pas dans RJ.

9. Les Trois-Rivières étaient, depuis l'établissement de l'Habitation, le rendez-vous annuel d'un « ramas de diverses nations », Algonquins de l'Ile, Montagnais, Attikamègues, et autres tribus moins importantes, qui descendaient trafiquer avec les Français. A diverses reprises, les Algonquins avaient manifesté le désir

plusieurs sont allés en leurs pays, et les autres se sont réfugiés ici. C'est ainsi que le diable fait paraître sa rage, tant il a de dépit de ce qu'on le dépouille sans cesse de ses sujets pour augmenter le royaume de Jésus-Christ.

L'on a découvert quantité de peuples du côté du nord, lesquels parlent algonquin et montagnais[10]. Tous se font instruire avec une telle bénédiction que les RR. PP. Pijart et Raymbault, qui y sont employés, n'y peuvent suffire et demandent du secours. Les Pères qui travaillent aux Hurons y ont souffert cette année de grands travaux. Les RR. PP. de Brébeuf[11] et Chaumonot ont jeté les premières semences de l'Évangile dans la Nation Neutre, où ils ont pâti presque jusqu'à mourir. Le R. P. Chaumonot a pensé avoir la tête fendue d'un coup de caillou. Comme ces peuples s'imaginent que la prière est une espèce de sortilège, ils n'osent presque remuer les lèvres pour réciter leur office. Cela n'a pas empêché qu'un des plus grands et des plus fameux sorciers des Hurons n'ait été baptisé à Sillery[12], où notre séminariste

---

de se fixer près de l'Habitation. Ils y avaient même formé un commencement de réduction sur le modèle de Sillery. Mais les incursions iroquoises en avaient repoussé le plus grand nombre dans leur pays. Plusieurs de ceux qui s'étaient *arrêtés* aux Trois-Rivières avaient gagné Sillery, plus à l'abri, pour le moment du moins ; ils y composaient une petite colonie algonquine, sous le commandement de leur compatriote Noël Négabamat. Les Attikamègues, dont il sera parlé un peu plus loin, attirés par les néophytes algonquins, avaient en 1640 promis aux Pères de se rapprocher de l'Habitation, « tant pour apprendre le chemin du ciel, que pour cultiver la terre » ; mais ils n'étaient pas « gens de guerre », et « la crainte des Iroquois, ennemis communs de tous les Sauvages qui (avaient) commerce avec les Français », leur avait fait remettre à des temps plus tranquilles leur dessein. RJ (Q. 32 ; C XX, 270-271).

10. Les Nipissings des lettres précédentes. Le P. Le Jeune dans RJ 1640 donne les noms de quelques-unes de ces peuplades de langue algonquine : les Témiscamingues, dans la région actuelle qui porte leur nom, et très loin au delà, en tirant vers le nord-ouest, dans des territoires encore inexplorés, les Kristinons et les Ouinipigou, nation sédentaire des bords du lac Winnipeg (Q 34 ; C XVIII, 226 et ss.).

11. Jean de Brébeuf, né à Condé-sur-Vire (diocèse de Bayeux) en 1593, entré chez les Jésuites en 1617, passé dans la Nouvelle-France d'abord en 1625, puis de nouveau en 1633. Il fut l'un des premiers missionnaires jésuites des Hurons, où il sera massacré par les Iroquois en 1649. Nous le retrouverons prochainement à Québec, où il venait d'arriver et où il résidera jusqu'en 1644. Dans l'intervalle, il sera aussi affecté à la résidence des Trois-Rivières.

12. Le Huron Tsondatsaa, dont les *Relations* de ces années font de fréquentes mentions. Celle de 1642 le représente comme « l'un des plus engagés dans les

Thérèse le prêcha deux heures et demie la veille de son baptême[13].

Nos séminaristes font un grand progrès dans la foi et dans la piété. Toutes sont baptisées, et nous en avons eu cette année jusqu'à quarante-huit ; sans parler de plus de huit cents visites de Sauvages[14] que nous avons assistés selon notre possible[15]. Nous nous établissons à Québec comme au lieu le plus sûr pour nos personnes, et le plus avantageux pour l'instruction. Les Mères Hospitalières y font aussi achever une maison[16]. Et

---

superstitions du pays et chef de bande (dans le) métier (de la sorcellerie) » RJ 1642 (Q 69 ; C XXIII, 82). Cependant il n'avait jamais manifesté d'hostilité contre les missionnaires. A l'été de cette année 1641, il était descendu à Québec avec un parti de ses compatriotes pour la traite, au temps même où les Iroquois se trouvaient aux Trois-Rivières pour leurs prétendus pourparlers de paix. Dès avant son départ de la Huronie, il avait renoncé publiquement aux superstitions de ses ancêtres. Les Jésuites lui avaient conféré le baptême à Sillery, et Montmagny lui avait donné son nom, Charles. Trois choses l'avaient surtout impressionné à Québec, disait-il : « le respect témoigné au Gouverneur, le dévouement des religieuses, la dévotion et la charité des néophytes » RJ 1641 (Q 20-24 ; C XX, 214-232).

13. La petite Huronne de la lettre LXXVIII. « Cette petite néophyte, dit Le Jeune, fut longtemps avec le bon Charles Tsondatsaa, la veille de son baptême : elle lui parlait des biens qu'on reçoit dans les eaux sacrées, des grandes récompenses que Dieu donne à ceux qui lui obéissent... Cet homme sage et sérieux se plaisait si fort aux discours et à la conversation de cette jeune fille, âgée d'environ douze ou treize ans, qu'il y passa plus de deux heures et demie » RJ 1641 (Q 5 ; C XX, 136).

14. Cinquante séminaristes et plus de sept cents visites de sauvages passagers, lit-on ailleurs (lettre LXXVIII). Évidemment, pour ces derniers, on ne pouvait donner que des chiffres approximatifs. « Or, encore qu'elles soient logées à l'étroit, écrivait Le Jeune des Ursulines, elles ne laissent pas d'être souvent visitées par de bonnes femmes sauvages, pressées de la faim. Les Mères les font prier Dieu, leur disent un bon mot, les font manger, puis les renvoyent avec cette double aumône » RJ 1641 (Q 3 ; C XX, 130).

15. L'exiguïté du local imposait en effet des bornes au zèle des Ursulines : « Quand ces bonnes Mères, disait Le Jeune, seront logées plus au large, elles auront encore une autre occupation : les filles et les femmes qu'on voudra baptiser iront devant leur baptême passer quelques jours en leur Monastère, pour y apprendre avec plus de repos la doctrine de Jésus-Christ ; voire même, les néophytes y pourront aller pour se préparer plus saintement à la sainte communion » RJ 1641 (Q 3 ; C XX, 130). Le Monastère de la Haute Ville devait être plus commode aussi pour les jeunes Françaises, pensionnaires ou externes. A cet avantage, le nouveau Monastère devait ajouter la sécurité. A l'abri du Fort et de ses canons, qui tenaient encore les Iroquois à une distance respectueuse de Québec, les Religieuses n'avaient rien à craindre, pour le moment, ni pour leurs séminaristes et pensionnaires, ni pour leurs propres personnes.

16. Cette phrase a été manifestement remaniée par L. — Les Hospitalières qui avaient fait commencer la construction de leur Hôtel-Dieu, également dans

même, Messieurs de Mont-Réal y font faire une maison et un magasin[17], car il est nécessaire qu'ils aient ici un lieu de retraite, Mont-Réal n'étant pas encore en assurance à cause des incursions et des guerres continuelles des Iroquois[18].

Nous avons reçu vos libéralités et celles de nos amis ; nous en avons fait des robes à nos Sauvages[19], qui en ont été ravies, n'étant pas accoutumées de se voir si braves[20]. Nous leur avons fait un festin général, où nos Révérends Pères se sont trouvés, et ont pris occasion de nos largesses, de leur faire voir l'affection qu'on leur porte

---

l'enceinte de Québec, mais un peu plus loin du Fort, sur le versant du Coteau Sainte-Geneviève, en avaient alors interrompu les travaux. Pour se rapprocher des Sauvages, elles avaient décidé de se transporter à Sillery. Le 9 juillet 1640, la première pierre d'un nouvel hôpital y avait été posée en grande cérémonie, et en décembre suivant les religieuses y étaient entrées. Les Ursulines, nous disent les Annales manuscrites de l'Hôtel-Dieu, avaient assisté à la cérémonie du 9 juillet. Avaient-elles songé alors à venir elles aussi se fixer à Sillery ? Les avantages et les risques étaient les mêmes que pour les Hospitalières : elles se seraient trouvées en plein centre sauvage. Toutefois, elles devaient aussi penser à leurs élèves françaises, pensionnaires ou externes, et cette considération pouvait les retenir à Québec.

17. En 1639, M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice, et Jérôme le Royer de la Dauversière, receveur des tailles à La Flèche(Sarthe), avaient pris l'initiative de la constitution d'une société pour l'acquisition et la colonisation de l'île de Montréal : la Société de Notre-Dame de Montréal, dite aussi Compagnie des Messieurs et Dames de Montréal. Dès le printemps de 1640, M. Olier faisait passer à Québec des provisions pour le contingent de colons et d'engagés que les Associés devaient y envoyer l'année suivante. RJ 1640 (Q 37 ; C XVIII, 244). Au printemps de 1641, la première recrue de colons était en effet levée, et les Associés la confiaient avec le gouvernement de Montréal à un cadet champenois, Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve. Celui-ci s'était aussitôt embarqué à La Rochelle avec une partie de ses hommes, pendant que l'autre traversait avec la flotte de Dieppe. Dès leur débarquement à Québec, les hommes de Maisonneuve s'étaient mis à la construction d'un magasin, dont les Associés voulaient faire l'entrepôt général de leurs provisions. Ce bâtiment devait s'élever sur le bord du fleuve, dans un lieu qui avait été donné par le Gouverneur Montmagny pour la Compagnie de Montréal (voir Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*. Édition Flenley, pp. 86 et 89).

18. Montréal n'était alors qu'une île déserte. La nouvelle colonie devait être la première habitation que les Iroquois rencontreraient en descendant le Saint-Laurent.

19. Ce sont les étoffes mentionnées par le *Registre des Bienfaiteurs*. Tours y était pour une bonne part.

20. *Brave* au XVII^e^ siècle signifiait souvent élégamment vêtu. « Vous prenez des peines infinies pour nos habits... et me faites plus brave que je ne voulais » (*Correspondance de M^me^ de Sévigné* : Lettre à M^me^ de Grignan, 8 juillet 1685). « M^me^ de la Fayette me mande comme elle se fait brave pour la noce de son fils »

en France. Nous avons encore reçu tous les articles d'union[21] qu'on nous a envoyés ; je vous fais un million de remercîments de les avoir agréés et approuvés. A Dieu, ma chère Mère, mais sans adieu, car cette lettre doit être suivie de quelques autres[22], mon cœur ne pouvant laisser passer d'occasions sans vous donner des marques de son amour, et se sentant obligé de vous faire savoir ce qui se passera ici jusqu'au départ des derniers vaisseaux. Cependant je vous vois tous les jours devant la divine Majesté, que je supplie de vouloir être la récompense de vos bienfaits.

De Québec, le 16 de septembre 1641.

LXXXIII. — La Mère Anne de Ste-Claire a la Révérende Mère Catherine-Agnès de St-Paul, Abbesse de Port-Royal

Bibliothèque municipale de Troyes, Ms. 2196, fol. 130-131 (pièce 59). — Lettre éditée pour la première fois par Eug. Griselle dans : *La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation... Supplément à sa correspondance...*, p. 57. — Texte revu sur l'original. Orthographe et ponctuation ramenées à l'usage moderne.

Jésus, Marie, Joseph.

Madame,

Très humble salut en Notre-Seigneur !

La présente sera pour me donner l'honneur de vous saluer de ce nouveau monde et vous dire, Madame, que nous nous reconnaissons extrêmement redevables à votre charité. Il faut bien dire qu'elle a

---

(*Ibid.* A la même : Lettre du 27 novembre 1689). — A côté de l'adjectif, on avait aussi le substantif *braverie* qu'on employait également dans le sens de : élégance dans la toilette : « Des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie, voilà les États » (*Ibid.* A la même. Lettre du 5 août 1671).

21. Le projet d'union, communiqué aux Ursulines de France en 1640, et qui avait reçu leur approbation. Voir la lettre précédente.

22. Toutes ces lettres, si elles ont été écrites, comme la Vénérable Mère en donnait l'assurance, se sont perdues.

Lettre LXXXIII. — Il est possible que la Mère Anne de Ste-Claire eût quelques relations avec Port-Royal et qu'elle y fût personnellement connue. Mais peut-être aussi, est-ce surtout au titre d'Ursuline du couvent du Faubourg Saint-Jacques qu'elle ajoute, pour elle et pour la Mère Marguerite de St-Athanase, ce court billet à la lettre du 4 septembre précédent de Marie de l'Incarnation.

les bras bien grands, puisqu'elle s'étend en ces terres écartées, faisant du bien à des personnes qui ne lui en ont jamais donné aucun sujet. C'est là une invention de la véritable charité, telle qu'est la vôtre, Madame, qui sait lier par ses bienfaits, comme avec des liens très forts, nos [cœurs][1] au vôtre. Nous nous tenons extrêmement honorées de cette faveur, de laquelle nous vous rendons mille actions de grâces, vous assurant, Madame, que nous tâcherons de la reconnaître devant Notre-Seigneur.

Je ne m'arrêterai pas à vous dire des nouvelles de ce qui se passe ici, car outre la *Relation* qui vous en dira beaucoup, le R. P. Le Jeune va en vos quartiers : c'est une relation vivante qui vous pourra donner toutes sortes de consolations. Reste, Madame, à vous supplier très humblement de nous donner une petite part en vos saintes prières. Ce sera une nouvelle faveur qui nous obligera derechef à être pour toujours, Madame, vos très humbles, très obéissantes et plus affectionnées servantes.

Sr. Anne de Ste-Claire et Sr. Marguerite de St-Athanase,
R[eligieuses] U[rsulines] I[ndignes][2].

De notre séminaire de Saint-Joseph des Ursulines de Québec, ce 18 septembre 1641.

Avec votre permission, nous saluons votre sainte Communauté, aux prières de laquelle nous nous recommandons pour l'établissement de cette maison.

Suscription : A Madame, Madame l'Abbesse de Port-Royal, en son monastère à Paris.

---

1. Au lieu du mot cœurs, l'original porte un graphique représentant deux cœurs accolés et suivit de *rs*.

2. Toute la lettre, y compris les deux signatures, est de la main de la Mère Anne de Ste-Claire. — Il y a lieu d'hésiter sur la lecture de l'année : 1641 ou 1642. La mention du voyage de Le Jeune assigne la lettre à 1641.

ANNÉE 1642

LXXXIV. — Un missionnaire de la Mission des Hurons a une Ursuline de Québec

RJ 1642 (Q 34 ; C XXII, 194), fragment.

J'ESPÈRE que Dieu bénira votre petite Thérèse; vos exemples lui serviront toute sa vie plus que tout ce qu'on lui pourrait dire. Quelques Hurons du Bourg de Saint-Joseph, qui descendirent l'an passé à Québec, sont retournés si satisfaits de quelques entretiens qu'ils ont eus avec elle, qu'ils ne savaient ce qu'ils devaient plus admirer, ou une petite fille huronne qui leur prêchait un Dieu, un paradis et un enfer, ou les saintes filles qui l'avaient instruite et qui lui avaient tourné l'esprit vers le Ciel. C'est ainsi qu'ils m'en parlaient cet hiver[1]...

(Des Hurons, mai 1642)[2].

Lettre LXXXIV. — Extrait cité par le P. Vimont, auteur de la *Relation* de 1642. La lettre était adressée de la Huronie à la religieuse qui avait instruit la petite Thérèse. Cette religieuse était la Mère Marie de St-Joseph. Toujours d'après Vimont, l'auteur de la lettre était un missionnaire attaché, à l'automne de 1641, à la résidence de Saint-Joseph. Les deux missionnaires desservant ce poste, pour l'année 1641-1642, nous sont connus. Ce sont les Pères Charles Garnier et Simon Le Moyne. Comme le premier était déjà en relations épistolaires avec les Ursulines de Québec, il est normal de lui attribuer la lettre présente.

1. De ces deux Hurons, l'un était Charles Tsondatsaa. Voir la lettre LXXXII. La petite Thérèse était sur le point de regagner la Huronie.

2. Cette lettre fut écrite au plus tard à la fin du printemps, comme celle que le Père Garnier adressait à son frère Henri de St-Joseph, à la date du 22 mai de cette année. En 1642, les Hurons descendirent à la traite vers la mi-juin. Ils étaient aux Trois-Rivières trente-cinq jours plus tard. Le P. Isaac Jogues, dont il va être question dans les lettres suivantes, les avait accompagnés. C'est lui qui avait apporté à Québec la *Relation* de la Mission des Hurons pour l'exercice 1641-1642 et le courrier des missionnaires.

LXXXV. — Le même a une autre Ursuline de Québec

RJ 1642 (Q 34 ; C XXII, 194), fragment.

... Deux de nos néophytes sont remontés çà haut[1] tellement édifiés de la vertu et de la sainteté qu'ils ont remarquée là-bas, et principalement en votre maison, qu'il y a un plaisir non pareil de les entendre sur ce sujet et notamment sur les louanges de Thérèse. « Elle est, disent-ils, si constante, si bien instruite, si aimée, si fervente en la foi, qu'à la voir on ne dirait pas qu'elle fût huronne : ce sera le plus grand esprit des Hurons quand elle sera de retour ; celle qui l'a instruite est sans doute un des plus grands esprits de France. » En un mot, ce qu'ils ont vu parmi les chrétiens de Québec leur fait condamner la folie des Hurons et leur fait bénir Dieu de les avoir éclairés du flambeau de la foi. J'espère qu'ils continueront çà haut à bien faire...

(Des Hurons, mai 1642)[2].

LXXXVI. — Thérèse la Huronne a Marie de l'Incarnation

RJ 1642 (Q 35 ; C XXII, 196)

Ma bonne Mère,

Je suis sur le point de partir. Je vous remercie de ce que vous avez eu tant de soin de moi et de ce que vous m'avez enseigné à bien servir Dieu. Serait-ce pour peu de chose que je vous remercie ? Jamais je ne m'en oublierai.

(Des Trois-Rivières, le 30-31 juillet 1642)[1].

Lettre LXXXV. — Connue également par l'extrait qu'en fait le P. Vimont. L'auteur est le même que celui de la lettre précédente. La destinataire doit être Marie de l'Incarnation, sa correspondante habituelle.

1. *Cà haut*, la Huronie.
2. Même date que la lettre précédente.

Lettre LXXXVI. — Citée par le P. Vimont. L'original était en huron.

1. Après deux ans passés au séminaire, Thérèse avait été réclamée par sa famille, qui avait l'intention de la marier. Un de ses oncles, le frère du Joseph Chiouatenhoua des lettres de 1639 et 1640, était venu à Québec la chercher. Avec lui, et un petit groupe d'autres parents, Thérèse avait quitté le séminaire dans les derniers jours de juillet. Aux Trois-Rivières, elle rejoignit le gros des Hurons qui se préparaient à remonter dans leur pays, et dès le 1er août, la caravane s'embarquait sur ses canots. Thérèse s'était extrêmement attachée à ses maîtresses. C'est des Trois-Rivières, où l'on ne s'arrêta guère, qu'elle écrivit ce billet d'adieu à la Mère de l'Incarnation.

LXXXVII. — Au P. Barthélemy Vimont, supérieur de la Mission de la Nouvelle-France

RJ 1642 (Q 32-35 ; C XXII, 180 ss.), fragments.

Mon Révérend Père,

Je vous envoie quelques petites remarques pour satisfaire à l'obéissance. J'ai eu de la difficulté à m'y résoudre pour ce que, si on voulait dire toutes les choses qui peuvent donner de l'édification dans les actions de nos filles, ce ne serait jamais fait. Vous savez d'ailleurs le gros du séminaire, et combien il y entre de filles tant passagères que sédentaires. Vous savez, dis-je, mieux que moi, si Dieu peut être glorifié dans les petits services que ses servantes lui rendent en la personne des pauvres petites Sauvages. Je sais bien que nous sommes peu satisfaites de tout ce que nous faisons, n'étant que des servantes inutiles, moi très particulièrement, comme vous en avez très bonne connaissance : c'est ce qui me faisait souhaiter que vous ne fissiez aucune mention de nous : suffit que Dieu, qui est notre Père, sache avec quel amour nous servons nos néophytes. C'est assez que lui seul connaisse ce qui se passe dans cette petite maison, sans qu'il soit produit aux yeux des hommes : nous sommes trop heureuses que nos petites fatigues se passent à la seule vue de notre Maître, qui est si bon qu'il nous fait espérer le pardon de toutes nos fautes[1]. Aidez-moi en particulier à l'obtenir de sa bonté... etc.[2].

Lettre LXXXVII. — « Comme on eut demandé aux Ursulines ce qui touche leur séminaire, pour l'insérer dans la *Relation*, voici ce que la Supérieure (Marie de l'Incarnation) répondit au Père (Vimont) qui lui en fit la demande ». RJ 1642 (Q 31-32 ; C XXII, 180).

1. Sentiments qui expliquent partiellement le silence que les *Relations* allaient bientôt faire sur l'œuvre des Religieuses, tant Ursulines qu'Hospitalières.

2. Après cet *et cetera*, RJ ajoute : « Venons-en au détail. » On a alors l'impression que ce détail n'est plus la reproduction littérale, mais le plus souvent un simple résumé du mémoire de Marie de l'Incarnation. Nous avons mis entre [ ] tout le fragment où nous ne savons au juste à qui nous avons affaire, de la Vénérable Mère ou du P. Vimont.

[On aurait de la peine à croire que de petites filles sauvages se rendissent ponctuelles aux temps des prières et des instructions, si les yeux ne voyaient cette vérité : il n'y a naturel si farouche que la douceur, la grâce et l'éducation ne polissent. On entend souvent avec plaisir ces petites Sauvages entonner un motet dans (notre) chœur pendant l'élévation du Saint Sacrement, et même encore chanter quelquefois avec (nous) pendant (nos) vêpres[3]...

Ces enfants ont de si grandes inclinations à la pureté que si elles sortent pour se promener, elles fuient la rencontre des hommes, et sont si soigneuses de se couvrir avec une telle décence, que leur maintien s'éloigne bien des façons de faire des Sauvages. Un Français présentant la main à une séminariste pour la conduire, comme on lui reprochait par risée que voulant être toujours vierge, elle s'était laissé toucher la main à un homme, cette enfant se mit à pleurer. Elle entre dans une colère contre celui qui l'avait conduite, s'en va une et deux fois laver ses mains, pour effacer tout le mal qu'elle pourrait avoir contracté par cette action innocente, ayant belle peur que cela ne l'empêchât d'être vierge. Comme on ne connaissait point sa pensée et qu'on redoublait de temps en temps ce petit reproche : « Ne me dites plus cela, répliqua-t-elle la larme à l'œil ; j'ai tant lavé mes mains qu'il n'est possible qu'il soit resté quelque chose du mal qu'il m'aurait pu causer ». Cette innocence est pleine de récréation[4]...]

Il ne se passe jamais quinze jours qu'elles ne demandent à se confesser. Elles font tous les soirs une exacte recherche de leur conscience, mais avec une telle candeur

---

3. Résumant ou citant, le P. Vimont a certainement ici retouché l'original. RJ porte en effet : dans *le chœur des religieuses*... quelquefois avec *elles* pendant *leurs* vêpres. La suite du paragraphe est de Vimont, sans aucun doute. Nous la supprimons.

4. Suivent deux paragraphes où RJ résume le mémoire des Ursulines. Marie de l'Incarnation relatera les mêmes anecdotes, avec plus de détails et d'exactitude, dans une des lettres de cette même année 1642 adressée à la Supérieure des Ursulines de Tours.

qu'elles disent publiquement les fautes qu'elles ont remarquées en leur examen. Que si elles en oublient quelqu'une qui ait paru au dehors, celle qui en aura eu la connaissance dira tout haut : « Ma sœur, vous ne vous souvenez pas de telle faute ; demandez-en pardon à Dieu. » Ce procédé ne les offense point : le bon accord et la bonne intelligence qu'elles ont par ensemble leur est quasi naturelle.

La petite Marie-Madeleine ayant été avertie d'une faute d'enfant dont elle ne se donnait pas de garde, fut saisie d'une tristesse qui parut sur son visage jusques à ce qu'elle se fût confessée, faisant voir que la douleur d'avoir fâché Dieu la touchait plus que la confusion et la honte d'avoir failli.

Deux de nos filles, âgées d'environ huit à neuf ans, ont pressé quasi un an durant leur maîtresse de les disposer à la communion. Se voyant rebutées, elles s'adressèrent à moi, me suppliant avec beaucoup de caresses, de leur accorder cette faveur. Leur ayant dit qu'elles étaient trop jeunes, elles ne perdent pas courage. Le R. P. Vimont les étant venu voir pendant l'Avent, pour leur donner quelque instruction, elles se jettent à ses pieds et le conjurent de leur donner Notre-Seigneur, du moins au temps de Pâques. Le Père leur promit qu'elles jouiraient de ce bonheur, si elles étaient bien savantes. Il n'est pas croyable combien cette réponse les réjouit ; mais la peur qu'elles eurent de ne pas bien répondre aux interrogations qu'on leur devait faire de ce grand mystère, les porta à me venir trouver tous les jours, pour me prier à jointes mains de les instruire. Enfin, elles ont joui de leur désir : Notre-Seigneur s'est emparé de leurs cœurs. La préparation et la ferveur qu'elles ont apportées à cette action toute divine, nous donnait autant d'étonnement que d'édification[5]...

Nous ne parlons point de nos séminaristes passagères[6],

5. Vimont reprend ici la plume *ex abrupto*. Nous n'en serons avertis que plus loin, lors du retour au mémoire de Marie de l'Incarnation.

6. RJ : *Nous ne parlons point*, dit la Mère qui a fourni ces mémoires, *de*... Toute la finale de la lettre est de Marie de l'Incarnation.

ni de leurs bons sentiments, ni des visites fréquentes et continuelles d'un très grand nombre de Sauvages, ni des petits secours que nous leur rendons incessamment. Il n'est pas quasi possible de les voir si riches et si pauvres des biens de la terre, sans se réjouir de leur bonheur et sans soulager leur misère. Nous ne faisons aucune mention des grands témoignages d'affection qu'ils nous rendent, nous voyant en ces contrées pour les secourir. Nous ne disons rien de ceux qui ont été faits chrétiens en notre petite chapelle, des instructions que nous leur donnons à notre grille et dans le lieu où nous enseignons nos séminaristes. Il y en a qui se viennent consoler avec nous sur leurs petites affaires ; d'autres nous visitent pour s'entretenir des grandeurs et des bontés de Dieu. Nous laissons tous ces bons sentiments pour le gros de la *Relation*, nous contentant de dire deux mots des séminaristes que nous avons incessamment avec nous dans notre clôture. Ces filles qui viendront quelque jour après nous[7] et qui n'auront pas vu l'étrange incommodité que nous recevons d'un petit coin de maison où il faut faire toutes les fonctions d'un grand monastère, ignoreront peut-être nos joies aussi bien que nos peines[8]...

(Été de 1642)[9].

---

7. Les Ursulines qui viendront dans la suite, et qui entreront dans le monastère que l'on faisait alors construire dans la Haute Ville.

8. « La vertu, la douceur et la joie, écrit le P. Vimont, au début de sa *Relation*, ont fait leur séjour dans les maisons dédiées à Dieu » RJ 1642 (Q 3 ; C XXII, 40). Même note l'année précédente, sous la plume du P. Le Jeune : « Quand nous voyons de jeunes filles délicates, renfermées dans leurs maisons sur les rives de notre grand fleuve, prendre part aux travaux de ce monde (la Nouvelle-France), avec une gaieté non pareille... » RJ 1641 (Q 56 ; C XXI, 112-114).

9. Ces mémoires ont été vraisemblablement fournis avant l'arrivée des flottes et du courrier de France, en juin ou en juillet au plus tard. A partir de ce moment, tout le temps devait être réservé à la correspondance avec la mère-patrie.

LXXXVIII. — La Mère Marguerite de St-Athanase a une Ursuline d'un couvent de Paris

Bibliothèque municipale de Troyes, Ms. 2196, fol. 117 (pièce 51). — Éditée pour la première fois par Eug. Griselle dans : *La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation... Supplément à sa correspondance*, pp. 58-59. — Texte revu sur l'original. Orthographe et ponctuation modernes.

... Pour ce qui est de ce que vous me mandez de feu Mlle Arnauld[1], nous n'en savions rien. J'espère que l'affection que cette bonne âme avait pour nous, nous sera utile dans le ciel et nous obtiendra par ses bonnes prières d'amples bénédictions pour notre séminaire.

Je n'ai point l'honneur de connaître la Mère de Ligny[2] (quoique

---

Lettre LXXXVIII. — Nous n'avons que la finale de cette lettre, et nous ne savons l'importance de la partie qui manque. Un découpage maladroit a entaillé la première ligne du fragment conservé, dont il ne reste que les mots : *l'affection... mon profit... mieux je*. La destinataire a peut-être gardé pour elle la portion qui lui était personnelle pour ne communiquer à Port-Royal que ce qui le concernait.

1. Catherine Marion, femme d'Antoine Arnauld, avocat au parlement de Paris, mère de ces vingt-deux enfants dont le *Nécrologe de Port-Royal* a écrit qu'ils étaient « tous illustres par leur savoir et leur éminente piété » (*Op. cit.*, pp. 101 et ss.), mais dont les plus célèbres sont les deux abbesses de Port-Royal, la Mère Angélique et la Mère Agnès, et le docteur de Sorbonne, Antoine Arnauld, l'auteur de la *Fréquente communion*. Après la mort de son mari, M^lle^ Arnauld, — le titre de Mademoiselle était alors donné aux femmes de haute bourgeoisie, — avait fondé le monastère de Port-Royal de Paris, où avaient été transférées en 1626 les religieuses de Port-Royal-des-Champs. Elle y était entrée elle-même, y avait pris l'habit des mains de sa fille Angélique, et y était décédée à l'âge de 68 ans, après y avoir vécu 18 ans sous le nom de Catherine de Ste-Félicité. Cette mort remontait au 28 février de l'année précédente. L'étonnement de Marguerite de St-Athanase d'avoir ignoré ce décès serait un nouvel indice des relations existantes entre les deux maisons de Port-Royal et des Ursulines de Paris. Il semble aussi que dans ses charités, qui furent grandes, la mère des Arnauld se fût particulièrement intéressée au Canada.

2. Madeleine de Ligny, dite de Ste-Agnès, fille de Jean de Ligny, seigneur de Ranticey et de Gragneul, et de Charlotte Séguier, sœur du chancelier Pierre Séguier. Entrée à Port-Royal de Paris en 1632, à l'âge de 16 ans, elle y avait passé ses premières années de probation religieuse sous la double direction de la Mère Angélique et de l'abbé de Saint-Cyran. Sa fidélité à ce dernier, fidélité qu'elle tenait de sa mère, lui avait déjà mérité de prendre place dans les annales de Port-Royal, lors du différend qui brouilla cette maison avec son ancien protecteur et directeur, l'évêque de Langres, Sébastien Zamet. Plus tard, Madeleine de Ligny devait devenir abbesse de Port-Royal. Ce fut en 1661, « en des temps très fâcheux, où (les) ennemis du Monastère s'efforcèrent en vain de la séduire par leurs calomnies, leurs brigues et leurs menaces ». Entendons par là qu'elle refusa de signer le *Formulaire* condamnant les cinq propositions de Jansénius. Exilée de Port-Royal, pour le fait de son opposition, elle devait être internée une quinzaine de jours aux Ursulines du Faubourg Saint-Jacques, et de là transférée aux Visitandines de Meaux. Sa détention aux Ursulines ne lui laissa qu'un souvenir agréable : « Elle (leur) sut tant de gré, écrit l'annaliste du Couvent,

je croie bien que nous soyons parentes). Je ne laisserai pas de vous supplier de lui faire mes très humbles recommandations. Je n'écris qu'à Madame son Abbesse[3]. Je lui écrirais néanmoins volontiers s'il y avait un peu de connaissance ; la vertu de cette chère cousine me donne un grand plaisir d'avoir part à ses saintes prières et à son affection. J'espère que votre charité me procurera ce bien : ce qui m'obligera de nouveau à me dire ce que je suis véritablement et de cœur, ma chère Mère, votre très obligée et très affectionnée sœur et servante en Jésus-Christ.

MARGUERITE DE ST-ATHANASE,
R[eligieuse] U[rsuline] I[ndigne].

Du séminaire de Saint-Joseph des Ursulines de la Mission de la Nouvelle-France, à Québec, ce 27 août 1642.

Suscription : A ma très honorée Mère, la Mère Marie-Angélique Ursuline[4], à Paris.

---

du bon traitement qu'elles lui avaient fait et de toute leur charité en son endroit, qu'elle s'en loua fort à Messieurs ses parents, le manda à Port-Royal, et le témoigna à plusieurs autres personnes » (*Annales manuscrites du Couvent du Faubourg Saint-Jacques...* Archives des Ursulines de Québec). Nous ne savons comment s'établissait la parenté des Flécelles, dont descendait Marguerite de St-Athanase, avec les Ligny. Peut-être était-elle récente et venait-elle par les Séguier. En tout cas, Marguerite, mise très jeune au pensionnat des Ursulines, et séparée de sa famille, n'avait pu connaître sa cousine Madeleine de Ligny, d'un an sa cadette (1).

3. Une lettre adressée par la même flotte à la Mère Agnès et qui ne nous a pas été conservée.

4. Nous ne connaissons pas cette Ursuline. Elle était certainement en relations avec Port-Royal et particulièrement sans doute avec la Mère Madeleine de Ligny. A Paris, il y avait alors deux couvents d'Ursulines : celui du Faubourg Saint-Jacques, et celui de la rue Sainte-Avoye. L'un et l'autre entretenaient des rapports cordiaux avec Port-Royal. La qualification de « très honorée » que Marguerite de St-Athanase donne à la destinataire de sa lettre indiquerait que celle-ci était ou avait été dans l'une des principales charges de la maison dont elle faisait partie.

NOTE

(1) *La Mère Marguerite de St-Athanase.* — Parlant des deux maisons de religieuses de Québec, dans les années 1639-1650, le P. Bressani remarque que « la plupart » des Ursulines appartenaient « à des familles nobles » (F.-J. BRESSANI, *Relation abrégée de quelques Missions des Pères de la Compagnie de Jésus...* Macerata, 1653 ; Montréal, traduction du P. F. Martin, 1852, p. 108). Parmi ces filles de qualité, deux surtout se distinguaient par leur naissance : Marie de St-Joseph, née de Savonnières de la Troche de St-Germain, et Marguerite de St-Athanase, née de Flécelles.

Les Flécelles — dont le nom s'écrivait aussi Flécel, Fléchelles, Flesselles et Flexelles — étaient originaires d'Amiens et d'une noblesse assez récente. Ils remontaient à Guy de Flécelles, mort avant 1569, et dont le fils, Philippe, écuyer, seigneur de Hautefontaine et du Plessis, avait été médecin ordinaire de François Ier et de Henri II ; mais leurs filiations n'étaient clairement justifiées que depuis Gabriel de Flécelles, qui fut échevin de Paris en 1605 et mourut aux environs de 1611.

Le fils de ce dernier, Jean, vicomte de Corbeil-en-Brie, seigneur de Flécelles en Picardie, de Brégy, du Plessis-du-Bois, d'Yverny, de la Malmaison et autres lieux, entra dans la magistrature. Conseiller secrétaire du roi en 1604, secrétaire du conseil d'État et des Finances, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé en 1616, il était en 1621, président en la Chambre des comptes de Paris, charges « où il ne cessa de donner des preuves de sa capacité » et de son attachement « aux intérêts du roi Henry le Grand et à ceux du roi Louis XIII. » De son mariage avec Catherine d'Elbène, fille d'un gentilhomme florentin, il eut entre autres enfants, Nicolas, qui fit au XVIIe siècle la notoriété, sinon l'illustration, de la famille, et Marguerite, qui fut Ursuline, la future Mère Marguerite de St-Athanase, celle qui devait être la seconde supérieure du monastère de Québec.

Nicolas acheva l'ascension sociale des Flécelles. Son grand-père avait été qualifié de « noble homme », son père de « chevalier », lui, le sera de « haut et puissant seigneur ». Né en 1615, d'abord destiné aux armes, comme cadet d'une famille de robe, il entra dans la magistrature en 1637, après la mort de son frère aîné. Mais il laissa bientôt le parti de la robe pour la diplomatie. Plénipotentiaire du roi en Hollande en 1643, à Münster, en Danemark, en Pologne, en Allemagne, de 1643 à 1645, il est nommé conseiller d'État d'épée en 1644, et ambassadeur en Pologne, mission qu'il remplit de 1645 à 1650. La mort de son père, octobre 1649, le rappela en France. Il y rentre en 1650 comme ambassadeur extraordinaire de la reine Christine de Suède. Il prend alors du service dans les armées du roi. Nommé maréchal de camp en 1651, et en 1655 lieutenant-général du roi « en son armée de Piedmont », il se distingue dans plusieurs actions en Italie et dans les Flandres. Son mariage avec Charlotte de Saumaize de Chazan, dame d'honneur d'Anne d'Autriche, lui avait donné ses entrées à la cour. Mais cette union ne fut pas heureuse. Charlotte de Saumaize, intime amie d'Anne d'Autriche dont elle reçut d'abondantes gratifications sur sa cassette et sur son testament, était une « précieuse », qui tenait plus à être belle qu'à être mère. Par ailleurs, Nicolas de Flécelles ne se piquait pas de fidélité. Les deux époux se séparèrent. Nicolas de Flécelles, qui, malgré toutes ses charges et ses missions de confiance à l'étranger, semble n'avoir été qu'un pauvre homme pour Mademoiselle, devait mourir en 1689, d'après d'Hozier, — en 1684, d'après les *Annales des Ursulines de Québec*. — Son fils Jean-Baptiste, le comte de Brégy, continua la postérité.

Marguerite fut la dernière des enfants de Jean de Flécelles et de Catherine d'Elbène. Selon d'Hozier, elle aurait été baptisée le 14 juillet 1601. C'est évidemment une erreur. Les *Annales manuscrites* des Ursulines de Paris, qui furent écrites de son vivant, lui donnent vingt-six ans en 1640, lors de son départ pour la Nouvelle-France, et les *Annales manuscrites* des Ursulines de Québec, qui la

font mourir le 3 juin 1695, à l'âge de 81 ans, assignent au commencement de la courte maladie qui l'emporta la date du 28 mai précédent, jour *anniversaire* de sa naissance (Archives des Ursulines de Québec). Marguerite serait donc née le 28 mai 1614. Cette date si bien appuyée par des témoignages contemporains, renseignés et concordants, doit être préférée. Marguerite de Flécelles fut mise de très bonne heure pensionnaire aux Ursulines du Faubourg St-Jacques, d'où elle entra sans transition au noviciat. Elle fit ses vœux le 3 juin 1632, ce qui lui donnait huit ans de profession religieuse à son arrivée au Canada. Mais ses dons de naissance et de grâce suppléaient à sa jeunesse. En 1645, lors de la première sortie de charge de Marie de l'Incarnation, elle fut élue pour lui succéder. Elle n'avait que 31 ans. Depuis cette époque, jusqu'en 1672, année de la mort de la Vénérable Mère, Marguerite de St-Athanase gouverna alternativement avec elle le Monastère de Québec. Elle fut à sa tête pendant dix-huit ans.

Si sa parenté avec la Mère Madeleine de Ligny était assez éloignée, Marguerite de St-Athanase allait être unie, vingt ans plus tard, avec Port-Royal par des liens beaucoup plus étroits. En 1659, sa propre nièce, la seconde fille de son frère Nicolas, Anne-Marie de Flécelles de Brégy, devait entrer dans le célèbre monastère, où l'année suivante elle fit profession, sous le nom de Sœur Ste-Eustoquie. Filleule d'Anne d'Autriche, elle était surtout la fille d'une précieuse, Charlotte de Saumaize, et avait hérité de tous les défauts de ce bel esprit. On le vit bien « pendant le cours de la persécution de 1664 ». Impétueuse, impertinente, d'une humilité altière et agressive, elle fut à Port-Royal l'âme de la résistance à la signature du Formulaire, le rempart «de la vérité et de la grâce». Mais, dit Racine, «son tour d'esprit était faux et n'avait rien de solide ». Elle fut alors exilée aux Ursulines de St-Denis. On n'a pas conservé de traces de rapports épistolaires entre la Sœur Ste-Eustoquie et sa tante de Québec.

De 1640 à la fin du siècle, les Flécelles comptèrent parmi les bienfaiteurs les plus constants des Ursulines de Québec. Le *Registre* note fidèlement leurs dons généreux année par année. Ce sont des envois d'argent de Jean de Flécelles le père, de Nicolas le frère et de Jean-Baptiste le neveu de Marguerite de St-Athanase. Mais il y a aussi, une tante, M^me^ de Soupir, Marie de Flécelles, mariée à Daniel Baudoin, seigneur de Soupir ; une sœur, Renée de Flécelles de Brégy, mariée à Henri Hurault de l'Hospital, à moins que par cette sœur il ne faille voir Charlotte de Saumaize elle-même, la femme de Nicolas de Flécelles ; et une nièce, sans doute Anne-Marie de Flécelles de Brégy, avant son entrée à Port-Royal, car c'est en 1651 que sa charité est mentionnée. Par les *Annales manuscrites* du monastère de Québec, nous connaissons encore un autre membre de la famille également dévoué aux Ursulines, l'oncle de Marguerite de St-Athanase, l'abbé de Flécelles, autrement Guillaume de Flécelles, conseiller du roi en ses conseils, conseiller au parlement de Paris, chanoine et chancelier de l'Église de Noyon, qui par son testament du 2 janvier 1670 légua au monastère 100 écus de rente annuelle sur l'Hôtel de Ville de Paris. Nicolas de Flécelles devait un peu plus tard lui assigner la même rente dans son testament.

LXXXIX. — A UNE DE SES BELLES-SŒURS

L pp. 37-39, Lettre spirituelle XXII. — R XLIII.

Ma très chère et bien-aimée Sœur,

La paix et l'amour de Jésus soient votre partage pour l'éternité !

J'ai reçu vos deux lettres par les mains du R. P. Le Jeune[1] qui m'a assurée vous avoir rendu visite, ce qui m'a beaucoup consolée d'apprendre de vive voix des nouvelles de ceux que je chéris le plus. Je me réjouis des grâces et des faveurs que Dieu vous départ si libéralement, et encore plus des bonnes résolutions que sa bonté vous fait prendre de le servir le plus parfaitement qu'il vous sera possible le reste de vos jours. Je m'assure que vous vous trouverez bien de vous assujettir à un si bon Maître, *auquel servir c'est régner*. Vous avez à présent un grand avantage pour exécuter un si généreux dessein, car votre cœur n'étant plus partagé, comme il était durant les liens de votre mariage, vous êtes dans la liberté des enfants de Dieu, qui n'ont plus d'amour que pour leur Père. Portez vos enfants à vous imiter ; aimez-les plus pour le ciel que pour la terre, et faites en sorte qu'ils ne connaissent le monde que par nécessité. Je sais bien, ma chère sœur, que vous faites beaucoup mieux que je ne vous conseille, mais mon cœur ne se peut empêcher de vous dire ce que je voudrais faire si j'étais en votre place.

Ce m'a été un surcroît de joie d'apprendre que mon fils a fait profession dans l'Ordre de Saint-Benoît[2]. C'est

---

Lettre LXXXIX. — L porte la désignation déjà notée pour la lettre LXXVI : *A une de ses sœurs*. La destinataire semble cependant devoir être encore Louise Dugué, la veuve de Hélye Guyart.

1. Le P. Le Jeune, passé en France, comme on l'a vu, à l'automne de l'année précédente, était rentré au Canada avec la flotte de 1642. Il était arrivé à Québec dans le courant de juillet.

2. Toute la correspondance de Marie de l'Incarnation avec son fils, pour l'année 1642, est perdue. Claude avait fait sa profession le 3 février précédent. Il avait alors 23 ans accomplis, moins deux mois, étant né le 2 avril 1619.

une grâce que j'attendais depuis longtemps de la divine bonté, laquelle enfin a exaucé mes vœux par l'excès de ses grandes miséricordes. Qu'elle en soit éternellement bénie des Anges et des Saints ! Il m'a écrit la manière dont elle s'est servie pour l'attirer à son service, elle est tout extraordinaire[3] ; et maintenant il est en état de reconnaître devant Dieu, les bontés que vous avez eues pour lui.

C'est assez parler de votre France ; il faut parler de la nôtre, où la bonté divine veut être servie plus que jamais par de nouveaux cœurs qu'elle se gagne tous les jours. Ce sont nos chers néophytes qui, sans mentir, font honte aux chrétiens de l'ancienne France, nés et nourris dans le christianisme. Le diable est si jaloux qu'il fait tout son possible pour les détourner de leurs bonnes résolutions, mais en vain : car tant s'en faut qu'ils retournent en arrière, qu'au contraire ils sont si affermis dans notre sainte foi, et remplis d'un si grand zèle, qu'ils prêchent publiquement aux autres ce qu'ils ont appris de nos mystères et des maximes de l'Évangile. La consolation que nous en avons nous ôte le sentiment de nos petits travaux, et nous les fait chérir plus que je ne vous le saurais dire.

Pour mes dispositions particulières, je suis dans une

3. C'était la réponse de Claude à la question que sa mère lui avait adressée dans sa lettre du 4 septembre 1641 (lettre LXXVIII). Nous connaissons par Dom Martène « cette manière tout extraordinaire. » « Un jour, écrit ce dernier, que Claude (toujours dans l'attente de l'effet des promesses de la duchesse d'Aiguillon) était encore dans son lit, lisant la *Philosophie française* de Dupleix, ...il entendit frapper trois coups à la porte de sa chambre ; il se leva aussitôt, ...mais ayant (ouvert) il ne trouva personne... A peine était-il rentré qu'on recommença à frapper de nouveau ; ...ayant (ouvert sa porte une seconde fois), il demeura tout interdit de n'y trouver personne, d'autant plus que sa chambre était au milieu d'une grande galerie, où il était impossible qu'une personne eût frappé et se fût retirée en si peu de temps. Dans cet étonnement, la première pensée qui lui vint à l'esprit, fut que c'était sa bonne mère qui l'avertissait par ce signal de penser sérieusement à son salut, et au même instant la grâce agissant puissamment dans son cœur, il résolut de changer tout à fait de vie et de travailler avec application à sa sanctification. Pour cet effet, prenant sur-le-champ du papier et de l'encre, il commença à dresser une confession générale de toute sa vie » (M p. 18). C'est dans ces dispositions que, rendant visite à Dom Raymond de St-Bernard, il prit dans l'entretien qu'il eut avec ce saint homme « la semence de sa vocation religieuse » (M p. 19).

parfaite santé, grâces à notre bon Dieu qui me la donne. Les croix du Canada sont fréquentes, mais elles sont toutes aimables, et quoiqu'il n'y ait ici aucune satisfaction pour les sens, l'esprit néanmoins y vit plus content que s'il possédait tous les trésors de l'Europe. Ne laissez pas de prier toujours pour moi, et de communier quelquefois à mon intention, afin que je sois bien fidèle à Dieu dans les travaux que sa bonté permet de m'arriver dans sa nouvelle Église. Adieu, ma chère sœur, je vous aime plus que moi-même, et serai éternellement votre...

De Québec, le 28 août 1642.

XC. — A la Révérende Mère Catherine-Agnès de St-Paul, Abbesse de Port-Royal

Bibliothèque municipale de Troyes, Ms. 2196, fol. 128-129 (pièce 58). — Éditée pour la première fois, en 1876, par R (Lettre CCXXV), mais avec retouches. — Rééditée par A. Gazier en 1883 (*Revue critique d'Histoire et de Littérature...* Tome XV, N° 12, 19 mars 1883) d'après une copie ancienne, mais fidèle, de l'original, trouvée dans les papiers de Port-Royal, sauvés avant 1709 par M^elle^ de Thémericourt. — Rééditée à nouveau par Eug. Griselle dans : *La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation... Supplément à sa correspondance...*, pp. 59-61. — Texte revu sur l'original de Troyes ; orthographe et ponctuation modernes.

Jésus, Marie, Joseph.

Votre sainte bénédiction !

Madame ma très Révérende Mère,

Je ne mérite pas que votre Révérence ait daigné mettre la main à la plume pour m'honorer de l'une de ses lettres. Je suis dans une ordinaire confusion de ce que quantité de saintes âmes regardent de bon œil les pauvres religieuses de Canada, lesquelles ont bien d'autres sentiments d'elles-mêmes et, pour mieux dire, qui n'ont d'yeux que pour voir leurs misères et peu de correspon-

Lettre XC. — Sur la destinataire, voir la lettre LXXX.

dance à la haute grâce que la bonté de Dieu leur a départie. Il est vrai, ma très Révérende Mère, j'ai entendu parler[1] des plus saints du Canada : tous sont dans leur néant d'une façon admirable, tant la vue de l'appel apostolique leur paraît sublime et leur correspondance petite. Il est vrai, les sens ne soutiennent point en Canada ; l'esprit laisse la nature dans les pures croix qui s'y retrouvent[2], non seulement en elle-même, mais dans toutes les choses qui la peuvent rendre susceptible de croix. Et vous avez, en effet, compris ce point, ma Révérende Mère, en disant que vous respectez la grâce[3] et l'appel de Dieu en nous. Si jamais vous avez fait de bien à quelqu'un, que ce soit, s'il vous plaît, de remercier cette Bonté infinie de ses miséricordes sur moi, et lui demander l'anéantissement de mes malices, qui ne s'arrêtent pas seulement dans le sentiment mais passent dans [des] actes très fréquents ; et c'est ce qui me fait craindre être la cause et retardement[4] des affaires de Dieu dans sa nouvelle Église.

Les Iroquois n'y avaient point encore tant fait de ravages. Lorsque l'on était dans les plus grandes espérances du progrès du christianisme et qu'on l'expérimentait dans quantité de conversions[5], tant dans les Hurons qu'en ces quartiers des Algonquins[6], les Hurons étant ici venus en traite[7] à leur ordinaire, l'un de nos

---

1. C'est-à-dire j'ai conversé avec des missionnaires qui sont parmi les plus saints du Canada.

2. Gazier : *qui se trouvent;* Griselle : *qui a retrouvé;* R : *qui se retrouvent.* La variante de Griselle aboutit au non-sens. Celles de Gazier et de R sont des interprétations exactes. L'original porte *si* (pour *s'y*, comme dans beaucoup d'autres écrits contemporains). Le sens est que la nature non seulement trouve des matières de souffrances en elle-même, au Canada comme ailleurs, mais qu'en outre elle en rencontre dans toutes les choses qui sont capables de mortifier.

3. R trouve cette phrase « innocente en soi », mais néanmoins « quelque peu suspecte sous la plume d'une sœur d'Antoine Arnauld ». C'est poursuivre bien loin le spectre de la Grâce efficace. R tire en outre de sa découverte des conclusions qui ne sont que des anticipations arbitraires.

4. La cause du retardement.

5. Griselle : *concessions.* Faute de lecture.

6. Gazier met le point après Algonquins et ne fait qu'une seule phrase de tout le début du paragraphe. Cette interprétation est certainement inexacte.

7. Gazier : *en traité.* Contresens. Il s'agit de la traite des pelleteries.

Révérends Pères de la Compagnie et plusieurs chrétiens tant français que de leur nation, en s'en retournant, ont fait rencontre des Iroquois qui, s'étant trouvés les plus forts, les ont défaits, en ont tué plusieurs chrétiens, catéchumènes et autres, puis ils ont emmené captifs le pauvre bon Père Jogues[8], une de nos séminaristes huronnes[9], ses parents qui la remmenaient étant pleinement instruite, des Français et des Sauvages en nombre[10] ; en sorte que si leur rage accoutumée s'exerce à l'endroit de nos pauvres captifs, ils leur feront souffrir des tourments incomparables. Ils ne feront pas mourir notre pauvre fille, mais ils la marieront en cette barbarie, où son salut sera en grand hasard, pour être destituée de toute aide. C'est une très bonne chrétienne que nous avons eue deux ans. Elle sait lire et écrire ; elle retournait en son pays pour aider celles de son sexe à la foi et aux mœurs. Possible Dieu se servira il[11] d'elle pour les filles iroquoises. Cela nous étant inconnu, nous attendons les événements du dessein de la Majesté divine sur toutes ces pauvres victimes, que je vous supplie de lui faire recommander à ce qu'il en tire sa gloire. La *Relation* vous fera voir cette histoire par le menu[12] comme le progrès de l'Église. Vous pouvez juger si notre affliction a été grande pour les choses susdites, et d'autant plus qu'on n'y peut apporter remède, les difficultés de secourir nos gens étant insurmontables. Adorons ensemble les jugements de Celui qui *mortifie et vivifie, comme il lui plaît*[13].

Je rends très humbles grâces à votre Révérence de ses

---

8. R : *le bon frère Jacques*. La copie communiquée à l'éditeur était fautive : ce qui ne s'explique pas, la lecture de l'original n'offrant nulle difficulté à cet endroit. Mais R, à la lecture des *Relations* et surtout des lettres suivantes, aurait dû s'apercevoir de l'erreur et la corriger. Les négligences de cet éditeur ne sont malheureusement pas rares.

9. La petite Thérèse.

10. Sur cet épisode, voir plus loin la lettre.

11. Le *t* euphonique n'était pas encore entré dans l'usage universel au XVII[e] siècle.

12. En réalité la *Relation* de 1642 n'en devait faire qu'une courte mention, faute de renseignements sur les circonstances de la capture et sur le sort du P. Jogues et de ses compagnons (Q 2 ; C XXII, 34).

13. I[er] Livre des Rois, II, 6.

bienfaits, tant spirituels que temporels[14]. Nous avons grandement été édifiées de la lecture du livre de votre bienheureuse enfant, en laquelle il paraît que la grâce avait pris place[15]. Nous avons des filles sauvagesses qui parlent français ; nous (le) leur donnerons à lire pour leur utilité, et à une de son âge les habits et autres choses pour son usage, qui est aussi une fille, quoique jeune, qui est grandement avancée ; elle a communié à Pâques avec des ressentiments[16] tout extraordinaires. J'ose la vous recommander et toutes ses compagnes, mes Sœurs et moi qui en ai plus de nécessité que toutes, ce que je puis assurer à Votre Révérence, comme de me dire en toute humilité, Madame ma très Révérende Mère, votre très humble fille et très obéissante servante en Jésus-Christ.

Sœur Marie de l'Incarnation,
R[eligieuse] U[rsuline] Ind[igne].

De Québec, au monastère des Ursulines, le 30 août 1642.

Suscription : A ma très Révérende Mère, Ma Révérende Mère Catherine-Agnès de St-Paul, très digne Abbesse de Notre-Dame de Port-Royal, à Paris[17].

---

14. Allusion à l'aumône de Port-Royal transmise, comme l'année précédente, par les Ursulines du Faubourg Saint-Jacques.

15. Peut-être la notice biographique de la jeune demoiselle Marie-Charlotte de Constans d'Armentières, entrée comme pensionnaire à Port-Royal à 11 ans et morte à 14, en 1633. Dès son entrée, la Mère Angélique lui avait donné le petit habit, — le petit habit de Marguerite Perrier et de Claude Baudran, dans les deux tableaux de Philippe de Champaigne. — Marie-Charlotte vécut trois ans à Port-Royal, rendant cher à toutes les religieuses et à ses compagnes du pensionnat le nom de Sœur Marie de St-Augustin, sous lequel on la désignait *(Nécrologe de Port-Royal,* pp. 144-145). L'abbé Besoigne dans son *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal* (Tome I, pp. 141-145), donne un abrégé de sa vie d'après « le tableau que les Religieuses ont fait de cette petite sainte ». Ne serait-ce pas cette relation, qui fut sans doute imprimée, que la Mère Agnès aurait envoyée à Québec ?

16. *Ressentiments,* sentiments.

17. R : « En 1642, date de cette lettre, la Mère Catherine-Agnès n'était pas abbesse de Port-Royal, mais elle en remplissait les fonctions à la place de sa sœur, la Mère Angélique, alors à Maubuisson, dont elle travaillait à réformer l'abbaye ». Autant d'assertions, autant d'erreurs. Le ministère de la Mère Angélique à Maubuisson prit fin en 1623 ; la dignité abbatiale à perpétuité et la coad-

XCI. — A la Mère Marie-Gillette Roland, religieuse de la Visitation de Tours

L pp. 350-351, Lettre historique XXIII. — R XLIV.

Ma très chère et très aimée Sœur,

Je ne reçois point de vos lettres qu'avec des sentiments de joie très intime. Je ne suis point en doute que votre cœur ne soit souvent ici, car serait-il possible que ma chère Sœur ne vînt point participer à nos satisfactions et à nos joies, lorsque nous voyons nos chers Sauvages lavés dans le bain de la régénération des enfants de Dieu ? Elle aime trop ce divin Maître, pour ne fondre pas avec nous en des larmes de dévotion, voyant l'amplification de son royaume. Il est beaucoup accru cette année, et il y a espérance d'un progrès encore beaucoup plus grand[1]. C'est merveille de voir la ferveur de ces nouveaux convertis, entre lesquels j'en vis baptiser un il n'y a pas longtemps, qui sortant du saint lavoir s'en alla à la chasse. L'on eut crainte que cette nouvelle plante qui était encore tendre, étant en la compagnie de plusieurs païens avec qui il devait hiverner, ne reprît leurs maximes et leur façon de vie. A son retour, je l'interrogeai fort sur tout ce qu'il avait fait durant le temps de son

---

jutorerie furent supprimées en 1630 et remplacées par la dignité abbatiale élective et triennale ; depuis 1636 jusqu'en décembre 1642, l'abbesse de Port-Royal fut effectivement la Mère Catherine-Agnès de Saint-Paul ; enfin, en août 1642, date de cette lettre, la Mère Angélique résidait à Port-Royal depuis 1636, et c'est seulement sur la fin de l'année que, le terme d'abbatiat de la Mère Agnès étant échu, elle fut élue abbesse en sa place.

Lettre XCI. — 1. Non que l'année ait été marquée par des conversions en masse. Mais les succès des travaux apostoliques des Pères Pijart et Raymbault chez les Nipissings ; ceux du P. De Quen à Tadoussac, chez les Sauvages du Saguenay ; et aussi les bonnes dispositions des Sauvages de la Baie de Chaleurs que l'on avait apprises à Québec par une lettre de leur missionnaire, le P. Richard, tout semblait autoriser l'espoir d'une moisson prochaine abondante dans tous les postes de la Mission de la Nouvelle-France. RJ 1642 (Q 93-99 ; C XXIII, 204-232 et Q 39, 44 ; C XXII, 218-246). A la seule résidence de Saint-Joseph, on avait enregistré cent baptêmes, moins que pour l'année précédente ; mais la plupart des Sauvages arrêtés étaient déjà chrétiens, et la menace des Iroquois empêchait les Sauvages des terres de venir se rendre sédentaires (Q 14 ; C XXII, 92).

absence ; il me rendit compte de tout avec une simplicité admirable. Je lui demandai entre autres choses s'il n'avait point été tenté. « Je l'ai été beaucoup, me dit-il, mais tout aussitôt je prenais en main le chapelet que tu m'as donné, je faisais le signe de la croix et je disais : Aie pitié de moi, Jésus, j'espère en toi, en toi qui détermines de tout ; chasse le diable et aie pitié de moi ». J'étais ravie d'entendre ce bon néophyte, et je voyais bien à ses dispositions qu'il était sorti plus fervent des dangers qu'il n'y était entré. Je ne vous dis rien qui approche de ce que nous voyons ; mais, ma chère Sœur, que Jésus vous apprenne lui-même ce qu'il fait dans les cœurs de ses enfants, où il écrit la loi de simplicité et d'amour.

Je vous rends grâces de l'amour que vous avez pour le Canada ; je vous rends grâces de vos bienfaits[2]. Vous m'avez infiniment obligée de me dire de si bonnes nouvelles de vos révérendes Mères et de vos chères Sœurs ; je les conjure de m'obtenir du ciel une grande et fidèle correspondance à toutes les grâces que je reçois de Notre-Seigneur. La précieuse mort de ma révérende Mère de Chantal a été le fruit de sa sainte vie[3]. Dieu soit éternellement béni en ses Saints ! Je vous salue et suis en lui votre...

De Québec, le 30 août 1642.

---

2. En 1642, deux couvents de la Visitation sont inscrits au *Registre des Bienfaiteurs ;* l'un, sous la mention : « Par les Mères de la Visitation, 100 livres », où l'on peut reconnaître le Monastère de la rue Saint-Antoine à Paris ; l'autre, qui pourrait bien être celui de Tours, ainsi désigné : « Un couvent de la Visitation, 60 livres ».

3. Jeanne Frémiot, veuve de Christophe de Rabutin, baron de Chantal, plus connue sous le nom de M^me^ de Chantal, la fondatrice de la Visitation, était morte le 13 décembre de l'année précédente à Moulins. Marie de l'Incarnation ne l'avait jamais vue, mais elle en avait souvent entendu parler, même avant d'entrer en religion, et elle était pleine d'admiration pour ses grandes vertus. En 1628, sur les instances de l'évêque de Dol, Marie de l'Incarnation avait un moment délibéré si elle n'entrerait pas dans l'institut de la Mère de Chantal ; sa vocation la porta ailleurs (*Écrits* I, 262-263, 279-280, note 3).

XCII. — A une supérieure d'un Couvent d'Ursulines en France

L pp. 351-353, Lettre historique XXIII. — R XLV.

Ma révérende Mère,

Très humble salut dans les plaies sacrées que Notre-Seigneur a voulu souffrir pour le salut des âmes !

Vous savez qu'enfin la divine Providence a disposé les choses en sorte que ces années dernières notre saint Ordre est passé dans ces contrées de Canada, afin que, selon la petite capacité de notre sexe, nous y puissions travailler à appliquer le Sang de Jésus-Christ aux âmes que la barbarie et l'ignorance semblaient devoir exclure de leur salut. Nous savons, ma révérende Mère, que nos Mères et nos Sœurs de France nous portent plus d'envie que de compassion, au sujet du choix qu'il a plu à Dieu de faire de nos personnes pour une entreprise si glorieuse et si sublime ; et nous connaissons bien aussi que nous étions indignes de cette grâce et qu'elles la méritaient beaucoup mieux que nous. Mais enfin sa puissance et sa bonté se font paraître où il lui plaît, et elles opèrent ses merveilles par qui et en qui il veut. Vous pouvez voir par les *Relations* que l'on imprime chaque année, les grands sujets de consolation qui adoucissent nos petits travaux par la bénédiction que Dieu leur donne, et par les espérances qui deviennent

Lettre XCII. — Dans L cette lettre est la lettre historique XIV. Faute évidente d'impression pour XXIV. — La destinataire est inconnue. La lettre est un spécimen de ces requêtes de caractère général et circulaire, que Marie de l'Incarnation et ses Ursulines durent écrire souvent en France, dans les premières années du séminaire, et sans doute encore longtemps après leur installation, pour intéresser la charité des couvents de la mère-patrie, et d'abord de ceux de leurs sœurs en sainte Ursule, à leur œuvre missionnaire. Parmi les correspondantes et bienfaitrices nouvelles de 1643 figureront les Ursulines de Dijon, qui deviendront par la suite des amies fidèles de Québec. Serait-ce à leur supérieure, la Vénérable Mère Marguerite Coutier de Château-Bornay, dite de St-Xavier, que cette lettre serait adressée ? Dijon faisait partie de la Congrégation de Paris, et les deux Ursulines du Faubourg- Saint-Jacques pouvaient connaître cette religieuse au moins de réputation.

plus grandes de jour en jour de voir établir et accroître le royaume de Dieu dans les âmes rachetées du Sang de Jésus-Christ. C'est ce qui nous augmente le courage, et nous fait prendre tous les jours de nouvelles résolutions de ne point épargner ni nos travaux ni nos vies pour la gloire de Celui qui a employé pour nous ses sueurs et son sang.

Mais, ma révérende Mère, puisqu'en ce qui nous regarde, il nous est nécessaire, pour exercer les fonctions de notre Institut, de subvenir non seulement aux âmes, mais encore aux corps des filles que nous instruisons, leur donnant le vivre et le vêtir, c'est ce qui me fait prendre la liberté, après vous avoir demandé le secours de vos prières, de vous supplier encore de nous vouloir procurer quelques commodités temporelles, selon les occasions que vous en pourrez avoir. Vous exercerez en cela le grand zèle que Notre-Seigneur vous donne de nous aider à cultiver sa vigne en cette terre étrangère. S'il y a charité et miséricorde, soit spirituelle soit corporelle, qui mérite récompense, j'ose bien vous assurer que c'est particulièrement celle-ci, parce que où la misère est plus grande, la miséricorde est aussi plus méritoire. Si les pauvres de France tirent quelquefois les larmes des yeux, je puis vous assurer que la vue de nos pauvres Sauvages serait capable de vous faire saigner le cœur, si vous les pouviez voir, comme nous les voyons, dans le besoin d'instruction pour leurs âmes et de toutes choses pour le soutien de leurs vies. En France, il y a beaucoup de nécessiteux, mais il y a aussi beaucoup de personnes charitables pour les secourir ; ici tous sont pauvres et nul ne les peut assister que nous, et quelque petit nombre de gens de bien qui sont passés de France[1] ; mais nous sommes pauvres nous-mêmes, et n'avons que par aumônes ce peu que nous avons pour nos nécessités. Vous infèrerez de là combien la miséricorde est grande et bien employée à l'endroit de ces pauvres abandonnés.

1. Encore étaient-ils, eux aussi, dans la gêne.

Je ne vous fais pas l'ouverture des moyens que vous pouvez prendre pour nous aider, comme serait de contribuer quelque chose par vous-même, de conjurer les autres supérieures de France de faire le même, d'inviter les filles de qualité que vous instruisez, ou bien leurs parents à cet œuvre[2] de charité ; et enfin de pratiquer[3] des personnes pieuses, qui ne demandent bien souvent que des moyens d'employer utilement leurs aumônes. O ma révérende Mère, que ne vous dirais-je pas sur ce sujet ! car le désir que j'ai du salut de ces pauvres âmes, et l'extrême nécessité où elles sont, me ferait volontiers aller prier et crier miséricorde pour elles par toutes les rues de nos villes de France, et demander l'aumône de porte en porte pour avoir de quoi subvenir à leur misère ; mais je ne crois pas vous en devoir dire davantage, croyant que c'est assez à une âme que je sais avoir le désir de les secourir pour l'amour de Jésus. Elles sont perdues si elles ne sont aidées ; et je sais que vous aimez leur salut.

La confiance que j'ai que vous aimez nos petits travaux m'a fait prendre la liberté de vous écrire cette lettre et m'en donne encore une autre, qui est que si votre charité s'exerce en notre endroit, et si vous faites quelque petite cueillette de celles[4] des personnes affectionnées à la gloire de Dieu, vous ayez la bonté d'en faire l'adresse à un très pieux gentilhomme de Caen, nommé M. de Bernières, qui s'employe charitablement à l'établissement de cette Maison[5]. C'est de quoi nous

2. Le XVII[e] siècle faisait *œuvre* du masculin, quand il voulait donner l'idée de la grandeur de la chose.

3. Chercher à gagner les bonnes dispositions des personnes pieuses en faveur de la Mission.

4. *De celles* : des charités.

5. De son côté, le P. Vimont, dans la *Relation* de 1642, lançait un appel identique à toutes les Ursulines de l'ancienne France : « Il est plus que très raisonnable, écrivait-il, que tous les Couvents d'Ursulines de France soient unis de cœur et d'affection au petit séminaire de Canada. Il y a quelques jours qu'une personne de bon sens disait qu'il serait très facile de faire subsister le petit séminaire de Québec et d'amplifier le nombre de leurs séminaristes sauvages. Il faudrait, disait cet homme d'esprit, que toutes les filles qui se rendent Ursulines en France, donnassent à leur entrée une pistole d'aumône (terme de compte employé ancien-

lui aurons des obligations éternelles, comme aussi à toutes les personnes de France qui feront le même, du nombre desquels[6] j'espère que vous serez, ma révérende Mère, et plusieurs autres personnes de piété par votre moyen, lesquelles auront autant de part au salut de nos pauvres Sauvages qu'elles leur auront fait part de leurs commodités. Et pour mon particulier, j'aurai un nouveau motif de me dire de toute votre communauté, et de vous plus particulièrement, la très obéissante fille et servante.

De Québec, le 16 de septembre 1642[7].

XCIII. — A la Mère Ursule de Ste-Catherine, supérieure des Ursulines de Tours

L pp. 353-367, Lettre historique XXV. — R XLVI.

Ma révérende, très chère et très honorée Mère,

Si j'ai cherché de la joie à l'arrivée des vaisseaux[1], ç'a été en ce qui me pouvait donner de vos nouvelles et de toutes mes chères Mères. J'en ai reçu à ma grande

---

nement pour signifier dix livres tournois) à ce petit séminaire ; si elles en donnaient deux, on ne les refuserait pas ; et par ce moyen, il n'y aurait aucune Ursuline qui ne coopérât au salut des Sauvages. Voilà un moyen de faire preuve de la vérité de leur zèle (de ce zèle qu'elles continuaient de manifester par leurs lettres). Que si elles veulent jouir de cette bénédiction, — c'est ainsi que je l'appelle, parce qu'il est impossible que le Ciel ne reconnaisse ce qui se fait pour l'application du Sang de Jésus-Christ, — elles auront aisément connaissance de celui qui traite en France les affaires de ces bonnes filles et de leur séminaire (Vimont désigne par là M. de Bernières), par l'entremise de la Mère Supérieure des Ursulines de Paris ou de Tours » RJ 1642 (Q 31 ; C XXII, 180). Cet entrefilet est une preuve de la grande gêne où se trouvait alors le monastère de Québec.

6. Nous avons remarqué déjà que le mot *personne* au XVII[e] siècle appartenait aux deux genres.

7. L : *1661*. Faute de typographie.

Lettre XCIII. — 1. Les nouvelles les plus alarmantes avaient d'abord couru sur le sort de la flotte de 1642 : capture de la « flotte de sel » par les Dunkerquois ; mort de l'amiral, M. de Courpon, coulé à fond avec son bâtiment : RJ 1642 (Q 3 ; C XXII, 38). L'événement n'avait pas tardé à démentir cette rumeur. En juillet, tous les vaisseaux de la flotte de Dieppe étaient arrivés à bon port. Le mois nous est connu par les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*.

consolation, tant par la lettre dont il vous a plu de m'honorer, que de vive voix par le R. P. Le Jeune, qui a eu la consolation de vous voir, et que Notre-Seigneur nous a rendu, au grand contentement de tout le pays[2]. Il ne peut se lasser de parler de votre chère Communauté, ni de l'estime qu'il fait de votre vertu en particulier. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler des nouvelles de France, il faut vous entretenir de celles de Canada.

Tous les sujets du séminaire vous sont acquis en la façon que Dieu le connaît. Nos cœurs, nos prières et nos vœux sont à vous, sans excepter nos petits travaux. Nos petites séminaristes ne vous aiment pas moins que nous : ce sont vos créatures que vous aimez, pourquoi n'auraient-elles pas pour vous un retour d'affection et de reconnaissance[3] ? Nous en avons eu cette année au-dessus de nos forces, mais notre bon Maître nous a fait la grâce de subsister, sans parler du secours que nous avons donné aux Sauvages sédentaires, qui ont passé l'hiver proche de nous, et qui faisaient leurs traînes[4], en une hauteur suffisante de la neige. Nous avons eu encore un grand nombre de passagers qui étaient presque continuellement à notre grille pour demander tant la nourriture spirituelle que celle du corps. La providence du Père céleste a pourvu à tout, en sorte que la chaudière était toujours sur le feu ; pendant que l'une se vidait, l'autre s'apprêtait.

Les vaisseaux ne furent pas plus tôt partis l'année dernière, que l'on nous amena un grand nombre de filles sauvages pour les disposer au saint baptême dans le séminaire, où ayant demeuré quelque temps, on en

2. Le Jeune rapportait en effet des assurances tangibles de l'intérêt du gouvernement du roi à la colonie. Malheureusement la mort de Richelieu, qui devait arriver à la fin de cette même année, allait considérablement limiter les résultats de sa mission.

3. Le *Registre des Bienfaiteurs* mentionne à l'année 1642 : « Par nos Mères de Tours, 400 livres et un bahut plein de toutes sortes de meubles (objets) et commodités. »

4. *Traînes*, traîneaux et aussi charroyages. L : *traînées*, correction fautive. L'éditeur peu familier avec les coutumes du pays aura remanié la phrase.

baptisa cinq à la fois en notre petite chapelle[5]. Comme elles étaient assez grandes, et capables de comprendre le grand bien que Dieu leur faisait par la grâce de la régénération, elles faisaient paraître à leurs visages et encore plus à leurs paroles, que le Saint-Esprit avait pris la possession de leurs cœurs, qui jusques alors avaient été la retraite des démons. Nous y avons encore vu baptiser un grand nombre d'hommes, de femmes et de filles, qui faisaient paraître des sentiments si chrétiens, que nos cœurs fondaient de tendresse et de dévotion. Une jeune femme fut tellement transportée dans cette action, qu'aussitôt qu'on lui eut versé sur la tête les eaux sacrées, elle se tourna vers les assistants en s'écriant : « Ah ! c'en est fait, je suis lavée. » Il y avait plus de dix-huit mois qu'elle pressait pour être admise au nombre des enfants de Dieu, c'est ce qui la fit crier si haut avec des tressaillements de joie non pareils.

Un jeune homme de ceux que nous vîmes baptiser ne voulut jamais partir, quoique tous ses gens le quittassent, qu'il ne fût lavé des eaux du saint baptême. Je l'interrogeai assez longtemps sur les mystères de notre sainte religion, et j'étais ravie de l'entendre, et de voir qu'il en avait plus de connaissance que des milliers de chrétiens qui font les savants. Ce fut pour cela qu'on le nomma Augustin. Durant son séjour à la chasse[6], il fut contraint de demeurer avec des païens de sa nation, qui est des plus libertines. Ils lui donnèrent de grands sujets d'exercer sa foi et sa patience ; mais quoi qu'ils lui pussent dire, ils ne l'ébranlèrent jamais,

---

5. Depuis l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance, le culte public se faisait à la Haute Ville dans une salle du magasin des Cent Associés convertie en chapelle provisoire. La petite chapelle des Ursulines au bord du fleuve était utilisée comme succursale ou annexe pour certaines cérémonies, les baptêmes en particulier.

6. C'est l'anecdote racontée dans la lettre à la Mère Marie-Gillette Roland, du 30 août précédent (lettre XCI). Les circonstances de la conversion et du baptême du néophyte ont été rapportées dans RJ 1642 (Q 17-18 ; C XXII, 108-112). Le P. Vimont ajoute : « Il a passé l'hiver avec de jeunes fripons, qui n'ont en rien ébranlé sa foi et sa constance. Il prenait souvent la croix de son chapelet, disant ces paroles : Jésus, fortifie-moi, aie pitié de moi, éloigne de moi les démons qui me veulent tromper ; toute mon espérance est en toi. »

et il ne quitta point sa prière, qui est le point sur lequel on le combattait. Étant de retour pour la fête de Pâques, je lui demandai comment il s'était comporté. « Ah ! me dit-il, le diable m'a grandement tenté ». — « Et que faisais-tu pour le chasser ? » — « Je tenais, répondait-il, en la main, le chapelet que tu m'as donné, et faisais le signe de Jésus (c'est le signe de la croix), puis je disais : « Aie pitié de moi, Jésus, car j'espère en toi ; c'est toi qui me détermines, chasse le diable afin qu'il ne me trompe point. » Ainsi ce bon néophyte demeura victorieux de ses ennemis visibles et invisibles.

Comme le grand fleuve de Saint-Laurent a été cette année tout plein de glaces [7], il a servi de pont à nos Sauvages, et ils y marchaient comme sur une belle plaine. Nous eûmes toute la satisfaction possible, la veille et le matin du saint jour de Pâques, de les voir accourir à perte d'haleine pour se confesser et communier. Comme nous sommes logées sur le bord de l'eau, ils aperçurent quelques-unes de nous et s'écrièrent : « Dites-nous si c'est aujourd'hui le jour de Pâques, auquel Jésus est ressuscité ? Avons-nous bien compris notre Massinahigan ? » C'est un papier où on leur marque les jours et les lunes. « Oui, dîmes-nous, mais il est tard et vous êtes en danger de ne point entendre la messe. » A ces mots, ils commencèrent à courir au haut de la montagne et arrivèrent à l'église, où ils eurent encore le temps de faire leurs dévotions. Ils étaient altérés comme des cerfs du désir d'entendre la messe et de recevoir le saint Sacrement, après en avoir été privés près de quatre mois. On les voyait venir par troupes en notre église pour faire leurs prières et rendre leur première visite au saint Sacrement, et nous prier de les aider à rendre grâces à Dieu de ce qu'il les avait gardés durant leur chasse, qu'il leur avait donnée très bonne [8].

7. Le dernier hiver avait été particulièrement long et rigoureux. Le P. De Quen, dans les mémoires qu'il avait communiqués au P. Vimont, parlait du 30 novembre précédent comme de l'un des jours les plus durs qu'il eût endurés depuis son arrivée au Canada, en 1635. RJ 1642 (Q 5 et 22 ; C XXII, 48 et 134).

8. Même fait raconté par RJ 1642 (Q 4 ; C XXII, 46). Comme le note Vimont,

Un excellent chrétien nommé Charles, dont les *Relations* parlent avantageusement, fut un des premiers qui arriva la veille de Pâques avec une grande troupe de femmes et de filles pour se disposer à la fête. Après son action de grâces, je lui damandai : « Que veux-tu faire de toutes ces femmes et filles ? » — « *Ho, Ningue,* me dit-il, c'est-à-dire, ma Mère, je les ai toujours gardées durant la chasse, et je n'avais garde de les laisser seules, de crainte qu'il ne leur arrivât accident ; nous avons toujours prié ensemble, et elles n'ont point eu d'autre cabane que la mienne. » Ce bon homme, qui mène une vie de saint, n'avait quasi rien rapporté de sa chasse, parce qu'il lui avait toujours fallu nourrir ses hôtesses, durant les trois mois de son absence, par un pur zèle de rendre service à Dieu, et pour la conservation de leur pureté. Il eut un zèle apostolique pour aller au Saguenay, afin d'inviter de nouveau sa nation à croire en Dieu. A cet effet il vint me trouver et me dit : « Je te prie de me prêter un crucifix assez grand, je te le rapporterai, je ferai un coffre exprès pour le conserver. » Je lui demandai : « Qu'en veux-tu faire ? » — « Je veux, dit-il, aller aider le Père De Quen à convertir ma nation [9]. D'ailleurs, il y a des lieux très dangereux où il ne saurait aller : ce sont des sauts en l'eau [10] où il faut toujours aller à genoux ; moi j'y irai pour convertir mes gens, je je ferai ce voyage que le Père ne saurait faire sans mourir. » Je le louai de son dessein et lui donnai mon crucifix, qu'il baisa et caressa avec une très grande dévo-

---

le jour de Pâques tombait ordinairement au temps que les Sauvages faisaient leur provision de chair d'élan ou d'orignal. L'élan en effet se chassait aux mois des grandes neiges. Les Sauvages quittaient alors leur résidence de Sillery pour s'enfoncer à sa poursuite dans les forêts.

9. La première mission de Tadoussac, celle de 1641, avait été confiée au P. Le Jeune : c'est lui en effet qu'il faut reconnaître dans l'anonyme de la *Relation* dont il est l'auteur. (RJ 1641 ; Chap. XII). Mais dans les six premiers mois de 1642, il était encore en France. Au printemps de cette année, le P. De Quen, qui avait été employé à Sillery durant l'hiver et à qui le montagnais était familier, fut désigné par le P. Vimont pour le remplacer. RJ 1642 (Q 39 ; C XXII, 220).

10. Le Jeune dans RJ 1637 les définit des endroits où le fleuve « rencontrant un fond ou un lit penchant et inégal, (va) d'une grande roideur et rapidité » (Q 74 ; C XII, 132). Nous disons aujourd'hui des *rapides*.

tion ; puis il sortit aussitôt pour aller trouver sa compagnie, qui était venue ici pour se faire instruire et baptiser. Ce Sauvage devenu apôtre a enseigné tous ceux de sa nation, en sorte qu'ils sont capables d'être mis au nombre des enfants de Dieu. Le Père De Quen, qui l'avait attendu à Tadoussac, n'ayant pu passer outre[11], fut ravi du zèle apostolique de ce bon Sauvage, et de voir un si heureux succès de sa prédication, de sorte qu'en peu de temps il en baptisa un grand nombre, réservant à une autre occasion les autres qui ne sont pas sédentaires, pour ne point hasarder le saint baptême qu'après les avoir bien éprouvés.

Le bon Victor[12], qui est un de nos meilleurs chrétiens, ayant peu de mémoire, oublie facilement ses prières. Il n'en est pas de même de son intérieur, car il est dans une attention continuelle à Dieu et dans un entretien familier et très intime avec sa divine Majesté ; mais il croit ne rien faire, s'il ne fait comme les autres chrétiens. Il s'en vient donc à la grille, et à la première de nous qu'il rencontre, il dit : « Hélas ! je n'ai point d'esprit ; fais-moi prier Dieu. » Il a la patience de se faire répéter dix ou douze fois une prière, et la croyant bien savoir il s'en retourne à sa cabane, où il n'est pas plus tôt arrivé qu'il l'oublie. Il revient à mains jointes, il confesse comme un enfant qu'il n'a point d'esprit, et prie qu'on recommence à l'instruire. Combien pensez-vous que cette ferveur est agréable à des âmes qui désirent la gloire de Dieu et le salut des âmes ! Le bon Charles, dont j'ai parlé ci-dessus, s'accorde des mieux avec celui-ci, car quand il le visite, il lui dit : « Prions Dieu, mon frère. » Ils se mettent à genoux et récitent trois ou quatre fois le chapelet sans se lever. Je n'avais dessein que de vous parler de nos séminaristes, mais comme ceux-ci sont passagers et la plupart du temps à notre grille,

11. Le P. De Quen avait été invité à se rendre dans les terres où résidaient les Sauvages du Saguenay et plusieurs autres petites nations. Mais le temps n'était pas encore venu de ces expéditions lointaines.

12. Le même Sauvage de Sillery, dont RJ 1642 parle sous le nom de Victor Ouechkioue, en rapportant de lui un trait différent (Q 11 ; C XXII, 80).

il ne m'est pas facile de m'empêcher de parler de leur ferveur, la charité me liant à nos néophytes d'une étrange manière.

Nous avons eu trois grandes séminaristes, qui ont été cet hiver à la chasse avec leurs parents pour les aider dans le ménage et à apprêter leurs pelleteries. Elles s'appellent Anne-Marie Uthirdchich, Agnès Chabvekveche, Louise Aretevir. Elles eurent bien de la peine à se résoudre à ce voyage, parce qu'elles devaient être trois mois privées de la sainte messe et de l'usage des sacrements ; mais leurs parents étant de nos principaux chrétiens, on ne les put refuser. Nous les garnîmes autant que la pauvreté du Canada nous le put permettre ; après quoi, elles nous quittèrent avec bien des larmes. Leur principal office était de régler les prières et les exercices de chrétien : ce qui passe pour un grand honneur parmi les Sauvages. L'une réglait les prières et les faisait faire avec une singulière dévotion, la seconde déterminait les cantiques spirituels sur les mystères de notre foi, et la troisième présidait à l'examen de conscience et faisait concevoir à l'assemblée l'importance de cet exercice. Mais quoiqu'elles passassent ainsi le temps dans des pratiques de dévotion, elles ne laissèrent pas d'écrire deux fois au R. P. Supérieur de la Mission et à moi en des termes si religieux et si judicieux, que tout le monde admirait leur esprit. Surtout Monsieur notre Gouverneur m'en parla avec une consolation toute particulière de voir en des filles sauvages, nourries dans les bois et dans les neiges, des sentiments de dévotion et une politesse d'esprit qui ne se trouvent pas, bien souvent, dans des filles bien élevées de la France. Le sujet de leurs lettres était que, se voyant si longtemps privées des sacrements, elles demandaient qu'on leur envoyât du secours pour les retirer de cet ennui. A leur retour, la première visite qu'elles firent fut au très saint Sacrement, et la seconde à l'image de la très sainte Vierge, à laquelle, comme aussi au petit Jésus, Anne-Marie avait cherché les premières fleurs du printemps pour faire des couronnes. Ensuite

elles nous rendirent compte de tous leurs comportements. « Ah ! disaient-elles, que la privation de la sainte messe et des sacrements nous a été pénible ! »

Noël Tekvermatch[13] à qui les deux premières appartiennent, ayant dessein de les retirer auprès de soi, parce qu'elles étaient suffisamment instruites, elles en apprirent les nouvelles, et pour rompre ce dessein, elles prirent la résolution de lui écrire. Elles me vinrent déclarer leur sentiment, et me demandèrent permission d'envoyer leurs lettres dont la première était conçue en ces termes :

« Mon frère, je suis résolue de ne m'en pas aller ; c'est une conclusion prise que je veux être vierge, et que je désire aimer et servir en cette maison où je suis Celui qui a tout fait. Je désire, dis-je, y demeurer toute ma vie, pour instruire des filles de ma nation. Si je puis une fois savoir lire et écrire, je les enseignerai plus efficacement à aimer Dieu. Apaise-toi, mon frère, apaise ma sœur, car je ne veux plus aller chez toi. Adieu donc, mon frère ; je te serai servante tant que je vivrai, et je prierai Dieu pour toi dans la maison des prières. »

Voici la seconde lettre :

« Mon frère, agréerais-tu que je demeurasse pour toujours avec les filles vierges en cette maison ? car de tout mon cœur je souhaite d'être vierge comme elles, et c'est une affaire d'importance pour moi que je sois toujours vierge. Quand je serai plus grande, j'instruirai les filles de ma nation, et leur enseignerai le droit chemin du ciel, afin qu'elles puissent un jour, après leur mort, voir Celui qui a tout fait. Voilà pourquoi j'ai résolu de ne m'en pas retourner chez toi, si tu l'agrées, et de demeurer pour toujours dans la maison des prières. Prie pour moi, je prierai pour toi tant que je vivrai et je te serai servante, moi qui suis ta fille Anne-Marie. »

Voilà le style dans lequel elles expriment leurs sentiments. Le R. P. De Quen voyant ces lettres, fut surpris

13. Le même que Noël Négabamat, le chef des Algonquins de Sillery. Tékouérimat, selon l'orthographe de RJ, était un titre que Négabamat portait en sa qualité de chef ; dans la langue algonquine, ce mot signifiait : celui qui a de l'importance. Les deux Sauvagesses Anne-Marie et Agnès, l'une et l'autre nièces du chef Algonquin, sont les mêmes dont les lettres des années précédentes ont déjà plusieurs fois parlé. Elles avaient été confiées ensemble aux Ursulines, dès le lendemain de leur débarquement à Québec (lettre LIX).

d'une si grande ferveur, les loua et leur donna de belles instructions. Il leur conseilla néanmoins de suivre leurs parents, ce qui n'empêcherait pas leurs bons desseins, si Dieu en voulait l'exécution.

Nous avons dans notre séminaire des personnes grandes et petites, des filles et des femmes, qu'on nous donne pour plusieurs causes déterminées dans le conseil des Sauvages. Nous en avons eu deux cet hiver, dont l'une fut ôtée à un païen qui l'avait prise pour femme, à l'insu de ses parents qui sont chrétiens, quoiqu'elle fût aussi païenne. Ces bons néophytes qui voulaient qu'elle fût instruite dans la foi, afin de la donner à un chrétien, ne pouvant souffrir cette injure, signifièrent à cet homme qu'il eût à quitter une autre femme qu'il avait, s'il voulait épouser leur parente, et de plus qu'il se fît chrétien. Il promit de le faire, mais comme il n'y a pas de foi[14] dans les infidèles, il manqua à sa parole : ce qui obligea ses parents de lui ôter cette femme et de nous la donner. Le R. P. De Quen nous dit qu'elle nous ferait bien de la peine, et qu'il croyait qu'en peu de temps elle romprait la clôture, et qu'elle ferait son possible pour retourner avec ce païen qu'elle aimait. Nous la reçûmes néanmoins avec affection. Elle fut triste deux ou trois jours, puis, tout d'un coup, elle devint douce comme un enfant ; elle désirait ardemment d'être instruite et de recevoir le saint baptême. Ses parents ne pouvaient croire un si grand et si subit changement, car elle ne voulait plus voir son mari qu'en cas qu'il se fît chrétien et que ses parents l'agréassent. Néanmoins, comme les Sauvages sont changeants, et qu'ils ne se fient pas volontiers les uns aux autres qu'après une longue épreuve de fidélité, ils la retirèrent dans leur cabane. Quelque temps après, cette pauvre femme étant allée en quelque lieu, elle fit rencontre de son mari : elle commence à fuir ; il court après ; elle entre dans la maison d'un Français ; il y entre avec elle ; elle se cache de crainte de lui parler ; il proteste

14. *Foi*, loyauté.

qu'il ne sortira point s'il ne lui parle. Il lui parle enfin et n'oublie aucune sorte de flatterie pour lui persuader de retourner avec lui, mais en vain. Il se met en colère, il crie, il menace de tuer tout le monde si l'on ne lui rend sa femme ; mais pendant qu'il s'emporte de la sorte, elle fit un petit détour sans qu'il s'en aperçût et prit sa course vers la cabane de ses parents ; et de la sorte elle se délivra des mains de cet importun. Pendant qu'elle était ainsi sollicitée, elle disait en son cœur : « C'est tout de bon que je veux croire, je veux être baptisée, j'aime l'obéissance. »

Elle dit qu'elle aime l'obéissance, parce qu'on lui avait défendu de parler à ce païen ; et ne pas obéir en ces rencontres, c'est un crime parmi nos nouveaux chrétiens. Elle raconte tout ce qui lui est arrivé, mais on ne la veut pas croire, et on dit constamment[15] qu'elle a volontairement suivi ce païen, et qu'elle a désobéi au commandement qui lui a été fait. Elle dit qu'elle veut être baptisée, mais quelque protestation qu'elle fasse, on tient conseil comment on punirait cette faute. Quelques-uns disent que pour un exemple perpétuel, il la fallait condamner à la mort ; et que si cette faute demeurait impunie, les femmes et les filles imiteraient sa désobéissance. D'autres, qui n'étaient pas si fervents[16], repartirent que pour la première fois il y fallait procéder plus doucement, et qu'il suffisait de la condamner au fouet en public. La conclusion en fut prise, et il ne restait plus qu'à trouver un exécuteur. Le plus zélé de la compagnie se leva, disant : « C'est moi qui le ferai. » Cependant la pauvre innocente ne dit mot, mais elle pense en son cœur que cette peine confusible[17] sera une disposition pour son baptême. Voilà toutes les femmes et les filles bien honteuses, car, par la sentence, elles devaient toutes assister à l'exécution qui se devait faire à la porte de l'église. On ne voulut pas néanmoins exécuter la

15. On maintient énergiquement.
16. Si emportés par le zèle de la répression.
17. Bien faite pour lui causer de la confusion.

sentence sans l'avoir communiquée au Père De Quen, qui était alors dans le confessionnal, fort occupé. Quand il fut en état d'écouter, on lui dit le mal qu'on croyait que cette femme avait fait et la résolution qui avait été prise de la punir. Lui, sans savoir ce qui s'était passé ni jusqu'où la chose devait aller, repartit que ce serait bien fait, puis il se retira. Voilà l'exécuteur qui mène la criminelle à la porte de l'église, lui commande de poser les mains sur la balustrade du pont, et lui découvre les épaules. Elle, sans se plaindre et avec une douceur et affabilité non pareille, obéit à tout ce que l'on veut. Alors, le fervent Sauvage élève sa voix, disant : « Écoutez, écoutez, Français, sachez que nous aimons l'obéissance : Voici une de nos filles qui a désobéi : c'est pour cela que nous l'allons punir ainsi que vous punissez vos enfants. Et vous, filles et femmes sauvages, autant vous en arrivera, si vous désobéissez. » Disant cela, il décharge un grand coup de fouet : « Compte, dit-il à la patiente, et retiens bien. » Il disait cela, parce qu'il devait donner cinq coups. Quand ce fut au troisième, le Père De Quen entendant qu'on ne cessait point et qu'on y allait fort rudement, sortit, et fit faire le holà au zélé exécuteur. La patiente se revêtit avec une grande douceur et tranquillité et alla trouver le Père pour le prier de la baptiser. Mais comme il ignorait son innocence, il la rebuta fort rudement, en lui disant : « Si tu veux que je te croie, va-t'en aux Ursulines demain après le soleil levé, et je te baptiserai avec tes compagnes si tu persévères. » Nous ne savions rien de tout ce qui s'était passé, mais le révérend Père, nous venant voir, nous fit le détail de toute l'histoire.

Il faut que je vous avoue, ma très chère Mère, que je pensai me fâcher contre lui, d'avoir laissé fustiger cette pauvre innocente, sans arrêter la ferveur inconsidérée des Sauvages, mais enfin, comme le tout s'était passé innocemment de part et d'autre, il fallut se rire de la simplicité des Sauvages, et demeurer édifiés de la patience de la femme. Elle devança le temps et vint me trouver

dès la pointe du jour avec une troupe de filles, me disant qu'elle venait attendre le Père pour être baptisée. Je lui demandai si, tout de bon, elle voulait être au nombre des enfants de Dieu ; elle me répond qu'elle n'est venue que pour cela. « Mais, lui dis-je, que dis-tu de ce que l'on t'a fustigée ? En es-tu bien contente ? » — « Oui, repart-elle, j'ai voulu souffrir cet affront pour me disposer au baptême, et j'ai enduré en paix, puisque Jésus a enduré et payé pour moi. » Je vous confesse, ma très bonne Mère, que j'étais ravie de l'entendre et de voir de si belles dispositions à la grâce. Je l'instruis, j'envoie querir le Père, il la baptise, et, durant la cérémonie, elle fit paraître une modestie qui témoignait assez que c'était sans feintise qu'elle poursuivait si courageusement. Je lui fis donner le nom de notre première Mère sainte Angèle[18], estimant que cela lui était dû, puisque Dieu l'avait convertie dans une maison de ses filles. Je lui demandai ensuite ses pensées sur la grande grâce qu'elle venait de recevoir. « Je pensais, dit-elle, au commencement : bientôt je serai lavée ; mon âme sera embellie, et Celui qui a tout fait m'aura pour fille. Lorsque je fus lavée, je dis en moi-même : Ah ! c'en est fait, je suis fille de Dieu : et durant tout le temps de la cérémonie, j'avais dans le cœur un plaisir extrême[19]. »

Jugez de là, ma chère Mère, du contentement que nous avons de voir tous ces miracles de la bonté de Dieu. Comme l'on baptise souvent des hommes et des femmes dans notre chapelle, nous voyons des sentiments si chrétiens dans nos bons néophytes, que notre extérieur fait connaître la joie de nos cœurs : ce sont des biens du Paradis qui adoucissent les épines du Canada et les rendent plus aimables que tous les plaisirs de la terre.

Je vous disais l'an passé[20] combien nos séminaristes

18. Sainte Angèle Mérici, née à Brescia (Italie) en 1474, morte en 1540, qui fonda la Compagnie de Sainte-Ursule d'où sont sorties les Congrégations d'Ursulines actuelles.

19. RJ 1642 raconte aussi cette anecdote (Q 18-20 ; C XXII, 114-124).

20. Dans le récit auquel les lettres des 4 et 15 septembre 1641 (lettres LXXVIII

sont ponctuelles à faire leur examen de conscience et à s'accuser charitablement les unes les autres, sans qu'aucune s'offense. Elles continuent ce saint exercice, par le moyen duquel elles vivent dans une pureté de cœur qui n'est pas croyable. Elles ont encore une inclination très grande à fréquenter les sacrements de pénitence et de communion, s'y disposant avec jeûnes et pénitences. Il y a peu de jours qu'une veille de communion, je fus contrainte de quitter l'office pour leur faire cesser une rude discipline, qui dura si longtemps que j'en avais horreur. Quand on leur accorde cette sorte de pénitence, ce qu'on ne fait pas aussi souvent qu'elles voudraient, elles tressaillent de joie, croyant que c'est une grâce singulière qu'on leur fait ; alors elles se disciplinent tout à bon. J'admire entre les autres la petite Marie-Magdeleine Abatenau[21], qui, âgée seulement de neuf ans, est aussi ardente à ces exercices de pénitence que les plus âgées et les plus robustes.

Notre bonne Huronne pour laquelle nous souffrons maintenant de très sensibles croix[22], ainsi que je vous dirai, est celle qui a le plus aidé cette année ses compagnes huronnes, tant par son exemple que par sa grande ferveur. Il ne se peut voir un plus grand zèle pour le salut des âmes que le sien.

Deux Hurons, ayant demeuré cet hiver en ces quartiers pour se faire instruire et baptiser, étaient souvent chez nous pour être enseignés et pour entendre les bons discours, tant de notre néophyte que de la Mère Marie de St-Joseph, qui sait la langue huronne. Ils étaient

---

et LXXXI) faisaient allusion et que nous ne possédons pas. RJ 1641 mentionnait aussi le même trait de délicatesse morale : « Je puis rendre bon témoignage de (la) conscience (de ces enfants), disait le P. Vimont ; mais je puis assurer avec sincérité que je n'ai entendu aucun enfant français de leur âge, ni deçà ni delà l'Océan, qui ouvrît son cœur plus nettement, et qui en reconnût mieux les petits plis et replis : en un mot, les Sauvages se confessent parfaitement bien ; c'est une chose admirable comme ils conçoivent l'importance de ce sacrement : cela m'a parfois donné de l'étonnement de voir que les barbares connaissent ce que les hérétiques ignorent ou veulent ignorer » (Q 4 ; C XX, 132).

21. La petite Sauvagesse de la lettre LXVI.

22. La petite Thérèse.

ravis d'entendre l'une et l'autre, ne pouvant comprendre comment une personne qui n'a jamais été en leur pays pût parler leur langue, et comment leur parente pût avoir tant d'esprit, et dire des choses si grandes de Dieu et de notre religion[23]. Ils écoutaient cette jeune fille avec une attention non pareille et un jour, comme l'un d'eux était sur le point d'être baptisé, il feignit de ne plus croire en Dieu, et par conséquent qu'il ne lui fallait plus parler de la foi ni du baptême. Alors, notre fervente Thérèse (c'est ainsi qu'elle se nomme), commença à s'émouvoir et à lui dire : « Comment parles-tu ? je vois bien que le diable a renversé et troublé toutes tes pensées pour te perdre. Sais-tu bien si tu ne mourras point aujourd'hui, et qu'à l'heure même tu irais en enfer où tu brûlerais avec les démons, qui te feraient souffrir d'horribles tourments ! » Ce bonhomme riait de tout ce qu'elle disait, ce qui lui faisait croire que c'était par un esprit de mépris qu'il parlait. Cela lui fit redoubler son exhortation pour le combattre ; mais n'en pouvant plus, elle nous vint raconter sa peine avec larmes : « Ah ! disait-elle, il est perdu ; il a quitté la foi ; il ne sera pas baptisé. Il m'a fait tant de peine de le voir parler contre Dieu, que s'il n'y eût eu une grille entre lui et moi, je me serais jetée sur lui pour le battre. » Nous fûmes aussitôt pour savoir la vérité, et si c'était tout de bon qu'il parlait ; mais nous reconnûmes sa feinte, et il nous témoigna que ce qu'il avait fait n'était que pour éprouver la foi et le zèle de notre bonne néophyte[24].

---

23. Ces deux Hurons faisaient partie de la troupe qui était descendue de la Huronie au printemps de 1641 pour la traite aux Trois-Rivières. Déjà en route pour rentrer chez eux, à l'automne, ils avaient rebroussé chemin pour hiverner à Québec et se faire instruire dans la foi. Ils furent baptisés au carême de 1642 : l'un, Atondo, eut pour parrain M. de Maisonneuve, qui le nomma Paul ; l'autre, Okhukouandoron, eut pour marraine M^lle^ Jeanne Mance, arrivée à Québec le 8 août 1641, qui le nomma Jean-Baptiste. Ils remontèrent à la Huronie après Pâques, et dès leur retour firent part à leurs missionnaires de leur admiration pour Thérèse (Voir plus haut les lettres LXXXIV et LXXXV). RJ 1642 (Q 24 ; C XX, 142-144).

24. «L'un des motifs que (ces deux Hurons) eurent d'embrasser la foi de Jésus-Christ fut de voir le zèle d'une jeune séminariste, leur compatriote. Cette enfant, âgée d'environ treize à quatorze ans, leur parlait de Dieu et de la grandeur de

Nous fîmes nos exercices spirituels après la fête de Pâques. Quand nous les eûmes finis, notre Thérèse eut aussi désir de les faire. A cet effet, elle se retira sur une montagne qui borne notre clôture ; et en partant elle dit à une de ses compagnes : « Je m'en vais me cacher comme les filles vierges, et là je prierai Dieu pour tous les Sauvages et les Français et pour vous toutes, afin qu'il vous fasse miséricorde, et pendant tout ce temps je ne parlerai à aucune créature, mais seulement à Dieu. » L'autre, bien étonnée de cette entreprise, et tout ensemble bien édifiée, en vint donner avis à ses compagnes, qui toutes ensemble furent trouver notre ermite, et lui dirent qu'elles voulaient être de la partie. Elles la ramenèrent au logis, où elles se firent chacune une petite cellule où elles s'enfermèrent et gardèrent un silence très exact. Elles firent des prières et des oraisons continuelles durant tout le temps de leur retraite, ce qui nous donna bien de la consolation, étant une chose rare que des filles sauvages, nées dans une liberté étrange, se captivent de la sorte et gardent une solitude volontaire. Cependant elles passèrent tout ce temps dans une si grande douceur qu'il les en fallut retirer de force, y allant avec trop de zèle et de sévérité [25].

Nous avons eu cette année les vaisseaux plus tôt qu'à l'ordinaire, n'ayant été que deux mois à leur voyage [26].

---

nos mystères, avec une si douce éloquence naturelle, tirée de l'affection de son cœur, que ces bonnes gens étaient puissamment touchés, en sorte que l'un de leurs plaisirs était de la visiter de temps en temps. » Le P. Vimont ajoute encore : « Il ne venait aucun Huron à Québec, qu'elle ne le prêchât et souvent avec fruit » RJ 1642 (Q 34 ; C XX, 190-194).

25. Voir le même fait raconté par le P. Vimont, résumant d'ailleurs Marie de l'Incarnation. RJ 1642 (Q 34 ; C XX, 188-190). La petite maison des Ursulines, située à près de cent mètres du bord du fleuve, ne se trouvait guère qu'à cinquante mètres de la « montagne » de Québec. Leur enclos allait jusqu'au pied du rocher, qui le fermait à l'ouest, avec ses pentes boisées et abruptes comme une muraille.

26. En juillet, disent les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, sans autre précision. De l'expression de Marie de l'Incarnation on peut induire que ce fut dans la première quinzaine du mois. La flotte de Dieppe qui ramenait au Canada le P. Le Jeune, apportait aussi du renfort aux Hospitalières et aux Ursulines : aux premières, une postulante, d'origine écossaise et de la famille des Stuart, M^lle^ Irwin, qui, il est vrai, dut retourner à Dieppe l'année suivante, mais pour revenir plus tard ; aux secondes, une sœur converse, envoyée par les Ursulines de Dieppe, Anne Bataille, dite de St-Laurent.

A leur arrivée, nous avons trouvé du rafraîchissement pour nous et pour nos séminaristes[27], qui en sont si reconnaissantes, qu'elles chantent tous les jours des cantiques de louanges à Dieu, et de reconnaissance envers vous devant le très saint Sacrement. Et cela n'est-il pas bien raisonnable, ma très chère Mère, puisqu'elles ne sont à Dieu que par le secours de leurs bienfaiteurs ? Les Sauvages sont naturellement ingrats, comme nous l'expérimentons en ceux qui ne sont pas encore baptisés ; mais pour ceux qui le sont, la grâce dont leurs âmes sont embellies les rend très reconnaissants, et presque toutes leurs prières et leurs communions se font pour la conservation des personnes de France qui leur font du bien, et qui par leur charité les ont retirés de l'infidélité[28].

Les vaisseaux étant arrivés[29], les Hurons se rendirent aux Trois-Rivières sans avoir fait aucune rencontre des Iroquois[30]. Le R. P. Isaac Jogues, qui avait fait le voyage avec eux, vint jusqu'à Québec avec cinq Hurons, tant chrétiens que catéchumènes, trois desquels, qui

---

27. Le *Registre des Bienfaiteurs* donne comme somme totale des aumônes pour l'année 1642 le chiffre de 2701 livres. En plus des « meubles et commodités » envoyés par les Ursulines de Paris et de Tours, il y avait aussi des provisions de bouche, des douceurs, dont la mention n'a pas été conservée, mais dont nous pouvons imaginer le détail par des passages plus explicites du même document.

28. Les Sauvages étaient naturellement orgueilleux et insouciants, et ces défauts expliquaient déjà suffisamment leur ingratitude. Mais de plus, ils étaient peu expansifs. Cette extrême réserve ne donnait que plus de poids à leurs manifestations affectives.

29. Phrase qui porte la marque évidente ou de la retouche de l'éditeur, ou de la précipitation avec laquelle elle a été écrite. Nul rapport de cause à effet entre l'arrivée de la flotte et celle des Hurons. Ceux-ci avaient quitté la Huronie près d'un mois avant qu'elle n'apparût devant Québec. C'est en effet, le 13 juin, que le P. Jogues se joignit à la troupe des Hurons qui descendaient aux Trois-Rivières, pour la traite.

30. L'expédition était composée de quatre canots et de 45 hommes, dont 5 Français : le P. Jogues, envoyé pour les affaires de la Mission, le P. Raymbault, qui revenait à Québec pour tenter de refaire sa santé gravement altérée, un serviteur ou *donné*, Guillaume Couture, et deux autres, dont nous ne savons pas les noms. Un chef valeureux, nouvellement converti, Eustache Ahatsitari, que nous retrouverons bientôt, la commandait. Elle mit trente-cinq jours à atteindre les Trois-Rivières, où elle dut parvenir vers le 17 ou 18 juillet. Le P. Jogues laissa le gros de la troupe aux Trois-Rivières, pour accourir à Québec, où il ne passa guère plus d'une semaine.

étaient les plus considérables, étaient parents de notre Thérèse[31], et venaient à dessein de la retirer afin de la pourvoir. Durant tout leur séjour à Québec, ils étaient presque toujours ou dans notre chapelle ou à notre grille ; l'on eût dit, à voir la grande modestie de de ces bons néophytes, qu'ils eussent été élevés dès leur enfance parmi des religieux. Ils nous firent des harangues si chrétiennes que nous étions ravies de les entendre parler ; il ne se peut voir des remercîments plus humbles que ceux qu'ils nous faisaient pour les soins que nous avions eus de leur parente, depuis deux ans qu'elle demeurait au séminaire. Ils tenaient pour miracle de la voir lire et écrire, ce qu'ils n'avaient encore jamais vu parmi eux ; ils la voyaient adroite comme une Française, ils l'entendaient parler deux ou trois sortes de langues[32], et ils croyaient déjà qu'elle serait l'exemple de leur nation et la maîtresse des filles et des femmes huronnes. Nous la pourvûmes de tout ce qui était nécessaire à son mariage, par le moyen de nos amis[33], ensuite de quoi il fallut la rendre. Je ne sais en qui il y a eu le plus de répugnance et de douleur, en elle de nous quitter, ou en nous de la perdre. Mais enfin, l'exhortation que lui fit le Père Jogues touchant l'obéissance qu'elle devait à ses parents la fit résoudre. La peine que nous avions à la laisser aller était fondée sur la crainte de ce qui lui est arrivé. Mais enfin, il fallut se vaincre de part et d'autre. On l'embarqua, et le R. P. Jogues, qui accompagnait la flotte des Hurons, la mit, pour une plus grande sûreté, dans un de ses canots où il y avait trois de ses domesti-

31. L'un d'eux nous et particulièrement connu par les *Relations*. C'est Joseph Taondechoren, le frère de Joseph Chiouantenhoua, le « chrétien » de la Huronie, tué par les Iroquois dans l'été de 1640 (Voir les lettres de 1641). Ces deux Joseph étaient les oncles de la petite Thérèse. Joseph Taondechoren s'était converti aussitôt après le meurtre de son frère : il était l'un des néophytes les plus considérables de l'Église huronne.

32. Thérèse parlait le français. En plus de sa langue maternelle, elle savait aussi sans doute l'algonquin.

33. Peut-être les Visitandines de la rue Saint-Antoine, qui avaient déjà marié en 1641, l'algonquine Marie Amiskoueian, et à qui la Vénérable Mère avait aussitôt envoyé un « billet » pour le mariage d'une seconde séminariste (lettre LXXIV).

ques[34]. Ils ne furent pas quinze lieues avant dans le fleuve, qu'ils firent rencontre des Iroquois, qui les attendaient au passage[35], très bien armés[36]. Ces barbares attaquent nos pauvres Hurons qui s'accordent de se battre à terre. Les voilà aux mains, mais enfin les Iroquois mettent les Hurons en fuite. Le R. P. Jogues[37] fut pris avec deux braves Français et quatre de nos principaux chrétiens, parents de notre Thérèse, qui fut

---

34. La concision de la phrase, et sans doute aussi la ponctuation défectueuse de L, ont induit le P. de Charlevoix en erreur, en lui faisant fixer le lieu du drame qui allait suivre entre Québec et les Trois-Rivières, alors qu'il se déroula au delà de cette dernière habitation (P. DE CHARLEVOIX : *Histoire et description générale de la Nouvelle-France...* Paris, 1744. Édit. in-12. Tome I, p. 364). Marie de l'Incarnation fut peut-être interrompue à cet endroit de sa lettre. En tout cas, sa pensée se reporte brusquement et sans transition de l'allusion aux adieux de Québec à la scène de l'embarquement aux Trois-Rivières. Nous avons adopté une ponctuation qui dissipe en partie la confusion, en faisant commencer avec le départ des Trois-Rivières un nouveau développement. L porte : «Mais enfin il fallut se vaincre de part et d'autre ; on l'embarqua, et le R. P. Jogues qui accompagnait la flotte des Hurons... » Marie de l'Incarnation ne pouvait ignorer que la flotte des Hurons ne se constitua qu'aux Trois-Rivières.

Le départ de Québec eut lieu le 27 ou le 28 juillet, par le fleuve. Le lendemain, on accostait aux Trois-Rivières. On ne s'y attarda pas. Thérèse profita de cette relâche pour envoyer à la Mère de l'Incarnation son dernier adieu (lettre LXXXVI). C'est le 1er août, d'après RJ 1647 (Q 18 ; C XXXI, 20), que la flottille des Hurons quitta les Trois-Rivières. Elle se composait de douze canots et emportait tout l'approvisionnement des missionnaires pour l'exercice 1642-1643. L'un de ces canots était monté par deux Français qui s'étaient offerts gracieusement au service de la Mission, d'où leur nom de « donnés », Guillaume Couture et René Goupil, et un domestique gagé, Français lui aussi, dont nous ignorons le nom. C'est dans cette embarcation que prit place la petite Thérèse.

35. En remontant le Saint-Laurent, on entre, à environ trois lieues au-dessus des Trois-Rivières, dans un vaste élargissement du fleuve, dont le lit atteint alors près de quatre lieues de largeur. C'est le lac Saint-Pierre, qui s'étale sur une longueur de plus de cinquante kilomètres. A l'extrémité occidentale de cette immense nappe d'eau se trouve un groupe de petites îles boisées, au delà desquelles, entre Berthier et Sorel, le fleuve reprend son cours normal. C'est dans ces îles, qui sont à proximité du Richelieu (appelé alors la rivière des Iroquois, parce qu'il conduisait dans leur territoire) et de son confluent avec le Saint-Laurent, que les Iroquois avaient tendu leur embuscade.

36. Eux seuls, parmi les nations sauvages, étaient pourvus d'arquebuses, que les Hollandais de la colonie de l'Hudson leur troquaient contre des pelleteries.

37. Isaac Jogues, né à Orléans le 10 juin 1607, entré aux Jésuites en 1624, était arrivé à Québec le 2 juillet 1636. Au milieu du mois suivant, il était parti pour la Mission des Hurons, d'où il était redescendu à Québec pour la première fois à l'été de cette année 1642. En 1624, durant son noviciat, il pensait déjà aux missions. C'étaient alors celles d'Ethiopie qui avaient ses préférences. D'après le P. Vimont, le P. Louis Lallemant, son maître des novices, lui aurait déclaré à maintes reprises qu'il mourrait au Canada.

liée avec un sien cousin, âgé seulement de quinze ans. Ils furent emmenés avec plusieurs, tant catéchumènes que païens, jusqu'au nombre de vingt-huit[38], qui expérimenteront, s'ils ne l'ont déjà fait, la tyrannie de ces barbares, si la bonté de Dieu ne les retient. Jugez de grâce, ma très chère Mère, quelle douleur nous a causée cette triste nouvelle. Le Canada n'avait point encore vu un pareil accident, depuis qu'on y prêche le saint Évangile. L'on dit pourtant qu'ils ne tueront pas notre captive, mais qu'ils la marieront à quelqu'un des leurs. Si Dieu conservait le révérend Père et nos chrétiens, on croit que ce serait une ouverture à la lumière de l'Évangile dans ce pays infidèle ; mais, selon les apparences humaines, ils sont à présent tous massacrés, et nous avons prié pour les chrétiens comme s'ils étaient morts. Au même temps, un autre parti iroquois prit une compagnie de Hurons, qui venaient faire leur traite proche de Montréal, tellement que ces barbares commandent la rivière de toutes parts[39].

Lorsque les Hurons furent défaits, Monsieur notre Gouverneur était aux Trois-Rivières, attendant un vent favorable pour aller construire un fort sur la rivière des Iroquois, par la libéralité de Monseigneur le Cardinal[40].

---

38. Le récit du P. Jogues dans RJ 1647 (chap. IV) porte vingt-deux prisonniers et trois Hurons tués sur place. Dans sa *Relation* de 1642, le P. Vimont dit : « Vingt-trois Hurons furent en partie massacrés, en partie liés et garrottés avec le Père (Jogues) pour être conduits au pays de ces barbares, qui en feront peut-être une curée plus sanglante que les chiens ne font d'un cerf » (Q 49 ; C XXII, 268-270).

39. Cette surprise eut lieu à peu près dans le même temps que la capture du P. Jogues. Onze canots, chargés d'hommes et de fourrures, descendaient aux Trois-Rivières. Pour chasser « le cerf et les vaches sauvages », les hommes s'arrêtèrent dans une île de l'Outaouais (l'Ottawa), à environ cinquante lieues au nord-ouest de l'île de Montréal. C'est là qu'ils furent attaqués, mis en fuite, faits prisonniers ou massacrés, en un moment, et qu'ils perdirent leur cargaison. Une bande de fuyards put accourir aux Trois-Rivières et « y donner avis que les chemins étaient assiégés en divers endroits » RJ 1642 (Q 50 ; C XXII, 272-274).

40. Le P. Le Jeune, durant son dernier séjour en France, avait obtenu de Richelieu une somme de 10.000 écus, en vue de faire construire des forts contre les Iroquois et d'arrêter leurs courses (Voir : lettre du P. Charles Lalemant au P. Étienne Charlet assistant de France à Rome, datée de Paris le 28 février 1642 ; et lettre du P. Paul Le Jeune au P. M. Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus, datée de Dieppe le 23 avril de la même année). D'après cette dernière lettre un fort devait être élevé dans la Huronie. Montmagny décida d'en construire

Il avait voulu faire attendre les Hurons afin de leur faire escorte ; mais ces bonnes gens, qui ne craignent les dangers que quand ils voient l'ennemi, le remercièrent ; et justement ils furent pris proche le lieu destiné à la construction du fort. M. le Gouverneur apprit ces tristes nouvelles lorsqu'il allait partir[41], mais le mal était sans remède, car ces barbares s'enfuirent, et furent querir de nouvelles forces, emportant leur butin, qui était de valeur de huit mille livres[42]. Ces barbares, ne sachant point que l'on voulait borner leur rivière, firent un fort à une lieue de là, afin d'avoir le chemin libre. Une troupe de trois cents hommes[43] se débanda pour fondre sur les Français et sur les Sauvages qu'ils pourraient rencontrer. Cependant M. le Gouverneur faisait puissamment travailler à son fort, de sorte que les Iroquois, trouvant dans leur chemin ce qu'ils n'attendaient pas et ce qu'ils n'y avaient pas vu quelques jours auparavant, furent extrêmement surpris. Néanmoins, comme ils sont vaillants, et que la mémoire de leur victoire encore toute récente leur enflait le cœur, ils attaquèrent le fort jusqu'à vouloir mettre le pied dedans. La mêlée fut grande, et il y eut bien des coups de part et d'autre. Les ennemis étaient dans leurs barques d'où ils voulaient tout ravager, prenant la commodité des meurtrières du fort pour tirer sur les Français. Ces gens, qui pensaient rencontrer des fuyards, comme les Hurons et les Algonquins, firent les vaillants au commencement ;

---

un autre à l'embouchure du Richelieu, pour interdire l'accès du Saint-Laurent aux Iroquois. Ce fort qui fut appelé Richelieu, fut érigé sur l'emplacement actuel de la ville de Sorel. Il ne dura que quelques années et fut dans la suite remplacé par le fort de Chambly.

41. Montmagny partit néanmoins et arriva à l'embouchure du Richelieu le 13 août.

42. « On envoyait par ces canots, écrit Vimont, le petit ameublement de nos Pères qui sont aux Hurons et la plus grande partie de ce qui était nécessaire pour leurs chapelles, pour leurs vivres et pour les besoins de trente-trois personnes que nous entretenons dans cette extrémité du monde, pour procurer la conversion de ces peuples. Tout cela est tombé entre les mains de ces barbares. » Le courrier destiné aux missionnaires était également perdu. RJ 1642 (Q 49-50, C XXII, 270-272).

43. Sept cents, dit Charlevoix (*Op. cit.*, p. 357), mais il exagère.

mais, par la bonne conduite de Monsieur notre Gouverneur, ils furent mis en déroute avec une telle épouvante, qu'on a trouvé une partie de leurs armes qu'ils avaient jetées çà et là afin de fuir plus légèrement[44]. Il y a eu quantité de leurs gens tués et blessés, comme on a remarqué dans la poursuite qu'on en a faite, les chemins étant pleins de sang et des écorces où ils portent leurs morts et leurs blessés. Du côté des Français, il y a seulement un homme tué et quatre blessés[45]. Les armes de ces barbares, sont : flèches, massues et fusils. Ils avaient justement trouvé dans la capture qu'ils firent des Hurons tout ce qu'il leur fallait pour nous faire la guerre, outre ce qu'ils avaient eu des traîtres Hollandais[46]. Jamais ils n'avaient osé attaquer les Français dans leurs forts, et

---

44. Voir sur ce combat et ses conséquences, le récit de Vimont dans RJ 1642 (Q 50-52 ; C XXII, 276-284). L'affaire eut lieu, d'après le récit de Vimont, le 20 ou le 21 août.

45. Les pertes iroquoises ne furent pas si lourdes qu'on l'avait cru d'abord. La construction du fort, commencée seulement depuis sept jours, n'était pas très avancée. Le Français tué était le caporal Deslauriers. Parmi les quatre blessés, figurait le secrétaire de Montmagny, Martial Piraube, dont le nom paraît souvent au bas des actes de cette époque. Il avait été atteint d'un coup d'arquebuse à l'épaule.

46. En 1642, l'état de paix existait entre les Provinces-Unies (la Hollande) et la France, de même qu'entre leurs colonies de l'Amérique du Nord. On ne relève pas alors d'acte d'hostilité flagrante contre la Nouvelle-France, ni de la part de William Kieft, directeur général de la Nouvelle-Hollande (appelée alors les Nouveaux Pays-Bas ou la Nouvelle-Belgique) au nom de la Compagnie des Indes Occidentales, ni de celle de son lieutenant Arendt van Corlaer, commandant du poste de traite du Fort-Orange (Rensselaerswyck, Albany). Mais la Compagnie des Indes Occidentales, afin d'attirer les émigrants sur l'Hudson, avait été contrainte de renoncer à son monopole commercial en faveur de ses colons. Une conséquence déplorable de cette liberté des échanges avait été le droit laissé aux particuliers de trafiquer des armes à feu. Ceux-ci en usaient largement, et dans un esprit d'hostilité contre les Français établis sur le Saint-Laurent. Affaire de fanatisme religieux autant que d'antagonisme colonial et de concurrence commerciale. Leur dessein avoué était de s'emparer de la Nouvelle-France, et d'y anéantir l'œuvre des missionnaires chez les nations sauvages. Du moins ils s'en vantaient devant leurs voisins, les Iroquois, et ceux-ci répétaient ces propos devant leurs prisonniers Hurons et Algonquins comme un défi à l'adresse des Français. Cet approvisionnement en armes des ennemis de la Nouvelle-France était une trahison déguisée. Ni Kieft à la Nouvelle-Amsterdam (New-York), ni van Corlaer au Fort-Orange, ne pouvaient ignorer les agissements de leurs gens. Ils ne semblent pas s'y être opposés, et peut-être ne le pouvaient-ils pas. A la même époque, Montmagny observait dans ses rapports avec la Colonie hollandaise la plus stricte correction. Un peu plus tard, Kieft lui sut gré d'avoir arrêté des incursions de tribus sauvages, alliées des Français, sur son territoire.

sans la rencontre de celui-ci, on dit qu'ils se seraient jetés sur celui de Montréal[47] et sur les Trois-Rivières. Si Monsieur notre Gouverneur n'eût été sur le lieu, tout était perdu, car il n'y fût resté que trente ou quarante hommes qui n'eussent peut-être pas été des plus soigneux. Sa présence a tout mis à couvert, car il avait trois barques bien équipées avec son brigantin et environ cent hommes d'armes[48]. L'on a trouvé proche de ce fort, à qui on a donné le nom de Richelieu, une place où ces barbares ont fait brûler des hommes, mais on ne sait si ce sont de nos captifs ou d'autres. On a trouvé au même lieu douze têtes peintes en rouge, qui est une marque que ceux-là seront brûlés ; six autres peintes en noir, qui est un indice que ceux-ci ne sont pas encore condamnés, et une seule élevée au-dessus des autres[49], qu'on croit être celle du bon Eustache, grand capitaine huron, qui avait été baptisé depuis peu de temps, et qui avait fait merveille pour soutenir notre sainte foi[50]. C'était le plus grand ennemi des Iroquois, et qui remportait souvent des victoires sur eux. Lorsqu'il fut pris, ils firent un cri de joie épouvantable, quoiqu'il se laissât prendre volontairement afin de mourir avec le R. P. Jogues et avec les Français qui l'accompagnaient ; car comme on lui disait : « Tu te peux sauver. » — « Non, dit-il, je n'ai garde ; je veux mourir avec les Français. » La haine de ces barbares est trop grande contre lui

47. Maisonneuve à la tête de sa recrue et de ses engagés avait pris possession de l'île de Montréal, le 17 mai précédent, et y avait fait aussitôt commencer l'habitation de la nouvelle colonie, l'entourant d'un fossé et d'une palissade.

48. Au moment où les Iroquois parurent, les ouvriers travaillaient à dresser une palissade de pieux, et si Montmagny n'eût été présent, tous (auraient) été taillés en pièces. RJ 1642 (Q 51 ; C XXII, 276).

49. « Ces barbares, dit le P. Vimont, remontant en leur pays, dépeignaient leur victoire sur les arbres qui bordaient l'embouchure de leur rivière (le Richelieu) ; ils plantaient sur ses rives les têtes de ceux qu'ils avaient massacrés ; ils griffonnaient le visage de leurs prisonniers ; la figure du pauvre Père Isaac Jogues y paraissait entre les autres. » RJ 1642 (Q 52 ; C XXII, 282). Tous ces hiéroglyphes ne dataient pas de la même expédition. Du groupe du P. Jogues, il n'y eut en effet que trois Hurons qui furent condamnés à mort et brûlés vifs dans le pays des Iroquois.

50. Eustache Ahatsistari.

pour l'épargner, et il ne faut pas douter qu'ils ne le fassent mourir d'une mort horrible[51].

Notre Thérèse, non plus que son cousin, n'était point peinte comme les autres ; c'est une marque qu'ils ne sont plus liés, et qu'ils la garderont libre parmi eux. Pour le reste des vingt-sept, on croit qu'ils ont été brûlés. L'on n'en recevra des nouvelles certaines que par quelques fugitifs, car tout ce que je viens de dire nous a été rapporté par quatre femmes qui se sont sauvées d'un grand nombre d'Algonquins qui furent pris l'hiver dernier par les Iroquois. Ils tuèrent tous les hommes, et réservèrent environ vingt femmes pour remplacer un pareil nombre des leurs, que les Algonquins avaient fait mourir peu de temps auparavant. Celles-ci s'étant sauvées, celles qui restent peuvent bien trembler, car on croit qu'ils les feront brûler, comme ils firent brûler leurs maris et leurs enfants en leur présence.

Vous verrez par la *Relation* combien les diables sont enragés de voir le progrès du christianisme ici et aux Hurons. C'est pour cela qu'ils font révolter ceux qui ne sont pas chrétiens contre ceux qui le sont. Ces bons néophytes présentent généreusement leurs têtes et celles de leurs enfants sous la hache pour le soutien de la foi. Dieu leur donne tant de courage qu'ils ne font point d'état de la vie quand il faut soutenir le parti de Jésus-Christ, pour lequel ils sont outrageusement persécutés[52]. Il y a peu que les démons déclaraient leur rage tout haut par la bouche des païens qu'ils possèdent ; et ils avaient en quelque façon prédit le massacre qu'ils viennent de faire des Hurons par les mains des Iroquois[53]. Mais

51. Dans son exécution, les Iroquois déployèrent en effet la férocité la plus raffinée. Eustache était « la terreur des Iroquois ». Il fut pris le premier de tous, car il s'était le plus engagé dans le combat. Il avait protesté au P. Jogues qu'il vivrait ou mourrait avec lui. Il tint parole. Avec lui, mais dans un autre village, mourut son neveu, néophyte lui aussi. RJ 1647 (chap. IV).

52. Marie de l'Incarnation renvoie ici à ce qui devait faire la matière des chapitres IV et IX de la *Relation* des Hurons dans RJ 1642. Malgré les menaces de mort, on ne passa pas à l'effusion du sang.

53. Après avoir raconté l'apparition d'un démon sous la forme d'une furie et reproduit la prédiction qu'il faisait de la prochaine entrée en campagne des

quoi qu'ils fassent, ils sont contraints de céder la place au Roi légitime des nations, dont le royaume croît d'une telle manière que nous en sommes consolées. Remerciez-le des grâces qu'il nous fait. Priez-le pour nos bons néophytes, et particulièrement pour nos captifs et pour moi qui vous suis en lui une servante tout acquise.

De Québec, le 29 de septembre 1642.

XCIV. — A Mademoiselle de Luynes

L pp. 367-373, Lettre historique XXVI. — R XLVII.

Mademoiselle,

Je salue votre cœur dans le Cœur très aimable de notre divin Jésus.

Je ne puis douter que ce divin Sauveur ne vous possède, puisque vous voulez être cachée en lui : c'est pourquoi je vous y cherche, je vous y trouve, je vous y vois, je vous y aime et vous y chéris. Que vous dirai-je davantage ? Je voudrais pouvoir enfermer mon cœur en cette lettre pour vous confirmer l'amour qu'il a pour vous. Cette protestation est encore trop faible pour dire ce qui en est ; il faut que notre cher Sauveur le dise lui-même, puisqu'il n'y a que lui seul qui le puisse faire. Je lui ai rendu et lui rends tous les jours mes humbles actions de grâces pour les biens qu'il vous fait. Votre

---

Iroquois, le P. Lalemant, qui écrivait au plus tard au début de juin, ajoute : « Nous verrons cet été, si ces menaces auront eu quelque mauvais effet. » RJ 1642 (Q 83 ; C XXIII, 154). A l'été suivant, ce furent les deux défaites des Hurons mentionnées plus haut : celle de la troupe qui remontait dans la Huronie avec le P. Jogues, et celle du parti qui en descendait pour la traite aux Trois-Rivières.

Lettre XCIV. — L porte : *A une Demoiselle de qualité.* Une note marginale ajoute : *Mademoiselle de Chevreuse.* Le *Registre des Bienfaiteurs* dit toujours : Mademoiselle de Luynes. C'est lui qui a raison sur L. Quoique fille de la duchesse de Chevreuse, Mlle de Luynes n'a jamais en effet porté le nom de sa mère. Nous restituons donc à la correspondante de Marie de l'Incarnation son nom authentique. Déjà dans la lettre LXVI, nous avions substitué le nom de l'original à la correction fautive de L (1).

lettre[1] me les fait savoir ; le R. P. de la Haye[2], qui en est vivement touché, me les confirme, et le doux sentiment que Dieu me donne lorsque je lui parle de vous, me les dit si vivement, que je ne puis douter de l'amour qu'il vous porte.

C'est ici la lettre du cœur ; car mon autre, qui vous parle de ce qui est arrivé en cette nouvelle Église du Fils de Dieu, peut être commune et communiquée[3]. Je ne vous puis exprimer, Mademoiselle, la consolation que j'ai reçue, lisant celle dont il a plu à votre bonté de m'honorer. La générosité de votre esprit fait honte à ma lâcheté ; mais en même temps elle me donne un puissant motif pour supporter les croix et les travaux qui se présentent ici à tout moment. Comme vous me dites les secrets de votre cœur, je vous dirai aussi les secrets du mien, qui a une facilité entière à s'ouvrir à votre égard. Non, mon affection ne vous peut rien celer, et je croirais offenser la sincérité de la vôtre, si j'usais de réserve quand je communique avec vous, quoique je sois la créature du monde la plus indigne de la bienveillance dont il vous plaît de m'honorer. Mais que la gloire soit à notre Maître, de qui dérivent tous les biens, de ce qu'il lui a plu incliner votre cœur à l'endroit d'un si pauvre sujet !

J'ai été étonnée d'apprendre que vous étiez encore aux Ursulines de Saint-Denis ; mais votre lettre m'en apprend la cause, et je vois que c'est la gloire de notre bon Dieu qui vous y retient. Le R. P. Le Jeune[4], qui a eu l'honneur de vous y voir, en a été extrêmement édifié, et m'a chargée de vous dire que le mouvement qu'il a pour vous, et qui le touche vivement pour votre sanctification, est que vous devez présenter votre cœur

1. Lettre perdue.

2. Le P. Georges de la Haye, le premier directeur jésuite de Marie de l'Incarnation (*Écrits* I, p. 326 ; II, p. 297).

3. Ce mémoire destiné aux amis et relations de M^lle^ de Luynes est perdu. Sa teneur devait nécessairement ressembler de très près au récit adressé à la Supérieure des Ursulines de Tours, dans la lettre précédente.

4. Le P. Le Jeune était alors le directeur spirituel de Marie de l'Incarnation.

à Dieu comme une table vide de tout, afin que sa bonté y écrive ses saintes et divines volontés, et que, le laissant faire, il est assuré qu'il vous enseignera et fera connaître ce qu'il veut de vous. Voilà ma commission que je fais par obéissance de la part de mon Père. Quoique je ne doute point de la soumission que vous rendez à celui qui meut votre cœur, j'ai cru que vous ne désagréeriez pas ce que son serviteur me fait vous dire.

Nous avons reçu votre aumône par le moyen de M. de Bernières ; je vous en rends mes très humbles remercîments[5]. Sans ce secours je crois qu'il nous eût fallu renvoyer nos séminaristes dès cette année, comme je crois qu'il faudra faire à l'avenir, ainsi que M. de Bernières nous le signifie, pour les causes que je vous dirai : ce qui nous serait une privation très sensible, à laquelle néanmoins il nous faut résigner, si notre bon Jésus le veut ; nous sommes ses servantes qui devons baisser le col à ses jugements.

Vous savez la grande affection qu'a eue pour nous notre bonne fondatrice, qui nous a amenées en Canada avec une générosité, comme tout le monde sait, des plus héroïques. Elle a demeuré un an avec nous dans ce même sentiment et dans un cœur tout maternel, tant à notre égard qu'envers nos séminaristes. Elle commença ensuite à vouloir visiter les Sauvages de temps en temps, ce qui était très louable[6]. Peu de temps

5. Dans les années 1642, 1643, 1644, M^lle de Luynes envoya régulièrement 600 livres au Monastère de Québec. En 1645, elle porta cette aumône à la somme de 900 livres, et en 1646, année de sa mort à 757. Le *Registre* ne contient aucune indication relative à ses aumônes pour les années 1640-1641. Peut-être furent-elles englobées dans celles des Ursulines du Faubourg Saint-Jacques, car le *Registre* pour ces deux premières années ne donne que des mentions tout à fait générales.

6. A la résidence de Saint-Joseph de Sillery. Le P. Le Jeune notait ce grand zèle, justement pour l'année à laquelle nous renvoie Marie de l'Incarnation : « La bonne Madame de la Peltrie, disait-il, qui a jeté les fondements de ce petit séminaire, a sujet de bénir Dieu de ce qu'il l'a choisie pour un ouvrage qui lui est si agréable. Mais son cœur est grand ; les désirs qu'elle a de rassembler les pères et mères encore errants, pour aider à sauver les enfants, lui font souhaiter un trésor dessus ses forces. Elle ne cesse de visiter ces bonnes gens ; elle leur parle des yeux, ne pouvant leur parler de la langue ; elle leur parlerait bien plus volontiers des mains, et si elle pouvait exercer le métier de maçon et de charpentier pour leur dresser

après elle nous quitta tout à fait ne nous venant visiter que peu souvent. On jugeait de là qu'elle avait de l'aversion de la clôture, et que, n'étant pas religieuse, il était raisonnable de la laisser à sa liberté. De notre part, nous estimions que, pourvu qu'elle nous aidât de son bien, ainsi qu'elle s'était engagée de parole, à laquelle nos amis et nous nous étions confiés[7], cette retraite ne ferait point de tort au séminaire. Cependant le temps se passait et son affection à nous établir[8] diminuait de jour en jour. Ce qui retarda encore beaucoup nos affaires, c'est que les personnes qui vinrent l'an passé pour établir l'habitation de Montréal, qui sont un gentilhomme et une demoiselle de France, ne furent pas plus tôt arrivés qu'elle se retira avec eux[9]. Elle reprit ensuite

---

de petites demeures, et de laboureur pour les aider à cultiver la terre, elle s'y emploierait avec autant d'ardeur qu'elle voit de bonnes dispositions en ces peuples pour s'arrêter ; mais ses bras sont faibles aussi bien que les nôtres. » RJ 1641 (Q 5 ; C XX, 138). Peut-être quelque réserve perçait-elle déjà sous ces éloges. Bientôt ce zèle si sincère parut aux Jésuites manquer de la mesure nécessaire à toute œuvre apostolique. En 1642, pour modérer l'empressement de ses correspondantes de France à venir se joindre à la Mission du Canada, le P. Vimont écrivait, citant et commentant saint Paul : « *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt ;* tout ce qui est bon n'est pas expédient : désirer un grand bien sans empêchement (probablement pour sans empressement) et avec une douce indifférence et une humble soumission aux volontés de Dieu, c'est une marque que le Saint-Esprit en est l'auteur. » RJ 1642 (Q 31 ; C XXII, 178).

7. La parole donnée à Tours devant l'archevêque, renouvelée à Paris dans un engagement verbal qui complétait le contrat de fondation. Nous verrons plus loin que la donation primitive avait dû être, devant les notaires, ramenée à des chiffres très modestes pour ne pas soulever l'opposition de la famille de Madame de la Peltrie.

8. A contribuer aux frais de la construction du monastère de la Haute Ville.

9. Paul Chomedey de Maisonneuve (voir plus haut la lettre LXXXII, note 17) et Jeanne Mance.

Née en novembre 1606, à Langres, — la récente découverte de l'acte de baptême de M^lle^ Mance a donné sur ce point raison à l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal, — Jeanne Mance s'était sentie portée dès l'enfance à la piété et aux bonnes œuvres. En 1640, une conversation avec un chanoine de Langres l'avait orientée du côté des missions du Canada. Venue, cette année même, à Paris pour traiter de son dessein et des moyens de l'exécuter, elle y avait été bientôt mise en rapports avec une veuve très charitable, M^me^ de Bullion, qui lui confiait le soin de l'Hôtel-Dieu qu'elle voulait fonder dans la Nouvelle-France, à l'exemple de la duchesse d'Aiguillon. Au printemps de 1641, résolue de se rendre à Québec, Jeanne Mance s'était mise en route pour La Rochelle afin de s'y embarquer. Là, elle avait fait providentiellement la connaissance de Jérôme Le Royer de la Dauversière, qui l'avait intéressée à la future colonie de Montréal dont il était, avec M. Olier, le premier promoteur. Gagnée par ses discours, elle s'était engagée

ses meubles et plusieurs autres choses qui servaient à l'église et au séminaire, et qu'elle nous avait donnés. Nous laissâmes tout enlever sans aucune répugnance, mais plutôt, à vous dire mon cœur, en les rendant je sentais une grande joie en moi-même, m'imaginant que notre bon Dieu me traitait comme saint François, que son père abandonna, et à qui il rendit jusqu'à ses propres habits[10]. Je me dépouillai donc de bon cœur de tout, laissant le séminaire dans une très grande pauvreté. Car comme cette bonne dame s'était jointe à nous, et que tout ce qu'elle avait servait en commun, nous nous passions de ce qu'elle avait[11], avec les meubles que nos Mères de France nous avaient donnés pour notre usage, sa fondation étant si petite, qu'elle n'eût pas suffi à nous meubler pour nous et pour nos séminaristes. Par cette retraite, elle ne nous a pas laissé pour coucher plus de trois séminaristes, et cependant nous en avons quelquefois plus de quatorze. Nous les faisons coucher sur des planches, mettant sous elles ce que nous pouvons pour en adoucir la dureté, et nous empruntons au magasin[12] des peaux pour les couvrir, notre pauvreté ne nous permettant pas de faire autrement. De vous dire que notre bonne fondatrice a tort, je ne le puis selon Dieu, car d'un côté, je vois qu'elle n'a pas le moyen de nous

---

dans la « Société des Messieurs et Dames de Montréal », et c'est en cette qualité, que le 8 août suivant, elle était arrivée à Québec, où Maisonneuve passé par la même flotte, mais sur un autre vaisseau, l'avait rejointe 12 jours plus tard. Jeanne Mance avait 35 ans. C'est alors que Madame de la Peltrie, son aînée de trois ans, la connut et se lia de sympathie et d'amitié avec elle. Bientôt, Maisonneuve et Jeanne Mance se retiraient au manoir de St-Michel, près de Québec, que M. de Puiseaux cédait à la Société de Montréal. Maisonneuve devait y passer l'hiver avec ses gens, et y attendre le mois de mai pour aller prendre possession de l'île de Montréal. Madame de la Peltrie, abandonnant les Ursulines et Sillery, suivit ses nouveaux amis à Saint-Michel.

10. Souvenir de la légende de saint François d'Assise. Son père l'avait traîné devant l'évêque d'Assise pour obtenir de lui une renonciation publique à son patrimoine. François se dépouilla même des habits qu'il portait pour les lui remettre et ne plus dépendre pour sa vie temporelle que du Père Céleste.

11. *Se passer*, se contenter de. « La sagesse accoutume les hommes à se passer de peu. » Fénelon.

12. Au magasin des Cent Associés. Ceux-ci avaient alors le monopole de la traite des fourrures.

assister, étant séparée de nous, et son bien n'étant pas suffisant pour l'entretenir dans les voyages qu'elle fait. D'ailleurs, comme elle retourne dans le siècle, il est juste qu'elle soit accommodée selon sa qualité, et ainsi nous n'avons nul sujet de nous plaindre si elle retire ses meubles ; et enfin elle a tant de piété et de crainte de Dieu, que je ne puis douter que ses intentions ne soient bonnes et saintes. Mais ce qui m'afflige sensiblement, c'est son établissement à Montréal[13], où elle est dans un danger évident de sa vie à cause des courses des Iroquois[14], et qu'il n'y a point de Sauvages sur le lieu[15]. Et ce qui est le plus touchant[16], elle y reste contre le conseil des Révérends Pères[17] et de M. le Gouverneur, qui ont fait tout leur possible pour la faire revenir. Ils font encore une tentative pour lui persuader son retour ; nous en attendons la réponse, qu'on n'espère pas nous devoir contenter. Ce grand changement a mis nos affaires dans un très mauvais état, car M. de Bernières, qui en a la conduite, me mande qu'il ne les peut faire avec le peu de fondation que nous avons, qui n'est

13. Au printemps de 1642, le 8 mai, sitôt la navigation libre, Maisonneuve, M^lle^ Mance et les hommes de la recrue avaient quitté le manoir de Saint-Michel et s'étaient embarqués pour l'île de Montréal. Madame de la Peltrie les y avait accompagnés, emmenant avec elle sa demoiselle de compagnie, Charlotte Barré, dont le départ privait le monastère d'un secours indispensable.

14. Les Iroquois qui commandaient tout le cours du Saint-Laurent, des Trois-Rivières au lac Ontario, et terrorisaient tout le pays des raids de leurs bandes, ne découvrirent cependant l'établissement des Français dans l'île de Montréal qu'en 1643. La colonie ne dut sa préservation qu'à la providentielle ignorance où ils demeurèrent de ses mouvements.

15. L'île avait été environ un siècle plus tôt habitée par des tribus algonquines qui en avaient été expulsées par les Hurons. Ceux-ci à leur tour avaient dû fuir devant les Iroquois. La solitude complète y avait remplacé d'importantes bourgades. Les troupes algonquines qui apparurent dans l'été de 1642 ne firent presque que passer. Vimont dépeignait exactement la situation dans ces lignes : « Les ennemis peuvent aisément venir aux aguets et dresser des embûches à ceux qui s'écartent tant soit peu des lieux de défense ; si bien que j'ai de la peine à croire qu'il y ait jamais grand nombre de Sauvages à Notre-Dame de Montréal, que les Iroquois ne soient domptés ou que nous n'ayons la paix avec eux » RJ 1642 (Q 38-39 ; C XXII, 214-216).

16. *Touchant*, affligeant.

17. Les Pères Le Jeune et Vimont, auxquels se joignit certainement le P. Poncet, monté lui aussi à Montréal où il devait passer l'hiver. RJ 1642 (Q 38 ; C XXII, 212). Ces instances n'eurent aucun succès. M^me^ de la Peltrie ne devait revenir à Québec qu'à l'automne de l'année suivante.

que de neuf cents livres[18]. Les Mères Hospitalières en ont trois mille, et M^me^ la duchesse d'Aiguillon leur fondatrice les aide puissamment; avec tout cela elles ont de la peine à subsister. C'est pourquoi M. de Bernières me mande qu'il nous faut résoudre, si Dieu ne nous assiste d'ailleurs, de congédier nos séminaristes et nos ouvriers, ne pouvant suffire à leur entretien, puisque pour payer seulement le fret des choses qu'il nous envoie, il lui faut trouver neuf cents livres, qui est tout le revenu de notre fondation. « Et de plus, dit-il, si Madame votre fondatrice vous quitte, comme j'y vois de grandes apparences, il vous faudra revenir en France, à moins que Dieu ne suscite une autre personne qui vous soutienne[19]. »

A ces paroles ne direz-vous pas, Mademoiselle, que tout est perdu ? En effet, on le croirait s'il n'y avait une

---

18. Le revenu annuel de 900 livres de la fondation était le seul fonds assuré du monastère. Mais il était tout entier absorbé par le prix du fret des fournitures expédiées aux Ursulines. Les séminaristes étaient entièrement à la charge des Mères, les pensionnaires payaient mal, le salaire des ouvriers était exorbitant RJ 1641 (Q 25 ; C XX, 236), et les charités aux Sauvages passagers, hommes, femmes et filles, tant en repas qu'en vêtements, une dépense inimaginable. Pour suffire à tous ces frais, les Ursulines n'avaient que les aumônes annuelles de France, qui d'après le *Registre* pouvaient s'élever en moyenne, à la somme de 2700 livres, et les libéralités que Madame de la Peltrie leur faisait sur le revenu de ses biens. Or les premières étaient aléatoires et en tout cas de beaucoup au-dessous des besoins, et les autres allaient faire totalement défaut.

19. Madame de la Peltrie avait informé Bernières de ses intentions, dès l'automne de 1641. On aurait aimé à posséder cette lettre qui nous aurait éclairés sur les motifs de la fondatrice. Cinquante ou soixante ans plus tard, l'annaliste des Ursulines, recomposant avec les souvenirs de ses sœurs les premières annales du monastère détruites dans l'incendie de 1686, raconte ainsi ce douloureux épisode : « Madame notre très honorée fondatrice, ayant demeuré deux ans avec nos premières Mères, dans la maison qu'elles avaient sur le quai, quelques personnes de piété lui inspirèrent qu'elle ferait un plus grand bien de monter à Montréal où elle aurait plus de moyens d'exercer son zèle. C'en fut assez à ce cœur généreux qui aspirait au plus parfait. Elle quitta donc ses chères filles et, emportant ses meubles, monta à Montréal qui est un lieu éloigné de soixante lieues de Québec. Ce fut un coup très rude à ces pauvres Mères, non pour ce qu'elle retirait des meubles qui leur étaient très nécessaires et utiles, mais bien parce qu'elles voyaient qu'elle s'exposait au danger évident de sa vie, à cause de la guerre des Iroquois, dont les incursions étaient fréquentes en ce lieu, et qu'elles appréhendaient pour elle quelque accident funeste » (*Annales manuscrites des Ursulines de Québec.* Année 1641). Mais les mémoires étaient encore toutes pleines des grands exemples de vertu que la vénérée fondatrice avait donnés au Vieux-Monastère pendant près de trente ans, après son retour de Montréal,

Providence amoureuse qui a soin des plus petits vermisseaux de la terre. Cette nouvelle a beaucoup affligé nos amis qui en savent l'importance ; et néanmoins mon cœur est en paix par la miséricorde de notre bon Jésus, pour lequel nous travaillons[20]. Dans la confiance que j'ai en son amour, j'ai résolu de retenir nos séminaristes et d'aider nos pauvres Sauvages jusqu'à la fin. J'ai encore retenu nos ouvriers pour bâtir le séminaire, espérant qu'il ne nous a pas amenées ici pour nous détruire et nous faire retourner sur nos pas. Si pourtant sa bonté ou son aimable justice le voulait pour châtier mes péchés, me voilà prête d'en recevoir la confusion à la vue de toute la terre. Il ne m'importe ce qui m'arrive, pourvu qu'il en tire sa gloire ; et à l'heure que je vous écris, mon cœur possède une paix si accomplie, que je ne vous la puis exprimer. J'ai une singulière satisfaction de vous le dire comme à celle que j'aime et que j'honore le plus en ce monde. Oui, Mademoiselle, puisque votre humilité se porte jusqu'à me vouloir honorer de votre affection et bienveillance, vous avez si fort gagné mon cœur, qu'il ne se peut empêcher de vous dire les biens et les maux qui lui arrivent.

Après ce que M. de Bernières m'a écrit, il sera sans doute épouvanté, voyant que je lui demande des vivres comme à l'ordinaire, et de plus, que je lui envoie des parties[21] pour six mille livres qui ont été employées à payer les gages de nos ouvriers, et à l'achat des matériaux de notre bâtiment, sans parler du fret du vaisseau ; car en tout cela nous n'avons que la providence de notre

---

et les cœurs pénétrés de gratitude pour sa dévotion à son séminaire. Des essais d'explication tentés au cours du siècle dernier, dans des ouvrages consacrés aux origines de Montréal, laissent la difficulté entière. Pour la résoudre, ou du moins pour en expliquer quelques parties, c'est à la lettre de Marie de l'Incarnation à M^elle^ de Luynes, le seul document contemporain, qu'il faudra toujours et uniquement revenir. Elle est assez claire pour qui veut la lire.

20. La décision de Madame de la Peltrie était capable d'anéantir sa fondation de Québec. Sur la racine profonde de la disposition intérieure de Marie de l'Incarnation dans une passe si critique, se rappeler ce don de la paix que Dieu lui avait communiqué en 1625 (*Écrits* I, pp. 166-167).

21. *Parties*, mémoires des dépenses, relevé de comptes. Vieilli en se sens.

bon Dieu. On dit que tout est perdu, et cependant je me suis sentie portée intérieurement à poursuivre ce que Notre-Seigneur nous a fait la grâce de commencer en sa nouvelle Église. L'arrivée des vaisseaux[22] nous donnera une nouvelle instruction, et peut-être un nouveau courage pour travailler plus que jamais au service de notre Maître.

Après les afflictions communes dont je vous parle en mon autre lettre, et que nous souffrons à l'occasion de cette nouvelle Église, persécutée des démons et des Iroquois, vous voyez ici mes croix particulières. Vous en avez aussi, Mademoiselle[23] ; joignons les vôtres et les nôtres ensemble pour n'en faire qu'un composé qui puisse être offert à Notre-Seigneur. Pour moi, j'offre très volontiers les miennes pour vous, et avec la plus grande affection que je puisse avoir en cette vie ; je pense que vous me croyez et que vous ne doutez point qu'il n'y ait dans votre servante une sincérité entière. Cela n'empêche pas que je n'aie une consolation sensible des grandes bénédictions que Dieu donne à vos affaires ; je l'en bénis de tout mon cœur, et c'est une marque que la justice est de votre côté. J'ose vous le répéter, Dieu attend de grandes choses de vous, si vous lui laissez manier votre cœur et si votre âme suit son mouvement de quelque côté qu'il la tourne.

Vous vous plaignez que je ne vous demande rien. Vous nous faites tant de biens que je n'oserais m'avancer, de crainte de faire tort à votre affection qui nous prévient sans cesse. De plus, nous avons besoin de tout,

22. La flotte de l'été de 1643.

23. Allusion possible aux partages qui occupaient M^lle^ de Luynes et son frère, et qui ne devaient être définitivement conclus qu'en 1646. Mais peut-être aussi, Marie de l'Incarnation pense-t-elle ici à la nouvelle que sa correspondante n'avait pas manqué de lui donner, du retour à Paris de la duchesse de Chevreuse, sa mère, après dix années d'exil, dont six passées à l'étranger. Louis XIII était mort le 14 mai précédent. Anne d'Autriche était devenue régente, et quelques jours plus tard, elle rappelait à la cour sa favorite. La duchesse accablée d'emprunts et de dettes était dans la plus grande détresse. On peut voir dans tous ces faits les croix dont la Vénérable Mère parle au sujet de M^lle^ de Luynes, comme aussi dans la faveur soudain rendue à sa mère exilée, les « grandes bénédictions que Dieu (donnait) à ses affaires. »

comme vous voyez, surtout de commodités pour nous bâtir : c'est ce qui me fit vous taire l'an passé le besoin que nous avions d'étoffes, en quoi je fis tort à l'affection que vous avez pour nos chères séminaristes. Néanmoins, comme je ne pensais qu'à les loger, Dieu inspira un honnête homme de France[24] de m'envoyer deux pièces de serge forte et des chaussures toutes faites pour les vêtir, sans quoi elles eussent été obligées de souffrir les rigueurs de l'hiver. Ne fait-il pas bon de s'attendre à la providence d'un si bon Père ? Oui assurément ; et c'est encore un autre effet de cette aimable Providence, de vous avoir inspiré de me commander de vous dire ce qui nous serait le plus utile. C'est donc pour vous obéir que je prends la hardiesse de vous dire que c'est de l'étoffe forte, rouge et grise, avec des toiles d'un commun usage, lesquelles sont très rares et pourtant très nécessaires en ce pays. C'est pour vous obéir que je m'ouvre de la sorte, mais si notre divin Maître vous tourne le cœur d'un autre côté, faites, s'il vous plaît, tout ce qu'il vous dira, car c'est tout ce que j'aimerai et chérirai. Ah ! Mademoiselle, que Dieu veut un grand dénûment dans les âmes qu'il a appelées en sa nouvelle Église ! Il veut, dis-je, d'elles une si grande dépendance de sa pure providence, que, pour jouir d'une parfaite paix, elles doivent être disposées d'agréer de moment en moment les dispositions de ses desseins sur elles. Faites donc tout ce que ce même moteur des cœurs voudra que vous fassiez, et non plus[25], et ce sera là notre plaisir.

Ce que vous avez envoyé à votre fillole[26] a été volé depuis Paris jusqu'à Dieppe. Je lui ai dit la perte qu'elle a faite et l'amour que vous lui portez. Cela l'a fort touchée ; mais après une petite tristesse, elle a fait selon l'humeur des Sauvages, qui est d'oublier facilement ce

24. Peut-être encore un don de M. Marchand, ce bourgeois de Tours, dont Marie de l'Incarnation a mentionné plus haut une aumône du même genre (lettre LXIX).

25. Et rien de plus.

26. La petite Ursule Gamitiens de la lettre du 3 septembre 1640 : *A une dame de qualité* (lettre LXVI).

qui les fâche. Ce qui a contribué à sa consolation, c'est la lettre qu'il vous a plu de lui écrire ; elle n'a jamais été tant honorée, et elle est toute ravie d'avoir un Massinahigan, c'est-à-dire, une lettre de sa bonne marraine. On ne peut rien voir de plus innocent que cette fille, et je tâcherai de ne rien oublier pour la mettre dans la voie de son salut. Bénissons Dieu, Mademoiselle, de ce qu'il touche aussi bien nos barbares que ceux qui naissent dans les lieux les plus cultivés de France. Vous fondriez en larmes de voir leur dévotion et leur humilité quand ils assistent aux processions et aux assemblées publiques. Madame notre fondatrice avait coutume d'y conduire nos séminaristes, et de marcher à la tête des femmes et des filles sauvages ; après quoi, nous leur préparions un festin. Aujourd'hui qu'elle est éloignée, elle est privée de cette consolation, mais nous avons toujours la nôtre qui est de les régaler, selon nos petits moyens[27].

Comme j'étais sur le point de finir cette lettre, il est arrivé une barque de Montréal qui nous apprend que cette bonne dame est résolue d'y passer l'hiver parmi les dangers. Je vous avais bien dit que ses intentions sont bonnes et saintes, car elle m'écrit avec une grande cordialité, et me mande que le sujet qui la retient à Montréal, est qu'elle cherche le moyen d'y faire un second établissement de notre Ordre, au cas qu'elle rentre dans la jouissance de son bien[28]. Mais je n'y vois nulle apparence, et le danger où elle est de sa personne me touche plus que toutes les promesses qu'elle me fait.

Voilà le vaisseau prêt de lever l'ancre[29] ; ainsi il faut

27. Le P. Le Jeune a raconté une de ces processions. RJ 1639 (Q 3 ; C XV, 226). Voir aussi la lettre LIX.

28. Malgré les accords intervenus avant 1639, la famille de Madame de la Peltrie lui faisait devant le parlement de nouvelles oppositions sur la disposition qu'elle faisait de son patrimoine. De cette action judiciaire, Marie de l'Incarnation ne pouvait préjuger l'issue à coup sûr. Ce n'est d'ailleurs pas au succès de cette affaire, mais plutôt aux chances du nouveau projet de Madame de la Peltrie qu'elle pense. A cette date, et à Montréal encore mal établi, une fondation d'Ursulines était chimérique.

29. Le vaisseau ne partit que cinq ou six jours plus tard, car la lettre par laquelle le P. Vimont annonce au Provincial de France l'envoi de la *Relation* de cette année est du 4 octobre suivant.

que je finisse et que tout de nouveau je vous rende mes très humbles remercîments de tous vos bienfaits. Et à l'égard de l'affection que mon cœur a pour vous, la parole est trop faible pour l'exprimer. Que l'amour infini de notre aimable Jésus vous le dise donc, puisque lui seul sait que je suis toute vôtre. Oui, sans réserve je suis votre très humble...

De Québec[30], *le 29 de septembre 1642.*

---

30. L : *De Tours*. Faute évidente et flagrante de typographie, ou distraction du premier éditeur. Mais il n'aurait pas fallu que R la renouvelât.

NOTE

(1) *Mademoiselle de Luynes*. — Anne-Marie d'Albert, Mademoiselle de Luynes, était fille de Charles d'Albert, duc de Luynes, connétable et pair de France, — le favori et le ministre de Louis XIII, — mort en 1621 au siège de Monheur ; et de Marie de Rohan, fille aînée de Hercules de Rohan, duc de Montbazon, qui en 1622, épousa en secondes noces Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, et sous le nom de duchesse de Chevreuse — Chevreuse « la cavalière » — remplit les mémoires et les chroniques du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV, de ses intrigues galantes et politiques, de ses disgrâces et de ses exils.

Anne-Marie avait un frère, son aîné de trois ans, Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, pair de France. L'un et l'autre vécurent à l'écart de la vie aventureuse de leur mère, qu'un long exil éloigna d'ailleurs d'eux pendant dix ans. Peu après la mort de Louis XIII, Luynes, qui avait à peine plus de trente ans, se retira du monde pour se confiner dans la dévotion et la composition de livres de spiritualité. Par ses liaisons avec Port-Royal, il appartient à l'histoire du célèbre monastère et du parti janséniste. Quant à sa sœur, fiancée dès son berceau à Charles-Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, cinquième enfant de Charles de Lorraine, duc de Guise et de Joyeuse, et de Henriette-Catherine de Joyeuse, elle opta elle aussi, de très bonne heure, pour la retraite. A neuf ans, nous assurent les *Chroniques de l'Ordre des Ursulines* (Tome I, p. 264), elle faisait le vœu de chasteté, « et depuis (sans doute après la mort du duc de Joyeuse, arrivée à Florence en 1637, — Mlle de Luynes avait alors 17 ans), — elle avait affermi ce premier vœu par un second, de ne jamais en demander dispense, et de ne la point accepter si on l'obtenait à son insu : sage précaution, car sa mère, surintendente générale de la maison et des finances de la reine, était la favorite d'Anne d'Autriche, qui par affection pour elle avait tenu Anne-Marie sur les fonts.

Mlle de Luynes, qui jouissait d'une grande fortune, faisait trois parts de ses

biens, employant « l'une en aumônes, l'autre à l'entretien de sa maison, et la troisième pour l'ornement des églises, particulièrement pour celle de St-Louis aux RR. PP. Jésuites de leur maison professe de Paris ». « Possédant les belles sciences », d'une vivacité d'esprit « qui lui faisait pénétrer les objets dans leur véritable lumière », elle s'éloignait du monde « pour suivre l'attrait du Saint-Esprit ». En 1639, elle s'était retirée aux Ursulines de St-Denis, vivant parmi elles de leur vie pauvre et de leur nourriture commune, « pratiquant de bien près leurs exercices,... le bréviaire, ...l'oraison mentale, l'examen et autres dévotions dont la principale était la fréquentation des sacrements ». Elle avait pu voir Marie de l'Incarnation, lorsqu'elle passa à Saint-Denis en mars 1639 pour se rendre à Dieppe. Ou bien, le P. de la Haye, son directeur, qui l'avait été aussi de la Vénérable Mère, l'avait mise en rapports avec elle. En tout cas, elle avait recherché son amitié : « Son affection pour les bonnes âmes était singulière, tenant à honneur d'être connue d'elles, et préférant leur souvenir devant Dieu à toutes les faveurs de la terre. » Ses liens avec la Touraine, par son père, le duc de Luynes, et par sa mère, fille du duc de Montbazon, pouvaient aussi l'incliner plus particulièrement du côté d'une tourangelle, qui avait par ailleurs tant de titres à son amitié. Il s'en fallut de peu que M^lle^ de Luynes ne rejoignît Marie de l'Incarnation dans la Nouvelle-France. Toujours d'après les *Chroniques*, « son zèle la portait à vouloir traverser les mers pour aller dans le Canada, assister de ses biens et de ses talents les Sauvages ; mais elle en fut dissuadée par son confesseur ».

Anne-Marie de Luynes était d'une santé délicate. Elle mourut à 26 ans, le 21 septembre 1646, et fut enterrée le lendemain aux Jésuites de la maison professe. « C'était, disent encore les *Chroniques*, une belle personne, d'un maintien fort grave, et qui portait sur le front le caractère de la vraie noblesse, qui est la vertu, avec un empire entier sur ses passions ». Sa mère, veuve de Claude de Lorraine, mort sans enfants mâles en 1657, eut pour ses reprises le duché de Chevreuse, qu'elle donna par la suite à son petit-fils, Charles-Honoré d'Albert, le fils aîné de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, frère de M^lle^ de Luynes. Ce ne fut qu'en 1667, que Charles-Honoré obtint confirmation du titre de duc sur Chevreuse. C'est donc par suite d'une erreur que Dom Claude Martin dans L a toujours désigné M^lle^ de Luynes par le nom de M^lle^ de Chevreuse, nom qu'elle ne put jamais porter. Il l'aura sans doute confondue avec sa demi-sœur, Charlotte-Marie, demoiselle de Chevreuse, fille du second lit de Marie de Rohan, remariée, comme nous l'avons dit plus haut, après la mort du connétable de Luynes à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Charlotte-Marie, née en 1627, était morte en 1652, à 25 ans, à peu près au même âge que M^lle^ de Luynes, et comme elle sans alliance.

De toute la correspondance de Marie de l'Incarnation et de M^lle^ de Luynes, il ne nous reste que la lettre du 29 septembre 1643. Nul doute cependant que de 1640 à 1646, date du décès de la seconde, ces deux servantes de Dieu ne laissèrent partir aucune flotte sans s'écrire. A la mort de M^lle^ de Luynes, qui arriva dans leur monastère, les Ursulines de Saint-Denis ne trouvèrent dans les papiers de la défunte que cette unique lettre de la Vénérable Mère. Mais peut-être y découvrirent-elles aussi sa première relation spirituelle, la *Relation* de 1633. Marie de

l'Incarnation l'avait adressée au P. Georges de la Haye (*Écrits* I, p. 326 ; II, pp. 297-299). Ce dernier, nous dit V (préface), l'avait remise quelques années avant sa mort aux Ursulines de Saint-Denis. Communication de prime abord assez étrange pour des affaires de conscience, mais qui s'expliquerait assez bien si elle a été faite directement à M^lle^ de Luynes, déjà dépositaire des confidences de la Vénérable Mère, et liée avec elle d'une intimité que connaissait le P. de la Haye, et qu'il avait peut-être même favorisée. La mort du Jésuite est de 1652, celle de M^lle^ de Luynes de 1646. La concordance de ces dates avec la donnée de V appuierait aussi cette hypothèse.

ANNÉE 1643

XCV. — A LA MÈRE MARIE-GILLETTE ROLAND, RELIGIEUSE DE LA VISITATION DE TOURS

L pp. 373-375, Lettre historique XXVII. — R XLVIII.

Ma très chère Mère et très aimée Sœur,

MON cœur sent tant d'affection pour le vôtre, que, lorsque je dois vous écrire, je suis en peine de trouver des paroles pour vous exprimer mes sentiments. Mais comme l'amour que j'ai pour vous est enfermé en celui[1] de notre divin Maître, demeurons en cette sainte union, où la vraie amitié se trouve et s'exerce avec autant de pureté que de vérité. Sans en sortir, sortons néanmoins pour dire ses miséricordes, car elles sont grandes et infiniment grandes dans notre Amérique, dans laquelle les âmes, cédant aux froidures qui y dominent presque continuellement, avaient été toutes gelées, depuis qu'elle est habitée, jusqu'à nos jours que Notre-Seigneur témoigne par sa bonté en vouloir faire fondre les glaces. Car nous voyons que son esprit se veut tout gagner, et mettre l'embrasement partout comme il l'a promis dans l'Évangile. Nous le voyons particulièrement dans les Sauvages du Saguenay, de Tadoussac et des Attikamek[2], qui vivent comme des saints. Une femme fort âgée, qui se nomme Angélique, a fait cette année l'office d'apôtre aux Attikamek, tant pour les fortifier en la foi,

Lettre XCV. — 1. *En celui*, c'est-à-dire dans le Cœur de Jésus.

2. L imprime toujours *Attikamek ;* RJ au contraire *Attikamègues*, qui est une meilleure orthographe.

[que] pour apprendre les prières à ceux qui ne les savaient pas et empêcher que ceux qui les savaient ne les oubliassent. Je vous laisse à penser quelle peine cette femme, âgée de près de soixante ans, a eue d'aller en un pays si éloigné, au fort du froid et des neiges du mois de février, traversant des bois immenses, et rampant par des rochers affreux. Ne faut-il pas avoir pour cela un excellent amour de Dieu dans le cœur, et un désir bien embrasé du salut de son prochain ? Elle n'est pas encore de retour ; Dieu sait de quelle affection je l'embrasserai quand je la verrai[3].

Un autre excellent chrétien, nommé Charles, ayant été choisi pour remmener un Sauvage en son pays, afin d'obliger nos Français qui l'avaient retiré de la main des Algonquins, qui le voulaient faire mourir parce qu'il était allié aux Iroquois, il a prêché notre sainte foi par tous les villages qui se sont rencontrés sur sa route. Sitôt qu'il fut de retour il me vint voir, et en s'écriant il me dit : « Sais-tu ce que j'ai fait ? j'ai enseigné les grands et les petits, les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux partout où j'ai passé. Je leur ai dit : Quittez vos folies : cela serait tolérable si vous vous étiez faits vous-mêmes ; cela serait bon si vous deviez toujours vivre sur la terre, mais il y a un Dieu, un bon Esprit qui a fait le ciel et la terre, et tout ce que l'un et l'autre contient. Or choisissez : Voilà deux chemins ; l'un conduit dans le feu avec les diables, l'autre conduit au ciel, où est Celui qui a tout fait. Si vous croyez en lui, vous irez à lui après la mort ; si vous n'y croyez pas, vous irez dans le feu d'où vous ne sortirez jamais. Pour moi, disait-il, ce ne sont pas les richesses de cette vie que j'aime ; ce sont là de belles choses pour être aimées ! Il ne m'importe que je sois pauvre ou riche, que j'aie faim ou que je sois rassasié, que je vive ou que je meure : cela serait bon si c'était pour longtemps ; hé ! nous mourrons incontinent et tout cela sera dissipé. » Puis,

3. Sur cette évangélisation des Attikamègues en 1642-1643, voir plus loin l'annotation de la lettre CI.

se tournant vers moi, il me dit : « J'ai coupé toute la bougie que tu m'as donnée par morceaux, et je m'en servais comme on fait à la messe ; ainsi je déterminais des prières, je faisais faire le signe de la croix, et je disais à chacun ce qu'il devait faire. Mais il faut que tu saches que ceux que j'ai enseignés n'ont point encore d'esprit, mais attends un peu, ils vont croire et ils en auront[4]. »

Cet excellent chrétien est ravissant en tout ce qu'il fait et ce qu'il dit. C'est lui qui a le premier enseigné ses compatriotes de Tadoussac et qui y a jeté ce feu de ferveur que l'on y voit maintenant si allumé.

Je reviens à mes premières paroles. En effet, ma bonne et chère Mère, je suis sortie de moi-même pour vous parler des miséricordes de notre divin Époux sur cette Amérique, où vous voyez que son royaume s'étend malgré l'opposition des démons. N'oubliez point en sa présence notre petit séminaire, sur lequel le Maître de la mission verse à l'ordinaire ses bénédictions. Adieu.

De Québec, le 24 août 1643.

---

4. Ce Sauvage est le Charles Meiachkaouat des lettres précédentes. Les Algonquins de l'Ile avaient capturé dans un coup de main un Sauvage d'une nation voisine de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, les Sokokiois ou Sokokis, alliés des Iroquois. Ils l'avaient conduit aux Trois-Rivières à dessein de l'y faire mourir. Là, Montmagny avait longtemps essayé de lui sauver la vie. A la fin, les Algonquins le lui avaient livré, mais non sans lui avoir fait subir auparavant quelques-unes des tortures infligées aux prisonniers de guerre. Le Sokoki avait été soigné à Sillery par les Hospitalières, et, une fois guéri, renvoyé dans son pays, où le Montagnais Charles l'avait accompagné. Charles avait passé l'hiver chez les Abénakis, dont le territoire confinait à celui des Sokokis. Il y avait prêché la foi. Il était même descendu jusqu'à l'habitation des Anglais de la Nouvelle-Angleterre, qu'il avait pris pour des Français, parce que c'étaient des Blancs, mais qui s'étaient moqués de ses pratiques religieuses, ce qui ne l'avait pas autrement intimidé. Au printemps de 1643, il était rentré à Québec, en compagnie d'un chef Abénaki, qui fut baptisé peu après et dont Montmagny voulut être le parrain « au nom du Grand Maître de Malte » RJ 1643 (Q 4-5, 19-20, 44, 77 ; C XXIII, 278-284 et XXIV, 58-64, 180-184, 52-54).

XCVI. — A SON FILS

L pp. 39-45, Lettre spirituelle XXIII. — V quelques fragments dans cet ordre : pp. 449-450, 455, 569, 587, 449. — M plusieurs extraits reliés ensemble, pp. 32-33. — R XLIX. — Texte de L.

Mon très cher fils,

La paix et l'amour de Jésus !

Vous vous plaignez que vous n'avez pas reçu les amples lettres que je vous écrivais l'an passé[1]. Mille lieues de mer et plus sont sujettes aux hasards, et tous les ans ce qu'on nous apporte et ce qui repasse en France court la même risque[2]. Je faisais réponse à tous les points de la vôtre, et puisque vous le voulez, et qu'il ne m'est pas possible de vous rien refuser, j'en ferai une petite récapitulation. Mais afin que vous ne perdiez pas tout, je vous en ai déjà écrit une partie par le premier vaisseau qui doit arriver en France un mois devant les autres, s'il arrive à bon port[3].

Lettre XCVI. — Sauf pour un assez long extrait, reproduit aux pages 449-450, les citations de V sont une mosaïque de fragments divers reliés entre eux, sans nulle indication des passages omis. Dans ces conditions, il est inutile de retenir les variantes de cet imprimé, bien que parfois son texte semble plus proche de l'original.

Claude Martin avait fait ses vœux le 3 février 1642. Après sa profession, il était demeuré à Vendôme jusqu'au chapitre général de Saint-Maur, qui se tint la troisième semaine de Pâques. Ce fut dans ce chapitre que furent arrêtées les constitutions et les déclarations qui devaient régir dans la suite la Congrégation. Dom Martène note à ce propos que les définiteurs de l'assemblée se servirent de Claude Martin pour transcrire leurs décisions à mesure qu'on les approuvait : « ce que l'on pourrait peut-être prendre, ajoute-t-il, pour un présage de ce que devait être un jour ce jeune profès, c'est-à-dire le secrétaire et l'âme des chapitres généraux de notre Congrégation » (M p. 30). Peu après la clôture du chapitre général, Claude Martin fut envoyé à l'abbaye de Tiron, à quatre lieues à l'est de Nogent-le-Rotrou (département de l'Eure-et-Loir), pour y faire les deux années complémentaires de probation que Saint-Maur imposait à ses jeunes religieux : le séminaire de jeune profès, comme l'on disait dans la Congrégation, où le religieux passait deux ans « sous la conduite d'un directeur, dans la pratique des exercices du noviciat » (M p. 31).

1. Claude Martin avait écrit à sa mère, en 1642, pour lui annoncer sa profession, et répondre aux questions qu'elle lui avait adressées dans sa lettre du 4 septembre 1641 (lettre LXXVIII). La réponse de la Vénérable Mère, — des amples lettres, comme elle dit, — ne parvint pas à destination.

2. *Risque* était du féminin au XVI^e siècle. Le XVII^e le faisait des deux genres.

3. Le vaisseau est peut-être arrivé ; mais la lettre se perdit en route.

Vous pouvez croire qu'apprenant que vous êtes tout à Dieu par les saints vœux de la religion[4], mon cœur a reçu la plus grande consolation que d'aucune nouvelle que j'aie apprise en ma vie. La miséricorde infinie de Dieu m'a fait cette grâce en vous la faisant. Je vous avais donné à lui avant que vous fussiez né[5]. Étant au monde[6], mon cœur soupirait sans cesse après lui, afin qu'il plût à sa bonté de vous accepter. A peine aviez-vous atteint l'âge de treize ans, qu'il me promit qu'il aurait soin de vous, ce qui donna à mon cœur un repos que je ne vous puis dire[7]. Lorsque vous fûtes un peu plus grand et qu'on me disait que votre vie était un peu trop libre, j'entrai à votre sujet dans des croix qui me faisaient recourir sans cesse à Dieu, que je savais pourtant bien ne vous devoir pas manquer ; mais vous pouviez par vos manquements renverser ses desseins, ou plutôt moi en être la cause. Ce fut alors que je lui donnai pour garant de votre âme la sainte Vierge et saint Joseph, par lesquels je vous offrais chaque jour à sa divine Majesté. Pensez-vous, mon très cher fils, que je ne visse pas bien que, lorsque je vous parlais de Dieu, des biens de la religion, et du bonheur de ceux qui le servent, votre cœur était fermé à mes paroles ? Je le voyais, et c'était là le plus grand sujet de mes croix ; car il me semblait qu'à chaque pas vous alliez tomber dans le précipice. Mais j'avais toujours dans le cœur un instinct qui me disait que Dieu avait une grâce à vous faire pour vous appeler au temps et en la manière qu'il m'avait

4. De la vie religieuse.

5. « La seule consolation que j'aie eue en cette condition, écrira plus tard la Vénérable Mère de ses années de mariage, a été de vous avoir donné à Dieu avant que vous fussiez au monde » (*Écrits* II, p. 482). Et Dom Martène rappelant le pèlerinage que Marie fit à Marmoutiers, aux grottes de saint Martin, la veille de la naissance de Claude, observe : « Nous n'en savons pas la cause, mais il y a bien de l'apparence que ce fut pour offrir à Dieu et à saint Martin l'enfant qu'elle allait mettre au monde, et que saint Martin le choisit dès lors pour être le plus illustre de ses successeurs dans la conduite de ce célèbre monastère » (M p. 2).

6. Une fois né.

7. La Vénérable Mère rappelle ici les assurances intérieures qui lui furent renouvelées plusieurs fois avant son entrée en religion et durant son noviciat, et qu'elle a rapportées dans ses *Relations* de 1633 et de 1654 (*Écrits* I, pp. 272, 292 ; II, pp. 281).

[signifiée][8], pour le servir d'une manière toute particulière. Et en effet, je la vois à peu près décrite en ce que vous me mandez qui vous arriva[9]. Remarquez bien cela, mon très cher fils ; si vous me survivez, vous en saurez davantage, puisque vous voulez que je vous donne mes papiers. Si l'obéissance le permet, en ce temps-là, je le veux, afin que vous connaissiez les excès de la bonté divine sur moi, aussi bien que sur vous[10].

C'est un excès de l'amour de notre divin Maître de brûler nos cœurs sans les consommer. C'est néanmoins un effet de notre misère de ce que son opération n'a pas tout son effet. L'agent ne manque pas de son côté, mais notre froideur s'oppose aux touches divines, et empêche l'âme d'arriver à ce parfait anéantissement qui surpasse toute purification imaginable. Je n'ai pas cessé, mon très cher fils, de prier pour vous, et je ne manque point de vous offrir sur l'autel sacré du Cœur très aimable de Jésus à son Père éternel[11]. Mais quoi ! me dites-vous, je suis sacrifié sur le Cœur qui met l'incendie partout[12], et je ne brûle pas ? Pensez-vous que nous sentions toujours le feu qui nous brûle ? je parle de ce feu divin ; nous ne serions jamais humbles, si nous ne sentions nos faiblesses, et il est bon que l'amour nous rende son feu insensible afin que nous brûlions plus purement.

C'est encore un excès de notre misère d'avoir en nous le Saint des Saints, et n'être pas saint dès la première

---

8. L : *appelée*. La correction que nous proposons donne un sens plus acceptable à la phrase.

9. C'était pour s'en assurer que la Vénérable Mère avait demandé à Claude de lui décrire les circonstances de son appel et de son entrée en religion (Voir la lettre LXXVIII).

10. En marge de L, Dom Claude Martin note : « Ces papiers sont les mémoires qui ont servi à composer sa vie » (L p. 40). C'est une manière de dire. En réalité ce ne sont que des mémoires analogues, car ceux que la Vénérable Mère possédait encore en 1643 furent détruits, comme nous l'avons dit ailleurs (*Écrits* II, pp. 129-132), dans l'incendie de 1650. — Les paragraphes qui suivent sont, comme le note Dom Claude Martin dans la marge de L p. 40, des réponses « par articles » aux questions à ses lettres de 1642 et de 1643.

11. Selon les termes de sa prière quotidienne au Père par le Cœur du Verbe Incarné son Fils.

12. Saint Luc, XII, 49 : *Je suis venu apporter le feu sur la terre, et que désiré-je sinon qu'il s'allume ?*

fois qu'on le touche, ou qu'on le reçoit. O mon très cher fils ! qu'il y a loin de lui à nous, quoiqu'il soit en nous et uni à nous, l'ayant reçu au très saint Sacrement ! Si nous voulions une bonne fois suivre et imiter notre vie et voie exemplaire, nous deviendrions saints dès la première communion. Mais quoi ! bien que nous ayons des moments de bonnes dispositions que ce céleste Époux agrée, qui sont celles que l'Église ordonne pour communier dignement[13], et qui produisent en nous des effets de sanctification, nous sommes si faibles et si chétifs, que nous reprenons ce que nous lui avions donné, notre misérable amour-propre ne pouvant souffrir un anéantissement aussi entier que le veut celui qui ne veut que des âmes qui lui ressemblent. Remarquez bien ce point ; notre propre amour nous rend esclaves et nous réduit à rien ; car est-ce être quelque chose que de sortir du Tout pour être à nous-mêmes, qui ne sommes qu'un pur rien ? Ne cherchez donc point d'autre cause de ce que nous ne sommes pas saints dès la première communion que nous faisons. La méditation de ce grand silence[14] où Dieu vous a appelé, vous fera voir plus clair que moi dans cette matière. Et de plus, vous avez tant de saints parmi vous consommés au service du grand Maître, qu'avec leurs avis et leurs exemples, vous deviendrez saint si vous voulez.

Vous dites que vous désireriez dire un jour la Messe dans les terres des infidèles. Si Dieu vous faisait cet honneur, j'en aurais la joie que vous pouvez juger. Oh ! que je serais heureuse si un jour on me venait dire que mon fils fût une victime immolée à Dieu ! Jamais sainte Symphorose ne fut si contente que je le serais[15].

---

13. Cette incise explicative s'inspire, on le voit, d'un autre esprit qui celui de la *Fréquente communion*, qui venait alors de paraître.

14. La méditation qui doit remplir ce grand silence. Par ce silence on ne sait si la Vénérable Mère désigne ici la retraite du monde qui caractérise la vie monastique, ou une grâce particulière de recueillement intérieur dont Claude Martin lui aurait fait la confidence.

15. Sainte Symphorose, veuve d'un officier romain, martyrisé pour la foi, préféra, pour elle et pour ses sept fils, la mort à l'apostasie. Son martyre eut lieu au IIe siècle, sous Adrien. L'Église la fête avec ses enfants le 18 juillet.

Voilà jusqu'où je vous aime, que vous soyez digne de répandre votre sang pour Jésus-Christ. Je bénis sa bonté des désirs qu'il vous donne. Mais prenez garde de ne vous pas trop embarrasser l'esprit dans des raisonnements superflus, qui vous pourraient causer une continuelle perte de temps ; et il arriverait que vous ne vous en déferiez pas facilement, parce que la passion étant émue par des désirs trop impétueux, offusque la lumière de l'esprit, en sorte qu'il est difficile de bien juger d'une vocation, laquelle se fait connaître plus parfaitement par une confiance douce et amoureuse, et par une longue persévérance qui n'ôte point la paix du cœur, que par un bouillon ardent, et par une agitation continuelle qui n'est que dans les sens[16]. Il me paraît que, dès mon enfance, Dieu me disposait à la grâce que je possède à présent, car j'avais plus l'esprit dans les terres étrangères pour y considérer en esprit les généreuses actions de ceux qui y travaillaient et enduraient pour Jésus-Christ, qu'au lieu où j'habitais[17]. Mon cœur se sentait uni aux âmes apostoliques d'une manière tout extraordinaire. Il me prenait quelquefois des saillies si fortes, que si les respects humains ne m'eussent retenue, j'aurais couru après ceux que je voyais portés avec zèle au salut des âmes[18]. Je ne savais pas alors pourquoi j'avais tous ces mouvements, car je n'avais ni l'expérience, ni l'esprit pour les reconnaître, aussi n'était-il pas temps : car Celui qui dispose les choses suavement, voulait que je passasse par divers états

16. La vocation à la vie apostolique doit subir l'épreuve du temps. Elle est affaire de raison et non d'imagination, mais de raison éclairée par la foi. Ces conseils prennent tout leur sens si l'on songe qu'ils sont ici adressés à un contemplatif, chez qui un désir trop naturel d'activité extérieure aurait pu se dissimuler sous la recherche apparemment désintéressée de la plus grande gloire de Dieu.

17. Dans sa *Relation* de 1654, Marie de l'Incarnation rapporte ces désirs de la vie apostolique aux années 1633 et suivantes. Elle les donne alors comme caractéristiques d'un état permanent (*Écrits* II, pp. 303-312). Mais, la Vénérable Mère nous dit ici, et elle l'a redit dans sa même *Relation* de 1654, qu'ils avaient une première origine beaucoup plus ancienne, puisqu'ils remontaient à ses années d'enfance. Il est vrai que ce n'étaient alors que des actes passagers (*Écrits* II, p. 168).

18. Ces prédicateurs étaient les capucins, qui venaient de s'établir à Tours, où ils étaient très populaires (*Écrits* II, p. 168).

avant que de manifester sa volonté à la plus indigne de ses créatures. Il s'est passé bien des choses dans les distances des temps ; vous les saurez un jour, mon très cher fils ; je vous ai seulement dit ici en passant, pour votre consolation et pour votre instruction, ce qui se passait en moi dans mon enfance.

Quant aux pensées que vous me proposez, croyez-moi, ne vous portez à rien qu'à suivre Dieu ; je veux dire que vous vous abandonniez à sa conduite avec une douce confiance, et que vous attendiez dans la paix du cœur ce que ses desseins auront projeté pour vous. Après cela ne vous mettez point en peine, il vous conduira par la main, car c'est ainsi qu'il se comporte envers les âmes qui cherchent à le contenter, et non pas à se satisfaire elles-mêmes. O qu'il est doux de suivre Dieu ! Je ne vous dis pas ceci afin que vous étouffiez son esprit, mais afin que vous le serviez dans une plus grande pureté, et que vous ne respiriez que dans l'accomplissement des desseins qu'il a sur vous pour sa gloire et pour la sanctification de votre âme. L'obéissance exacte à vos supérieurs sera la pierre de touche qui vous fera connaître si vous êtes dans cette disposition.

Ah ! mon cher fils, que cette dépendance des desseins de Dieu sur vous est importante ! C'est le secret pour devenir grand saint et se rendre capable de profiter aux autres. Je suis ravie de voir ici des saints (c'est ainsi que j'appelle les ouvriers de l'Évangile)[19] dans un dénûment épouvantable ; et vraiment cette parole de l'Apôtre leur peut bien être appliquée : *Vous êtes morts ; et votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu*[20]. Je n'ai point de termes pour dire ce que j'en connais. Méditez cette sentence et pensez qu'il y a bien loin avant que d'être semblable à notre divin Maître. Ce que la créature ne peut elle-même, Dieu le fait ici d'une façon qu'on n'aurait jamais pensé. Ne croyez pas que, quand vous me demandez ce que j'endure et que je n'en omette

19. Les Jésuites missionnaires.
20. Épître aux Colossiens, III, 3.

rien, je vous parle de la disette des choses temporelles, de la pauvreté du vivre, de la privation de toutes les choses qui peuvent consoler les sens, des peines qui les peuvent affliger, des contradictions, des adversités et de choses semblables ; non, tout cela est doux et l'on n'y pense pas, quoiqu'il soit sans fin : ce sont des roses où l'on se trouve trop bien, et je vous assure que la joie que j'y ressens m'a souvent mise en scrupule.

Voilà que l'on me vient dire que le vaisseau qui apportait la plus grande partie de nos vivres, et toutes les nécessités tant de notre communauté que de nos séminaristes, est perdu ; ce qui appartient aux Révérends Pères et aux Mères de l'Hôpital y était aussi. Avec tout cela, nous sommes dans un aussi grand repos que si tout cela ne nous touchait point. [Et après tout, cela nous met dans une extrême disette, la perte se montant à près de six mille livres][21]. Mais béni soit notre divin Maître ! Qu'à jamais, il soit infiniment béni ! Il nourrit les oiseaux du ciel et les animaux de la terre, nous laisserait-il mourir[22] ? Ce ne sont donc pas ces choses-là qui font souffrir, mais c'est une certaine conduite de Dieu sur l'âme qui est plus pénible à la nature que les tortures et les gênes. Et lorsque je vous dis que les ouvriers de l'Évangile *sont morts et que leur vie est cachée en Dieu,* ils ont passé par cette conduite, se joignant même à l'ouvrier, et se rendant avec lui inexorables à eux-mêmes pour faire mourir toute vive cette

21. [ ]. Texte de V. Ce détail appartient sûrement à l'original. On ne voit pas pourquoi L l'a supprimé. L porte seulement : *Quoique cette perte nous jette dans une extrême disette.*

22. Le premier vaisseau dont on eut des nouvelles à Québec fut celui qui faisait le voyage direct de France à l'île de Miscou et qui cette année-là remonta le Saint-Laurent jusqu'à Tadoussac où il dut arriver aux environs du 24 juin. La flotte de Dieppe fut plus en retard « que jamais ». Deux des bâtiments qui la composaient ne mouillèrent à Québec que le 15 août. RJ 1643 (Q 5 ; C XXIII, 286). C'est un peu plus tard encore que l'on apprit la perte du vaisseau qui portait l'approvisionnement des trois communautés : une calamité pour la Mission tout entière. RJ n'en parle pas. Les mémoires avaient sans doute été déjà expédiés en France par ce premier vaisseau dont Marie de l'Incarnation a parlé plus haut. En effet, la dernière date de la *Relation* qui ait été écrite à Québec est celle du 15 août. Celles qui suivent furent ajoutées à Paris, où la *Relation* fut achevée, comme on peut s'en rendre compte par les derniers chapitres.

nature, qui est si nuisible aux parfaits imitateurs de Jésus-Christ.

Il me semble que je vous vois dans l'impatience de savoir si j'ai tant souffert. Oui, mon cœur ne vous peut rien celer, et je ne suis pas encore au bout, aussi ne suis-je pas encore arrivée à la perfection de ceux dont je vous parle ; mais obtenez-moi la grâce d'y pouvoir arriver, ce sera une récompense de ce que j'ai enduré pour vous[23]. Car la crainte que j'avais que vous ne tombassiez dans les précipices où vous couriez dans le monde me fit faire un accord avec Dieu, que je portasse en cette vie la peine due à vos péchés, et qu'il ne vous châtiât pas par la privation du bien qu'il m'avait fait espérer pour vous[24]. Ensuite de cette convention, vous ne sauriez croire combien grandes sont les croix que j'ai souffertes à ce sujet. Et même, sur le point que vous alliez faire votre profession, je fus une fois contrainte de sortir de table et de me retirer pour vous offrir à Dieu. Ce fut alors que les croix que je souffrais pour vous prirent fin, ainsi que je l'ai remarqué, comparant vos lettres avec ce qui m'était arrivé. Je vous dis ceci pour vous faire voir combien Dieu vous a aimé, vous tirant à soi par des voies toutes pleines de sa bonté, et afin que toute votre vie se consomme à lui en rendre de continuelles actions de grâces. Pour moi c'est mon occupation, quoique je le fasse très imparfaitement.

Cette sorte de croix, dont je vous parle, est suivie des traverses que nous souffrons pour le royaume de Jésus-Christ, auquel les démons s'opposent furieusement. Il est vrai, et je vous le dis dans mes autres lettres, que nous avons de grandes consolations par les conversions qui se font[25], mais la persécution de nos nouveaux chrétiens, et les révolutions continuelles qui arrivent à

23. *Écrits* II, pp. 374 et ss.

24. Convention dont nous retrouvons l'attestation dans la *Relation* de 1654 et dans le mémoire complémentaire de 1656 (*Écrits* II, pp. 382-383 ; 492-493. Voir aussi *Écrits* I, pp. 292-293).

25. Ce sont les conversions dont la lettre précédente a fait mention et dont il sera de nouveau question plus loin et plus amplement.

ce sujet[26], nous font souffrir et ressentir ce que c'est que d'avoir épousé les intérêts du Fils de Dieu. Je m'étends beaucoup, mais il faut que je le fasse puisque vous le voulez.

Vous me parlez de votre solitude. Il est vrai que la retraite est douce et qu'on ne traite jamais mieux avec Dieu que dans le silence[27]. C'est ce qui me console de ce que sa bonté vous a appelé à un Ordre saint, où cette vertu règne en sa perfection, et où vous pouvez faire pour vous et pour autrui plus que vous ne feriez de paroles. La vie mixte a son tracas, mais elle est animée de l'esprit de Celui qui l'ordonne[28]. Je ne me trouve jamais mieux en Dieu que lorsque je quitte mon repos pour son amour, afin de parler à quelque bon Sauvage et de lui apprendre à faire quelque acte de chrétien. Je prends plaisir d'en faire devant lui, car nos Sauvages sont si simples, que je leur dirais tout ce que j'ai dans le cœur. Je vous dis cela pour vous faire voir que la vie mixte de cette qualité[29] me donne une vigueur plus grande que je ne vous puis dire. Aussi est-ce ma vocation que je dois aimer par-dessus toute autre ; et si je puis avoir le bien de n'être plus Supérieure, et de me voir délivrée de l'inspection que je suis obligée d'avoir sur un monastère que nous faisons bâtir, je serai ravie de n'être plus que pour nos néophytes. C'est peut-être mon amour-propre qui me fait parler ; mais, sans avoir égard

26. Allusion à l'alternative d'hostilité ouverte et de relative neutralité, ou même d'apparente bienveillance, par où la nouvelle Église des Hurons avait continuellement à passer.

27. A la solitude ordinaire du cloître s'ajoutait à ce moment pour Claude celle du site. La Trinité, où il avait fait son premier noviciat et prononcé ses vœux était en pleine ville, Tiron, où il allait achever sa formation monastique, en pleine campagne, dans la forêt du Perche.

28. *Ordonne*, plutôt, nous semble-t-il, dans le sens de *servir de règle*, que dans celui de *prescrire*.

29. *Vie mixte*, à la prendre dans la matérialité de ses fonctions et sous son aspect visible, mais du point de vue du sentiment qui l'inspire et l'anime, de son principe formel, seul capable de différencier les genres d'existence, vie essentiellement une, parce que c'est la vie apostolique : celle, nous dit saint Thomas, où l'action n'est pas le pôle opposé de la contemplation, mais son prolongement à l'extérieur (*Écrits* I, p. 394. Nous renvoyions alors à la *Somme Théologique*, II. II, 179, a 2).

à mes inclinations, je désire que la volonté de Dieu soit faite.

Pour vous, votre office est de recevoir les hôtes, et d'être en lieu de faire la charité. Quand on aime trop sa cellule, il est bon d'en être un peu privé pour un temps[30].

Vous me ferez plaisir de me mander le progrès de votre saint Ordre, que j'aime et honore uniquement ; je sais les grands services qu'il a autrefois rendus à l'Église, et j'espère qu'il reviendra à sa première splendeur. Les grands progrès que nous voyons de son rétablissement en sont de grands présages. De notre bout du monde je l'offre à Dieu, quoique je sois très pauvre et indigne d'être écoutée, mais mon cœur s'y sent porté et je ne le puis retenir[31].

Je me réjouis de ce que votre Supérieur vous exerce à la mortification, c'est une marque qu'il vous aime et qu'il vous veut du bien[32]. Laissez faire Dieu et vos Supérieurs, et croyez que sa bonté vous mettra où il vous veut pour sa gloire et pour votre sanctification. Vous m'obligeriez de m'envoyer un de vos sermons par écrit. N'ai-je pas droit d'exiger cela de vous, puisque

---

30. Car il ne faut s'attacher à rien qu'à Dieu et à sa volonté. Les choses n'ont de bonté et de vertu que par le rapport qu'elles ont avec elle.

31. La première moitié du XVII^e^ siècle fut en France une période de restauration de la vie monastique par le retour à la discipline primitive et à l'esprit de la règle. Les calamités publiques des trois siècles écoulés, leurs guerres interminables, leurs pestes et leurs famines, l'invasion de l'humanisme païen avec la Renaissance, l'introduction du régime de la Commende dans les abbayes, avaient été fatales à l'observance. Une réaction, une *réforme* s'imposait. Demandée par le Concile de Trente, dont les dernières sessions s'étaient achevées en 1563, cette réforme avait été inaugurée pour les moines noirs, les Bénédictins proprement dits, en Lorraine, alors pays d'Empire, par Dom Didier de la Cour, au début du XVII^e^ siècle. De Lorraine, elle était passée en France. En 1631, elle s'était établie au monastère royal de Saint-Germain-des-Prés, d'où, avec des alternatives de progrès et de régression, elle devait gagner peu à peu la majorité des abbayes et des prieurés du royaume. Les monastères qui acceptaient la réforme de Saint-Germain-des-Prés et adhéraient à son régime, formaient avec lui la Congrégation de Saint-Maur.

32. Allusion possible à une humiliation très pénible que son directeur avait infligée à Claude Martin. Le souvenir devait s'en perpétuer dans la mémoire des témoins, puisque Dom Martène en recueillait encore le récit de leur bouche, cinquante ans plus tard (M p. 32).

vous pouvez juger que j'aurai une sensible consolation de voir au moins ce que je ne puis entendre ? Si Dieu vous veut dans le ministère de la prédication, il vous donnera les talents nécessaires. Quoi qu'il en soit, vous êtes à lui, je suis contente, vivons et mourons dans son saint service, mon très cher fils.

Vous me demandez si nous nous verrons encore en ce monde ? Je ne le sais pas ; mais Dieu est si bon que si son nom en doit être glorifié, que ce soit pour le bien de votre âme et de la mienne, il fera que cela soit. Laissons-le faire ; je ne le voudrais pas moins que vous, mais je ne veux rien vouloir qu'en lui et pour lui ; perdons nos volontés pour son amour. Je vous vois tous les jours en lui, et lorsque je suis à Matines le soir, je pense que vous y êtes aussi, car nous sommes au chœur jusqu'à huit heures et demie, ou environ, et comme vous avez le jour cinq heures plutôt que nous[33], il semble que nous nous trouvons ensemble à chanter les louanges de Dieu. Vous me réjouissez de ce que vous aimez l'humilité : en effet, vous en aviez bien besoin, aussi bien que moi, car le monde nous en avait bien fait accroire ; conservez toujours l'amour de cette précieuse vertu, qui est le fondement solide sans lequel tout l'édifice de la perfection que vous voulez élever en votre âme serait ruineux et de peu de durée. Enfin demeurez dans la consolation que vous avez d'être serviteur de Dieu et que je suis sa servante, qui sont les plus nobles de toutes les qualités et celles que nous devons le plus aimer. Demeurons en Jésus et voyons-nous en lui.....

De Québec, le 1er de septembre 1643.

---

33. En 1632, le P. Le Jeune, selon la base de sa supputation, comptait un peu plus de six heures ou quatre heures et six minutes entre le temps de France et celui du Canada. RJ 1632 (Q 13 ; C V, 64-66). De nouveaux calculs avaient été sans doute exécutés depuis, et l'on était arrivé à une différence de cinq heures, identique à celle de nos fuseaux horaires. Les Mauristes commençaient les matines à deux heures de la nuit.

XCVII. — A PLUSIEURS DE SES NEVEUX

L pp. 45-46, Lettre spirituelle XXIV. — R L.

Mes très chers enfants,

Je vous souhaite toutes les bénédictions du Ciel.

J'ai reçu toutes vos lettres, avec une très sensible consolation d'apprendre de vos nouvelles. Continuez de le faire ; vous ne me sauriez davantage obliger que de me dire vos dispositions et vos desseins, car vos intérêts sont les miens, puisque je vous aime au delà de ce que je vous puis dire. Dieu vous bénira, si vous continuez à le servir comme vous me dites que vous le faites. Rendez l'obéissance à votre père et à votre mère, qui ont plus de plaisir de vous voir riches des biens du ciel, qui sont la grâce de Dieu et les vertus chrétiennes, que de ceux de la terre qui ne sont qu'une fumée passagère. Je vous présente tous les jours à Dieu comme autant de victimes que je désire être consacrées à sa divine Majesté. Faites le même à mon égard, mes très chers enfants, que j'aime et embrasse de la plus tendre affection de mon cœur. Priez aussi pour les Sauvages, afin qu'ils se convertissent tous, et qu'ils croient en ce grand Dieu auquel vous croyez. Vous êtes heureux, mes enfants, d'être nés de parents chrétiens ; c'est de quoi vous devez rendre grâces à Dieu tous les jours de votre vie ; car vous n'avez pas mérité cette grâce non plus que[1] ces pauvres barbares : il vous l'a faite par sa pure miséricorde. Remerciez-le aussi de la grâce et de l'honneur qu'il me fait de le servir en ce bout du monde, et d'aider à instruire quelques âmes pour le ciel. Adieu, mes chers enfants, je suis toute à vous et toute vôtre.

De Québec, le 11 de septembre 1643.

Lettre XCVII. — Les destinataires ont encore leur père et leur mère. Ce ne sont donc pas les enfants de Hélye Guyart et de Louise Dugué, comme précédemment, mais ceux sans doute de deux des sœurs de Marie de l'Incarnation, Catherine ou Jeanne Guyart.

1. *Non plus*, pas davantage.

XCVIII. — A Mademoiselle Marie Buisson, sa nièce

L pp. 46-48, Lettre spirituelle XXV. — R LI.

Ma très chère et bien-aimée fille,

La paix et l'amour de Jésus soient l'unique joie de votre cœur !

Je veux croire que la grande affliction que vous avez de la perte de votre bonne mère, arrivée par un accident si funeste[1], est la cause que j'ai été privée cette année de vos lettres[2]. Je ne laisse pas de vous écrire pour vous témoigner que je compatis beaucoup à votre perte et aux angoisses que vous avez souffertes, et que vous souffrez encore par suite de ce coup terrible. Voilà, ma chère fille, comme vont les affaires du monde. Considérez bien cette vérité : votre bonne mère, après en avoir bien souffert, enfin la voilà morte, et morte d'une déplorable façon. Vous en avez de la douleur ; c'est un juste devoir, puisque vous lui devez plus qu'à aucune autre créature. Je l'ai quasi vue mourir en vous mettant au monde. Depuis ce temps-là, il semblait qu'après Dieu son plus

---

Lettre XCVIII. — L : *A une de ses nièces.* Cette nièce était Marie Buisson, la fille de Paul Buisson et de Claude Guyart, sœur aînée de Marie de l'Incarnation.

De son mariage avec Paul Buisson, Claude Guyart avait eu deux enfants : un garçon, Paul, né en 1624, qui ne vécut pas, et une fille, Marie, baptisée le 7 décembre 1626 en l'église de Saint-Pierre-des-Corps (Voir les lettres LXXVI et LXXVII et les deux notes : *Les sœurs de Marie de l'Incarnation ; Les neveux de Marie de l'Incarnation).* Paul Buisson étant mort sur la fin de 1631 ou au début de 1632, sa veuve s'était remariée en janvier 1634 avec Anthoine de La Guiolle, marchand bourgeois de la ville de Tours (Voir la letttre LXXVI et la note (1)). Claude Guyart avait 41 ans à l'époque de son second mariage ; elle n'eut point d'enfants de La Guiolle. Le 7 décembre 1642, on ne sait pourquoi, elle avait renoncé à la communauté de biens avec lui. On ne peut conclure de cette disposition à un désaccord entre les deux époux. Anthoine de La Guiolle, du reste, demeurait toujours « le tuteur et le protecteur » de sa belle-fille, Marie Buisson (Archives Nationales. X^{2a} 271, pièces des 2 août et 20 septembre 1642).

1. L'inventaire après décès de la succession de Claude Guyart ayant eu lieu le 7 mars 1643, on peut croire que sa mort était récente et remontait seulement aux deux premiers mois de l'année (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Série E 254). Les Registres des décès de Saint-Pierre-des-Corps ne commencent malheureusement qu'après 1643. Nous ne connaissons point la nature de l'accident qui causa la mort de Claude Guyart. Elle avait 51 ans.

2. Marie Buisson avait donc écrit à sa tante depuis 1639, et celle-ci lui avait certainement répondu. Ces lettres de la Vénérable Mère sont perdues.

tendre amour était pour vous ; vous en avez vu l'expérience et ressenti les effets[3]. Tout cela était bien capable de gagner votre amour ; mais aussi, tout cela étant passé, il est bien juste que votre amour se tourne en douleur. Mais enfin tout ce qui vous est arrivé et à elle[4] n'est point arrivé par hasard : Dieu l'a permis pour votre sanctification, et afin de vous sauver par des voies extraordinaires que vous ne recherchiez pas. Il importe beaucoup d'ouvrir les yeux à cette providence : la vanité aveugle beaucoup de filles de votre âge[5], lesquelles, pour s'y laisser trop emporter, se privent elles-mêmes par leur faute des grâces que la divine bonté leur voulait faire, et qu'elle fait ensuite à d'autres à leur exclusion. Plusieurs personnes de qualité m'ont écrit de France à votre sujet[6] et m'ont appris le soin que la divine Providence a pris de vous, inspirant à Monsieur N. de prendre la conduite de vos affaires, et à Madame sa femme de vous faire l'honneur de vous tenir auprès d'elle comme l'une de ses filles[7]. Sans mentir, ma chère fille,

---

3. « C'était une jeune fille... qui avait toutes les belles qualités de corps et d'esprit qu'on eût pu désirer dans une personne de son sexe. Sa mère, d'ailleurs, qui en faisait son idole, n'ayant rien négligé de ce qu'elle avait estimé nécessaire pour perfectionner par une belle éducation les avantages dont la nature l'avait enrichie, elle devint enfin un des sujets les plus accomplis selon sa condition » (V pp. 483-484).

4. A Claude Guyart, la mort accidentelle ; à Marie Buisson, sa fille, la perte de sa mère, qui la laissait entièrement orpheline, et dans les mois qui avaient précédé ce malheur, une aventure épique, dont elle avait été à la fois la victime et l'héroïne, ainsi que nous le dirons plus loin.

5. *La vanité.* Moins l'orgueil que le désir de plaire et d'être adulée. L'allusion est transparente, si l'on se reporte à ce que Dom Claude Martin a écrit de sa cousine et des occupations de sa quinzième année : « Il ne se pouvait voir, écrit-il, une personne plus attachée au siècle et moins portée à la religion (la vie religieuse) qu'était celle-ci. Elle ne soupirait qu'après les compagnies où elle pouvait voir et être vue ; elle n'avait des pensées que pour les vanités du siècle. Tout son cœur se portait aux divertissements ;... elle pensait (alors) plus fortement que jamais à prendre le parti du monde » (V p. 483).

6. La jeune fille, n'étant encore âgée que de quinze ans, avait été enlevée par un officier de la maison du roi. C'était au printemps de 1642. L'affaire, après avoir mis en émoi la ville de Tours, fit aussi quelque bruit à Paris. Évoquée au Parlement, elle y avait reçu un commencement au moins de solution (Archives Nationales X^{2a} 271 et 1184). Nous en reparlerons plus loin. De toute la correspondance à laquelle la Vénérable Mère fait allusion, il ne nous reste rien.

7. D'après V p. 485, ce protecteur de la jeune fille était « un des premiers magistrats de la ville », même « un juge ». Voir plus loin la lettre CVI.

vous êtes bien obligée à Dieu de vous avoir donné un si puissant appui. Je me donne l'honneur de leur écrire pour les remercier de cette faveur, dont je me sens aussi obligée que s'ils me l'avaient faite, puisque je vous regarde et que je vous aime plus que moi-même.

Au reste, j'ai fait dire beaucoup de messes et fait faire beaucoup de communions pour le repos de l'âme de votre bonne mère ; encore à présent je ne cesse point de l'offrir à Dieu, et je voudrais avoir assez de mérites pour accroître sa gloire dans le ciel. Retenez ce que vous avez remarqué de vertus en elle durant sa vie, afin de l'imiter. Elle a tant fait dire de messes, elle a tant paré d'autels, elle a tant fait d'aumônes et tant délivré de prisonniers, elle a tant revêtu de misérables réduits à la nudité, et enfin elle a tant fait d'œuvres de miséricorde et de charité, que cela est admirable[8]. J'en suis témoin, car elle se servait de moi, afin que tout cela se fît plus secrètement. J'estime que toutes ces bonnes œuvres ont plaidé pour elle au jugement de Dieu, et qu'à votre égard ses vertus vous serviront d'exemple toute votre vie, si vous demeurez dans le siècle. Mais si vous choisissez le meilleur parti, qui est Dieu, vous donnerez tout tout à la fois, puisque le présent qu'on fait de soi-même est préférable à tout. Suivez en cela l'inspiration de Dieu et les conseils d'un sage directeur[9]. Si vous étiez proche de moi, ma chère fille, en vous consolant je me consolerais aussi ; mais puisque cela ne se peut, consolez-vous avec mes amis. Mettez-vous en ma place, et visitez souvent, comme je ferais moi-même, la révérende Mère Françoise de

8. « L'argent de ma sœur, avait déjà écrit la Vénérable Mère dans sa *Relation* de 1633, fournissait à toutes mes charités, car elle était si charitable que c'était vraiment le refuge des pauvres, pour lesquels elle ne me refusait rien, ou si elle le faisait, c'était rarement » (*Écrits* I, p. 182). Faut-il voir une preuve de cet exercice constant des œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle dans les nombreuses mentions que les Registres des paroisses de Tours font de Claude Guyart comme marraine : 38 de 1611 à 1633, plus de 40 jusqu'à sa mort.

9. Invitation discrète à préférer la vie religieuse aux attraits du monde. Mais la jeune fille avait alors bien d'autres pensées. Il faudra que les événements lui fassent violence pour qu'elle se décide enfin pour la religion.

Saint-Bernard, sous-prieure[10] de notre maison de Tours, qui est ma plus chère et plus parfaite amie. Enfin je vous donne tous les avis que je crois vous être utiles comme à ma très chère fille, que je présente sans cesse à Notre-Seigneur, afin qu'il vous possède parfaitement, et qu'il vous donne la lumière nécessaire pour connaître l'état où il veut que vous le serviez et que vous fassiez votre salut[11]. Remerciez-le de la grâce qu'il me fait de le servir en cette Église naissante, où il se gagne un grand nombre d'âmes pour remplir la place des anges apostats, qui ne l'ont pas voulu aimer et servir. Je vous embrasse en Jésus et suis...

De Québec, le 14 de septembre 1643.

XCIX. — A la Mère Catherine-Agnès de St-Paul, religieuse de l'Abbaye de Port-Royal

A. Gazier : *Revue critique d'histoire et de littérature...* Tome XV, N° 12, 19 mars 1883.

Ma Révérende et très honorée Mère,

J'ai reçu une singulière consolation de celle qu'il vous

10. L : *supérieure*. Faute évidente pour *sous-prieure*.

11. Marie de l'Incarnation aimait tout particulièrement cette enfant qu'elle avait élevée dans ses toutes premières années. Pour elle comme pour Claude, elle s'était offerte en victime à Dieu, se substituant devant lui aux châtiments qu'ils auraient l'un et l'autre mérités, et lui demandant avec larmes la grâce de la vocation pour ces deux âmes (*Écrits* II, pp. 382, 492-493). Dans le même temps, Claude Martin pensait lui aussi à sa jeune cousine. Dom Martène nous a conservé le souvenir d'une « grande lettre de quatre pages » qu'il lui écrivit à la même époque, « la plus touchante et la plus pressante du monde, pour lui persuader de quitter les vanités du siècle et embrasser la vie religieuse. » La jeune fille « était pour lors, ajoute-t-il, chez l'un des premiers officiers de la ville, qui lui déroba cette lettre ; et au milieu des joies et des plaisirs qu'une jeune fille de son âge a coutume de se donner, il prenait cette lettre et lui en lisait les endroits les plus capables de la toucher. Elle faisait alors l'esprit fort ; mais malgré qu'elle en eût, ces vérités ne laissaient pas de faire de temps en temps de fortes impressions » (M pp. 29-30). Marie Buisson, qui en 1697, fit imprimer la Vie de Dom Claude Martin, n'a point retranché ces détails du manuscrit de Dom Martène qu'elle a eu entre les mains, et qu'elle a cependant fortement remanié, comme on l'a dit ailleurs. Nous pouvons donc les reconnaître pour authentiques.

Lettre XCIX. — Cette lettre, comme les précédentes reproduites par A. Gazier, dans le même périodique, provient du fonds de Port-Royal conservé par Mlle de Thémericourt.

a plu m'écrire[1]. A l'abord, il faut que je vous dise que notre saint captif, le R. P. Jogues n'est pas mort[2], mais dans les Iroquois, où il enseigne notre sainte foi et y a baptisé plus de soixante personnes[3]. Il y a étrangement souffert. Maintenant il est en repos, quoique captif, ainsi que la *Relation* vous fera voir[4]. Notre séminariste vit aussi et y a professé généreusement la foi. Ces Iroquois nous sont toujours ennemis. J'apprends qu'on en vient de défaire une troupe, ce qui pourra épouvanter les autres et faire qu'ils se retireront plus tôt[5]. On a érigé

Les originaux des lettres de Marie de l'Incarnation à Port-Royal, des années 1641 et 1642, faisant partie du fonds de l'Oratoire versé, à la Révolution, à la Bibliothèque départementale de l'Aube (aujourd'hui la Bibliothèque de Troyes), les liasses de M^lle^ de Thémericourt ne pouvaient en contenir que des copies. Pour cette nouvelle pièce, la dernière que nous possédions à cette heure de la correspondance des Ursulines et de Port-Royal, ce n'est également qu'une copie que A. Gazier y a trouvée et qu'il a reproduite dans le périodique cité plus haut. Cette copie doit être de la même date que les précédentes et présenter les mêmes caractères de fidélité. L'original n'existe pas à Troyes et ne figure sur aucun catalogue des Bibliothèques publiques de France.

1. La Mère Agnès avait quitté la charge d'abbesse depuis le mois de décembre de l'année précédente. Elle en avait fait part à Marie de l'Incarnation dans sa lettre du printemps dernier.

2. La lettre du 30 août 1642 (lettre XC) avait mandé à la Mère Agnès la capture du P. Jogues et les craintes que l'on entretenait sur son sort. C'est seulement au printemps de cette année 1643, qu'on avait appris à Québec par des Hurons chrétiens, faits prisonniers avec lui, qui étaient enfin parvenus à s'évader, les premiers renseignements exacts sur sa captivité. Les Ursulines en avaient eu connaissance de première main, par l'un des fugitifs, Joseph Taondechoren, l'oncle de leur petite Thérèse.

3. C'est le chiffre donné par le P. Jogues dans sa lettre au gouverneur Montmagny, du 30 juin de cette année. A cette date, Jogues était encore prisonnier ; c'est du « village des Iroquois » (Ossernenon, près de l'Auriesville actuel, sur la rive gauche de la rivière des Mohawks, État de New-York) qu'il écrivait. Ces néophytes se composaient de Hurons captifs et aussi d'enfants et de vieillards iroquois à la mort. RJ 1643 (Q 66-67 ; C XXIV, 294-296).

4. La *Relation* devait en apprendre à ses lecteurs plus que n'en savait Marie de l'Incarnation. En effet, tout le chapitre XIV : *De la délivrance du P. Jogues et de son arrivée en France* (RJ 1643. Q 74-81 ; C XXV, 42-72) fut ajouté à Paris en janvier 1644, et le Canada ne le connut qu'à l'été de cette même année, plusieurs mois par conséquent après les lecteurs de France. En attendant, le repos de Jogues chez les Iroquois était très relatif : le missionnaire, à travers bien d'autres souffrances, y courait le risque perpétuel de sa vie. A la date où écrivait Marie de l'Incarnation, il y avait déjà quelques semaines qu'il s'était enfui dans la colonie hollandaise des bords de l'Hudson, et qu'il vivait caché au Fort-Orange, où il attendait l'occasion de descendre à la Nouvelle-Amsterdam (New-York) et de gagner la France.

5. Dans cette chronique rapide, tous les faits prennent les mêmes proportions. Les *Relations*, ni celle de 1643 ni celle de 1644, ne parlent de cette rencontre, sans doute fortement grossie par la rumeur.

de nouveau quatre chapelles aux Hurons, et une qui y était déjà[6]. Tous les plus considérables veulent être baptisés[7]. Toute la nation des Attikamègues l'a été cette année ; la Mission de Tadoussac est admirable et prodigieuse ; des nations éloignées de plus de douze journées dans les terres y viennent par des précipices et rochers presque inaccessibles pour être instruits, et nombre y ont été baptisés. Vous pleurerez de joie de voir la *Relation*, ma très honorée Mère, pleine des bénédictions que Dieu nous donne. J'ai cru vous le devoir dire par avance, comme à une des zélées de cette Mission. Madame la Révérende Mère Abbesse[8] nous oblige trop de l'honneur de son affection. Je l'ose supplier d'agréer mon très humble salut, qu'avec son congé je présente aussi à sa sainte communauté, et lui demande encore un nouveau secours de ses saintes prières et continuité de son affection. C'est aussi l'humble prière que je vous fais, et de me tenir, Ma Révérende Mère, pour votre très humble et très obéissante fille et servante, etc.

(... 18 septembre 1643)[9].

---

6. Le premier manuscrit de la relation annuelle des Hurons ayant été intercepté par un parti d'Iroquois, et un second étant arrivé trop tard à Québec pour être joint à la *Relation* générale de la Nouvelle-France de l'année 1643, on en réserva la publication à l'année suivante. C'est donc à la *Relation* de 1644 qu'il faut se reporter pour y trouver l'historique de la Mission huronne pour l'exercice 1642-1643. Nous y voyons en effet la mention de cinq chapelles ou oratoires dans le territoire de la Huronie proprement dite. La plus ancienne, celle de la Conception à Ossossané, avait été ouverte en décembre 1638 ; les autres étaient des années 1639 (RJ 1639. — Q 61 ; C XVII, 34) et 1642 ou 1643 (RJ 1644. — Q 74, 86, 94, 101 ; C XXVI, 200, 260, 298 et XXVII, 40-42).

7. La *Relation* signale en effet la conversion de plusieurs chefs Hurons, et le succès du ministère des Pères Antoine Daniel et René Ménard dans les Missions de Sainte-Élisabeth et de Saint-Jean-Baptiste, des Pères Chaumonot et du Perron dans la Mission de Saint-Michel, et des Pères Charles Garnier et Simon Le Moyne dans celle de Saint-Joseph. Partout les néophytes s'imposent au respect de leurs compatriotes (RJ 1644 : *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable... aux Hurons, depuis le mois de juin de l'année* 1642, *jusques au mois de juin de l'année* 1643).

8. La Mère Angélique, de nouveau abbesse depuis le mois de décembre précédent.

9. La copie ne porte ni signature ni date. Nous empruntons la date que nous donnons au titre de la copie de Gazier : *Lettre de la même à la même, du 18 septembre 1643.*

Nos Révérendes Mères de Paris[10] nous ont donné votre charitable aumône. Je vous en remercie de tout mon cœur, ma Révérende Mère. Vous ne vous lassez point de nous obliger. Nos néophytes et nous tâcherons de le reconnaître devant Dieu par nos prières. Je vous prie d'excuser ce brouillon dans la presse de plus de deux cents lettres[11].

C. — A la Mère Marguerite de St-Xavier, supérieure des Ursulines de Dijon

L pp. 48-49, Lettre spirituelle XXVI. — R LII

Ma très révérende et très honorée Mère,

Salut très humble dans les sacrées plaies de notre cher Sauveur !

Vous êtes trop bonne de vouloir jeter les yeux sur

---

10. Les Ursulines du Faubourg Saint-Jacques.

11. Cette presse « de deux cents lettres » doit s'entendre non de toute la correspondance de l'année avec la France, mais d'après le contexte, seulement du courrier à expédier par les derniers bateaux.

Rien dans cette lettre ne nous donne à penser que la correspondance entre Québec et Port-Royal en demeura là. Au contraire, les derniers mots de Marie de l'Incarnation suggèrent clairement que l'échange de lettres continua. Combien de temps ? Nous ne savons. La *Fréquente Communion* du docteur Arnauld paraissait cette même année 1643, et tout de suite soulevait des polémiques passionnées, dont l'écho dut passer dès 1644 de l'ancienne France dans la Nouvelle. Trop de liens, liens du sang et liens de la reconnaissance, unissaient Port-Royal à la famille Arnauld, pour que les religieuses, même si elles se tenaient prudemment à l'écart de toute dispute et de tout prosélytisme, ne fussent pas avant longtemps suspectées de sympathie pour la thèse incriminée. Les Ursulines de Québec ne pouvaient l'ignorer, ni non plus que les Jésuites étaient prévenus contre Port-Royal. Toutefois, ce pouvait être une raison pour Marie de l'Incarnation de refuser à de si charitables correspondantes, dont elle entendait louer de tous côtés les admirables vertus religieuses, le bénéfice de l'orthodoxie. Ne connaissant pas le docteur, elle ne pouvait être tentée « de confondre les noms d'Arnauld et de Port-Royal ». Elle attendit certainement les événements pour prendre position et rompre des relations qui allaient devenir impossibles.

Lettre C. — L : *A une supérieure des Ursulines de Dijon.* En 1643, cette supérieure était la Vénérable Mère Marguerite Coutier de Château-Bornay, dite de St-Xavier, dont la mémoire est restée longtemps en bénédiction dans l'Ordre des Ursulines.

Marguerite Coutier appartenait à une famille très ancienne de la Bourgogne. Elle avait fait profession chez les Ursulines de Dijon le 21 septembre 1628. L'évêque de Langres, Sébastien Zamet, prélat distingué par sa piété et son zèle réforma-

notre petit séminaire et d'y envoyer vos libéralités[1]. Nous les avons reçues par le moyen de nos révérendes Mères de Paris. Je vous en rends mes très humbles remerciements, ma très honorée Mère, vous assurant que nous n'en demeurerons pas ingrates ni méconnaissantes, non plus que nos néophytes, desquelles vous avez tant de compassion, puisque leurs vœux et les nôtres sont continuellement à Dieu pour nos bienfaiteurs. Ces bonnes filles continuent à bien faire et à se rendre flexibles à la grâce. Leurs bons sentiments nous touchent si fort, que quand nous ne verrions que cela en cette terre de bénédiction, nous nous tiendrions plus que très récompensées de nos petits travaux. Mais de plus nous voyons des grâces surabondantes sur ceux qui sont continuellement à notre grille, et en général sur tout le pays, où Dieu amène des Sauvages de tous côtés, pour les faire enrôler au nombre de ses enfants. La *Relation* qui vous en fera le détail, vous fera verser des larmes de joie, et redoubler vos ferveurs pour l'Église de Jésus-Christ. Je vous supplie d'y particulariser[2] notre petit séminaire, qui vous en sera très obligé. Mes Sœurs vous supplient d'agréer leur humble salut, que je présente avec le mien à votre sainte communauté. Comme je suis la plus pauvre du monde, je vous demande l'aumône en particulier devant notre bon Jésus, dans le sein duquel je suis...

De Québec, le 22 de septembre 1643.

---

teur, la comptait parmi ses dirigées. Jusqu'en 1647, année de sa mort, elle devait édifier le cloître par sa haute vertu et les dons célestes qui lui furent départis. Anne d'Autriche, qui vint plusieurs fois au monastère, durant les séjours du roi en Bourgogne, la remarqua et l'admira. Et c'est « à son commandement exprès » que sa vie fut donnée au public en 1665. *(La Vie de la Vénérable Mère Marguerite de St-Xavier, Religieuse Ursuline du Monastère de Dijon, Avec un recueil des pratiques de sa dévotion particulière envers la Sacrée Vierge.* A la Reine Mère. Par le Révérend Père Jean Marie (de Vernon), Religieux du Tiers Ordre de S. François. A Paris, chez Georges Josse... M D LXV). Marguerite de St-Xavier se destinait à la Mission du Canada, quand elle mourut.

1. A son aumône, confiée aux Ursulines du Faubourg Saint-Jacques, Marguerite de St-Xavier avait joint une lettre.

2. C'est-à-dire, dans l'intention générale pour l'Église de la Nouvelle-France, en avoir une toute particulière pour le séminaire des Ursulines.

CI. — A SON FILS

L pp. 375-379, Lettre historique XXVIII. — R LIII.

Mon très cher et bien-aimé fils,

L'amour et la vie du Roi des nations consomme votre cœur de l'ardeur avec laquelle il ravit les cœurs de nos néophytes !

Vous devez à présent avoir reçu les lettres que je vous ai écrites du mois de juillet dernier, par lesquelles je vous faisais un petit récit de ce qui s'est passé cette année dans notre nouvelle France, et dans la nouvelle Église de Jésus-Christ[1]. Je n'avais point encore reçu de vos lettres, mais ma Mère de Saint-Bernard m'avait envoyé celle par laquelle vous lui faisiez des plaintes de ce que vous n'en avez reçu aucune de moi l'année dernière. Je vous avais écrit amplement, mais ce que l'on confie à la mer est sujet au hasard. C'est pourquoi il se faut attendre à cela, mon très cher fils ; mais pour

---

Lettre CI. — C'est de Tiron, que Claude Martin avait écrit à sa mère (voir lettre XCVI). Il devait, comme tous les jeunes profès, y demeurer deux ans. Mais sa ferveur religieuse et ses excellentes qualités portèrent ses supérieurs à abréger en sa faveur la durée normale de son séminaire. A l'été de 1643, ils l'envoyèrent à l'abbaye de Jumièges (à six ou sept lieues au N.-O. de Rouen), siège du scolasticat de la Congrégation de Saint-Maur, pour y commencer aussitôt ses études de philosophie et de théologie (M p. 34). Il y était déjà rendu à la date où sa mère lui écrivait, et c'est là qu'il reçut toutes ses lettres de 1643.

1. Ce sont les lettres que Marie de l'Incarnation annonçait plus haut (lettre XCVI). L'une d'elles traitait de spiritualité, l'autre — ou une autre — faisait la chronique de la Mission. Ces lettres ne parvinrent pas à destination. Est-ce pour parer au risque d'une perte semblable, que la Vénérable Mère refait ici le récit dont elle venait de parler, en y ajoutant les faits qui se sont produits depuis le mois de juillet ? Ou bien, comme pour la lettre du 4 septembre 1641 (lettre LXXVIII), la formule de L pour caractériser le sujet de cette lettre, ne serait-elle qu'une paraphrase approximative, ou mieux encore, une interpolation de l'éditeur ? Cette seconde hypothèse aurait nos préférences. La lettre de juillet, si elle parlait des événements de la Nouvelle-France et de son Église, devait surtout abonder en détails sur l'installation dans le monastère de la Haute Ville, dont les Ursulines avaient enfin pris possession le 21 novembre 1642. Marie de l'Incarnation ne parle jamais de ce fait capital, dans les lettres qui nous restent d'elle. Mais nous verrons plus bas qu'elle le suppose connu. C'est donc, semble-t-il, qu'elle en avait déjà parlé. La lettre *historique* de juillet pouvait bien être en grande partie « un récit du progrès du séminaire ».

y apporter quelque remède, j'ai pris la résolution de vous écrire, tant que je vivrai, par deux vaisseaux différents, afin que si l'un se perd ou est pris par les pirates, l'autre vous porte de mes nouvelles. Faites le même de votre part, si l'obéissance vous le permet, car vous pouvez juger que nos contentements seront en cela réciproques[2].

Mais il ne faut point perdre de temps ; commençons à parler de nos néophytes. Les premiers fondements de l'Église ont été jetés cette année à Miscou[3] qui est une habitation de Français, seulement pour la traite des

---

2. Ce préambule, en dépit des retouches de l'éditeur, semble bien être celui de l'original. Mais il rappelle assez curieusement celui de la lettre du 1er précédent (lettre XCVI). On peut s'étonner aussi que, parlant de ses lettres de juillet, Marie de l'Incarnation ne fasse aucune mention de cette dernière. Les deux pièces données par L, l'une dans les *lettres spirituelles*, à la date du 1er septembre, l'autre dans les *lettres historiques*, à celle du 30 suivant, ne proviendraient-elles pas d'un original unique, démembré, comme l'avait été déjà la lettre du 2 septembre 1641, pour satisfaire à la division bi-partite et arbitraire de la correspondance de la Vénérable Mère ? C'est bien possible. Si nous considérions le préambule de la première de ces deux lettres comme une interpolation de L, nous n'aurions nulle peine à les réunir en une seule pièce. Cependant, le fait d'écrire au même correspondant par des voies différentes et surtout par divers vaisseaux de la même flotte, devait entraîner des redites, plus ou moins volontaires, dans les lettres qui lui étaient adressées.. D'une analogie de pensée et de formule, nous ne saurions donc conclure avec assez de certitude à une origine identique. Nous traiterons donc les lettres des 1er et 20 septembre, comme deux pièces distinctes tout en conservant un doute sérieux sur leur autonomie primitive.

3. Par Miscou, on désignait deux petites îles, — mais surtout la plus étendue des deux, — situées dans le Golfe du Saint-Laurent, sur la côte du Nouveau-Brunswick, à l'entrée de la Baie des Chaleurs. Les Français y avaient établi « une habitation » en 1634 ou 1635. En même temps qu'un poste de traite, Miscou était une station de pêche, surtout pour la pêche de la morue. Les missionnaires étaient entrés à Miscou à la suite des pêcheurs et des marchands et s'y étaient fixés dès 1636. RJ de 1647 nous a conservé le souvenir des épreuves et des déboires de ces débuts (Q 76-77 ; C XXXII, 34-42). Un moment même, les Jésuites auraient pensé à abandonner ce poste (V p. 388). C'est seulement en 1642, que le P. André Richard, mieux servi par les éléments, put établir un contact permanent avec les Sauvages de la région, ceux en particulier de la Baie des Chaleurs, qu'il appelait les *Ristigouche*. Ceux-ci le pressaient fort de passer chez eux et de s'y fixer à demeure. RJ 1642 (Q 43-44 ; C XXII, 238-244). A l'été de cette année 1643, André Richard avait répondu à leur appel, et les Sauvages lui avaient bâti une petite loge provisoire dans le lieu où ils s'assemblaient. Aidé par les générosités d'un bienfaiteur, bien connu de la Mission de la Nouvelle-France, Jacques de La Ferté, abbé de la Madeleine, il décidait même d'établir à dix-huit lieues de Miscou une résidence permanente. C'était à l'embouchure du Nepegigouit (le Nipisiguit d'aujourd'hui), dans un site qui deviendra plus tard Bathurst.

pelleteries. A dix lieues au delà[4], on a bâti une chapelle et établi une grande mission pour les Sauvages du côté du nord, qui ont été attirés à la foi par la conversation de nos sauvages Montagnais de Tadoussac[5]. Cette mission promet de grands fruits, car la matière est disposée. Ce lieu est à cent cinquante lieues d'ici, approchant de vous[6].

Cent lieues en deçà[7] est la mission de Tadoussac, où l'on a vu cette année des merveilles, un grand nombre de Sauvages, avancés de plus de vingt journées dans les terres, y étant venus pour se faire instruire, et ensuite pour se faire baptiser[8]. Ils ont des sentiments si religieux et font des actions si chrétiennes, qu'ils nous font honte et nous surpassent en piété. Ce sont les fruits du zèle de nos bons chrétiens sédentaires, car ils vont exprès de côté et d'autre pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Toutes ces nations-là sont du côté du nord, et Tadoussac où ils s'assemblent, est à quarante lieues d'ici ou environ, tirant vers Miscou.

Sillery est à une lieue au-dessus de Québec, et nous tenons le milieu[9]. Nos Sauvages sédentaires sont là en

---

4. A dix lieues au delà, c'est-à-dire en partant de Miscou pour s'avancer dans les terres. Marie de l'Incarnation adopte le point de vue d'un observateur qui serait fixé à Miscou. D'après le P. Richard, le site de la résidence projetée sur le Nipisiguit était à dix-huit lieues de Miscou, et non à dix.

5. Les Sauvages de Miscou et des côtes de la Baie des Chaleurs se rendaient à chaque printemps à Tadoussac pour la traite. C'est là qu'ils avaient fait la rencontre des néophytes Montagnais et qu'ils avaient entendu leurs prédications.

6. C'est-à-dire, en partant de Québec dans la direction de la France. D'après le P. Vimont, il y avait cent trente lieues de Québec à Gaspé (RJ 1642. — Q 36 ; C XXII, 202-204). De Gaspé à Miscou, le Récollet Sixte Le Tac comptait à peu près 22 lieues *(Histoire chronologique de la Nouvelle-France...* Édit. Réveillaud, pp. 38-39). Ces données feraient ensemble la somme de cent-cinquante lieues.

7. Cent lieues en deçà. Cette fois, si la copie de L est fidèle, Marie de l'Incarnation raisonne comme de Québec. Mais elle ne donne qu'un chiffre approximatif, pour cent dix lieues, le chiffre exact.

8. « Quantité de petites nations circonvoisines, » dit le P. Vimont. Nous en connaissons quelques-unes. C'étaient les petites tribus de langue montagnaise qui s'échelonnaient sur le bord oriental du lac Saint-Jean et la rive gauche du Saguenay : Nation du Porc-Epic, Betsiamites, Escoumains, et, plus haut et plus à l'est encore, les Papinachois.

9. « Une bonne lieue au-dessus de Québec » RJ 1638 (Q 17 ; C XIV, 204) ; « Deux petits lieues de Québec » RJ 1643 (Q 8 ; C XXIII, 302). Ailleurs encore : une lieue et demie. Le monastère que les Ursulines habitaient depuis déjà dix

partie, et en partie à Québec, où se fait la traite.

L'an passé, la nation des Attikamek vint se rendre ici pour se faire instruire, et plus de la moitié fut baptisée[10]. Le premier baptême fut en notre église, comme aussi le premier mariage, car quand l'homme et la femme sont baptisés, on les épouse au même temps en face d'Église[11]. Plusieurs ensuite furent baptisés et mariés. Il faut que je vous avoue que la joie que mon cœur ressent, quand je vois une âme lavée du sang de Jésus-Christ, est inexplicable. Ces bonnes gens étaient tous les jours instruits dans notre chapelle : après la messe nous leur faisions festin de pois ou de sagamité de blé d'Inde avec des pruneaux, après quoi ils étaient quasi tout le jour à notre grille pour recevoir quelque instruction, ou apprendre quelque prière[12]. C'était un

---

mois à la Haute Ville s'élevait dans la portion ouest de l'enceinte de Québec. C'était la première maison que rencontraient les Sauvages qui venaient de Sillery par le chemin de Samos ou du Cap Rouge et débouchaient par le Chemin St-Louis et la *Grande Allée* d'aujourd'hui.

10. A l'automne de 1642, une soixantaine d'Attikamègues, comprenant des ménages entiers, — « contre l'ordinaire de ces peuples » qui ne descendaient pas à la traite avec leurs femmes et leurs enfants, à cause des difficultés du voyage, — avaient quitté leur territoire, le bassin supérieur de Saint-Maurice, et étaient venus en 13 canots aux Trois-Rivières. La traite finie, ils étaient ensuite venus à Sillery et s'y étaient fixés pour l'hiver à côté des Montagnais, à dessein de se faire instruire et baptiser. Vers la mi-janvier, ils s'étaient encore rapprochés de Québec, et s'étaient « cabanés » à un quart de lieue de l'enceinte de la ville, dans le voisinage des Ursulines. Pendant une quinzaine, ce ne furent que des allées et venues à la chapelle et au parloir des Mères. Après deux mois d'absence dans les bois pour leur chasse annuelle à l'orignal, ils étaient revenus à Québec, au temps de Pâques, puis bientôt après avaient repris par le Saint-Laurent et le Saint-Maurice la route de leur pays. La moitié avaient été baptisés à Québec ; les autres étaient catéchumènes et furent ou baptisés à leur passage aux Trois-Rivières ou remis à l'année suivante. La *Relation* leur a consacré son chapitre VI, et elle en avait déjà parlé dans les pages précédentes. RJ 1643 (Q 8-11, 20-28 ; C XXIII, 302-318 et XXIV, 66-102).

11. La *Relation* mentionne en effet deux jeunes gens, mari et femme, qui furent baptisés et mariés dans la chapelle des Ursulines. Le notaire Guillaume Tronquet fut le parrain du jeune homme et lui donna son nom. RJ 1643 (Q 24 ; C XXIV, 82).

12. « Les Attikamègues... pendant le temps qu'ils ont séjourné auprès de Québec, ont été souvent visiter les Religieuses pour écouter ou apprendre quelque bon mot : ils entraient au parloir, soir et matin, avec importunité même, pour répéter leurs prières ou le catéchisme. Les frais qui suivent ces saintes visites et instructions nécessaires, sont grands et inévitables, et ne cèdent peut-être guère à ceux qu'on fait pour les séminaristes arrêtées : d'ordinaire, après l'instruction, il faut soulager la faim de ces pauvres gens » RJ 1643 (Q 8 ; C 23, 298-300). Même note deux pages plus loin : « Ils allaient aussi fort souvent au parloir des Reli-

prodige de voir avec combien de promptitude et de facilité ils apprenaient tout ce qu'on leur enseignait. Une pauvre femme qui avait l'esprit un peu plus dur que les autres, se fâchant contre elle-même, dit en se prosternant : « Je ne me lèverai d'aujourd'hui que je ne sache mes prières. » Elle eut tout le jour la bouche contre terre, et Dieu bénit tellement sa ferveur qu'en se levant elle sut tout ce qu'elle voulait apprendre. La ferveur est universelle, et nous sommes ravies de voir de grands hommes nous venir trouver avec empressement, afin que nous leur apprenions à faire des actes intérieurs et des oraisons jaculatoires, dont ils se servent dans les rencontres.

Le capitaine de cette nation était un grand sorcier et l'homme du monde le plus superstitieux. Je l'écoutais soutenir la vertu de ses sorts et de ses superstitions, et, peu après, il vint trouver le Père contre qui il avait disputé, lui apporta ses sorts et le tambour dont il se servait dans ses enchantements, et protesta de ne s'en vouloir jamais servir. Je vous envoie ce tambour, afin que vous voyiez comme le diable amuse et séduit ce pauvre peuple avec un instrument d'enfant ; car vous saurez que cela sert à guérir les maladies, à deviner les choses à venir, et à faire de semblables choses extraordinaires[13]. Ensuite de ce changement, nous eûmes la

gieuses et demandaient à répéter leurs prières, afin de les mieux apprendre. Les Ursulines leur témoignèrent toutes sortes de charités, leur donnèrent tous les jours à manger après la messe ou l'instruction, et n'épargnèrent rien de ce qu'elles avaient pour les assister et coopérer à leur conversion. Elles n'en font pas moins tout le long de l'année aux Algonquins et Montagnais, quand ils vont à Québec. Ce sont des frais inévitables à ceux qui ont entrepris l'aide des Sauvages » (Q 11 ; C XXIII, 314).

13. « Il n'y a nation, pour barbare qu'elle soit, qui n'ait ses superstitions. (Les Attikamègues) mettent toute leur confiance en leurs tambours, leurs festins et leurs sueries, qu'ils font pour invoquer le manitou et pour chasser la maladie et la faim. Ces erreurs qui ne semblent que des niaiseries les possédaient puissamment ; ils ne croyaient pas eux-mêmes s'en pouvoir jamais défaire..., croyant que c'était s'exposer aux misères qu'ils redoutaient le plus. L'exemple des chrétiens de Sillery et l'instruction les a désabusés... La marque la plus certaine que quelqu'un voulait donner de sa bonne volonté, était d'apporter son tambour... Plusieurs le firent dès le commencement de l'hiver » RJ 1643 (Q 21 ; C XXIV, 70). Quant au capitaine de la bande, il fut plus lent à se décider. Sa femme l'avait devancé au baptême. C'est elle, « qui l'obligea doucement de

consolation de voir faire en un jour un sacrifice à Dieu de tous les tambours de cette nation. Ils s'en retournèrent tous en leur pays en chassant, afin d'y arriver au printemps. Et parce qu'ils étaient nouvellement instruits, une de nos nouvelles chrétiennes de Sillery s'en alla avec eux, par un froid de neige des plus horribles, pour leur faire répéter tous les jours leurs prières, de crainte qu'ils ne les oubliassent[14]. Nous avons appris qu'ils mènent une vie admirable.

C'est une merveille de voir la ferveur de nos bons néophytes : ils ne se contentent pas de croire en Jésus-Christ, mais le zèle les emporte d'une telle manière qu'ils ne sont pas contents, et pensent ne croire qu'à demi, si tous ne croient comme eux[15]. Le capitaine des Abnakiouois a quitté son pays et ses gens pour venir se rendre ici sédentaire, afin de se faire instruire, et de pouvoir ensuite attirer ses gens à la foi de Jésus-Christ. Il fut hier baptisé et marié à une de nos séminaristes nommée Angèle, dont la *Relation* parlait l'an passé avec éloge[16]. Son zèle le portera bien plus avant, car il est résolu de porter l'Évangile en beaucoup d'autres nations. « Je ne me contenterai pas, me dit-il, de porter mes gens et ma jeunesse à la foi et à la prière ; mais

---

quitter son tambour qu'on croyait qu'il n'abandonnerait jamais qu'à la mort, tant il y était attaché et se vantait d'avoir conservé sa vie et celle de ses gens par les jongleries qu'il faisait avec cet instrument ». Il ne fut cependant baptisé qu'un peu plus tard, à son passage aux Trois-Rivières (Q 24-25, 27 ; C XXIV, 86-88, 100).

14. C'est cette Angélique déjà mentionnée dans la lettre XCV, et dont parle aussi RJ 1643 (Q 27 ; C XXIV, 96). Elle était Algonquine, mais elle avait de la parenté chez les Attikamègues. RJ 1643 (Q 27 ; C XXIV, 96).

15. C'était vrai surtout pour les chrétiens de Sillery qui furent alors, malgré leur petit nombre, « la semence du christianisme parmi cette grande barbarie ». « La bonne odeur des Sauvages qui s'y sont retirés, écrit Vimont, et y font publiquement l'exercice de chrétien, s'est répandue de tous côtés. Depuis Tadoussac et Miscou jusques aux Hurons, quasi tous parlent de les imiter » RJ 1643 (Q 8 ; C XXVIII, 302). Ils ne se contentaient pas de l'exemple, ils avaient encore le prosélytisme ardent. Le capitaine Abénaki dont parle Marie de l'Incarnation était une conquête du Montagnais Charles qui s'était rendu dans cette nation à l'hiver dernier. Voir plus haut la lettre XCV. Voir aussi RJ 1643 (Q 20; C XXIV, 62-64.)

16. RJ 1642 (Q 18-20 ; C XXII, 114-124). Avant la *Relation*, la Vénérable Mère avait raconté l'aventure et la conversion de cette Sauvagesse dans sa lettre du 29 septembre de la même année (lettre XCIII).

comme j'ai été dans plusieurs nations dont je sais la langue, je me servirai de cet avantage pour les aller visiter, et les porter à croire en Dieu[17]. »

Les hommes ne sont pas seuls embrasés de ce zèle. Une femme chrétienne a passé exprès dans une nation fort éloignée pour y catéchiser ceux qui y habitent, en quoi elle a si bien réussi, qu'elle les a tous amenés ici, où ils ont été baptisés. Il lui a fallu un courage apostolique pour courir les dangers où elle s'est exposée, afin de rendre ce service à Notre-Seigneur. Nous voyons souvent de semblables ferveurs dans nos bons néophytes, qui, sans mentir, font honte à ceux qui sont nés de parents chrétiens.

Il n'y a personne de considérable dans les Hurons qui ne veuille être chrétien[18]. L'on y a bâti cette année quatre chapelles, et ci-devant on avait peine d'y en souffrir une. Les Iroquois néanmoins persécutent étrangement cette pauvre nation. Ils en ont pris et tué un grand nombre depuis deux ans, et depuis quinze jours ils ont encore défait leur flotte[19]. Vous savez qu'ils prirent l'an passé le R. P. Jogues, des Français et des Hurons avec une de nos séminaristes. Ils tuèrent les anciens

---

17. Pour ce qui est des Abénakis, ils s'étaient montrés jusque-là assez réfractaires à la prédication. Ce sont des gens, disait le P. Vimont, « qui n'ont connaissance ni commerce avec autres personnes qu'avec quelques Anglais habitués là et (qui) sont fort sujets à l'ivrognerie, par le moyen de la boisson qu'ils traitent avec les hérétiques et avec les navires de la côte » RJ 1643 (Q 20 ; C XXIV, 60).

18. Voir la lettre XCIX. L'Évangile progressait en dépit des pires calamités qui fondaient alors sur la nation huronne, ce qui faisait écrire au P. Lalemant, le 21 septembre 1643 : « Dieu a tiré nos avantages de nos pertes ; ...notre Église y est accrue en nombre et en sainteté, ...plusieurs de nos capitaines et gens d'autorité ont pris le parti de la foi ;... le feu est aux quatre coins du pays, et... le christianisme y trouve plus d'honneur et de respect que jamais » RJ 1644 (lettre du 21 septembre 1643. — Q 69 ; C XXVI, 170-172). Même note un peu plus loin dans une lettre du 31 mars 1644 (Q 106 ; C XXVII, 68).

19. C'était la nouvelle dont le P. Vimont faisait également part au Provincial de France, dans la lettre qu'il joignait à sa relation annuelle : « Il n'y a quasi plus de passages ouverts pour aller aux Hurons. Nos paquets, l'an passé, furent pris en montant ; cette année, ils l'ont été en descendant. Comme j'écris ceci, j'apprends que les voilà pris pour la troisième fois en remontant » RJ 1643 (Q 2 ; C XXIII, 268). C'est à cette dernière défaite que fait allusion Marie de l'Incarnation. L'affaire est en partie racontée par la *Relation* des Hurons de 1643 (RJ 1644. — Q 81-82 ; C XXVI, 236).

et emmenèrent les autres captifs. Le Révérend Père fut moulu de coups et mis à nu, arrivant en leur pays ; on lui coupa le pouce, et il eut l'index mordu jusqu'à la jointure, les bouts des autres doigts furent brûlés, et ensuite on lui fit souffrir mille ignominies. On en fit autant à un Français[20], son domestique, et un autre, qui lui appartenait aussi, eut la tête fendue d'un coup de hache[21]. Le pauvre Père, croyant qu'on lui en allait faire autant, se mit à genoux pour recevoir le coup et offrir son sacrifice, mais on ne lui fit rien davantage. On fit à la plupart des captifs comme on lui avait fait, puis on leur donna à tous la vie. On ne fit rien à notre séminariste Thérèse, laquelle a toujours généreusement professé le saint Évangile et fait les prières publiquement[22]. Le Révérend Père y prêche présentement l'Évangile ; c'est le premier qui a eu cet honneur, et Dieu bénit tellement son travail, qu'il a déjà baptisé plus de soixante personnes dans sa captivité.

20. L'héroïque Guillaume Couture, qui parvint enfin à s'évader et que nous retrouverons plus tard. RJ 1647 (Q 24 ; C XXXI, 48).

21. Le « donné » René Goupil (RJ 1647. — Q 25 ; C XXXI, 52-56). Marie de l'Incarnation avait pu avoir occasion de le voir et de le connaître. Avant de partir pour la Huronie, ce jeune Angevin « bien intelligent dans la chirurgie » avait en effet soigné deux ans les malades chez les Hospitalières et rempli diverses fonctions dans la résidence de Québec, où « il avait laissé une si douce odeur de sa bonté et de ses autres vertus », que sa mémoire y était demeurée en bénédiction. Capturé avec le P. Jogues, il avait partagé son régime de tortures et de privations. Le 29 septembre 1642, un Iroquois lui avait fendu la tête d'un coup de hache. René Goupil aimait à tracer le signe de la croix sur le front des enfants. Les Iroquois, à l'instigation des Hollandais de Rensselaerswyck, prenaient ce geste pour un maléfice. C'est pour ce motif qu'ils massacrèrent le jeune homme. Le P. Jogues, qui nous a laissé une notice biographique de son héroïque serviteur, y a écrit de sa mort « qu'il n'y a rien manqué pour la faire d'un martyr ». (*Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour* 1924-1925, pp. 89-93). René Goupil, qui avait émis ses vœux entre les mains du P. Jogues, quelques jours avant sa mort, et était par là devenu membre de la Compagnie de Jésus, est le premier en date des martyrs jésuites de la Nouvelle-France.

22. Joseph Taondéchoren, aussitôt sorti des mains des Iroquois, était accouru à Québec. Une de ses premières visites avait été aux Ursulines, pour leur parler de Thérèse. « Voici, — dit la *Relation*, qui doit ici reproduire ou résumer un mémoire de Marie de l'Incarnation, — ce qu'il racontait de sa nièce captive : « Elle n'a point » de honte de son baptême. Elle prie publiquement Dieu. Elle dit qu'elle croit ; » elle se confesse souvent au P. Jogues ; elle m'obéissait en tout. Je l'exhortais » souvent à bien faire et de ne perdre point courage. » — « Je vous suis bien obligé, » mes Mères, disait le pauvre homme, des bonnes instructions que vous lui avez » données : elle ne les oublie point, elle sait tout ce que vous enseignez ; elle

Il faut un peu parler de nos séminaristes sédentaires, qui nous donnent tous les contentements possibles. Une me disait il y a quelque temps : « Je parle souvent à Dieu dans mon cœur, je prends grand plaisir à nommer Jésus et Marie : Ah ! que ce sont de beaux noms ! » On les entend quelquefois s'entretenir de Dieu, et faire des colloques spirituels. Un jour entre autres, elles se demandaient les unes aux autres de quoi elles pensaient avoir plus d'obligations à Dieu. L'une dit : « C'est de ce qu'il s'est fait homme pour moi, et qu'il a enduré la mort pour me délivrer de l'enfer » ; l'autre repartit : « C'est de ce qu'il m'a faite chrétienne, et de ce qu'il m'a mise, par le baptême, au nombre de ses enfants. » Une petite qui n'a pas plus de neuf ans, et qui communie depuis un an et demi, haussa sa voix et dit : « C'est de ce que Jésus se donne à nous en viande au saint Sacrement de l'autel. » Cela n'est-il pas ravissant en des filles nées dans la barbarie ?

Elles ne manquent point à leurs examens de conscience, ni à s'entr'accuser les unes les autres, ce qu'elles font avec une ingénuité non pareille. Elles demandent quelquefois qu'on les châtie, afin de payer à Dieu dès ce monde la peine de leurs péchés. Une ayant été corrigée, on lui demanda ce qu'elle avait pensé de son châtiment. « J'ai pensé, dit-elle, que l'on m'aime, puisque l'on me châtie pour me faire venir l'esprit, car je n'en ai point ; moi, qui ai été instruite, je suis beaucoup plus coupable que ma compagne qui a failli, et qui ne l'a point été[23]. »

» parle au P. Jogues toutes les fois qu'elle le voit ; cela n'empêche pas qu'elle ne » soit grandement triste, vivant parmi nos cruels ennemis. Elle a bien enduré » du froid et des incommodités, l'hiver ; elle a été fort malade, mais Dieu lui a » rendu la santé. Je lui disais souvent : Aie courage, cette vie est courte : les » travaux prendront fin, et tu seras bienheureuse au ciel, si tu persévères. Elle » n'a point de chapelet, elle se sert de ses doigts pour le dire, ou de petites pierres » qu'elle met à terre à chaque *Ave Maria* qu'elle dit. Elle me parlait souvent de » vous : « Hélas ! disait-elle, si les filles vierges me voyaient en cet état parmi les » méchants Iroquois qui ne connaissent pas Dieu, qu'elles auraient pitié de moi ! » RJ 1643 (Q 7-8 ; C XXIII, 296-298). Joseph avait aussi raconté au P. de Brébeuf, qu'au temps où il s'enfuit, Thérèse était fort recherchée en mariage (Q 64 ; C XXIV, 280).

23. La petite Sauvagesse Barbe. RJ 1643 (Q 7 ; C XXIII, 294).

Vous voyez nos emplois[24] ; je vous prie de prendre un grand soin du royaume de Jésus-Christ. Obtenez par vos prières la conversion des Iroquois qui lui nuisent beaucoup, et qui ferment les passages, de crainte que les nations plus éloignées ne viennent se faire instruire. La nation d'Iroquet[25] n'a pas laissé de traverser les terres de ces barbares, qui ont fait sur eux une décharge de plus de cent coups de fusils, mais Dieu les a si bien protégés, qu'il n'y en a pas eu un seul de blessé[26]. Je vous écris la nuit, pour la presse des lettres, et des vaisseaux qui vont partir. J'ai la main si lasse qu'à peine la puis-je conduire, c'est ce qui me fait finir en vous priant d'excuser si je ne relis pas ma lettre.

De Québec, le 30 de septembre 1643.

CII. — A un de ses frères

M p. 33.

...Je vous laisse à penser si cela m'apporte de la conso-

24. En partie du moins. A côté du séminaire, il y avait aussi le pensionnat qui prenait d'année en année de l'importance : Les Mères Ursulines, disait Vimont, « ont toujours eu un assez bon nombre de filles sauvages, tant pensionnaires arrêtées que passagères, outre les petites filles françaises » RJ 1643 (Q 6 ; C XXIII, 290).

25. Cette nation, l'une des trois principales tribus des Algonquins, stationnait au delà de Montréal, entre le Saint-Laurent et l'Ottawa. Les Français l'avaient appelée la nation d'Iroquet du nom du premier de leurs capitaines qu'ils avaient rencontré.

26. L'affaire, arrivée à la fin d'août, est différemment racontée par le P. Vimont. Il s'agirait simplement d'un parti d'Algonquins de la nation d'Iroquet, réfugiés à Montréal, qu'on avait envoyés parlementer de loin avec des Iroquois qui s'étaient présentés devant l'habitation. Ces derniers, dit Vimont, « déchargèrent en trahison plus de cent coups d'arquebuse (sur les Algonquins), mais grâce à Dieu sans effet » RJ 1643 (Q 66 ; C XXIV, 292-294). Les gens d'Iroquet n'avaient pas à traverser les terres des Iroquois. L a peut-être ici encore remanié l'original. En tout cas, la version de RJ doit être préférée.

Lettre CII. — Si l'indication de M : « A un de ses frères » est à prendre au pied de la lettre, Marie de l'Incarnation aurait eu encore deux frères vivants en 1643, Mathieu et Florent : ce dernier que nous pourrions peut-être reconnaître dans le Florent Guiat (pour Guiart) des Registres de Saint-Pierre-des-Corps de Tours (Voir la lettre LIII et la note sur *les Frères de Marie de l'Incarnation)*. Nous ne savons auquel des deux frères la lettre était adressée.

« Cette chère Mère, écrit Dom Martène, avait une joie inexplicable de voir

lation d'entendre le récit qu'on m'en fait, puisque je ne l'ai jamais voulu que pour Dieu...

(De Québec, 1643)[1].

---

les saintes dispositions de son fils ; mais cette joie était infiniment plus grande d'apprendre les choses admirables que ses Supérieurs lui en mandaient : d'où vient que sans une lettre qu'elle écrivit la même année à un de ses frères, elle lui dit... » (M p. 33). Suit l'extrait que nous reproduisons.

1. M ne donne d'autre date que celle de l'année.

ANNÉE 1644

CIII. — A SON FILS

Bibliothèque Nationale. Ms. 19961 (f. fr.), fol. 98-100. — L pp. 52-53, Lettre spirituelle XXVIII et pp. 379-381, Lettre historique XXIX. — R LIV.

†

Jésus, Marie, Joseph[1]

Mon très cher et bien-aimé fils,

BÉNI soit notre bon Jésus, qui nous a rendu heureusement les vaisseaux et nos Révérends Pères et nos deux chères Sœurs[1], et enfin tout ce qui nous était envoyé de secours de l'ancienne France[2] ! J'ai reçu vos lettres et ce que vous m'avez envoyé. Vous m'avez grandement obligée de satisfaire à mon désir qui n'était que pour avoir la connaissance des grandes

Lettre CIII. — Cette lettre, ainsi que les trois autres tirées du même manuscrit de la B. N., que nous reproduisons ci-dessous, est précédée de cette mention : *Coppie des lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation escrites à frère Claude Martin, humble et indigne religieux bénédictin.* Cette dernière expression suggérerait à elle seule que la copie est de la main même de Claude Martin. La comparaison des écritures de la copie et des manuscrits autographes de Dom Claude Martin appuie cette conjecture.

1. Jésuites et Ursulines débarquèrent à Québec le 14 juin (*Annales des Ursulines de Québec*). Ils venaient de La Rochelle (RJ 1644. q 62-63 : C XXVI, 138-140). Sur ces nouveaux arrivants, voir plus bas les lettres des 26 août et 3 septembre.

2. Ces secours sont ainsi détaillés par le *Registre* : « 600 livres des Ursulines de Paris ; 200 de Jean de Flécelles et de Nicolas, son fils ; 300 de Madame de Montmorency ; 400 de M. de Bernières ; 200 de M. Marchand de Tours ; 214 des Ursulines de Loches, de Madame de la Troche (la mère de Marie de Saint-Joseph) et autres amis ; 300 de M. de la Ville ; 600 de M^lle^ de Luynes. » Les dons en espèces se seraient donc élevés à 2894 livres. Quelques dons en nature accompagnaient cette somme. Les Ursulines de Tours ne figurent point parmi les

obligations que j'ai à Dieu de vous avoir si hautement partagé dans la voie des Saints[3]. Il en soit infiniment béni des Anges et des Saints ! Pour moi, ce sera un de mes continuels exercices aux pieds de sa Majesté de chanter et louer ses miséricordes.

Ce n'est ici qu'un mot par le premier vaisseau[4]. J'en avais fait autant l'an passé. Je réserve de vous écrire plus amplement par l'amirale, comme étant la voie la plus sûre[5], et aussi de me donner l'honneur d'écrire aux Révérends Pères Prieurs de votre monastère et de Tiron[6].

Que rendrons-nous à notre Époux, mon très cher fils, de ce qu'il nous veut pour lui ? Il a aussi appelé ma nièce N.[7] par une voie tout extraordinaire. Nos Sœurs qui sont venues cette année m'ont dit des choses admirables de la générosité de cette enfant pour se tirer des mains du ravisseur qui l'avait enlevée[8] ; mais elle a encore besoin d'une plus grande pour se surmonter elle-même. Vous savez comme elle a été élevée et la grande dissemblance de la vie religieuse à celle-là[9]. Si une fois, elle embrasse la solide vertu,

---

bienfaiteurs de l'année. C'est qu'elles envoyaient dans la Nouvelle-France deux de leurs religieuses, à qui elles faisaient une pension annuelle de 100 écus (300 livres). Elles s'engageaient en outre par contrat à donner à la survivante la somme de 3000 livres (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Ursulines).

3. Le sermon que Marie de l'Incarnation avait demandé à son fils par sa lettre du 1er septembre de l'année précédente (lettre XCVI) et le récit de son appel à la vie religieuse.

4. Un des vaisseaux qui rentraient en France avant la flotte.

5. L'amiral devait de plus être commandé cette année-là par un gentilhomme normand, établi avec sa famille au pays depuis 1636, M. de Repentigny, personnage fort vertueux et grand ami des Ursulines. — Sur Repentigny voir plus loin.

6. Claude Martin s'était rendu à Jumièges au sortir de Tiron.

7. Marie Buisson, fille de Claude Guyart, la sœur aînée de la vénérable Mère. Sur les aventures de la jeune Marie, et les voies *extraordinaires* de Dieu à son sujet, voir la lettre du 14 septembre 1643 et plus bas la lettre du 16 août avec son annotation.

8. L ajoute : *plusieurs personnes de qualité m'écrivent la même chose.*

9. Allusion à l'éducation très soignée que sa mère lui avait fait donner. L supprime cette phrase et imprime à sa place : *Sa nature souffre des convulsions étranges pour embrasser la vie de la communauté : elle le veut, ou du moins, elle le désire ; elle fait des vœux, et elle en fait faire de continuels pour gagner le cœur de Dieu. Joignons-nous à elle, et demandons sa persévérance, car* si une fois elle...

elle fera quelque chose de bon, car pour le naturel, elle a d'excellentes parties. Elle voudrait, m'écrit-on, être avec moi. C'est ce que je ne désire point pour son bien. Il faut une autre vocation que l'inclination naturelle. Il faut qu'elle se mortifie cinq ou six ans, premier que de[10] faire un bon jugement de son désir, si ce n'était que les supérieurs en fissent un autre, comme plus éclairés de la lumière du ciel. J'espère vous entretenir plus au long de cette matière[11].

Dieu a encore converti un de nos proches parents. C'est N.[12]. C'était un déterminé[13], coureur de nuit, adonné à tout mal, et qui donnait la mort au cœur de ses parents. Comme il était unique, on lui avait tout souffert en sa jeunesse. Notez qu'il était voué à Dieu premier que d'être né, ses parents ne pouvant avoir d'enfants l'avaient obtenu par les mérites de saint François de Paule[14]. Étant venu à l'âge de vingt ans, après les débauches jusqu'à oublier Dieu, l'Église et ses sacrements, desquels il n'approchait point, la Bonté divine l'a si puissamment touché qu'elle lui a emporté le cœur malgré lui, et[15] s'est allé rendre Minime sans savoir qu'il fût voué à saint François. Il est fervent à merveille[16]. Ainsi vous

10. *Premier que de* : avant que de.

11. La Vénérable Mère ne le fit pas, ou sa lettre est perdue.

12. L : *C'est le fils de mon cousin N.*

13. *Déterminé* : adonné sans frein à. On pourrait lire aussi : *déterminé coureur de nuit*. Nous adoptons la ponctuation de L.

14. François, appelé de Paule, du petit village calabrais où il avait pris naissance en 1416, était passé en France à la prière de Louis XI. Il y était mort en 1507, près de Tours, au Plessis. Canonisé en 1519, ses miracles avant et après sa mort lui avaient donné une figure de thaumaturge. Les Huguenots avaient brûlé ses reliques en 1562. Son tombeau était cependant toujours le lieu d'un pèlerinage très fréquenté. Les foules y accouraient chaque année, surtout le 2 avril, à l'occasion de sa fête (Voir : *Lettre de Madame Goussault à saint Vincent de Paul*, du 16 avril 1633, dans *Correspondance de saint Vincent de Paul*. Édition Coste, Tome I, p. 193). Les Tourangeaux lui étaient particulièrement affectionnés. On verra plus loin qu'on lui était très dévot dans la famille de Marie de l'Incarnation. La dévotion populaire lui recommandait surtout la fécondité des mariages, sans doute parce qu'il avait été lui-même le fruit de la prière d'un autre saint, ses parents ne l'ayant obtenu que par l'intercession de saint François d'Assise.

15. Suppression fréquente dans l'ancienne langue du pronom *il*.

16. Les annales du couvent des Minimes de Plessis-les-Tours, qui donnent les listes annuelles des profès de cette maison, ne contiennent aucun nom qui nous permette d'identifier sûrement le parent de Marie de l'Incarnation (*Minimo-*

voyez que Dieu attire à son service la plupart de nos parents[17]. Il en soit béni à jamais !

Maintenant que je sais le temps de vos saints exercices[18], je vous accompagnerai partout, pour louer notre divin Maître avec vous. Vous ne manquez pas d'occupation : l'esprit l'accompagnant, c'est pour devenir saint[19]. O mon fils, soyez digne imitateur de ceux qui vous ont devancé, et ne craignez d'user votre vie au service de Celui qui a prodigué la sienne pour vous. Lorsque j'apprendrai cela, j'en aurai une entière joie. Vous êtes encore[20] parmi tant de saints, quand j'y pense, et qui vous aident au chemin du ciel ! Je ne vous puis dire ce que j'en ressens dans mon âme, et de la miséricorde que Dieu me fait d'être participante de tout ce qui se fait en une si sainte Congrégation[21]. C'est un remède que sa bonté a donné à mes grandes nécessités, et pour vous dire tout, j'en ressens les effets[22].

Disons un mot de l'Église du Fils de Dieu[23]. Les Iroquois la persécutent excessivement, plutôt pour

---

logium de Plessis-les-Tours. Archives départementales d'Indre-et-Loire). Mais il y avait d'autres couvents de Minimes à Tours et dans la province.

17. D'autres parents de la Vénérable Mère étaient entrés dans une pratique plus parfaite de la vie chrétienne. Voir plus bas la lettre CVI et plus haut les lettres LXXVI et LXXXIX.

18. Claude, comme on l'a vu, avait précédemment envoyé à sa mère l'horaire de la journée monastique à Saint-Maur.

19. C'est-à-dire : c'est suffisant pour devenir saint.

20. *Encore,* de plus.

21. L remanie ainsi tout ce passage : « *Et de plus, vous avez tant de grands hommes qui vous aident au chemin du ciel par leurs exemples et par leurs conseils, que je ne puis dire la joie que j'en ai dans le cœur, non plus que celle que je ressens quand je pense à la miséricorde que Dieu me fait, de participer à tous les biens qui se font dans un si saint Ordre, puisque les pères et les mères de vos religieux ont par statut les mêmes grâces que s'ils avaient des lettres d'association.* C'est...

22. L ajoute : *Aimons et servons notre Maître, notre exemplaire et notre Tout. Je vous vois en Lui : cherchez-y moi, et nous nous y trouverons ensemble, pour lui rendre nos obéissances, en attendant que nous le voyions à découvert, pour en jouir d'une façon plus épurée que n'est celle de cette vie.* » Simple transposition de la finale de l'original, pour donner une conclusion à la lettre spirituelle XXVIII, que L termine ici.

23. L qui commence ici sa lettre historique XXIX, l'ouvre par ce préambule de sa façon : *Mon très cher fils. J'ai dessein de vous écrire bien au long de l'état de notre nouvelle France, mais puisqu'il me reste encore un moment de loisir, je vous en dirai un mot, par avance.*

tuer et brigander que pour autre chose[24]. Voilà leur principal motif. Néanmoins, s'ils prennent quelque chrétien, ils le martyrisent à cause de la prière qu'ils prennent pour une magie et un sort qui leur apporterait tous les malheurs, s'ils n'ôtaient du monde ceux qui s'en servent. Le R. P. Jogues y[25] a souffert plusieurs[26] martyres bout à bout, dont Dieu l'a délivré pour nous le rendre vivant, orné des marques et livrées de son Fils[27]. Depuis peu[28], ces barbares ont tué six de nos Français, dont deux ont été hachés, brûlés et leur a-t-on fait manger leur propre chair eux-mêmes. De plus, ils ont pris et emmené grand nombre de Hurons et Algonquins, et depuis Pâques dernier[29], ont pris un de nos Révérends Pères[30], Romain de nation, vrai homme apostolique, auquel on avait prédit dès la France ce qui lui devait arriver étant ici[31]. On ne sait encore ce que ces barbares en ont fait ni d'un jeune Français qu'il emmenait avec lui aux Hurons[32]. On a

24. L ajoute : *Afin de se rendre les maîtres du pays et de s'enrichir des dépouilles des autres nations.*

25. L : *pour cette cause.*

26. L : *Mille.*

27. Sur la délivrance du P. Jogues, voir plus loin la lettre CVII. Jogues venait de rentrer au Canada, où il était arrivé par le même bateau que les Ursulines de Tours.

28. L omet : *Depuis peu ces barbares...*, jusqu'à : *Depuis Pâques dernier.* — Sur la capture et le massacre des Français de Montréal, voir la lettre suivante.

29. L reprend ici.

30. L ajoute : *le R. P. Brissani.* — François-Joseph Bressani, né à Rome en 1612, entré à quinze ans chez les Jésuites, d'abord professeur de belles-lettres, de philosophie et de sciences, puis étudiant en théologie au Collège romain, était venu à Paris en 1636, pour y achever sa formation intellectuelle. Il avait sollicité son envoi dans les missions étrangères, et particulièrement dans les plus pénibles du Nouveau-Monde. Destiné au Canada, il y avait abordé en 1642. Dès son arrivée, ses supérieurs l'avaient affecté au service des Français de Québec, puis en 1643, l'avaient envoyé à la résidence des Trois-Rivières. C'est de là, qu'au printemps de cette année 1644, il était parti pour la Huronie.

31. Marie de l'Incarnation connaissait personnellement le P. Bressani, et tenait sans doute de sa bouche même la prédiction qu'elle rapporte et dont elle est seule à faire mention.

32. Le P. Bressani avait quitté les Trois-Rivières le 27 avril. Il était accompagné d'un jeune Français de douze à treize ans, engagé comme domestique de la Mission, et de six Hurons chrétiens qui avaient passé l'hiver au séminaire de la résidence. D'autres Sauvages, Algonquins et Hurons, plusieurs d'entre eux encore païens, faisaient aussi partie de l'expédition qui comptait trois canots. Le troisième jour du voyage, le 30 avril, à quelque distance du Fort-Richelieu,

pris trois Iroquois en vie qu'on trouve en diverses paroles pour le regard du Père[33]. C'est ce qui fait craindre qu'il n'ait été traité comme les autres[34], notamment à cette heure que le P. Jogues les a quittés, qu'ils tenaient pour un homme de marque, quoiqu'ils le dussent brûler quelques jours après qu'il s'est sauvé. Ce bon Père soupirait après ce bonheur pour achever son martyre. Mais les Hollandais à qui on l'avait recommandé du côté de la France, le prirent par occasion qu'il allait en traite avec ces barbares et l'ont fait embarquer à la dérobée[35], non

---

toute la bande tomba dans une embuscade et fut prise. Bressani a raconté sa capture et sa captivité dans une lettre qu'il écrivit « du pays des Iroquois », le 15 juillet suivant, au général de la Compagnie de Jésus, lettre que le compilateur parisien de la *Relation* de 1644 a résumée et souvent reproduite littéralement. RJ 1644 (Q 40-45 ; C XXVI, 18-50). Bressani la publia lui-même, dans sa *Relation abrégée de quelques missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France* (Macerata, 1653 ; traduction F. Martin, Montréal 1852, p. 187). D'après le récit de quelques Hurons, faits prisonniers avec lui et qui s'étaient évadés, on savait depuis mai à Québec, que sur le premier moment le missionnaire n'avait pas été trop maltraité, mais que les Iroquois projetaient de le faire brûler sitôt rendus dans leur pays. RJ 1644 (Q 41-42 ; C XXVI, 34). Les mois suivants n'avaient apporté aucune autre nouvelle. En réalité, Bressani fut seulement soumis aux supplices ordinaires des prisonniers de guerre. Son jeune domestique ne fut pas plus épargné. A l'heure où la Vénérable Mère écrivait, le missionnaire avait enfin été cédé à une famille iroquoise qui usait envers lui d'une certaine humanité et qui allait bientôt le vendre aux Hollandais (*Relation abrégée... passim*).

33. Ces trois Iroquois faits prisonniers le 26 juillet près du Fort-Richelieu avaient aussitôt été conduits aux Trois-Rivières pour y être torturés. RJ 1644 (Q 45-49 ; C XXVI, 52-72).

34. L : *comme ceux de sa suite, qu'ils ont fait brûler tout vifs à petits feux et à qui, par une férocité inouïe, ils ont fait manger leur propre chair.* — L emprunte ce détail à des lettres postérieures ou répète ce que la Mère de l'Incarnation a déjà écrit plus haut.

35. Tout ceci nous reporte à l'été de 1643. Avec le temps, le P. Jogues avait vu sa captivité s'adoucir légèrement. Chacun conservait cependant sur lui le droit de vie et de mort. Le 31 juillet, il avait quitté Ossernenon, — l'Agnier des Français, près de l'Auriesville d'aujourd'hui, dans l'État de New-York, — accompagnant ses maîtres, qui se rendaient à la pêche sur l'Hudson. En passant au Fort-Orange, ceux-ci s'arrêtèrent pour la traite. Là, Jogues apprit l'échec subi récemment par un parti d'Iroquois dans une rencontre avec les Français. C'était pour lui la mort, il le savait : « Si je me fusse trouvé dans la bourgade (à ce moment), écrivait-il quelques jours plus tard, le feu, la rage et la cruauté m'auraient ôté la vie... (Les Iroquois) étaient comme forcenés de rage, m'attendant avec impatience. » RJ 1643 (Q 75-76 ; C XXV, 46-48. Lettre du P. Jogues au P. Charles Lalemant, écrite de Rensselaerswyck, le 30 août 1643). Arendt van Corlaër, commandant du Fort-Orange, avait alors reçu de son chef, Wilhelm Kieft, gouverneur de Manhate (New-York), l'ordre de proposer au prisonnier de s'évader et de lui en fournir les moyens.

qu'ils aimassent le Père, car ils sont hérétiques, mais la Reine de France voulait cela d'eux[36]. Mon autre vous en parlera plus au long[37].

Maintenant ces barbares tiennent les avenues de la rivière, commençant à quatre lieues au-dessus de Québec, jusqu'à soixante lieues au delà, pour y guetter Français et Sauvages[38]. Monsieur notre Gouverneur y est allé en compagnie de plusieurs soldats, afin d'y faire passer ces pauvres Hurons, Algonquins et notamment nos RR. PP. de la Mission qui montent aux Hurons et Nipissiriniens[39], que les Iroquois attendent de pied coi[40] pour les emmener en leur pays avec leurs marchandises[41].

---

36. Les lettres de Marie de l'Incarnation sont seules à faire mention de l'intervention d'Anne d'Autriche auprès des Provinces-Unies en faveur du P. Jogues. Les *Relations* n'en disent rien. La chose est cependant naturelle, vu l'intérêt que la régente portait à la Mission de la Nouvelle-France. En 1744, Charlevoix rapportera le même fait, en ces termes : « On prétend même que l'ordre (de procurer la délivrance du P. Jogues) avait été envoyé à tous les commandants de la Nouvelle-Belgique (la Nouvelle-Hollande) par les États-Généraux à qui la reine régente l'avait fait demander de la manière la plus pressante » (*Histoire générale de la Nouvelle-France...* l. VI, édit. in-12, p. 385). Charlevoix, qui ne paraît pas avoir trouvé la preuve de cette intervention dans les archives des différents ministères qu'il eut la liberté de fouiller, se basait peut-être sur les lettres de Marie de l'Incarnation.

37. Voir plus bas la lettre du 26 août.

38. D'après les déclarations du Huron Henri Stontrats, toutes les communications étaient coupées entre la Huronie et Québec depuis le dernier printemps. Dix bandes d'Iroquois se partageaient le cours de l'Outaouais et du Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure du Richelieu. Dans les mois qui suivirent, comme nous le verrons bientôt, ils avaient continué de descendre le Saint-Laurent et avaient poussé leur pointe jusqu'à quatre lieues de Québec.

39. L omet tous ces détails. Les missionnaires qui allaient partir étaient les Pères de Brébeuf, Léonard Garreau et Noël Chabanel.

40. *Coi*, ferme, tranquille, assuré. — L : *Dans tout cet espace, ils (les Iroquois) attendent de pied coi les Sauvages et les Français, qui se cantonnent, comme ils peuvent, pour se mettre à couvert de leur rage.*

41. L ajoute : *Trois cents Sauvages se sont retirés cet hiver près de notre monastère, n'osant retourner en leur pays, d'où ils avaient fui, de crainte de tomber entre leurs mains. Une troupe de ceux-ci fut près de trente jours sans manger que du bois pendant leur fuite. Arrivant ici, ils étaient affamés au point que vous le pouvez juger. Ces pauvres gens meurent ou de misère ou par la main de leurs ennemis, dont ils sont voisins. Ce sont des Nepissiriniens.* L a sans doute tiré ce détail d'une lettre qu'il n'a pas reproduite. Pour retourner chez eux, les Nipissings, qui habitaient, comme on l'a dit, au nord de la Huronie, auraient dû traverser trois cents lieues de forêts où les Iroquois tendaient leurs embuscades. Les Nipissings n'étaient pas précisément voisins des Iroquois ; ils en étaient même plus éloignés que les Algonquins et les Hurons. Mais entre l'île de Montréal et leur pays, il n'y avait point de poste français pour arrêter leurs ennemis.

Dans la troupe des soldats venus de France[42], il y a [un] jeune homme de grande qualité, âgé de vingt-deux ans, que Dieu a touché pour le servir en ce pays au salut des Sauvages. Vous seriez ravi de l'entendre sur ce sujet, et de voir un jeune homme qui a commandé en des armées en France dans un mépris de lui-même tout extraordinaire. Il va commander les soldats qui vont hiverner aux Hurons, où il accompagnera les Révérends Pères de la Mission[43]. Il voudrait courir partout pour gagner des âmes à Jésus-Christ dans des nations qu'on a découvertes et où nos Pères n'ont point encore été. Il va étudier la langue à ce sujet. Priez Dieu pour lui, mon très cher fils[44].

Nonobstant les persécutions, le christianisme augmente fort. La foi en a plus de crédit, tant aux Hurons que çà-bas[45]. Nos chrétiens de Sillery ont été hiverner bien loin dans les terres, où ils ont rencontré beaucoup de Sauvages qui n'avaient jamais ouï parler de Dieu ni de la foi, et jamais n'avaient vu de Français. Ils

---

42. L fait précéder l'anecdote qui va suivre de ce préambule : *Nonobstant les persécutions, le christianisme augmente fort, la foi en est plus en crédit, et l'on voit faire à nos néophytes des actions de piété si héroïques, que les Français qui arrivent de France en pleurent de consolation.* Entre ceux qui sont arrivés cette année, il y a...

43. En 1644, la reine régente avait fait passer dans la Nouvelle-France une compagnie de soixante soldats, qui devaient être répartis entre les divers postes de la colonie, de Québec aux Hurons. Montmagny en préleva une escouade de vingt-deux pour aller passer l'hiver dans la Huronie. Ils devaient y escorter prochainement le P. de Brébeuf qui, après trois ans de séjour à Québec, rentrait chez les Hurons, accompagné des Pères Léonard Garreau et Noël Chabanel, arrivés au Canada en 1643. RJ 1644 (Q. 49, C XXVI, 70-72) ; Dollier de Casson, *Histoire du Montréal* (édit. Flenley, p. 122).

44. L'état du personnel de la Mission de la Huronie, tel que l'a dressé le P. A.-E. Jones, d'après les documents contemporains (*Old Huronia*, 190, p. 342), ne mentionne que les vingt-deux soldats. Le jeune officier anonyme n'y figure pas. Les traits que nous en rapporte Marie de l'Incarnation font naturellement penser à ce sieur de la Barre, vulgaire aventurier plutôt que héros, dont la fourberie, après avoir fait nombre de dupes à Montréal et ailleurs, ne tarda pas à être découverte. Cet individu commandait le contingent envoyé par la reine. D'autres exploits, plus fâcheux encore, le firent plus tard tomber aux mains de la justice, et il acheva « sa très méchante vie... sous une barre qui était plus pesante que celle de son nom » (Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 122). Il semble qu'il faille voir une allusion à ce même personnage dans le jeune Français dont parle RJ 1644 (Q 27, C XXV, 226).

45. L a transposé plus haut ce passage.

les ont catéchisés et rendus capables du saint baptême. Le R. P. De Quen, les ayant été trouver à Tadoussas où quantité de nations se devaient trouver au printemps, en a baptisé grand nombre qui mènent une vie exemplaire[46]. Madame notre bonne fondatrice, au rapport qu'on lui en a fait, les a été visiter, ne craignant point les fatigues pour tâcher avancer la gloire de Dieu[47]. Elle a été quelque temps avec sa compagne[48] dans une petite cabane d'écorces avec ces bons néophytes. Nous avons eu cet hiver proche de nous la nation d'Iroquet et les Algonquins de l'Ile. On les instruisait dans notre chapelle où plusieurs ont été baptisés, Notre-Seigneur nous donnant en cela sujet de lui rendre quelque petit service en ce qui regarde nos fonctions[49].

Dieu nous a à toutes conservé la santé[50]. Il est mort dans les bois une de nos séminaristes, qui déterminait des points de notre sainte foi qu'on chante. Nous avons pensé la faire religieuse, en étant très capable. Enfin, elle est morte, son livre en mains, en priant Dieu[51]. Nous en avons d'autres, très braves

46. Sur cette mission du P. De Quen à Tadoussac, voir RJ 1644 (Q 60-65 ; C XXVI, 128-154).

47. M^me^ de la Peltrie, après sa fugue à Montréal, était enfin revenue à Québec et rentrée chez ses Ursulines. Son séjour à Tadoussac est mentionné par la *Relation* de 1644, en deux endroits (Q 29 et 63 ; C XXV, 236, et XXVI, 138).

48. Charlotte Barré.

49. Aux œuvres de miséricorde spirituelle, les Ursulines joignaient celles de la miséricorde corporelle, car, écrit Vimont, « il faut aider les corps, qui veut gagner des esprits ». Vimont rapporte ainsi la charité des bonnes Mères : « Plusieurs Sauvages de l'Ile, de la Nation d'Iroquet et d'autres endroits s'étant campés assez proche de Québec, allaient tous les jours en la chapelle des Ursulines (où le P. De Quen les catéchisait)... Or, comme la misère accablait ce peuple, l'aumône spirituelle étant faite, suivait la corporelle : les Mères, au sortir du sermon, donnaient à manger à quatre-vingts personnes, charité qu'elles ont continuée environ six semaines durant. » RJ 1644 (Q 30 ; C XXV, 242).

50. L qui a supprimé les deux dernières phrases du paragraphe précédent reprend ici.

51. C'est la petite Agnès Chabouekouechich dont les lettres de Marie de l'Incarnation et les *Relations* ont déjà plusieurs fois parlé. L'enfant était rentrée pour un temps dans sa famille. A l'automne de 1643, elle avait failli se noyer dans le Saint-Laurent. A la suite de cet accident elle prit un refroidissement et ne fit plus que languir. Dans l'hiver qui suivit, elle accompagna cependant ses parents à la chasse. Elle mourut dans les bois, aux approches de Noël, avec les beaux sentiments que nous a dépeints la *Relation*. RJ 1644 (Q 26-27 ; C XXV, 224-226.)

filles. Offrez-les à notre bon Dieu ; elles le prient pour vous, mon très cher fils[52].

Je vous supplie de présenter mon humble salut au R. P. Prieur et à tous mes Révérends Pères, que j'ose prier d'offrir des prières à Dieu pour l'Église et établissement du pays, et pour moi très indigne. Mon très cher fils, aimons et servons notre Maître, notre exemplaire et notre Tout[53]. Je vous vois en lui. Cherchez-y moi et nous nous y trouverons ensemble pour lui rendre nos obéissances, en attendant que nous le verrons à découvert, pour en jouir d'une façon plus épurée que celle de cette vie[54]. Adieu.

Des Ursulines de Québec le 2e jour d'août 1644.

CIV. — A la Mère Claude de Ste-Agnès, supérieure des Ursulines de Dijon

L p. 54, Lettre spirituelle XXIX. — R LV.

Ma révérende et très honorée Mère,

La paix et l'amour de Jésus pour mon très humble et très affectionné salut !

Ce nous sera trop de consolation d'entrer avec vous dans une sainte association des biens spirituels[1]. Oui,

52. L : *Nous avons encore quantité d'autres filles très sages. Priez Notre-Seigneur pour elles et pour moi, qui suis Votre...* — Sur ces mots L achève sa lettre historique XXIX.

53. L supprime toute cette recommandation. La copie de la B. N. porte ici en marge le mot *nota*, qui n'est peut-être qu'une indication du copiste.

54. L a transposé cette conclusion dans la lettre spirituelle XXVIII, et il en a fait, comme on l'a vu plus haut dans la note 22, la conclusion de toute la pièce.

Lettre CIV. — En 1644, la Mère Marguerite de Saint-Xavier achevait ses deux triennats, et était remplacée dans la charge de Supérieure par sa sœur aînée, Claude de Sainte-Agnès. C'est à cette dernière que Marie de l'Incarnation eut à répondre. Claude et Marguerite étaient sœurs plus encore par l'âme que par le sang. Elles témoignaient le même dévouement affectueux à la Mission du Canada et à ses Ursulines.

1. Les Ursulines de Dijon avaient sollicité cette communication de bonnes œuvres, comme marque spéciale de leur union aux travaux apostoliques de leurs sœurs de Québec.

ma révérende Mère, ne soyons qu'une dans l'amour de Dieu pour travailler ensemble à l'amplification du royaume de Jésus-Christ, lequel est plus traversé que jamais par les Iroquois, nation féroce et barbare. Ils ont encore pris un de nos révérends Pères[2], qu'ils ont brûlé à petit feu, à ce qu'on nous a dit, et à qui ils ont coupé toute la chair[3] ; ils en ont fait autant à deux autres Français[4], sans parler de trois autres qu'ils ont tués sur la place avec plusieurs Sauvages chrétiens et non chrétiens de l'un et de l'autre sexe[5]. Nous ne sommes pourtant pas encore bien assurés de cette nouvelle. Mais quoi qu'il en soit, nonobstant cette persécution, la foi ne prend que de plus profondes racines dans les cœurs de nos néophytes, qui se soucient peu de la vie, pourvu qu'ils possèdent Jésus-Christ[6]. Nos séminaristes sont très bien, et elles chantent conti-

2. Le P. Bressani après le P. Jogues. Voir la lettre précédente.

3. Bressani, on l'a vu dans la lettre précédente, ne fut pas mis à mort. A la date où Marie de l'Incarnation écrivait, les Hollandais du Fort-Orange, sur les instructions antérieurement reçues des Provinces-Unies, cherchaient à le racheter ainsi que son jeune domestique français. Le missionnaire fut rendu à la liberté le 19 de ce même mois d'août. Quelques jours plus tard, il était à la Nouvelle-Amsterdam (New-York), d'où il devait s'embarquer pour la France, dans le courant du mois suivant. (BRESSANI, *Relation abrégée...*, édit. F. Martin, pp. 128 et ss.)

4. Il s'agit d'une autre affaire, antérieure de plus d'un mois à la capture du P. Bressani. Dans un combat livré par Maisonneuve, le 30 mars, aux Iroquois embusqués près de l'Habitation de Montréal, les Français pressés par le nombre avaient dû battre en retraite, perdant cinq hommes, dont trois tués sur place et deux autres faits prisonniers. Ces derniers avaient été « brûlés tout vifs, pendant quatre jours, avec des cruautés épouvantables ». RJ 1644 (Q 20 et 42 ; C XXV, 192 et XXVI, 34-36). Ce détail était une de ces informations du Huron Stontrats, qu'on ne put contrôler. Dollier de Casson, relatant le même combat des Français et des Iroquois, insiste surtout sur la valeur de Maisonneuve, sans rien dire des prisonniers (*Histoire du Montréal*, édit. Flenley, pp. 118-120). Mais il écrivait plusieurs années après les faits.

5. Nouvel épisode, connu encore par Stontrats. Un parti d'Iroquois opérait sur l'Outaouais. Il y avait surpris « une bande d'Algonquins, qui furent tous emmenés prisonniers, la plupart incontinent brûlés au village des Iroquois ». RJ 1644 (Q 42 ; C XXVI, 36).

6. Même note dans la *Relation*. « Ce n'est plus maintenant, y disait Vimont, une chose honteuse parmi (les Sauvages) de professer le christianisme, de prier Dieu le soir et le matin en présence des infidèles mêmes. La grâce va tous les jours adoucissant leur ancienne barbarie. Le métier des jongleurs et des sorciers perd son crédit peu à peu. Les nations éloignées, attirées par l'odeur de nos bons chrétiens, s'approchent de nous pour jouir de la même faveur... Enfin la vérité triomphe de l'erreur. » RJ 1644 (Q 3 ; C XXV, 110-112).

nuellement des saluts[7] pour leurs bienfaiteurs. Vous êtes du nombre, ma très honorée Mère[8], et je vous rends grâces de tout mon cœur de tout ce qu'il vous a plu nous envoyer pour elles et pour ceux qui sont presque continuellement à notre grille. Il y a fallu faire cet hiver une instruction continuelle, et accompagner cette nourriture de l'âme d'un aliment corporel[9]. L'on a découvert de grandes nations[10], où trois de nos Pères[11] vont prêcher notre sainte foi. Je vous supplie de prier pour eux, ma chère Mère ; puisque nous sommes associées, tout cela vous regarde comme nous. Avec votre permission je salue toutes mes Mères, vos saintes filles, que j'embrasse un million de fois dans le Cœur de notre bon Jésus.

De Québec, le 7 août 1644.

---

7. Chants de cantiques et d'hymnes, où, par manière de dévotion et de récréation, les séminaristes imitaient ce qu'elles voyaient dans la chapelle des Mères.

8. Dans la vie de Marguerite de Saint-Xavier, nous lisons, qu'étant Supérieure, « sa charité lui suggéra le dessein de mettre à part, avec le consentement de ses religieuses, toutes les épargnes qui se pourraient faire dans son couvent pour contribuer à la subsistance des Ursulines de Canada, afin de leur faciliter par ce secours temporel les moyens de s'employer au salut éternel de ces peuples barbares, avec d'autant plus de zèle qu'elle savait que saint Joseph avait été choisi pour leur protecteur » (*Op. cit.*, p. 239). Comme pour l'année précédente, les aumônes de Dijon doivent figurer dans les envois de Bernières ou des Ursulines de Paris. Elles durent consister principalement en argent, car d'après la *Relation* « cette année... on n'(avait) point ou fort peu apportéd 'étoffes (aux Mères) » RJ 1644 (Q 30 ; C XXV, 242).

9. Le séjour des Algonquins, de la nation d'Iroquet et des Nipissings mentionné plus haut, dans la lettre CIII.

10. Nouvelle allusion aux nations situées au nord et nord-ouest des Hurons. Il ne s'agit pas de découvertes faites depuis 1643.

11. Les trois Pères nommés dans la lettre précédente (voir la note 39). Ils devaient arriver dans la Huronie le 7 septembre, comme on peut l'induire d'une note du *Journal des Jésuites* (J 1645. Q 9 ; C XXVII, 88). Leur départ de Québec ou des Trois-Rivières était donc imminent.

CV. — A LA MÈRE MARIE-GILLETTE ROLAND, RELIGIEUSE DE LA VISITATION DE TOURS

L pp. 381-382, Lettres historique XXX. — R LVI.

Ma très chère et bien-aimée Mère,

Jésus, notre très doux et très aimable Époux, soit à jamais la consolation de votre cœur !

Vous êtes toujours ma chère sœur, et en cette qualité vous m'êtes toujours présente auprès de notre très bon Maître. Je suis consolée de ce que vous avez vu le R. P. Lejeune, et nous ne l'avons pas moins été de le revoir en notre Canada, avec nos deux chères Sœurs qui sont arrivées heureusement avec lui, ayant fait une traversée fort courte[1]. Elles nous ont apporté de vos nouvelles de vive voix, ce qui nous a donné une particulière consolation.

Vous désirez, ma chère Sœur, savoir des nouvelles de nos bons néophytes. Ils sont dans la ferveur, plus que jamais inexorables à ceux qui s'éloignent de leur devoir et qui dégénèrent de la pureté de la foi. L'un d'entre eux ayant commis une faute considérable contre les bonnes mœurs, les chefs le voulaient tout à fait chasser de leur bourgade, et firent leur possible auprès de M. le Gouverneur et des Révérends Pères pour empêcher qu'il n'y demeurât, quoiqu'il eût fait une confession publique de sa faute. Car, disaient-ils, il attirera le diable parmi nous ; il est cause, avec sa jeunesse, que Dieu nous quitte, et qu'il nous punit par nos ennemis[2]. D'autres qui avaient été excités à

Lettre CV. — 1. Les Jésuites et les Ursulines s'étaient embarqués à La Rochelle, sur la fin d'avril ou au commencement de mai ; la première escale avait été à Tadoussac, et l'on était arrivé à Québec le 14 juin. La traversée avait donc été courte et heureuse. On se souvient que celle de Marie de l'Incarnation en 1639 avait pris trois mois.

2. Il s'agit d'Étienne Pigarouich, dont les chutes, les pénitences et les rechutes tiennent tout un chapitre dans RJ 1644. Ancien jongleur, obstiné dans ses pratiques de sorcellerie, raisonneur à sa façon, sa conversion avait coûté bien du mal aux missionnaires. Baptisé, néophyte militant, les *Relations*, comme

boire par des Français, et qui avaient traité avec eux pour des boissons enivrantes, en sorte que quelques jeunes gens qui en furent pris, furent privés trois jours entiers de l'entrée de l'église à la sollicitation des anciens. Les innocents ont aidé les coupables à faire cette pénitence. Ils allaient deux fois le jour de compagnie à la porte de la chapelle faire leurs prières avec une grande humilité, mais ils n'y entraient pas. Les anciens, non contents de cela, condamnèrent les coupables à l'amende, qui était d'un certain nombre de peaux de castor destinées à acheter de quoi parer l'autel de Celui qui a tout fait, afin de l'apaiser[3]. Cette pénitence est ordinaire et sert beaucoup à retenir dans le devoir ceux qui n'ont pas des intentions tout à fait pures. Ils donnent à Dieu les prémices de leurs champs au temps de leur récolte. Enfin, quoiqu'ils soient continuellement persécutés de leurs ennemis[4], leur foi n'en est que plus forte : vous le verrez dans le récit que j'en fais à nos Mères[5], où je leur parle, tant de la disposition de notre séminaire, que des particularités de toute cette nouvelle Église, pour laquelle je vous supplie de continuer vos prières et de porter votre sainte communauté à y joindre les siennes.

De Québec, le 12 août 1644.

---

les lettres de Marie de l'Incarnation, ne tarissaient plus d'éloges sur son compte. Mais depuis plusieurs mois, il était retombé dans le désordre, entraînant une partie de la jeunesse après lui. Son inconduite avait « causé du scandale... et beaucoup troublé la paix de (la) petite Église (de Sillery) », durant l'année 1643-1644. Voir RJ 1644, c. VIII.

3. C'étaient des néophytes et des catéchumènes de Tadoussac, qui avaient troqué leurs pelleteries aux équipages français contre des boissons fortes, et que le P. De Quen avait excommuniés. RJ 1644 (Q 64-65 ; C XXVI, 146-148).

4. Marie de l'Incarnation pense surtout ici aux Hurons et aux Algonquins.

5. Récit envoyé aux Ursulines de Tours et perdu.

CVI. — A UN DE SES PARENTS

L pp. 55-56, Lettre spirituelle XXX. — R LVII.

Monsieur,

La paix et l'amour de Jésus pour mon très humble et très affectionné salut !

J'ai reçu les trois vôtres[1], que je n'ai pu lire sans répandre des larmes de joie, y voyant de si puissants effets de la miséricorde de Dieu sur ma chère nièce. Je ne puis cesser d'admirer cette Providence, ni les admirables inventions dont elle se sert pour attirer les âmes, et leur faire faire un entier divorce avec le monde. Elle m'a écrit quatre lettres toutes pleines de reconnaissance pour les secours qu'elle a reçus de vous[2] ; elle m'a fait aussi le récit d'une partie de ses aventures ; mais surtout elle s'étend sur les grands désirs qu'elle a d'être bonne religieuse. Elle a de bonnes qualités pour cela, mais il lui en coûtera de bonnes mortifications, à cause de la grande habitude qu'elle a de faire sa propre volonté. Car encore que ce ne soit qu'en des choses indifférentes, ces choses néanmoins étant du monde, où la nature se porte facilement, cette inclination se tourne bientôt en nature, c'est-à-dire, en une habitude qui ne se perd pas en un jour, à moins d'une grâce fort extraordinaire. Elle a pour maîtresse des novices ma révérende Mère Françoise de Saint-Bernard, ce qui me donne une joie toute particulière, à cause de sa grande expérience et de sa singulière vertu[3]. C'est elle aussi qui

Lettre CVI. — Le destinataire de cette lettre, dont L nous a tu le nom, sans doute parce qu'il vivait encore en 1681, est certainement le personnage qui avait recueilli chez lui la jeune nièce de Marie de l'Incarnation, Marie Buisson, et à qui la Vénérable Mère, en 1643, se promettait d'écrire au plus tôt (Voir la lettre du 14 septembre 1643, lettre XCVIII).

1. Dans ces lettres, le correspondant de Marie de l'Incarnation lui faisait le récit des aventures de Marie Buisson et de leur conclusion inattendue (1).

2. Lettres perdues.

3. C'est la correspondante déjà connue de Marie de l'Incarnation. Cette même année, la Vénérable Mère lui écrira pour la remercier d'avoir accueilli sa nièce. Voir plus loin la lettre CXIII.

m'a reçue en religion, et elle m'a tant fait de bien, que je puis bien la reconnaître pour ma véritable Mère. On m'a dit que, pour m'obliger, elle avait accepté cette charge, afin d'avoir elle-même le soin de cette enfant, laquelle certes doit appartenir à Dieu par beaucoup de titres. Elle n'est venue au monde qu'après un grand nombre de vœux, de prières et de bonnes œuvres pratiquées pour la demander à Dieu[4]. Elle a aussi été offerte à la sainte Vierge, qui, possible, la veut donner pour épouse à son Fils, après l'avoir retirée des tromperies du monde qui la lui voulaient ravir. Pour vous, si vous étiez tel que je vous souhaite, vous posséderiez le vrai dégagement que vous désirez, et par ce moyen vous seriez plus particulièrement à Dieu. C'est ce que je lui demande pour vous avec d'autant plus d'instance, que je vous vois en des dispositions toutes propres à ce dessein. Puisque vous vous êtes retiré de toutes les affaires du monde, qui ne sont que des épines propres à étouffer l'esprit de Dieu dans les âmes qui s'y portent avec empressement, quelle douceur ne serait-ce pas pour vous, après tant d'afflictions que sa providence a permis vous arriver ? Car ce ne sont pas des choses arrivées par hasard, ce sont des moyens qu'elle vous a envoyés par une douce sévérité, afin de vous détacher de tout, et de vous attacher à lui seul[5]. En quelque état que vous soyez, je vous supplie de vous souvenir de moi devant Dieu, puisque je n'ai point de plus grand contentement que d'être, et de me dire en lui, votre...

De Québec, le 16 août 1644.

---

4. Claude Guyart, sa mère, mariée aux environs de 1610, avait dû attendre la naissance de son premier enfant jusqu'en 1623. Celui-ci, un garçon, décéda presque aussitôt, comme on l'a noté plus haut. Deux ans et demi plus tard, Marie venait au monde à son tour. C'était le 7 décembre 1626 ; et elle faillit coûter la vie à sa mère (Voir la lettre du 14 septembre 1643, lettre XCVIII).

5. Dans une note marginale, L nous apprend que les vœux de Marie de l'Incarnation pour son correspondant furent exaucés, sans nous dire à quelle date (2).

NOTES

(1) *Le roman de Marie Buisson.* — Dom Claude Martin nous l'a conté longuement, et à son ordinaire dans une prose incolore, sans noms ni dates. Son récit, volontairement imprécis, pourrait se résumer ainsi :

Dans sa quinzième année, la jeune Marie Buisson, qui savait faire valoir ses charmes et donnait dans la vue de beaucoup de jeunes gens de Tours, fut brusquement enlevée par un officier de la maison du roi. Transportée clandestinement dans un château de la contrée, elle en fut délivrée par une troupe de gens d'armes, que Claude Guyart, sa mère, avait levée et lancée à sa recherche. Bientôt après, l'affaire, sur laquelle on avait d'abord fait le silence, rebondissait, était évoquée devant le Parlement de Paris, et les coupables, condamnés, esquivaient à grand'peine le châtiment par la fuite. Quelques mois se passaient, Marie Buisson perdait inopinément sa mère, et se trouvait doublement orpheline, sans autre appui qu'un beau-père. Dans le même temps, son ravisseur, rentré en grâce, reprenait l'offensive. Cette fois, éclairé par ses premières expériences, il usait plus de la ruse que de la violence. La jeune fille s'était retirée chez un notable de Tours, son parent ; elle y semblait en sûreté. Gaston d'Orléans, frère du feu roi Louis XIII, que l'officier avait gagné à sa cause, l'en faisait sortir. Marie demandait alors abri aux Ursulines et réclamait la protection de l'Archevêque. Mais le prétendant faisait intervenir la reine, qui abusée, elle aussi, et croyant que la jeune fille était vraiment la femme du plaignant, commandait au prélat de lui rendre la jeune Marie. Celui-ci, sachant le bon droit de sa protégée, et ne voulant pas par ailleurs s'aliéner la cour, tentait un accommodement. Mise en présence de son persécuteur, dans une des salles du palais épiscopal, Marie refusait énergiquement toutes ses avances. Elle rentrait aux Ursulines, où, craignant qu'à la fin son persécuteur ne l'emportât, elle prenait soudain, et sans autre vocation que le dépit, le parti de se faire religieuse. Elle mandait aussitôt sa résolution à la reine, qui donnait l'ordre qu'on la laissât en paix. Voir V pp. 483-488.

Les registres des paroisses de Tours, les lettres de Marie de l'Incarnation, les registres des arrêts du Parlement de Paris qui nous restent pour les années 1641-1643, — années présumées de l'affaire, — nous ont heureusement permis de suppléer au laconisme de Dom Claude Martin, et de jeter quelque lumière sur les faits qu'il nous rapporte. — Voir aux Archives Nationales, le Registre des actes du Parlement de Paris (grand criminel), de l'année 1642 : X^{2a} 271 (11 juillet). *A. de La Guiolle et sa femme, Claude Guyart, contre Michel Moulin, sergent à cheval du Châtelet de Paris, appelant de la procédure extraordinaire et du décret de prise de corps décerné contre lui par le prévôt de Tours ;* — X^{2a} 1184 (23 juillet). *Information faite à Tours pour A. de La Guiolle et sa femme, Claude Guyart, contre Honoré Berger, dit Grandilliers et complices ;* — X^{2a} 271 (6 août). *Plainte de A. de La Guiolle et de sa femme contre Antoinette Péan, veuve d'André Berger ;* — X^{2a} 271 (2 août et 20 septembre). *Arrêts pris dans l'affaire entre Antoine de La Guiolle, marchand, demeurant à Tours, et Claude Guyart, sa femme, veuve*

de feu Paul Buisson, ledit de La Guiolle, tuteur et protecteur de Marie Buisson, fille de feu Paul Buisson et de Claude Guyart, d'une part; et François Musset, écuyer, sieur du Pré, capitaine d'une compagnie de carabiniers, appelant de l'information et décret de prise de corps, décerné contre lui par le prévôt de Tours. — Dans l'inventaire dressé après le décès de Claude Guyart, on voit aussi mentionné « un sac dans lequel sont les papiers concernant l'instance criminelle poursuivie sous le nom du... sieur de La Guiolle, comme tuteur de... Marie Buisson, et (sa) femme, contre les sieurs de la Gandillière, du Pré,... etc. (Archives départementales d'Indre-et-Loire, E 254). Cette liasse qui nous aurait si vivement intéressés est perdue.

Reconstituée sur les indications fournies par toutes ces pièces et les recoupements qu'elles permettent, l'aventure de la jeune Marie Buisson n'est plus le conte gris de Dom Claude Martin. Nous pouvons l'imaginer dans ses grandes lignes.

Marie sortait à peine de sa treizième année. Elle était née à la fin de décembre 1628, et l'on était aux premiers mois de 1642. Un matin qu'elle allait à la messe, accompagnée d'une seule servante, un capitaine de carabiniers, François Musset, violemment épris de ses charmes, la fit enlever dans son carrosse et transporter dans un château voisin. Là, elle était confiée à la garde d'une « damoiselle, fort honnête pour sa personne », moins scrupuleuse sur l'honneur de son prochain, et qui n'oublia rien pour « la faire épouser ce gentilhomme, qu'elle disait incomparable en mérite et en belles qualités ». Nous pouvons reconnaître cette singulière « honnête damoiselle », dans l'Antoinette Péan, veuve de l'André Berger de X^{2a} 271 (6 août). Les Péan, seigneurs de Malitourne, étaient une bonne famille de Tours ; l'un d'eux, Georges Péan, fut maire de la ville en 1667. Dom Claude Martin, qui écrivait en 1677, devait sans doute avoir quelques bonnes raisons de faire le silence sur les noms des acteurs d'une affaire si peu glorieuse. Pendant que la jeune captive n'avait que des dédains pour toutes les avances de la duègne et de son gentilhomme, Claude Guyart levait une troupe et se mettait en campagne à la recherche de sa fille. Dans cette battue des environs de Tours, « il arriva, dit Dom Claude Martin, des aventures fort considérables » ; mais, à notre grand regret, il les passe. A la fin, on découvre la retraite de la prisonnière. Siège du château ; capitulation de ses défenseurs, dont le chef pourrait être identifié avec cet Honoré Berger de X^{2a} 1184 (23 juillet), fils ou beau-frère peut-être d'Antoinette Péan. Trop heureuse de ravoir sa fille, Claude Guyart laisse tout ce beau monde aller en paix, même le principal coupable, François Musset.

Quelques semaines se passent ; elle se ravise. L'a-t-on conseillée autrement ? Ou plutôt, à en juger par la suite, l'entreprenant carabinier, qui veut à tout prix posséder la fille, a-t-il fait de nouvelles tentatives ? Toujours est-il que le prévôt de Tours lance un décret de prise de corps contre Musset et un sergent à cheval du Châtelet, Michel Moulin, un de ses plus actifs complices. Les inculpés en appellent au Parlement de Paris, et l'affaire, portée au grand criminel, est jugée à la Chambre de la Tournelle. Pendant ce temps, Marie Buisson était aux Bénédictines de Beaumont-les-Tours, où l'Abbesse, Anne Babou II de la

Bourdaisière, était sa cousine (*Écrits* I, p. 21 ; II, p. 481). Les 2 août et 20 septembre, les juges de la Tournelle déboutent Musset, qui a fait défaut, de son appel, mettent les époux de La Guiolle et leur fille sous la sauvegarde du roi, et ordonnent aux « religieuses et abbesse de Beaumont de rendre » Marie à sa famille. Cette dernière clause de l'arrêt donnerait à entendre que Marie était plus ou moins séquestrée chez les Bénédictines. Faudrait-il y voir une nouvelle manœuvre de Musset et de sa bande ?

Ce qui va suivre ne nous est guère connu que par V et de maigres indications venant d'ailleurs. Les arrêts des 2 août et 20 septembre furent bientôt complétés par une sentence de condamnation contre Musset. Marie Buisson était venue à Paris, déposer devant les juges. « La fille comparut en (leur) présence (et) elle plaida elle-même sa cause avec tant de force et de courage qu'elle les ravit tous et gagna son procès en tout et partout. » Marie était une petite personne décidée : elle en a déjà donné des preuves, elle en fournira d'autres. Condamné avec ses gens, Musset n'a d'autre ressource que la fuite. C'était sur la fin de 1642.

Il ne tarde pas à obtenir sa grâce. Claude Guyart meurt sur ces entrefaites. Bonne occasion pour le peu chevaleresque gentilhomme, qui décide de profiter sans tarder de tous ses avantages. Pour déjouer ses menées, Marie s'est retirée chez un de ses parents, qui occupait une haute place dans la magistrature à Tours. Malheureusement pour elle, Musset a des protecteurs puissants. D'abord Gaston d'Orléans, dont il est peut-être l'un des familiers et qu'il a pu accompagner dans ses voyages à Tours ; dont il est en tout cas le voisin, car le prince réside au château de Blois, et Musset a sa gentilhommière dans le Vendômois. Musset fait des contes à Gaston. Il lui fait accroire que Marie est sa femme et qu'on la lui a enlevée injustement. Gaston commande au magistrat tourangeau qui la garde chez lui de la lui rendre. Celui-ci prend peur pour sa protégée, peut-être aussi pour lui. Sur son conseil, Marie en appelle à l'archevêque de Tours et se retire aux Ursulines. La pauvre enfant n'était pas au bout de ses ennuis.

Le prélat qui vient de succéder au vieux Bertrand d'Eschaux sur le siège de Tours, est un Bouthilier. Il a appartenu à la maison de Gaston d'Orléans, dont il fut l'aumônier, et son neveu, — celui qui va bientôt se convertir et rendre si fameux le nom de l'Abbé de Rancé, — est un des amis du prince. Gaston, que Musset ne lâche pas, écrit donc maintenant à Victor le Bouthilier. Mais l'archevêque, informé, ne se presse pas. Même, on peut croire qu'il refuse et que Gaston ne s'est pas obstiné. Cet échec ne décourage pas encore Musset. Une de ses sœurs, Marie, femme de Pierre d'Alès, sieur de Corbet, est dame d'honneur d'Anne d'Autriche. Elle a dû plaider devant la reine la cause de son frère. Abusée comme Gaston, Anne d'Autriche fait commandement à l'archevêque de renvoyer enfin la femme au mari qui la réclame. Bouthilier, ennuyé du tour que prend l'affaire, qui ne veut pas tromper la confiance de Marie, mais qui ne voudrait pas non plus déplaire trop à la cour, surtout dans une histoire d'amour, imagine de régler les choses par une entente à l'amiable entre les parties. Il ménage donc un rendez-vous dans son palais à Marie et à son prétendant. Il espère que Musset fléchira l'intransigeante jeune fille.

En vain : sa petite diplomatie échoue. Marie, de plus en plus intraitable, rentre aux Ursulines. Là, pour avoir enfin la paix, elle annonce à la reine son dessein de prendre le voile. Musset, définitivement écarté, doit disparaître.

En elle-même et pour cette époque, — celle de la minorité de Louis XIV, temps d'anarchie dans les institutions et dans les mœurs, — l'aventure de Marie de Buisson pourrait n'être qu'un fait-divers de la passion amoureuse. Par ses à-côté les plus immédiats, elle touche à une histoire beaucoup plus large.

Les Musset ne sont pas de grands seigneurs. D'une noblesse ni très ancienne ni très relevée, leur nom était cependant bien connu dans le Vendômois. Entre 1570 et 1580, autant qu'on peut le préciser, Guillaume de Musset, seigneur de la Courtoisie et de la Bonaventure-au-Gué-du-Loir, avait épousé Cassandre de Peigné, fille de Cassandre Salviati, qui lui avait apporté le fief du Pré. La Bonaventure au Gué ! Qui ne connaît encore en France et au Canada ce refrain d'une très vieille chanson à boire, celle qu'on entendit pour la première fois au château de la Bonaventure, quand les seigneurs du lieu y recevaient à leur table Antoine de Navarre, le père du futur Henri IV ? Mais Cassandre ! souvenir plus illustre encore. Cassandre Salviati, n'est-ce pas pour les Ronsardisants la belle Cassandre, la dame amie des roseraies : « Mignonne, allons voir si la rose... » ?

Guillaume de Musset était déjà mort en 1592. De son mariage avec la fille de Cassandre Salviati, il avait eu deux fils, François Ier de Musset, qui héritait du Pré, et Charles de Musset, qui prenait la Bonaventure. Ce cadet devait être particulièrement cher aux Muses. Il sera l'arrière-grand-père de notre insigne Alfred de Musset.

Les Musset étaient huguenots. François, né en 1585, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, plus tard capitaine de carabiniers, épousa une huguenote comme lui, Marie Arnauld. C'était la fille d'Isaac Arnauld, conseiller d'État, la nièce par conséquent de l'avocat Antoine Arnauld et la cousine germaine des abbesses de Port-Royal Angélique et Agnès, et du docteur de Sorbonne, qui tous commençaient de devenir célèbres. Les Arnauld, d'origine calviniste, étaient rentrés dans l'Église. Seul, Isaac était resté fidèle à la réforme. Les anciens amis de Port-Royal ont peu parlé de cet hérétique. Par lui, cependant, François de Musset entrait dans la famille qui allait remplir tout le XVIIe siècle du bruit de son nom.

François Ier de Musset mourut en 1635, au siège de Philipsbourg. Il y fut assassiné dans une révolte de troupes mercenaires. Marie Arnauld, sa première femme, lui avait donné trois enfants : François II de Musset, qui lui succéda dans la possession de la terre du Pré et dans la charge de capitaine de carabiniers ; Marie, qui fut, comme on l'a dit, dame d'honneur d'Anne d'Autriche, et Anne qui épousa Jacques de Sorbier.

Né peu après 1611, François II de Musset est notre mousquetaire. Il avait de vingt-cinq à trente ans lors des exploits de sa passion sur les bords de la Loire. Malchanceux dans ses premières amours, il épousa, entre 1644 et 1650, Marie Hurault de l'Hôpital, fille de Philippe et de Jacqueline Lalemant. Fut-il

heureux dans cette alliance avec une noble maison ? L'altière petite bourgeoise dont les grâces tourangelles lui avaient tourné la tête, s'effaça-t-elle enfin de son souvenir ? Il mourut sans postérité en 1653, et le 26 juin de cette même année, on l'inhuma dans l'église du Pré.

A peu près dans les mêmes années, Paris et la cour devaient s'émouvoir de l'enlèvement d'une jeune veuve, M^me^ de Miramion, une autre tourangelle. Bussy-Rabutin, le cousin de M^me^ de Sévigné, allait être le piteux héros de l'aventure. Par lui, autant que par le grand nom et les charités inépuisables de M^me^ de Miramion, elle est entrée dans l'histoire. Celle de Marie Buisson, par son pittoresque et par tous les souvenirs auxquels elle se lie, devrait bien aussi y avoir sa place. Si l'audace d'un capitaine de carabiniers avait réussi, une nièce de Marie de l'Incarnation ne serait-elle pas devenue la parente des Mères Angélique et Agnès, l'arrière-grand'tante d'Alfred de Musset, et la femme du petit-fils de la belle Cassandre ?

(2) *Le destinataire de la lettre du 16 août 1644.* — A la manière dont Marie de l'Incarnation parlait de ce personnage dans sa lettre du 14 septembre 1643, on pouvait croire qu'elle ne lui était rien. Après la note de L, on ne peut douter qu'elle ne lui fût apparentée. C'était probablement par sa mère, Jeanne Michelet. De ce côté, elle touchait à la noblesse. Sur les Guyart, nous n'avons aucun renseignement, comme nous le dirons en son lieu.

Nous venons de voir qu'avant de demander asile aux Ursulines pour fuir les recherches de François de Musset, Marie Buisson s'était retirée « chez l'un des premiers magistrats de la ville », ou, comme le dit encore Dom Claude Martin, « un juge ». Ce signalement est un peu vague. Tel quel, il conviendrait assez à un procureur au siège présidial de Tours, Urbain Conseil, dont le nom est mêlé à ceux des Guyart sur les registres de catholicité des paroisses de Tours, et surtout que nous retrouvons dans un acte du 6 mars 1646 relatif aux héritages de Marie Buisson (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Fonds non inventorié des Ursulines de Tours). Mais le correspondant de Marie de l'Incarnation était plus haut placé dans la magistrature, du moins si l'on s'en fie aux marques de respect que la Vénérable Mère lui prodigue. Les registres baptistaires de l'ancienne paroisse de Sainte-Croix de Tours nous offrent le nom d'un personnage qui répondrait assez bien à l'idée qu'elle nous en donne : celui de Jean Michelet.

Le 9 juillet 1633, en effet, « noble Jean Michelet, conseiller du roi, lieutenant-criminel en l'élection de Tours », fait baptiser son fils Jean. Nouvelles mentions du même noble Jean Michelet pour le baptême de ses autres enfants, garçons et filles, dans les années 1636, 1638, 1639, 1641, 1643, 1644. Les parrains sont des membres du Corps de Ville, des magistrats, des bourgeois et des gros marchands. On y relève même des noms qui figurent sur le *Registre des Bienfaiteurs des Ursulines de Québec.*

Jean Michelet n'est mentionné sur aucun autre registre paroissial de Tours, avant 1633. On ne connaît ni son père ni sa mère, et pas davantage l'année de sa naissance. Les livres de comptes de la ville de Tours donnent pour les années 1591 et 1597 un Paoul Michelet, maître boulanger, chargé de la four-

niture de petits pains et de « choines » aux maire et échevins, lors de certaines réunions. Ce Paoul Michelet pourrait bien être le même qu'un Paoul Michelet de Saint-Saturnin, dont la femme, Claude Simon, fut le 21 décembre 1592, marraine de Claude Guyart, la mère de Marie Buisson. Mais si, comme il est possible, ces deux Paoul Michelet n'en font qu'un, rien ne nous dit cependant que noble Jean Michelet fût son fils.

Nous ignorons aussi en quelle année Jean Michelet acheta sa charge de lieutenant-criminel. Sa situation de fortune le distinguait dans sa parenté : la charge de lieutenant-criminel valait à Tours au XVII[e] siècle 60.000 livres ; elle donnait rang parmi les notables de la cité. De fait, Jean Michelet fut échevin de Tours. Cette qualité lui conférait le droit de prendre le titre d'écuyer. Il vivait encore à la fin de 1667. Le 15 décembre de cette année, on le voit comparaître devant les officiers du roi chargés de vérifier les titres de noblesse dans la généralité de Tours. A cette époque, il avait cédé toutes ses charges. Le procès-verbal de comparution le désigne comme « ci-devant conseiller du roi et lieutenant-criminel en l'élection de Tours, ancien échevin de ladite ville » (Abbé Em.-L. CHAMBOIS et Paul DE FARCY, *Recherche de la noblesse dans la généralité de Tours en 1666*. Mamers, MD CCC XCV). Mais depuis combien de temps avait-il pris sa retraite ?

Sa parenté avec Marie de l'Incarnation ne pouvait guère être que celle de cousin au second ou même au troisième degré. Parenté encore assez proche. Si les formules de déférence s'expliquent par le rang social du correspondant, le ton général de la lettre montre que la Vénérable Mère le connaissait bien, et qu'elle pouvait lui donner un conseil, voire une direction. Un fait de sa vie, rapporté par Dom Claude Martin, nous porterait un pas plus avant dans la conjecture. Dans des années qui ne peuvent guère être que celles qui ont précédé immédiatement son entrée aux Ursulines, on la voit intervenir activement près des magistrats de Tours, en faveur d'un bourgeois de la ville incarcéré sous l'inculpation d'assassinat, prendre en mains sa cause qui semblait désespérée, lasser même la patience des juges et du peuple, faire enfin contre vents et marées la preuve de l'innocence de son client, et obtenir son élargissement. Évidemment le zèle de la justice donne toutes les audaces. Des relations d'amitié et surtout de parenté nous aideraient mieux encore à comprendre sinon l'intervention de la Vénérable Mère dans cette affaire, du moins son insistance. Et tout serait clair, si Jean Michelet, déjà lieutenant-criminel, lui était apparenté.

Comme lieutenant-criminel, — il l'était encore dans les années 1642-1643, — Jean Michelet eut certainement à connaître de l'affaire de l'enlèvement de Marie Buisson.

Nulle conclusion ferme ne saurait se dégager de tous ces rapprochements. On peut du moins y asseoir une conjecture assez plausible : celle qui ferait de noble Jean Michelet, écuyer, conseiller du roi, lieutenant-criminel en l'élection de Tours, le protecteur de Marie Buisson, sa petite cousine, le correspondant de Marie de l'Incarnation des années 1643-1644 et le destinataire de la lettre du 16 août 1644.

CVII. — A SON FILS

Bibliothèque Nationale, Ms. 19661 (f. fr.), fol. 100-104. — L pp. 382-390, Lettre historique XXXI. — R LVIII.

Jesus, Maria, Joseph

Mon très cher et bien-aimé fils,

La vôtre m'a apporté une consolation que je ne vous puis exprimer. J'entends vos deux lettres, que j'ai reçues du mois de juillet[1], les vaisseaux étant arrivés plus tôt qu'à l'ordinaire, qui nous ont rendu les RR. PP. Quentin[2] et Jogues[3], lequel par une providence de Dieu très particulière a été enlevé des Hollandais qui habitent aux côtes de ce pays des Iroquois dont je vous parlai l'an passé[4], et l'embarquant dans un vaisseau l'envoyèrent en France[5], ce

---

Lettre CVII. — 1. D'après les *Annales des Ursulines de Québec*, les Jésuites et les Ursulines seraient débarqués à Québec, le 14 juin. Mais le courrier et les provisions ont pu monter à Québec quelques jours plus tard, par un autre bateau. Juillet peut être aussi une distraction du copiste pour juin.

2. Sur Claude Quentin, voir la lettre LXXXII et la note 4.

3. L : *et ce qui a mis le comble à notre joie, c'est que nous avons reçu en même temps les Révérends Pères Le Jeune, Quentin et Jogues.* — La mention de Le Jeune, qui d'ailleurs rentra bien cette année de France, est peut-être le fait de L. Il est possible que Le Jeune se soit attardé à Tadoussac, dont il avait précédemment dirigé la mission, et qu'il ne soit arrivé à Québec qu'après le 14 juin, date du débarquement de ses confrères et des religieuses.

4. Dans une lettre perdue.

5. Le P. Jogues nous a laissé plusieurs récits de sa captivité et de son évasion. Les premiers en date sont des lettres insérées dans RJ 1643. Dès septembre de 1642, quelques semaines seulement après sa capture, le commandant hollandais du Fort-Orange, Arendt van Corlaër, avait tenté de le délivrer. La rançon qu'il offrait, pourtant assez élevée, n'avait pas été acceptée. Mais en août 1643, Jogues, de passage au Fort-Orange avec ses maîtres, était sur son territoire. Van Corlaër lui proposa de lui faciliter son évasion. Après hésitation, Jogues avait adhéré au projet, et le 30 suivant, il pouvait écrire au P. Charles Lalemant, alors procureur à Paris de la Mission de la Nouvelle-France, qu'il était hors des mains des Iroquois. Il n'était cependant pas encore libre ni en sécurité. Les Iroquois, furieux de sa fuite, s'en prenant aux Hollandais de leur déconvenue, les menaçaient de représailles. Van Corlaër tenta de les apaiser par des présents d'une valeur de 300 livres qu'il leur fit accepter. Les Hollandais restèrent toutefois sur le qui-vive, et Jogues, pour leur éviter tout ennui, dut subir, dans l'attente de sa liberté définitive, une séquestration fort rigoureuse de plusieurs semaines, chez le cantinier de l'habitation. C'est seulement dans

qui leur avait été étroitement commandé de la Reine[6]. Ainsi Dieu nous l'a rendu un vrai martyr vivant qui porte en son corps les livrées de Jésus-Christ. Cette arrivée nous a apporté la joie que vous pouvez juger. Le pauvre Père devait être brûlé, en s'en retournant dans son village, si les Hollandais qui en furent avertis ne se fussent dépêchés de faire leur coup. Il m'a raconté les conduites de Dieu très particulièrement[7] sur lui pendant sa captivité[8]. Il y a des milliers de martyrs qui sont morts à moindres frais. Imaginez-vous les choses les plus ignominieuses qu'on peut faire souffrir à une personne chaste, il les a souffertes. Je ne sais si les *Relations* en ont fait ou en feront mention[9]. Je vais seulement vous dire une circonstance de ses travaux.

---

la première quinzaine d'octobre, qu'il s'embarquait secrètement pour Manhatte. Il y était accompagné par le prédicant calviniste, Joan Meckelenburg (le Domine Joannes Megapolensis), qui lui témoigna la plus grande humanité. Six jours de navigation sur l'Hudson, l'avaient amené à la résidence de Wilhelm Kieft, le directeur général de la colonie. Là, Kieft et la population déjà fort mêlée de la bourgade qui devait devenir un peu plus tard New-York, lui firent un très sympathique accueil. Le 5 novembre, enfin, à bord d'un lougre hollandais, Jogues partait pour l'Europe, où après de nouvelles péripéties et de dures privations, il abordait dans les derniers jours de décembre. En janvier suivant, il était à Paris, et il y demandait aussitôt à être renvoyé dans la Nouvelle-France. Ses supérieurs ayant fait droit à sa requête, il descendait au milieu d'avril sur La Rochelle, sans vouloir repasser par Orléans où sa mère l'attendait pour le dernier adieu. Quelques jours plus tard, il s'embarquait pour Québec.

6. Voir la lettre du 2 précédent et la note 36.

7. *Particulièrement*, en détail.

8. Ces conduites n'étaient pas seulement les tortures physiques et morales de la captivité. Plus tard, Jogues devait dire aussi un mot des angoisses spirituelles par où il y avait eu à passer. RJ 1647 (Q 29 ; C XXXI, 72).

9. La *Relation* de 1643, complétée en France en 1644, avait donné un premier aperçu de la passion du P. Jogues, d'après les renseignements fournis en juin au P. Buteux par des captifs Hurons évadés (Q 63-64 ; C XXIV, 278-282). Claude Martin, comme tous les autres lecteurs de France, avait eu connaissance de ces pages, avant qu'elles parvinssent à Québec. Marie de l'Incarnation n'ajoute donc rien à ce qu'il devait savoir déjà. L'intérêt de sa lettre est de confirmer par avance, grâce aux informations de première main, qu'elle tenait du héros lui-même, le récit plus ample qu'allait donner, après le martyre de Jogues, RJ 1647. Faute de temps, elle ne fait que résumer à grands traits. De tous les supplices qui remplirent les douze mois de captivité du missionnaire, elle n'en retient que quatre : la bastonnade, l'exposition sur les estrades à l'entrée des villages iroquois, la mutilation des mains et la suspension par les bras. Ces tortures furent infligées au P. Jogues dans le mois qui suivit sa capture, du 2 au 22 août, et plus particulièrement du 14 au 22 de ce mois.

Après des bastonnades épouvantables qui le firent ressembler à un monstre qu'on laissa pour mort[10], après lui avoir coupé deux doigts et brûlé et mordu les autres[11], on le promena nu de village en village, de théâtre en théâtre[12]. Dedans une grande assemblée, on le pendit en l'air par les deux gros des bras à deux grands pieux fort élevés avec des cordes d'osier si serrées qu'il ne se pouvait davantage[13]. Il fut si longtemps en ce tourment qu'il lui fut plus grand et plus sensible que tous les autres par la pesanteur de son

---

10. Pris le 2 août, Jogues et ses compagnons furent embarqués sur des canots, et par la rivière des Iroquois, le lac Champlain et le lac George, conduits chez leurs vainqueurs. Dans la traversée du lac Champlain, les prisonniers firent rencontre d'un parti d'Iroquois qui se dirigeaient vers le Saint-Laurent et les territoires des Hurons et des Algonquins. « Ils nous accueillirent, écrit Jogues, avec le préjugé qu'il faut préluder à la guerre par la cruauté et que celle-ci est la mesure du succès de l'autre. » C'est là, dans une île du lac, qu'eut lieu la première des bastonnades dont parle Marie de l'Incarnation.

11. La mutilation des mains se renouvela plusieurs fois. D'après ses récits, Jogues n'eut qu'un doigt coupé, le pouce gauche, mais tous les autres avaient été horriblement mâchés et broyés avec les dents, disloqués et brûlés, dégarnis de leurs ongles. Les deux index avaient été sectionnés. Peut-être l'amputation de l'un d'eux avait-elle été plus tard jugée nécessaire.

12. Le 10 août, les captifs débarquaient à la pointe sud du lac George. Là s'achevait leur navigation. Quatre journées de marche leur restaient pour atteindre la rivière des Mohawks, qui coule perpendiculairement à l'Hudson, dans lequel elle se jette au-dessus d'Albany. Cette rivière traversée, ils se trouvaient chez leurs vainqueurs, la nation iroquoise des Agniers ou Mohawks. Les Agniers se répartissaient en trois bourgs, Ossernenon, Andagaron et Teonnontogen, échelonnés de l'ouest à l'est sur la rive sud de la rivière des Mohawks et sur une ligne de sept à huit lieues. Chacun de ces bourgs était situé sur une éminence, au pied de laquelle s'élevait une estrade ou échafaud, où les Iroquois exposaient leurs captifs à la vue et aux coups de toute la population. D'ordinaire, les prisonniers n'étaient exposés qu'au premier village où ils entraient, et les anciens décidaient immédiatement de leur sort. Mais c'était la première fois que les Iroquois s'emparaient d'un missionnaire, «d'une robe noire». Ils voulurent que toute la nation jouît de leur triomphe.

13. Parvenus le 14 août, veille de l'Assomption, vers trois heures de l'après-midi, à Ossernenon, les prisonniers furent exposés sur l'échafaud toute la soirée et toute la matinée du lendemain jusqu'à midi, soumis pendant ce temps aux tortures les plus raffinées. Le jour même de l'Assomption, ils étaient menés à Andagaron, distant de deux lieues, où le supplice de l'exposition recommença aussitôt. Deux jours plus tard, le 17 ou le 18 août, ils étaient conduits à Teonnontogen, où la même scène se reproduisit avec les mêmes cruautés. C'est là qu'eut lieu la torture de la suspension. Dans sa plus extrême violence, elle ne dura qu'un quart d'heure. Délivré par un Sauvage étranger à la tribu, un Iroquois d'une autre nation peut-être, Jogues n'en demeura pas moins attaché au sol toute la nuit.

corps avec ses liens si serrés. On le resserra de nouveau quand on vit que cela augmentait son tourment. Un barbare d'un autre village fort éloigné ne put souffrir cela et par une compassion naturelle le délia, lorsqu'il était presque mort. Voyez ce que Dieu fit à cet homme pour récompense. Après tous les tourments du Père, les Iroquois le donnèrent à une famille qui en prit soin[14] et eut de l'affection pour lui[15] (c'est-à-dire qu'ils ne lui faisaient point de mal, et lui permettaient de prier Dieu, — ils appellent cela magie, et un Français qui accompagnait le Père a été martyr pour cela[16]). Donc ces gens menaient le Père partout où ils allaient[17], et par ce moyen, il baptisait tous les enfants malades et les grands[18] aussi. Ainsi il envoyait beaucoup d'âmes dans le ciel. Faisant voyage, il passa par le village de cet homme qui l'avait délié, et sans penser à lui, entra dans sa cabane pour voir à son ordinaire s'il n'y avait point quelque bien à faire. En sortant, ce pauvre homme était dans un coin qui l'appela et lui

14. De Teonnontogen, le 20 ou 21 août, le P. Jogues et ses compagnons furent ramenés à Andagaron. Là, le 22, les Iroquois, ne pouvant se mettre d'accord sur son sort, lui laissèrent provisoirement la vie sauve, mais comme « esclave de la nation » et non sans lui avoir auparavant arraché les derniers ongles. Ils le confièrent alors à ceux des leurs qui l'avaient fait prisonnier, et ceux-ci le conduisirent à Ossernenon, leur village, lieu d'où huit jours plus tôt était partie la tragique promenade. Celle-ci avait rempli toute l'octave de l'Assomption, du 14 au 22 août. Dans chacun des villages où l'on s'était arrêté, un néophyte Huron avait été torturé et brûlé vif. Sur le chemin du retour cependant, le supplice de l'exposition ne fut pas renouvelé.

Des trois bourgs iroquois où les prisonniers furent promenés, Teonnontogen, le plus à l'ouest et le plus considérable, fut détruit par les Français en 1666, comme nous le verrons plus loin. Andagaron a disparu sans laisser de traces. Ossernenon, à dix ou douze lieues à l'ouest de la colonie hollandaise, a pu être identifié de nos jours avec un site des environs d'Auriesville, à quelque distance de Schenectady. C'est là qu'en 1646, le P. Jogues allait consommer son martyre.

15. Par humilité, le P. Jogues avait passé légèrement sur les longues souffrances de sa captivité. Ce n'est seulement que sur la fin de son séjour chez les Iroquois qu'un très relatif adoucissement avait été apporté à son sort. Mais il demeurait toujours à la merci de l'humeur du premier venu.

16. René Goupil, l'un des saints martyrs canadiens. Voir plus haut la lettre CI et la note 21.

17. Pour s'en faire un trophée dans les nations qu'on traversait. RJ 1647 (Q 32 ; C XXXI, 88).

18. Les grandes personnes.

dit : « Hé quoi ! mon frère, auras-tu point pitié de moi ? Ne sais-tu pas que je t'ai sauvé la vie, te déliant de ton tourment ? Je m'en vais mourir ; aide-moi. » Le Père, demeurant aussi étonné que joyeux, l'instruit, le baptise, et il meurt tout aussitôt, et ainsi il eut le ciel pour sa naturelle compassion, et pour la vie corporelle qu'il avait donnée au Père, il mérita pour son âme la vie éternelle[19]. Est-ce pas là une admirable providence[20] ? Il a trouvé nombre d'occasions imprévues qui lui ont fait envoyer au ciel nombre d'âmes. Il est dans une humilité admirable ; laquelle fait voir sa grande sainteté. Même durant qu'il était captif, sa grande modestie tenait les barbares en admiration et le croyaient plus homme[21].

Pour réponse à ce que vous désirez savoir touchant le pays, je vous dirai, mon très cher fils, qu'il y a des maisons de pierres, de bois et d'écorces. La nôtre est toute de pierres ; elle a quatre-vingt-douze pieds de longueur et vingt-huit de large[22] : c'est la plus belle et grande qui soit en Canada pour la façon d'y bâtir. En cela est comprise l'église, qui a sa longueur dans la largeur de la maison et de largeur a dix-sept pieds[23]. Vous penserez peut-être que cela est petit, mais le froid trop grand ne permet pas qu'on fasse un lieu vaste. Il y a des temps que les prêtres sont en danger d'avoir les mains et les oreilles gelées. Notre chœur,

---

19. L : *Le Père fut également joyeux et étonné. Il instruit ce pauvre homme, il le baptise, et aussitôt il le voit mourir dans l'assurance de son salut, que Dieu lui avait préparé pour récompense, comme je le crois, de la bonne action qu'il avait faite envers le Père.*

20. Cet épisode se passa en juillet 1643, durant le dernier voyage que Jogues fit avec ses maîtres, avant de descendre dans leur compagnie au Fort-Orange. Les Iroquois (Agniers) se rendaient alors dans de petites nations tributaires, dont ils voulaient « tirer quelques présents ». RJ 1647 (Q 32 ; C XXXI, 88).

21. Peut-être un tour familier pour : ne le croyaient plus homme (mais un être supérieur).

22. Environ trente mètres de long sur neuf de large.

23. Ce premier oratoire, qui mesurait à peu près neuf mètres de long sur cinq et demi de large, est encore reconnaissable, malgré les transformations apportées par le temps, dans l'ancien bâtiment du monastère actuel. On sait que le premier monastère des Ursulines, complètement détruit dans l'incendie de 1650, fut dès l'année suivante reconstruit sur ses anciennes fondations.

le séminaire et notre logement sont, dis-je, compris en quatre-vingt-douze pieds de long et vingt-huit de large. Le Fort est de pierres et les maisons qui en dépendent [24]. Celles des Révérends Pères [25], de Madame notre fondatrice [26], des Mères Hospitalières [27] et des Sauvages sédentaires [28], de pierres. Celles des habitants [29], de colombage pierroté ; deux ou trois étant aussi de pierre pure. Partie des Sauvages ont leurs maisons portatives d'écorces d'arbre de bouleau [30], qu'ils dressent

24. Le fort que Montmagny avait fait édifier pour remplacer celui de Champlain bâti de « fascines, terres, gazons et bois ». Il était protégé par une enceinte, à l'intérieur de laquelle le gouverneur avait fait élever des maisons pour lui, ses officiers et sa petite garnison.

25. Notre-Dame-des-Anges sur le Saint-Charles et la résidence de Sillery. Les Jésuites ne s'étaient pas encore relevés de leur incendie de 1640. Leur nouveau collège ne devait être construit qu'en 1648.

26. M^me^ de la Peltrie s'était fait construire, à une centaine de mètres du monastère des Ursulines et dans leur enclos, une petite maison à deux étages, de dix mètres de long sur sept de large. Cette résidence joua un grand rôle dans l'histoire des Ursulines et même dans celle de l'Église de la colonie : elle fut un temps le « palais épiscopal » du premier évêque de la Nouvelle-France. Elle devait subsister jusqu'en 1836.

27. L'Hôpital de Sillery, et l'Hôtel-Dieu que les Hospitalières faisaient alors achever au flanc du coteau Sainte-Geneviève, où on le voit encore.

28. Les petites maisons « à la française » que les Jésuites faisaient construire à Sillery pour leurs néophytes. Ces maisons coûtaient fort cher,et leur construction allait lentement. En 1643, il n'y en avait encore que sept. Ces maisons étaient groupées, moitié du côté de la résidence des Jésuites (quartier des Montagnais), et moitié du côté des Hospitalières (quartier des Algonquins). Toutes étaient construites sur un plan uniforme et comprenaient avec la chambre du rez-de-chaussée un petit grenier où les Sauvages pouvaient serrer leurs récoltes et leurs provisions d'anguilles fumées et de viande boucanée, « qui auparavant se dissipaient faute de lieu pour les conserver ». Elles étaient dédiées à un Saint et assignées aux plus marquants des Sauvages. On voulait par là les attirer à la vie sédentaire et les civiliser en les fixant au sol. RJ 1643 (Q 9 ; C XXIII, 304-306). Les incursions des Iroquois allaient arrêter ces beaux projets. Une autre difficulté, presque insurmontable, celle-là aussi, était qu'il fallait donner aux Sauvages un champ en même temps qu'une maison. Or ce champ, il fallait le prendre sur la forêt, et la main-d'œuvre manquait « pour aider à *déserter* des terres à ceux qui étaient logés », comme l'argent pour faire venir des journaliers de France. RJ 1643 (Q 9 ; C XXIII, 304). Autour de leur Hôtel-Dieu, à Québec, les Hospitalières allaient, elles aussi, faire construire pour les Sauvages quelques-unes de ces maisons « à la française » (*Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*).

29. On désignait ainsi les paysans français établis sur la terre. Leur principal groupe était la colonie des Percherons à Beauport. C'est à leur propos que Le Jeune en 1637 se sert précisément de ce même terme d'*habitants* pour les distinguer des artisans, et des commis, engagés pour un temps, qui à l'expiration de leur contrat rentraient en France. RJ 1637 (Q 85 ; C XII, 186.)

30. Ce que les Sauvages appelaient des wigwams.

bien proprement avec des perches. Au commencement, nous en avions une de même pour faire notre classe. Ne pensez pas que nos maisons soient de pierres de taille ; non, il n'y a que les encoignures. C'est une sorte de pierre comme espèce de marbre presque noir, qui se tire par coupeaux[31] assez bien faits, mieux que le moellon de France. Ces encoignures sont très belles, mais cela coûte à tailler à cause de la dureté. Un homme coûte trente sols par jour, et le nourrissons fêtes et dimanches, et mauvais temps[32]. Nous faisons venir nos ouvriers de France, que nous louons pour trois ans ou plus. Nous en avons dix qui font toutes nos affaires, excepté que les habitants nous fournissent la chaux, sable et brique. Notre maison a trois étages[33]. Nous avons nos cellules en celui du milieu, faites comme celles de France. Notre cheminée est au bout du dor-

31. *Coupeau*, ancienne forme de copeau qui a disparu au cours du XVII[e] siècle.

32. Salaire très élevé, et l'argent était extrêmement rare alors dans la Nouvelle-France : il le fut du reste longtemps encore. Dans la mauvaise saison, les jours chômés ajoutés aux jours fériés se comptaient par semaines. Or, nous savons par Le Jeune ce qu'exigeait l'entretien d'un ouvrier, rien que pour le vivre : « pour une semaine, deux pains d'environ six ou sept livres, deux livres de lard, deux onces de beurre, une petite mesure d'huile et de vinaigre, environ une livre de molue sèche, une écuellée ou chopine de pois (un demi-litre dans le système décimal), plus une chopine de cidre par jour ou un pot de bière », et parfois un coup de vin, comme «aux bonnes fêtes». L'hiver, on leur donnait «une prise d'eau-de-vie », le matin, quand on en avait. A quoi il fallait ajouter tout ce qu'on pouvait « retirer sur le pays, soit par la chasse ou la pêche ». RJ 1636 (Q 45 ; C IX, 152-154). Presque toutes ces provisions devaient venir de France, même, chose incroyable, la « molue » qui se pêchait pourtant dans le golfe du Saint-Laurent, car on manquait encore de bateaux et de matelots pour assurer un service entre la Gaspésie, lieu de la pêche, et Québec, celui de la consommation. RJ 1636 (Q 48 ; C IX, 168). C'est ce qui faisait dire encore à Le Jeune que, dans ce pays « tout (était) cher au double de la France ». Les journaliers ne s'y louaient pas « à prix d'argent, mais au poids d'or ». RJ 1641 (Q 25 ; C XX, 236). Les jours de travail, la journée d'un ouvrier revenait donc aux Ursulines à une livre et demie, somme très supérieure au prix d'un maçon à Tours, dans le même temps, comme on le voit par les livres de compte de cette ville.

33. Trois étages, y compris d'après l'ancien usage français, encore en cours au Canada, le rez-de-chaussée. Le séminaire et les classes étaient au rez-de-chaussée (premier étage), le dortoir des pensionnaires et les cellules des religieuses, à l'étage supérieur. Au-dessus, il y avait encore un grenier mansardé, sans cheminées, — c'était le troisième étage. — Au rez-de-chaussée et au premier étage, les cheminées étaient placées à chaque bout du bâtiment, comme on le voit encore dans les vieilles maisons du Canada, du temps de la domination française. Sous le rez-de-chaussée étaient les caves, celliers, dépôts des provisions de bouche et la boulangerie.

toir pour échauffer le courroir[34] et les celles[35] dont les séparations ne sont que de bois de pin[36]. L'on n'y pourrait échauffer autrement, car ne croyez pas qu'on puisse être longtemps en sa celle l'hiver sans se chauffer. Ce serait un grand excès d'y demeurer une heure, encore faut-il avoir les mains cachées et être bien couvert. Hors les observances, la demeure ordinaire pour lire, écrire et étudier est de nécessité auprès du feu, ce qui est une incommodité et assujettissement extrême, particulièrement à moi qui ne me chauffais jamais en France. Nos couches sont de bois, qui se ferment comme une ormoire[37] ; quoiqu'on les double de couvertes[38] ou de serge, à peine y peut-on échauffer. L'hiver, nos Sauvages quittent leurs maisons de pierres et vont se cabaner dans les bois où il ne fait pas tant de froid[39]. L'on met cinq ou six bûches à la fois, — car on ne brûle que du gros bois, — et avec cela, on se chauffe d'un côté et de l'autre on meurt de froid. A quatre cheminées, nous brûlons l'année, de laquelle l'hiver dure six mois, cent soixante-quinze cordes de bois[40]. Quoique le froid soit si grand, nous tenons tout l'hiver le chœur, mais on y souffre un peu. Notre clôture n'est pas de pierres, mais seulement de grands pieux d'arbres entiers de dix pieds de haut[41] et accommodés avec de la charpente : le pays ni notre pauvreté ne peut encore permettre de si grands frais. Enfin les clôtures d'ici sont toutes moindres, excepté celle du

34. *Courroir,* corridor. Terme vieilli. C'était sur les navires, un passage étroit conduisant aux chambres. On sait que dès l'origine le parler des colons de la Nouvelle-France fut assez fortement mélangé de termes empruntés au vocabulaire maritime. Plusieurs de ces expressions ont passé dans le langage actuel.

35. *Celle,* petite chambre. Le diminutif *cellule* a prévalu.

36. L : *Notre cheminée est au bout pour échauffer le dortoir et les cellules.*

37. *Ormoire,* armoire, prononciation encore en cours dans la Normandie et les provinces du centre de la France. — C'étaient des sortes de lits-clos, à la mode de Bretagne.

38. *Couverte,* couverture de laine. Peu usité en France aujourd'hui.

39. De janvier jusqu'à la fin de mars ou au milieu d'avril, époque de leur chasse annuelle à l'orignal.

40. Près de 300 stères.

41. Environ trois mètres.

Fort, encore y a il[42] plus de six ans qu'il est commencé et n'est pas achevé : aussi il [est] si grand. Les couvertures des maisons sont de planches doubles ou de bardeau et planche au dessous[43].

Les Sauvages sont habillés. Ils ont l'été une grande peau d'orignac, carrée comme une couverture et grande comme une peau de bœuf, qu'ils mettent sur leurs épaules. Ils l'attachent avec de petites corroies[44], en sorte que leurs bras sortent des deux côtés, qui demeurent nus. Ils n'ont que cela et un brayer[45], pieds et tête nus. Chez eux, à la campagne, et quand ils se battent contre leurs ennemis, ils sont nus comme la main, excepté le brayer qui les cache assez modestement. Ils ont la peau quasi minime[46], à cause du soleil et des graisses dont ils s'oignent partout, la plupart, et leur visage est matachié[47] de raies rouges et bleues. L'hiver, ils ont pour robes des couvertes de lits accommodées comme les susdites, et des manches de même[48] et des chausses de cuir ou des couvertes usées qui

42. Pour *y a-t-il*. Nous avons noté plus haut que l'usage du *t* euphonique n'était pas encore généralisé.

43. Il n'y avait encore dans la colonie ni tuiles ni ardoises.

44. *Corroie*, courroie.

45. *Brayer*, diminutif de braie, caleçon.

46. *Minime*, de la couleur des habits des religieux minimes, c'est-à-dire brun marron. « Toutes les nations et peuples indiens que nous avons vus en notre voyage, sont presque tous de couleur brune, olivâtre ou basanée, non qu'ils naissent tels, mais cela vient de la nudité, de l'ardeur du soleil qui leur donne à plomb sur le dos, et de diverses graisses, huiles et peintures, desquelles ils se frottent et peignent souvent tout le corps » (Gabriel Sagard Théodat, *Histoire du Canada*. Paris, 1636, p. 367). D'où l'appellation de Peaux-Rouges, Red-Skin, que les Français et les Anglais donnèrent aux indigènes de l'Amérique du Nord.

47. *Matachier*, tatouer. « Ils se peignent... le corps et la face de diverses couleurs, de vert, de jaune, de noir, rouge et violet, qui sont les couleurs les plus communes. Vous leur voyez quelquefois la face toute bigarrée de rouge et de vert, quelquefois ils n'en peignent qu'un côté, depuis le sommet de la tête jusqu'au cou. Il y en a de si industrieux qu'ils se figurent toute la face et le corps, devant et derrière, de passements tirés au naturel et de compartiments avec diverses figures d'animaux assez bien faites pour des personnes qui n'ont pas appris l'art de la peinture » (Gabriel Sagard Théodat : « De la forme, couleur et stature des Sauvages et de leurs paiures, ornements et matachias », *Op. cit.*, p. 373). On disait aussi *matacher*.

48. On notera cet emploi, toujours si actuel au Canada, de la formule *de même*. Nous en avons un autre exemple un peu plus haut, dans cette même lettre.

leur vont jusqu'à la ceinture. Ils ont une robe de castor avec son poil en guise de manteau. Ceux qui se couvrent la tête, ils traitent des bonnets de nuit rouges au magasin ; ils ont aussi quelquefois des capots[49] ou des tapabors[50]. Ils ont des robes. Quand les Pères oublient[51], nous, nous leur en donnons. Voilà pour ceux qui sont bien habillés; mais il y en a qui sont presque nus en tout temps, par pauvreté. Quant aux femmes, elles sont fort modestement accommodées ; elles ont toujours des ceintures, — car les hommes n'en ont quasi jamais, et leurs robes vont au gré du vent ; — leurs robes vont jusqu'à mi-jambes, et en haut jusqu'au haut du col, presque toujours les bras et tête couverte d'un bonnet de nuit d'homme rouge ou d'un tapabor ou capot, leurs cheveux abattus sur le visage et liés par derrière. Elles sont fort modestes et pudiques. Nous faisons de petites simarres[52] à nos séminaristes et les coiffons à la française. On ne pourrait quasi distinguer un homme d'avec une femme, sinon par cet accommodement de robe, car leur visage est semblable[53]. Leurs souliers sont de peaux d'orignac, qui est comme du buffle. Ils froncent cela par le bout. Une pièce carrée qu'ils mettent au talon. Ils passent dedans une petite courroie comme à une bourse. Voilà leur soulier fait[54]. Les Français n'en portent point d'autre l'hiver, d'autant qu'on ne peut sortir qu'avec des raquettes sous les pieds : pour marcher sur la neige, on ne s'y peut servir de souliers français. Nous

49. *Capot,* manteau à capuchon. Vieilli et remplacé par capote.

50. *Tapabor,* sorte de bonnet ou de casquette dont on peut rabattre les bords pour se garantir les oreilles du froid.

51. C'est-à-dire, quand les Pères oublient de leur en fournir.

52. *Simarre,* sorte de tunique longue. Pour ce même vêtement tombant jusqu'aux pieds, on se servait encore du mot *soutane* (*Écrits* II, p. 372), qui maintenant est réservé au vêtement ecclésiastique.

53. « Les hommes n'ont non plus de barbe que les femmes ; ils se l'arrachent afin de plaire davantage aux femmes. Je n'en ai vu que trois ou quatre qui ne se la sont point arrachée, depuis peu de temps, à l'imitation des Français ; mais pourtant, ils n'en sont point fournis. » CHARLES LALEMANT, RJ 1626 (Q 4, C III, 73).

54. Ce sont les mocassins. — Ces mêmes détails avaient été déjà donnés par le P. Le Jeune dans RJ 1634, au chap. X : *De leurs habits et de leurs ornements.*

autres, nous n'avons que faire de cela[55]. Voilà ce que vous désirez savoir pour ce point.

Si notre communauté est grande ?[56] — Elle l'est assez pour le présent. Nous sommes huit sœurs de chœur et une converse. Il y en a quatre de chœur de notre maison de Tours et quatre de la Congrégation de Paris ; la converse est de Dieppe[57]. Je vous parlerai ailleurs de cela. Les Mères de l'Hôpital ne sont que cinq de chœur et une converse[58].

Si nos Sauvages sont si parfaits, comme je vous le dis ?[59] — En matière de mœurs, il n'y a pas la politesse française : je veux dire en ce qui regarde un compliment et façon d'agir des Français. On ne s'est pas étudié à cela[60], mais à leur bien enseigner les commandements de Dieu et de l'Église, tous les points de notre foi, toutes les prières, à bien faire l'examen et toutes autres actions de religion[61]. Un Sauvage se confesse aussi bien qu'un religieux et religieuse, naïfs au possible,

---

55. Les Ursulines n'avaient pas à faire d'expéditions en raquettes sur la neige.

56. Continuation des questions de Dom Claude Martin.

57. C'étaient pour les Ursulines : Marie de l'Incarnation, Marie de Savonnières de Saint-Joseph, Anne Compain de Sainte-Cécile, Anne Le Boutz des Séraphins (de Tours) ; Cécile Richer de Sainte-Croix (de Dieppe) ; Marguerite de Flécelles de Saint-Athanase, Marie Le Bugle de Sainte-Claire (de Paris) et Anne de Lézenet des Séraphins (de Ploermel), toutes religieuses de chœur. La converse était Anne Bataille de Saint-Laurent (de Dieppe).

58. Les Hospitalières étaient : Marie Guenet de Saint-Ignace, Anne Lecointre de Saint-Bernard, Marie Forestier de Saint-Bonaventure, Marie Deschamps de Saint-Joachim et Marthe Sermontos de Sainte-Geneviève. La converse était alors Catherine Vironceau de Saint-Nicolas. — Au lieu de cette note sur la composition des monastères de Religieuses en 1644, L en insère une autre sur la flore du pays que la copie de la Bibliothèque Nationale donne en marge et qu'il a un peu amplifiée : *Nous voyons dans les campagnes des lis sauvages et des martagnons. On y voit aussi quantité de cèdres, dont les branches nous servent à faire des balais. Il y a encore beaucoup de pins, de sapins et d'épinettes, qui demeurent verts tout l'hiver nonobstant les froidures.* — Le martagnon, dit Littré, est une sorte de lis rouge dont les pétales sont renversés et recourbés.

59. L : *Vous me demandez de plus si nos Sauvages sont aussi parfaits comme je le dis dans mes lettres ?*

60. *A cela*, à leur apprendre cela.

61. L : *Mais bien à leur enseigner solidement les commandements de Dieu et de l'Église, les points et les mystères de notre foi, les prières et les pratiques de notre religion, comme sont le signe de la croix, l'examen de conscience et autres semblables actions de piété.*

qui font cas des plus petites choses, et lorsqu'ils sont tombés, ils font des pénitences publiques avec une grande humilité. En voici un exemple. Les Sauvages n'ont point d'autre boisson que du bouillon de leur chaudière à sagamité, soit de chair ou de blé d'Inde ou d'os bouillis ou d'eau. Les Français leur ayant fait goûter de l'eau-de-vie ou du vin, ils le trouvent fort à leur goût[62], mais il ne leur en faut qu'une fois pour les rendre comme fols et furieux. La cause de ceci est qu'ils ne mangent que des choses douces, et jamais de salures[63]. Cette boisson les tue ; c'est ce qui a obligé Monsieur notre Gouverneur à faire défense, sur peine de grosses amendes, aux Français de leur en donner ou traiter. Néanmoins, à l'arrivée des vaisseaux, il n'est pas possible d'empêcher les matelots de leur en traiter en cachette[64]. Les anciens Sauvages et les jeunes de leurs familles ne font point cela, ni ceux qui sont bons chrétiens, seulement la jeunesse. Il est arrivé cette année que quelques-uns se sont enivrés. Les anciens avec les Pères de cette Mission les ont condamnés à certain nombre de peaux de castor, pour être employées à acheter de quoi parer la chapelle, en outre d'être trois jours sans entrer dans l'église et aller deux fois, de jour, faire les prières à la porte, les innocents aussi

62. L : *et de l'eau de vie ; ils ont trouvé cela tellement à leur goût, qu'ils le préfèrent à toute autre chère, mais le mal est que quand ils en peuvent avoir, il ne leur...*

63. L : *des choses douces, n'ayant aucun usage ni connaissance du sel.*

64. Le problème de la traite des boissons fortes aux Sauvages se posa aux Français dès la rentrée de la France au Canada, en 1632. Il ne devait malheureusement jamais recevoir de solution définitive. Trop d'intérêts opposés étaient en présence : ceux du commerce, — non de la colonisation, — étaient en conflit avec ceux de la religion et de la simple humanité ; ils l'emportèrent trop souvent. L'eau-de-vie ne fut-elle pas un des agents les plus actifs de l'extinction des tribus indiennes dans l'Amérique septentrionale ? Plus répandu dans les colonies anglaises, le mal fut universel. C'est à Champlain que remonte la première ordonnance contre la vente des boissons enivrantes. Elle suivit de très près son débarquement à Québec. Le texte ne nous en a pas été conservé, mais la mention nous en reste dans RJ 1633. Montmagny continua la politique de Champlain. Malgré les défenses du gouverneur, le mal gagnait toute la colonie, depuis Miscou jusqu'à Québec même, en passant par Tadoussac. RJ 1642 (Q 43 ; C XXII, 240-242), RJ 1643 (Q 36 ; C XXIV, 140-142). Le 9 juillet de cette année 1644, Montmagny avait dû promulguer un nouvel arrêt réitérant les défenses et les sanctions des années précédentes.

bien que les coupables, afin de leur aider à obtenir miséricorde et apaiser Celui qui a tout fait[65]. D'autres font une confession publique dans l'église des Français et disent leurs fautes tout haut ; d'autres jeûnent trois jours au pain et à l'eau. Comme ils font peu tels excès, aussi ces pénitences sont rares.

Il est des Sauvages comme des Français. Il y en a de plus ou moins dévots les uns que les autres, mais, universellement parlant, ils sont plus dévots que les Français. On ne les met pas pourtant en la bourgade des Français, crainte qu'ils n'en imitent d'aucuns, quoiqu'ils[66] soient assez sages dans ce pays, mais les Sauvages ne sont pas capables de la liberté française quoique honnête[67].

Madame notre fondatrice, qui est zélée au dernier point, a été cette année visiter la Mission de Tadoussac[68], à trente-cinq lieues d'ici[69], où les chrétiens mènent une vie très exemplaire. Plusieurs ont encore été baptisés. Là, se sont trouvés quantité de Sauvages que les nôtres ont trouvés bien loin dans les bois, instruits

---

65. Épisode de la mission de Tadoussac. Voir RJ 1644 (Q 64-65 ; C XXVI, 146-148). Voir aussi la lettre CV. L'un des missionnaires de Miscou, en 1642, le P. Richard, rapporte ainsi la cause profonde de la passion des Sauvages pour les boissons enivrantes : « Les Sauvages m'ont dit souventes fois qu'ils n'achetaient pas nos boissons pour aucun goût qu'ils y trouvassent ni pour aucune nécessité qu'ils en eussent, mais simplement pour s'enivrer, s'imaginant dans leur ivresse qu'ils sont des personnes de considération, prenant plaisir à se voir redouter de ceux qui ne goûtent point de ce venin. » RJ 1642 (Q 44 ; C XXII, 242).

66. *Ils*, les Français. — C'est cette crainte, sérieusement motivée, qui avait amené les Jésuites à grouper leurs néophytes dans des résidences séparées. Leur but était de les soustraire à toute influence pernicieuse et de faire leur éducation pour leur entrée dans la vie civile. La réduction de Sillery s'inspirait au fond des mêmes principes que les réductions du Paraguay.

67. Cette liberté « française » était réglée par la raison et la tradition. C'était le fruit d'une longue civilisation. Les Sauvages étaient encore trop neufs pour se reconnaître au milieu des divers principes et des interprétations prudentes qui dirigent l'activité morale. Liberté, même bien entendue, même « honnête », était pour eux synonyme de licence et objet de scandale. Ils ne pouvaient rester dans la mesure. — R imprime : *quoique honnêtes*. En rapportant l'adjectif *honnête* à Français et non à liberté, il interprète et commet un contresens.

68. Sur ce voyage, voir la lettre CIII et la note 47.

69. Distance approximative. Marie de l'Incarnation avait écrit 40 lieues dans sa lettre du 30 septembre 1643 (lettre CI), chiffre également adopté par Le Jeune. Voir RJ 1642 (Q 36 ; C XXII, 202).

et rendus capables du saint baptême. Cette bonne dame était ravie de voir de si grandes ferveurs en des personnes qui, de père en fils, avaient été nourries dans la brutalité. Ils étaient venus tout exprès pour se faire baptiser. Les Français qui étaient là, — car c'est où aborde ou mouille la flotte de France qui nous apporte toutes les nécessités pour le pays, — pleuraient de joie de voir des loups devenus agneaux et des bêtes enfants de Dieu. Les pères excitent leurs enfants et les enfants leurs pères à qui aura le plus de ferveur. Ils ont des touches de Dieu très particulières. Nous les entendons fréquemment discourir à notre grille de ce qui leur presse le cœur[70]. Voici un exemple. Le capitaine des Sauvages de Sillery, avant que partir pour aller en guerre contre les Iroquois, me vient voir et me tient ce langage : « Ma Mère, voilà ce que je pense : Je te viens voir pour te dire que nous allons chercher nos ennemis. S'ils nous tuent, il n'importe ; aussi bien, y a-t-il longtemps qu'ils commencent, et même de prendre et tuer nos amis, les Français, et ceux qui nous instruisent. Ce que[71] nous allons en guerre n'est pas à cause qu'ils nous tuent, mais qu'ils tuent nos amis. Prie pour nous, car nous avons offensé Dieu, et il nous châtie. La jeunesse n'est pas sage. Je leur dis : Vous fâchez Dieu, et il nous châtie ; corrigez-vous et il s'apaisera. Un tel, N. (c'est un qui avait fait une faute contre les mœurs), a fait encore une telle faute[72]. J'ai prié le grand capitaine des

70. L a résumé, remanié, paraphrasé tout ce préambule. Il retranche tout ce qui a rapport à M^me^ de la Peltrie et à la mission de Tadoussac, et introduit ainsi l'anecdote du capitaine de Sillery : « *Je ne vous saurais dire tout ce que je sais de la ferveur de ces nouvelles plantes : quoique nous en soyons sensiblement touchées, nous commençons à ne nous en plus étonner, parce que nous sommes déjà accoutumées à les voir ; mais les Français qui arrivent ici et qui n'ont rien vu de semblable en France, pleurent de joie, voyant les loups devenus agneaux et des bêtes changées en enfants de Dieu. Le capitaine des Sauvages de Sillery avant que de partir...*

71. *Ce que*, le fait que.

72. Le jongleur Pigarouich, dont les lettres précédentes ont déjà raconté l'apostasie et les scandales.

Français[73] et le Père Supérieur[74] de le bannir d'avec nous, parce qu'il y attire le diable. C'est d'où nous viennent nos malheurs. Ils m'ont dit : Attends jusqu'au printemps, et il se corrigera. Ils sont trop bons d'avoir attendu, car il ne s'est point corrigé. Priez toutes pour nous, car nous ne savons ce qui nous arrivera à cause de nos offenses. » — C'est un vrai saint, et celui qui a été le deuxième baptisé de tous les Sauvages. Il est irrépréhensible[75]. Dans une harangue publique qu'il fit à ses gens dans l'église où le R. P. De Quen avait fait quelque remontrance à la jeunesse, ce bon homme élevant sa voix fit une confession générale tout haut, — le Père ne savait pas ce qu'il voulait faire, — et dit toutes les fautes qu'il avait commises depuis sept ou huit ans qu'il est chrétien, ajoutant : « Mes frères, c'est moi qui ai attiré tous les malheurs qui nous arrivent. Vous voyez mes méconnaissances aux grâces de Dieu, vu les fautes que j'ai commises depuis que je suis son enfant. Mais, mais il est si bon ! Prenez courage, ne vous désespérez pas. Si nous le servons, il nous fera miséricorde... », et plusieurs autres choses fort touchantes[76].

Une bonne femme étant venue à notre grille, pria la Mère Marie de Saint-Joseph de l'instruire sur le saint Sacrement, « car, disait-elle, il y a longtemps que je ne me suis trouvée aux prières publiques », et à mesure qu'on lui disait quelque chose, elle répliquait : « Voilà tout juste ce qu'on m'avait enseigné et ce que j'avais oublié ; tu m'obliges de m'en faire ressouvenir. » Et ensuite, elle dit : « Dieu me fait beaucoup de grâces.

---

73. Montmagny.

74. Le P. Vimont.

75. Ce capitaine des Sauvages de Sillery était le fameux Noël Négabamat, déjà connu. Il était le chef des Algonquins de la résidence. A Sillery, néophytes et catéchumènes appartenaient, comme on l'a dit, aux deux nations des Montagnais et des Algonquins. Chaque groupe avait son chef. Celui des Montagnais était Étienne Etinechkaouat, excellent chrétien, mais peu orateur. Celui des Algonquins, au contraire, fervent chrétien lui aussi, était « puissant en ses paroles aussi bien qu'en ses actions » RJ 1644 (Q 8 ; C XXV, 136).

76. Même discours dans RJ 1644 (Q 11 ; C XXV, 138-140.)

Autrefois la mort de mes enfants m'affligeait en sorte que quoi que ce fût ne me pouvait consoler, mais maintenant mon esprit est si convaincu de la sagesse et bonté de Dieu que, quand il me les ôterait tous, je n'en serais pas triste. Je pense en moi-même : si une plus longue vie était nécessaire à mon enfant pour mieux faire son salut, Celui qui a tout fait ne la lui refuserait pas, vu qu'il est si bon et que rien ne lui est impossible ; mais qu'il l'appelle à soi, il faut donc dire que, comme il sait tout, il voit que peut-être il cesserait de croire en lui et qu'il ferait des péchés qui le précipiteraient dans l'enfer. Je lui dis pour lors : Détermine de moi, Toi qui as tout fait, et de tous mes enfants aussi. Quand tu m'éprouverais par toutes les manières possibles, je ne cesserai jamais de croire en toi, de t'aimer et t'obéir ; je veux ce que tu veux. Et après, je dis à mes enfants que je vois mourir : Va, mon enfant, va voir au ciel Celui qui a tout fait. Quand tu y seras prie-le pour moi afin que j'y aille aussi. Quand tu seras mort, je ferai des prières pour ton âme, afin que bientôt tu sortes du purgatoire. » Cette bonne femme me vint une fois dire une longue oraison qu'elle avait composée pour les guerriers. Elle m'attendrissait des paroles pressantes qu'elle disait à Dieu. Elle se nomme Louise. Il semble que Dieu se plaise à lui ôter ses enfants l'un après l'autre, depuis son baptême.

Dans ce peu, vous voyez les sentiments de nos bons chrétiens. Ils ont de grandes tendresses de conscience. Un jeune homme et sa femme ayant porté cet hiver leur enfant à la chasse, il y mourut. Ils eurent si peur de mécontenter Dieu, l'enterrant en terre qui ne fût pas bénite, que, l'espace de trois ou quatre mois, sa mère le porta toujours au col, par les précipices des rochers, des bois, des neiges et des glaces, avec des peines nonpareilles. Ils retournèrent justement pour faire leurs pâques, et firent enterrer leur enfant empaqueté dans une peau.

Je vous ai mandé dans ma précédente que la foi prend de profondes racines dans les nations du nord et aux Hurons. Je viens d'en recevoir des nouvelles du R. P. Chaumonot que vous avez vu à Paris avec le P. Poncet[77]. Voilà ce qu'il dit : « On a bâti en cinq principaux bourgs des Hurons des chapelles où il y a toujours de nos Pères[78]. Si ces deux hivers prochains les conversions continuent comme ces deux précédents, nous espérons que les chrétiens deviendront les plus forts en ces cinq bourgs, et en peu de temps, ils attireront après soi non seulement leurs concitoyens, mais encore tout le reste du pays et voire tout le pays des Hurons. »

Je vous ai dit dans ma précédente comme les Iroquois ont pris un de nos Révérends Pères et plusieurs chrétiens[79], tant Français que Sauvages, desquels cinq ont été tués et deux brûlés tout vifs[80]. C'est peu de chose que la vie, mais la cruauté que ces barbares

---

77. En 1639, au temps du séjour de Marie de l'Incarnation dans la capitale.

78. L : *On a bâti de nouvelles chapelles dans cinq principaux bourgs des Hurons.* — L fait ainsi penser à des fondations de l'année, et par là, il introduit dans la lettre une donnée étrangère et fausse. En réalité, Marie de l'Incarnation ne fait ici que reproduire et peut-être corriger un renseignement déjà fourni par sa correspondance de 1643 (lettre XCIX et la note 6, à la Mère Agnès de Port-Royal). Les églises dont elle parle sont celles mêmes dont le P. Jérôme Lalemant donnera la liste dans sa lettre-relation du 15 mai 1645 : « Des *sept* églises que nous avons ici, il y en a six à demeure. La première en notre maison de Sainte-Marie, les cinq autres dans les cinq principales bourgades des Hurons : de la Conception, de Saint-Joseph, de Saint-Michel, de Saint-Ignace et de Saint-Jean-Baptiste » RJ 1645 (Q 51 ; C XXVIII, 96).

79. Le P. Bressani et ses compagnons. Voir la lettre CIII.

80. L : *Ce grand progrès n'a pas empêché que les Iroquois n'aient encore pris un de nos Pères de la Compagnie avec six Français, dont trois ont été tués, deux desquels ont été brûlés tout vifs et hachés en pièces, et ces barbares, non contents de manger leur chair à mesure qu'elle brûlait, ils en prenaient des morceaux et contraignaient les patients d'en manger comme eux. Ils ont encore pris et tué plusieurs chrétiens, tant Hurons qu'Algonquins. On a aussi pris trois de leurs gens, par le moyen desquels on tâche de retirer le Père, au cas qu'il soit encore en vie, car on dit qu'il était destiné au feu. C'est peu de chose que la vie...* — L amplifie, vraisemblablement avec une autre lettre qu'il n'a pas jugé bon de reproduire, peut-être parce qu'elle constituait un de ces doublets dont nous avons parlé dans notre Introduction (p. 25), un fait déjà connu par les lettres CIII et CIV. C'est aussi, sans doute, à une autre lettre laissée de côté que L a emprunté l'anecdote de la capture des Iroquois et des efforts de Montmagny pour les conserver comme rançon des chrétiens prisonniers. Voir RJ 1644, c. X : *De la prise de trois Iroquois.*

exercent sur les patients est horrible. Comme l'esprit s'affaiblit quelquefois, on craint pour nos pauvres chrétiens un désespoir, car il n'y a là personne pour les consoler et encourager. Au nom de Dieu, recommandez-les à tous mes Révérends Pères de votre sainte maison. Trois cents Sauvages fugitifs se sont réfugiés proche notre petite maison cet hiver. Ils étaient instruits en notre chapelle, excepté ceux qui n'avaient pas encore la disposition d'entendre parler de Dieu. Hors cette première instruction, les femmes et filles venaient dans notre classe et les hommes à notre parloir, auxquels après la réfection spirituelle, nous tâchions de leur donner celle du corps. Monsieur notre Gouverneur leur fit de grandes charités durant ce temps-là. C'est le plus charitable qu'on puisse voir : tous ces pauvres gens avaient pensé mourir de faim [81]. Ces réfections corporelles que nous leur faisons sont des appâts qui les attirent et apprivoisent beaucoup ; mais notre nécessité et pauvreté ne nous permet pas de faire ce que nous voudrions. C'est [ce] qui me contraint de demander l'aumône en France, chez nos amis, non pour nous, mais pour les pauvres Sauvages ou plutôt pour Jésus-Christ. L'on a découvert des nations sédentaires, qui, ayant ouï parler de Dieu et vu faire des actes de religion à des chrétiens qu'ils ont vus en leur pays, font le même et souhaitent les ouvriers de l'Évangile ; mais les passages qui sont fermés par les ennemis de Dieu les retiennent [82]. Néanmoins, trois se sont hasardés d'aller aux Hurons [83], pour de là aller plus haut, car ces nations sont encore trois cents lieues par delà. Or, il y a cinq cents lieues d'ici aux Hurons [84] ; mais si le

81. C'est l'épisode que L avait glissé dans la lettre CIII, mais en l'empruntant, comme nous l'avons remarqué alors, à une lettre qu'il n'a pas publiée. Cette panique des trois cents Sauvages, dont RJ n'a pas conservé trace, montre au vif les effets de la terreur iroquoise dès 1644.

82. Les Nipissings de la lettre CIII et des lettres précédentes.

83. Les Pères de Brébeuf, Léonard Garreau et Noël Chabanel. Voir la lettre CIII et la note 43.

84. Faute de copiste. La distance de la Huronie à Québec était évaluée ordinairement à trois cents lieues, chiffre donné par RJ et par Marie de l'Incar-

passage était libre, le chemin serait plus court de la moitié [85].

Ne vous lassez pas de vous tenir aux pieds du Roi de toutes les nations. Il est mort pour tous, et tous ne vivent pas encore. Hélas ! mon très cher fils, si j'étais digne de courir partout pour tâcher de lui gagner quelque âme, mon cœur serait satisfait. Cela n'est-il pas sensible de voir les démons tenir un empire si absolu sur tant de peuples ? Allons ensemble en esprit et tâchons d'en rendre quelqu'une à notre bon Maître. Vous ferez autant en votre solitude que si vous y étiez actuellement employé [86]. Le Père Éternel a fait voir à une personne [87] que si elle lui demande par le Cœur de son Fils, il lui donnera tout ce qu'elle voudra. Demandons-lui des âmes pour l'amplification de son royaume. Je vous en conjure, soyons jaloux de ce que son ennemi les possède. C'est lui qui anime les Iroquois, qui, pour le présent, sont le plus grand empêchement de sa gloire en ce pays, excepté mes malices ; mais pour ce point, trouvez-moi des amis envers Dieu [88], je vous en supplie, surtout de mes Révérends Pères [89], que je salue avec humilité. Je leur demande leur sainte bénédiction et participation à leurs saints sacrifices et saintes prières. Je ne suis pas digne de leur appartenir de si près, ni d'avoir une partie de moi-même parmi eux.

---

nation dans ses autres lettres. Au lieu de Hurons, il faudrait peut-être lire Nipissiriniens (Nipissings), qui se serait trouvé dans l'original. Enfin il est possible que le chiffre de notre copie soit exact et qu'il donne la distance de Québec à la Huronie par les détours que les Jésuites s'imposaient pour parvenir à leurs mission.

85. L a supprimé toute la fin de cet alinéa, depuis : *on craint pour nos pauvres chrétiens quelque espèce de désespoir.* — Il avait déjà reproduit cette anecdote dans la lettre du 2 précédent (lettre CIII, voir la note 41), où il l'avait fait passer, on ne sait pour quelle raison.

86. C'est-à-dire avec L qui interprète l'original : que si vous y étiez actuellement employé par l'exercice du ministère.

87. C'est elle-même, comme on peut le voir par sa *Relation* de 1654 (*Écrits* II, p. 315).

88. L : *et pour ce point, trouvez-moi des amis, je vous en supplie, auprès de Dieu.* — L arrête ici son texte et supprime toute la finale du paragraphe. Sur la copie, cette finale porte, comme la lettre précédente de la collection de la B. N., l'indication *nota*. C'était peut-être un *post-scriptum* dans l'original.

89. C'est-à-dire parmi mes Révérends Pères.

Pour vous, je ne vous quitte point auprès de Dieu. Demeurons donc en ce vaste océan, en attendant l'éternité que nous nous y verrons réellement. Adieu[90].

Des Ursulines de Québec, le 26 août 1644.

Nota. — Il y a ici quantité de cèdres : ils nous servent de balais ; force pins et sapins et épinettes[91], qui sont verts l'hiver, nonobstant le froid : les autres arbres sèchent comme en France[92].

CVIII. — A SON FILS

Bibliothèque Nationale, Ms. 19661 (f. fr.), fol. 105-107. — L pp. 56-60, Lettre spirituelle XXXI. — R LIX. — Texte du manuscrit.

Jésus, Marie, Joseph.

Mon très cher et bien-aimé fils,

La vie et l'amour de Jésus soient à jamais votre force et votre tout[1] !

Si vous avez eu de la joie, recevant celles que je vous ai écrites, ne doutez pas que je n'en aie eu une semblable, recevant les vôtres qui me font voir des providences, amours et miséricordes de Dieu sur vous, pour lesquelles je le louerai éternellement. Oui, il veut

90. L : *auprès de Dieu. Pour moi, je ne vous quitte point auprès de sa divine Majesté. Demeurons en ce vaste océan et vivons-y en attendant l'éternité où nous nous verrons réellement.*

91. *Épinette,* nom vulgaire de plusieurs espèces de sapins dans l'Amérique du Nord.

92. C'est l'addition marginale dont nous avons parlé plus haut (voir la note 58), à propos de l'interpolation de L. Elle figure à la page 4 de la copie de la B. N.

Lettre CVIII. — Avec les lettres CVII et CVIII, nous nous trouvons en présence de deux lettres assez différentes d'objet, — l'une de caractère historique et l'autre presque exclusivement spirituelle, — écrites à quelques jours d'intervalle, adressées au même destinataire et expédiées par le même bateau. Ce cas, qui s'est renouvelé, était de nature à suggérer à Dom Claude Martin sa division bipartite de la correspondance de sa mère en lettres spirituelles et en lettres historiques. Elle pourrait sinon la justifier, du moins l'excuser en partie.

1. Supprimé par L.

que vous l'aimiez. Commencez-y donc, et croyez aujourd'hui que hier vous ne l'aimiez pas vraiment, puisque les degrés de ce saint tourment sont de cette qualité de ne voir de parfait que ce qui est devant soi, et défectueux ce qui est derrière. Prenez-y bien garde, et vous le verrez[2], mon très cher fils. Vous me direz peut-être, comment c'est que[3] vous marcherez sur les vestiges et habiterez les cellules de tant de saints, si vous n'imitez leurs exemples ? Les bonnes œuvres suivent les Saints, et elles sont toutes devant vous. Courez donc sans relâche, mon fils, pour arriver au Roi des Saints qui vous veut plus pour lui que vous ne le voulez pour vous[4]. Les Saints ne le sont que dans cette opiniâtreté[5] qui leur a fait tout oublier, par un volontaire mépris d'eux-mêmes, pour s'attacher à ce divin prototype et vraie cause exemplaire de ses enfants[6]. J'ai eu quelquefois la curiosité de savoir si votre cœur est ému de cette douce émotion qui fait quitter tout autre mouvement volontaire que celui du devis[7] avec notre souverain Bien, et ce, dans le degré où Il vous met[8], car il faut suivre ses pentes. Au moins, lui demandé-je cette faveur pour vous comme celle que je trouve d'un grand poids pour la perfection[9].

2. L : *et vous remarquerez que cela est vrai, et en même temps que c'est une des plus importantes vérités de la vie spirituelle.* — La glose de L est tout à fait dans l'esprit de la Vénérable Mère, mais c'est de la glose.

3. *Comment c'est que* : tour populaire encore en usage dans la conversation familière, pour : *comment est-ce que.*

4. L : *Vous marchez sur les vestiges des Saints qui vous ont devancé, et habitez les cellules qu'ils ont sanctifiées par leurs vertus ; courez sans relâche après eux, jusqu'à ce que vous soyez arrivé au Roi des Saints qui...* — Reproduction très libre de l'original.

5. L : *Les Saints ne sont saints que par cette inclination, et s'il faut ainsi parler, par cette sainte opiniâtreté qui...*

6. *Prototype,* premier modèle. Le Christ en effet est non seulement la cause et l'agent de notre salut, mais il est encore la forme de perfection que nous devons réaliser pour en bénéficier pleinement. Toute vie surnaturelle est méritée par lui, et se puise en lui uniquement. Mais de plus, elle ne peut être que sa vie participée et doit s'épanouir dans une activité modelée sur la sienne.

7. *Devis,* conversation, entretien.

8. L : *J'ai eu quelquefois le désir de savoir si votre cœur est touché de cette douce émotion, et en quel degré Dieu vous met.*

9. L remplace toute la finale du paragraphe par la conclusion suivante : *Car il faut quitter tout autre mouvement volontaire et suivre uniquement les pentes*

Il fait bon commencer çà-bas[10] ce que l'on désire poursuivre éternellement et ne mettre ni fin ni borne au Maître des Anges, puisque nous connaissons notre Sauveur Jésus qui nous a le premier aimés et enseigné cette leçon. Suivez-la donc, en suivant vos Saints, qui l'ont entièrement suivie, pour devenir saints et arriver à la divine ressemblance de ce divin Époux, sans l'attrait duquel il n'y a point de saints.

Vous me demandez comme il est possible d'avoir le corps si près de Dieu et l'esprit si éloigné de lui. La misère est grande en effet et est la vraie marque de nos infidélités. Et le vrai moyen de nous en tirer, c'est cette douce et volontaire servitude de cœur, par attache sans remise[11], laquelle attire après soi tout l'esprit par une douce et amoureuse violence qui ne tue pas le corps, mais au contraire le nourrit de ses biens[12].

Comment[13] il se peut faire que l'esprit se[14] retire si injustement de Dieu, dites-vous ? Cela n'est que trop facile à notre misérable amour de nous-mêmes. On dit que depuis qu'un cœur est navré[15], il aime partout ; mais cela s'entend s'il laisse vivre en soi les coups des inspirations divines, sans les refermer par ses misérables médicaments, je veux dire les raisons [de] l'amour-propre, lequel changeant les mouvements du

---

de la grâce pour arriver à ce commerce avec notre souverain Bien. Je demeure pourtant volontiers dans mon ignorance, et me contente de lui demander pour vous cette faveur, comme celle que je trouve d'un très grand poids pour la perfection. — L, à son ordinaire, interprète. Mais sur un point capital, celui de la correspondance nécessaire à l'appel aux états de la vie intérieure, il affaiblit et même dénature la pensée de Marie de l'Incarnation.

10. *Çà-bas,* ici-bas.

11. Par des liens qui ne se relâchent jamais.

12. L : *Le vrai moyen de nous en retirer est cette douce et volontaire servitude de cœur avec une attache sans remise aux volontés de notre Maître. Cette servitude attire après soi tout l'esprit par une douce et amoureuse violence, qui captive bien les sens, mais qui ne les tue pas, et qui même les nourrit quelquefois de ses biens.* — Remaniement et paraphrase.

13. L : *Vous ajoutez : Comment...*

14. L : *que l'esprit étant une fois uni à Dieu, qui le remplit de tant de douceurs,* s'en...

15. *Navré,* blessé.

cœur ne lui permet de vie ni de respir que pour lui-même[16] ; et cette misérable vie de nous-mêmes[17] emporte après soi tout l'esprit et le retire de son vrai et unique Bien[18] et ne vit plus que contre nature[19]. C'est de là que naissent les violences qu'il nous faut faire, lorsque par la syndérèse[20] qui nous pique nous sommes appelés à retourner à Celui pour qui nous sommes nés[21].

Puisque vous le voulez, je demande à Dieu pour vous le don d'oraison, et surtout celui de l'humilité et vraie abnégation de vous-même, sans laquelle vertu, il n'y a point de vraie oraison ni de vrai esprit intérieur, l'un et l'autre devant aller de même pas, autrement toutes nos dévotions sont suspectes. Et c'est cette leçon que nous enseigne notre vraie Cause exemplaire, pour posséder entièrement son esprit, comme nous disions tantôt[22]. Vous avez de saints maîtres, ils vous le diront, outre cet esprit syndiquant[23] qui nous suit partout et qui nous dicte plus mille et mille fois que nous n'en faisons[24].

J'ai lu et relu la vôtre et ce qui parle de votre saint

---

16. L : *Mais cela est vrai quand il conserve ses plaies, et qu'il demeure sensible aux coups des inspirations divines ; mais quand il les referme par ses misérables médicaments, — c'est ainsi que j'appelle les raisons de l'amour propre, — il change de vie et n'a plus de mouvement que pour lui-même.*

17. L ajoute : *c'est-à-dire de notre propre amour.*

18. L : *emporte après soi tout l'esprit et... le retire de l'union avec Dieu.*

19. Le sujet est l'esprit. C'est lui, en effet, qui séparé de Dieu ne vit plus que dans des conditions anormales. Le pronom *il* aurait été omis par mégarde.

20. *Syndérèse*, remords de conscience. Terme emprunté au lexique de la spiritualité. Bourdaloue dira : les syndérèses importunes.

21. L : *par la syndérèse qui nous pique, nous sommes pressés de retourner à Celui d'où nous sommes séparés ; car, comme nous avons repris la vie de la nature, il faut encore une fois remourir à la nature pour y arriver.*

22. Voir ci-dessus.

23. *Syndiquant*, du verbe syndiquer, qui signifiait dans la langue des XVI^e^, XVII^e^ et même XVIII^e^ siècles, censurer, critiquer : « Bien apprentis sont ceux qui syndiquent leur liberté » (Montaigne, *Essais* II, xxix). Dans le français moderne, *syndiquer* a perdu cette signification. — R a imprimé *syndicant*, qui ne signifie rien.

24. L : *outre cet esprit syndiquant qui nous suit partout et qui nous dicte plus mille fois que nous n'en faisons, vous avez d'excellents maîtres avec vous, capables d'éclaircir tous vos doutes, en sorte que ce me serait une présomption de vous en dire davantage.*

Ordre, mon très cher fils. Je ne vous puis dire l'édification qu'en a reçue mon âme et ce que je crois devoir à Dieu pour vous y avoir appelé. Vous me demandez mon sentiment. Moi, je vous dis que tout le précis de la perfection y est enclos, et qu'il n'y a aucun Ordre en l'Église qu'il n'ait emprunté ce qu'il a de plus saint de saint Benoît et de ses enfants ; et cette vôtre sainte réforme a comme rappelé et englouti en soi le suc de ce premier esprit. Mon fils, vous ne serez point excusable, après tant de faveurs que vous a faites notre divin Sauveur, si vous avez du cœur pour d'autre que pour lui. Donnez-vous tout à lui et rendez-vous capable par vos soumissions de recevoir son *esprit principal*[25], qui est celui de votre saint Ordre. S'il a passé et passe encore par le creuset des afflictions et persécutions, il n'en sera que plus éclatant[26]. Donnez-moi toujours la consolation, — si l'obéissance vous le veut permettre, — de me dire ce qui y sera arrivé de nouveau, tant dans ses progrès que dans ses combats. Je m'y intéresse si fort qu'il me semble que j'y suis incorporée. Ne vous étonnez donc pas si je vous fais ces demandes. J'ai une singulière obligation au R. P. Prieur de vous avoir permis de m'en parler si particulièrement[27]. Il me semble

25. Expression qui vient directement de la Vulgate. Voir le psaume L, le verset 14. L'esprit principal, c'est l'esprit source et principe de toute la vie intérieure.

26. La réforme de Saint-Maur passait alors par des alternatives de progrès et de recul. Par les principes qui l'inspiraient et les abus auxquels elle tentait de remédier, elle heurtait trop d'égoïsmes et de convoitises pour ne pas accumuler les oppositions sous ses pas. Les années précédentes avaient été marquées par un événement capital : l'accession à Saint-Maur de deux anciennes et très importantes congrégations bénédictines, Cluny et Chezal-Benoît. Mais cette union n'avait duré qu'un temps. Dès la fin de 1643, Condé, usant de violence, faisait nommer son fils, le prince de Conti, — rien moins qu'un dévot, alors, — comme abbé de Cluny. C'était le retour à la Commende et à son régime néfaste. Le supérieur général de Saint-Maur, Dom Grégoire Tarisse, préféra la rupture. Approuvée par Anne d'Autriche, la séparation était peu après confirmée par Innocent X. C'est sans doute à cet échec, le principal épisode de l'histoire de Saint-Maur en 1644, que Marie de l'Incarnation, qui en avait appris par les lettres de son fils la première phase, fait allusion ici. Au fond, ce que la réforme mauriste perdait en étendue, elle le retrouvait en cohésion. Ce n'était qu'un gain pour elle.

27. L retranche ce détail, jugé sans doute par trop infime.

que je suis chez vous, à voir vos saintes observances. Je fais à présent ma lecture spirituelle dans vos règles et exercices spirituels. Je vois bien que ceux qui ont fait nos constitutions et règlements en ont beaucoup tiré[28]. Bénissons Dieu de tout, et nous servons de ses trésors qu'il nous départ par ses Saints[29].

J'offre aussi à Dieu votre mal de gorge[30]. Je pense qu'il ne vient que d'une trop grande chaleur de sang[31]. Je vous plains à cause des fonctions du chœur et de l'étude où j'estime que cela vous incommode plus particulièrement. Je m'en vais, dis-je, bien prier Dieu que cela ne vous empêche point [en] son service, car quant à la souffrance, c'est un beau présent que sa Majesté vous fait. Pour moi, il ne me donne aucune infirmité corporelle, sinon que je me sens de fois à autre d'un petit mal de tête qui est un reste de la grande assiduité que j'ai autrefois eue aux ouvrages de broderie[32] ; mais cela n'est pas considérable. Toutes mes infirmités sont spirituelles et par conséquent plus difficiles à guérir. Offrez-les particulièrement à Dieu et d'autres affaires dont sa Majesté m'a chargée, qui sont encloses dans ma vocation du Canada[33]. Elles me font souvent passer par des épines et difficultés bien piquantes, mais enfin, j'y trouve mon repos.

Vous demandez si notre communauté est grande. Nous ne sommes que huit de chœur et une converse. Mais, c'est beaucoup, car il est question d'y unir des

28. On notera ici la discrétion et la fidélité de Dom Claude Martin. Sur ce sujet, il lui eût été facile d'amplifier les éloges de l'original. Il s'en est tenu scrupuleusement au texte qu'il avait sous les yeux, au tour près.

29. L ajoute : *afin de devenir saints.*

30. L : *votre infirmité.* Là encore suppression du détail trop précis et vulgaire.

31. Durant tout le cours de ses études à Jumièges, — abbaye située dans un bas-fond fort humide, — Claude Martin fut affligé d'un violent mal de gorge. Il le supporta pendant cinq ans avec une parfaite résignation (M p. 41).

32. Ouvrages dont elle a parlé plusieurs fois dans ses Relations de 1633 et de 1654, et où elle excellait.

33. Aux tracas du gouvernement de son couvent et du séminaire qui y était annexé, s'ajoutaient pour la Vénérable Mère les soucis que lui causaient les épreuves de la Mission. Voir plus loin une lettre de 1646 où elle le dira explicitement.

sujets de deux congrégations où la multitude des personnes ne ferait qu'apporter diversité de sentiments. C'est pourquoi faut tâcher d'affermir cette union qui est faite et grâce à Dieu signée des deux Congrégations et de nous, par une voie de grâce tout extraordinaire[34]. Cette grande paix et union en laquelle nous vivons a déjà touché plusieurs personnes de grande piété en France[35] et donné sujet d'espérer l'union générale de toutes les Ursulines de France, divisées en diverses congrégations[36], et par conséquent constitutions, mais sous une même règle et mêmes fonctions[37]. C'est une petite semence que Dieu fera

34. L'union dont la lettre du 15 septembre 1641 avait déjà fait mention (lettre LXXXI, note 10).

35. Nous ignorons les noms de ces « personnes de grande piété ». C'étaient sans doute des correspondantes de marque. Les lettres de Bernières et de sa sœur à Marie de l'Incarnation, malheureusement perdues, nous auraient probablement renseignés sur leur compte. De même aussi celles des Ursulines de Tours.

36. Rien que pour la France, on comptait les Congrégations de Paris, de Bordeaux, de Toulouse, de Lyon, de Tulles, d'Arles, et d'autres groupements.

37. D'après le contexte, il paraît clair que dans la pensée de Marie de l'Incarnation, il s'agit d'abord d'uniformisation par l'adoption des mêmes coutumiers, cérémoniaux et constitutions. Mais à Québec et en France, allait-on plus avant, jusqu'à l'union des monastères au sein d'une même Congrégation sous un gouvernement unique, et surtout jusqu'à la fusion des observances et des congrégations distinctes dans une même observance et une seule congrégation générale ? Rien, dans l'état actuel de nos connaissances, ne nous permet de le dire. Cette unité des maisons sous la dépendance d'un « régime » central existait sans doute déjà en France, et les Calvairiennes, par exemple, en offraient un modèle. Mais le Calvaire était une institution récente, toute neuve. Les Ursulines étaient plus anciennes ; il se serait agi pour elles d'une véritable transformation, que seul l'avenir éloigné, après les expériences malheureuses de l'isolement des maisons, pouvait rendre possible. La suppression de l'autonomie des couvents d'Ursulines en France, leur regroupement dans une congrégation unique sous l'autorité d'une supérieure générale, n'étaient, semble-t-il, ni dans la perspective de Marie de l'Incarnation, ni dans celle de ses correspondantes. Cette forme de l'Institut moderne était trop étrangère aux contemporains. A s'en tenir au point de départ de toute cette correspondance, l'union réalisée à Québec, Marie de l'Incarnation ne penserait qu'à l'identité d'observances et d'esprit dans l'indépendance des maisons. Mais ce premier achèvement pouvait être un grand pas vers une réalisation beaucoup plus considérable. Dans les années 1635-1638, l'assemblée générale du clergé du royaume avait déjà été saisie d'un projet d'union des Ursulines de France. Nous ne savons quels en étaient les traits principaux. Les évêques étaient, du moins dans l'ensemble, favorables au projet. Les raisons qui l'empêchèrent d'aboutir furent vraisemblablement alors les mêmes qui le firent abandonner plus tard. Bientôt on n'en parla plus.

fructifier en son temps, ainsi qu'on m'écrit ici de toutes parts ; aussi en mes réponses, je tâche de jeter quelques petits mots de ce grand bien à ceux que je pense y pouvoir en quelque chose coopérer[38]. Comme cette chose est très importante pour la gloire de Dieu et le bien de plusieurs, je vous prie de l'y recommander et en fais la même supplication à mes Révérends Pères. Tout ceci, néanmoins, est une affaire de confiance, mon très cher fils. Nous attendons par la prochaine flotte notre bulle de Rome[39]. Nous avons déjà celles de nos deux Congrégations, mais il nous faut encore une particulière pour ce pays[40], comme nous y avons aussi des règlements particuliers, d'autant qu'il y a quelque chose qui ne s'y peut pas accommoder à la

38. Tout a disparu de cette correspondance avec les Ursulines de France. Elle fut certainement nombreuse, puisqu'on écrivit « de toutes parts » à la Vénérable Mère.

39. L'article cinquième de l'accord intervenu en 1640 entre les monastères de Tours (Congrégation de Bordeaux) et de Paris (Congrégation de Paris) au sujet de leurs religieuses composant le monastère de Québec, stipule que « l'on enverra un supérieur, prêtre ou commissaire apostolique, qui dépendra immédiatement du pape, et (que) pour obtenir l'union stable et permanente l'on aura une bulle du pape ». Les Jésuites, dont on peut reconnaître la main dans la rédaction de cet article, s'entremirent pour l'obtention de la bulle désirée ; mais celle-ci ne vint pas, et Marie de l'Incarnation en ressentit une peine très vive. V, p. 579, explique ainsi cette déception : « Rome ne contribua pas peu (aux) peines (de la Mère de l'Incarnation), car elle faisait toutes les instances imaginables pour obtenir la confirmation de son établissement au Canada, comme aussi de l'union des deux Congrégations et des nouveaux statuts que la qualité du pays l'avait obligée de faire. Mais quelques soins qu'elle employât pour en obtenir les bulles, elle n'en pouvait venir à bout. Plusieurs années s'étant passées inutilement en ces poursuites, le Saint-Père s'ouvrit enfin et témoigna qu'il voulait bien les accorder, mais que les Ursulines étant sujettes aux évêques, il ne pouvait point les expédier qu'il n'y en eût un au Canada pour les recevoir. Cette réponse affligea extrêmement notre Mère et lui donna beaucoup de crainte que son établissement, et tout ce qui s'était fait ensuite, n'ayant pas toute la solidité qui lui était nécessaire, quelque accident imprévu ne renversât tous ses desseins et ne l'obligeât enfin de quitter le paradis où elle était parvenue après tant de soupirs et avec tant de travaux. » Dom Claude Martin, avec sa rhétorique, vise ici des faits dont quelques-uns sont postérieurs à 1644. Nous les retrouverons ailleurs. Cependant la raison qu'il avance est vraie pour tous. Ajoutons qu'avant Marie de l'Incarnation, saint Vincent de Paul, comme il apparaît par sa correspondance (édit. Coste, t. I), avait eu beaucoup de mal à obtenir la confirmation de son Institut, et qu'il n'y était enfin parvenu que par l'envoi à Rome d'un procureur spécialement chargé de poursuivre cette affaire. En 1644, le pape régnant était Innocent X, assez peu favorable, on le sait, aux congrégations religieuses.

40. *Celles*, les confirmations.

façon de France : le climat, les vivres et autres circonstances y sont entièrement différentes. Ce n'est pas qu'on n'y puisse faire les choses, selon leur circonstance, aussi parfaitement qu'en France, et ce, dans l'esprit de l'Ordre[41]. Mon fils, ç'a été mon plus grand affaire[42], depuis que je suis en Canada, que notre établissement actuel et notre union. Car pour ce qui regarde l'étude de la langue et ce qui touche l'instruction des Sauvages, et[43] d'enseigner à mes Sœurs ce que j'en ai pu apprendre avec la grâce de Dieu, cela m'a été si délectable, que j'ai plutôt péché en l'aimant trop que d'envisager que cela m'a été pénible[44]. Voilà nos petites affaires, mon très cher fils. Une autre fois, je vous en dirai davantage.

Ma nièce N.[45] m'a écrit et fait dire par nos deux Mères[46], qu'elle a dessein de me venir trouver. Ne lui en mandez rien, crainte que nos Mères ne crussent que je la voudrais appeler à moi. Seulement recommandez cela à Dieu, et si elle vous en écrit, vous lui répondrez selon que Dieu vous inspirera, sans faire mention de moi, sinon que je l'aime comme ma propre fille[47]. La vocation de Canada ne se doit pas regarder dans une affection naturelle, non plus que dans les trop grands empressements, mais bien dans une vraie et solide persévérance ; autrement les sujets qui y passeront n'y auront jamais de satisfaction, et n'y trouvant pas ce qu'ils s'attendaient, reprendraient bientôt le chemin de France. Nous n'avons point encore

41. Réflexion supprimée par L.

42. *Affaire,* du masculin dans l'ancienne langue. — L : *Voilà, mon très cher fils, mes deux grandes affaires depuis que je suis au Canada, notre établissement actuel et notre union.*

43. Sous-entendu : et ce qui est.

44. Construction irrégulière, parce que trop elliptique. C'est comme s'il y avait : J'ai plutôt péché en l'aimant trop, qu'envisagé que cela m'a été pénible. — L : *qu'envisagé s'il y avait de la peine.*

45. Marie Buisson, alors postulante aux Ursulines de Tours (Voir les lettres de 1643).

46. Les deux Ursulines de Tours récemment débarquées à Québec. — L : *par nos deux Sœurs qui sont arrivées ici.*

47. L supprime cette incise.

reçu de novices à cause de cela. D'autres en ont renvoyé, ce qui est fâcheux pour des filles[48]. C'est pourquoi, je craindrais que cette enfant ne se laissât prendre, dis-je, à une affection naturelle, car elle m'aime comme sa mère. On m'a écrit qu'au fort de son affliction[49], elle m'appelait comme si j'eusse été auprès d'elle. Elle serait bien trompée si elle était avec moi, car je la mortifierais plus qu'aucune autre, encore que je n'aie pas l'esprit de mortification.

Il est temps que je finisse. Nous prions toutes pour vous. Nos Révérends Pères vous aiment. Le P. Poncet vous écrit. La Mère Marie[50] et Madame notre fondatrice, laquelle m'oblige ici sans fin, vous saluent. Je salue tous mes Révérends Pères, en qualité de leur très humble fille, à laquelle je les supplie ne point refuser la participation de leurs saints sacrifices et prières[51]. Adieu[52].

A Québec, le 30 août 1644.

CIX. — A une de ses parentes, religieuse Ursuline de Tours

L pp. 60-61, Lettre spirituelle XXXII. — R LX.

Ma très chère Mère et bien-aimée cousine,

L'amour et la vie de Jésus pour mon très affectionné salut !

48. Allusion assez claire au cas de M^lle^ Irwin dont parlent les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Cette jeune Écossaise, venue de France en 1642 et entrée aussitôt comme postulante chez les Hospitalières, les avait quittées quelques mois plus tard. Elle devait, il est vrai, leur revenir bientôt et de 1657 à 1681, date de sa mort, persévérer dans sa vocation.

49. Le moment critique où elle semblait abandonnée de tous, même de l'archevêque de Tours, qui ne croyait pouvoir résister aux commandements de la reine et aux désirs de Gaston d'Orléans. Voir la lettre CVI et la note (1).

50. La Mère Marie de Saint-Joseph.

51. Comme dans les deux copies précédentes venant de la B. N., cette finale est accompagnée en marge de l'indication *nota*.

52. L: *Il est temps que je finisse. Nous prions toutes pour vous; priez aussi pour nous et plus particulièrement pour moi qui suis vôtre.* — Comme à son ordinaire, L a supprimé tous ces détails qu'il jugeait négligeables.

Lettre CIX. — La destinataire de cette lettre nous paraîtrait devoir être la même que la parente que Marie de l'Incarnation avait aux Ursulines de Tours, et qui y prit le voile en 1633 (1).

La vôtre m'a d'autant plus consolée qu'elle m'a appris des nouvelles qui sont toutes à la gloire de Dieu. J'ai béni sa divine miséricorde d'avoir appelé votre neveu à son service quasi au même temps qu'il y a appelé ma nièce[1]. Je ne vous puis exprimer la joie que mon cœur en a reçue après les hasards que l'un et l'autre ont courus. S'ils retournent dans le siècle c'en est fait ; mais je vois qu'ils ont tant de secours et tant de bons conseils, que j'ai sujet d'espérer que Dieu leur donnera la persévérance.

Pour vous, vous êtes toujours Canadoise[2] : pourquoi donc n'avez-vous pas pris une des places qui se présentaient ? Car, comme nous n'avions demandé aucune en particulier, je crois que toutes celles qui avaient du désir de venir, se sont offertes, et qu'ensuite on a fait le choix de celles qui avaient des dispositions plus présentes à cette Mission : cependant je ne vois point qu'on ait parlé de vous. Je me persuade facilement que vous êtes tombée dans quelque infirmité, et si cela est, vous ne perdrez pas le fruit ni le mérite de votre vocation, puisque ce n'est pas la volonté qui vous manque. Mais puisque Dieu a permis que les choses soient allées de la sorte, de votre cellule gagnez des âmes à Dieu par vos prières : vous en pouvez plus convertir par ce moyen, que nous par nos travaux, et de la sorte vous nous surpasserez de beaucoup.

Pour ce qui est de vos dispositions particulières, les croix et les dérélictions intérieures[3] ne sont pas désavantageuses ; au contraire, elles nous font ressembler à Jésus-Christ. Il ne faut attendre en cette vie que des changements et vicissitudes continuels. Lorsque nous serons avec le Dieu de la paix, dégagées des misères de

1. Ce neveu était le « déterminé coureur de nuit » dont la Vénérable Mère rapportait la conversion et l'entrée aux Minimes, dans sa lettre du 2 août précédent (lettre CIII, note 16).

2. R : *Canadienne*. La correspondante de Marie de l'Incarnation s'était prise d'affection pour la Mission du Canada, et particulièrement pour l'œuvre des Ursulines de Québec.

3. Aridités spirituelles, délaissements intérieurs.

la vie présente, la nôtre ne sera plus troublée, et jusque-là il faut se résoudre à tous les événements de sa providence. Courons donc à cette divine patrie, et ne nous donnons point de trêve que nous n'y soyons arrivées : or nous avancerons beaucoup si nous ne nous écartons point des dispositions de ses divines volontés sur nous. Voilà mes pensées et mes sentiments à votre égard, ma très chère Mère[4]. Aimons-nous en ce divin Objet, dans lequel je serai toujours avec plaisir votre...

De Québec, le 3 septembre 1644.

---

4. Dom Claude Martin nous apprend dans une note marginale de L que cette Ursuline, qui devait être décédée à l'époque où il écrivait, avait « mené une vie exemplaire... et des plus fidèles aux pratiques de sa vocation ».

NOTE

(1) *La destinataire de la lettre CIX.* — Marie de l'Incarnation avait aux Ursulines de Tours une parente qui y prit le voile le 12 mars 1633. Sa vocation, d'après V, aurait été assez imprévue. Jusque-là, elle n'avait pensé qu'au Carmel. Même, « son dessein passa si avant qu'elle fut jusqu'à la veille de partir pour l'aller exécuter dans le monastère de Bourges, où elle avait déjà trois sœurs religieuses. Sa place était retenue ; on attendait qu'elle la vînt remplir, ses paquets étaient partis... et ses adieux étaient faits. Dans ce moment, la Mère de l'Incarnation la demanda à Dieu pour être Ursuline, le priant de se contenter d'avoir donné trois de ses sœurs à sainte Thérèse, et le conjurant de donner au moins celle-ci à sainte Ursule. Cette prière fut si promptement exaucée que la fille changea entièrement de volonté, en sorte que quand il fallut partir, elle dit absolument qu'elle voulait être Ursuline, et se montra si ferme en cette résolution que ses parents furent obligés de rompre tout ce qui était fait du côté des Carmélites, afin de lui donner satisfaction ». V, p. 246.

Dom Claude Martin était évidemment bien renseigné sur la parenté de sa mère, qui était la sienne aussi, et l'on aurait mauvaise grâce à le contredire. Toutefois il s'agit de Marie de l'Incarnation, et nous ne devons rien négliger de tout ce qui pourrait nous aider à résoudre plus tard l'énigme que pose la question de sa descendance des Babou de la Bourdaisière.

Le Carmel de Bourges fut fondé en deux fois. De la première fondation, qui ne fut qu'un essai, rien ne nous reste. La seconde fut définitive. Mais les registres qui nous ont conservé les noms des religieuses qui en firent partie ne nous

donnent point leurs noms de famille. Au Carmel de Paris, — le Carmel de l'Incarnation, aujourd'hui transféré à Clamart (Seine), — les archives gardent encore la copie d'une lettre de Marie de l'Incarnation à une de ses cousines, Thérèse de l'Incarnation, religieuse au Carmel de Tours. Nous donnerons plus tard cette lettre à sa place chronologique et dirons alors pourquoi elle nous est parvenue. Le registre des premières professions du Carmel de Tours existe toujours ; — c'est encore le même où les Carmélites de nos jours inscrivent et signent leur acte de profession, et où, pour la dernière fois, elles rappellent le nom qu'elles portaient dans le monde. — Or, nous y retrouvons la correspondante de la Vénérable Mère. Cette Thérèse de l'Incarnation s'appelait Christoflette Chaussay. Elle était née en 1601, sur la paroisse de Notre-Dame-la-Riche, de Jehan Chaussay, marchand de batteries (quincaillier), et de Martine Grossier, et elle fit profession le 15 janvier 1627. Le même registre nous donne un peu plus loin le nom d'une autre fille de Jehan Chaussay et de Martine Grossier, Marie, née en 1599, sur la paroisse de Saint-Clément, dont la profession eut lieu le 1er janvier 1629. Ces deux religieuses moururent, la première en 1660, la seconde en 1655 (Archives du Carmel de Tours). Un livre de comptes des anciennes Ursulines de Tours a gardé la mention d'une sœur Martine Chaussay, dont les rentes de la dot étaient encore payées dans les années 1639-1650. Cette Ursuline, qui portait le même prénom que la femme de Jehan Chaussay, ne serait-elle point la sœur des deux Carmélites nommées plus haut ? Si les trois religieuses étaient parentes, et parentes au degré supposé, on notera que les deux Carmélites sont entrées en religion avant l'Ursuline. Les données de V seraient par là en partie confirmées, mais en partie seulement. Il est possible que Marie de l'Incarnation ait eu quatre cousines en religion, trois au Carmel de Bourges et une à Sainte-Ursule de Tours. Ce que nous savons par les actes authentiques, c'est qu'elle avait deux cousines au Carmel de Tours, et une troisième, vraisemblablement leur sœur, au monastère des Ursulines de cette même ville. Aussi nous serions porté à croire que V se serait trompé sur un point, et qu'il pourrait y avoir en cet endroit sinon erreur de l'auteur, du moins faute du compositeur. A défaut d'une conclusion ferme, on pourrait donc au moins conjecturer que la destinataire de la lettre CIX serait une Martine Chaussay, la parente de Marie de l'Incarnation dont la prise de voile chez les Ursulines de Tours est assignée à l'année 1633.

La parenté de Marie de l'Incarnation avec les filles de Jehan Chaussay ne pouvait être que celle de cousine au second degré. Le parrain de la Vénérable Mère était un Jehan Chaussay, sans doute le Jehan Chaussay du registre des professions du Carmel de Tours.

CX. — A la Mère Ursule de Ste-Catherine, supérieure des Ursulines de Tours

L pp. 61-62, Lettre spirituelle XXXIII. — R LXI.

Ma très chère Mère,

La paix et l'amour de Jésus !

Ce m'a été une singulière joie d'apprendre que la divine bonté continue de vous faire ses faveurs. Je l'en ai remerciée de tout mon cœur, et la prie de vous faire toujours de nouvelles grâces pour les employer à son service partout où elle vous voudra, soit en Canada, soit en France. Nous avons reçu avec une joie que je ne vous puis exprimer, vos deux filles, nos deux chères Sœurs[1]. Les choses qu'on a longtemps désirées sont d'une admirable suavité quand on les possède, ainsi je vous laisse à juger combien leur arrivée nous a été douce après les avoir tant attendues[2]. De leur part, elles sont contentes au dernier point de se voir

---

Lettre CX. — L : *A une supérieure des Ursulines de Tours.* — En 1644, la supérieure était la Mère Ursule Jouye de Sainte-Catherine. Toute la correspondance de Marie de l'Incarnation avec son monastère de Tours, pour l'année 1644, est perdue, à l'exception de ce court billet.

1. Ce sont les deux religieuses des lettres précédentes. L'une était Anne Compain de Sainte-Cécile, l'autre Anne Le Boutz de Notre-Dame. La première repassa en France quelques années plus tard. La seconde resta à Québec jusqu'à sa mort, qui arriva le 25 septembre 1680. Elle était alors âgée de soixante-dix ans, dont elle avait passé cinquante en religion. A son arrivée au Canada, elle avait donc trente-quatre ans, et était professe depuis 1630. Les *Archives des Ursulines de Québec* ne nous disent rien d'elle, sinon sa générosité, sa faible santé et son attachement à Marie de l'Incarnation, dont elle devait être, de 1644 à 1672, la fidèle collaboratrice. Elle est peut-être la sœur de Louis Le Boutz, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, grand-maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France au département des provinces de Touraine, Anjou et Maine (Archives départementales d'Indre-et-Loire. Série H, Ursulines de Tours. Registre de comptes).

2. Selon Vimont, Marie de l'Incarnation aurait écrit aussi à l'archevêque de Tours, — Victor Le Bouthilier, l'oncle de Rancé, — pour lui demander le secours des religieuses désirées, et c'est Rancé qui aurait fait le choix, et même pris les premières mesures pour le voyage : « Pour témoignage de (ses) désirs... de soutenir ce petit séminaire, il fit conduire ces deux bonnes filles jusqu'à Poitiers, dans son carrosse ». Nous avons vu que les deux Ursulines s'embarquèrent à La Rochelle. Vimont, en veine de compliments à Victor Le Bouthilier, ajoute :

au port désiré, où elles ont été reçues de tous avec des applaudissements de joie tout extraordinaires. Dieu en soit éternellement béni ! C'est pour sa gloire qu'elles sont venues en cette extrémité du monde.

L'entrée de ma chère nièce en la maison de Dieu[3], m'a tellement consolée que je ne vous le puis exprimer. Votre sainte communauté m'a infiniment obligée de l'honneur qu'elle lui a fait de la recevoir. Vous y avez contribué, ma chère Mère, je vous en remercie de tout mon cœur, et vous supplie de me continuer en elle votre charitable affection. Je vous supplie d'être assurée de la mienne aux pieds de Notre-Seigneur, dans lequel je tiendrai toujours à bénédiction d'être et de me dire votre...

De Québec, le 3 de septembre 1644.

« Ses affections ne se renferment pas dans l'enceinte de son diocèse ; son cœur est plus grand que le Jardin de la France (la Touraine). Il fait espérer aux pauvres Sauvages une partie de ses bontés. » RJ 1644 (Q 26 ; C XXV, 222). La lettre que Marie de l'Incarnation dut écrire à l'archevêque de Tours, à l'automne de 1643, est perdue. Une autre lettre qu'elle lui adressa dans la suite nous a été conservée. C'est tout ce qui nous reste de sa correspondance avec lui. Elle le considéra toujours comme son supérieur ecclésiastique, jusqu'à l'arrivée de Mgr de Laval au pays.

3. Voir les lettres précédentes.

NOTE

(1). *Les Ursulines de Tours, fondatrices des Ursulines de Québec.* — « Ce jourd'hui, 22e de mars mil six cent quarante-quatre, ont été capitulairement assemblées toutes les religieuses vocales du Monastère de Ste-Ursule de Tours, où, nous ayant été remontré par notre Révérende Mère comme nos très chères et honorées Sœurs de la Nouvelle-France nous réclament pour les aider dans le généreux dessein qui leur avait fait quitter cette maison pour aller cultiver la nouvelle Église du Canada, leur envoyant des ouvrières afin de travailler avec elles dans la vigne du Seigneur, et cette remontrance ayant été reçue de toutes avec le zèle du salut des âmes à quoi nous oblige notre saint Institut, unanimement a été accordé que l'on envoyerait deux de nos Sœurs de notre communauté par la permission de Monseigneur l'Archevêque, nous reconnaissant obligées de coopérer de tout notre pouvoir à l'entretien, l'augmentation de ce saint Séminaire, cette maison ayant eu l'honneur d'avoir été choisie par un effet des bénédictions de Dieu sur elle pour en être comme la Mère et la

Matrice, en ayant tiré la première supérieure et les premières filles. Ce qui ayant été mûrement pesé au poids du sanctuaire, toutes ont non seulement consenti de donner des personnes, mais encore du bien temporel pour entretenir cette nouvelle plante tirée du Jardin de notre Touraine, pour être transplantée dans le terroir du Canada, par la main du céleste Jardinier. Et pour ce, unanimement, la communauté a accordé la somme de trois mille livres au susdit séminaire de la Nouvelle-France établi à Québec, et six vingts livres de rentes viagères, le tout aux conditions qui suivent, à savoir que les trois mille livres ne seront point amorties qu'après la mort des deux sur qui la bénédiction tombera pour être envoyées à cette sainte Mission et jusqu'à leur décès leur en payer la rente au denier de l'ordonnance, y joignant la susdite pension viagère de cent vingt livres qui sera éteinte à la mort de la première des deux. Dont fait foi ce présent acte, écrit et signé le 22e de mars mil six cent quarante-quatre.

Sr. Ursule Jouye, Supérieure,
Sr. Élizabeth Jullienne, Discrète,
Sr. Geneviève Jouye, Secrétaire.

(Archives départementales d'Indre-et-Loire. Fonds non inventorié. Ursulines.)

CXI. — A la Mère Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines de Saint-Denys-en-France[1]

L pp. 62-64, Lettre spirituelle XXXIV. — R LXII.

Ma très révérende et très honorée Mère,

Salut très humble dans le sacré Cœur de notre bon Jésus !

C'est Lui qui me procure des amis qui le puissent prier pour moi qui en ai des besoins extrêmes. Vous êtes trop humble, ma chère Mère, de vouloir chercher en moi une médiatrice auprès de Dieu, puisque je n'ai ni force, ni vertu pour cela, mais bien pour être votre petite servante aux pieds de Jésus-Christ. Pour ce titre

Lettre CXI. — 1. L donne en marge, comme destinataire de cette lettre, la Mère Marie de l'Incarnation. Marie de Hocquinquam, dite de l'Incarnation, née en 1606, avait été en 1628 la fondatrice du monastère des Ursulines de Saint-Denis. Première professe de cette maison, elle en fut aussi la principale supérieure au cours du XVIIe siècle. Elle devait mourir en 1690, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. C'est dans le monastère de Saint-Denis, on l'a vu, que s'était retirée Mlle de Luynes, qui vivait encore à cette date. Il est vraisemblable qu'entre Saint-Denis et Québec une correspondance assez active a existé. Nous n'en possédons plus que deux ou trois pièces.

je le chérirai, et je vous assure que je tâcherai de vous y rendre le plus fidèle service qu'il me sera possible, et que vos intérêts y seront les miens. Pour le pacte dont vous me parlez, il est fait[2] ; mais sachez, ma toute chère Mère, que si vous en ressentez les effets, il les faudra attribuer à votre sainte intention, et non à mes demandes. Pour moi, j'ai besoin d'une plus grande force d'esprit et d'une vertu plus pure, que je n'ai pas, pour être une digne missionnaire de Jésus-Christ[3]. Il est peut-être vrai que les grâces de Dieu se communiquent plus abondamment en Canada qu'en France, parce qu'il y a moins d'objets et de sujets capables de prendre le cœur. Mais hélas ! ma très bonne Mère, je suis tout l'objet et tout le mal de moi-même. Il n'en est pas ainsi de tous les autres ; j'y vois des âmes si épurées de tout, qu'il semble qu'elles ne soient plus de la terre, Dieu les conduisant dans un dénuement si grand, qu'il semble qu'elles ne tiennent plus qu'à Dieu. Il opère en elles ce dégagement d'une manière si admirable, qu'elles ne connaissent plus rien que leur néant dans cet unique Tout.

Le bon Père Le Jeune, que vous avez vu, est de ceux-là, et je ne m'étonne pas que vous en ayez eu la satisfaction que vous dites, puisque selon la parole de notre Maître, *la langue rend témoignage des sentiments du cœur*[4]. Il m'a parlé de vous et de votre sainte famille, de laquelle il est très satisfait : surtout il m'a parlé de votre bonne religieuse de laquelle aussi vous m'écrivez. Nous vous avons une très grande obligation de nous aimer jusqu'à ce point de nous la vouloir donner ; mais pour le présent nous avons quelques raisons pour lesquelles nous ne pouvons faire passer des filles cette année[5]. Nos Mères d'Angers nous ont fait la même

2. Association mutuelle de prières et de bonnes œuvres.

3. Cette revendication du titre de missionnaire par la Vénérable Mère est à noter. Elle est toute nouvelle dans l'histoire des Ordres religieux de femmes.

4. Saint Mathieu, XII, 34 ; saint Luc, VI, 45.

5. Deux Ursulines venaient d'arriver de France à Québec, comme on l'a vu

demande, je leur fais aussi la même réponse[6]. Permettez, s'il vous plaît, que je vous dise en amie et en confiance, que les vocations de cette importance méritent d'être bien éprouvées : faites donc en sorte que ce délai lui soit utile, et servez-vous-en à cet effet, quoique ce ne soit pas le sujet pourquoi on la retarde, car nous la recevrions de votre main dans la confiance que nous avons en votre prudence, laquelle ne voudrait pas exposer une de ses filles, si elle n'avait les qualités requises, tant de corps que d'esprit. Pour le corps, il est nécessaire qu'elle soit jeune, pour pouvoir facilement apprendre les langues ; qu'elle soit forte, pour supporter les fatigues de la Mission ; qu'elle soit saine et nullement délicate, afin de s'accommoder au vivre qui est fort grossier en ce pays. Et quant à l'esprit, pourvu qu'elle soit docile, soumise, et de bonne volonté pour s'accommoder à notre union, cela suffit. J'ai eu un mouvement secret de vous dire tout cela, ma très chère Mère, car vous m'ouvrez si fort votre cœur que je ne vous puis cacher le mien. Je vous supplie donc d'exhorter cette bonne fille à la patience et à la persévérance ; et c'est en cela même que l'on connaîtra sa vocation. Cependant je la salue et l'embrasse de tout mon cœur[7]. Mais, à ce que j'apprends, vous êtes aussi canadoise[8] : demeurons dans cette union de cœurs ; et puisque vous ne savez pas ce que Dieu fera de vous, gagnez-lui des âmes, en attendant l'accomplissement de ses divines volontés, et pendant que je fais ici mille fautes à son saint service. Je salue votre sainte Communauté que j'honore beaucoup, et j'ose me recommander à ses saintes prières. Toutes mes sœurs font

---

dans les lettres précédentes. Une des raisons qui portaient à différer toute nouvelle demande aux monastères de France a été donnée dans la lettre du 30 août précédent (lettre CVIII).

6. Il y eut entre les Ursulines d'Angers et celles de Québec un long échange de lettres. De cette correspondance de plusieurs années, aucune pièce ne nous est parvenue.

7. Saint-Denis n'envoya jamais[1] eligieuses au Canada.

8. R : *Canadienne*

le même, et vous saluent très particulièrement. Pour moi, ce m'est une singulière joie de me pouvoir dire...

De Québec, le 9 de septembre 1644.

CXII. — A SON FILS

Bibliothèque Nationale, Ms. 19661 (f. fr.), fol. 107-108. — L pp. 64-65, Lettre spirituelle XXXV. — R LXIII.

Jésus, Marie, Joseph.

Mon très cher et bien-aimé fils,

Il ne m'est pas possible de laisser passer aucune occasion de vous écrire que je ne me donne la satisfaction de le faire. En voici une d'un très honnête gentilhomme, lieutenant de M. le Gouverneur de la Nouvelle-France, un de nos meilleurs amis[1]. Il m'a promis de vous voir, car il tâche de m'obliger en tout ce qu'il peut. Vous le prendrez pour un courtisan, mais sachez que c'est un homme d'une grande oraison et de grande vertu. Sa maison qui est proche la nôtre[2] est réglée comme une maison religieuse. Ses deux filles sont nos pensionnaires[3], qui sont deux jeunes damoi-

Lettre CXII. — 1. Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny, gentilhomme normand, était né vers 1608. Il était passé dans la Nouvelle-France en 1636, avec la flotte qui amenait à Québec le successeur de Champlain dans le gouvernement de la colonie, le chevalier de Montmagny. Il était accompagné de sa femme et de ses enfants, de sa mère, alors veuve, de son frère, Charles de Tilly, de sa sœur Marguerite et du mari de celle-ci, Jacques Le Neuf de la Potherie. La compagnie atteignait le chiffre de quarante-cinq personnes. RJ 1636 (Q 3 ; C VIII, 220). Dans un acte passé à Québec le 23 novembre 1641, devant le notaire Guillaume Tronquet, où M. de Puiseaux fait donation de son manoir de Saint-Michel au sieur de Maisonneuve, Pierre de Repentigny, qui figure comme témoin, est qualifié d'écuyer. Après le gouverneur, Repentigny était avec Maisonneuve le personnage le plus distingué de la colonie. Sa famille tint une grande place dans l'Amérique du Nord. On a paru douter que Repentigny ait été le lieutenant de Montmagny. Le texte de Marie de l'Incarnation est formel.

2. Dans l'acte du 23 novembre 1641 cité ci-dessus, Repentigny est donné comme « demeurant dans la banlieue dudit Québec ». Sa maison paraît avoir été hors de l'enclos, sur le plateau.

3. Marie-Madeleine et Catherine, toutes deux nées en France. La première devait épouser en 1646 Jean-Paul Godefroid, né à Paris, fils d'un membre de

selles qui ont sucé la vertu avec le lait de leur bonne mère qui est une âme des plus pures que j'aie connues[4]. Je vous dis tout ceci, mon très cher fils, afin que vous honoriez ce bon gentilhomme[5], et pour vous faire voir qu'il y a de bonnes âmes en Canada. Il passe en France pour les affaires du pays et de la colonie française[6]. En quête de[7] tout ce qui se passe de par deçà, il vous dira tout. Comme nous prenons conseil de lui en nos affaires, par une occasion, il a eu permission du R. P. Supérieur de la Mission d'entrer dans notre monastère : il vous [en] dira des nouvelles, si vous le désirez[8].

Mon bon et très cher fils, voilà qu'on va lever l'ancre. Je ne puis pas vous dilater mon cœur, selon mon souhait. Je suis extrêmement fatiguée de la quantité de lettres que j'ai écrites. Je crois qu'il y en a la valeur de plus de deux cents[9] : il faut faire tout cela dans le temps que les vaisseaux sont ici, avec toutes nos

---

la Compagnie des Cent Associés ; la seconde, Charles d'Ailleboust, sieur des Musseaux, neveu de Louis d'Ailleboust qui succéda à Montmagny dans le gouvernement de la Nouvelle-France.

4. Marie Favery.

5. L : *afin que vous honoriez M. de Repentigny, — c'est ainsi qu'il se nomme.* — La copie manuscrite de la B. N. tait le nom de Repentigny. Mais le contexte est assez explicite pour que l'hésitation soit possible.

6. La Compagnie des Cent Associés jouissait du privilège du monopole du commerce dans la Nouvelle-France, à charge d'y assurer la colonisation et l'évangélisation. Par suite des insuccès répétés des premières années, ces obligations lui étaient devenues très onéreuses, et elle était dans l'impossibilité d'y faire face. Les colons souffraient à tous points de vue de son impuissance. Ils pensèrent à se former en société particulière, et à se faire céder le droit de la traite, moyennant certains engagements et redevances de leur part. C'est pour débattre les conditions de cet accommodement que Repentigny, leur représentant, passait en France. Nous verrons plus loin le résultat de sa mission. D'après le P. Chrestien Le Clercq, Repentigny devait aussi réclamer le retour dans la colonie des Récollets, exclus en 1632 de la Nouvelle-France, dont ils avaient été les premiers missionnaires. Déjà en 1639, deux députés du Canada auraient fait une première tentative en ce sens. Repentigny devait reprendre la négociation abandonnée depuis cette époque (Chrestien Le Clercq, *Op. cit.*, t. I, pp. 478 et 493).

7. C'est-à-dire, comme vous êtes curieux de.

8. Repentigny avait des connaissances dans l'art nautique. Un peu armateur, il devait commander la flotte en qualité d'amiral. Pratiquement, il quittait le pays, dont sa charge l'éloignait neuf mois sur douze.

9. Chiffre déjà donné dans des lettres précédentes.

observances, et je vous ai écrit quatre lettres[10], desquelles je crois que vous en devez avoir reçu une dès le mois [de] septembre, et les deux autres en décembre[11]. Celle-ci n'est que pour vous renouveler mon affection et les grands désirs que j'ai de votre sainteté. Je suis grandement édifiée de tout ce que vous me dites de votre saint Ordre[12]. Je ne me puis lasser de louer la bonté [de] Dieu de vous y avoir appelé[13]. Ne vous lassez point de prier pour moi et de me recommander aux saintes prières et saints sacrifices de tous mes Révérends Pères. Je les tiens pour miens puisque ce sont les vôtres[14]. Je me donne le bien d'écrire aux Révérends Pères Prieurs de votre sainte maison et de Tiron[15]. Toutes mes sœurs et Madame notre fondatrice vous saluent. Offrez-les toutes à Dieu et moi aussi qui suis, mon très cher et bien-aimé fils, votre très humble et très affectionnée mère,

Sr. Marie de l'Incarnation
R[eligieuse] Ursul[ine] Indigne.

Des Ursulines de Québec, le 15 septembre 1644.

CXIII. — A la Mère Françoise de St-Bernard, sous-prieure du monastère des Ursulines de Tours

L pp. 65-67, Lettre spirituelle XXXVI. — R LXIV.

Ma très révérende, très honorée et très aimée Mère,

Mon cœur ressent tant de tendresses pour celle que

10. En y comptant celle-ci.

11. Celle du 2 août. Les deux suivantes n'allaient peut-être partir que par le bateau de Repentigny. En tout cas, elles ne pouvaient guère arriver plus tôt en France que la dernière que Marie de l'Incarnation achevait alors d'écrire.

12. L : *sainteté. Je lis avec bien de l'attention la règle de votre saint Patriarche.* Interpolation de l'éditeur ou bien réinsertion dans l'imprimé d'une ligne de l'original omise par mégarde dans la copie.

13. L : *Je ne puis vous dire la consolation que j'en ressens ni la joie que j'ai de vous voir appelé dans une voie si sainte.*

14. L arrête ici son texte.

15. Ce sont les lettres annoncées dans la lettre CIII.

Lettre CXIII. — L : *A une religieuse Ursuline qui avait été sa première supérieure.* En marge, L inscrit le nom de Françoise de Saint-Bernard.

je reconnais pour ma véritable Mère, que je ne les puis exprimer. Oui, je vous ai si présente à mon esprit, qu'il me semble que je suis encore à Tours, et que vous me venez surprendre dans notre petite cellule, où votre affection pour moi vous faisait me donner la satisfaction que je chérissais le plus. Vous me dites que vos visites à Québec sont fréquentes ; les miennes ne le sont pas moins à Tours. Ce sont nos bons anges qui font cela ; parlons-nous donc par leurs intelligences, ou plutôt par notre tout aimable Époux, qui sait que notre amour est en lui, de lui, et pour lui. Ma plus que très bonne Mère, il traite si amoureusement mon âme, que je ne puis m'empêcher de vous le dire dès l'abord. Son amour tient à mon égard des voies semblables à celles que vous avez vues et sues, car mon cœur ne vous pouvait rien celer[1]. Aujourd'hui je connais bien plus clairement que je ne faisais en ce temps-là, pourquoi il me faisait passer par tant de différentes voies[2]. O ma chère Mère, qu'il y a loin de nous à la pureté de Dieu, et que la purgation d'une âme qu'il veut toute pour lui et qu'il veut élever à une haute pureté est une grande affaire[3] ! Je vois ma vie intérieure passée dans des impuretés presque infinies[4] ; la présente est comme perdue, et je ne la connais pas[5] : elle ressent néanmoins des effets et des avant-goûts de cette haute pureté où elle tend, et où elle ne peut atteindre. Ce

1. Allusion aux longues épreuves spirituelles qui avaient marqué les années de noviciat de Marie de l'Incarnation.

2. Ces voies de détachement et de mort à soi qui étaient une préparation prochaine, un noviciat à sa mission dans la Nouvelle-France, avaient encore un autre but qui nous sera découvert plus bas.

3. Cette pureté qui est caractérisée par l'absence, non seulement de la plus légère faute, mais encore de toute ombre d'imperfection.

4. A la lumière de la sainteté infinie de Dieu, l'âme sonde jusqu'à ses replis les plus secrets et souffre cruellement de sa disproportion avec la pureté divine.

5. Arrivée à ce stade de la vie spirituelle, l'âme n'a plus qu'un acte : l'adhésion ou mieux l'adhérence à Dieu qui agit en elle, et qui *l'agit*. Toutes ses puissances, comme réduites à l'inaction, parce qu'elles sont impuissantes à produire leurs opérations particulières, sont dans un état passif. L'âme est ainsi ramenée de la multiplicité à l'unité, mais à une unité qui échappe aux sens, à tout sentiment même le plus aigu : vraiment, elle ne voit rien ; elle est comme perdue dans « de divines ténèbres ». Voir *Écrits* II, pp. 375-376.

ne sont pas des désirs, ni des élans, ni de certains actes qui font quasi croire que l'on possède son bien : non, c'est une vacuité de toutes choses, qui fait que Dieu demeure seul en l'âme, et l'âme dans un dénuement qui ne se peut exprimer[6]. Cette opération augmentant, ce qui est passé, pour saint qu'il paraisse, n'est qu'une disposition à ce qui est présent[7]. Si vous saviez, ma très honorée Mère, l'état où j'ai été près de trois ans de suite depuis que je vous ai quittée, votre esprit en frémirait. Imaginez-vous les pauvres les plus misérables, les plus ignorants, les plus abandonnés, les plus méprisés de tout le monde, et qui ont d'eux-mêmes ce même sentiment ; j'étais comme cela, et je me voyais vraiment et actuellement si ignorante, que le peu de raison que je pensais avoir ne me servait que pour me faire taire. Lorsque mes Sœurs parlaient, je les écoutais en silence et avec admiration, et je me confessais moi-même sans esprit. Je ne laissais point de faire toutes mes affaires, comme si cela n'eût point été, quoique dans tout ce temps j'en eusse de très épineuses. Dieu me faisait la grâce de venir à bout de tout, et je ne sais comment, car tout ce que je faisais m'était désagréable et insipide, et me paraissait de la qualité de mon esprit. Quelquefois, je me trouvais comme ces pauvres orgueilleux, lesquels, bien qu'ils aient l'expérience qu'ils sont pauvres, ne laissent pas de penser qu'ils sont quelque chose, et de vouloir que les autres pensent comme eux. Tout ce qu'on leur dit leur déplaît, et ils font toujours mauvaise mine. Enfin, ma chère Mère, il n'y a misère que je n'aie expérimentée, et je n'avais aucune facilité qu'à l'étude et à l'instruction de nos néophytes ; encore Dieu ne voulait pas que j'y eusse de la satisfaction, car j'y ai eu mille et mille mortifications, non du côté de Dieu, parce

6. La Vénérable Mère reviendra plus au long sur cet état dans sa *Relation* de 1654. Voir *Écrits* II, pp. 376-377.

7. C'est même là, la raison profonde des « différentes voies » dont Marie de l'Incarnation parlait tout à l'heure, et par où Dieu l'avait fait passer.

qu'il m'y aidait extraordinairement, mais de la part des créatures à qui il donnait le mouvement, et dont il se servait pour m'affliger. Ce n'est pas que de temps en temps sa bonté ne me fît expérimenter de grands effets de son amour, mais cela n'empêchait pas que je ne retournasse à mon état de pauvreté et de misère[8].

Tout cela ne m'a pas peu servi pour connaître le néant de la créature, qui se voit bien mieux dans l'expérience de ses propres misères, que dans les vues spéculatives de l'oraison, pour élevée qu'elle soit. A présent Dieu m'assiste puissamment en diverses rencontres qui auraient été capables d'étonner un esprit. Il m'a donné un si grand courage que je ne me connais plus. Vous voyez, ma très bonne Mère, comme je vous parle avec simplicité comme à ma véritable mère ; si votre cœur m'a devancée, le mien vous va trouver pour s'ouvrir à vous, et vous faire voir ce qu'il y a de plus caché. Voulez-vous bien, ma très chère Mère, que je vous dise que j'ai été extrêmement consolée d'apprendre la manière avec laquelle Dieu vous traite. Je connais une personne qu'il traite de même ; peut-être le verrez-vous, car il est passé en France. Cette conduite l'a entièrement métamorphosé : car il est devenu tout simple, tout dénué, tout cordial ; en un mot il ne tient à rien dans le monde[9]. C'est là, selon mon petit jugement, une récompense que notre cher Époux veut donner aux âmes qui l'ont servi au regard du prochain ; service qui tire après soi de grandes fatigues, et où l'on est presque toujours hors de soi, en sorte que l'on y goûte plus de croix et d'amertumes que l'on n'y ressent de consolations. Je n'en ai pas une longue expérience, ma très bonne

8. A la date où elle écrivait ceci, Marie de l'Incarnation était encore en plein dans son épreuve. Celle-ci, qui offrait beaucoup d'analogies avec les épreuves de son noviciat qu'elle rappelait plus haut, se déroulait sur un plan supérieur et était d'une intensité et d'une nature bien plus élevées... Voir *Écrits* II, pp. 74 et ss.

9. Un des Jésuites qui repassaient en France, ou M. de Repentigny, cet « homme d'une grande oraison et d'une grande vertu » de la lettre précédente.

Mère, c'est vous qui en pouvez parler comme savante, et qui goûtez maintenant les fruits de vos travaux, en attendant ceux qui ne finiront jamais, et qui ne se trouvent que dans le sein de notre très aimable Époux. Vous m'obligez infiniment de m'honorer d'une si grande familiarité. Cela montre que vous êtes toujours la même pour moi, et m'oblige d'être aussi toujours la même pour vous.

De Québec, le 27 de septembre 1644.

TABLE DES MATIÈRES

II

LA CORRESPONDANCE DE MARIE DE L'INCARNATION

Pages

La correspondance de Marie de l'Incarnation 9
Préface 13
Avertissement 40

PREMIÈRE PARTIE

PRÉPARATION

A LA MISSION DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1635-1639)

Préambule. Années 1635-1639 43
Lettre I. — A Dom Raymond de St-Bernard, religieux feuillant 45
II. — Dom Raymond de St-Bernard à Marie de l'Incarnation 45
III. — A Dom Raymond de St-Bernard 48
IV. — A Dom Raymond de St-Bernard 54
V. — Dom Raymond de St-Bernard à Marie de l'Incarnation 57

LETTRE VI. — A Dom Raymond de St-Bernard 58
VII. — A Dom Raymond de St-Bernard 60
VIII. — Dom Raymond de St-Bernard à Marie de l'Incarnation 63
IX. — A Dom Raymond de St-Bernard 63
X. — A Dom Raymond de St-Bernard 67
Notes. — 1) *Le songe de décembre 1633* 71
2) *Chronologie de la vocation missionnaire de Marie de l'Incarnation pour les années 1633-1635* 74
XI. — Dom Raymond de St-Bernard à Marie de l'Incarnation 76
XII. — A Dom Raymond de St-Bernard 76
XIII. — A Dom Raymond de St-Bernard 78
XIV. — Au P. Jacques Dinet, de la Compagnie de Jésus. 78
XV. — Le P. Jacques Dinet à Marie de l'Incarnation. 78
XVI. — A Dom Raymond de St-Bernard 78
XVII. — Dom Raymond de St-Bernard à Marie de l'Incarnation 79
XVIII. — A Dom Raymond de St-Bernard 79
Note. — *Le bienfaiteur éphémère des Ursulines* 82
XIX. — A Dom Raymond de St-Bernard 83
XX. — A Dom Raymond de St-Bernard 85
XXI. — Dom Raymond de St-Bernard à Marie de l'Incarnation 86
XXII. — A Dom Raymond de St-Bernard 86
Note. — *La science du Christ* 89
XXIII. — A Dom Raymond de St-Bernard..... 90
XXIV. — Au P. Georges de La Haye, de la Compagnie de Jésus 93
XXV. — Le P. Georges de La Haye à Marie de l'Incarnation 93
XXVI. — Au P. Antoine-Joseph Poncet, de la Compagnie de Jésus..... 93

LETTRE XXVII. — Au P. Paul Le Jeune, de la Compagnie de Jésus 94
Note. — *La première lettre de Marie de l'Incarnation au P. Paul Le Jeune* 95

XXVIII. — A Dom Raymond de St-Bernard..... 96
XXIX. — A Dom Raymond de St-Bernard 97
XXX-XXXI. — Les Pères Charles Garnier et Pierre Chastelain, de la Compagnie de Jésus, à Marie de l'Incarnation..... 100
XXXII. — Le P. Paul Le Jeune à Marie de l'Incarnation 100
XXXIII. — A Dom Raymond de St-Bernard..... 101
XXXIV. — A Dom Raymond de St-Bernard..... 104
XXXV-XXXVI. — Les Pères Charles Garnier et Pierre Chastelain à Marie de l'Incarnation. 105
XXXVII. — Le P. Nicolas Adam, de la Compagnie de Jésus, à Marie de l'Incarnation 105
XXXVIII. — Le P. Paul Le Jeune à Marie de l'Incarnation 106
XXXIX. — A Dom Raymond de St-Bernard..... 106
XL. — Le P. Antoine-Joseph Poncet à Marie de l'Incarnation 109
XLI. — Au P. Antoine-Joseph Poncet 110
XLII. — A M. de Bernières, trésorier de France à Caen 110
XLIII. — A Mme de La Peltrie 111
XLIV. — Mme de La Peltrie à Marie de l'Incarnation. 113
XLV. — A Mme de La Peltrie 113
XLVI. — A Dom Raymond de St-Bernard 114
XLVII. — Mme de La Peltrie à Marie de l'Incarnation. 117
XLVIII. — Mme de La Peltrie à Marie de l'Incarnation. 117
XLIX. — A Dom Raymond de St-Bernard..... 118
L — A la Mère Françoise de St-Bernard, supérieure des Ursulines de Tours 119

LETTRE LI. — A la Mère Françoise de St-Bernard 121
LII. — A Dom Raymond de St-Bernard..... 125
LIII. — A un de ses frères..... 126
Note. — *Les frères de Marie de l'Incarnation*..... 129

LIV. — A la Mère Françoise de St-Bernard 130
LV. — Mme de La Peltrie à la Mère Jourdaine de Sainte-Ursule, supérieure des Ursulines de Caen. 131
LVI. — A la Mère Françoise de St-Bernard 133

DEUXIÈME PARTIE

LA MISSION DE LA NOUVELLE-FRANCE

Préambule. Années 1639-1672 137

ANNÉE 1639

LETTRE LVII. — A son fils 141
LVIII. — A un de ses frères 141
LIX. — La Mère Cécile de Ste-Croix à la supérieure des Ursulines de Dieppe..... 143

ANNÉE 1640

LX. — Au P. Paul Le Jeune, de la Compagnie de Jésus. 157
LXI. — Au P. Paul Le Jeune 159
LXII. — Mme de La Peltrie au P. Paul Le Jeune..... 160
LXIII. — La Mère Marie de St-Joseph au P. Paul Le Jeune 160
LXIV. — Mme de La Peltrie au P. Paul Le Jeune..... 162
LXV. — La Mère Anne de Ste-Claire à une Ursuline du couvent du faubourg Saint-Jacques 164
LXVI. — A une Dame de qualité 169
LXVII. — A un de ses frères..... 181

LETTRE LXVIII. — A la Mère Jeanne-Françoise Le Vasseur, supérieure de la Visitation de Tours 185
LXIX. — A la Mère Marie-Gillette Roland, religieuse de la Visitation de Tours 190
LXX. — A un de ses frères 194
LXXI. — A une Ursuline de Tours 197
LXXII. — A son fils 198
LXXIII. — A la Mère Ursule de Ste-Catherine, supérieure des Ursulines de Tours 201

ANNÉE 1641

LXXIV. — A la Mère Jeanne-Françoise Le Vasseur, supérieure de la Visitation de Tours ... 208
Note. — *Le mariage des séminaristes sauvagesses*..... 212
LXXV. — A la Mère Marie-Gillette Roland, religieuse de la Visitation de Tours 215
LXXVI. — A une de ses belles-sœurs 218
Note. — *Les sœurs de Marie de l'Incarnation* 219
LXXVII. — A plusieurs de ses neveux 221
Note. — *Les neveux de Marie de l'Incarnation* 222
LXXVIII. — A son fils 223
Notes. — 1) *Les origines familiales de Dom Claude Martin.* 234
2) *La lettre du 4 septembre 1641* 236
LXXIX. — La Mère Marie de St-Joseph à Claude Martin. 237
LXXX. — A la Révérende Mère Catherine-Agnès de St-Paul, abbesse de Port-Royal 238
LXXXI. — A la Mère Ursule de Ste-Catherine, supérieure des Ursulines de Tours 240
LXXXII. — A la Mère Ursule de Ste-Catherine..... 245
LXXXIII. — La Mère Anne de Ste-Claire à la Révérende Mère Catherine de St-Paul, abbesse de Port-Royal 250

ANNÉE 1642

LETTRE LXXXIV. — Un missionnaire de la Mission des Hurons à une Ursuline de Québec. 252
LXXXV. — Le même à une Ursuline de Québec 253
LXXXVI. — Thérèse la Huronne à Marie de l'Incarnation 253
LXXXVII. — La Mère Marguerite de St-Athanase à une Ursuline d'un couvent de Paris 259
Note. — *La Mère Marguerite de St-Athanase* 259

LXXXIX. — A une de ses belles-sœurs 262
XC. — A la Révérende Mère Catherine-Agnès de St-Paul, abbesse de Port-Royal 264
XCI. — A la Mère Marie-Gillette Roland, religieuse de la Visitation de Tours 268
XCII. — A une Supérieure d'un monastère d'Ursulines de France 270
XCIII. — A la Mère Ursule de Ste-Catherine, supérieure des Ursulines de Tours 273
XCIV. — A M^lle de Luynes 307

ANNÉE 1643

XCV. — A la Mère Marie-Gillette Roland, religieuse de la Visitation de Tours 310
XCVI. — A son fils 313
XCVII. — A plusieurs de ses neveux 324
XCVIII. — A M^lle Marie Buisson, sa nièce 325
XCIX. — A la Mère Catherine-Agnès de St-Paul, religieuse de l'abbaye de Port-Royal .. 328
C. — A la Mère Marguerite de St-Xavier, supérieure des Ursulines de Dijon 331
CI. — A son fils 333
CII. — A un de ses frères 342

ANNÉE 1644

LETTRE CIII. — A son fils 344
CIV. — A la Mère Claude de Ste-Agnès, supérieure des Ursulines de Dijon 353
CV. — A la Mère Marie-Gillette Roland, religieuse de la Visitation de Tours 356
CVI. — A un de ses parents 358
Notes. — 1) *Le roman de Marie Buisson* 360
2) *Le destinataire de la lettre du 16 août 1644* ... 364

CVII. — A son fils 366
CVIII. — A son fils 385
CIX. — A une de ses parentes, religieuse ursuline de Tours 394
Note. — *La destinataire de la lettre CIX* 396

CX. — A la Mère Ursule de Ste-Catherine, supérieure des Ursulines de Tours 398
Note. — *Les Ursulines de Tours, fondatrices des Ursulines de Québec* 399

CXI. — A la Mère Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines de Saint-Denys-en-France ... 400
CXII. — A son fils 403
CXIII. — A la Mère Françoise de St-Bernard, sous-prieure du monastère des Ursulines de Tours..... 405

Table des matières 411

Imprimé par Desclée De Brouwer et Cie, Bruges (Belgique) — 7868/3

GTU Library
3 2400 00815 6972

49807